



**FORUM POUR LE RENFORCEMENT
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

**Compilation des rapports
mensuels de l'année**



www.forscburundi.org

octobre 2019

MOT AU LECTEUR

La documentation des crimes en cours au Burundi n'est pas une chose facile. Et pour cause, les défenseurs des droits humains qui se sont donné la mission d'exposer les crimes commis par le régime font face à bien des obstacles. A part que les associations qui servent de cadre d'intervention ont été interdites de fonctionner sur le territoire burundais, les moniteurs des droits humains sont obligés de se cacher, tandis que leurs relais ont été contraints à l'exile. La question de moyens se pose avec acuité et la collaboration avec les autorités administratives, policières, judiciaires, militaires et politiques est également compliquée. Cependant, certaines autorités, conscientes des enjeux qui entourent la crise burundaise, brisent le silence et révèlent des informations aux moniteurs qui les traitent et en rapportent, sous la supervision d'une équipe dynamique et expérimentée qui opère depuis l'étranger, en raison de la persécution dont ses membres ont fait l'objet.

Créé en 2002 au lendemain de la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, le FORSC a marqué les deux dernières décennies par un travail remarquable de défense des droits humains, des valeurs démocratiques, la bonne gouvernance et la lutte contre l'impunité. D'aucuns savent le rôle joué par cette organisation dans le plaidoyer pour la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle, une mission qui a carrément échoué en raison de la volonté du régime à privatiser le processus à son profit. Lors que le parti CNDD-FDD cherche à changer la Constitution de 2005, le FORSC a vaillamment joué son rôle de veille et a mobilisé ses organisations sœurs, des burundais de tous les domaines de la vie nationale, la diaspora et la communauté internationale pour dire non à la destruction des piliers sur lesquels reposaient la stabilité du pays à savoir la constitution du Burundi et l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation.

Alors que ses comptes sont fermés, puis son personnel contraint à l'exil, des actes qui ont été suivis par la radiation illégale de la plateforme, le FORSC fait tout, en fin 2015, pour produire des rapports sur le discours de la haine, les dysfonctionnements de la CVR pour ne citer que celles-là. Au même moment, plusieurs actions ont été initiées pour demander l'organisation des négociations interburundaises afin d'aboutir à une solution pacifique et négociée de la crise.

Dès janvier 2017, le FORSC produit au moins un rapport mensuel et plusieurs rapports spécifiques. Ses rapports se rapportent principalement à la situation des droits sociaux et économiques ainsi que les questions de la gouvernance. Plusieurs rapports spécifiques portent également sur l'usage du discours de la haine par les autorités, ainsi que la situation des réfugiés burundais dans la région, celle des déplacés internes et des rapatriés.

Sans prétendre être exhaustifs, ces rapports mensuels révèlent les grandes tendances concernant la violation des droits sociaux et économiques qui est fortement liée aux violations des droits civils et politiques.

Force est de constater qu'au cours de l'année 2018, au lieu de diminuer, ces violations se sont aggravées et généralisées. Paradoxalement, la détérioration de la situation socio-économique et l'aggravation de la pauvreté a coïncidé avec une rhétorique tenue par les autorités consistant à dire que le Burundi est souverain. Ceci s'est d'ailleurs empiré avec les sanctions des partenaires du Burundi et la rupture de la coopération due à la violation massive des droits humains.

Cette compilation des rapports mensuels donne une vue d'ensemble sur la matière ci-haut citée et donne une information crédible et vérifiée sur la matière.

Le FORSC n'aurait pas pu réaliser ce travail sans l'intervention des dizaines voire des centaines des bénévoles, et son réseau de moniteurs des droits humains qu'il a formé depuis des années et qui s'est renforcé au cours de la crise, tel un acte de résistance à la tyrannie, la dictature et une façon de défier le régime qui n'a épargné aucun effort pour fermer la bouche des défenseurs des droits humains.

Une mention spéciale va à l'endroit de l'équipe de FORSC composée notamment de Messieurs Ernest Nkurunziza, Patrice Ntadohoka, Jérôme Kazabukeye et Emelyne Inamahoro qui travaillent sans relâche pour que la situation prévalant au Burundi soit largement connue.

Maître Vital Nshimirimana
Délégué Général

SOMMAIRE

MOT AU LECTEUR	i
SOMMAIRE	iii
RAPPORT DU MOIS DE JANVIER 2018	1
RAPPORT DU MOIS DE FEVRIER 2018	35
RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEPLACES INTERNES, MARS 2018.....	61
RAPPORT DU MOIS DE MARS 2018.....	71
RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2018.....	95
RAPPORT SPECIAL SUR LE DISCOURS DE LA HAINE, MAI 2018.....	121
RAPPORT CONJOINT SUR LE REFERENDUM DU 17 MAI 2018	133
RAPPORT DU MOIS DE MAI 2018	163
RAPPORT DU MOIS DE JUIN 2018	191
RAPPORT DU MOIS DE JUILLET 2018	213
RAPPORT SPECIAL SUR SITUATION DES DEPLACES DE GUERRE INTERNES, REFUGIES ET RAPATRIES, AOUT 2018 ;	235
RAPPORT DU MOIS D'AOUT 2018.....	253
RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018.....	281
RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2018	311
RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.....	343
RAPPORT DU MOIS DE DECEMBRE 2018	371

RAPPORT DU MOIS DE JANVIER 2018

**La population burundaise exploitée à outrance et contrainte à
financer un régime dictatorial**

Rapport sur la gouvernance et les droits socio-
économiques au Burundi

0.INTRODUCTION

La situation socio-politique et économique ne connaît point de répit. Le pays s'engouffre au jour le jour, dans le silence de la communauté internationale qui ne prend pas de mesures concrètes pour protéger le peuple burundais en danger. Le régime de Pierre Nkurunziza, impitoyable à la souffrance de son peuple, vante ses « bienfaits », divise ce peuple qu'il a volontairement paupérisé dans le but de régner éternellement sur lui. Le pays devient de plus en plus une jungle où Pierre Nkurunziza et ses adeptes instaurent un régime de la terreur et de la mort pour imposer le culte de sa personnalité. Sans se soucier de la situation économique de son peuple, le régime se fait servir par ce même peuple à qu'il ne cesse de réclamer des contributions forcées. Il investit dans la guerre contre les opposants politiques en mettant de côté les secteurs-clés de la vie nationale, tels l'éducation, la santé et l'alimentation.

Le rapport de FORSC de janvier 2018 met un accent particulier sur un contexte socio-politique et économique caractérisé par des violences et violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui vont dans le sens de faire avaler de force une nouvelle constitution taillée sur mesure du président Pierre Nkurunziza.

Le FORSC s'inquiète des conséquences graves de la crise politique liée au troisième mandat de Pierre Nkurunziza, des conséquences qui se font voir dans les domaines de l'économie nationale, de l'éducation et de la santé publique. Il relève une situation inquiétante et révoltante de contributions financières répétitives exigées par le régime qui se soucie très peu de la pauvreté des ménages dont il est lui-même auteur. Le rapport mentionne dans son dernier chapitre d'autres faits qui ont caractérisé la période de rapport : la crise de confiance entre citoyens et leaders politiques, des réunions d'intimidations et d'appels à la violence politique, des détournements de fonds, des contraintes et injonctions de recrutements sur des bases ethniques imposées par le régime aux Organisations Non Gouvernementales Internationales œuvrant au Burundi.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

Dans l'objectif de forcer le peuple burundais à voter pour une nouvelle constitution controversée, les violences et les violations des droits de l'homme s'accroissent au Burundi. En effet, au moment où le régime en place sensibilise la population à voter « oui » à ce référendum, il intimide, terrorise, arrête et torture des citoyens soupçonnés d'être contre ce projet d'amendement de la constitution. Des citoyens en ont déjà été victimes à peine un mois après le lancement de la campagne d'explication du contenu de la constitution que le régime cherche à faire adopter. Le Président Pierre Nkurunziza, jure que l'année 2018 sera une année des « sanctions » contre ses opposants politiques qu'il nomme par le terme de « intumva » en kirundi qui se traduit par le mot « sourds », « têtus » ou « récalcitrants » en français. La mission de répression des opposants est généralement confiée à la milice Imbonerakure et à certains administratifs que le Président corrompt par les frais de mission issues des contributions financières forcées qui sont régulièrement collectées au détriment d'une population appauvrie par un régime irresponsable, impitoyable et égoïste. Des patrouilles et des barrières nocturnes constituent une occasion en or offerte par le régime aux imbonerakure pour se ravitailler en vivres et argent qu'ils dépouillent aux paisibles citoyens. Dans les lignes qui suivent, nous relevons des cas qui illustrent ce contexte politique et économique qui a prévalu pendant cette période du rapport.

1° Depuis le début du mois de janvier 2018, les autorités administratives de la province Makamba avec à la tête Gade Niyukuri, gouverneur de la province, ont entamé une campagne de sensibilisation en faveur du vote « oui » au référendum constitutionnel en cours de préparation, ceci en violation de la loi électorale qui prévoit une période bien déterminée de cette campagne, à savoir quinze jours avant le vote, séparés de la date du référendum par une période de 48_h de non campagne pour permettre aux citoyens électeurs de faire sereinement leur choix . Cette activité a été lancée en date du 8 janvier 2018 par le gouverneur dans les communes de Nyanza-Lac et Mabanda et devrait prendre trois jours pour se terminer dans les communes de Makamba et Kayogoro.

Lors des discours prononcés à cette occasion, le gouverneur a mis en garde celui ou celle qui tenterait de sensibiliser la population en défaveur de l'amendement de la constitution : « ...qui le tentera aura franchi la ligne rouge », a menacé le gouverneur. Il a intimé l'ordre aux responsables locaux d'aligner derrière eux leurs administrés le jour du vote. Les directeurs des écoles ont été priés de répercuter le message dans les écoles de leurs ressorts. Dans cette province de Makamba, des citoyens nous ont rapporté d'autres cas d'incidents sécuritaires causés par la milice Imbonerakure.

Contactés en date du 31 janvier 2018, des habitants des collines Kibago, Rubimba et Mbizi disaient être terrorisés par les violations de domiciles nocturnes et patrouilles quotidiennes menées par les jeunes Imbonerakure. Le cas le plus récent qu'ils ont dénoncé s'est passé dans la nuit du 25 janvier 2018. Les nommés Tanu et Nihorimbere, deux Imbonerakure de la colline Kibago se sont introduits au domicile d'un nommé Karenzo connu dans la localité pour être un opposant politique membre du parti UPRONA. Ces deux Imbonerakure disaient être à la recherche des armes détenues par le fils du vieux connu sous le sobriquet de Maroha. Ce vieux a été méchamment battu par ces jeunes Imbonerakure qui l'accusaient de cacher son fils qui était absent durant l'incident.

La victime a ensuite été sommée de ne pas porter plainte au risque d'en subir les conséquences. Ces habitants déplorent le fait que ces Imbonerakure font tout cela sans être inquiétés, et accusent certains élus collinaires de soutenir ces miliciens au lieu d'assurer la sécurité de tout citoyen. Le fils de la victime vit dès lors dans la clandestinité.

2° Après l'assassinat sauvage de l'ex administrateur de la Commune de Kirundo Serges Barutwanayo, le 28 novembre 2017, c'est la chasse à l'homme qui cible quelques-uns des membres de sa famille. Serges Mberamiheto, un ex militaire des forces armées burundaises et cousin de feu Serges Burutwanayo a fui le pays suite aux menaces et terrorisme à son endroit orchestré par certains Imbonerakure de Kirundo, entre autres Abel Ahishakiye, président de la ligue des jeunes au niveau provincial, Minani qui est vice-président de cette même ligue ainsi que le chef de colline Nyange Bushaza.

Cette nouvelle victime avait accompagné feu Serges Barutwanayo à l'hôpital de Kirundo et à celui de Ngozi où il avait été transféré peu avant son décès. Elle est accusée de détenir quelques secrets liés aux auteurs du crime. En effet, Serges Barutwanayo, avant de mourir, avait livré les noms de ses assassins et Serges Mberamiheto les avait dénoncés aux différents médias comme Inzamba et Humura, selon des Imbonerakure qui ont requis l'anonymat.

Un autre qui aurait été terrorisé répond au nom de Kanyarufunzo, un vieux commerçant du centre urbain de Kirundo qui lui aussi est de la famille de la victime et avait accompagné feu Serges Barutwanayo à l'hôpital. Selon des sources de l'administration provinciale, ce dernier s'est rendu chez le gouverneur de province pour signaler ces menaces. Vous saurez que même si les noms des assassins avaient été livrés et que tous sont bien connus, aucune enquête de la part du parquet ou de la police n'a été faite.

3° Les nommés Nsengiyumva, Nkundimana Jean, Hakizimana, Nibizi et Nzoyihaya, tous de la Commune Buganda et membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été arrêtés par des jeunes de la milice Imbonerakure le 19 janvier 2018 et incarcérés au cachot du commissariat de police en province Cibitoke. Ils ont été accusés de sensibiliser la population à voter contre l'amendement de la constitution en cours de préparation.

4° Des jeunes de la milice Imbonerakure, Nyandwi melchiade, Bizimana Alexis et Ndarubagiye Obède conduits par un enseignant de l'ECOFO Kinama du nom de Ndayisenga Émile, ont détruit en date du 17 janvier 2018 plus de dix maisons de petits commerçants sur la colline Kinama de la commune Mubimbi, province Bujumbura. Les victimes étaient accusées d'être membres du FNL pro Rwaswa et de refuser de donner des contributions financières allant de 3000 à 5000 Francs par mois pour les élections de 2020, et financer les activités de cette milice. Le crime est resté impuni.

5° Des jeunes du CNDD-FDD se sont opposés à l'exécution des décisions de la justice vendredi 5 janvier 2018. Les faits se sont passés sur la colline Karonge de la Commune et Province Makamba. Selon des sources au tribunal de résidence de Makamba, ces jeunes Imbonerakure s'étaient opposés à l'exécution d'un procès opposant un résident et un rapatrié. Les juges avaient été bloqués à plus de deux reprises. Selon les mêmes sources,

il a fallu l'intervention du Gouverneur pour mettre en exécution ce procès avant d'arrêter certains des Imbonerakure qui s'opposaient à cette décision. Ils ont été sommairement arrêtés par la police avant d'être relâchés. Les juges du tribunal de résidence de Makamba dénoncent ce comportement des jeunes du parti au pouvoir qui bloquent les activités de la justice.

6° Le nommé Nzoyihera Pie a été arrêté dans la nuit du 1 janvier 2018 alors qu'il partageait un verre avec le Conseiller Principal du Gouverneur de la province Makamba. Un malentendu avait éclaté alors qu'il discutait avec le Conseiller Principal du Gouverneur sur des questions politiques. Ce conseiller a, par la suite appelé la police qui l'a aussitôt embarqué vers le cachot du poste de police à Makamba. Selon des sources policières, ce membre du parti Sahwanya FRODEBU, chargé du recrutement a été accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Les membres du FRODEBU dénoncent cette arrestation qui ne vise que de faire taire toute voix discordante.

7° Une centaine d'Imbonerakure venus des collines Kayove, Gifunzo, Karindo Rongerero, en zone et commune Rutana ont déferlé en date du 4 janvier 2018 vers 15heures dans toutes les rues de la ville de Rutana scandant des slogans terrifiants. Ils se sont par après rendus au stade de Rutana où ils ont fait des entraînements paramilitaires. Ce n'est que vers 18h30 qu'ils ont rebroussé chemin. Nos sources nous indiquent que ces démonstrations étaient commanditées par le responsable provincial des services de renseignement en province de Rutana.

8° Un habitant du site de déplacés de guerre de la commune Ruhororo, province Ngozi, a été victime de menaces et harcèlement en date du 1er janvier 2018. Le prénommé Isaac a été accusé de faire paître son troupeau à l'extérieur, alors qu'il le faisait sortir pour permettre à son épouse de faire la propreté de l'étable. Des jeunes Imbonerakure de la colline Rwamiko dirigés par un certain Eric ont saisi l'opportunité pour conduire ce troupeau chez eux sous prétexte que l'élevage en dehors de l'étable n'est pas autorisé en commune Ruhororo. La victime s'est dirigé chez le chef de zone Ruhororo connu sous le prénom de Didace et a porté plainte contre ces Imbonerakure et il lui a été demandé de payer une quittance de 10000FBu pour que son troupeau lui soit remis. Les éleveurs déplorent cette attitude affichée par les Imbonerakure et demandent aux autorités

administratives de se ressaisir pour que l'élevage, surtout celui des vaches, ne disparaisse pas en commune Ruhororo.

9° Au moment où le Directeur de l'ECOFO Nyakibingo et vice-président du parti CNDD-FDD en commune Ruhororo, province Ngozi prénommé Nestor avait invité les enseignants de son école pour analyser les résultats du premier trimestre et élaborer des perspectives d'avenir en vue d'améliorer le taux de réussite, il a mis en garde et intimidé tout membre de l'opposition qui tentera de sensibiliser la population à voter "Non" au référendum constitutionnel. C'est ainsi qu'il leur a déclaré que le parti CNDD-FDD ne va pas tolérer ce type de gens. Il a ajouté en disant que les membres du parti FNL pro-Rwasa vont bientôt subir un châtimeur car des informations circulent qu'ils sont en train de sensibiliser de voter "Non" contre le changement de la constitution en cours.

10° Le nommé Butoyi Olivier, représentant des jeunes du MSD en province Bubanza est porté disparu depuis le 23 décembre 2017. Selon des sources concordantes, il a été appelé par son ami, deux jours avant Noël, alors qu'il était dans un bar à Muzinda, chez Liani. La victime n'est pas revenue. Le lendemain matin, son père à sa recherche l'a retrouvée au cachot du commissariat municipal en Mairie de Bujumbura. Deux jours plus tard, le détenu était introuvable au cachot. Sa famille et ses amis avaient déclaré être inquiets du sort de la victime puisque personne ne pouvait le voir.

Selon des sources du parti au pouvoir, ce dernier l'avait approché pour l'aider à créer un autre parti MSD satellite du régime et organiser un congrès national et des congrès provinciaux moyennant 22 millions de francs burundais. La victime avait échoué puisque tout membre du MSD qu'il avait contacté avait refusé de le suivre, selon ces mêmes sources. Notons que Butoyi Olivier, habitant à Ruyange en commune Rugazi avait fui le pays en 2015 lors des manifestations contre le troisième mandat de Nkurunziza. Finalement, la victime a été libérée et est retourné au milieu des siens.

11° Le responsable du SNR en province Muyinga, Gérard Ndayisenga, continue ses exactions envers la population de la province, sans être inquiété.

Dans la soirée du 10 janvier 2018, il a fait irruption dans un débit de boissons chez Kagimbi Ndayisenga, en compagnie de ses Agents de Transmission pour menacer les clients qui étanchaient leur soif. C'est ainsi qu'il a menacé et chassé certains clients qu'il accusait d'être d'une seule ethnie. Dans la même soirée du 10 janvier 2018, il a interpellé un commerçant du nom d'Issa Mugema, exerçant son métier de commerce au Marché central de Muyinga qui est porté disparu depuis cette date. Selon des proches de la victime, cette dernière a répondu à un appel téléphonique de ce responsable provincial du SNR, lui intimant l'ordre de le rejoindre à un endroit que lui-même lui avait indiqué. Après quelques instants, des inconnus répondaient aux appels dirigés à son portable avant qu'il ne soit complètement éteint.

Dans l'après-midi de cette même date, ce responsable provincial du SNR avait arrêté une dizaine de jeunes gens à la station de pompage du carburant devant les bureaux de l'Agence de voyage « Volcano » qu'il avait embarqués à bord du véhicule double cabine immatriculé « D 3983 ». Ces personnes, pour la plupart de la composante sociale Tutsi, avaient reçu des menaces de mort avant d'être relâchés. Un parmi ces jeunes avait reçu des coups de bottes au niveau des organes génitaux.

On signale également dans cette province le cas de trois motards et leurs motos complètement portés disparus à Gasave en commune Buhinyuza aux confins du Parc National de la Ruvubu, et trois autres volatilisés en commune Muyinga. Les jeunes Imbonerakure en complicité avec le SNR sont partout pointés du doigt comme étant les auteurs de ces différents crimes.

12° Depuis la date du 10 janvier 2018, un chauffeur de la Société Burundaise de Gérance de l'Aéroport international de Bujumbura(SOBUGEA), résidant à la transversale 7, commune Rugombo, province Cibitoke ne passe plus la nuit chez lui suite aux menaces de mort proférés par les jeunes du parti au pouvoir, après avoir été battu le 05 janvier 2018 par un groupe de jeunes en patrouille de nuit munis de gourdins chez un chef collinaire du nom de Mwentemali. « Je suis démobilisé d'un ex- PMPA et je ne vois pas pourquoi me pourchasser jusqu'à ce que je fuie mon domicile », déplore le chauffeur qui critique les comportements inhumains de ces jeunes.

13° En province Bujumbura, le nommé Pascal Kakana, professeur à l'Université du Burundi a passé deux jours au cachot du poste de police de Rwibaga. Il a été arrêté samedi 27 janvier 2018, par Ndabahinyuye Diomède, Administrateur de la commune Mugongomanga alors qu'il étanchait sa soif au centre d'Ijenda. Selon des témoins, les membres du parti au pouvoir CNDD-FDD venaient des cérémonies d'inauguration de la permanence communale à Mugongomanga lorsque l'Administrateur a perçu sa victime qu'elle a soupçonnée de ne pas soutenir le régime. L'Administrateur a directement appelé la police qui l'a aussitôt conduit au cachot de la police sans aucune autre forme de procès. Selon des proches de l'Administrateur communal, celle-ci souffre de paranoïa et accuse les habitants de la localité de critiquer son incompétence et sa médiocrité professionnelles.

14° Huit personnes membres du parti FNL aile de Rwaswa Agathon ont été arrêtées sur la colline Rukore, zone et commune Ntega, province Kirundo le 03 janvier 2018 et incarcérées au cachot du poste de police de cette commune. Elles ont été accusées de s'être chamaillés avec des jeunes Imbonerakure qui s'étaient introduits au domicile de l'un des détenus qui avait accueilli ses collègues pour fêter la journée du nouvel an. Selon des informations recueillies sur place, un certain Mugisha Samuel avait invité à ce jour ses amis pour partager la fête du nouvel an 2018. A la grande surprise de tous, vers 19h, un groupe des jeunes du parti CNDD - CDD munis de matraques est venu les agresser et les menacer en les obligeant de rentrer vite chez eux. Les deux groupes se sont par la suite physiquement confrontés et quatre des agresseurs ont été blessés certains sur leurs têtes, les autres sur les bras. La police œuvrant dans la localité est intervenue et a appréhendé seulement le groupe des personnes qui fêtaient leur nouvelle année.

Le responsable provincial du parti FNL en province Kirundo, Oscar Nizigiyimana a dénoncé un traitement inégal devant la justice car aucun membre du parti au pouvoir n'a été appréhendé alors qu'ils étaient les promoteurs de l'incident. Il a révélé que d'autres membres de son parti sont traqués par le régime en place.

Dans cette même province, le nommé Astère Tumukunde, enseignant de l'école primaire de Sigu en zone Nyagisozi, commune Busoni a été arrêté le 10 janvier 2018 par des Imbonerakure en complicité avec le chef de zone du nom de Ndorere Juvenal qui

l'accusaient de faire campagne de sensibilisation contre la réforme de la constitution. Il a été arrêté devant ses élèves de la 2ème année de l'école fondamentale Sigu, ce qui a suscité une peur panique au sein des autres enseignants et des élèves. Un autre enseignant de l'école primaire Muhembuzi, en zone Gatara, commune Busoni du nom de Nimbona Hadj a été arrêté aussi à son service le 29 janvier 2018 accusé par son directeur d'être un opposant du régime CNDD-FDD, car président des jeunes membres du parti FNL aile de Rwasa Agathon au niveau de la commune. Des sources proches de la victime indiquent que la victime avait fui son domicile pour se cacher au centre urbain de Kirundo suite aux menaces de mort des Imbonerakure qui le considéraient comme un opposant radical du régime.

15° Le nommé Sefu Ndayishimiye, membre du parti UPD Zigamibanga, très redouté de par ses critiques à l'encontre des actes ignobles du CNDD- FDD, a été arrêté le 2 janvier 2018 par le responsable provincial du SNR en province Cankuzo. Depuis 2010, Sefu critiquait le CNDD- FDD et l'ex Gouverneur de Cankuzo, le frondeur Jean Berchmas Niragira, qui avait lui aussi tenté à maintes reprises de l'arrêter. Au cours des réunions, la victime n'avait cessé de dénoncer les abus du pouvoir. Chauffeur d'un camion au chantier de constructions d'un aéroport international de Bugesera au Rwanda, il a été accusé de « fréquenter souvent le Rwanda et de collaborer avec des rebelles ». La victime a une double nationalité burundo-rwandaise. Ses parents sont Rwandais, venus depuis longtemps et sa mère vit encore à Cankuzo. Le Gouverneur de Cankuzo Njiji Desiré a fait tout pour que Ndayishimiye Sefu ne soit libéré du cachot du poste de police de Cankuzo alors qu'aucune charge judiciaire ne pesait sur lui. Jusqu'au 8 janvier 2018, Sefu n'avait pas encore comparu devant la justice. Il a par la suite réussi à prendre fuite après sa libération alors que des Imbonerakure s'apprêtaient à l'éliminer, selon ses proches.

16° Deux détenus ont été enlevés du cachot du commissariat de police de la province Cibitoke dans la nuit du 28 au 29 janvier 2018 par le chef du SNR dans cette province, le nommé Gahungu Athanase qui a donné l'ordre aux garde-cachot de les sortir. Jonas Uwimana et Jonson Nzobarimpa ont été par la suite ligotés et embarqués dans un pick-up de police plaque D3978 vers un endroit non connu, et les familles et les proches craignent que les leurs aient été assassinés.

17° En province Bururi, des Imbonerakure ont menacé et intimidé les prêtres de la paroisse Matana après qu'un de ces derniers ait dénoncé à la messe du 7 janvier 2018 les agissements irresponsables de cette jeunesse. Le dimanche suivant, c'est-à-dire le 14 janvier 2018, les Imbonerakure ont déposé des cartouches dans les offrandes des chrétiens. Lors de cette même semaine, un Imbonerakure avait déposé un chien mort décapité dans l'église au moment où des chrétiens faisaient la propreté de l'église, nous rapportent des témoins de tous ces incidents.

II. DES CONSEQUENCES DE LA CRISE SOCIO-POLITIQUE SUR L'ECONOMIE BURUNDAISE

II.1. Pénurie et hausse des produits pétroliers

Par un communiqué de presse n° 01/2018 du 19 janvier 2018, le ministre de l'énergie et des mines Côme Manirakiza a revu à la hausse le prix des produits pétroliers. Ainsi, l'essence super et le gasoil coûtent désormais 2 250 FBu tandis que le pétrole lampant coûte 2 000 FBu. L'essence et le gasoil ont grimpé de 150 FBu alors que le pétrole lampant a connu une hausse de 200 FBu. Quelques jours avant la hausse, la tactique a été de créer une pénurie. Il s'observait de longues files d'attente au niveau des stations-service. Malheureusement, malgré cette hausse, la pénurie et les spéculations sur ces produits ont persisté.

En province Gitega et dans d'autres provinces du pays, les habitants ont célébré la fête du nouvel an 2018 dans la pénurie de ces produits stratégiques. Aucune goutte d'essence n'était trouvable dans plusieurs stations d'essence du pays. Un litre d'essence coûtait entre 5000 et 6000FBu au marché noir presque partout dans le pays, avec comme conséquence la montée du coût du transport. A titre d'exemple, le ticket Gitega-Bujumbura est passé de 7000 à 12000FBu ; Gitega-Rutana, de 4000 à 7000FBu. Les élèves qui devaient être à l'école mardi le 2 janvier 2018 ont eu de la peine à rejoindre leurs écoles respectives faute de véhicules de transport.

En province Karusi, le coût des tickets de transport Karusi-Gitega est passé de 4000 FBu à 5000Frb pour les voitures et de 3500Fr à 4000Fr pour l'agence de transport Memento. De Karusi à Muyinga, le ticket est passé de 3000Fr à 4000FBu.

La montée de 7% du coût du ticket annoncé par l'autorité n'avait pas été respectée. L'agence de transport Memento est passée de 9000FBu à 11500FBu pour le voyage Karusi -Bujumbura alors qu'il était fixé à 10800FBu. De leur côté, les taxis moto ont fait monter le coût de transport du simple au double. Il a été remarqué qu'avec l'augmentation du prix à la pompe, le carburant était devenu abondant dans les deux stations de service qui sont au chef-lieu de la province Karusi. La population s'indignait que même les produits alimentaires comme le riz, le haricot, les poireaux, l'huile de palme et les articles de boutique aient aussi connu une hausse de prix. Les habitants de Karusi regrettent une diminution sensible et progressive du revenu des ménages suite au chômage. Même ceux qui désirent aller chercher du travail ailleurs sont régulièrement arrêtés et emprisonnés au moment où même ceux qui y parviennent rentrent les mains vides, dépouillés de leurs biens et argent par les forces de l'ordre comme le témoignent les victimes.

Sur la RN7 Bujumbura- Ijenda, province Bujumbura, les transporteurs ont rivalisé dans la hausse des prix de transport pendant la pénurie et après la hausse des prix des produits pétroliers. Avant la hausse le ticket s'élevait à 3000Fr pour un minibus de type Hiace et à 3500Fr pour une voiture. Le ticket est monté respectivement à 4000 et à 4500FBu. Un kg de farine de manioc est passé de 1400FBu à 1600FBu, 1kg de graines de maïs de 800FBu à 1100FBu, le haricot de 1000FBu à 1200FBu et le riz de 2000FBu à 2400Fr au marché d'Ijenda

En Mairie de Bujumbura, les frais de transport s'élèvent à 380FBu alors qu'ils étaient à 350FBu. Comme il n'y avait de monnaie d'échange de 20Fr, les clients devraient payer 400FBu au lieu de 380FBu. Le coût du charbon de cuisine était devenu inaccessible aux habitants de la ville de Bujumbura. Avant la hausse des prix de carburant, le plus petit coût de charbon est passé de 300FBu à 700FBu. Le carburant de type essence était introuvable dans la ville de Ruyigi le 19 janvier 2018 à l'unique station-service actuellement fonctionnelle. Les pompistes disaient qu'ils attendaient un nouvel approvisionnement et précisaient que le prix à la pompe serait désormais de 2300francs burundais, au lieu de 2154 francs. Les propriétaires de véhicules et motos disaient être contraints de s'approvisionner au marché noir où un litre d'essence était acheté à 5000FBu.

Le ticket de transport trajet Ruyigi-Gisuru était passé de 12000francs à 15000FBu bu sur moto. Il était passé de 5000FBu à 6000FBu bu pour le transport public de Ruyigi-Gitega. Le ticket Ruyigi - Bujumbura est passé de 10000 FBu à 11000 FBu

Dans la province de Makamba, malgré la hausse des prix des produits pétroliers, ces derniers sont restés introuvables dans les stations. Les prix des tickets de transport et d'autres produits de première nécessité ont grimpé. Le ticket Bujumbura-Makamba était passé de 8000 à 10000Fr bu. Une course à Moto qui s'effectuait à 1000 FBu était passée à 1500 FBu. Le prix d'un bidon de 5 litres d'huile qui s'achetait à 7500 FBu est passé à 9000 FBu. Le prix d'un kilogramme de farine de manioc est à 1200 FBu alors qu'il était à 1100 FBu.

II.2. Hausse des prix des denrées alimentaires

Des prix des produits vivriers de base ont été revus à la hausse en Mairie de Bujumbura et dans beaucoup d'autres coins du pays. Voici la situation du 16 janvier 2018 brièvement résumé dans ce tableau comparatif des prix en tenant compte de la période d'avant et d'après la crise de 2015.

Produits	Avant 2015	Après et aujourd'hui
Petit poids	1200/Kg	2500/Kg
Haricot vert	1200/Kg	1500/Kg
Pomme de terre	500/Kg	850/Kg
Oignon rouge	800 à 1000/Kg	2000/Kg
Tomates	1000/Kg	1500/Kg
Carottes	1000/Kg	1500/Kg

En province Muramvya, la mesure prise par le Gouvernement de revoir à la hausse le prix du carburant a eu beaucoup de retombées négatives sur la vie sociale et économique de la population. Ainsi, des produits et services ont vu les prix grimper.

Tableau comparatif de certains produits et services

Article	Mesure	Prix (avant le 19 janvier 2017)	Prix (après le 19 janvier 2017)
Transport Bus	Muramvya-Bujumbura	3.000	5.000
	Muramvya-Gitega	2.500	4.000
	Muramvya-Mwaro	4.000	6.000
	Muramvya-Bugarama	1.000	2.000
Transport Moto	Course simple en ville	500	1.000
Riz	1 kg	2.400	2.600
Haricot	1kg	1.200	1.400
Farine de manioc	1kg	1.000	1.200
Farine de maïs	1kg	1.200	1.200
Huile de palme	Un bidon 5 L	12.000	13.000
Banane	1 bon régime	6.000-7.000	7.000-9.000
Patate douce	Un bon panier	5.000	6.300
Pomme de terre	1kg	800	400 (ok)
Avocat	1 pièce	500	600
Colocase	Un bon panier	9.000	10.000
Viande	1 kg	7.000	8.000
Tomate	1 kg	2.000	2.500
Loyer maison	1 Chambrette + salon/mois	70.000	
Carburant	1 litre	2100 (rarement trouvable dans les stations)	2300

Malgré la flambée des prix, les salaires des fonctionnaires ne suivent pas le même rythme. A tout cela s'ajoute la mesure prise par le Gouvernement de contribuer financièrement et par force aux élections prochaines.

III. LE DROIT A L'EDUCATION : DE LA MANIPULATION POLITIQUE AU TRAITEMENT INHUMAIN DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNES

La crise politique liée au troisième mandat de Pierre Nkurunziza s'est répercutée sur tous les secteurs de la vie y compris le secteur de l'éducation nationale. Le régime politique en place se méfie de ce secteur clé de la vie nationale qui fait objet de politisation à outrance. Des enseignants victimes des abus de l'autorité scolaire ne peuvent plus vaquer paisiblement à leurs activités quotidiennes. Certains sont même révoqués, dans un contexte malheureusement de manque criant d'enseignants dans les écoles, au détriment des enfants qui bénéficiaient de leurs prestations. Dans certains coins du pays, les élèves sont associés dans des activités de mobilisation et de manipulation politiques au détriment de l'activité scolaire, en violation flagrante de la loi qui dépolitise ce secteur. Au lendemain du lancement de la campagne de sensibilisation pour le vote de l'amendement de la constitution en province Makamba, le 8 janvier 2018, le directeur du lycée communal Bukeye a réuni le 12 janvier 2018 ses élèves en assemblée générale pour les sensibiliser au vote « oui » au référendum de la constitution. Il en a aussi profité pour menacer ceux qui tenteraient de voter contre cette nouvelle loi. Des enfants des écoles primaires sont aussi associés dans des activités d'entraînements paramilitaires. Des témoins nous ont fait écho par exemple des entraînements paramilitaires organisés dans certaines écoles primaires de la zone Kigoma, commune Bugabira, province Kirundo où une trentaine d'écoliers de sixième année de 12 ans et plus y ont participé depuis octobre 2017 sous l'encadrement des Imbonerakure en collaboration avec certains enseignants. Ces activités sont généralement organisées au moins deux jours la semaine. Ces enfants apprennent notamment à manipuler les armes légères et à patrouiller pendant la nuit.

Par sa lettre référencée 610/CAB/DGRH/048 du 09 janvier 2018, la ministre de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Janvier Ndirahisha a demandé à son homologue de la fonction publique de « bien vouloir suspendre immédiatement les traitements des enseignants » dont la liste lui a été transmise. Ces enseignants sont accusés d'avoir refusé d'aller prester dans des écoles où ils avaient été redéployés. Après trois mois de suspension de salaire, ces enseignants seront alors révoqués de la fonction publique. Parmi ces enseignants, 8 sont de la

province Gitega dont 5 sont des représentants syndicaux qui n'avaient pourtant pas été concernés par le redéploiement.

En province Muramvya, les classes de 2ème année post-fondamentale n'avaient ni livres de professeurs ni des élèves à la quatrième semaine après le début des cours le 2 janvier 2018. Ainsi, les directions scolaires et les enseignants se demandaient ce qui allait se passer alors que les examens du trimestre sont programmés au début mars, probablement le 3 mars 2018.

Alors que le Lycée de Muramvya est l'une des 11 écoles dites « pilotes » qui arrivent à la dernière année post-fondamentale, les manuels de cours du deuxième trimestre manquaient alors que les élèves vont passer le tout premier examen d'Etat du nouveau système. Comme réponse à ce problème, le ministère concerné se justifie en disant que le problème se trouve au niveau de l'imprimeur (la Régie de Production Pédagogique, RPP) qui a refusé de multiplier les manuels à crédit ! En province Bubanza, les directions scolaires se lamentaient de manquer de craies pour pouvoir écrire au tableau. Au premier trimestre, ils avaient utilisé tout le stock qui avait été offert par un bienfaiteur coréen. Les directeurs des ECOFO disaient être dans l'incapacité financière de se ravitailler en craies. Une seule boîte de craies coûte 5000 fr et ne peut pas servir pendant deux jours. A la direction provinciale de l'enseignement, ils expliquent que le ministère n'a pas rendu disponibles les craies depuis le début de cette année scolaire et que donc les directeurs doivent se débrouiller. A cela s'ajoute le manque criant d'enseignants et de bancs pupitres dans toutes les écoles de la province.

En Mairie de Bujumbura, alors que le problème avait été soulevé il y a au moins deux années, une partie d'une infrastructure abritant les toilettes de l'Ecole Primaire du Jardin Public (EPJP) de Nyakabiga III s'est écroulée emportée par les eaux de la rivière Ntakangwa, dans la nuit du 17 janvier 2018. Les élèves de la première (1ère) à la sixième (6ème) année de cet établissement ont déménagé vers l'Ecole Fondamentale Scheppers de Nyakabiga

Il où ils ont désormais suivi leurs cours les après-midi en attendant la construction de nouvelles toilettes. Selon Frère Désiré Habiyaremye, directeur de l'ECOFO Scheppers, une période d'un mois a fait l'objet d'un consensus entre cette école et la Direction Communale de l'Enseignement de la commune Mukaza pour que ces enfants retournent à leur école. « Passé ce délai, nous allons fermer les portes à ces enfants », a-t-il informé. Il a souligné qu'ils se sont également convenus sur les stratégies de gestion de ces élèves.



Photos de l'impact des eaux de la rivière Ntakangwa sur les infrastructures de l'école

IV. DROIT A LA SANTE : UN ACCES DIFFICILE AUX SOINS ET UN PERSONNEL FRUSTRE DES ABUS DE L'AUTORITE POLITIQUE

Le secteur de la santé publique a été gravement touché par la crise consécutive au troisième mandat controversé de Pierre Nkurunziza. L'épidémie de malaria a déjà emporté beaucoup de vies humaines et, continue à faire rage dans le pays sous le silence complice des autorités publiques. Plus de quatre cents (400) patients de malaria dont neuf décès avaient déjà été enregistrés à l'hôpital de Ngozi pendant le seul mois de janvier 2018. L'autorité de l'hôpital dénonce la qualité des médicaments qui sont offerts aux patients. Rappelons que l'épidémie de paludisme qui s'est déclarée en 2017 a fait plus de 3000 morts sur plus de 7 millions de burundais atteints par la maladie. Le Ministère de la santé se félicite d'avoir maîtrisé la maladie mais des efforts restent à consentir dans ce secteur.

Des infrastructures et matériels disponibles ne sont pas exploités faute de personnels formés. C'est le cas de l'hôpital général de Mpanda en province Bubanza qui dispose de matériel sophistiqué et très cher, mais qui n'est pas fonctionnel depuis son ouverture, il y a six ans. Le directeur de cet établissement sanitaire moderne dit qu'il n'y a pas de médecins spécialistes capables de les utiliser. Les services disponibles mais non fonctionnels sont notamment celui de l'électrocardiogramme pour les maladies du cœur, l'électroencéphalogramme pour les maladies de la tête. La construction et l'équipement de cet hôpital ont été réalisés grâce à l'aide de la Chine.

Photos de l'impact des eaux de la rivière Ntakangwa sur les infrastructures de l'école

Au moment où le début du deuxième trimestre avait coïncidé avec une grave pénurie de carburant, les directeurs de certaines écoles ont renvoyé des élèves les accusant d'arriver à l'école en retard. En province Bujumbura, 18 élèves ont été renvoyés du Lycée Kivoga, 16 du Lycée Buhonga et 9 de l'ETG Mutumba.

Depuis sa création en 2011, il y a confusion de l'appellation. Tantôt, c'est un hôpital de 1ère référence, tantôt de 2ème référence, tantôt l'hôpital général. Son statut n'est pas bien déterminé, ce qui influe sur la planification et l'estimation des ressources humaines puisqu'il n'y a pas de textes réglementaires. Il y a sous-estimation des coûts de prestation, selon le directeur de cet hôpital, Dr Aimé Fabrice Niyonkuru.

Ainsi, les patients qui pouvaient profiter des équipements sanitaires disponibles sont contraints d'aller se faire soigner ailleurs. Le médecin directeur fait savoir que l'hôpital a besoin de 7 médecins spécialistes et qu'il n'y a aucun médecin spécialiste dans son hôpital.

Ailleurs dans le pays, les infirmiers travaillent dans des conditions déplorables de frustrations. Ce personnel est en outre menacé par l'administration et les Imbonerakure qui les rançonnent au jour le jour, les intimident et leur imposent des vues politiques insensées.

V. DES CONTRIBUTIONS FORCEES EN CASCADE POUR LE SOUTIEN AU REFERENDUM CONSTITUTIONNEL ET AUX ELECTIONS DE 2020

Le pouvoir de Pierre Nkurunziza en mal de fonctionner a choisi de sucer jusqu'à la moelle des os son peuple pourtant affamé par ce même régime qui a mis au second rang les projets de développement au profit d'une politique politicienne autour d'un homme qui a l'intention de s'éterniser au pouvoir. Après avoir détruit toute l'économie nationale par des incendies criminels systématiques des marchés sur tout le territoire, Pierre Nkurunziza exige des contributions financières forcées pour faire survivre un pays à cours de financements et de recettes. Le peuple burundais est contraint de contribuer pour financer le référendum constitutionnel dont le résultat permettra à Nkurunziza de s'éterniser au pouvoir après avoir eu le droit de se faire réélire en 2020 pour deux autres mandats de 7 ans chacun. Des menaces, intimidations, arrestations arbitraires, assassinats politiques sont les armes choisies par le Président pour combattre toutes les voies discordantes contre son plan politique. Refuser de participer aux contributions forcées, voter contre la modification de la constitution signifie dépasser la ligne rouge et signer ainsi sa mort !

Une ordonnance n° 530/540/1772 du 8 décembre 2017 signée conjointement par les ministres des finances, du Budget et de la Privatisation et celui de l'Intérieur et de la Formation Patriotique précise les modalités de collecte des contributions aux élections de 2020. L'ordonnance distingue trois catégories de contributeurs à savoir les citoyens non-salariés, les citoyens fonctionnaires et autres. Pour les citoyens fonctionnaires, d'après le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, les contributions seront retenues à la source deux ans durant, c'est-à-dire la période de janvier 2018 à décembre 2019. En effet, à partir de ce mois de janvier 2018, les premières contributions ont déjà été retenues.

« On n'a pas considéré les engagements déjà pris par le fonctionnaire », se lamente un fonctionnaire contacté dans les couloirs de la fonction publique. Il indique que la contribution pour un patriote est un devoir civique. Seulement les plafonds sont au niveau supérieur. Il le dit en considérant le montant qui sera retenu de son salaire. En effet, le fonctionnaire en question précise que son salaire frôle cinq cents mille francs burundais.

Selon le tableau de l'ordonnance ci-haut citée, le citoyen fonctionnaire qui touche un salaire dépassant 5 cents mille contribuera à hauteur de 30 mille francs par mois. Or, l'ordonnance ne considère pas les engagements de chacun des fonctionnaires. L'accréditif peut marquer un salaire dépassant plus de 500 mille alors que le concerné a des engagements dans des banques ou micro finances. Ainsi, il donne son cas personnel. « Mon salaire net est de 515 mille francs burundais. Mais j'ai un crédit au Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) et à la micro finance Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel (CCEM). Il me reste un net à dépenser sur mon compte d'environ 178 mille francs burundais. J'ai 4 enfants en âge de voter pour qui je dois contribuer mille francs chacun en plus de mon épouse qui n'est pas salariée. Pour lui, le gouvernement n'a pas tenu compte des engagements de chaque contributeur. » L'ordonnance ne précise pas s'il faut retenir cette somme sur la base ou sur le net. Les deux ministres ont dû sortir une autre note pour préciser que la contribution portera sur le salaire net. Les députés de la Coalition « Amizero y'Abarundi » (Espoir des burundais) indiquent que l'ordonnance est anti constitutionnelle sur tous les points et dénoncent le caractère obligatoire de la contribution aux élections de 2020. Dans une lettre adressée au Président de l'Assemblée Nationale et signée par 25 députés y compris Agathon Rwasa, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, ces députés dénoncent des contradictions dans l'ordonnance ministérielle conjointe. « L'ordonnance fixe la somme à contribuer et en même temps, dit que la contribution est volontaire,"remarquent-ils.

La lettre relève que les barèmes des contributions ne se basent sur aucune référence logique et s'interroge sur la gestion et la traçabilité des fonds collectés. "Ces contributions ne transitent pas sur le compte du trésor de la République du Burundi, nous doutons de la transparence dans la gestion de ces fonds dont on ignore le montant à collecter," disent ces députés. Les députés fustigent le régime qui demande "trop" à une population "déjà pauvre" alors que le budget nécessaire pour les élections de 2020 est déjà pris en compte par les budgets de l'État depuis deux ans.

De son côté, le régime piège et demande aux fonctionnaires qui ne souhaiteraient pas contribuer mensuellement et durant deux ans de le faire par un écrit. Or, c'est bien connu, si quelqu'un ose parler ou aller à l'encontre d'une décision du parti présidentiel, il signe sa mort. Les fonctionnaires ont préféré se résigner face à cette décision contraignante.

Des grognes se font entendre sur tout le territoire national. Ces contributions sont devenues une sorte de business pour les administratifs territoriaux qui les ramassent sans scrupule et sans considération de l'ordonnance.

En province de Gitega, en plus des frais exigés à tout citoyen par le ministère de l'intérieur pour les élections 2020, le personnel de certains services publics sont obligés de donner d'autres contributions. Il s'agit du secteur de santé où ils paieront entre 5 000 et 30 000Fr selon le poste occupé et le niveau d'études. Mais ceux qui ont des postes de responsabilité donneront beaucoup plus, ce qui signifie qu'ils devront utiliser les frais de l'institution dont ils sont responsables. C'est le même cas à la REGIDESO et à l'IGEBU. Le personnel se demande pourquoi cette double imposition et forcée alors que les salaires n'évoluent pas.

Le personnel de santé dans la province Karusi s'est insurgé, de son côté, contre la décision de collecte de nouvelles contributions pour les élections de 2020. Ces contributions ont été collectées par les responsables des différentes structures de santé (centre de santé, hôpital, district, Bureau Provincial de Santé) qui ont ensuite acheminé cet argent collecté chez le médecin provincial. Comme l'indiquent les documents distribués dans ces structures de santé, les contributions sont fixées suivant le profil de chacun des agents de santé.

Dans cette province sanitaire Karusi, les responsables de ces structures ont versé une somme de 30.000 FBu, un médecin consultant 15000 f, un infirmier 10.000f et un simple agent comme un planton ou un veilleur, 2000 FBu. Les agents de santé s'indignent de cette collecte abusive qui s'ajoute aux contributions que l'ordonnance du ministre de l'intérieur et de la formation patriotique a déterminées pour toute la population burundaise. Ils craignent que cela soit un vol organisé.

Dans une réunion tenue à huit-clos le 7 janvier 2018 par le président du parti CNDD FDD en province de Kirundo du nom de Fabien Yamuremye, deux points étaient à l'ordre du jour. Il s'agissait d'abord de la sensibilisation pour voter "oui" aux élections du référendum prochain. Tous les gestionnaires des structures de soins ont été interpellés à sensibiliser toute personne qui se présentera au centre de santé. Le second point

concernait la contribution forcée de 100000 francs burundais pour chaque titulaire, son adjoint et le gestionnaire. Selon des sources sur place, après avoir déclaré le barème de cette contribution, le silence a régné dans la salle de la DPAAE Kirundo. Le président du parti CNDD FDD, après avoir remarqué l'air du mécontentement a revu à la baisse les contributions des gestionnaires de santé à 50000FBu tout en maintenant celles des titulaires et leurs adjoints.

A côté de ces contributions, les concernés disent être contraints de donner des cotisations mensuelles à la permanence provinciale du parti pour pouvoir garder leurs postes. En commune de Busoni par exemple, chaque fois que l'équipe communale de football de l'honorable Jean Baptiste Nzigamasabo surnommé Gihaha sort de sa commune pour aller jouer ailleurs, tout le personnel de la santé du district Busoni doit donner une contribution de 5000 FBu. Actuellement, tout le monde dit être fatigué de ce comportement mais malheureusement personne n'ose le dire à haute voix pour ne pas être qualifié d'opposant au système.

Dans la province de Mwaro, les membres du personnel de la santé dans les 2 districts sanitaires de Kibumbu et Fota de la province Mwaro se plaignent d'avoir été forcés de donner une contribution pour les élections de 2020 en plus des retenues mensuelles sur leurs salaires pour ces mêmes élections. Un infirmier était contraint de payer 10.000 FBu bu, un aide-soignant et les travailleurs chargés de la propreté donnaient à leur tour 5000FBu. Au district Fota, la majorité a donné cet argent la mort dans l'âme. Au district de Kibumbu regroupant les communes Kayokwe, Nyabihanga et Bisoro, un infirmier connu sous le nom de Steve Arthur Niyonizeye a refusé de donner cette contribution, arguant qu'il y avait une autre contribution qui sera retirée à la source sur les salaires. Le médecin chef de district Kibumbu lui a téléphoné pour lui dire qu'il allait le mettre à la disposition du Ministre pour l'envoyer dans un pays où il n'y a pas d'élections. En Mairie de Bujumbura, des Imbonerakure de la zone Musaga sillonnent toutes les rues et avenues, entrant systématiquement dans chaque maison pour obliger les occupants à s'acquitter des contributions prétendument destinées à financer les élections de 2020. Pour les récalcitrants, ces Imbonerakure leur signifient que personne n'aura droit à aucun service à la zone Musaga sans avoir payé la contribution exigée. Ce ne sont pas seulement les commerçants qui donnent ces contributions aux membres du parti au

pouvoir, même les chauffeurs des véhicules doivent payer à la police de roulage. Maintenant cette police n'accepte plus un billet de 2000FBu comme d'habitude. La police exige désormais des vivres. Les uns offrent des pâtes de manioc (ubuswage), les autres offrent d'autres sortes de nourriture comme les aubergines, les fruits, les poissons Ndagala et le Mukeke pour pouvoir continuer sa route.

VI. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

Une réunion d'intimidation organisée en province Muyinga

La réunion a été organisée en date du 13 janvier 2018 par le gouverneur de la province Muyinga en compagnie des responsables de la police et du Service National de Renseignement. Etaient invités à cette réunion qui s'est déroulée au stade de Muyinga, les habitants de deux quartiers à savoir Mukoni et Swahili considérés par ces autorités comme des caches de rebelles car principalement habités par des personnes de la composante sociale tutsi. Le Commissaire Régional de Police de la Région Nord- Est, a tout simplement informé les participants à la réunion que leurs quartiers sont déjà connus pour leur implication au coup d'Etat manqué du 13 mai 2015. Il a renchéri en précisant que des informations à sa disposition lui disent que les habitants de ces deux quartiers sont des récalcitrants notoires, qu'ils ont des armes, et qu'ils cachent des hommes en uniforme policière pour combattre le pouvoir. Il a mis en garde ces habitants en les menaçant et leur demandant de « l'entendre une fois pour toutes ».

Détournement des fonds collectés en province Rumonge

Le Gouverneur de la province Rumonge Juvénal Bigirimana a accusé le 9 janvier 2018 l'ancien chef de zone Rumonge destitué, Saidi Ndikumana, d'avoir détourné un montant de 670 000Fr burundais collecté dans le cadre des contributions forcées initiées par le régime de Pierre Nkurunziza. Cet argent avait été collecté par le chef de quartier swahili se trouvant au chef-lieu de la ville Rumonge et était destiné à construire le bureau du chef de ce quartier Swahili. D'après le Gouverneur de la province de Rumonge, cet argent doit être remis à la commune par cet ancien chef de zone. L'ancien chef de zone rejette les accusations et fait savoir qu'il s'agit des alibis formulés par les responsables administratifs de cette commune pour justifier sa destitution. Ce détournement est

intervenu au moment où les habitants de la commune se plaignent de multiples collectes d'argent tantôt pour la construction des bureaux administratifs, tantôt pour la construction des permanences du parti au pouvoir ou des infrastructures sociales, et bientôt la contribution pour les élections de 2020.

Contributions financières pour la construction d'un stade en province Gitega

Le Gouverneur de la province Gitega a sorti une note en date du 5 janvier 2018 appelant tout citoyen de la province à payer une somme de 200FBu comme contribution à la construction du stade provincial. Certains administrateurs communaux ont cependant dit à leurs populations respectives que les 200FrS étaient le minimum à payer. Celui de la commune Buraza, le nommé Rutozi Didace, a exigé de son côté qu'un fonctionnaire donne au minimum 1/10 de son salaire et que ce serait honteux qu'un commerçant donne seulement 200FBu.

Distribution d'armes aux Imbonerakure en province Gitega

Des informations recueillies sur place ont dénoncé une distribution des armes aux jeunes du parti au pouvoir des zones rurales de la commune Gitega par l'Administrateur Valentin Nahimana, et le président communal du parti au pouvoir, Eraste Ntahondi. Chaque colline aurait un représentant des jeunes armés. Ces informations nous ont même précisé les identités des Imbonerakure qui ont bénéficié de ces armes sur certaines collines. Colline Bwoga: Felix Ndarubone, Colline Mukanda:Cubwa Julien, Colline Mubuga:Emmanuel Ntakarutimana

Notons que toutes les collines de la commune Gitega rurale sont concernées. Ces jeunes font des patrouilles nocturnes, menacent, rançonnent, pillent et torturent les gens. Ils exigent la fermeture des bistrotts quand ils veulent. La population vit dans une peur panique.

Expropriation sans indemnisation en commune Mabayi, province Cibitoke

Vingt-six (26) ménages de la sous-colline Njehe, commune Mabayi, province Cibitoke ont été expropriés de leurs terres depuis la fin de l'année 2017. Ils ont été chassés de leurs propriétés par une entreprise russe d'exploitation de gisements de minerais et ces ménages vivent dans des conditions de vie lamentables depuis le début de l'année 2018. Ces ménages disent qu'ils ont reçu une maigre indemnisation (environ 1 millions de francs burundais attendu en tranches) compte tenu de la valeur des propriétés emportées par cette entreprise étrangère d'extraction de minerais. « Avant, nous vivions de ces minerais que nous exploitions pour vivre. Aujourd'hui, cette entreprise ne nous a même pas donné des emplois. Nous passons tout le temps à puiser de l'eau pour ces russes qui ne nous donnent rien en retour. Nos champs ont été détruits par les machines et ils nous ont empêchés de récolter nos champs. Ils nous ont promis de nous construire des grandes maisons mais voilà, ce sont de petites maisons sans valeur. Nous n'avons vraiment pas d'avenir. Que les bienfaiteurs volent à notre secours », nous a déclaré une des victimes de la spoliation.

Des réunions et discours de haine et d'appel à la violence politique

Le CNDD-FDD au pouvoir au Burundi a multiplié ses réunions et accentué ses discours de la haine et d'appel à la violence depuis le début de cette année 2018. Ce discours est motivé par un nouveau développement contextuel lié à la campagne de sensibilisation à la nouvelle Constitution amendée. Partout dans le pays, l'administration à la base a emboîté le pas au discours de violence prononcé le 12 décembre 2017 par le Président Pierre Nkurunziza en commune Bugendana, province Gitega, qui disait que celui qui s'opposerait à l'amendement de la constitution aura franchi la ligne rouge. Ainsi, des menaces de mort ont été presque partout proférées à l'endroit des opposants politiques et certains ont été arrêtés accusés de sensibiliser la population à voter non au référendum projeté en mai 2018. Le cas le plus emblématique se déroule en commune Butihinda, province Muyinga où le représentant du CNDD-FDD au niveau communal, le nommé Révoat Ruberandizi, a prononcé le 27 janvier 2018 un discours de la haine et d'appel à la justice populaire contre les opposants à l'amendement de la constitution. « Celui qui s'opposera à l'amendement de la constitution est un ennemi de la nation et un malfaiteur. Traquez-le, livrez-le à nous sans attendre l'Officier de Police Judiciaire pour en finir avec lui. Suivez de près les membres de la coalition Amizero y'Abarundi et d'autres partis de

l'opposition car ce sont eux les véritables ennemis de la paix, capturez-les et amenez-les chez nous. Edentez-les - Débarrassez-vous des obstacles », a-t-il déclaré à une foule composée d'hommes, de femmes, de jeunes et d'enfants.

Dans cette même province, les militants du parti au pouvoir, s'étaient donné rendez-vous en commune Mwakiro, le 13 janvier 2018. Les différentes ligues des jeunes Imbonerakure ressortissants des 7 communes de la province Muyinga étaient représentées à ce grand rassemblement provincial. Ils ont ainsi effectué une marche-manifestation à partir de l'endroit dit « Ku Gitindo » vers le centre communal de Mwakiro avant de suivre les discours de circonstance. Le responsable provincial du parti CNDD – FDD à Muyinga, le nommé Cyprien Sinzotuma n'a pas mâché ses mots. Il a exhorté tous les « Bagumyabanga » à « traquer sans faux-fuyant toute personne qui tenterait ou chercherait à s'opposer aux directives dictées par le pouvoir issu du CNDD-FDD. Qu'il pleuve, qu'il neige, nous devons éliminer tout opposant au programme de notre parti, ou contraindre toute personne non acquise à l'idéal de notre parti à fuir avant le référendum de mai 2018. Vous devrez œuvrer de manière que notre parti puisse régner jusqu'au retour de l'Enfant de Dieu, le Seigneur Jésus-Christ »

De pareils discours de la haine et d'appel à la violence ont été signalés presque partout dans le pays, en commune Busoni, province Kirundo par le député Jean Baptiste Nzigamasabo alias Gihaha, en commune Ruhororo, province Ngozi, en province Makamba par Gad Niyukuri, le Gouverneur de province, en province Cibitoke, etc.

Tournées du Président Pierre Nkurunziza : une crise de confiance entre les citoyens et le régime

Depuis le début de cette année 2018, le Président Pierre Nkurunziza organise des tournées dites de moralisation de la société dans les provinces du pays. Le constat est amer. En cours de route, ses services de sécurité menacent les citoyens qui sont contraints de détourner leurs visages pour tourner le dos au passage de l'escorte présidentielle. Sur place, les participants à la réunion sont interdits d'entrer avec tout objet suspect susceptible de capter le message du Président et ce dernier exige de garder le secret de tout ce qu'il a déclaré dans la salle. Surpris par ce comportement, les participants divulguent plutôt ses discours. Le 16 janvier 2018, c'était le tour de la province Muyinga.

Les invitations des personnes conviées à la rencontre avec le président commencèrent à tomber en cascade dans la soirée du lundi 15 janvier sur WhatsApp. Le 1er communiqué appelait les invités à être dans la salle des Pentecôtistes de Mukoni à 07 heures 30 minutes, le deuxième à 08 heures précises, tandis que le dernier appelait les gens à l'entrée impérative dans la salle à 07 heures précises. Il était interdit à tout invité de se munir de son téléphone portable, des stylos de type « Parker » et des montres. Tout cela pour éviter tout enregistrement possible ! Aussitôt le Président entré dans la salle, le Chef du Protocole d'Etat, a exhorté le Révérend Pasteur de l'Eglise Pentecôte Mukoni de dire une prière, après quoi il a immédiatement présenté le programme des activités. Prenant la parole à son tour, le Gouverneur de province Aline Manirabarusha a sommairement présenté la situation de la province. Tout est bon dans le meilleur des mondes sur le plan sécuritaire, économique et socio-culturel. Elle a quand même omis de dire un mot sur le plan politique. A son tour, le Président a pris la parole sur l'unique point à l'ordre du jour « Moralisation de la société ». Pour lui, son auditoire devrait prêter attention, car ses enseignements revêtaient un caractère extrêmement important pour tout citoyen ! L'exposé était consacré sur les principes sacrosaints d'un patriote ! Comme certains indicateurs renseignent son intention de devenir ou de se comporter comme roi du Burundi, il s'est longuement apaisant sur la bravoure de Ntare Rushatsi Cambarantama, Ntare Rugamba, le roi Mwezi Gisabo et le Prince Louis Rwagasore, le héros national. Il a démontré comment chacun d'eux s'est battu, selon son époque, jusqu'à mourir pour son peuple.

En évoquant l'assassinat du Prince L. Rwagasore et de son compagnon de lutte Pierre Ngendandumwe, assassiné en 1965 par un Rwandais, il s'en est pris au Rwanda qu'il a accusé de chercher à s'immiscer dans les affaires du Burundi.

Le Président Nkurunziza a également accusé le Rwanda de vouloir piller les ressources du Burundi, notamment son sous-sol comme le coltan/cassiterite de Kabarore en province de Kayanza. Il n'a pas manqué de venter la qualité du café burundais que le Rwanda essaie de drainer sur son territoire pour qu'il améliore la qualité du sien lors de l'exportation après lui avoir donné le label de « Produced in Rwanda » alors que c'est le café burundais. Il a savamment informé son auditoire que les recherches en gisements d'or qu'il a commanditées lui-même sur deux collines de la Commune Mabayi (province Cibitoke) ont révélé que l'exploitation aurifère sur la première colline pourra prendre 60 ans, et

pour la seconde autour de 100 ans. Les réserves de Nickel au Burundi, constituent 6% des réserves mondiales.

L'exploitation industrielle de l'or à Butihinda (province Muyinga) est programmée dans un proche avenir, tout au plus tard fin 2018, début 2019. Il n'a pas manqué d'ajouter que les métaux associés dont l'Argent et le Cuivre constituent des réserves mondiales inestimables. Pour lui, le sous-sol burundais est très riche, ce qui attire toutes les convoitises des « Colons, c'est-à-dire les blancs » et du Rwanda qu'il accuse de tous les maux.

Selon lui, même ceux qui ont tenté de renverser les institutions élues démocratiquement sont hébergés par le pays voisin, le Rwanda, tous les auteurs de troubles au Burundi trouvent facilement refuge au Rwanda. En guise de conclusion, le Président Nkurunziza a fait appel à qui veut l'entendre que : « Les manœuvres et la ruse utilisées pour détruire l'UPRONA (Assassinat de Rwagasore en 1961), sont les mêmes que celles utilisées pour détruire le FRODEBU (Assassinat de Ndadaye en 1993), et dans un passé très proche, le Coup d'Etat manqué du 13 mai 2015 : ceux qui l'ont commandité, tous circulent librement sur la terre rwandaise ! ».

La balle est dans le camp de tout burundais pour lutter corps et âme contre les détracteurs qui cherchent à dilapider les ressources naturelles que le Dieu Tout Puissant a gracieusement données au Burundi, a dit le Président.

A la sortie de la salle, la majeure partie des participants étaient stupéfiés. Ils avaient senti une peur malade dans les dires de leur Président. C'est ainsi que tout le monde fut prié d'aller planter des arbres sur la colline Mukoni et cette activité n'a duré que quelques 15 minutes, faute de plants.

Des ONGs et organisations internationales sommées de recruter à base de critères ethniques

Pour des raisons non encore avouées, mais sans nulle doute pour des raisons de manipulation et de ruse politique pour gagner la confiance d'une partie de la population et diviser pour régner sur le peuple burundais, le pouvoir applique les quotas ethniques exigés seulement pour des postes politiques jusqu'aux postes techniques. Il l'a déjà accompli au niveau des postes techniques publiques, maintenant il s'en prend aux ONGs et aux organisations internationales.

Après avoir tenté d'imposer à ces ONGs le recrutement à base ethnique à raison de 60% hutu et 40% tusti, au cours d'une réunion organisée par le ministère de l'intérieur et celui des relations extérieures à l'Hôtel source du Nil en date du 18 septembre 2017, aujourd'hui l'heure est au forcing et aux menaces de suspension, si de telles injonctions ne sont pas mises en application. Selon des sources dans ces ONGs, le régime veut les contraindre à signer individuellement un engagement de mise en œuvre de la mesure.

The image shows two identical forms side-by-side. Each form has the OCERS logo at the top left and the title 'IDENTIFICATION PERSONNEL CRS BURUNDI' at the top right. Below the title, there are five rows of text, each followed by a dotted line for input:

- Prénom:.....
- Nom:.....
- Position :.....
- Ethnie :.....
- Date :.....
- Signature :.....

Cela reviendra pour ces ONGs à réorganiser des recrutements, à chasser des employés et à se conformer audits critères. Des fiches sont déjà imposées pour l'identification ethnique des employés.

Un cas de recrutement à caractère ethnique a également été constaté à l'Hôpital Militaire de Kamenge où un employé infirmier a été chassé du service accusé d'avoir donné de fausses informations sur son ethnie.

REPUBLIQUE DU BURUNDI
 MINISTERE DE LA DEFENSE
 NATIONALE ET DES ANCIENS
 COMBATTANTS
 HOPITAL MILITAIRE DE KAMENGE
 B.P. 5117 MUTANGA I
 TEL: 23.2082

Bujumbura le 26 Janvier 2018

N°520/HMK/04/01.16.0

Objet: Licenciement

A Monsieur KEZIMANA Yves
 à
BUJUMBURA

Monsieur,

En date du 01 Décembre 2017, l'Hôpital Militaire de Kamenge vous a recruté comme infirmier A2 à la place réservée à l'éthnie Twa.

Lors de passation du test de recrutement, chaque candidat devrait indiquer son ethnisme dans son identification sur la feuille de l'examen et vous avez déclaré que vous êtes de l'éthnie TWA.

Après la signature de votre contrat de travail, l'Hôpital Militaire de Kamenge a eu des informations comme quoi vous avez fait une fausse déclaration d'éthnie.

Vous avez été convoqué à la direction pour lever ce doute et vous avez déclaré que vous êtes de l'éthnie TUTSI. Mais après quelques jours, vous avez amené un document délivré par l'UNIPROBA reconnaissant que vous êtes réellement de l'éthnie TWA.

Comme l'Hôpital Militaire vous avez soupçonné d'être malhonnête, il est allé vérifier l'authenticité de ce document à l'UNIPROBA. Étonnement, la signature de votre document n'était plus du Représentant légal de cette association. L'usage d'un faux document est venu confirmer votre fausse déclaration faite pendant l'examen.

Par conséquent, l'Hôpital Militaire considère tous ces actes d'improbité comme une faute lourde qui est sanctionnée par un licenciement sans préavis ni indemnité en vertu de l'article 58 du code du travail burundais en vigueur. En plus, il sied de vous rappeler que vous êtes encore dans votre période d'essai et que l'Hôpital Militaire de Kamenge ne peut en aucun cas s'engager dans des durables avec un agent malhonnête.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez croire, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général de l'Hôpital
 Militaire de KAMENGE

Dr NIMBURANTRA NANI IDI
 Colonel

REPUBLICAINE
 Colonel

Place de la Liberté, Bujumbura
 Tel: 23.2082

C.P.I.A :
 - Conseil d'Administration de l'HMK
 - Inspection du Travail
 - Monsieur le Directeur Chargé des Soins
 - Monsieur le Directeur Administratif
 et Financier

à
BUJUMBURA

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation socio-économique des burundais se détériore au jour le jour dans un contexte politique où l'autorité est préoccupée par son maintien au pouvoir en passant par des tactiques de manipulation politique, de division de la société, de corruption et d'affaiblissement de l'autorité de l'Etat. En faisant chacun sa loi, en instaurant un Etat dans un Etat, le Président en profite pour imposer le culte de sa personnalité. Dans un tel contexte, c'est la population qui en pâtit parce que tout est permis et le plus fort en profite. Les contributions forcées en cascade ne profitent qu'à ceux qui les collectent et ces derniers n'hésitent pas à louer leur Maître. Ainsi, tout ce qui va dans l'intérêt de la société est mis de côté pour se servir d'abord ! Le FORSC est grandement préoccupé par une telle situation dans le pays. Il émet ainsi les recommandations qui suivent :

Au gouvernement du Burundi :

- De mettre un terme au terrorisme d'Etat qui n'est qu'une stratégie de Pierre Nkurunziza pour se maintenir bon gré malgré au pouvoir ;
- De suspendre l'enterrement de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation par la révision non concertée et anti- constitutionnelle de la constitution qui en est l'issue ; □ De mettre fin aux contributions forcées qui ne font qu'aggraver la situation économique des ménages déjà en mal de vivre ;
- De sanctionner les auteurs des crimes et des incitations à la haine et à la violence politique ;
- De combattre la corruption et de remettre le pays sur les rails de la croissance économique ;

De mettre en avant le respect de la loi et l'instauration d'un Etat de droit.

A la population burundaise :

- De rejeter les appels à la violence et les enseignements à la haine ethnique, et résister ainsi à la tyrannie que le régime de Pierre Nkurunziza lui impose ;
- De refuser le projet d'amendement de la constitution qui ne vise que l'intérêt d'un seul homme qui veut se maintenir au pouvoir.

A l'EAC, UA et ONU :

De suivre de près la situation du Burundi et de prendre des mesures concrètes pour protéger le peuple burundais en danger ; De poursuivre la pression sur le régime en vue d'une résolution pacifique du conflit ; De contraindre le régime de Pierre Nkurunziza à renoncer au projet d'amendement de la constitution.

A la CPI :

D'accélérer l'enquête sur la situation du Burundi afin de poursuivre les auteurs des crimes contre l'humanité en cours au Burundi.

RAPPORT DU MOIS DE FEVRIER 2018

Une gestion criminelle de l'Etat et les conséquences socio-économiques sur les citoyens

Rapport sur la gouvernance et les droits
socio- économiques au Burundi

0.INTRODUCTION

La crise politique causée par le troisième mandat illégal du Président Pierre Nkurunziza a eu des répercussions terribles sur la vie socio-économique des burundais. Le pays traverse une des périodes les plus sombres de son histoire. Pierre Nkurunziza s'acharne contre l'existence d'un Etat de droit qui lui avait pourtant permis de conquérir le pouvoir, parce qu'il sait qu'il n'a pas de place dans un système respectueux des droits de l'homme et de la démocratie. L'Etat de droit permettrait effectivement à un autre burundais de présider aux destinées du pays, ce qu'il n'entend pas d'une seule oreille : « c'est moi et personne d'autre » ! Il détruit ainsi tous les fondements de la démocratie et de la légalité qui régissent la société pour imposer le culte de sa personnalité. Il développe des stratégies de corruption, de la paupérisation de la population, des divisions sociales, de l'impunité des crimes et de la terreur politique dans le but d'arriver à ses visées politiques de se maintenir éternellement au pouvoir.

Dans ce rapport du mois de février 2018, le FORSC met un accent particulier sur le contexte de violences et de violations des droits humains qui ne permet pas aux citoyens de vaquer librement et tranquillement aux activités de survie économique. Il aborde différents sujets en rapport avec les violations des droits et libertés des citoyens, et les conséquences graves qui entament et entravent la vie économique des burundais.

Le rapport dénonce la situation dramatique des droits à l'éducation et à la santé et passe en outre en revue d'autres faits de mauvaise gouvernance observés dans le pays pendant cette période de rapport.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

Les jeunes de la milice Imbonerakure sont présents partout, donnent des ordres à tous y compris les administratifs, les policiers et les militaires. Ils disposent de tous les pouvoirs sur les autres burundais. Le Président Pierre Nkurunziza leur a notamment confié la mission d'éliminer physiquement tout opposant ou supposé opposant à son régime. Ils imposent la loi, jouissent de l'impunité totale, au bénéfice du chef suprême qui profite de ce désordre pour se maintenir au pouvoir. La milice Imbonerakure qui collabore aujourd'hui avec des éléments de la milice Interahamwe du Rwanda est utilisée par le

régime pour entretenir la peur panique au sein des communautés et imposer ainsi le culte de la personnalité de Pierre Nkurunziza.

Cette période de rapport a été caractérisée par des violences et violations des droits et libertés notamment liées à l'enrôlement des électeurs au référendum et aux élections de 2020 qui a eu lieu du 08 au 17 février 2018. Au moment où le régime avait senti l'indifférence des citoyens face à cet événement inopportun et inutile, il a fait recours aux menaces, intimidations et violences dans le but de forcer l'opération.

Voici quelques faits qui ont dominé le contexte socio-politique et économique de ce mois de février 2018.

1° Ayant constaté que l'engouement en faveur de l'enrôlement au référendum était très faible, le régime a procédé à l'intimidation et au forcing menaçant de faire du mal à toute personne qui n'aura pas répondu à cette opération. S'enrôler à ce référendum et voter oui constituent désormais une condition pour continuer à vivre dans le pays. En date du 12 février 2018, seuls ceux qui avaient des récépissés pouvaient avoir accès au marché du chef-lieu de la province Gitega. Sur la voie publique, dans les bus de transport, les passagers devaient présenter les récépissés à la place de la carte nationale d'identité. Les élèves non-inscrits, peu importe leurs âges, étaient renvoyés de l'école sur ordre du Directeur Provincial de l'Enseignement. Ceci avait été décidé lors d'une réunion tenue la veille par Georges Nshimirimana, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD dans cette province qui avait rassemblé tous les administratifs issus de son parti, et les directeurs des écoles, eux aussi membres du parti au pouvoir, après avoir constaté que les gens ne voulaient pas se faire inscrire. Ce responsable du parti au pouvoir avait eu le soin de signaler que personne n'aura droit à aucun service public et n'aura même plus le droit de circuler dans le pays une fois non inscrit au référendum.

En commune Itaba, des cultivateurs qui étaient dans leurs champs ont été contraints par les Imbonerakure d'aller se faire enrôler faute de quoi ils allaient en subir les conséquences.

En date du 13 février 2018, il s'est tenu une réunion des membres dirigeants du CNDD-FDD de la province Bujumbura. Etaient présents le Gouverneur de la province Nadine Gacuti, le président de la commission électorale provinciale Nathanael Nimbona, le représentant provincial du CNDD-FDD Nkenshimana Emmanuel et le Directeur Provincial de l'Enseignement. Ils ont lancé un ultimatum aux administrateurs communaux, aux Directeurs Communaux de l'Enseignement et aux jeunes Imbonerakure

représentés d'identifier toutes personnes qui ne s'étaient pas fait enrôler pour le référendum et les élections de 2020 afin de dresser une liste par commune, si possible avec leurs photos, pour qu'ils soient corrigés le plus tôt possible. La réunion avait été tenue secrète mais un des Imbonerakure qui a reçu l'ordre de faire ce travail macabre avait prévenu certains récalcitrants qui ont vite accourus aux bureaux d'enrôlement pour ne pas être cibles de la violence annoncée.

En province Rumonge, face à un constat d'échec de l'opération d'enrôlement, les autorités ont commencé à proférer des menaces envers la population pour forcer celle-ci à se faire inscrire. En date du 14 février 2018, une personne avec mégaphone à la main, appelait les gens, au marché de Gitaza, à aller se faire enrôler. Il mettait en garde quiconque ne se ferait pas inscrire dans les délais, qu'il serait sévèrement sanctionné. Parmi les sanctions préconisées figuraient la privation des services publics et administratifs. Cet homme s'adressait à un parterre de femmes rurales venues faire leurs achats dans ce même marché de Gitaza, commune Muhuta province Rumonge. Mais ce marché n'a pas été fermé comme ce fut le cas le mardi 13 février 2018 au chef-lieu de la Commune Rumonge.

Dans cette province de Rumonge, les écoles n'ont pas fonctionné ce même jour du 14 février 2018. Les responsables scolaires de toute la province ont donné un congé aux écoliers et élèves pour aller chercher des cartes d'identités et se faire enrôler. Depuis la commune Muhuta, en passant par Bugarama jusque dans la ville de Rumonge, les écoles étaient fermées. Les élèves étaient dans la rue vers la maison, d'autres se dirigeaient vers des bureaux d'inscriptions ouverts non loin de leurs établissements

En commune Ruhororo, province Ngozi, des réunions ont été organisées sur toutes les collines de la commune dans le but de sensibiliser la population d'aller se faire enrôler à partir du 8 février 2018. Ce qui a étonné les participants à ces réunions, les chefs de collines ont précisé clairement que celui ou celle qui ne va pas se faire recenser pour avoir la carte d'électeur lui permettant de participer au référendum prévu au mois de mai, sera chassé hors du pays car les administratifs le considéreront comme un étranger.

2° Partout dans le pays, les Imbonerakure et l'administration publique vouée à la cause du Président Pierre Nkurunziza procèdent à une surveillance pour mieux repérer les opposants au référendum sur la constitution. Ceux qui en sont soupçonnés sont arrêtés et privés de libertés, d'autres sont tués ou portés disparus.

En province Ngozi, une quinzaine de personnes dont des élèves et enseignants ont été arrêtées et incarcérées accusées d'être contre le référendum et de sensibiliser contre la nouvelle Constitution de Pierre Nkurunziza.

Une famille originaire de la colline Nyamiyaga, zone Bamba, commune et province Bururi composée d'un père, d'une mère et de quatre enfants a été arrêtée par des Imbonerakure et incarcérée au cachot de la zone, accusée d'avoir accueillie dans le ménage, un fils qui est membre de l'opposition politique de Pierre Nkurunziza.

Un bouché du nom de Mbarushimana Thaddée œuvrant au marché moderne du chef-lieu de la province Cibitoke en commune Rugombo a été enlevé en date du 18 février 2018. Les auteurs du crime sont deux agents du SNR, Anaclet Bikorimana et Maboulo et accusaient sans preuve la victime d'avoir déclaré qu'ils ne voteront pas pour la nouvelle Constitution. La victime est portée disparue depuis cette date. La famille et les amis s'inquiètent de son sort. La famille a contacté le responsable du SNR en province Cibitoke, le nommé Athanase Gahungu, celui-ci rétorque ne pas être au courant de l'incident malheureux.

En date du 17 février 2018, sur la colline Mukoni de la zone et commune Ruhororo, un certain Nyandwi a été obligé de payer une rançon de 100.000FBu aux Imbonerakure et au Chef de colline du nom de Ikurakure parce qu'il avait refusé que sa petite fille âgée de 13 ans soit enregistrée sur la liste des personnes qui vont participer au référendum et aux élections prévues en 2020. Dans la même journée, les Imbonerakure en complicité avec le Chef de colline Pascal Nzeyimana ont arrêté 47 membres d'une secte locale dite « Abatampera » sur la colline Gitamo, zone et commune Ruhororo, les accusant de refuser de se faire enrôler afin de participer au référendum sur la Constitution. Pour bénéficier de la libération, chaque victime a payé une rançon de 5000 Fr. En date du 18 février 2018, Habimana Richard, un Imbonerakure de la colline Buniha, zone et commune Ruhororo a été séquestré par ses collègues qui l'accusaient d'être inactif et de ne pas soutenir les « activités » de cette milice. La victime a ensuite été rayée de la liste des Imbonerakure de sa colline. En province Ruyigi, précisément en commune Nyabitsinda, un certain Diomède Ndabacekure, commis d'état civil à la zone Muhwazi a été arrêté le 12 février 2018 et détenu au cachot du poste de police en commune Nyabitsinda. Son arrestation est survenue après qu'il se soit publiquement prononcé, étant dans un bistrot à Muhwazi, en disant que le vote pour ou contre dans un référendum est un droit de tout un

chacun. Il a dès lors été accusé de rébellion selon l'Administrateur communal. Il a été arrêté par des jeunes du parti au pouvoir qui l'ont directement conduit au cachot.

Deux jeunes frères, les nommés Bukuru Evariste et Butoyi Eric ont été enlevés sur la colline Muyira, commune Kanyosha, par des agents du SNR à bord d'une jeep pickup blanche sans immatriculation. L'un d'entre les deux est introuvable depuis lors, selon les proches, au moment où Évariste Bukuru a été retrouvé au cachot de la zone Kanyosha, dans un état très critique. Les deux victimes ont été accusées de vouloir perturber le référendum sur la Constitution, une Constitution taillée sur mesure du Président Pierre Nkurunziza.

Un enseignant du nom de Nkurunziza Oscar de la direction provinciale de l'enseignement de Bubanza a été arrêté en date du 13 février 2018 et détenu au cachot du poste de police, accusé d'avoir critiqué les pratiques de contraindre les gens à se faire enrôler.

3° Au cours de la semaine du 4 février 2018, les étudiants de la ligue des jeunes Imbonerakure ont tabassé deux de leurs collègues qui rentraient la nuit au campus Mutanga en Mairie de Bujumbura, les accusant d'être membres du parti FNL pro-Rwasa, mais aussi de l'ethnie Tutsi et d'avoir des relations politiques avec les jeunes du quartier voisin de Nyakabiga. Des informations recueillies au campus nous disent que ces malfrats ont bénéficié du soutien et de la complicité d'un agent du Service National de Renseignement prénommé Désiré, alias Kavyonzi. Le campus est dans l'insécurité à cause des agissements de ces étudiants membres de la milice Imbonerakure qui font la chasse aux opposants politiques du parti au pouvoir et du projet d'amendement de la Constitution.

4° Dans la matinée du lundi 26 février 2018, vers 2 heures, deux militaires ont tué Evariste Ngenzi, un Imbonerakure qui occupait le poste de secrétaire collinaire du parti CNDD-FDD à Mutoyi, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega. C'était dans un bistrot dénommé "Jabe". Ces militaires sont Adjudent Janvier Ndabahagamyé et Caporal- Chef Uwimbabazi Jonas, tous des anciennes FAB. Ces militaires étaient en conflit avec la victime qui menaçait de tirer sur eux car elle portait au vu de ces militaires et de la population un fusil Kalash. Selon des sources sur place, ce membre de la milice Imbonerakure avait l'habitude de se moquer de ces militaires, qu'il était plus considéré qu'eux et méritait donc leur respect. Au moment de l'incident criminel, la victime agressait les deux militaires en leur disant qu'ils n'ont plus de valeur, qu'il a son armée (imbonerakure) et qu'il peut même les écraser. Quand il est sorti du bar, les deux

militaires ont pensé qu'il allait prendre l'arme pour les tuer et ils ont tiré sur lui, toujours selon des témoins. Le parquet s'est vite saisi de l'affaire en flagrance, contrairement aux habitudes et les deux criminels ont été jugés par la suite, à perpétuité. Dans la même province de Gitega, le journaliste du journal Iwacu, Désiré Sindihebura, a été sauvagement battu en commune Giheta par les Imbonerakure dirigés par le prénommé Prudence au moment où il étanchait sa soif au bar " Chez Micheline" en date du 24 février 2018.

La victime a été accusée de fournir aux médias de fausses informations sur la commune et de ne pas aimer sa commune natale. Elle a ensuite été dépouillée de ses téléphones et de sa chaînette. Grièvement blessée aux jambes, sur la tête et le menton, le journaliste a été conduit par des policiers à la clinique Saint Joseph de Giheta où il a passé la nuit.

Le lendemain, il a porté plainte à la police de Giheta, l'OPJ a eu peur et attendu l'ordre des responsables du parti au pouvoir pour ouvrir les enquêtes.

5° A Gitega comme partout dans le pays, les entraînements paramilitaires des jeunes de la milice Imbonerakure continuent. En date du 03 février 2018, des entraînements paramilitaires des jeunes Imbonerakure se sont déroulés sur les terrains de football entourant la ville de Gitega : ETP (Ouest), Nyakibingo (Est), Masenga (Sud). Ces activités ont commencé vers 4 heures du matin. Les habitants des environs ont été réveillés par des cris, des sifflets, des chansons du parti au pouvoir, l'hymne national et d'autres cris. Très tôt le matin en date du 11 février 2018, les manifestations paramilitaires des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, appuyés par les Interahamwe (la tristement célèbre milice qui s'est illustrée dans le génocide de 1994 au Rwanda) ont eu lieu sur les collines de Gitongo, Muzenga et Muririmbo, en commune Mutaho, province Gitega.

La police est intervenue quand ces miliciens voulaient entrer dans le camp des déplacés de guerre de Mutaho. Des miliciens Interahamwe ont été repérés et identifiés au sein de ce groupe d'Imbonerakure et étaient arrivés mercredi le 7 février 2018 à bord d'un véhicule du SNR et en provenance de Bujumbura, selon des sources sur place. Ils avaient été accueillis par l'Administrateur communal de Mutaho en la personne de Denis Niyomuhanyi qui les avait même logés. Un plan de crime organisé contre le site de déplacés de guerre de Mutaho a été déjoué par la police, selon des témoins.

La reprise des entraînements paramilitaires s'observe aussi en communes Mutambu à Gasamanzuki, Mukike à Heha, Nyabiraba à Mbare-Gasarara, province Bujumbura. Des

jeunes Imbonerakures et quelques Interahamwe assurent la formation à partir du 16 février 2018. Les Interahamwe formateurs à Mutambu sont: Mvuyekure Protais, à Mukike: Ririkumutima Grégoire, et à Nyabiraba: Rwarakabije.

6° Dans ses stratégies de tricheries et de violences pour se maintenir éternellement au pouvoir, le régime de Pierre Nkurunziza n'a pas épargné les mineurs qu'il implique partout dans le pays dans des activités politiques électorales, des campagnes de sensibilisation à la haine politico-ethnique, dans des entraînements paramilitaires et des rondes de nuit. Les cas illustratifs sont légions, nous en relevons quelques-uns s les plus récents.

En commune Ntega, province Kirundo, tous les enfants ayant l'âge de 12 ans et plus sont impliqués dans des entraînements paramilitaires tous les samedis et dimanches de 5h à 6h30, et dans des rondes de nuit organisées chaque jour à partir de 19h jusqu'à 2h du matin. Selon les sources concordantes recueillies sur place, ces entraînements paramilitaires ont débuté au mois de novembre 2017 dans toutes les collines à l'exception des collines Mugendo et Kigaga où les chefs des collines se sont montrés défavorables à ces activités.

Des élèves du primaire et du secondaire commencent à développer une certaine régression en classe, abandonnent progressivement l'école au moment où d'autres passent toutes les séances de cours endormis. Ndaruzaniye Venant alias Musongoye, président du parti CNDD FDD au niveau communal, et Édouard Niyonzima chef de colline Nyemera sont les auteurs de ces activités. La famille qui ne laisse pas son enfant participer à ces activités de rondes de nuit et d'entraînements paramilitaires subit des sanctions allant jusqu'à payer une amende de 15000Frs. En cas d'absence non justifiée aux activités paramilitaires, la victime est contrainte de payer un montant de 2500 Frs.

Le chef de colline Kigaga, le nommé Cimpaye Evariste a risqué l'exécution sommaire pour avoir refusé que ces activités se passent sur sa colline.

Les parents contactés s'inquiètent sur l'avenir de leurs enfants au moment où le régime s'en moque et considère ces activités comme servant de « moralisatrices et d'éducatrices au civisme » ! Pourtant, nous affirment des témoins, les enfants sont sensibilisés à la haine et à la violence contre les opposants politiques et présumés tels.

7° En date du 2 février 2018, la police en collaboration avec des Imbonerakure s'est réveillée très tôt le matin pour traquer les conducteurs des vélos de la colline Gasozo,

commune Mutimbuzi qui transportent des marchandises pour les vendre dans la capitale afin de gagner leurs vies et nourrir la famille.

Des policiers ont confisqué tous les vélos et marchandises saisis au détriment des propriétaires qui pensaient pouvoir nourrir leurs familles ce jour. Les victimes contactées ne savaient pas sur quel pied danser et se demandaient ce qu'elles allaient faire pour continuer à vivre et à nourrir leurs enfants. Les photos suivantes illustrent la scène. Les victimes capturées étaient traitées comme des malfaiteurs et certains policiers enragés ressemblaient à des voleurs de vélos.



Des policiers ont confisqué tous les vélos et marchandises saisis au détriment des propriétaires qui pensaient pouvoir nourrir leurs familles ce jour. Les victimes contactées ne savaient pas sur quel pied danser et se demandaient ce qu'elles allaient faire pour continuer à vivre et à nourrir leurs enfants. Les photos suivantes illustrent la scène. Les victimes capturées étaient traitées comme des malfaiteurs et certains policiers enragés ressemblaient à des voleurs de vélos.



8° Selon des informations recueillies sur place, les jeunes de la milice Imbonerakure, en commune Isare ont reçu l'ordre du responsable provincial du CNDD-FDD Nkeshimana Emmanuel, et du Gouverneur Nadine Gacuti d'organiser intensément des patrouilles la nuit depuis le 29 janvier 2018 pour « corriger » les opposants politiques. Pour être plus actifs, chaque groupe doit opérer dans une localité où les membres ne sont pas natifs et collaborer avec des Imbonerakure natifs qui ont été nommés sur chaque colline et zone. Munis de fusils, de grenades et de machettes, ils sont sous la supervision d'un directeur d'une école technique prénommé Onesphore, d'un élève dénommé Oswald et d'un commerçant Eddy Robert Ndayizeye, selon des sources sur place. Pendant la soirée, des capturés sont torturés dans les localités de " Kumucungwe, Nyabagere, Ntahangwa, et Gikoma "durant toute la nuit pour qu'ils acceptent d'adhérer au parti CNDD-FDD et de voter oui au référendum en vue sur la constitution. La population environnante à ces localités dit être traumatisée par des cris des victimes qui se font entendre durant toutes les nuits.

9° Un autre fait qui témoigne de la violation des droits et libertés des citoyens par les jeunes Imbonerakure s'est fait observer le dimanche 18 février 2018 où était prévue une réunion du parti FNL de Jacques Bigirimana, sur la colline Mageyo de la commune Mubimbi, province Bujumbura Présidée par le responsable provincial de ce parti du nom de Mbonabuca Prosper, la réunion a vu la participation de Ngendangenza Mertus du bureau politique ,Vianney représentant des jeunes du parti en province Bujumbura en même temps président du parti dans la commune Mubimbi, et la réunion attendait la participation des autres membres provenant des communes Isare ,Mutambu et Kabezi. La scène était atroce quand les Imbonerakure empêchaient la tenue de cette réunion. Les FNL essayant de forcer en implantant leurs drapeaux, une altercation a eu lieu entre les deux groupes, et les jeunes Imbonerakure, forts de leur nombre, ont brûlé drapeaux et tricots du FNL Bigirimana en pleine rue. Des coups et bastonnades ont eu lieu jusqu'à ce que Vianney et Mertus soient conduits au centre de santé de Mageyo, puis transférés à l'hôpital de Rushubi le lendemain.

10° En province Rutana, Bède Nyandwi, Gouverneur de cette province et membre du parti FNL, a été malmené par des jeunes Imbonerakure dans l'avant midi du 3 février. Selon des sources sur place, des Imbonerakure étaient en réunion sur un terrain de football se trouvant tout près de la rivière Muyovozi sur la colline Gitaba. Lors de cette réunion, certains des Imbonerakure qui assuraient la sécurité ont bloqué la route Rutana-Gitega. Selon les mêmes sources, ces jeunes ont bloqué le véhicule du Gouverneur dont le chauffeur tentait vainement de foncer, et les occupants du véhicule ont été arrêtés. Le Gouverneur et son chauffeur ont été malmenés jusqu'à être dépouillés de leurs téléphones portables. Ces jeunes Imbonerakure accusaient le Gouverneur d'avoir une mission de les tuer. Après la réunion, chacun de ces Imbonerakure a reçu 25 kilogrammes de riz.

11° En province Makamba, des jeunes de la milice Imbonerakure de la colline Rubimba, commune Kibago sont accusés de malmenés des habitants de la localité. Selon des informations recueillies sur place, des jeunes du parti au pouvoir montent des barrières sur lesquelles ils arrêtent des passants pour extorquer de l'argent et intimider des supposés opposants au régime. Le cas le plus récent est celui d'un certain Ntahomvukiye Salvator, un vieux membre de l'UPRONA malmené avec son épouse en date du 24 février 2018. Selon des témoins, le couple a été arrêté par des Imbonerakure de cette colline alors qu'il rendait visite à un proche qui avait perdu un membre de la famille. Ils leur ont intimé l'ordre d'exhiber des récépissés sanctionnant leur enrôlement pour le référendum et les

élections de 2020. En plus des récépissés, il leur a été demandé des quittances de paiement des frais alloués à la construction d'un immeuble qui abritera les bureaux de la province. Ces jeunes ont fait asseoir les deux sexagénaires pendant des heures car ils avaient oublié ces documents chez eux. "Le pays est aux mains des siens, si vous imaginez que c'est de votre époque, sachez que la vôtre est révolue !", menaçaient-ils. Le couple a été libéré vers 19 heures du soir alors qu'il avait été arrêté au début de l'après-midi.

12° Le parti CNDD-FDD effectue partout dans le pays un recensement de ses fidèles. Selon des membres de ce parti contactés, ce recensement vise surtout l'identification des membres d'autres partis politiques qui ne veulent pas adhérer pour que le moment venu, les Imbonerakure puissent mieux repérer ceux qu'ils appellent « ennemis de la nation ». Ainsi, en province Gitega, le recensement a commencé en date du 19 janvier 2018. Sur les listes qui sont constituées, les noms des non membres sont mentionnés avec un signe de croix. Les agents recenseurs prennent le soin de les avertir en leur disant d'adhérer à leur parti dans les meilleurs délais pour leur sécurité. Un membre du parti recensé est ensuite interpellé pour payer immédiatement une contribution de 1000f pour le parti. La population a peur des conséquences de ce recensement.

13° L'impunité des crimes est un mode de diriger choisi par la dictature de Pierre Nkurunziza pour faire régner le désordre et l'anarchie dont il profite pour imposer son maintien au pouvoir. Ainsi, il maintient en otage la justice sociale pour se protéger lui-même et protéger les criminels qui l'entourent et qui se comptent par millier. Les cas de criminels impunis et protégés par le régime sont très nombreux dans le pays. Nous évoquons ici le cas d'un auteur de violences sexuelles qui avait fui la justice mais qui est apparu au grand jour sous la bénédiction du régime.

Le nommé Ndayikengurukiye Abel, ancien directeur du lycée urbain Rango avait été dénoncé par ses élèves de commettre des violences sexuelles contre ses éduquées. Au moment où la police le recherchait activement pour l'arrêter, il a pris fuite en complicité avec des autorités de son parti CNDD-FDD en province Gitega. A la surprise de tous, il est revenu et circule librement dans la province et se moque des gens en disant qu'il est intouchable et que les choses ne sont plus comme avant. « Le parti CNDD-FDD ne chante-t-il pas qu'il faut engrosser les filles et femmes de l'opposition pour qu'elles engendrent les Imbonerakure ? », s'exclame une des victimes. C'est la colère chez les parents des victimes et la communauté.

14° Deux jours après son arrestation en province Karusi par le responsable provincial du Service National de Renseignement, le docteur Claude Niyongere a été transféré le 22 février 2018 à la prison centrale de Gitega. Il a été accusé d, avoir partagé un message appelant à voter pour le non au prochain référendum visant la révision de la Constitution.

15° En date du 26 février 2018 deux commerçants de la commune Rugombo, province Cibitoke ont pris fuite suite aux menaces proférés par des autorités policières et administratives, les accusant d’avoir parlé franchement de la situation réelle des échanges commerciaux entre le Burundi et les pays voisins aux députés de l'EAC. « Je suis accusé d’avoir déclaré aux députés de l’EAC que le deuxième vice-président de la République a interdit aux commerçants de vendre des produits alimentaires au Rwanda en expliquant que ce serait rationner des rebelles se trouvant dans ce pays », nous confie un de ces commerçants.

16° Des policiers dirigés par le commissaire de police en commune Muha se sont introduits en date du 6 février 2018 dans une buvette de bière locale située à la 3èmeavenue du quartier Gitaramuka, zone urbaine de Musaga et appartenant à un commerçant nommé Hakiza. Ils ont renversé tous les bagages contenant cette boisson en prétextant que la boisson était de mauvaise qualité. Le chef de zone Musaga et d’autres personnalités de la zone sont arrivés sur le lieu, ont goûté positivement sur la boisson, mais le commissaire de police a décidé de confisquer même les bagages que contenait la boisson. La victime déclare avoir perdu plus d’un million de francs burundais. Des sources provenant de l’entourage du commissaire de police disent que des raisons politiques seraient derrière cette opération qui visait en réalité la destruction d’un lieu de rencontre des opposants au régime. La même équipe de policiers s’est ensuite dirigée au domicile de la veuve d’un certain Ruracinyika connu sous le nom de Mama Souavis se trouvant à la 1ère avenue du quartier Gasekebuye, de la même zone de Musaga où elle a renversé pour les mêmes raisons, au moins 8 bagages de cette même boisson Rugombo dont le coût est estimé à deux millions. Après, tous les vendeurs de la boisson Rugombo ont vainement manifesté leur mécontentement en fermant le 7 février 2018 tous les points de commerce de ce produit, mais ils n’ont pas eu gain de cause. Pourtant, ce commerce bien légal faisait vivre beaucoup de burundais. Aujourd’hui, il se fait dans une peur panique aggravée par les Imbonerakure qui ne cessent de réclamer à ces vendeurs des contributions financières.

II. CONSEQUENCES DE LA CRISE SOCIO-POLITIQUE SUR L'ECONOMIE BURUNDAISE

Le troisième mandat de Pierre Nkurunziza en 2015 a plongé le pays dans une crise politique qui a eu comme conséquence des sanctions économiques et des désengagements des bailleurs classiques du Burundi. Cette situation a économiquement pesé sur la population burundaise. Des burundais ont perdu leurs emplois, d'autres ont fui le pays suite à l'insécurité qui n'a cessé de régner dans le pays depuis lors. Le faible pouvoir d'achat de la population s'est accentué et a été aggravé par l'irresponsabilité et/ou l'égoïsme politique qui caractérisent l'autorité publique au pouvoir.

II.1. Des alertes sur la situation humanitaire du Burundi : le régime nie l'évidence

Dans son rapport sur la situation humanitaire du Burundi rendu public dans la deuxième moitié du mois de janvier 2018, Care Internationale relève au moins 2.600.000 burundais en besoin urgent d'assistance humanitaire. Dans un rapport semblable, l'ONG OCHA relève de son côté au moins 2400000 burundais dans le même besoin. La FAO et le PAM font la même alerte et classe le Burundi à la deuxième et troisième place des pays les plus menacés par la famine. Comme d'ordinaire, le régime a choisi de nier tout, nier que les droits de l'homme sont violés au Burundi, nier que la population a faim, nier que des burundais meurent, nier que le pays est en insécurité ! Faisant suite au rapport de l'ONG OCHA, le porte-parole et le secrétaire général du Gouvernement Philippe Nzobonariba a nié que la situation humanitaire est alarmante dans le pays et déclaré à la surprise des victimes de la famine haut et fort que le pays n'a pas besoin d'assistance humanitaire, mais de l'aide au développement. La déclaration a démontré une fois de plus que le régime roule pour ses intérêts et se moque éperdument des intérêts de la population.

II.2. Hausse du prix de l'eau et de l'électricité

Les prix de l'eau et de l'électricité sont devenus très élevés ces derniers jours. Depuis le mois de décembre 2017, les factures de la Regideso sortent après chaque mois alors que d'habitude, elles étaient distribuées après 2 mois. Comme la vie est devenue très chère, la plupart de ménages ne sont plus à mesure de payer ces factures. Ceux qui exploitent des moulins fonctionnant au courant électrique utilisent maintenant le mazout. Au niveau des agents de la Regideso, on ne donne pas de réponse claire sur ces factures surélevées.

III. DES CONTRIBUTIONS FORCEES AU REFERENDUM DE MAI 2018 ET AUX ELECTIONS GENERALES DE 2020

Le pouvoir du CNDD-FDD passe par toutes les voies pour atteindre son objectif d'introniser Nkurunziza contre vents et marais. Les élections en vue se préparent sans scrupule et aucune loi n'est respectée. Les contributions forcées pèsent lourd à une population la plus misérable de la planète.

Le monitoring du mois de février se rapporte sur les contributions forcées exigées aux fonctionnaires de l'Etat dans plusieurs coins du pays.

En province de Ruyigi, le directeur provincial de l'enseignement a exigé une contribution variant entre 2000 FBU et plus, pour les enseignants du primaire, et 5000 FBU et plus, pour les enseignants ayant un niveau universitaire. La somme collectée et la liste de ceux qui ont payé devraient parvenir à la DPE Ruyigi avant le 15 février 2018.

Le reportage radio sur les indignations des enseignants fait par le journaliste correspondant de la radio Isanganiro dans cette province, Jean Claude Nshimirimana, lui aussi enseignant au petit séminaire de Dutwe, lui a attiré les foudres du gouverneur de province jusqu'à se voir interdit d'exercer son métier dans toute la province de Ruyigi.

L'autre cas est celui de Muyinga, où les enseignants de la ville de Muyinga sont sommés de payer, sans exception aucune, une somme de 6500 FBU destinée à la construction d'un stade moderne, de 2000 FBU et plus pour les enseignants du primaire, et de 5000 FBU et plus pour les enseignants du secondaire ayant le niveau d'étude universitaire. Les deux dernières collectes sont destinées à la contribution aux élections, en plus de la somme retenue à la source sur les salaires depuis le mois de janvier 2018.

En Mairie de Bujumbura, le même ordre de collecte de fonds a été donné aux enseignants des différentes écoles, avec la seule différence qu'ici, les différents directeurs d'écoles n'ont pas réagi et diffusé le message/ordre de la même façon. Il y a ceux qui ont donné à ces contributions le caractère volontaire, pendant que d'autres lui donnaient force de loi/obligation car « l'ordre étant venu du haut ».

En date du 7 février 2018, tout membre du personnel de l'hôpital de Gitega devait payer 3000 FBU pour les élections de 2020. Même ceux qui étaient empêchés ou en congé ou en récupération ont été appelés au téléphone par Hermès Misigaro, DAF de l'hôpital qui dirigeait ce recouvrement. Il leur disait qu'il devait donner le rapport y relatif le lendemain au Ministère ayant la santé dans ses attributions. Signalons que cette somme

s'ajoute à celle décidée par le Ministère de l'intérieur, retenue mensuellement à la source sur les salaires des fonctionnaires.

En commune Giheta, tout élève du primaire et du secondaire devrait payer 1000FBu suite à la décision prise en date du 8 février 2018 par la Directrice Communale de l'Enseignement, Kabanyana Gérardine, et l'Administrateur communale Manirakiza Alexis. Les deux autorités communales disaient que cette somme servirait à payer les professeurs vacataires, alors que cette activité est généralement prise en charge par l'Etat. Cette décision est tombée en contradiction avec celle du ministre de l'éducation qui interdit aux autorités scolaires de demander aux parents toute sorte de contribution en vue de faire fonctionner les écoles.

Le personnel de l'Office du Thé d'Ijenda en province Bujumbura grogne pour le retrait mensuel sur salaire du mois de janvier 2018 en rapport avec la contribution forcée aux élections de 2020. En plus, il y a aussi d'autres demandes de contributions pour ceci ou cela, des contributions allant de 5000FBu à 30.000FBu suivant la catégorie du fonctionnaire. Ces sommes ont été retirées sur les salaires du mois de janvier 2018 sous l'ordre du Directeur Général de cette société, Jacques Bigirimana, en complicité avec le gérant de l'OTB Ijenda, Buraserukiye Pierre.

Les directeurs des écoles primaires et secondaires de la commune Ruhororo, province Ngozi ont fait circuler une liste en date du 06 février 2018, demandant à chaque enseignant de se faire enrôler après avoir payé une somme de 1000FBu pour la contribution aux élections de 2020. Les enseignants se demandent pourquoi ces contributions au niveau des directions alors qu'ils contribuent chaque mois et que le retrait se fait à la source sur salaire. En province Cankuzo, la journée du 1er février 2018 était consacrée à l'explication de la nouvelle constitution et à la sensibilisation pour les contributions aux élections de 2020, à l'intention des commerçants et autres non-fonctionnaires de la commune Cankuzo.

La Députée Baranyizigiye Jacqueline élue à Cankuzo, les Conseillers économique et socio culturel du Gouverneur, l'Administrateur communal Nyandwi Innocent étaient là pour animer cette séance. Toutes les autres activités étaient suspendues, boutiques et restaurants fermés.

En province Cibitoke, des contributions forcées étaient exigées aux enseignants de toutes les communes depuis le 7 février 2018. Tous les directeurs des écoles étaient mobilisés pour collecter 2000 FBu par enseignant sans autre forme d'explication. Ils leur disaient

que cet argent vaut pour les élections de 2020 et pour le référendum de mai 2018. « Je me demande pourquoi on nous oblige de donner d'autres montants alors qu'ils ont commencé à nous retirer de l'argent sur nos maigres salaires », grognait un enseignant du chef-lieu de la Commune Murwi en colère. Chose étonnante, pas de reçu et personne ne sait la destination de cet argent. "C'est du vol comme tant d'autres", explique un des enseignants qui trouve que le pays n'a plus de dirigeants. Contacté à propos, le directeur de l'enseignement provincial indique que la contribution servira à financer les élections prochaines car les aides des pays étrangers ont tari.

En province Muyinga, la population est contrainte de donner différentes contributions. Les unes serviront à financer les élections de 2020, les autres pour la construction du bureau provincial en 3 étages, d'autres encore pour le championnat de football des moins de 17 ans. En plus de ces contributions, tout enseignant de la DCE Gasorwe s'est vu obligé de sortir une enveloppe de 8.000 FBU, dont 2.000 FBU destinés aux autorités scolaires et administratives en vue des descentes sur terrain pour les sensibilisations pour les prochaines échéances électorales. En commune Muyinga, la DPE a exigé à son tour une somme de 1.000 FBU/enseignant, pour l'achat du carburant et les frais de rafraîchissement des autorités scolaires et administratives lors des descentes de sensibilisation sur le référendum de mai 2018. Le DCE Gasorwe, lui, a exigé, comme dit plus haut, et sans exception aucune, une somme de 2.000 FBU, et ceux qui n'avaient pas encore libéré ce montant le soir du 08 février 2018 ont vu leurs noms affichés au bureau de la DCE.

IV. LE DROIT A L'EDUCATION : LE REGIME S'EN MOQUE EPERDUMENT

L'école n'est plus un milieu d'épanouissement et d'encadrement des enfants. Elle est devenue un monde de traumatisme pour l'éduqué et de business pour l'autorité scolaire. L'éducateur ne reçoit plus l'honneur et le respect qui autrefois renforçaient sa valeur et ses mérites.

Dans presque toutes les écoles du Burundi et surtout dans le post fondamental, un manque cruel de matériels scolaire se fait grandement sentir.

En province Gitega par exemple, après un mois de cours du 2ème trimestre, les manuels pédagogiques des classes de 2ème année post fondamentale n'étaient pas encore disponibles. Les enseignants se lamentent en dénonçant l'inaction des autorités scolaires qui à leur tour jettent le tort sur les enseignants qui ne terminent pas les programmes.

En province Ngozi, beaucoup d'enfants ont abandonné l'école pendant ce deuxième trimestre. La majorité de ces cas d'abandons concernent surtout les élèves du post fondamental (1ère et 2ème poste fondamentale). Au Lycée communal Ruhororo au moins 11 élèves dont 5 filles ont quitté l'école très récemment. Le motif est surtout lié aux contributions demandées par certains directeurs et retard des programmes surtout pour la 2ème post- fondamentale. En province Karusi, le manque d'enseignants dans certaines écoles de la province révolte certains parents qui fustigent en même temps la mesure de la ministre de l'éducation qui interdit le recrutement des enseignants vacataires. C'est notamment l'Institut technique agricole de Karusi, une école qui date de 50 ans qui accuse un manque de 9 professeurs depuis le début de l'année scolaire. Lors de la réunion en assemblée générale des parents le 11 février, les parents n'ont pas mâché les mots en disant que l'Etat a abandonné cette école qui compte 563 élèves internes. Le Directeur Hakizimana Désiré leur a révélé que les élèves des sections TIAA(technologies des industries agroalimentaires) ne font que se présenter en classe sans étudier suite au manque d'enseignants et que c'est presque le même cas pour la section PSA(production de santé animale). Il a fait remarquer qu'il y a 168 h qui ne sont pas dispensées au cours d'une semaine. Au cours de la réunion, le directeur et le Président du comité des parents ont révélé qu'ils ont été tous les deux chez le directeur provincial de l'enseignement et même chez le Gouverneur depuis le premier trimestre, en vain. Ils indiquent que même l'engagement des vacataires n'est pas encore autorisé alors que l'année scolaire est à sa moitié.

En province Mwaro, l'Ecole fondamentale Nyagahwabare en commune Gisozi n'a pas de directeur alors qu'elle est à sa deuxième année d'existence. Certaines hypothèses provenant de cet endroit disent que le chef de zone Nyakararo et président du parti au pouvoir en commune Gisozi y aurait une main cachée. Il serait en train de chercher un membre du parti CNDD-FDD pour prendre ce poste. En province Rumonge, le directeur du Lycée communal Saint Augustin de Birimba est sous les verrous. René Ntitegekwa a été arrêté le soir du 22 février 2018 dans les enceintes de cette école. Il est accusé d'avoir torturé 7 de ses élèves qui avaient des arriérés de minerval pour le premier trimestre de cette année en cours. Les parents de ces enfants sont allés à cette école pour protester contre ce traitement inhumain et dégradant. Les autorités scolaires au niveau de la DCE et paroisse Rumonge ont conseillé à ce directeur de les faire soigner mais il a refusé. Il a été par la suite arrêté par la police et conduit au cachot de la police à Rumonge. René

Ntitegekwa avait été limogé à la tête de cette école au mois d'octobre 2017 mais sa destitution avait été annulée à cause de son appartenance au parti au pouvoir.

En date du 12 février 2018, le chef des Imbonerakure en commune de Rutana, le nommé Désiré Ndayizeye s'est rendu au Lycée communal de Nemba et a ordonné au directeur de cette école d'arrêter les cours et de laisser les élèves aller se faire enrôler, ce qui fit fait. Le même jour le DPE /Rutana, Siméon Ngenzebuhoro s'est rendu au Lycée technique de Kayero en Commune de Mpinga Kayove et a constaté que les élèves n'avaient pas encore pris leurs inscriptions au rôle électoral et a ordonné à ce qu'ils aillent se faire enrôler immédiatement.

En province Makamba, certains responsables administratifs et ceux du parti au pouvoir ont effectué des descentes pour contraindre les élèves et écoliers de participer à l'enrôlement aux prochaines échéances électorales.

En commune Nyanza-Lac, tous les élèves qui ne s'étaient pas encore fait enrôler ont été renvoyés par les directeurs sur injonction des administratifs et responsables du parti CNDDFDD. En commune Makamba, le gouverneur a intimidé des directeurs qui n'avaient pas encore envoyé les élèves pour se faire enrôler. Au Lycée communal Gahosha de la commune Makamba, le chef de zone Gitaba s'est introduit dans les classes accompagné d'un policier pour intimider les élèves non encore enrôlés. Selon des sources sur place, il intimait l'ordre à chaque élève non encore enrôlé de se tenir debout. "Ceux qui se sont fait enrôler sont des citoyens burundais, tant dis que les autres sont belges ", lançait-il.

En date du 16 février 2018, des jeunes du parti au pouvoir de la colline Kigamba en commune Ruyigi avaient monté une barrière sur la route qui mène à la ville de Ruyigi. Quiconque n'avait pas sur soi son récépissé d'enrôlement électoral n'était autorisé à accéder à la ville. Les premières victimes étaient des ouvriers de tout genre qui se rendaient en ville comme d'habitude, mais qui étaient obligés de rebrousser chemin, certains pour se faire enrôler, d'autres pour se munir des récépissés d'enrôlement laissés à la maison et dont la présentation était obligatoire pour franchir la barrière. Les plus courageux sont arrivés en ville à partir de 9 heures et n'ont été reçus nulle part au travail de ce jour, suite à ce retard.

Différentes activités ont été paralysées le 15 février 2018, en zone Biyogwa de la commune Butaganzwa suite à l'action des jeunes du parti au pouvoir. A l'ECOFO Kigarama I par exemple, un groupe de cinq Imbonerakure se sont introduits dans les

salles de classe et ont exigé aux enseignants de leur présenter les récépissés d'enrôlement, faute de quoi personne ne pouvait poursuivre les enseignements. Le Directeur de cette école, Félix Bangirinama, vice-président des jeunes du parti CNDD-FDD en commune Butaganzwa n'a rien dit alors qu'il était sur place, et tous les enseignants, effrayés, sont rentrés chez eux. Contactés à ce sujet le Directeur reconnaît les faits mais explique que cela a été fait par le comité mixte de sécurité collinaire. Mais le chef de la colline Nyarubabi sur laquelle se trouve cette école confirme que ce sont des Imbonerakure qui ont mené cette action en agissant aux ordres donnés par le chef de zone Biyorwa, Maurice Ndagijimana, infirmier au CDS Kigarama.

V. DROIT A LA SANTE : UN ACCES POLITISE AUX MEDICAMENTS

Les soins de santé sont conditionnés par le paiement des contributions illégales et des preuves aux inscriptions forcées pour le référendum et les élections de 2020. Peu importe l'état de santé du patient. En plus, le médicament est devenu rare par manque de devises. Les charlatans en font maintenant du commerce ambulante à la manière du carburant. Le régime cache l'existence des épidémies alors que des vies humaines périssent en province Kirundo.

Les patients circulent, ordonnances à la main, d'une pharmacie à une autre pour chercher un médicament prescrit par le médecin et n'en trouvent pas. Aujourd'hui le commerce du médicament ressemble à celui du carburant. Il n'est pas disponible à la station mais disponible au marché noir. Le médicament n'est pas non plus disponible à la pharmacie mais trouvable aux alentours de l'ancien marché central de Bujumbura. Des groupuscules de gens qui font le métier de vente illégale de médicaments grouillent dans la ville de Bujumbura. Le trafic se fait au vu de la police mais ne fait rien.

Les contribuables de la Mutuelle de la Fonction Publique se lamentent, cette mutualité n'honore plus ses engagements. Elle collecte des cotisations de chaque fonctionnaire de l'Etat mais ne lui donne pas de médicaments lui prescrits par le médecin et est obligé de payer 100% s'il en trouve, ce qu'ils qualifient d'escroquerie organisée.

En outre le personnel du secteur de la santé est menacé par des contributions intempestives et travaille dans des conditions de frustrations. Ils dénoncent le zèle de leur ministre qui fait tout pour plaire au régime en exigeant des contributions financières répétées. Le titulaire du centre de santé de la Zone Maramvya, commune Burambi,

province Rumonge Habimana Kennedy, faisait le contrôle des récépissés pour pouvoir soigner les malades.

Des sources proches de ce CDS disent que ceux qui n'avaient pas ces récépissés attestant leur enrôlement aux prochaines échéances électorales n'étaient pas soignés depuis le 15 février 2018. Certains malades font savoir qu'ils ont dû emprunter ce papier pour être soignés, d'autres ont purement et simplement rebroussé chemin, la mort dans l'âme. Des sources proches de l'administration de cette commune disent que l'administration communale serait derrière cette violation du droit de la population aux soins de santé. L'Administrateur communal, Adélaïde Nduwimana envisagerait, selon les mêmes sources, d'infliger une amende administrative à ceux qui ne se sont pas fait enrôler et de ne pas les recevoir dans son bureau pour un quelconque service public.

Une maladie non encore connue décime des vies humaines en commune Ntega, province Kirundo. La maladie a déjà emporté une centaine de victimes à moins d'un mois. Elle s'est déclarée dans la deuxième moitié du mois de février 2018, mais l'administration sanitaire et territoriale a tout fait pour cacher le mal. La personne atteinte présente une forte fièvre qui ne diminue pas par la prise des médicaments habituels.

L'hôpital de référence de Kirundo n'en peut plus et est débordé par le nombre sans cesse croissant des patients. Plus de 25 malades étaient entassés dans une chambre dont la capacité d'accueil ne dépasse pas huit patients.

VI. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

Une distribution spéculative et irrégulière des engrais chimiques en province Gitega

Au moment où les agriculteurs paient en avance au moins 25000 Fr pour 25 kg et 50000Fr pour 50 kg d'engrais chimiques, la distribution de ce produit a été anarchique, spéculative et injuste en province Gitega. Les cultivateurs des communes Buraza, Giheta et Mutaho disent avoir fait objet de vol organisé pour n'avoir pas eu droit à ces engrais chimiques alors qu'ils avaient bien payé à l'avance.

En commune Giheta, la population regrette que les agents de l'administration et les Imbonerakure ont seuls eu droit à ce produit et qu'ils le revendent à un prix très élevé à 2200Fr par kg alors que le prix normal est de 1000Fr par kg.

En commune Mutaho, le produit a été distribué en date 22 février 2018, sous la supervision de l'Administrateur communal, mais tous les ayant-droits n'ont pas été servis

alors qu'une quantité était gardée dans le stock. Curieusement, dans la nuit de ce même jour, vers 23 heures, 5 motards sont venus prendre cet engrais au stock, et la population du site des déplacés étant intervenue pour les en empêcher, les Imbonerakure qui étaient sur les lieux pour couvrir ce vol ont agressé la population du site l'accusant de faire des rondes nocturnes alors que la sécurité est dans les mains de cette milice. Les policiers ont appelé l'Administrateur qui leur a répondu qu'il allait traiter l'affaire lui-même. Ce qui signifie qu'il en savait quelque chose !

Des théiculteurs privés de leur liberté de vendre leurs produits Le Directeur général de l'Office du thé du Burundi, Jacques Bigirimana a ordonné aux théiculteurs des provinces Bujumbura, Mwaro, Muramvya et Bururi de ne plus vendre leurs produits à l'usine privée PROTEM. Ainsi, des comités de surveillance dirigés par des Imbonerakure ont été mis sur pieds. A l'OTB Ijenda, Bazahica Stany alias Masahani, chef de zone Ijenda, Bigirimana Franck, Bajegeteré Désiré, Bukuru et Ndikuriyo Juvent sont les membres de ce comité. Au cours d'une réunion organisée en date du 20 février 2018 à l'intention des théiculteurs des collines Murunga, Mugoyi, Nyarushanga, Mugongo, Rwibaga et Buhoro, ils ont menacé : « Celui ou celle qui sera attrapé en train de vendre le produit à l'usine PROTEM sera considéré comme ennemi numéro 1 du Burundi et un bon châtiment lui est réservé ».

En date du 22 février 2018, la mesure est mise en application. L'OTB Ijenda a envoyé ses camions accompagnés par des Imbonerakure et quelques policiers de la brigade Rwibaga pour collecter toutes les quantités que des habitants des localités de Rusaka, en province Mwaro et une partie de la colline Murunga en commune Mugongo-Manga, avaient destinées à vendre à l'usine PROTEM. Les produits pris aux théiculteurs ont été acheminés à l'usine de thé OTB d'Ijenda. Les quantités de thé prises à cette population ont été estimées à 4,5 tonnes et les victimes n'ont pas eu droit aux rémunérations comme sanctions. Ensuite, deux agronomes de PROTEM ont été arrêtés pour décourager cette usine privée dont les gestionnaires sont taxés d'opposants au régime de Pierre Nkurunziza.

Rappelons que les théiculteurs ont dénoncé des retraits par l'OTB d'importantes sommes d'argent sur leurs rémunérations comme contributions au référendum et aux élections en 2020. La population avait préféré vendre le produit à l'usine PROTEM suite à la colère et l'usine OTB avait connu d'énormes pertes.

Des contrats d'affermage des marchés illégalement résiliés en commune Rumonge Neuf (9) contrats d'affermage de 9 marchés ont été illégalement résiliés en commune et province Rumonge depuis le début de l'année 2018. La décision a été prise par l'Administrateur communal en date du 30 décembre 2017 en violation flagrante des contrats signés en 2004 entre la commune et les sociétés d'exploitation de ces marchés pendant une durée d'au moins 20 ans.

La dernière tentative de résiliation des contrats avait été faite par la commune Rumonge contre la société d'exploitation du marché de Rumonge et du port international de Rumonge en 2012. La commune avait perdu le procès devant la justice et avait été contrainte de payer un manque à gagner qui s'élevait à plus de 108 millions de francs burundais. Dans l'incapacité de payer ce montant, la commune avait dû solliciter auprès de cette société un règlement à l'amiable et accepté de payer uniquement 66 millions au lieu de 108 millions décidé par la justice. Le processus de paiement de cette somme d'argent n'était pas encore achevé jusqu'à la fin 2017.

La commune Rumonge pouvait chaque mois recouvrer plus de 20 millions issus de ces redevances sociétaires sans devoir engager aucune dépense. La gestion des marchés par ces sociétés privées avait l'avantage de réduire des détournements des fonds de la commune Rumonge et la disponibilité des fonds pour la réalisation des projets de développement. Cette privatisation des marchés avait permis à la commune de se construire dix km de route pavées dans la ville de Rumonge.

L'idée de récupération des marchés des communes par l'Etat est une émanation du Président Pierre Nkurunziza qui a érigé la corruption en mode de gouvernement pour se maintenir éternellement au pouvoir.

Suite à la mesure, des milliers d'employés, des centaines d'actionnaires perdent leurs droits au travail et aux dividendes. L'objectif politique de récupération illégale de ces marchés est notamment d'embaucher des membres du parti au pouvoir pour les corrompre et les amener à continuer à soutenir le régime de Pierre Nkurunziza. Tous les 9 sociétés ont constitué un bloc uni contre la mesure et ont déjà saisi la justice. Cette mesure du gouvernement burundais est en train d'être appliquée ailleurs dans les autres provinces. Les anciens propriétaires des stands dans les marchés de la Mairie de Bujumbura tels ceux de Ruziba, Kinindo, Jabe, Ngagara et Kinama n'ont plus accès à leurs stands. La réattribution des places dans ces marchés tient compte des appartenances politiques. Les vrais propriétaires se retrouvent chaque fois remplacés par de nouveaux

comme par ex exemple au marché de Kinama où 400 anciens occupants ont vu leurs places occupées par d'autres. Au marché de Kinindo, tous les anciens veilleurs ont été licenciés et remplacés par d'autres. Chaque commerçant est contraint de payer 3500 pour payer les nouveaux veilleurs qui sont tous des membres du parti au pouvoir.

Des cultivateurs interdits de vendre leurs récoltes en province Karusi Depuis le début de ce mois de février 2018, le gouverneur de la province Karusi a pris une mesure interdisant aux cultivateurs de vendre dans les marchés leurs récoltes de riz, de haricots et de maïs. Dans la deuxième moitié du mois de février 2018, aucun épi de maïs n'était trouvable dans les marches de toutes les communes de la province Karusi. Des citoyens contactés nous déclaraient que même la récolte d'un champ de maïs se faisait sur la permission du chef de colline et signalaient que les champs de maïs à terme étaient gardés par les jeunes de la milice Imbonerakure de la localité, interdisant les récoltes partielles. Griller le maïs à la maison pour les ménages qui n'en avaient pas produit était impossible car non disponible sur le marché.

Des mineurs contraints d'acquérir des cartes nationales d'identité pour se faire enrôler au référendum de la constitution Les chefs des quartiers Busoro et Ruziba, respectivement Nimbona Venant et Gikeke Pascal ont été attrapés en train de distribuer des cartes d'identités portant le cachet de la zone, à des enfants de moins de 15 ans pour forcer ces derniers à se faire enrôler et participer ainsi au référendum et aux élections de 2020. Normalement la carte nationale d'identité est délivrée par l'Administrateur communal à une personne qui a au moins 16 ans. Ces chefs de quartiers ont été arrêtés mais ils ont été vite relâchés.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La dictature imposée par le Président Pierre Nkurunziza comporte des risques de destruction de la société burundaise. Ses appétits égoïstes de se maintenir au pouvoir en violation flagrante de toutes les règles de la morale humaine et en usant des stratégies de la terreur, de la paupérisation, de la corruption et des divisions de la société comportent des conséquences terribles sur l'avenir du pays.

Suite à tout ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Au Gouvernement du Burundi :

- De sentir le danger que représente le régime de Pierre Nkurunziza et d'agir vite pour le mettre hors d'état de nuire ;
- De mettre un terme aux violences et violations des droits et libertés et aux contributions forcées qui aggravent la situation financière et alimentaire des ménages ;
- De respecter la neutralité politique du milieu scolaire et du secteur de la santé publique ;
- De mettre fin aux discours de la violence et de la haine politico-ethnique ;
- De sanctionner les auteurs des violences et des violations des droits de la personne humaine.

A la population burundaise :

- De refuser la manipulation politique imposée par un homme (Pierre Nkurunziza) aux aspirations égoïstes et sans aucune vision d'une société unitaire, unifiée, développée et respectueuse des droits et libertés individuels et collectifs.

A l'PEAC, UA et ONU:

- De faire tout pour arrêter le processus de destruction des socles qui fondent l'existence du Burundi ;
- De protéger le peuple burundais en danger.

A la CPI :

- D'arrêter les auteurs des crimes abominables qui se commettent sur le sol burundais.

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEPLACES INTERNES, MARS 2018

Les déplacés de guerre de 1993 : une population en « résidence surveillée » sans aucune assistance humanitaire

0. INTRODUCTION

Au moment où le régime de Pierre Nkurunziza semble mettre en avant une justice transitionnelle de vérité-réconciliation à travers la mise en place de la Commission Vérité Réconciliation (CVR), les observateurs de la scène socio-politique burundaise dénoncent plutôt une « politique des contraires », de la vérité et du mensonge, de la paix et de la violence, de la réconciliation et de la promotion de la haine politico-ethnique. Le régime prône une chose et son contraire. La politisation à outrance de la CVR, la promotion de la haine politico ethnique et de la violence ne sont pas de nature à favoriser la réconciliation nationale. Au contraire une polarisation de la société s'est accentuée sous la volonté manifeste du régime qui veut en profiter pour se maintenir au pouvoir.

Au fur du temps, les déplacés de guerre de 1993 commençaient à s'intégrer dans les communautés d'origine et certains pouvaient même exploiter les terres laissées sur leurs collines d'origine. Avec le régime illégal de Pierre Nkurunziza acquis en 2015, les choses ont chaviré dans le bas et le désordre s'est installé. Le régime a choisi la promotion et la manipulation de la violence politico-ethnique comme stratégie de se maintenir au pouvoir contre vents et marrées. La situation des déplacés de la guerre s'est considérablement dégradée suite aux appels à la haine ethnique, aux intimidations et menaces, aux spoliations et aux discriminations entretenues par le régime du parti CNDD-FDD au pouvoir.

I. Une insécurité grandissante dans les sites de déplacés de guerre, des intimidations et discours de haine liés au referendum constitutionnel

Les déplacés de guerre de 1993 sont mis en « résidence surveillée » par le régime de Pierre Nkurunziza qui les considère comme des ennemis de la nation, soupçonnés de ne pas appartenir au parti CNDD-FDD. Les sites dans lesquels vivent ces personnes déplacées de guerre sont accusés d'être des camps de rebelles contre le régime. Durant cette période pré- référendum de la constitution, les occupants des sites de déplacés de guerre vivent sous des intimidations, des menaces et des mises en garde répétées, forcés de voter pour le changement de la constitution en préparation.

Quelques cas illustrent cette situation :

(1) Très tôt le matin du 11 février 2018, les manifestations paramilitaires des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, appuyés par les Interahamwe (la tristement célèbre milice qui s'est illustrée dans le génocide de 1994 au Rwanda) ont eu lieu sur les collines de Gitongo, Muzenga et Muririmbo, en commune Mutaho en province Gitega.

La police est intervenue quand ces miliciens voulaient entrer dans le camp des déplacés de guerre de Mutaho. Des miliciens Interahamwe ont été repérés et identifiés au sein de ce groupe d'Imbonerakure et étaient arrivés mercredi le 7 février 2018 à bord d'un véhicule du SNR et en provenance de Bujumbura, selon des sources sur place. Ils avaient été accueillis par l'Administrateur communal de Mutaho en la personne de Denis Niyomuhanyi qui les avait même logés. Un plan de crime organisé contre le site de déplacés de guerre de Mutaho a été déjoué par la police, selon des témoins.

(2) Le nommé Baragunzwa Jean alias Kajandi, chef de colline Rwamiko qui comprend en son sein le site de déplacés de guerre en commune Ruhororo, a organisé beaucoup de réunions d'intimidations et de division interethnique et politique de sa population. A titre d'illustration, c'est la réunion à l'intention des habitants de ladite colline organisée en date du 23 mars 2018. L'objectif principal de cette réunion était de sensibiliser la population pour qu'elle se présente au bureau électoral et voir si leurs noms figurent sur les listes des électeurs. Dans son discours, le chef de colline, s'adressant à un public composé principalement de déplacés de guerre, a menacé en leur disant que le régime de Pierre Nkurunziza et son armée composée essentiellement de hutu sont imbattables.

Il a profité de l'occasion pour montrer aux habitants de Rwamiko des vidéos montrant comment les putschistes ont été traités après leur arrestation. Il a demandé aux participants de ne pas confondre le pouvoir de Pierre Buyoya à celui de Pierre Nkurunziza car, selon lui, les deux pouvoirs diffèrent du fait que tous les hutus sont attachés au président Nkurunziza. Il n'a pas oublié, dans son discours, à préciser que celui qui ne participera pas aux élections prévues au mois de mai seront considérées comme des étrangers et par conséquent, n'auront plus droit aux services publics. Ce chef de colline a en outre exigé aux jeunes de la milice Imbonerakure de surveiller de près toute personne suspectée d'être contre la révision de cette constitution. Il a recommandé à tout en chacun de se surveiller mutuellement et de lui communiquer les récalcitrants pour qu'il détermine

leur sort, ou mieux encore les livrer aux agents du SNR pour en finir avec eux. Aux Imbonerakure, le chef de colline leur a demandé d'intercepter tous les occupants du site de déplacés qui tenteront de se rendre dans les champs qui se trouvent dans les collines d'origine.

Avec des photos illustrant les différents présidents qui ont dirigé le Burundi depuis 1962, Baraguzwa Jean a essayé de caractériser chaque président et ses réalisations. Il a commencé d'abord par le premier président burundais Michel Micombero en le présentant comme un président génocidaire, arguant entre autre qu'il avait pour mission d'éliminer tous les hutus intellectuels. Il a ajouté que c'est le même cas pour le président Pierre Buyoya. Pour lui, c'est Buyoya qui a commandité l'assassinat du président Melchior Ndadaye, élu démocratiquement par la majorité de hutus. Il a tenu à avertir ceux qui veulent succéder à Pierre Nkurunziza après l'avoir assassiné : « Vous devez vous souvenir des massacres qui ont suivi l'assassinat de Melchior Ndadaye. A la communauté hutue, je vous demande de ne pas croiser les bras si un tel cas se présente. »

Les habitants de cette colline, hutu et tutsi, dénoncent le comportement de ce chef collinaire qui organise des réunions dans l'objectif d'intimider les membres des partis d'opposition et qui visent à semer la haine entre les communautés.

(3) En date du 14 mars 2018, le commissaire de police en province Ngozi, le nommé Edouard Mukoko s'est rendu en commune Ruhororo précisément en zone Mubanga. L'objectif de cette descente était de mobiliser des policiers se trouvant dans cette zone surtout ceux se trouvant sur la position tout près du site de déplacés de Mubanga pour que ces derniers ne se lassent pas à suivre de près les jeunes de ce site de déplacés qu'il soupçonne de rebelles contre le régime. Selon une source policière, cette autorité policière avait l'intention d'intimider les habitants de ce site et de monter des alibis pour faire du mal aux jeunes gens de cette localité. Les déplacés de ce site Mubanga s'inquiètent de la discrimination dont ils sont victimes et craignent pour leur sécurité en ces moments durs de forcing pour une nouvelle constitution qui menace gravement la cohésion du peuple burundais.

(4) En date du 03 mars 2018, les membres du CNDD-FDD se sont rencontrés dans le site des déplacés de guerre pour célébrer l'ouverture d'un monument construit au carrefour joignant la route RN15 et Musenyi-Kayanza. Le président de ce parti au niveau provincial a rappelé la population que les élections du référendum sont proches et leurs demandent

de participer massivement à ces élections afin de soutenir le gouvernement et son président. Dans les slogans et chansons entonnées, ils appellent les déplacés d'adhérer au CNDD-FDD faute de quoi ils auront à payer de lourdes conséquences.

(5) En date du 03 janvier 2018, le directeur de l'Ecole Fondamentale de Nyakibingo et vicePrésident du parti CNDD-FDD en commune Ruhororo connu sous le prénom de Nestor a organisé une réunion à l'intention des enseignants qui œuvrent sur cette école. Le point principal à l'ordre du jour était l'analyse des résultats du premier trimestre et élaboration des perspectives d'avenir en vue d'améliorer le taux de réussite. Au lieu de développer les points figurants sur l'ordre du jour, il a profité de l'occasion pour intimider et avertir les enseignants membres de l'opposition qui tenteront de sensibiliser la population à voter "non" au référendum constitutionnel en leurs disant que le parti CNDD-FDD ne va pas tolérer ce genre de personnes. Il a mis en garde les membres du parti FNL pro- Rwasa en menaçant qu'ils auront à répondre de leurs actes. Selon lui, des informations circulent qu'ils sont entrain de sensibiliser pour voter "non" au changement de la constitution en cours.

(6) En date du 01 Janvier 2018, un certain Isaac, déplacé du site Ruhororo a gardé son troupeau tout près de son domicile au moment où sa femme était en train d'entretenir l'étable de ce troupeau. Par malchance, les imbonerakure de la colline Rwamiko dirigé par un certain Eric ont saisi le troupeau et l'ont conduit immédiatement chez eux sous prétexte que l'élevage en dehors de l'étable n'est pas autorisé en commune Ruhororo. Isaac, le propriétaire de ce troupeau s'est dirigé au chef de zone Ruhororo connu sous le prénom de Didace et a porté plainte contre ces Imbonerakure mais le chef de zone lui a demandé de payer une amende de 10 000FBU pour que son troupeau lui soit remis.

Les éleveurs déplorent cette attitude affichée par les Imbonerakure et demandent aux autorités administratives de se ressaisir pour que l'élevage surtout des vaches en commune Ruhororo ne disparaisse pas.

II. Spoliation des terres appartenant aux occupants des sites de déplacés de guerre et aux communautés

Au fur des années, les déplacés s'habituèrent progressivement à se rendre sur leurs collines d'origine pour exploiter leurs terres. Avec le troisième mandat de Pierre Nkurunziza et le retour des divisions politiques et de la haine ethnique comme armes de

se maintenir au pouvoir, le régime du CNDD-FDD manipule les opinions, laisse volontiers la population à spolier les terres des déplacés de guerre pour maintenir le désordre social et ainsi en profiter.

Parallèlement des communautés sont chassées de leurs terres sous une forme d'expropriations illégales par le régime de Pierre Nkurunziza qui vise des intérêts économiques égoïstes.

(7) Les déplacés de guerre du site Ruhororo, province Ngozi accusent l'administrateur Mamerthe Birukundi et le chef de zone de faciliter les spoliations des terres appartenant à ces déplacés. Désormais, les déplacés de guerre n'ont plus le droit d'accéder aux propriétés qu'ils ont laissées sur leurs collines d'origine. Des Imbonerakure ont été chargés de surveiller les occupants du site pour les empêcher à sortir de leurs sites et à se rendre sur leurs collines d'origine.

(8) A côté des déplacés de guerre, de nouveaux cas de déplacement des communautés s'observent actuellement dans le pays. Le régime s'approprie illégalement des terres et cause de nouveaux déplacements inquiétants.

□ Vingt-six (26) ménages de la sous colline Njehe, commune Mabayi, province Cibitoke vivent dans des conditions difficiles depuis le début de cette année. Ils ont été expulsés de leurs propriétés par le régime après que ce dernier ait signé un contrat d'exploitation des minerais, abondants dans cette localité, avec une entreprise russe. Celle-ci a systématiquement démolit toutes les maisons et détruit les champs qui faisaient vivre les victimes alors que ces dernières n'ont pas eu d'« indemnités préalables », conformément à la loi foncière en vigueur. Ces familles sont aujourd'hui regroupées dans un site de fortune sur cette même sous colline. Une des victimes de la spoliation contactée nous explique ce qui suit : « Ils nous ont spolié nos terres. Nous n'avons plus le droit d'aller extraire les gisements d'or se trouvant dans nos propriétés foncières. Nous n'avons plus de terres à cultiver. Nous n'avons plus d'activités. Nous avons cherché de l'emploi dans cette entreprise mais nous n'en avons pas eu. Depuis le matin, nous restons sans rien faire. Nos enfants meurent de faim. Ils nous avaient promis une indemnité équitable mais nous ont donné un montant dérisoire nous promettant qu'ils continueront à nous assister. Nous avons attendu, en vain. Ils nous ont promis de nous construire de belles maisons mais regardez là-bas les petites maisons qu'ils érigent. Les autres sont en train de récolter et nous nous ne faisons que les assister. »

Ces ménages disent qu'ils n'ont jusqu'à présent eu d'assistance. Leur avenir reste incertain selon eux toujours : « Notre avenir reste incertain à moins que le gouvernement ou autre bienfaiteur viennent à notre secours. Aucune autorité n'est venue ici. Nous ne voyons que ces russes et leurs employés qui nous exigent de leur apporter du bois et de l'eau, sans rien en retour. »

Pascal Basarurwuzuye, administrateur communal de Mabayi ne peut rien devant cette souffrance humaine. Il est dépassé par les doléances de cette population, victime d'un régime politique dictatorial qui se moque éperdument du bien-être de sa population.

□ Quarante (40) familles de la colline Gasenyi, zone Maramvya, commune Mutimbuzi où est érigé le palais présidentiel de Pierre Nkurunziza réclament toujours leurs indemnités d'expropriation depuis plus d'une année. Elles font des vas- et- viens au ministère de l'urbanisme où ils sont convoqués sans rien obtenir. Ce ministère leur avait pourtant promis de leur procurer de nouvelles parcelles, en vain. Ces victimes d'expropriations illégales disent vivre dans une misère sans nom au moment où le régime de Pierre Nkurunziza qui les a expropriées semble vouloir mettre le dossier dans les oubliettes en jouant le jeu du pourrissement.

III. Une catégorie de personnes délaissée et vouée à la disparition

En plus des traitements inhumains ci- haut évoqués, le régime dictatorial de Pierre Nkurunziza enfonce le clou et empire délibérément la situation humanitaire intenable dans laquelle vivent les personnes déplacées internes. Aucune assistance spéciale ni médicale, ni scolaire n'est réservée à cette population. Ainsi, le taux de mortalité y est très élevé suite au manque de médicaments et de soins de santé. Les enfants ont en masse abandonné l'école suite à la faim et à des exigences financières imposées par l'autorité scolaire alors que le régime dit prôner une scolarisation gratuite et obligatoire.

(9) Certains personnes déplacées de guerre en commune Ruhororo disposent de la carte d'assurance maladie. Elles déclarent néanmoins que cette dernière n'a plus d'importance étant donné que les centres de santé ne sont plus servis en médicaments. Les infirmiers les orientent dans les pharmacies pour l'achat des médicaments alors qu'ils n'ont pas

d'argents. En outre, ils leur demandent des pots-de-vin et/ou d'adhérer au parti au pouvoir pour mériter l'accès aux médicaments.

Des Comités de Santé (COSA) avaient été mis en place en vue de bien gérer les centres de santé et d'identifier les personnes vulnérables afin de leurs faciliter l'accès aux soins de santé. Suite à la crise politique actuelle, les présidents de ces comités demandent de l'argent ou d'adhérer au parti au pouvoir avant de bénéficier du peu de médicaments disponibles dans ces centres de santé ou de tout autre services. C'est le cas de Pierre Ngenzebuhoro, président de ce comité au centre de santé Ruhororo. Ce dernier exige à des personnes vulnérables d'adhérer au parti CNDD-FDD comme condition pour bénéficier gratuitement des cartes d'assurance maladies(CAM).

(10) Suite à la pauvreté des ménages et des exigences financières exigées par l'autorité scolaire, les cas d'abandons scolaires sont très élevés dans le site de déplacés de guerre interne en commune Ruhororo. Plus de 65% des enfants issus des familles de déplacés de guerre en commune Ruhororo, qui étaient inscrits à l'école ont abandonné l'école, selon une source locale. Plusieurs cas d'abandons scolaires ont été observés au Lycée communal Ruhororo et dans les écoles fondamentales de cette commune. Les exigences financières des autorités scolaires sont parmi les causes de ces abandons en mieux sûr de la pauvreté. Des abandons ont été enregistrés notamment après la mesure des directeurs qui exigeaient de l'argent aux enfants. Le directeur du lycée communal de Ruhororo avait par exemple demandé une somme de 1600FBu à chaque élève pour l'achèvement de la construction d'une salle polyvalente.

La directrice du Lycée Buniha, la prénommée Yvette avait exigé de son côté une somme de 3000FBu par élève dans le but d'acheter un ordinateur exclusivement affecté à son service.

IV. CONCLUSION

Les déplacés de guerre de 1993 composée en majorité des personnes appartenant à la composante sociale Tutsi souffrent gravement de la discrimination entretenue par les autorités publiques du régime de Pierre Nkurunziza et du parti CNDD-FDD au pouvoir. Le contexte socio-économique et politique qui règne dans le pays a aggravé leur situation qui était déjà précaire. Ils sont en « résidence surveillée », ne jouissent plus de leurs droits et libertés, n'ont plus accès à leurs terres et sans aucune assistance humanitaire.

A côté de ces déplacés de guerre de 1993, de nouveaux cas de déplacements des communautés s'observent actuellement suite aux cas de spoliations ou d'expropriations illégales, par le régime en place, qui deviennent de plus en plus nombreux et inquiétants dans le pays.

RAPPORT DU MOIS DE MARS 2018

Une population souffrante sous un régime destructeur d'un « pervers narcissique »

Rapport sur la gouvernance et les droits socio- économiques au Burundi

0. INTRODUCTION

Le contexte socio-politique et économique devient de plus en plus tendu au Burundi et les conséquences sur la population s'alourdissent dans l'indifférence totale de l'autorité suprême du régime qui se la coule douce et s'amuse méchamment à organiser des élections pour se maintenir éternellement au pouvoir. Les violences, les intimidations et le terrorisme sont les armes choisies par Pierre Nkurunziza pour se faire respecter à la manière du chien et de ses canines. Ainsi, il a confié une triste mission aux administratifs, à certains militaires et policiers et principalement à la milice Imbonerakure pour terroriser, tuer, arrêter et torturer toute personne soupçonnée de ne pas le soutenir dans ses actes louches de destruction de la nation burundaise.

Le rapport de mars 2018 met en exergue un contexte socio-politique préréférendaire émaillé de violences contre les présumés opposants à l'amendement de la Constitution. Malgré les dénonciations de la violence et des violations de droits de l'homme qui fusent de partout, le régime de Pierre Nkurunziza s'entête et s'en moque et décide de précipiter le peuple burundais dans l'abîme.

Dans différents chapitres du présent rapport, le FORSC essaie de pointer du doigt quelques conséquences liées à cette situation de crise que le régime perpétue impitoyablement sur le peuple burundais. C'est notamment les pénuries répétitives du carburant, les défis de production agricole et les problèmes d'accès à l'alimentation, la politisation et la destruction de l'enseignement et de l'école, les abandons scolaires inquiétants, les défis d'accès aux soins de santé, etc.

Le dernier chapitre passe en revue des actes de mauvaise gestion et mauvaise gouvernance, notamment des actes de détournement des richesses minières du pays et des aides alimentaires destinées aux vulnérables, des spoliations de terres appartenant aux présumés opposants du régime de Pierre Nkurunziza, des destitutions et menaces de destitution des élus locaux non acquis à la cause du parti CNDD-FDD au pouvoir, etc.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

Les miliciens Imbonerakure multiplient leurs abus sur le peuple burundais au vu et au su de l'autorité publique qui ne rend compte aujourd'hui qu'à Pierre Nkurunziza, « le guide suprême et éternel » du Burundi. Ils torturent, terrorisent, font des entraînements paramilitaires et patrouillent pendant la nuit dans toutes les collines du pays, et même sur les frontières du pays, à la place des militaires à qui la mission est normalement confiée.

(1) Les habitants de la frontière rwando-burundaise résidant sur les collines Camakombe commune Mugina, et Ruhororo en commune Mabayi de la province Cibitoke vivent une peur panique depuis le 05 mars 2018 suite à la présence des jeunes Imbonerakure et des miliciens Interahamwe armés de fusils qui patrouillent pendant la nuit dans ces localités. Contacté sur place, un homme de la colline Camakombe nous indique que les habitants ont été avertis de cette présence inhabituelle et précise que ce sont des jeunes de la milice Imbonerakure qui ont été envoyés sur toutes les frontières reliant le Rwanda et le Burundi pour sécuriser ces endroits.

Selon des sources sur place, ces jeunes Imbonerakure viennent à bord d'un véhicule du service de renseignement de Cibitoke ou à bord des taxis voitures vers 22 heures et les mêmes véhicules reviennent vers 5 heures du matin pour les récupérer. « Je veux quitter cet endroit car j'ai peur de ces jeunes gens », nous déclare un habitant de Ruhororo contacté. Ces jeunes Imbonerakure intimident et terrorisent des gens pendant la nuit. Les autorités militaires contactées disent avoir peurs eux-mêmes de ces Imbonerakure qu'elles ne contrôlent pas. Les deux groupes s'évitent mutuellement pour éviter des heurts. Le Président Pierre Nkurunziza a instauré cette milice parce qu'il n'a pas confiance en son armée, nous confie une des autorités militaires de la localité. La présence des jeunes de la milice Imbonerakure en tenues policières, civiles et militaires est signalée aussi dans la localité de Nyamwoma, groupement Sange, Zone d'Uvira en République Démocratique du Congo, à moins de 5 km de la rivière Rusizi frontalière de la commune Buganda, province Cibitoke, depuis le début du mois de mars 2018. Selon les sources administratives à la base, le nombre de ces jeunes augmente au jour le jour. Plus de 250 jeunes sont déjà installés sur place avec 11 tantes et sont composés des jeunes garçons de moins de 30 ans en provenance de quatre provinces : Cibitoke, Bubanza, Kayanza et Bujumbura rural. Cette source indique qu'ils collaborent plus souvent avec les éléments

de la force congolaise de la place. La population a peur de cette présence de ces jeunes burundais. Contactées, certaines autorités militaires congolaises disent que le régime de Pierre Nkurunziza est déterminé à déstabiliser la région et qu'il ne fait que se préparer à une guerre qu'il entretient et nourrit pour des fins inavouées et illogiques.

(2) Le nommé Ndayizeye Jean Marie, agent du commissariat de police de la province Makamba a été tabassé par un jeune Imbonerakure prénommé Hamisi le 8 mars 2018 dans l'entrepôt de l'office burundais des recettes au chef-lieu de la commune Mabanda. Selon des informations en provenance de la police en commune Mabanda, ce policier a été tabassé alors qu'il venait de saisir une fraude d'un commerçant connu sous le nom de Badayi. Ce dernier s'est alors servi de ce jeune du parti au pouvoir pour se venger contre cet agent des forces de sécurité. Les deux présumés auteurs du crime n'ont pas été inquiétés.

Le prénommé Willy, élu collinaire numéro 2 de la coalition Amizero y'Abarundi de la colline Murinda, commune Vugizo a été arrêté par le Gouverneur de la province Makamba, Gad Niyukuri, dans l'après-midi du 5 mars 2018. Le fidèle de l'opposant Rwasa Agathon a été accusé de tenir des propos hostiles au pouvoir et de ne pas payer les taxes issues de son commerce de l'huile de palme. La famille de la victime et les proches dénoncent des alibis et un montage contre ce dernier pour lui faire du mal. La victime a été directement conduite au cachot du parquet de la République à Makamba.

Dans cette même province de Makamba, trois enseignantes de l'ECOFO Jimbi, commune Kibago disent être traumatisées par un montage fomenté par un des parents d'élèves. Elles sont accusées injustement de haine ethnique contre les enfants de la composante ethnique hutu et de faire un recensement ethnique d'enfants hutu. En date du 11 mars 2018, elles ont échappé à une arrestation par le chef SNR à Makamba qui avait effectué une descente à la Direction Communale de l'Enseignement dans cette commune.

A l'origine, c'est un cas de renvoie pour cause de non port d'uniformes, d'un enfant de l'ECOFO Jimbi dont le père, un membre de la milice Imbonerakure, n'a pas été content. Selon des sources à la Direction Communale de l'Enseignement de Kibago, n'eut été l'intervention du Directeur Communal de l'Enseignement, les trois enseignantes auraient été embarquées par le chef du SNR à Makamba. Les mêmes sources disent qu'après des enquêtes auprès des apprenants, ces enseignantes ont été blanchies et ont échappé de justesse à l'emprisonnement.

(3) Un membre du comité collinaire du parti CNDD/FDD, le nommé Bagorikunda a attaqué à la machette, le 6 mars 2018, le couple Bernard et sa femme résidant sur la colline Gaseri, zone, commune et province Rutana. Les victimes ont été accusées de labourer un champ d'un fonctionnaire qui n'est pas membre du parti CNDD- FDD. Il les taxait d'« ibipinga », appellation collée au dos de toute personne qui n'épouse pas l'idéologie du CNDD- FDD. Le couple a préféré prendre le large pour ne pas être tué et leur agresseur est resté à se moquer sans être inquiété de sa tentative de crime.

Dans cette même province, le nommé Barampama, âgé de 35ans, résidant sur la colline Kabanga, zone et commune Bukemba, a été ligoté et battu en date du 6 mars 2018 par des Imbonerakure de cette localité qui l'accusaient de voler du maïs. La victime indique qu'elle venait de couper la tige de maïs pour sucer son jus. Il a saisi la police mais les criminels n'ont pas été inquiétés.

En date du 13 mars 2018, la maison appartenant à Kayoya Antoine située sur la colline de Rutamba, zone Muzye, commune de Giharo a été détruite par des jeunes de la milice Imbonerakure, accusant le propriétaire de n'avoir pas participé aux travaux de propagande du CNDD-FDD. Les auteurs de cet acte ignoble étaient Kabura Didace, le nommé Ndayikengurukiye, Njejimana Claude et Hakizimana Gilbert mais n'ont pas été inquiétés.

Dans cette même province de Rutana, les habitants s'insurgent contre les actes commis par l'association CODIP (Collectif des Associations pour le Développement Intégré de la Personne) qui est connu comme proche du CNDD-FDD. Cette association exige aux différents groupements d'agriculteurs de riz de verser impérativement des contributions d'environ 50000 Francs par chacun pour intégrer le collectif. Ceux qui n'exécutent pas sont pris pour des rebelles contre le pouvoir et tout le monde se voit contraint de respecter l'exigence par peur d'en subir les conséquences, nous a confié un habitant de la colline Nyamateke, zone de Gakungu, commune Giharo. Ce collectif est en train d'exiger aux chômeurs, via les élus collinaires, une cotisation de deux mille francs chacun, afin de bénéficier des recyclages dans l'avenir. Sur la colline de Rutana, les quittances sont dans les mains d'une femme nommée Yahana, membre du conseil collinaire de Rutana. Au chapitre sécurité, sur la colline de Rusunu zone et commune de Musongati, province de Rutana, un Imbonerakure prénommé Méthode a violé en pleine journée une fillette de 12 ans. C'était le jeudi 29 mars. Irrités par cette situation, d'autres Imbonerakure l'ont roué de

coups après l'avoir ligoté. Ils l'ont par la suite remis à la police de Musongati qui est en train d'instruire son dossier.

(4) Deux substituts du procureur de la république en province Bururi ont été malmenés en date du 09 mars 2018 par un groupe de jeunes Imbonerakure commandés par leur chef prénommé Éric. Des témoins disent que les deux substituts ont été arrêtés et contraints de s'asseoir par terre avant d'être traités de malfaiteurs par ces jeunes Imbonerakure du quartier Kigwati, au chef-lieu de la province Bururi. Les victimes ont finalement été sauvées par le président du tribunal de grande instance de Bururi après avoir pris connaissance de leur captivité. Ce chef des jeunes Imbonerakure a été immédiatement arrêté et conduit la même nuit à la prison centrale de Bururi.

Des informations recueillies auprès des habitants du chef-lieu de la province Bururi nous indiquent que chaque quartier de la ville dispose d'un groupe de jeunes Imbonerakure qui malmènent les habitants surtout pendant la nuit. Ils contrôlent les mouvements des gens le jour comme la nuit. Les mêmes sources disent que ces jeunes Imbonerakure contraignent des domestiques de la localité à faire du sport obligatoire tous les après-midi à partir de 15 h30.

En commune Matana, des habitants de la colline Mwurire et Mugano, font savoir que les jeunes Imbonerakure organisent des patrouilles nocturnes et font des fouilles sur chaque personne qu'ils rencontrent. Pendant la nuit vers 3 heures du matin, les habitants de ces collines affirment que ces Imbonerakure font du sport et des entraînements paramilitaires et qu'ils chantent des chansons du parti CNDD-FDD. Ils font des éloges du pouvoir et profèrent des menaces et intimidations contre les opposants du régime. Ces habitants disent que les entraînements paramilitaires se font presque tous les week-ends toutes les nuits de samedi à dimanche vers 3 heures du matin.

Dans cette commune de Matana, des Imbonerakure dont certains ont été identifiés par la population ont commis beaucoup de cas de violences durant ce mois de mars 2018. A titre d'illustrations, quelques cas ont été enregistrés :

En date du 23 mars 2018, des Imbonerakure commandés par Bugayi ont battu et blessé un jeune du FNL d'Agathon Rwasa, le nommé Mbandagare, résidant sur la colline Gisarenda.

En date du 30 mars 2018, vers 21 heures, Ndayishimiye Félix, alias Kaya, le chef communal du CNDD-FDD, a battu à mort madame Ndayibarushije Dénise, technicienne

médicale au centre de santé Buraniro, l'accusant de dénonciation des abus commis par les jeunes Imbonerakure.

En date du 15 mars 2018, le chef collinaire des Imbonerakure prénommé Protais a battu le nommé Masabarakiza Egide sur la colline Butwe, sous colline Kiroba, l'accusant de protester contre le sport nocturne organisé par des Imbonerakure de sa localité.

En date du 24 mars 2018, un corps sans vie de Batungwanayo Alexandre a été retrouvé sur la colline Gihanga, commune Rutovu. La victime, originaire de cette même colline, est morte égorgée et les Imbonerakure qui faisaient des rondes nocturnes cette nuit sont pointés du doigt comme étant les auteurs de ce crime.

Pendant presque tout ce mois de mars, des coups de sifflets retentissaient à partir de 3 heures du matin, sur toutes les collines de la commune Matana, Songa, Mugamba et Rutovu réveillant tous les habitants de ces localités. Des slogans insultant les opposants politiques du régime étaient sur la bouche de chaque participant au sport de masse et aux entraînements paramilitaires. Tout le monde étant mobilisé, le constat est que des mères portant des enfants dans le dos, des mères enceintes et des écoliers participaient de force dans ces activités.

Constatant que cette situation commençait à dégénérer, le chef de poste de police en commune Matana a tenté d'arrêter le mouvement en date du 31 mars 2018, mais il a rencontré une résistance farouche des Imbonerakure dont le chef Kaya qui l'a injurié en lui précisant que l'on n'arrête pas les Imbonerakure. Il a fallu une intervention plus musclée de la police pour pouvoir contraindre le mouvement à rebrousser chemin.

Voici la liste des Imbonerakure identifiés comme étant responsables des violences commises en commune Matana : Ndayishimiye Félix alias Kaya, Ndayisenga alias Makwapa, Nyegeri le boucher, Ndikumwenayo, la prénommée Nelly, le prénommé Clément agent de l'Hôpital Matana, Mushimirimana le chauffeur de l'Hôpital, et Ndayipfukamiye le chauffeur du secrétaire provincial du parti CNDD-FDD.

(5) Dans la nuit du 26 mars 2018, un homme du nom de Miburo qui quittait son service au centre-ville de Kirundo et qui partait chez lui en compagnie de sa femme, a été intercepté par des Imbonerakure au quartier Kibuburu situé au chef-lieu de la province du même nom. Le couple a été arrêté vers 21h et relâché vers 1h du matin du lendemain après avoir payé une somme de 5000 Fr bu. Au départ, leurs agresseurs leur avaient

demandé un montant de 10.000Fr, mais l'homme avait juré ne pas en avoir. Les coups de bâtons ont contraint la victime, qui fait quotidiennement le travail de veilleur, d'aller réveiller son patron pour lui demander cet argent.

Les rondes nocturnes faites par les Imbonerakure en commune Kirundo constituent une source d'insécurité dans les différents quartiers du centre urbain. Dans les quartiers de Bushaza, Kibuburu et Kanyinya, certains Imbonerakure ne cessent de sillonner pendant la nuit à partir de 21h. Ils commettent des violences qui font actuellement peurs à la population. Les habitants de ces localités, principalement les femmes et les filles, ont désormais peur de circuler la nuit.

A la tête de ces actes de terrorisme viennent le chef de colline Kanyinya le nommé Nkurunziza, un démobilisé de l'armée, un certain Rumari également démobilisé du FDD, Egide et Minani. Ces derniers sont régulièrement cités dans des actes de violences dont des assassinats. Ils sont cités notamment dans l'assassinat de l'ex administrateur de la commune Kirundo Serges Barutwanayo, mais aucune enquête n'a jamais été menée. La population de la commune Kirundo s'inquiète des actes de ces Imbonerakure qui se font au su et au vue des administratifs à la base qui, des fois se cachent derrière ces derniers pour rançonner les gens. Le Gouverneur de province en est informé mais aucune initiative de sa part pour stopper les criminels.

Ces Imbonerakure ont profité de l'absence de l'Administrateur en commune Kirundo pendant plus de deux mois, en remplacement de Misago Stany mort dans un accident de roulage, pour faire du n'importe quoi.

(6) Des cadavres non repêchés flottant dans la rivière Rusizi inquiètent les habitants de la transversale II, colline Murambi, commune Buganda en province Cibitoke. Les derniers cadavres qui ont été vus par les habitants proches de la localité datent du 2 mars 2018. Selon les informations recueillies sur place, l'administration et les militaires postés à côté du lieu ont été interdits par le service national de renseignement de repêcher deux cadavres qui passaient dans cette rivière ce jour. « Nous avons reçu l'ordre de laisser ces cadavres partir » a indiqué un des militaires de la position de Ruhagarika interrogé. Le chef de zone Gasenyi a refusé d'aller voir ces cadavres lorsqu'on l'appelait par téléphone. Les habitants de Murambi et Ruhagarika craignent des maladies car l'eau de cette rivière Rusizi est utilisée dans la cuisson et la lessive. L'administration reconnaît que cette rivière regorge de cadavres, sans aucune précision. « Les opposants au régime de Pierre

Nkurunziza sont tués et jetés dans cette rivière, depuis la crise liée au troisième mandat de Pierre Nkurunziza en 2015 », nous a déclaré un membre de la milice Imbonerakure contacté sur le lieu.

(7) Deux agronomes de l'usine PROTHEM ont été arrêtés et emprisonnés injustement dans le cadre du conflit de compétition entre cette usine de thé et l'OTB. Le Tribunal de Grande Instance de Mwaro les a acquittés le 09 mars 2018, mais n'ont pas eu droit à la liberté. Le procès les oppose au chef de zone Makamba et président du parti CNDD- FDD en commune Rusaka, Athanase Mpawenayo. L'un de ces deux employés de PROTHEM Désiré Kubwayo n'avait aucune accusation à sa charge. Etienne Nzojiyobiri était lui, accusé par ce chef de zone Makamba, d'avoir incité des gens à l'agresser, mais n'avait pas pu justifier ces allégations. Après l'acquittement, ils ont passé le week- end au cachot du parquet qui avait pris une décision de leur donner un billet d'élargissement le lundi 12 mars 2018. En date du 13 mars 2018, le magistrat instructeur a sorti une convocation et un mandat d'arrêt à l'endroit de ces deux victimes, alors qu'elles étaient encore au cachot. Le Parquet ayant interjeté appel, les deux justiciables ont été transférés à la prison centrale de Muramvya. Des sources concordantes y voient un cachet politique, car l'usine PROTHEM en compétition avec l'OTB a été fondée par feu exprésident du parti MRC et est jugée comme appartenant aux opposants politiques du CNDD-FDD.

(8) Six personnes dont cinq qui exerçaient le petit commerce au marché de Ruvumera en Mairie de Bujumbura et un taximan ont été arrêté en commune Kanyosha, zone Muyira, province Bujumbura par le nommé Joseph Niyonzima alias Kazungu. Elles ont été torturées et conduites manu militali aux cachots du SNR en date du 2 mars 2018. Sinzobatunga Benius, Havyarimana Bonaventure, Habonima Egide, Hafashimana Lionel, le prénommé Emmanuel rentraient chez eux en zone Muyira, commune Kanyosha. Les victimes ont été accusées d'être des fidèles du parti d'opposition MSD d'Alexis Sinduhije.

(9) Des réunions d'urgence ont été tenues à l'endroit de la population des communes Gishubi et Nyarusange par le Gouverneur de la province Gitega, Vénant Manirambona, et le chef provincial du parti au pouvoir Georges Nshimirimana, en date du 22 mars 2018. L'objet de ces réunions était de demander à la population d'être vigilante et de traquer toute personne qui sensibilisera pour voter contre le projet de Constitution au référendum

prévu le 17 mai 2018. Ils ont recommandé à la population et surtout aux Imbonerakure d'arrêter ces personnes et d'appeler directement le Gouverneur, ou le président du parti ou le chef provincial du SNR, pour que ces derniers déterminent le sort à réserver à ces gens-là. Les membres des partis de l'opposition sont dans une peur panique et craignent pour leur sécurité. Ils sont soupçonnés d'accueillir, de loger et de collaborer avec des gens qui viennent de l'extérieur pour sensibiliser à voter non au prochain référendum.

Les mêmes actes de terrorisme envers les opposants et présumés opposants au référendum de la Constitution sont observés partout dans le pays.

(10) Les violences liées au référendum et aux élections de 2020 ont atteint le sommet culminent. Au Burundi, des personnes sont tuées accusées simplement de ne pas vouloir se faire enrôler aux élections. Le cas le plus emblématique pour cette période concerne un citoyen de la colline Gisoro, zone Twinkwavu, commune Cendajuru, province Cankuzo, Simon Bizimana mort le 18 mars 2018 suite à des tortures policières subies après son refus de se faire enrôler au référendum de la Constitution. Arrêté le 14 février 2018, la victime avait été conduite agonisante à l'hôpital de Cankuzo. Les sources internes de l'hôpital disent que les policiers avaient menti sur la vraie identité du malade pour tenter de camoufler le crime. Des informations recueillies nous avaient signalé que la victime avait été torturée au moment de son arrestation par le chef de poste Cendajuru, le nommé Donatien, natif de la province Muyinga, ex PMPA.

Le Docteur Innocent venait de son congé quand l'âme de Simon s'est éteinte et a signé une attestation de décès sur demande du commissaire provincial de Cankuzo surnommé Gikoko. Cette attestation qui précisait que l'examen goutte épaisse n'avait rien signalé d'anormal a curieusement été utilisée par la police pour dire que le malade était mort de malaria. Constatant que le détenu sur le lit d'hôpital était en état critique suite aux tortures subies, le procureur de la République à Cankuzo Sindayigaya Léonard lui avait accordé une liberté provisoire, sous l'ordre du commissaire provincial Gikoko, dans le but de couvrir le crime policier.

Signalons que les autorités burundaises ne cessent de proférer des menaces de mort contre quiconque s'exprimera contre le changement de la Constitution lors du référendum programmé au 17 mai 2018.

(11) Un autre élément du contexte socio-politique inquiétant concerne les enlèvements et disparitions forcées qui ne cessent d'être observés dans le pays. A titre d'illustrations :

Un jeune homme d'une trentaine d'années est porté disparu depuis le 3 mars 2018 vers 9 heures du matin. Des sources familiales disent que le jeune Arakaza Jean marie Vianney a été kidnappé quand il répondait à un appel téléphonique de son ami près de l'entreprise BRARUDI, en Mairie de Bujumbura. Lauréat de l'Ecole technique saint Luc, il travaillait comme agent de gardiennage de la société Protection Surveillance et Gardiennage à la croix rouge situé au quartier 7, zone Ngagara, commune Ntakangwa au nord de la capitale. Un agent du Service national de renseignement du nom de Kazungu est cité comme auteur du crime. Les témoins racontent que la victime a été embarquée dans un véhicule fumé et conduite vers une destination inconnue. La famille a cherché le leur dans tous les cachots en vain. Le disparu était natif de la commune Bisoro, province Mwaro au centre du pays et résidait à Mutakura, à la 12ème Avenue numéro 3. Un militaire ex Forces Armées Burundaises est porté disparu depuis le 13 mars 2018. Des sources proches de sa famille en province Ngozi disent que Pascal Ngendakumana du 421ème bataillon en province Karusi rentrait à son domicile situé dans le quartier Kinyami dans la ville de Ngozi. La victime a été enlevée près du bureau provincial de la province. Elle venait juste de se séparer de ses amis avec qu'il avait partagé un verre au bar Shika situé dans la même ville de Ngozi. Depuis lors, il n'est rentré, sa famille n'a plus de traces. Son téléphone a été aussitôt éteint. Le disparu militaire était affecté sur une position militaire se trouvant dans la réserve naturelle de Rukoko, commune Gihanga, province Bubanza et était venu à Ngozi pour rendre visite à sa famille.

II. CONSEQUENCES DE LA CRISE SOCIO-POLITIQUE SUR L'ECONOMIE BURUNDAISE

La corruption, l'arrêt ou le ralentissement de l'activité économique, l'insuffisance de la production agricole sont les principales conséquences directes de la crise socio-politique qui gangrène le pays depuis bientôt trois ans. Cet état de choses a occasionné une dévaluation continuelle de la monnaie qui rend difficile la vie des citoyens dont les maigres revenus ne suivent pas le rythme de cette situation anormale. La situation est aggravée par l'enfermement et l'entêtement des autorités politiques qui se moquent éperdument de la souffrance de sa population. La pénurie des produits pétroliers et de l'eau potable, la hausse des prix des produits de première nécessité constitue des tristes réalités que vit le pays.

II.1. Pénurie du carburant

Le pays a connu une pénurie généralisée de produits pétroliers au cours de ce mois de mars 2018. Cette situation a entraîné une hausse des tickets de transport aussi bien en Mairie de Bujumbura qu'à l'intérieur du pays.

Depuis le début du mois de mars 2018, la province Cibitoke a été particulièrement victime de pénurie de carburant. En date du 5 mars 2018, toutes les quatre stations d'essence du chef-lieu de la commune Rugombo étaient vides. Les passagers se lamentaient des hausses de ticket de transport de la capitale Bujumbura à l'intérieur des communes de la province. « Avant, on payait 4500 francs de Bujumbura à Rugombo, mais aujourd'hui nous payons 6000francs », raconte un passager contacté dans un bus de transport. Pour arriver à l'intérieur des communes de la province, les prix du ticket de transport étaient devenus inaccessibles, selon le même contact. Les chauffeurs disaient être contraints d'acheter du carburant au marché noir à raison de 5000FBu le litre.

II.2. Hausse des prix des denrées alimentaires

Comme conséquence à la hausse des tickets de transport et du carburant, c'est la hausse incontrôlée des prix des produits alimentaires de base. La province de Muramvya avait depuis longtemps servi de marchés d'alimentation vivrière à la capitale du Burundi. Suite aux problèmes de carburant, à la dévaluation de la monnaie, à l'instabilité des ménages et à l'insuffisance de la production agricole, les prix des produits de base ont flambé.

Voici la situation des prix des denrées alimentaires enregistrés entre le 02 mars 2018 et le 21 mars 2018.

Désignation	Prix par Kg avant la dernière crise de Crburant	Prix après la hausse
Pomme de terre	700FBu	1000 FBu
Petit pois	2000 FBu	3000 FBu
Manioc	2500V	3000 FBu
Farine de manioc	1500 FBu	1800 FBu
Farine de maïs	1300 FBu	1600 FBu
Riz	2000 FBu	2500 FBu
Sucre	2500 FBu	3000 FBu
Huile de palme	1800 FBu	2400 FBu
Sel de cuinise	800 FBu	1200 FBu
Frine de bouille	1600 FBu	2000FBu
Haricots	1400 FBu	1800 FBu
Thé	2500 FBu	3500 FBu
Autres	Taxe	Taxe revue
Vache	1000 FBu /Vache	2000 FBu/Vache
Chèvre	500 FBu/Chèvre	1000 FBu/Chèvre
Mouton	500 FBu/;outon	1000 FBu/Mouton

Aux différents marchés et dans plusieurs maisons de vente, les vendeurs disent qu'il est difficile de se procurer des denrées alimentaires suite aux taxes administratives exigées par certains responsables et des chefs Imbonerakure qui imposent en plus, des contributions forcées pour élections de 2020.

A part les produits locaux dont les prix ont grimpé, les prix des produits importés ont aussi été revus à la hausse. Une boîte de sauce tomate qui se vendait à 700 FBu coûte aujourd'hui 1000FBu dans la même province de Muramvya, 10 litres d'huile de cotons (cookie) qui se vendaient à 23000FBu, se vend actuellement à 36000FBu, l'huile de coton Golden de 5 litres est passé de 20000FBu à 26000FBu.

II.3. Pénurie d'eau potable

La priorité du régime de Pierre Nkurunziza, c'est la guerre contre ses opposants politiques et la course vers un semblant d'élections pour une autolégitimation de son régime. Les secteurs clés, en l'occurrence l'alimentation en eau potable l'intéresse peu. Ainsi, de la capitale jusque dans les collines, le pays manque cruellement d'eau potable. Même là où les régimes précédents avaient installé des conduites d'eau potable, au fur des années, elles ont vieilli et n'ont pas été remplacées.

Des sources d'eau n'ont pas été entretenues et ceci a entraîné des pénuries et des tarissements. Dans différentes localités surtout de l'intérieur du pays, les burundais s'abattent sur l'eau des rivières et des marigots, comme du temps des époques anciennes.

Un retour en arrière inacceptable au 21ème siècle !

En date du 29 mars 2018, plusieurs quartiers de la capitale connaissaient une pénurie d'eau potable. Les citoyens traumatisés croyaient qu'ils allaient connaître le sort des villages burundais. Heureusement, la REGIDESO s'est saisie de la panne qui a été vite réparée. Rappelons que ce secteur d'eau et d'électricité n'a pas été épargné par la corruption et la mauvaise gestion érigées par le régime de Pierre Nkurunziza en mode de gouvernement. Des taxes surélevées ont rendu très chers ces produits.

III. LE DROIT A L'EDUCATION : DE LA POLITISATION AUX VIOLENCES ENVERS LES ENSEIGNANTS ET LES EDUQUES

La crise politique qui secoue le pays se répercute gravement sur le secteur de l'éducation. Des mesures administratives prises par le régime de Pierre Nkurunziza prouvent une intention délibérée de destruction du système éducatif burundais qui était pourtant une grande référence dans le temps. En plus de ces mesures et de la qualité des enseignements qui laisse à désirer, des enseignants sont injustement arrêtés en pleine classe et maltraités au vu de leurs élèves. D'autres parts, des élèves sont victimes de violences sexuelles et d'abandons scolaires, dans l'indifférence totale du régime politique en place au Burundi.

III.1. Une ordonnance ministérielle confuse, discriminatoire et destructrice dans un contexte de politisation à outrance de l'enseignement et de l'école

1) L'ordonnance de la ministre de l'éducation n ° 610/284 du 12 mars 2018 portant l'ouverture du deuxième cycle de master dans l'enseignement supérieur a été mal reçue. Elle nourrit des confusions et exclue plus de 300 étudiants qui avaient pourtant été retenus

comme candidats à cette formation. Il cite en effet, à la surprise de tous, trois universités publiques et deux universités privées autorisées à ouvrir le cycle de master et réduit les filières concernées en mettant de côté au moins 15 filières approuvées par la commission nationale de l'enseignement supérieur. Sur vingt filières accréditées par la commission, 5 seulement ont été retenus et deux nouveaux programmes sont adoptés par l'ordonnance, alors que ces derniers n'existent pas dans le système éducatif actuel. Les professeurs de l'université du Burundi se sont insurgés contre cette ordonnance et ont adressé une correspondance à la ministre de l'éducation pour lui demander de retirer l'ordonnance qui viole dangereusement le droit à l'éducation et détruit le système éducatif burundais en général.

(2) En province de Gitega comme ailleurs, le régime a politisé le secteur de l'éducation en violation flagrante de la loi qui régit les écoles. Des autorités de l'école organisent des activités de manipulation politique contre leurs éduqués. Au Lycée Espoir de Nyarusange, commune Nyarusange, les élèves sont contraints de se présenter à la permanence du parti CNDD-FDD situé sur la colline Nkondo, pour suivre les enseignements du parti.

Cette activité est pilotée par le préfet des études Ndikumana Réverien, le doyen des élèves Mpawenayo Silas, et d'autres enseignants et élèves dont Niyonkunda Mélance le chef des Imbonerakure de cette école. Ce préfet intimide ceux qui s'absentent en leur disant qu'ils vont échouer à la fin de l'année. Curieusement, l'activité cible les élèves de la composante sociale hutue seulement. Il leur est en plus interdit de révéler quoi que ce soit aux jeunes tutsi considérés comme leurs ennemis historiques, selon ce préfet. Les autorités scolaires au plus haut niveau de la province sont informées mais laissent faire.

III.2. Des violences envers l'enseignant et l'enseigné à la base des abandons scolaires inquiétants

(3) En province Cankuzo, un enseignant à l'ECOFO Rujungu en commune Kigamba du nom d'Isidore Misago a été arrêté en pleine cours d'entrepreneuriat par la police en date du 5 mars 2018, accusé d'outrage aux institutions sans aucune autre précision sur son infraction. Il a été incarcéré au cachot du commissariat de police à Cankuzo. Le détenu avait été libéré mais a été arrêté de nouveau une semaine après sur ordre de l'Administrateur communal. Selon des sources sur place, le chef de zone Rujungu est

derrière cette arrestation pour se venger contre cet enseignant qui avait dénoncé le vol de vaches en Tanzanie par des Imbonerakure commandés par ce chef de zone. Ce dernier aurait alors juré que la victime ne regagnera plus son emploi. « Isidore m'a sali, il ne réintègrera jamais son emploi tant que je serai encore en vie », a décidé le chef de zone.

(4) Les statistiques disponibles à la Direction Communale de l'Enseignement de Musigati en province Bubanza révèlent que 38 filles ont abandonné l'école suite à des grossesses non désirées, 27 cas enregistrés à l'école fondamentale de Muyebe. Selon le Directeur Provincial de l'Enseignement à Bubanza, la province a enregistré 3342 abandons scolaires durant les deux trimestres de l'année scolaire 2017-2018. Des enseignants sont cités parmi les auteurs de ces violences sexuelles. A l'école fondamentale de Mugaruro, commune Mpanda, province Bubanza, le Directeur de cet établissement précisait au début du mois de février 2018 que 9 filles étaient enceintes mais que les auteurs n'étaient pas encore appréhendés.

(5) En province Gitega, un drame a eu lieu au lycée de la persévérance Mweya, zone Mungwa, commune Gitega. En date du 10 mars 2018, un enseignant du nom de Nestor Habarugira a tenté de tuer son élève Nshimirimana Yvette, élève en 9ème année qu'il avait engrossée. Il avait trompé sa victime en lui disant qu'il allait la transporter en commune Buraza pour la cacher, mais arrivés sur la rivière Ruvyironza, il a tenté de la tuer à l'aide d'une machette et l'a jetée dans la rivière croyant effacer toutes les traces de cette grossesse. Heureusement, la fille a survécu et a été sauvée par les habitants des environs qui l'ont conduite à l'hôpital Ntita. Dès lors, le criminel a pris fuite et la victime en état critique a été transférée à l'hôpital régional.

Dans cette même province de Gitega, les élèves du Lycée communal Nyabitanga, en commune Gishubi, ont manifesté en date du 17 mars 2018 contre un professeur du nom de Ndayishimiye Pascal, alias Milan, qu'ils accusaient de coucher avec des élèves filles du lycée. Signalons que l'année dernière, le même enseignant avait été arrêté et détenu pour la même affaire. Il avait engrossé une fille de cette école et cette dernière avait avorté.

Il avait été libéré pour des raisons politiques car étant membre influent du parti au pouvoir, et avait repris le service à la même école. Les élèves et les parents l'ont maintes fois dénoncé chez le Directeur de l'école et le DCE, mais en vain.

III.3. Quid de la qualité des enseignements techniques

(6) Dans le deuxième cycle du post fondamental et dans des sections techniques, les élèves sont dans les classes terminales alors qu'ils n'ont pas suivi des cours principaux. Les élèves de la section TIAA (Technologies des Industries Agroalimentaires) à l'ITAB Kigamba, Direction Communale de l'Enseignement de Kigamba en province Cankuzo se lamentent du fait qu'ils sont en deuxième année sans avoir étudié les cours principaux d'option depuis la première année jusqu'ici. « Sur le marché du travail, comment allons-nous affronter les tests de recrutement ? », s'interrogent-ils. Ils n'étudient que les cours généraux comme le Français, l'Anglais, le Civisme, la Religion, ... En plus, ils n'ont qu'un seul enseignant du domaine et lui n'a pas du temps car il est à la fois directeur technique et enseignant. L'avenir de ces élèves est incertain. Leur Directeur, Kagoranyi Oswald ne fournit aucun effort pour trouver des enseignants, selon ces élèves.

La même situation s'observe dans plusieurs autres établissements du pays. Le manque d'enseignants est devenu une problématique sans solutions, le régime étant préoccupé par d'autres priorités, notamment d'intérêts politiques.

IV. LE DROIT A LA SANTE : DES EPIDEMIES NON DECLAREES AU MANQUE CRIANT DE MEDICAMENTS ET MATERIELS INFIRMIERS

La crise causée par l'irresponsabilité politique de Pierre Nkurunziza n'a pas non plus épargné le domaine de la santé publique. Au manque criant des médicaments s'ajoutent des épidémies que l'autorité publique refuse de déclarer, violant ainsi le droit à l'assistance humanitaire et sanitaire. Le régime de Pierre Nkurunziza s'en occupe moins et continue à mettre avant ses intentions égoïstes de se maintenir éternellement au pouvoir par la violence, la manipulation et la paupérisation de la population.

Dans toutes les provinces du pays, les malades n'ont plus accès aux médicaments. Une rupture de stocks se généralise partout, la Centrale d'Approvisionnement en Médicaments n'est plus à mesure d'honorer sa mission, asséchée par la corruption et le désordre imposés par le régime politique en place. Pour ces mêmes raisons, la Mutuelle de la Fonction Publique a perdu ses capacités de suivre et d'assister ses affiliés. Le régime détruit progressivement tout le tissu social et tout ce qui fondait l'existence de la nation burundaise.

En province Bubanza, un manque de médicaments a été signalé au milieu du mois de mars 2018 à l'hôpital général de Mpanda. Le médecin directeur de cet hôpital

reconnaissait cette rupture de stock en médicaments et expliquait que c'était suite à l'insuffisance des médicaments à la CAMEBU où l'hôpital s'approvisionne. Les patients déplorent également l'absence d'une pharmacie de la MFP à ce grand établissement sanitaire.

En province Gitega, les médicaments pour le diabète et l'hypertension étaient épuisés dans toutes les pharmacies de la ville de Gitega en date du 17 mars 2018. Nous avons également obtenu des informations qui nous affirmaient que le dépistage du SIDA n'était pas possible suite au manque de réactifs dans les centres de dépistage. Même pour les affiliés de la mutuelle de la fonction publique, au lieu de payer 20%, ils payaient plus de 50%. La mutuelle ayant ajouté des frais qu'elle a appelé suppléments. Les pharmaciens contactés nous ont affirmé que le manque de médicaments est une conséquence directe de la dévaluation de la monnaie burundaise et du manque de devises pour importation.

En date du 8 mars 2018, un infirmier du centre de santé de Gitaba, zone, commune et province Rutana, nous indiquait que leur pharmacie était vide.

La pénurie de médicaments se faisait lourdement sentir dans les pharmacies privées de la place.

En province Kirundo, la malaria épidémique non soignée a décimé une centaine de personnes dans l'intervalle d'un mois en commune Ntega. La personne atteinte avait de la fièvre et comme les gens savaient qu'ils ne pouvaient pas avoir de médicaments dans les hôpitaux et dans les centres de santé, certains préféraient rester à la maison et mouraient par manque de sang et d'insuffisance rénale. Les services de santé publique qui s'y sont rendus le 6 mars 2018 en compagnie de l'ONG internationale FHI ont proposé la déclaration d'une épidémie mais l'autorité politique n'a pas voulu. L'administration avait même eu l'injonction de ne pas révéler le bilan des décès à quiconque sauf à la permanence du parti CNDD/ FDD. Des injonctions avaient été livrées aux familles victimes de ne pas enterrer les leurs avant midi mais de le faire dans l'après-midi.

A l'hôpital de référence de Kirundo, les patients étaient extrêmement nombreux. Nous avons constaté que 8 enfants partageaient le même lit, les autres étaient étendus par terre avec leurs mamans. Dans une chambrette réservée pour quatre personnes, on y trouvait 25 patients. Les médecins prescrivaient du jus de citron mélangé avec du miel comme médicaments. Lors de notre passage dans cet hôpital, les patients se lamentaient du fait que c'étaient eux-mêmes qui s'achetaient à la pharmacie des gants pour l'infirmier, des cathéters, des seringues et autres matériels infirmiers.

V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT CETTE PERIODE DU RAPPORT

Des aides aux vulnérables détournées par l'administration en province Cankuzo

Une aide de la République Populaire de Chine, composée de riz a été détournée par l'administration locale en province Cankuzo. Cet aliment qui devrait parvenir aux personnes vulnérables de la province a été vendu par des agents de l'administration locale dans les boutiques et au marché central de Cankuzo. En date du 11 mars 2018, ce riz chinois se vendait à 1500frs/kg au marché de Cankuzo, 1600frs/kg en commune Kigamba, 1400frs à Mishiha, Cendajuru et Gisagara.

Un député impliqué dans des détournements des richesses minières cède la place à de hautes autorités de l'Etat en province Cankuzo.

Il y a quelques temps, des richesses minières ont été découvertes sur la colline Rutoke, zone Minyare, commune et province Cankuzo. Les habitants de la localité avaient commencé à exploiter ces minerais d'or mais le responsable du parti CNDD-FDD d'alors, l'honorable Anglebert Ngendabanka a décidé de s'approprier à lui seul le gisement. Il a engagé ses manœuvres qui faisaient l'orpaillage à son propre compte. Il venait de passer presque une année, mais un autre homme fort vient de le concurrencer : Les informations en notre possession disent que cet homme est le Général Major Gervais Ndirakobuca (alias Ndakugarika) qui serait en complicité avec le chef d'Etat Pierre Nkurunziza lui-même. Le petit frère du général, le prénommé Emery serait arrivé sur le lieu pour s'occuper de cette affaire de gisements de minerais sur le compte de ces hautes autorités de l'Etat. Les autorités provinciales qui en bénéficiaient ont courbé l'échine après avoir reçu des ordres venant « d'en haut ». Emery se déplaçait avant avec une motocyclette mais depuis février 2018, il a reçu un véhicule l'aidant dans ce trafic.

L'administration provinciale de Rumonge spolie des terres pour les céder aux rapatriés

Le conseiller du Gouverneur chargé des affaires socio - culturel de la province de Rumonge Aaron Ndayisenga s'est arrogé le droit de retirer en date du 28 février 2018, à son propriétaire, un champ de palmerais situé sur la colline Murambi, zone Buruhukiro, commune et province Rumonge. Selon des sources recueillies sur place, ce conseiller est

frustré de voir que ce champ appartient à un membre d'un parti de l'opposition, en l'occurrence l'UPRONA aile de Charles Nditije, le nommé Frédéric Nshimankiza. Ce conseiller du Gouverneur avait attribué ce même jour cette propriété aux familles de Nyabenda alias Bijonya et de Boas Ntunzwenimana de la même zone Buruhukiro. Le propriétaire de ce palmeraie déclare avoir gagné un procès en justice contre les deux personnes et ce conseiller avait l'intention d'annuler la décision judiciaire. En date du 8 mars 2018, le parquet de la République en province Rumonge s'est saisi de l'affaire en plaçant sous mandat d'arrêt les deux personnes qui avaient commencé à récolter le palmier.

Trois autres familles dénoncent avoir été victimes des agissements de ce conseiller du Gouverneur en complicité visiblement avec son chef hiérarchique qui n'en dit rien. Il s'agit de la famille Albert Rujeje originaire de la colline Karagara, zone Buruhukiro, la famille Bivako oscar, colline Murambi zone Buruhukiro et la famille Nyabayoya de la zone Gatete. Leurs propriétés ont été unilatéralement distribuées aux autres familles des rapatriés soi-disant agir en lieu et place de la commission Terre et autres Biens.

Des menaces de destitution des chefs de quartier non membres du CNDD-FDD en ville de Gitega

Après la destitution du chef du quartier Magarama, le nommé Ngenda Jean alias Mupfizi par l'Administrateur de la commune Gitega Valentin Nahimana, c'est le tour d'autres chefs de quartiers non acquis à la cause du parti au pouvoir. Les Imbonerakure du quartier, dirigés par leurs chefs Rukundo et Eric ont organisé une réunion au bar "à la plage" situé au quartier Nyabututsi, en date du 4 mars 2018. Lors de cette réunion, ils ont proféré des menaces au chef de quartier Nyabututsi le nommé Kana Déo lui signifiant que s'il n'adhère pas au parti au pouvoir, il sera destitué. Il est du parti Uprona de l'opposition radicale.

Le chef de quartier Yoba, le prénommé Gilbert est lui aussi menacé de destitution car il dénonce les bavures commises par les Imbonerakure du quartier. Ancien membre de l'UPD, il est soupçonné d'être de mèche avec l'opposition même s'il a adhéré au parti au pouvoir. Sur la colline Kibiri, zone Mungwa, le chef de colline a été limogé et remplacé par le 5ème sur la liste des élus collinaires.

Un recensement sur l'appartenance politique inquiétant au Burundi

Un des signes qui prouve que le régime de Pierre Nkurunziza envisage de commettre l'irréparable au Burundi, c'est le recensement ethnique et politique en cours dans le pays. Presque partout dans le pays, les Imbonerakure sillonnent les collines et les ménages pour remplir un formulaire sur lequel est demandé le nom et prénom du chef de ménage, son appartenance politique et son numéro de téléphone.

En province Cibitoke, ce recensement a commencé le 18 mars 2018 maison par maison. Au chef-lieu de la province, ce recensement a eu lieu dans tous les quartiers. « Je ne sais pas le but de ce recensement. Je pense que les dirigeants du CNDD FDD préparent quelque chose de mauvais pour les personnes qui sont dans l'opposition et dans les associations de la société civile », explique avec peur un habitant de Cibitoke. Le responsable du parti au pouvoir à Cibitoke dit qu'il connaît cette situation mais il précise qu'ils veulent connaître le nombre de personnes qui sont dans les partis et ceux qui vont aller au référendum prochain et aux élections de 2020.

Ce recensement politique a aussi été signalé en province Bujumbura, à Gitega, Makamba et dans d'autres localités du pays.

Une Commission Vérité Réconciliation politisée et instrumentalisée

Des burundais contactés en province de Gitega s'insurgent contre les enquêtes organisées par la CVR, qui ont commencé au début du mois de mars 2018. Le bureau de la zone Gitega au chef-lieu de la province est l'un des sièges où ces enquêtes se sont déroulées. Les enquêtés sont choisis sur base de leur appartenance ethnique ou politique. Ils sont choisis par les chefs locaux, membres du parti au pouvoir et la plupart appartiennent à la composante sociale hutue et à des organisations de la société civile confondues au parti CNDD-FDD. Des enquêtés interrogés affirment avoir reçu des instructions sur ce qu'ils devaient révéler aux enquêteurs de la commission. Ainsi, les burundais de la composante sociale tutsi sont chargés de tous les malheurs qu'a connu le Burundi dans la passée.

De vieilles personnes connues pour leur sagesse n'ont eu droit à la parole car soupçonnés de déclarer la vérité de ce qui s'est passé réellement dans le pays. Lors des interviews, des responsables du parti CNDD-FDD dont le chef provincial passaient régulièrement aux bureaux où se déroulait l'enquête pour superviser l'activité. Selon un membre de la commission contactée, le régime de Pierre Nkurunziza n'a pas besoin de Vérité-Réconciliation mais de fausser les pistes et de manipuler l'histoire du Burundi.

Cinq mois durant, la province Muramvya n'a pas de gouverneur et les conséquences sont graves

La province Muramvya n'a pas de gouverneur depuis bientôt plus de cinq mois. Les habitants comprennent mal cette situation et se lamente que des services sont paralysés. Des documents administratifs tels par exemple les attestations de bonne conduite, vie et mœurs ne sont pas délivrés. Le service le plus paralysé est celui du contrôleur provincial de l'Etat Civil alors que le gouvernement du Burundi a pris une mesure de punir tous les couples mariés illégalement. Ces derniers voudraient régulariser leurs mariages, mais l'absence du gouverneur leur est un grand obstacle. C'est en effet le gouverneur de province qui a le pouvoir d'autoriser la régularisation, la signature p.o. des conseillers n'étant pas autorisée. Malheureusement ces couples sont actuellement victimes de cette situation en payant des amendes de mariage illégal, alors qu'ils étaient prêts à le faire. Un recensement de tous les couples mariés illégalement a été effectué et des sanctions sont déjà en application. Des retraits bancaires sont faits par une personne non habilitée. Des informations recueillies auprès de l'administration provinciale nous disent que l'ancien gouverneur Emmanuel Niyungeko, continue de signer irrégulièrement sur les chèques de la province au moment où il a été nommé depuis le 9 novembre 2017, Directeur Général de l'ARFIC (Agence de Régulation de la Filière Café en remplacement de M. Jean de Dieu Mutabazi. Un blocage au niveau de la direction provinciale du CNDD-FDD est à l'origine de ce vide administratif. Les membres du comité provincial, les députés et les sénateurs de la circonscription ne parviennent pas à s'entendre sur un seul nom malgré une multitude de citoyens aptes à gouverner cette province.

VI.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le pays ne connaît pas de répit depuis que Pierre Nkurunziza a décidé de semer la mort et la désolation en 2015. Malgré les dénonciations de la violence et des violations de droits de l'homme qui fusent de partout, le régime s'entête, s'en moque, décide de détruire tous les fondements de la nation et ainsi précipiter le peuple burundais dans l'abîme. La peur, la souffrance et la mort sont le lot quotidien des burundais, dans l'indifférence totale du régime de Pierre Nkurunziza, et dans l'inaction de la communauté internationale.

Préoccupé par cette situation qui se dégrade continuellement, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Aux membres du gouvernement et aux institutions de l'Etat du Burundi :

- De refuser la main mise d'un seul l'homme en la personne de Pierre Nkurunziza sur l'avenir de tout un peuple ;
- D'arrêter sans délais le train des violences et les violations des droits de l'homme et en punir les auteurs ;
- De mettre en avant la justice et l'équité, et se désolidariser ainsi de la volonté manifeste de Pierre Nkurunziza à faire souffrir le peuple burundais ;
- De prendre le courage entre leurs mains et combattre la tyrannie et le terrorisme que Pierre Nkurunziza impose au peuple burundais ;
- De mettre hors d'état de nuire Pierre Nkurunziza et prévoir des mécanismes de restauration rapide d'un Etat de droit.

A la population burundaise :

- De refuser les manipulations politico-ethniques qui ne visent que la politique de « diviser pour régner »;
- De se solidariser et combattre ensemble le régime de la terreur et de la souffrance sans projets de développement de la population.

A l'PEAC, l'UA et l'ONU :

- De faire pression sur le régime de Pierre Nkurunziza pour que ce dernier sente la nécessité de dialoguer avec ses partenaires socio- politiques et économiques ;
- De revenir sur les mesures prises en vue de la protection du peuple burundais en détresse ;
- De contraindre Pierre Nkurunziza à respecter l'Accord d'Arusha et la Constitution qui en découle.

A la CPI :

- D'émettre des mandats d'arrêt internationaux pour punir les auteurs des crimes qui se commettent au Burundi.

RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2018

**Les ambitions personnelles du Président Pierre Nkurunziza
plongent le pays dans l'anarchie et le terrorisme d'Etat**

Rapport sur la gouvernance et les droits
socio- économiques au Burundi

0. INTRODUCTION

Poussé par la peur de ne pas réussir son ambition de se maintenir au pouvoir, Pierre Nkurunziza installe un terrorisme d'Etat et cherche à s'imposer à tout prix. Ainsi, prévaut la loi de la jungle au Burundi. En témoigne : la milice Imbonerakure fait la loi partout dans le pays pour contraindre la population burundaise à se plier aux aspirations du régime dictatorial en place. Elle intimide, divise et malmène les citoyens pour faire régner la peur et décourager toute opposition au régime.

Dans cette situation d'anarchie politique et institutionnelle, des entraînements paramilitaires, des violences et des crimes pré-référendaires, des recrutements sur base de critères politicoethniques et une politisation continue de tous les secteurs de la vie, surtout le secteur de l'éducation et de la santé ont caractérisé cette période du rapport.

Le référendum de la constitution continue à être un alibi pour réprimer les opposants ouverts ou présumés du régime de Pierre Nkurunziza. Ce dernier a mis de côté toutes les autres préoccupations liées au développement de la nation au profit des élections fantaisistes qui ne visent que l'intérêt d'un seul homme au pouvoir depuis 2005.

La situation socio-économique souffre ainsi de ce contexte défavorable et nuisible que le régime a imposé au peuple burundais qui se trouve aujourd'hui en mal de vivre.

Au premier chapitre, le FORSC met un exergue le contexte général de violences et de violations de droits de l'homme défavorable à l'activité économique des ménages. Il démontre ensuite que le droit au travail est fortement entamé par la volonté de Pierre Nkurunziza de discriminer une partie de la population pour se créer des sympathies dans la catégorie des militants de son parti ou leurs alliés aux deux chapitres suivants, le FORSC met un accent particulier sur la situation des droits à l'éducation et à la santé qui sont minés par le laisser pour compte et la politisation à outrance décidée en priorité par le régime de Pierre Nkurunziza. Au dernier chapitre, le FORSC rapporte d'autres faits de mauvaise gouvernance qui ont caractérisé la période concernée par le rapport.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

La milice Imbonerakure qui serait désormais renforcée par les tristement célèbres a miliciens Interahamwe du régime déchu de Juvénal Havyarimana sème la terreur et quadrille le pays empêchant toute liberté à la population burundaise. Sous la complicité du régime et du Président Pierre Nkurunziza, ils arrêtent, tuent et intimident toute

personne soupçonnée d'être contre l'amendement de la constitution et ainsi la volonté du président de se maintenir éternellement au pouvoir. Ils suivent des entraînements paramilitaires et surveillent même les camps militaires que le régime craint pour n'être pas suffisamment loyalistes.

A titre illustratif :

(1) Des Imbonerakure vêtus de T-shirt rouge ont effectué des entraînements paramilitaires le matin du 14 avril 2018. Ils ont sillonné tous les quartiers du chef-lieu de la province Makamba scandant des slogans hostiles à l'opposition. Après le jogging, ils ont eu la mission de « sécuriser » la route où devait passer le président du Sénat Réverien Ndikuriyo en visite dans la région pour échange de vœux de pâques et de propagande politique de son parti.

Dans le même ordre d'idées, en province Kirundo, les Imbonerakure s'occupent de la surveillance d'un camp militaire à la tombée de la nuit depuis le début du mois d'avril 2018. Ce phénomène ne s'était jamais produit dans l'histoire du Burundi Selon des témoignages de certains militaires et officiers supérieurs ex- FDD œuvrant au camp militaire de Mutwenzi, des miliciens de la jeunesse du CNDD-FDD ceinturent chaque soir le camp militaire de Mutwenzi munis d'armes à feu. Ces militaires qui ont révélés ces informations précisent que ces Imbonerakure prétextent qu'ils sont en train de faire des rondes nocturnes comme ils le font toujours mais ceinturent le camp, les armes à la main. Le commandant du camp Mutwenzi en est au courant mais n'ose rien faire pour stopper les activités de ces Imbonerakure. Nos sources nous ont fait savoir que ces Imbonerakure ont eu des injonctions de bien surveiller ces militaires car parmi eux, il y a des traîtres qui sont du côté des rebelles qui agissent à partir de l'extérieur du pays. Le régime a peur que des militaires se rangent du côté de l'ennemi si une attaque rebelle était déclenchée. Les militaires s'inquiètent qu'il y ait des enlèvements clandestins et des assassinats qui peuvent être perpétrés à l'endroit de ces hommes en uniformes.

En province de Bujumbura rural, plus précisément en commune Mutimbuzi, zone Maramvya, un effectif important de membres de la milice Imbonerakure aux rangs desquels se retrouvent des Interahamwe a été remarqué depuis le samedi 14 avril 2018. Leurs coins de rassemblement se trouvent sur la 15ème avenue de la zone Maramvya et chez le chef de colline surnommé Yaya où ils se rencontrent avant que les activités de patrouilles ne commencent vers 17h30min.

Habillés en tenues policières et tous armés de fusils, ils se divisent en groupes et débutent les patrouilles nocturnes, à la place des services de défense et de sécurité. Ils essaient de cacher leurs visages avec des imperméables policiers pour ne pas être reconnus par la population locale, car certains sont des habitants de la commune qui dénoncent les ménages considérés comme des opposants. La population éprouve une peur panique car ces gens sont très nombreux et sont armés jusqu'aux dents. Ils sont estimés entre 100 et 150 personnes. Le soir, la population est obligée de rester à la maison et de fermer leurs maisons de peur d'être tuée et torturée par ces malfaiteurs. Néanmoins il y a quelques Imbonerakure que la population a pu identifier à savoir Nduwayo Isaac, Mujinyika Désiré, Ngari Pascal, Nkurunziza Désiré, Jean de Dieu, Nduwamungu Fiston et Kevin Mpawenayo. Les patrouilles nocturnes organisées par des Imbonerakure et commandées par un certain Ndayisenga Émile s'observent également en commune Mubimbi sur les localités de Kinama et Mageyo depuis le 13 avril 2018 à partir de 18h, tous les jours. En commune Isare, dans les localités de Kumucungwe, Rushubi et Nyambuye, les patrouilles nocturnes ont repris aussi depuis le 12 avril 2018 sous la supervision de Nimubona Nathanaël, Kwizera Jean de Dieu et Kamikazi Josiane. Ces patrouilles nocturnes visent à terroriser les opposants au régime ou toute personne perçue comme tel.

Dans cette même province, des policiers en collaboration avec des Imbonerakure ont effectué en date du 18 avril 2018 une fouille perquisition sur la colline Nyabunyegeri et Rubirizi de la commune Mutimbuzi. Cette fouille visait la maison de Bucumi. Ils disent y avoir saisi deux fusils avec des cartouches, mais en réalité c'était un pur montage pour l'incarcérer et traquer les opposants au régime, selon des sources de sa famille. Sept (7) autres personnes ont été arrêtées le même jour dans ce même dossier et ont subi des séances de tortures aux cachots du SNR en Mairie de Bujumbura. Le porte-parole de la police, Mr Pierre Nkurikiye les a qualifiées de fauteurs de troubles qui perturbent la sécurité et qui cherchent à saboter le référendum prévu le 17 mai 2018. La population de la commune Mutimbuzi vit la peur au ventre suite à ces arrestations arbitraires et des patrouilles inhabituelles observées jours et nuits.

En date du 19 avril 2018, vers 18h, de nouveaux groupes de jeunes Imbonerakure en provenance de la RDC ont atterri dans cette commune Mutimbuzi, plus précisément en zone Maramvya, leur zone d'accueil et de rassemblement en attendant des mutations dans les autres endroits. Les sources d'information sur place confirment que la majorité d'entre

-eux sont habillés en nouvelles tenues militaires en cours de distribution par l'Etat-major de l'armée nationale. Les effectifs des nouveaux venus oscilleraient entre 80 et 100 personnes. La population de cette localité vit dans la peur panique compte tenu de ce grand effectif de jeunes Imbonerakure dans leur zone, en plus des policiers et des militaires cantonnés dans leur commune. Signalons que cette commune de Mutimbuzi est accusée par le régime de Pierre Nkurunziza d'être à la solde de l'opposition politique, à savoir les FNL pro-Rwasa.

(2) Au cours de la période du rapport, la province de Rumonge a été la cible des actions de répression par le régime. Des Imbonerakure y ont semé la terreur et l'insécurité en ciblant des présumés opposants du régime et du référendum. A titre d'illustration : La nommée Tuyisenge Christine, trésorière provinciale du mouvement des femmes d'Amizero y'Abarundi a été ligotée et tabassée en date du 22 avril 2018, par les jeunes imbonerakure de la zone Kizuka. Devant son mari qui suppliait les bourreaux de ne pas tuer son épouse, il a dû corrompre ces derniers en leur donnant une somme de 50 000Fr (25 Euros) pour être libéré. Mais le matin du 23 avril 2018, son mari a continué à recevoir des appels téléphoniques l'invitant à payer une autre somme d'argent. La victime s'est confiée à la police mais celle-ci s'est contentée de lancer des convocations sans poursuivre les auteurs qui n'avaient pas répondu. Les informations obtenues précisent que cette femme était la quatrième personne agressée par des imbonerakure dans cette zone de Kizuka à moins d'un mois.

(3) Au cours d'une fouille perquisition menée en date du premier avril 2018 chez un Imbonerakure du nom de Claude Nizigama vivant en commune Mishiha, province Cankuzo, la police y a saisi deux grenades offensives, un explosif inhabituel ressemblant aussi à la grenade, 5 petits sachets contenant du chanvre et des armes blanche (arc et flèches). Ainsi, le délinquant a été arrêté et incarcéré à l'un des cachots du commissariat de police au chef-lieu de la province Cankuzo. Malgré le flagrant délit, les corps de sécurité, de justice et le parti au pouvoir, le CNDD FDD, ne se sont pas entendus sur son arrestation. Natif de la colline Munzenze où des Imbonerakure avaient l'habitude de collaborer avec le chef de zone Munzenze Chossan connu pour ses crimes de vol, de fraudes et d'assassinat, le parti CNDDFDD a tout fait pour qu'il soit libéré. Le jour de son arrestation, les représentants de la ligue des Jeunes Imbonerakure à Cankuzo se sont dépêchés sur les lieux pour essayer de camoufler la situation, en vain. Des vas- et viens

d'imbonerakure et administratifs s'observaient au parquet de Cankuzo, d'autres devant le bureau du commissaire PJ, probablement pour demander sa libération.

Précisons que le chef de zone Munzenze Chossan a été cité dans la disparition de trois personnes originaires de Gisagara dont toutes ont été retrouvées mortes. Pour sa dernière victime, Chossan lui-même l'avait appelée et le lendemain, son cadavre et son vélo avaient été retrouvés dans la rivière Munzenze, une semaine après. C'était un homme originaire de Ruramba, zone Camazi, commune Gisagara.

Chossan continue à diriger sa zone alors qu'il habite désormais en Tanzanie précisément dans la localité de Murusagamba. Il est souvent en conflit avec des imbonerakure sur le partage des butins fraudés, saisis ou volés.

Par ailleurs, des rumeurs qu'il y aurait des armes stockées quelque part à Cankuzo, destinées aux Imbonerakure circulent. Des jeunes en tenues policières imperméables, sillonnent les rues des différents quartiers de la ville de Cankuzo. A partir de 20h, la circulation est strictement contrôlée. En date du 17 avril 2018, des gens qui venaient des bistrotts ont été arrêtés par ces Imbonerakure sur la route Cankuzo-Mishiha, devant le bureau de l'ONATEL. Forcés de s'asseoir dans les eaux stagnantes, les victimes étaient menacées de mort et ont dû donner de l'argent pour recouvrer la liberté. Ceux qui les ont entendus de loin, à une dizaine de mètres témoignent ce que ces Imbonerakure disaient : « Donnez- nous dix mille francs chacun pour vous laisser partir ». Un policier armé et en tenue de police a été arrêté la même nuit puis relâché après interrogatoire. La population de la province Cankuzo éprouve une grande peur car ces jeunes ne sont pas originaires de la province.

(4) Une peur panique règne au campus universitaire de Mutanga en Mairie de Bujumbura. Des réunions nocturnes se tiennent sur le terrain de basket par des étudiants se réclamant membres de la milice imbonerakure. Depuis le début du mois d'avril 2018, des étudiants membres de la milice imbonerakure dont le nombre est estimé à une cinquantaine de personnes, tous en possession des gourdins se rencontrent sur le terrain de basketball pour s'organiser en petits groupes pour perturber la quiétude des étudiants non acquis à la cause du parti au pouvoir. En complicité avec le chef de sécurité du campus qui laisse faire, ces étudiants organisent des fouilles- perquisitions dans les homes universitaires où ils saisissent des téléphones, des ordinateurs portables et d'autres objets de qualité. Ils saisissent également des cartes de restauration. Des dizaines d'étudiants en ont déjà été victimes. Parmi les victimes, on peut citer les cas de Bitangimana Richard, Gahimbare

Désiré, Niyonsaba Norbert tous de l'économie baccalauréat 3 qui se sont vus retirés le premier avril 2018 leurs cartes de restauration et qui les ont récupérés après chez le chef adjoint de sécurité. Il les a interrogés sur la raison de la saisie de leurs cartes de restauration.

Des Imbonerakure sont identifiés comme des meneurs chefs d'équipe. Il s'agit notamment d'Obède étudiant à la faculté des Sciences, Philibert de l'IPA anglais, Thomas de la faculté de psychologie, et d'autres étudiants surtout des 1ères années.

En date du 29 avril 2018, ces imbonerakure ont torturé deux étudiants Nzambimana Edouard et Désiré Gahimbare les accusant de vol alors qu'ils se trouvaient dans le bar du campus. Les victimes en état de souffrance physique suite aux tortures ont été récupérées par le chef de sécurité Nibonabansinze Célestin qui les a conduits à l'un des cachots de police de la Mairie. Ces Imbonerakure organisent des rondes nocturnes qui inquiètent car des menaces et intimidations sont régulièrement proférées à l'endroit d'autres étudiants qui craignent le pire dans ce campus.

(5) Un jeune homme du nom de Jacques Ndikumasabo, membre de la coalition Amizero y'Abarundi, a été arrêté la nuit du 25 avril 2018, vers 19 heures, par des jeunes Imbonerakure, sur la colline Munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke. La victime a été accusée d'atteinte à la sécurité de l'État mais des sources administratives révèlent que ce jeune homme a refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. « On ne comprend pas comment les Imbonerakure se donnent le pouvoir d'arrêter quelqu'un alors qu'ils n'ont pas cette compétence », explique un élu collinaire en colère. Les mêmes scènes d'arrestations arbitraires des membres des partis de l'opposition par des jeunes de la milice Imbonerakure ont été observées partout dans le pays. La police ne faisant qu'accompagner les abus de cette milice.

(6) L'intolérance politique, le terrorisme et les intimidations à l'endroit des opposants ouverts ou présumés, telles sont les caractéristiques de la période proche du référendum envisagé le 17 mai 2018.

En province Mwaro, les imbonerakure de la colline Gikebuko contraignent les habitants non acquis à la cause de leur parti CNDD-FDD de payer ce qu'ils appellent des « amendes » pour cette raison. « Ils paieront cette amende tant qu'ils n'accepteront pas d'adhérer au CNDDFDD. Celui qui ne paiera sera arrêté et jugé », nous déclare un de ces jeunes Imbonerakure contacté. Le cas d'une femme connue sous le nom de Ndayishimiye originaire de la colline de Gikebuko, sous colline Mwaro est significatif. Les

imbonerakure l'ont arrêtée en date du 22 avril 2018 l'accusant d'être membre de la coalition Amizero y'Abarundi, et d'avoir dit qu'il faut voter non au référendum constitutionnel. Elle a été libérée après avoir payé une amende de 50 000 FBU, 5 jours après son incarcération. Ces Imbonerakure reçoivent mensuellement, chacun, une somme de 50 000 FBU comme salaire contre prestation. La commune Rusaka assure ce paiement sous l'ordre de Madame l'administrateur communal.

En commune Buyengero, province Rumonge, deux représentants du parti RANAC Norbert Nzoyihaya, secrétaire exécutif et le représentant de ce parti sur la colline Sebeyi ont été interpellés le 16 avril 2018 par la police en collaboration avec les jeunes de la milice Imbonerakure. Les deux membres de l'opposition ont été accusés par la police et les imbonerakure de tenir une réunion sur la même colline pour sensibiliser les gens à voter en faveur du non lors du prochain référendum. Ils ont passé une nuit au cachot de la police en commune Buyengero avant d'être transférés le lendemain aux cachots du commissariat de police du chef-lieu de la province Rumonge. Vendredi le 13 avril 2018, Etienne Ntigirinzi, un autre représentant de la coalition Amizero y'abarundi avait été aussi arrêté et incarcéré au cachot de la police à Rumonge accusé par le chef de zone Kigwena de tenir des réunions illégales à caractère politique. C'est Ce même chef de zone kigwena qui l'a amené au cachot du commissariat provincial de police de Rumonge. En province Bujumbura, le chef de poste de police en commune Kanyosha a tabassé et torturé dimanche le 29 avril 2018, des citoyens de la zone Ruyaga, les qualifiant d'opposants au référendum constitutionnel. L'exemple cité est celui d'un couple qui a été la cible de ce chef de police. Le nommé Ndayizeye a été arrêté, torturé et incarcéré tandis que son épouse Annociate a été torturée et admise au centre de santé de cette localité pour des soins. L'administrateur communal du nom de Munzerere Berchimans a assisté impuissamment à la scène sans pouvoir intervenir, préférant garder silence quelque peu complice. Lorsque ce chef de poste de police communal arrive dans un lieu, tout le monde le fuit alors qu'il est censé être au service de la population qui paie son salaire et sa fonction !

En commune Ntega, province Kirundo, les adeptes des partis d'opposition réunis au sein de la coalition Amizero y'Abarundi et fidèles au FRODEBU Nyakuri de l'honorable Jean Minani ont été surpris le matin du mardi 3 avril 2018 par des écrits "OYA" signifiant "NON" en grands caractères rouges sur les portes de leurs maisons. Les membres de ces partis indiquent qu'il s'agit des actes d'intimidation liés aux élections prochaines du

référendum. Ils disent qu'ils éprouvent de la peur du fait que les auteurs de ces actes n'ont pas été identifiés, poursuivis et punis. Cela montre qu'ils peuvent être attaqués ou même massacrés à n'importe quel moment. Ils accusent les membres de la milice Imbonerakure qui font cela pendant des rondes nocturnes. Suite à cette situation, ils déclarent avoir été obligés de prévoir des moyens de défense en cas d'attaque. Sur les portes des maisons des membres du parti au pouvoir, ces imbonerakure ont écrit "EGO" pour dire "OUI" dans le but de distinguer les membres du parti au pouvoir et ceux de l'opposition. Les mêmes témoignages nous ont signalé que les victimes ont pris la décision d'effacer ces écrits après avoir avisé l'administrateur de la commune de Ntega. Ce dernier n'a rien fait pour dénoncer les faits, preuve que ces actes d'intimidation sont orchestrés par une main cachée du pouvoir, selon les mêmes sources.

Dans la zone de Murungurira, précisément sur la colline Susa, les membres du parti FNL ont été obligés par des Imbonerakure du parti CNDD-FDD d'écrire eux-mêmes sur les portes de leurs maisons leurs choix au cours des élections pour voir ceux qui sont pour ou contre la révision de la constitution. Tous les habitants de cette colline y compris des membres des partis de l'opposition ont choisi d'écrire " EGO" signifiant " OUI" afin de sauver leur vie. Aucune réunion de sécurité n'a été tenue par les autorités administratives pour apaiser les esprits.

Un certain Nshigikiwenimana Jean Marie, membre du FNL pro-Rwasa, originaire de la commune Gihogazi a été arrêté sur sa boutique située la colline Gasenyi, par l'administrateur communal et l'a incarcéré au cachot de la commune Gihogazi en date du 2 avril 2018. La victime a été accusée par l'administrateur d'avoir refusé d'adhérer au parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Le cas a rappelé celui de cinq jeunes membres du même parti arrêtés et incarcéré pendant cinq jours par chef de zone Buhiga au cachot de sa zone au mois de janvier 2018 avant l'intervention du procureur qui a exigé leur libération.

(7) En date du 04 avril 2018, des imbonerakure ont arrêté en date du 04 avril 2018, deux frères Ephrem et Marc chez eux au quartier Kigwati, dans la localité de Mukoni en commune et province Muyinga. Ils venaient de terminer leur ronde nocturne et s'étaient scindés en deux groupes, l'un s'étant attroupe chez Marc et l'autre chez Ephrem. Ces jeunes imbonerakure ont toqué sur la porte de chez Marc et l'ont immédiatement embarqué vers la police judiciaire de Muyinga. En cours de route, la victime croisa une connaissance qui lui suggéra de donner de l'argent à ces imbonerakure pour être relaxé.

C'est ainsi qu'il leur donna une somme de 10.000 FBU. Aussitôt, la somme donnée, aussitôt Marc fut relaxé. Quant à son petit frère Ephrem, les imbonerakure lui ont intimé l'ordre de les suivre jusqu'aux bureaux de la PJ, il obtempéra. En cours de route, on lui apporta le cahier de ménage qui l'exhiba aux jeunes imbonerakure mais ces derniers lui ont signifié qu'ils avaient été mandatés pour récolter de l'argent auprès des irréductibles tutsi. Comme la victime avait refusé de donner de l'argent et d'entrer au cachot, l'OPJ en garde à la PJ a constaté que la victime était innocente et l'a relaxée.

(8) Des imbonerakure sont impunis après avoir commis des crimes abominables. Le nommé Misezero Léonidas, originaire de la colline Buvumbi-Mabamba, en commune Gashoho, province Muyinga est infirme suite aux tortures qu'il a reçu en février 2018 de la part des imbonerakure de cette commune. Ses bourreaux le reprochaient d'être partisan du parti FNL d'Agathon Rwasa alors qu'il était animateur au Centre de Santé de Nyagatovu. Selon des informations recueillies sur place, les imbonerakure de Buvumbi – Mabamba avaient été piqués de jalousie à cause des prestations de la victime qui étaient très appréciées. Ils s'étaient rués sur le pauvre citoyen, l'avaient ligoté à éclater, l'avaient violemment frappé, le trainant dans une vallée, l'avaient enfoncé dans l'eau et l'avaient fait porter de grosses pierres sur la tête. Des témoins l'ont vu chez lui en date du 02 avril 2018, toujours en vie, mais en état d'infirme. Il ne peut exercer aucun travail de survie. Ses bourreaux en liberté se moquent de lui.

Le député Bernard Ndayisenga élu de la coalition Amizero y'Abarundi et trois autres membres de cette coalition à savoir Gaspard Nzobakenga, Rémy Havyarimana et Félicien Nimubona ont été tabassés par des jeunes de la milice Imbonerakure au quartier Kizingwe-Bihara en date du 18 avril 2018. A l'origine des faits est le refus Gaspard de participer la nuit du 17 avril 2018 au ronde nocturne et d'ouvrir la porte de sa maison sur ordre de ces Imbonerakure. Le lendemain, il est allé se plaindre au chef de cellule, et en même temps Félicien Nimubona est venu s'enquérir de la situation. Gaspard Nzobakenga a réussi à s'échapper et a appelé un représentant de la coalition dans cette circonscription, Mr Rémy Havyarimana ce dernier a, à son tour, relayé l'information au parlementaire Bernard Ndayisenga Les Imbonerakure se sont enragés, ont battu les deux dernières personnes et cassé les para-brises de la voiture qui les avait amenées.

A son arrivée, le député a subi le même sort que les précédents, étant donné qu'ils sont collectivement traités de récalcitrants, de chats et de chiens qui sensibilisent le vote contre le référendum constitutionnel. N'eut-été la présence du public au moment de cette mésaventure, leur survie aurait basculé au cauchemar. Ils ont été hospitalisés et certains d'entre eux avaient connu des souffrances atroces. L'administration locale est restée solidaire avec ces miliciens Imbonerakure qui n'ont d'ailleurs pas été inquiétés.

Un enseignant du nom de Ndayisaba Roger a été arrêté par des imbonerakure et incarcéré au cachot du poste de police de la commune Bukeye, province Muramvya accusé de sensibiliser au vote contre nouvelle constitution en cours de changement. Des tentatives de l'éliminer avaient été tentées à plusieurs reprises. Un jour, un imbonerakure a failli l'écraser par une moto. Un autre jour, la victime avait été battue jusqu'à perdre quelques dents. Le détenu est reconnu comme membre actif du parti MSD et ses bourreaux n'ont jamais été inquiétés.

En date du 04 avril 2018 vers 20h, deux imbonerakure Manirakiza Terence alias Fyiri et Manirakiza Liévin alias Togo tous les deux originaires de la colline Rwibaga, commune Mugongo-Mango ont battu deux briquetiers originaires de Kayanza Hakizimana Désire et Irambona Elvis qui étaient dans un bistrot situé au centre Rwibaga les accusant de ne s'être pas enrôlés au référendum et de refuser de contribuer pour le parti CNDD-FDD. Ces imbonerakure n'ont pas été inquiétés de cet acte ignoble.

II. LE DROIT AU TRAVAIL : DES FONCTIONNAIRES RECRUTES SUR BASE DE L'APPARTENANCE POLITICO-ETHNIQUE

Contrairement au code du travail qui précise bien que le recrutement des fonctionnaires doit être fait sur base de concours, dans la stricte transparence, les recrutements des fonctionnaires se fait sur base de critères politico- ethniques d'une part pendant que d'autres en situation de mise en disponibilité sont refusés à rejoindre leurs postes d'autre part. Partout dans le pays, des magouilles et corruptions, des recrutements sur base d'appartenance politico-ethniques sont observés et dénoncés par les candidats malheureux aux concours de recrutement organisé par au Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et recherche scientifique et celui de la santé publique.

A titre illustratif, un test de recrutement a été organisé en province de Ngozi en date du 13 avril 2018.

Aucun candidat ressortissant des sites déplacés implantés dans la province n'a été présélectionné pour passer le test. Selon les informations reçues par ces déplacés, les critères de sélection ont été proposés par le parti au pouvoir (avoir une attestation de bénévolat, être membre du parti au pouvoir, etc). De même, le phénomène de corruption et magouilles s'observe dans le recrutement du personnel de santé organisé dans certaines provinces du pays. Par exemple, en province Cankuzo, plusieurs candidats ont passé un test de sélection mais en réalité, ceux qui remplissaient les conditions du CNDD FDD étaient avertis discrètement pour passer dans une autre salle. Ils ont refait le travail avec grille de réponses à l'appui. Selon un demandeur d'emploi qui recruté au poste de sage-femme, son mari est un membre influent du CNDD- FDD mais il a été contraint de donner trois millions de francs burundais (3 000 000FBU) pour avoir cette place. Une partie de ce montant est entrée dans la caisse du parti CNDD- FDD pendant qu'une autre a été donné au chef de district sanitaire Cankuzo, le prénommé Zacharia. Le chef des Imbonerakures à Cankuzo qui est fonctionnaire à l'Hôpital de Cankuzo a proposé sans mâcher les mots que tous les Tutsis titulaires des Centres de santé notamment ceux qui dirigent les CDS Cankuzo, CDS Nyuro, CDS Kigamba, CDS Camazi, CDS Gitanga soient limogés mais le chef de district s'y est opposé jusqu' à ce moment.

Concernant des cas de mise en disponibilité, la loi n° 1/ 28 du 23 août 2006 en son article 62, alinéa 7 précise qu'à « l'expiration de la période de la disponibilité, le fonctionnaire peut demander sa réintégration ». Néanmoins des fonctionnaires qui avaient préférés réintégrer la profession se sont vus refusés de regagner leurs postes d'attache, certains n'ont même pas eu droit aux examens organisés.

Le ministère de l'éducation leur a refusé la reprise des activités. La raison évoquée par la ministre Janvier Ndirahisha est qu'ils n'ont pas suivi de formation pédagogique. Pourtant, le recrutement concernait aussi bien les juristes, les économistes et les ingénieurs pour les cours techniques. Or, ceux-ci ne suivent pas les cours à vocation pédagogique. Dans la lettre de recrutement, on promet à ces nouvelles recrues, une formation en matière pédagogique. Des enseignants en situation de disponibilité légale ne comprennent pas pourquoi on leur refuse la réintégration alors qu'ils ont été mis en disponibilité pour achever leur scolarité. Ils croient que la raison se trouve ailleurs.

III. LE DROIT A L'EDUCATION : UNE POLITISATION A OUTRANCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DES TAUX ELEVES D'ABANDONS SCOLAIRES

III.1. Politisation à outrance de l'enseignement burundais

Les structures d'enseignement burundais ne sont plus un lieu sacré pour l'éducation et l'épanouissement intégral de la jeunesse burundaise. Elle devenue un terrain privilégié de jeux politiques l'autorité scolaire étant au-devant de cette situation.

Dans plusieurs coins du pays, des centaines voire des milliers d'enfants sont victimes de l'affiliation politique de leurs parents, connue ou supposée et subissent des harcèlements de la part des membres de la milice imbonerakure.

Ainsi par exemple, des imbonerakure ont arrêté en date du 18 avril 2018 Nijimbere Innocent, un écolier de l'ECOFO Kibago, en province Makamba. La victime dont les parents sont membres des FNL pro- Rwaswa a été accusée de s'être bagarrée en classe avec un autre écolier dont les parents sont membres du parti CNDD-FDD. Elle a ensuite été incarcérée au cachot du poste de police en commune Kibago. Signalons que le frère de la victime le nommé Nijimbere Innocent se trouve depuis septembre dernier à la prison centrale de Murembwe en province Rumonge.

Dans cette même province de Makamba, la propagande politique est organisée dans les écoles.

En province de Bujumbura rural, dans l'avant midi du 24 avril 2018, au chef-lieu de la commune Kabezi, l'administration communale a réuni les élèves et les responsables des écoles ECOFO I, II, III et du lycée communal de Kabezi dans la salle des réunions de la commune pour les sensibiliser à voter en faveur de la future nouvelle constitution. Non seulement la période de la campagne n'avait pas encore commencé, mais aussi la loi en matière électorale interdit les activités politiques dans les écoles. Pourtant, l'administration communale a violé la loi sans aucune inquiétude.

Un autre fait qui prouve que l'école n'est plus un lieu saint pour les enseignements, c'est un incident qui s'est produit au Lycée Communal Rusagara, situé au chef-lieu de la commune Kigamba, province Cankuzo. Le Gouverneur Désiré Njiji a perturbé la formation des enseignants du post fondamental sur la Pédagogie des Grands Groupes. Après avoir constaté que la population n'avait pas participé dans la messe de requiem de feu président Cyprien Ntaryamira, il a ordonné à Marie Rose Nahimana, administrateur de Kigamba de suspendre la formation des enseignants et exiger les participants à participer à la messe. Il leur a dit : « Qui êtes-vous? Participez dans la messe ou je vous

emprisonne tous." A ce moment, le DPE jouait le piano dans la salle de Rusagara où s'est tenue la messe. C'est après la messe que les superviseurs venus du Ministère de l'éducation ont pu décrocher une permission de continuer la formation. Dans d'autres communes de la province, la formation continuait sans incidents.

III.2. Abandons scolaires inquiétants

Suite à la politisation de l'école et d'autres conséquences multiples qui ont caractérisées la crise née du troisième mandat de Pierre Nkurunziza, les effectifs des taux d'abandons scolaires sont inquiétants mais le régime s'en moque éperdument.

En province Muramvya par exemple, comme dans plusieurs autres coins du pays, l'on enregistre un taux élevé d'abandons scolaires au cours de cette année scolaire. Au cours de ces deux premiers trimestres 2017-2018, le nombre d'abandons scolaires en province de Muramvya est alarmant.

Voici le tableau des abandons scolaires à l'ECOFO (1^{ère}-9^{ème}) ; commune par commune :

Commune	Garçons	Filles	Total	%
Bukeye	62	86	148	9,8
Kiganda	73	81	154	7,6
Mbuye	95	102	197	8,4
Muramvya	124	230	354	11,2
Rutegama	96	83	179	13,7
Total	460	582	1042	10,4

1042 élèves dont 460 garçons et 582 filles au total ont abandonné l'école pendant les deux trimestres de l'année scolaire en cours dans le premier cycle de l'école fondamentale en province Muramvya.

Le tableau suivant concerne les abandons scolaires au post-fondamental (1^{ère} et 2^{ème}) :

Commune	Garçons	Filles	Toatal	%
Bukeye	12	62	74	6,2
Kiganda	46	38	84	5,6
Mbuye	35	25	60	8,4
Muramvya	34	15	49	6,1
Rutegama	42	37	79	9,5
Total	169	177	346	7,3

Au post fondamental, la situation n'est pas moins alarmante et reste également d'une grande gravité. 346 grands élèves dont 169 garçons et 177 filles ont été victimes d'abandons scolaires durant cette même période de l'année scolaire 2017-2018. Les responsables scolaires et le régime en place se posent moins la question de savoir ce que deviendra cette jeunesse en déperdition scolaire. Ils sont préoccupés par les élections qui les maintiennent éternellement au pouvoir sans le moindre souci de tous ces problèmes sociaux.

Le Directeur provincial de l'Enseignement évoque différents motifs de ces abandons et note notamment des violences sexuelles impunies, la pauvreté des ménages et les maladies non soignées. La responsabilité des pouvoirs publics se trouve interpellée mais les victimes regrettent un régime qui s'est détournée définitivement de l'intérêt général de la population au détriment des intérêts individuels.

III.3. Des écoles laissées à elles-mêmes sans aucun suivi

L'état sanitaire de certaines écoles fait la pitié et inquiète les parents et les communautés, dans l'indifférence totale du régime qui gouverne le pays.

C'est le cas de l'Ecole Fondamentale de Vyuma située sur la colline Kigarama, commune Ndava en province Mwaro. Dans cette école, il n'y a pas de latrines pour les écoliers et élèves. Construite en 2002, elle compte 615 élèves dont 425 pour le primaire et 190 au cycle 4 de l'enseignement fondamental (de la 7^e à la 9^e). Selon les sources provenant de cette école, les latrines construites en 2002 n'ont fonctionné que 3 ans et ont été détruites. Les parents paient 500 frs par élève chaque année pour la construction de ces latrines.

Lors des réunions des parents, le directeur de cette école, Dieudonné Bigirimana leur répond qu'il ne sait pas où va cet argent. Les écoliers de cet établissement se soulagent

dans un boisement proche. Les parents d'écoliers et élèves craignent que leurs enfants risquent d'attraper les maladies liées au manque d'hygiène. L'Ecole Fondamentale de Vyuma est située sur le massif surélevé de Gihinga. Ainsi, des ménages en bas sur la colline Kigarama, de la commune Ndava d'un côté et la colline Migera de la commune Nyabihanga de l'autre côté sont victimes des eaux de ruissellement en provenance de cette crête et craignent pour leur santé car ces eaux d'érosion charrient tout ce qu'elles trouvent sur leur passage.

Les parents d'élèves du cycle 4 de l'enseignement fondamental se lamentent de payer en plus 1000 frs chacun pour la photocopie des examens et 500 Fr pour le paiement des veilleurs de nuit.

IV. DROIT A LA SANTE : UN MEDECIN DIRECTEUR MILITARISE QUI N'EST PLUS AU SERVICE DES PATIENTS EN PROVINCE KIRUNDO

Des patients non acquis à la cause du CNDD-FDD ne se confient plus au médecin directeur de l'hôpital de Kirundo prénommé Jonas. Celui-ci se présente par ailleurs rarement au service car préoccupé par des activités politiques de son parti. Selon des sources sur place dans cette province, ce médecin directeur de l'hôpital de Kirundo se comporte comme un chef politique au haut niveau et comme un commandant des forces de l'ordre de toute la province. Il s'est substitué au commandant du camp Mutwenzi en donnant des ordres aux militaires et circule avec un contingent de militaires terrifiant. Les informations provenant des militaires du camp Mutwenzi précisent que le docteur Jonas entre au camp militaire Mutwenzi comme s'il entrait chez lui et ne demande pas de permission. En collaboration avec Fabien Yamuremye, président du parti au pouvoir en province de Kirundo, Abel Ahishakiye président de la ligue des jeunes Imbonerakure, ils organisent régulièrement des réunions nocturnes sur les collines des différentes communes de la province et appellent les gens à s'armer pour combattre l'ennemi qui, selon eux, « est dans nos murs ». Les personnes qui ne se présentent dans ces réunions paient une « amende » de 2 000 à 5 000 Frs bu selon la position de chacun. Les infirmiers de l'hôpital de Kirundo sont dépassés par le comportement de leur directeur qui ne gère plus les affaires courantes de cette institution hospitalière. « Des médicaments manquent cruellement pour soigner les malades, mais cela n'est plus une priorité pour ce directeur », regrettent les infirmiers contactés à ce sujet.

V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

L'assemblée nationale légalise une procédure pénale violant les principes sacrosaints des droits de l'homme

Après la fermeture des médias indépendants et la persécution des organisations de la société civile indépendante, le régime de Pierre Nkurunziza en arrive à la surveillance musclée de la vie privée des burundais. L'Assemblée nationale a voté en date du 18 avril 2018, un projet de code de procédure pénale qui autorise aux policiers de procéder aux perquisitions sans aucune limite d'heures et sans mandat du juge. La police aura désormais le pouvoir d'intercepter des mails, de s'introduire dans des téléphones portables pour consulter des communications, des messages Whatsapp et même précéder aux installations en cachette des caméras de surveillance. Lors des discussions en plénière, des parlementaires ont jugé ce projet de code de procédure pénale comme étant contraire aux principes constitutionnels de droits de l'homme et une atteinte à la démocratie. Le régime de Pierre Nkurunziza affiche à travers ce projet de code « une volonté de légaliser des pratiques illégales et arbitraires auxquelles les forces de l'ordre ont déjà recours depuis trois ans». Les policiers ne pouvaient procéder jusqu'ici qu'à des perquisitions de jour et avec un mandat signé d'un magistrat. La ministre de la Justice Aimée-Laurentine Kanyana a tenté de justifier la nécessité de réviser le code de procédure pénale burundais par la volonté de s'adapter « à l'évolution de la criminalité au Burundi au cours des dernières années », allusion faite à la crise que traverse ce pays depuis trois ans. C'est la raison pour laquelle elle a introduit dans ce texte « des règles qui dérogent au droit commun de la procédure pénale. Ces nouvelles mesures pourront être appliquées dans des prétendus cas « de terrorisme, de trafic, de détention illégale d'armes ou de stupéfiants », comme l'a précisé la ministre. Le texte devrait désormais passer devant le Sénat puis être promulgué par le chef de l'Etat « le plus rapidement possible », selon une source au sein du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Les observateurs des droits de l'homme constatent amèrement que le pays devient une prison ouverte où chaque burundais est en « résidence surveillée ». Ce code révisé ne fera qu'augmenter les victimes des abus du pouvoir et de ses agents dans une impunité absolue.

Une chasse à l'homme contre des mendiants et des enfants de la rue au Burundi

Dans un contexte socio-économique et politique qui ne fait qu'agrandir le cercle des démunis et des orphelins au Burundi, le régime de Pierre Nkurunziza s'en prend acharnement aux mendiants et aux enfants de la rue sans aucune alternative d'assistance et d'encadrement. Dans un communiqué rendu public en date du 17 avril 2018, le ministre de l'intérieur, Pascal Barandagiye a lancé un ultimatum aux mendiants handicapés ou non et aux enfants de rue de vider les lieux endéans deux jours. Il leur a recommandé « d'aller faire des activités pour s'auto développer au lieu de perdre le temps à errer dans les rues de Bujumbura et des chefs lieu des provinces ». La mesure n'a pas tardé à être mise en application :

En ville de Gitega, la police a procédé samedi le 21 avril 2018, à l'arrestation des enfants de rue. Ainsi, 31 enfants ont été conduits à la police en attendant qu'ils soient conduits dans leurs familles respectives. Parmi ces enfants, 8 n'avaient pas de familles et étaient restés aux cachots du commissariat de police, au moment le reste avait été acheminé dans leurs communes d'origine.

En province Muramvya, des rafles répétitives ont commencé depuis vendredi le 20 avril 2018 jusqu'au dimanche le 22 avril 2018. Ainsi, très tôt le matin du vendredi 20 avril, des policiers ont sillonné la province de Muramvya pour cette activité. Ils prenaient tout enfant ou adulte considéré comme délinquant. Des récalcitrants étaient menottés et battus. En tout 59 personnes dont 51 mineurs, 5 femmes taxées de prostituées et 3 nourrissons ont été inhumainement entassées et logés ensemble dans une pièce très restreinte à la commune.

Toutes les personnes éprises d'esprit de droits de l'homme qui étaient sur les lieux ont été sidérées de constater cela et ont crié haut et fort demandant à l'administration et à la police de séparer ces détenus par sexe et âge, en vain.

La pièce a été relativement désengorgée le 22 avril 2018 après que des enfants de la rue vivant tout proche du chef-lieu de la province aient été relâchés et conduits chez eux. En province Ngozi, l'opération de rafle a été réalisée vendredi 20 avril 2018, tous les enfants de la rue, tous les mendiants et handicapés physiques qui se trouvaient dans la ville ont été embarqués dans des camions de police et conduits sur les collines déclarées par les

victimes comme étant leurs lieux d'origine. Le constat a été que presque la totalité était déjà de retour, le soir.

En province Cankuzo, tous les enfants de moins de 18 ans qui vendaient des œufs, des arachides ou qui gardaient des chèvres ont été embarqués pleurant le 20 avril 2018 vers leurs collines d'origine. Ils n'ont pas eu droit de prendre leurs habits, de réclamer leurs salaires ou de retourner les chèvres chez leurs propriétaires. Au total ils étaient 13 enfants, dont 7 ont été transportés vers la province Muyinga où ils étaient originaires et 6 restants ont été acheminés dans différentes communes de la province Cankuzo.

En province Cibitoke, plus de 100 enfants de la rue ont été frappés par la mesure dans les trois communes Mugina, Rugombo et Buganda. Ils ont été rassemblés en date du 21 avril 2018 les uns dans la brigade de Cibitoke, les autres aux cachots de Rugombo et de Mugina et d'autres au stade de Buganda. Les enfants pleurnichaient devant des policiers et des agents de l'administration impitoyables.

Des malentendus et tensions à l'origine du limogage du commandant de la brigade Mujejuru en province Bujumbura

Le nommé Kaburundi, un ex-FAB commandant de la brigade Mujejuru située en commune Mugongo-manga, zone Ijenda a été limogé en date du 16 avril 2018 suite à un différend entre lui, le Major Marius Gahomera et les interahamwe qui vivent dans cette brigade. Selon des informations recueillies auprès des militaires de cette brigade, le commandant de la brigade Kaburundi avait tenté de refuser les instructions de ces interahamwe et du Major Marius Gahomera, avec l'objectif de remettre de l'ordre dans son camp, mais s'est heurté à la résistance des radicaux du régime. C'est ainsi qu'il a été taxé d'opposant politique, ce qui est à l'origine de sa destitution, selon ces sources. Il a même été fouetté par ces interahamwe avant d'être muté à l'Etat-Major de l'armée. Des interahamwe en collaboration avec des Imbonerakure et du major Gahomera organisent des nocturnes, torturent des citoyens et raquentent de l'argent sur leur passage, dans les ménages et boutiques, tendent des embuscades sur des véhicules qui passent sur la RN7. Une tension entre les Ex-FAB, les PMPA et les Interahamwe règne dans cette brigade. Les uns surveillent les autres jours et nuits. La population avoisinante a une peur panique car elle observe des mouvements de militaires armés jusqu'aux dents avec des regards méfiants et terrorisants.

Le Maire de la ville couvre un dossier de viol commis par un pasteur

Le Maire de la ville Freddy Mbonimpa aurait couvert un dossier de viol qui aurait été commis en date du 20 avril 2018 par un certain Gahomera Alexandre, un pasteur de l'église MINEVAME de Bujumbura sur un garçon mineur de la famille de Mr Leidera et madame Joselyne qui vivent en zone urbaine de Kanyosha. La victime prénommée Arsène a été appelé par ce pasteur qui lui disait qu'il allait l'aider. Arrivé à son domicile sis au quartier Industriel en dessous du lycée du lac Tanganyika, le pasteur l'a violé pendant toute la nuit. Le lendemain, il lui aurait donné une somme de 30000FBu et l'a renvoyé chez lui. Sa mère lui a demandé où il avait passé la nuit. La victime a raconté à sa mère tout ce qu'il lui était arrivé. C'est ainsi que la mère s'est faite accompagnée par son chef de quartier pour porter plainte le violeur à la police judiciaire. La police s'est rendu au domicile du violeur pour l'arrêter mais s'est heurté à l'intervention du petit frère Kiki Gahomera accompagné par le conseiller du Maire de la ville Mouhammad, du commissaire de police, de l'administrateur de la commune Muha, du chef de zone Musaga et d'autres imbonerakure que Kiki a appelés.

La mère de la victime a été intimidée et contrainte de laisser tomber le dossier au risque de sa vie. Elle aurait reçu une corruption de 800.000FBu et la pauvre n'aurait même pas fait soigner son enfant. Le viol a eu lieu au moment où le père de cet enfant est en prison. La famille du père de la victime réclame que l'auteur de ce crime soit puni.

Une femme de nationalité rwandaise déclarée persona non grata sur le territoire burundais

La nommée Nkomeza Christine a été déclarée persona non grata sur tout le territoire burundais mercredi 18 avril 2018 par le ministre burundais de l'intérieur. Pascal Barandagiye accuse cette femme de nationalité rwandaise de mener des activités de nature à perturber la sécurité des citoyens burundais. D'après l'ordonnance expulsant cette dame, le ministre de l'intérieur déclare que la dite femme organise des séances de prière discrètes et fait des accointances avec des personnes suspectes des activités subversives. L'intéressée a reçu 48 h pour quitter le territoire burundais à partir de la date de signature de l'ordonnance. Depuis la crise de 2015, les relations sont toujours tendues entre le Burundi et le Rwanda. Bujumbura ne cesse d'accuser Kigali d'héberger les putschistes du 13 mai 2015. Des Rwandais se trouvant au Burundi sont souvent malmenés par les services de sécurité du Burundi. Soupçonnés d'être des espions à la

solde du pouvoir de Kigali. S'ils ne disparaissent pas ou ne sont emprisonnés, ils sont expulsés manu militari.

Une commission vérité réconciliation instrumentalisée par le régime

Les services de l'Etat bloquent les travaux de recherche de la vérité sur l'histoire récente du Burundi, selon qu'ils se retrouvent devant des cas où les auteurs sont les responsables de ces mêmes services.

En effet, les agents chargés de recueillir des dépositions en commune Gashoho, province Muyinga n'ont pas reçu l'appui et la supervision nécessaires pour mener convenablement leur mission. A titre illustratif, un agent affecté en zone Gashoho prénommé David, était informé qu'il y a neuf fosses communes dans sa zone d'intervention. Lorsqu'il a fait appel au superviseur provincial pour venir l'assister et effectuer une fouille sur des fosses communes se trouvant dans cette commune Laurent Nduwimana, ex. administrateur communal de Giteranyi et coordinateur provincial de la CVR à Muyinga, n'a pas voulu que cette vérité soit connue étant donné que les habitants de la localité affirment que ces fosses communes regorgent des victimes en majorité Tutsi des massacres de 1993. Deux fosses ont été pourtant identifiées, l'une contenant au moins 70 corps entassés, située à quelques mètres du Lycée Gisanze sur la colline Busasa et l'autre au site des déplacés de guerre de 1993 (situé dans la localité de Muzingi en zone Gisanze), près d'une position militaire où reposeraient au moins 40 victimes de la barbarie humaine de 1993. Le coordinateur provincial de la CVR Laurent Nduwimana s'est contenté de s'adresser à l'agent enquêteur avec arrogance et mépris en ces termes « Ntuzе usubire kumpamagarira ubusa, nta bantu bapfuye, guko abari gupfa nizirya nyenzi zuzuye muri site (Gisanze) Muzingi ». Ce qui signifie « Ne m'appelle plus jamais pour rien, il n'y a pas eu de morts, car ceux qui devaient mourir sont ces punaises qui remplissent le site de déplacés de Gisanze- Muzingi. »

Le malheureux enquêteur s'est vu humilié par son superviseur. La vérité est loin d'être une préoccupation de certains agents de la CVR qui sont visiblement habités par la maladie de la haine ethnique. Ce coordinateur provincial de la CVR à Muyinga est connu dans son milieu comme étant le pire des divisionnistes et aurait même trempé dans le génocide des tutsis de 1993. C'est un ancien réfugié du camp de Rukole en Tanzanie, un fervent fidèle du CNDD – FDD, doté d'une haine viscérale contre les tutsi, selon ses proches.

Tension entre l'autorité provinciale de la province Bubanza et le responsable provincial du parti CNDD-FDD

Un climat tendu s'observe entre deux autorités du CNDD FDD en province Bubanza. Ces autorités sont le gouverneur et le responsable provincial du CNDD FDD qui se regardent en chiens de faïence. Selon des sources des membres du parti, le responsable du CNDD FDD profère des intimidations au gouverneur. « J'ai été sidéré ce jeudi 19 avril 2018 d'entendre de la bouche du responsable provincial du CNDD FDD appelant le gouverneur lui signifiant qu'il ne peut pas faire une réunion de sécurité sans qu'il lui donne la permission », explique un des dirigeants de ce parti en colère. « Nous avons alerté les dirigeants hiérarchiques de ce parti au pouvoir pour qu'ils viennent trancher », indique un administratif du chef-lieu de cette province. D'autres partis d'opposition s'inquiètent beaucoup de voir ces autorités s'entredéchirer. La population s'indigne de voir un jour ces deux autorités s'entretuer. « Le président Pierre Nkurunziza en est au courant, mais garde son silence criminel comme il le fait à propos des incompréhensions autour de la nomination du gouverneur de la province Muramvya », nous affirme un de ses proches.

Pénuries d'essence répétitives au Burundi

Le début du mois d'avril 2018 a été annoncé par une nouvelle pénurie d'essence au Burundi. Dans la capitale Bujumbura, des files d'attente de véhicules devant des stations-services étaient visibles dans la première semaine du mois d'avril 2018. Presque toutes les stations n'avaient pas été approvisionnées depuis plus d'une semaine. Dans quelques stations du centre-ville qui disposaient de ce produit, il y avait de longues files de véhicules. Les transporteurs commençaient à présager une nouvelle hausse des prix. A l'intérieur du pays, quelques stations obtenaient sporadiquement de l'essence comme la station Iteba de la ville de Rumonge qui avait été approvisionnée jeudi le 5 avril 2018 après avoir passé plusieurs jours sans approvisionnement.

D'après le porte-parole au Ministère de l'énergie et des mines, cette pénurie était expliquée par le non chargement des camions observé le jour de Pâques, ce qui signifie que le pays n'a pas de prévisions. Il affirme que le Burundi a besoin de 400 mille litres par jour et que par conséquent il est normal que s'il y a eu rupture de chargement dans un ou deux jours, la pénurie soit remarquable. Pourtant, les stocks du carburant avec une capacité de plus de 20 millions de litres chacun existent en province de Gitega et au CEP.

En début de l'année 2018, une autre pénurie avait été à la base de la hausse des prix du carburant provoquant ainsi la hausse des prix des autres produits vitaux.

Plus de six mois durant, la province Muramvya n'a pas de gouverneur et les conséquences sont graves

La province Muramvya n'a pas de gouverneur depuis bientôt plus de six mois, depuis le 9 novembre 2017. Les habitants comprennent mal cette situation et se lamentent que des services sont paralysés. Des documents administratifs tels par exemple les attestations de bonne conduite, vie et mœurs ne sont pas délivrés.

Le service le plus paralysé est celui du contrôleur provincial de l'Etat Civil alors que le gouvernement du Burundi a pris une mesure de punir tous les couples mariés illégalement. Ces derniers voudraient régulariser leurs mariages, mais l'absence du gouverneur leur est un grand obstacle. C'est en effet le gouverneur de province qui a le pouvoir d'autoriser la régularisation, la signature p.o. des conseillers n'étant pas autorisée. Malheureusement ces couples sont actuellement victimes de cette situation en payant des amendes de mariage illégal, alors qu'ils étaient prêts à le faire. Un recensement de tous les couples mariés illégalement a été effectué et des sanctions sont déjà en application. Des retraits bancaires sont faits par une personne non habilitée. Des informations recueillies auprès de l'administration provinciale nous disent que l'ancien gouverneur Emmanuel Niyungeko, continue de signer irrégulièrement sur les chèques de la province au moment où il a été nommé depuis le 9 novembre 2017, Directeur Général de l'ARFIC (Agence de Régulation de la Filière Café en remplacement de M. Jean de Dieu Mutabazi. Un blocage au niveau de la direction provinciale du CNDD-FDD est à l'origine de ce vide administratif. Les membres du comité provincial, les députés et les sénateurs de la circonscription ne parviennent pas à s'entendre sur un seul nom malgré une multitude de citoyens aptes à gouverner cette province.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport de FORSC du mois d'avril 2018 désigne une fois de plus une situation grave des droits de l'homme au Burundi. Le peuple burundais s'achemine sûrement vers un avenir incertain. Il s'attend dans le désespoir absolu un salut dont elle ne voit pas la provenance ni l'opportunité. Le régime de Pierre Nkurunziza défie le monde et s'impose dans le sang et le terrorisme d'Etat sur le dos des citoyens qui souffrent de faim, de maladies et de violences de tout acabit.

Compte tenu de ce constat amer, le FORSC recommande ce qui suit :

Aux membres du gouvernement du Burundi :

- De se désolidariser avec le Président Pierre Nkurunziza qui plonge le pays dans la misère et la désolation ;
- D'annuler toutes les décisions inopportunes qui abrutissent les libertés des citoyens ;
- De mettre de l'ordre dans l'administration publique pour l'amener à œuvrer pour l'intérêt de la population en détresse et mettre fin à l'anarchie ;
- D'assainir les relations diplomatiques et de bon voisinage avec les Etats partenaires du Burundi afin de lutter contre l'isolement du pays.

Aux corps de défense et de sécurité et à la population

- D'œuvrer pour le démantèlement de la milice Imbonerakure ;
- Dénoncer, combattre et neutraliser les Interahamwe présents sur le territoire national.

A l'EAC, UA et ONU :

- De contraindre Bujumbura à cesser ses manœuvres de châtier injustement sa population ;
- De stopper sans tarder le référendum du 17 mai 2018 qui vient détruire les socles de la cohabitation pacifique entre les fils et filles du pays ;
- De mettre tout en œuvre pour mettre Pierre Nkurunziza hors d'état de nuire.

A la CPI :

- D'émettre dans les plus brefs délais des mandats d'arrêt internationaux pour arrêter tous les criminels qui ne cessent d'endeuiller le Burundi.

RAPPORT SPECIAL SUR LE DISCOURS DE LA HAINE, MAI 2018

Le Président Pierre Nkurunziza et son parti CNDD-FDD appellent au lynchage des opposants au changement de la constitution

INTRODUCTION

A quelques jours du référendum constitutionnel du 17 mai 2018, les Burundais qui combattent contre la destruction des fondements de la paix, de la démocratie consensuelle et de la réconciliation nationale vivent la peur au ventre parce qu'ils ne savent pas ce que deviendra le pays après cette date. Ils sont constamment harcelés, arrêtés, torturés, tués par les sbires du régime de Pierre Nkurunziza et du parti au pouvoir, qui ont concocté un plan d'élimination collective. Le régime promet d'envoyer tous les opposants au changement de la constitution de les envoyer au fond des rivières et du lac Tanganyika où ils serviront de nourriture aux poissons. Une fois les opposants et/ ou présumés opposants renvoyés dans le lac, ceux qui ne se seront pas mangés par les poissons n'auront plus le droit d'être secourus et de continuer à vivre dans leur pays, le mieux qu'on leur offrira sera de les exiler au Congo et dans d'autres pays bordant le lac Tanganyika, via des pirogues déjà confectionnées par les militants du parti CNDD-FDD.

Ces mêmes mots apocalyptiques sont adressés aux membres du parti au pouvoir, notamment lors des rassemblements de mobilisation pour voter en faveur du projet de constitution.

Nzopfabushe Melchiade, cadre du parti CNDD-FDD, l'actuel administrateur de la commune Gashoho en province Muyinga, le gouverneur de la province Makamba, Gad Niyukuri, des chefs Imbonerakure et d'autres membres du parti CNDD-FDD, ont notamment compris le mot d'ordre du Président Pierre Nkurunziza, lancé le 12 décembre 2017 en commune Bugendana lors du lancement officiel de la période référendaire. Il a dit sans ambages que celui qui osera s'opposer au nouveau projet de constitution aura dépassé la ligne rouge. Il l'a répété, à qui veut l'entendre en province Cibitoke : celui qui osera résister au changement de la constitution, aux idéaux du CNDD-FDD et à la politique de son régime aura signé sa mort, et qu'il n'y aura d'autre choix que de «l'expédier au ciel» où il se rencontrera avec ceux qu'il aura laissé au Burundi.

La récente condamnation de Nzopfabushe Melchiade à une peine de servitude pénale de trois ans est perçue comme une fuite en avant, une histoire de sacrifice et de bouc-émissaire pour avoir eu le malheur de dévoiler le secret (qui n'est plus que de polichinelle) visant à éliminer tous ceux qui tenteront de s'opposer au projet porté par le parti au pouvoir, un projet visant à détruire la nation burundaise. Le Président Pierre Nkurunziza et son parti ont en plus été gênés par l'utilisation de l'expression « badutumye » pour dire « le parti nous a mandaté...ou nous avons le message de notre parti. ».

D'après des sources proches du parti, le mandataire aurait bien fait de s'approprier le message du parti. Néanmoins, nous constatons avec amertume que le crime grave commis et la condamnation judiciaire de trois ans ne sont pas proportionnels au moment où le défenseur des droits de l'homme, Germain Rukuki, a été condamné à 32 ans de servitude pénale.

Le Président Pierre Nkurunziza, pionnier du discours de la haine au Burundi

Lors du meeting de lancement officiel de la période référendaire tenu en commune Bugendana, province Gitega, en date du 12 décembre 2017, le Président Pierre Nkurunziza a proféré des menaces envers les opposants politiques de son régime. « Celui qui osera s'opposer au nouveau projet de constitution aura dépassé la ligne rouge ».

Devant un public composé d'administratifs et d'une foule de gens qui étaient venus l'accueillir en commune Bugendana, le Président Pierre Nkurunziza, dans un discours électrique, n'a cessé de répéter que celui qui enseignera à la population de voter contre son projet de constitution sera considéré comme un ennemi du pays. Depuis ce jour, les militants du parti CNDD-FDD, à commencer par ses cadres et sa jeunesse Imbonerakure, ont rivalisé d'ardeur pour aller sensibiliser et terroriser la population, et ceci suivant un plan savamment concocté et comportant le même message à faire porter par tous les messagers du parti présidentiel.

Il l'a répété, à qui veut l'entendre, cette fois-ci en province Cibitoke, le 18 novembre lors de la fête du combattant, que celui qui résistera au changement de la constitution, aux idéaux du CNDD-FDD et de Pierre Nkurunziza aura signé sa mort, et qu'il n'y aura d'autre choix que de « l'expédier au ciel » où il se rencontrera avec ceux qu'il aura laissé au Burundi. « ...Ntagufyina ahafyikiye. Nukubaha laissez-passer, tuzohurira mwijuru » ce qui signifie « Ce n'est pas un jeu. Il faut leur donner un laissez-passer. On se rencontrera au ciel », disait-il.

Et lors de la campagne pour le référendum débuté le 02 mai 2018, en province Gitega, le discours du Président était on ne peut plus menaçant : « Qu'il soit burundais ou étranger, celui qui va se mettre en travers de ce scrutin, je vous le dis, il aura affaire à Dieu, et Dieu qui est au

Ciel est témoin ici. Mais je sais qu'il y a des gens sourds à ce message : qu'ils essaient seulement ! ».¹

¹ https://youtu.be/BxCbQqjV_8M

Lors du lancement de la campagne pour le référendum en province Gitega, le Président Pierre Nkurunziza a fait savoir que Dieu va s'occuper de tous ceux qui agiront contre le oui au référendum, burundais ou étranger. Et pendant qu'en même temps ses adversaires battaient campagne dans d'autres provinces, comme l'honorable Agathon Rwasa qui était en province Ngozi et qui demandait à ses militants de voter contre le projet de constitution.

Les menaces proférées par le Président Pierre Nkurunziza n'ont pas tardé à être mises à exécution. Le même soir du 02 mai 2018, deux militants de la coalition « Amizero y'Abarundi », coalition dirigée par Agathon Rwasa, ont été arrêtés en commune Murwi, province Cibitoke par des imbonerakure alors qu'ils rentraient de la province Ngozi où ils étaient allés participer à la campagne de leur coalition.

Dans cette même commune de Murwi, cinq autres militants de la même coalition ont été arrêtés l'après-midi du 03 mai 2018 accusés d'avoir participé la veille, au meeting de Rwasa à Ngozi. Des sources sur place disent que ces militants subissent toute sorte d'intimidation pour qu'ils ne participent plus aux meetings de campagne de leur coalition. « Nous ne comprenons pas pourquoi ce jeunes ont été arrêtés. Chacun entre dans un parti de son choix, nous sommes en démocratie : regrettent les habitants de cette localité en colères.» Le chef des Imbonerakure en province Cibitoke contacté à ce sujet ne nie pas les faits et promet de suivre de près le cas de ces jeunes arrêtés.

Ntirandekura Félicien, alias Kabuga, redoutable mobilisateur politique du parti FNL a été enlevé en date du 04 mai 2018 chez lui en commune Kanyosha par des jeunes de la milice Imbonerakure en compagnie d'un certain Salvator, chef du SNR en province Bujumbura. Ils ont d'abord fouillé son téléphone et y ont trouvé des images illustrant la journée de mobilisation d'Amizero y'Abarundi en province Ngozi qui a rendu fou le pouvoir de Nkurunziza. Félicien était aussi en possession des documents de campagne de son parti.

Le président Pierre Nkurunziza relayé par son épouse, Dénise Nkurunziza

«Ntidukeneye kubona abamererwa nabi kubera bakurikiye abagarariri....wubahe umurongozi kuko arinze ashavura agasenga isengesho ribi kubwawe uzoba upfuye. Ndirinda abanshavuza kuko iyo nshavura nkagira uko ishavu rigize hariho abantu baba batakirihho... »

Ce qui signifie :

«Nous ne voulons pas voir des gens souffrir parce qu'ils ont suivi les mouvements insurrectionnels.....Respecte le dirigeant car si celui-ci est en colère il peut prier une mauvaise prière pour toi et tu seras mort.... Je me prive de la colère car si j'avais été guidée par la colère, il y a des personnes qui ne seraient plus en vie.... », a déclaré l'épouse du président Pierre Nkurunziza lors d'une croisade de prière organisée en décembre 2017.²

Melchiade Nzopfabushe sacrifié pour tenter, en vain, de cacher la main du pouvoir dans l'élimination des opposants "Abakeba" ³

Tous les analystes qui ont eu à dire quelque chose sur les mots présentés par Nzopfabushe sur la colline Migera, commune Kabezi en date du 15 avril 2018, s'accordent à dire que la manière dont ce message a été donné, les mots utilisés et le caractère quasi-simultané de ce même message dans tout le pays, et par différents membres du parti présidentiel, montre qu'il s'agit d'un message commun préparé par le parti CNDD-FDD à l'endroit de ses militants pour qu'ils traquent, terrorisent et tuent les militants des autres partis politiques non satellites du CNDDFDD.

Ces derniers mois, ce n'est qu'un secret de polichinelle, partout dans le pays, c'est le même message qui se répète. Depuis Muyinga jusqu'à Makamba, de Rumonge jusqu'à Cibitoke, les Imbonerakure et les cadres du parti au pouvoir ne cessent de dire aux « bakeba » « adversaires politiques » qu'ils risquent gros en ne soutenant pas le projet de changement de la constitution qui vise à maintenir éternellement Pierre Nkurunziza au pouvoir.

La condamnation en catimini de Nzopfabushe a été interprétée comme une tentative de détourner l'attention de l'opinion sur le plan d'élimination des opposants à la politique de Pierre Nkurunziza. Les propos qui lui sont reprochés ont été prononcés sur la colline Migera le 15 avril 2018. Le discours avait été filmé et gardé en secret depuis cette date entre les membres du parti au pouvoir. Ce n'est que le 29 avril 2018 que la vidéo a été publiée avant que le parti CNDDFDD ne s'empresse à condamner ces propos et demander à la justice de se saisir du cas. Le 30 avril 2018 dans l'après-midi, Nzopfabushe était déjà aux arrêts et a passé la nuit à la prison centrale de Mpimba. Au même moment, le

² <https://soundcloud.com/user-524723262/denise-nkurunzira>

³ <https://youtu.be/EPbegooXJ28>

procès a été jugé en flagrance à la prison centrale de Mpimba, et Melchiade n'a pas eu le temps de préparer sa défense. Commencé à 12h20, après une discussion sur les procédures, deux heures et demie ont suffi pour que le verdict soit rendu. Il a été condamné à trois ans de servitude pénale et 300000FBu d'amende, et l'avocat du parti CNDDFDD a rejoint le procès en cours, se constituant en partie civile et demandant à Nzopfabarushe un million de dédommagement pour le parti CNDD-FDD.

Pourquoi est-ce qu'alors Melchiade a été condamné 15 jours après les faits, et que la justice se soit saisie du cas seulement après que les propos de Melchiade aient commencé à circuler sur tous les réseaux sociaux et à être commentés sur toutes les radios du monde? Pourquoi est-ce que le parti CNDD-FDD a été le premier à condamner les propos de Nzopfabarushe comme s'il ne les avait jamais entendus, et surtout à demander à la justice de se saisir de ce cas? Pourquoi est-ce que les mêmes propos prononcés par le gouverneur de la province Makamba, Gad Niyonkuru, par l'administrateur actuel de la commune Gashoho en province Muyinga et d'autres agents de l'administration n'ont pas été poursuivis? Cela montre que ce parti a préféré sacrifier un de ses cadres afin de couvrir le drame en jetant sur ce pauvre Nzopfabarushe toute la responsabilité de ce plan, telle la fable des animaux malade de la peste.⁴

Un responsable du CNDD-FDD et un jeune Imbonerakure appellent au lynchage des opposants au référendum

Dans la même semaine de l'arrestation de Mélchiade Nzopfabarushe, une vidéo prise lors d'une réunion tenue par un responsable du CNDD-FDD en province Rumonge proclamait la mise à mort des opposants au changement de la constitution en mettant en garde les potentiels votants du non au référendum. La déclaration est directe et ne cache pas les mots : « Batubwiye kuja kukivi kwigisha gutora ego. Ahanyene tuca twongera tukagabisha abafise izindi nyigisho bakaja kwigisha mwenegihugu ngo ntuje gutora canke ngo uzotore oya, wewe wa muntu nimana izoba iguheveye, canke ukizigira umuntu azoza kukubwira ngo tora oya uzoba upfuye. Ejo agafatwa akagutaka, nukuri turagukaravye. »

Ce qui signifie :

⁴ <http://forschburundi.org/fr/lemprisonnement-de-melchiade-nzopfabarushe-ressemble-a-celui-defidele-nsengumukiza-une-mise-en-scene-politique-du-regime-pour-detourner-lattention-de-lacommunaute-nationale/>

« On nous a dit d'aller sensibiliser pour voter oui au référendum. Ici nous tenons à mettre en garde ceux qui ont d'autres missions de sensibiliser pour ne pas voter ou voter pour le non ou la personne qui croit à ces enseignements, toi je te dis tu es mort. Si demain tu es dénoncé, nous te lâchons, tu n'auras pas notre protection. »⁵

Un jeune Imbonerakure avait été quelques mois avant été filmé en province Muyinga entrain de sensibiliser pour le vote de la nouvelle constitution en menaçant de lyncher toute personne qui osera enseigner de voter contre la constitution. Il le disait en ces termes : « ...Tukiri kurico gikorwa co kwemeza ibwirizwa nshingiro, murazi ko abavyonzi batabura. Hari abantu bagire batangure kubashikira hariya iwanyu mumihana, bikinga agahumbezi baje kwigisha gutora oya. Umukuru w'igihugu yaratangaje icese ko uwuzokwigisha guhakana ibwirizwa nshingiro azoba yagiye mumurongo utukura. Azoba yataye umurongo w'aberanda yagiye mubagizi banabi. Turabasavye rero, mutubere ijisho, hariya munama nshingiro, hariya mubucimbirai iwanyu. Uwo wese nacane cane ibipinga vyo mumizero y'abarundi nabo muyindi migambwe mubona yagoranye cane mumatora yo mu 2015, mubakwirikirane hafi, ijisho kurindi, umwanya kuwundi abo nizo njavyi zambere, tuzoba dufise. Guhera uyu munsu nyene, uwuzofatwa ariko yigisha guhakana ibwirizwa nshingiro, muzoce mumufata, muzoce mumuduha, opj ntazorinda kuza tuzozza tumwitoreze hanyuma duce duhuza ubwayi rero... »⁶

Ce qui signifie :

« Tant que nous sommes sur ce travail de référendum constitutionnel, vous savez que les détracteurs ne manquent pas. Il y en a qui veulent venir chez vous dans vos ménages pour vous sensibiliser à voter contre la constitution. Le président de la République a déclaré que celui qui votera contre la constitution aura dépassé la ligne rouge. Il aura perdu la ligne des saints et entré dans la catégorie des malfaiteurs. Nous vous demandons alors d'être pour nous les yeux et les oreilles chez vous. Quiconque surtout ceux de la coalition Amizero y'Uburundi et d'autres partis qui nous ont dérangé lors des élections de 2015, suivez les tout proche, œil pour œil, tout le temps, ce sont les perturbateurs que nous avons.

⁵ <https://youtu.be/v1WMyijJzJs>

⁶ <https://youtu.be/kk9nzXGskz4>

A partir d'aujourd'hui, celui qui sera attrapé entrain de sensibiliser contre la constitution, capturez-le, livrez-le à nous, l'OPJ ne sera pas nécessaire, nous le ramasserons et nous lui montrerons comment nous mordons. »

Le gouverneur de la province Makamba à la tête d'un groupe de personnes entonnant une chanson de menaces de mort contre les opposants au référendum

Dans une vidéo qui a circulé au cours du mois d'avril 2018, le gouverneur de la province Makamba Gad Niyukuri participait à une marche sportive où des militants de son parti entonnaient une « belle » chanson, au rythme de la marche, qui mettait en garde les opposants au référendum de la constitution. « Nkurunziza yaracakiye ntazongera kukirekura, amatora agire ashike uwuzorukarisha ruzomumwa. » pour dire « Le président Pierre Nkurunziza a dans ses mains le pouvoir, il ne le lâchera plus. Les élections sont proches, celui qui contredira le vote oui sera châtié. »

Le message de l'administrateur de la commune Gashoho, Désiré Bigirimana, ne mâche pas les mots

Aux militants du parti au pouvoir qui étaient réunis à la permanence de ce même parti en commune Gashoho en province Muyinga, l'administrateur communal leur dit : « Nimba baraduhenze muri 2015, ivyabo twarabibonye. Uwuzoza kubabwira ibindi bitajanye na ego, na Peter, ni uguta mu mutwe. Mwavyumvise? Mwe muzompamagara gusa nsanga aboshe. » signifiant: « S'ils nous ont trompés en 2015, maintenant nous connaissons la vérité. Celui qui viendra vous dire autre chose qui n'est pas le oui au référendum, ou différent de ce que dit le Président Pierre Nkurunziza, il faudra lyncher. Est-ce clair ? Appelez- moi seulement quand vous l'aurez déjà ligoté. »

Ce message a été prononcé au début de 2018, dans la suite des menaces que le Président avait proféré à l'endroit de ceux qui oseront dire non à son projet d'amendement de la constitution. Dans la même logique, des Imbonerakure et autres cadres du parti ont sillonné le pays, avant même le début de la campagne du référendum, pour sensibiliser la population à voter pour le projet de constitution. Pendant les séances de sensibilisation, des menaces, des intimidations à l'endroit de ceux qui ne s'alignent pas derrière la ligne tracée par le Président Nkurunziza et son parti, sont régulièrement proférés. Ces gens sont traités de traîtres, de sourds « intumva » au message du Président et menacés d'être tués sans aucun secours, comme si c'est eux qui se seront suicidés.⁷

⁷ <https://youtu.be/M1p55gMHctQ>

Discours fleuve incendiaire du secrétaire général du CNDD-FDD Evariste Ndayishimiye contre l'ONU et les opposants politiques du régime

Dans la suite des discours virulents prononcés par des cadres du CNDD-FDD, on ne manquerait pas de citer celui du secrétaire général de ce parti, prononcé en date du 16 septembre 2017 lorsque des dizaines de militants étaient mobilisés pour protester contre le rapport final de la commission d'enquête de l'ONU sur les graves violations de droits de l'homme commises au Burundi depuis avril 2015. Le Général Evariste Ndayishimiye a fait un discours fleuve au rythme de "Caratuvunye" (« nous avons été épuisés lorsque nous luttons pour le pays ») et "ntakugugumwa" (« ne craignez jamais »). Le Général Ndayishimiye a expliqué que le CNDDFDD provient de la mort et que c'est ce parti qui a libéré les Burundais qui vivaient de l'esclavage, selon lui. Il a signifié à la foule qu'il était venu dire au monde que le peuple a compris qui est l'ennemi.

Il a expliqué à la foule que lorsque les régimes passés tuaient les gens, l'ONU s'est tue et n'a pas levé le petit doigt car c'est elle qui avait mandaté ces criminels, comme pour dire que son régime tue parce que les autres ont aussi tué. Encore une fois, il a répété qu'il a expliqué à l'ONU que si la Mission Africaine de Prévention et de Protection au Burundi la MAPROBU était déployée, elle serait défaite en moins de quelques heures. Il a également réitéré sa disposition à combattre farouchement la police onusienne en cas de déploiement, rassurant son audience que deux heures suffiront pour la défaire. Il a insisté que les ennemis du parti et du pays visent la guerre et la rumeur avant de qualifier tous les européens de « démons » qu'il est temps de chasser ; et que la victoire est proche étant donné que Dieu aime les Burundais plus que les européens.

Des monuments de haine poussent comme des champignons

Aujourd'hui plus que jamais, des monuments qui au début avaient des dimensions très réduites sont construits, non seulement à tout coin de rue, mais aussi et surtout avec des dimensions imposantes. Les messages écrits sur ces monuments sont aussi nombreux que variés comme on peut le voir sur ces quelques exemples.

Les messages qu'on trouve souvent sur ces monuments sont : « Caratuvunye, ntituzokirekura » ce qui signifie « nous avons tant peiné pour arriver au pouvoir, nous ne le lâcherons jamais ». Des monuments portent des messages plus menaçants, portés à l'endroit de toute personne opposée à la politique du CNDD-FDD.

« Haduga, hamanuka canke hanyerera, tuzobasongako », ce qui signifie « Peu importe le moment ou la situation, peu importe où vous serez, que ce soit sous le soleil ou sous la pluie, nous vous pourchasserons»

Au départ, il s'agissait d'un slogan, quelque peu difficile à décoder. Mais par la suite, le CNDDFDD l'a répété et vulgarisé. Au même moment, des centaines de monuments érigés à la gloire du parti CNDD-FDD ont été érigés dans plusieurs communes du Burundi, chaque monument étant porteur de message. Progressivement, ces monuments ont servi de tribune pour la vulgarisation des messages de la haine. Et pour cause, si certains monuments vantent la suprématie du parti CNDD-FDD qui est présenté comme invincible, d'autres rappellent les périodes sombres que le pays a connues tandis que d'autres incitent à la violence.

CONCLUSION

Le régime de Pierre Nkurunziza vit dans une psychose suite aux rapports régulièrement produits par plusieurs organisations en raison des crimes graves en cours au pays. Un discours de la haine d'une virulence inouïe se développe en réponse à la demande réitérée de la communauté internationale qui ne cesse de demander qu'il soit mis fin à la violence. Comme le discours de la haine est employé par les autorités qui dirigent le pays, il se répand dans tout le pays si bien qu'il y a lieu de craindre la violence et des crimes de masse contre les personnes visées, en l'occurrence les opposants politiques et présumés opposants au régime de Pierre Nkurunziza. Ces discours de violences et de haine rappellent étrangement ceux qui avaient prévalu au Rwanda, la veille du génocide qui a fait des millions de morts dans le camp de la composante sociale tutsi et des opposants hutu du régime de Juvénal Habyarimana. Plus de vingt ans après, les mêmes stratégies d'extermination de masse sont adoptées par le régime Pierre Nkurunziza sous le silence complice de la communauté internationale qui assiste sans rien prévoir pour arrêter la machine criminelle qui tourne et retourne quotidiennement.

RAPPORT CONJOINT SUR LE REFERENDUM DU 17 MAI 2018

Le référendum du 17 mai 2018 au Burundi : Voter pour sauver sa peau.

Rapport de monitoring conjoint de la société civile burundaise sur les violations des droits humains pendant la période du référendum constitutionnel du 17 mai 2018 au Burundi

RESUME EXECUTIF

0. Le Burundi traverse une crise socio-politique profonde causée par la volonté de Pierre NKURUNZIZA de se maintenir au pouvoir en violation de la constitution du Burundi de 2005 et de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. En effet, cet accord avait permis au pays de passer une décennie dans la stabilité avec la possibilité de vider les contentieux du passé et construire une paix et un développement durables.

1. La remise en cause de l'Accord d'Arusha ne date pas de 2015. Depuis 2005, le pouvoir dirigé par le CNDD-FDD s'est mis progressivement à vider l'Accord d'Arusha de tout son contenu dans le but de l'enterrer définitivement. Comme le dit si bien Thierry Vircoulon : « On sait que depuis 2015 il n'y a plus de démocratie et de sécurité au Burundi. L'Accord d'Arusha est déjà mort, le référendum n'est que l'officialisation de son décès ». ⁸ Ce référendum n'est que l'aboutissement d'un processus progressif de fermeture de l'espace démocratique.

2. Depuis le déclenchement de la crise en avril 2015, la communauté internationale a pris de nombreuses initiatives pour ramener la paix au Burundi et protéger la population civile face à la répression du régime de Pierre Nkurunziza. Toutes les initiatives prises par les Nations Unies et l'Union Africaine se sont heurtées à une fin de non-recevoir du pouvoir de Pierre Nkurunziza, opposant chaque fois la souveraineté nationale pour donner la légitimité à toutes ses dérives. Pour saboter les négociations inclusives prônées par la communauté internationale sous l'égide de la Communauté est africaine, Pierre Nkurunziza a mis en place un processus interne de dialogue entièrement sous sa botte. C'est elle qui a « légitimé » les propositions d'amendement de la constitution visant à faire sauter les verrous sur la limite des mandats présidentiels de 5 ans chacun, à deux, et élaguer de la constitution toutes les dispositions à caractère consociatif issues de l'Accord d'Arusha.

⁸ Esdras Ndikumana, Référendum au Burundi : enterrement de l'accord d'Arusha ou volonté populaire ? [https:// amp.rfi.fr/fr/afrique/20180517-burundi-referendum-accord-arusha-volonte-populaire](https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20180517-burundi-referendum-accord-arusha-volonte-populaire), publié le 17 mai 2018.

3. Une levée de bouclier générale est venue d'une partie importante de la communauté internationale pour fustiger la tenue de ce référendum. Ainsi, quelques jours avant le scrutin, le Président de la Commission de l'Union Africaine Moussa FAKI, à travers une correspondance au Médiateur dans le conflit burundais lui a demandé d'user de tous les moyens à sa disposition pour empêcher la tenue d'un référendum du 17 mai 2018. Selon cette correspondance, la révision unilatérale de la constitution va à l'encontre des recommandations en faveur du dialogue inclusif prônées par la région, l'Union Africaine et les Nations et recèle le potentiel d'entraîner de conséquences graves pour le Burundi et la région dans son ensemble. Le Président de la Commission de l'Union Africaine a interpellé le médiateur pour qu'il prenne ses responsabilités en tant que garant de l'accord d'Arusha.⁹

4. D'une même voix, l'ensemble des acteurs et des organismes de la communauté internationale ont fustigé la tenue de ce référendum et la révision unilatérale et inopportune de la Constitution. Il s'agit notamment des Nations Unies, de l'union Européenne, des Etats Unis d'Amérique et de la plupart des organisations non gouvernementales internationales de défense des droits humains. Tous ont décidé de ne pas envoyer d'observateurs.

5. Pour les mêmes raisons, les organisations de la société civile burundaise⁴ ont pris la même résolution mais ont décidé de faire l'observation des entraves aux libertés et des violations des droits de l'homme au cours de ce processus.

6. Les investigations menées montrent de nombreuses violations des droits et libertés des citoyens pendant la période du référendum électoral. Les membres de la Coalition « Amizero y'Abarundi », en ont été les principales victimes.

7. Outre les atteintes aux libertés et à l'intégrité physique, le processus électoral lié au référendum a aussi entraîné des violations des droits socioéconomiques par le biais des contributions forcées pour le référendum et les élections générales de 2020. Les droits sociaux des travailleurs, le droit syndical, le droit à des conditions de vie décente ont tous été mis à mal par cette décision gouvernementale illégale car n'étant pas autorisée par la loi des finances à travers une loi.

⁹ La liste des organisations auteurs du rapport est communiquée en annexe

8. Le climat de campagne a été marqué par différents discours d'intolérance et de haine dont les plus marquants ont été prononcés par le Président Pierre Nkurunziza lui-même. En effet, avant le lancement de la campagne, il avait fait un discours prémonitoire de ce qui allait se passer en avertissant que quiconque s'opposerait à son projet aurait un laisser-passer pour le ciel. D'autres cadres de son parti ont suivi son exemple. A l'instar de Melchiade Nzopfabarushu qui a dit que les opposants allaient être jetés dans le lac Tanganyika pour nourrir les poissons. Même s'il a été arrêté et condamné, certes pour une peine légère par rapport à la gravité de son délit, beaucoup ont continué à dire la même chose ou pire de façon plus sournoise.

9. Pour éviter tout observateur indépendant, le gouvernement a pris la décision de suspendre les radios indépendantes qui couvraient encore le pays, à savoir la voix de l'Amérique (VOA) et la BBC qui ont des émissions en kirundi et qui seraient de plus en plus suivies depuis que les radios indépendantes ont toutes été brûlées et interdites. Cette décision a été prise deux semaines avant la tenue du référendum pour s'assurer que tout se ferait à huis clos, loin des regards indiscrets.

10. Les organisations auteurs de ce rapport font habituellement des rapports périodiques, chacune sur sa thématique de prédilection, et il ne s'agit pas ici d'une somme de ces rapports qui sont par ailleurs régulièrement communiqués au public et consultables sur les sites web respectifs de ces organisations.

11. Le rapport est le résultat d'un travail de monitoring fait en synergie qui vise essentiellement un double objectif. D'un côté, il s'agit de décrire, commenter et analyser les violations les plus saillantes documentées autour du référendum constitutionnel en tant qu'événement majeur spécifiquement contesté, organisé dans une situation de crise et qui va profondément toucher la vie socio-politique du pays. D'un autre côté, il s'agit de conjuguer les efforts et parler d'une voix unique afin que les organisations régionales, les Nations Unies et d'autres partenaires clés sachent qu'il ne faut pas attendre pour prendre les mesures qui s'imposent au Burundi avant qu'il ne soit trop tard.

12. Les organisations auteurs de ce rapport constatent qu'au-delà des preuves qui sont déjà ostentatoires, le régime de Pierre NKURUNZIZA a déjà réuni toutes les conditions pour l'instauration d'un régime totalitaire avec des risques de perpétration de crimes massifs graves contre ceux qui sont considérés comme ses opposants. Les signes

précurseurs sont déjà là. Il s'agit notamment de la création, l'entraînement militaire, l'armement, l'entretien, le soutien officiel d'une milice qui supplante actuellement toutes les institutions militaires, judiciaires et administratives du pays : la milice Imbonerakure. En outre, il y a les discours de haine distillés par les autorités du pays, le Président venant en tête, et comportant des appels publics au lynchage des opposants et à d'autres ennemis du pays ou à travers des messages sournoisement propagés. Aussi, une certaine déshumanisation des Tutsis est en cours, ils sont appelés des « MUJERI », c'est-à-dire « Malingres et méprisables chiens errants » sont d'autres signes qui ne trompent pas et qui constituent des signes précurseurs des risques de génocide dont tous les ingrédients ont été mis en place. Comme l'armée burundaise a été divisée, les militaires tutsi à la fois humiliés et persécutés, ne pourront pas être ce rempart voulu dans l'Accord d'Arusha pour protéger la minorité. La majeure partie de l'armée, censée être professionnelle et républicaine, regarde tétanisée les crimes commis par le régime y compris dans ses rangs.

Face à tout ce qui précède, les Organisations auteurs de ce rapport conjoint de monitoring formulent les recommandations ci-après :

Au Gouvernement du Burundi :

a. Libérer tous les prisonniers politiques et d'opinion sans conditions ; b. Accepter de négocier sans préconditions avec les opposants politiques dans l'intérêt d'un avenir commun, partagé de tous les Burundais ; c. Cesser toutes les formes de persécution à l'encontre des opposants ou d'autres citoyens présumés comme tels ; d. Faire cesser les intimidations orchestrées par les Imbonerakure à l'endroit de la population partout dans le pays en général et dans les milieux scolaires et universitaires en particulier.

A la Communauté de l'Afrique de l'Est :

a. Constater son incapacité à aider les Burundais à sortir de la crise actuelle et en appeler à l'Union Africaine et aux Nations Unies pour des efforts conjoints plus concrets et contraignants au régime de Bujumbura ;

b. Prendre des mesures conséquentes pour cesser de soutenir un régime totalitaire, responsable de graves et massives violations des droits humains, et mettre la pression sur ce régime, notamment à travers un embargo économique ciblé pour qu'il accepte de participer à des négociations inclusives ;

c. Respecter scrupuleusement les conventions internationales en matière d'accueil et de protection des réfugiés burundais se trouvant dans les différents pays de l'EAC ;

A l'Union Africaine et aux Nations Unies :

- a. Mettre en œuvre la responsabilité de protéger en faveur du peuple burundais victime de répression et d'atrocités de masse ;
- b. Instaurer un cadre permanent de monitoring des violations des droits humains sur le Burundi et soutenir tous les mécanismes internationaux mandatés à cet effet ;
- c. Soutenir la Cour Pénale Internationale dans son travail d'enquête et de poursuite des auteurs de crimes pour mettre fin à l'impunité au Burundi ;
- d. En collaboration avec les pays de l'EAC, prendre des sanctions économiques ainsi que des sanctions individuelles à l'endroit des autorités burundaises afin d'amener le régime à accepter de négocier sans condition préalable ;
- e. Procéder au retrait des éléments des forces de défense nationales burundaises (FDNB) de toutes les opérations de maintien de la paix (OMP) onusiennes et de l'Union africaine en l'absence de progrès du processus politique et dans le cas de la poursuite des graves violations des droits humains au Burundi ;

Au Peuple Burundais :

- a. Ne pas céder à la terreur érigée en mode de Gouvernement et continuer à témoigner et dénoncer par tous les moyens, les dérapages commis par le régime en place ;
- b. Garder la cohésion et de ne pas céder aux manœuvres divisionnistes et aux discours de haine et d'aversion ethnique du pouvoir et de ses acolytes.

I. INTRODUCTION

En 2014, le régime de Pierre NKURUNZIZA avait échoué à faire réviser la Constitution faute de la majorité requise. Une seule voix avait manqué pour opérer ce changement. Malgré ce revers, le Président Pierre NKURUNZIZA n'a pas hésité à passer outre la constitution en briguant un troisième mandat de 5 ans qui a plongé le pays dans une grave crise sociale, économique et politique. En effet depuis le mois d'avril 2015, le pouvoir et ses agents ont tué, torturé, violé, emprisonné et forcé des milliers de Burundais à l'exil. De façon persistante, le pouvoir a fait obstruction à toutes les voies de résolution pacifique de la crise, spécialement à travers des négociations inclusives entre tous les protagonistes.

Depuis le déclenchement de la crise, le pouvoir burundais se mure dans une autarcie progressive, développant une rhétorique où la souveraineté nationale est omniprésente et sans cesse invoquée pour rejeter toute initiative ou tout rapport émanant de l'extérieur. Nul n'est épargné y compris les Nations Unies. Dans ce contexte, les populations sont fréquemment mobilisées et utilisées comme paravent pour manifester le refus de la nation par rapport à ces initiatives et ces rapports produits par les groupes ou les pays que le pouvoir qualifie d'ennemis. Pour quadriller le pays et imposer la terreur, la milice imbonerakure, para militarisée, est devenue l'instrument ultime de répression, galvanisée par des messages de haine et de division ethnocentristes.

Depuis 2016, en vue de torpiller les efforts de la Communauté de l'Afrique de l'Est, parrain du dialogue inter burundais, pour une solution négociée, le régime burundais a mis en place une commission de Dialogue Inter Burundais (CNDI) présidée par un évêque de l'église méthodiste Unie du Burundi, Mgr Justin Nzoyisaba. Se basant sur les conclusions de ce dialogue, dont le rapport n'a jamais été publié, le pouvoir a annoncé que la population souhaitait la modification de la Constitution afin de faire sauter entre autres les verrous sur les limites des mandats présidentiels et d'autres dispositions émanant de l'Accord d'Arusha.

Suite à cela, par le décret n° 100/089 du 12 mai 2017, une commission chargée d'amender la Constitution a été mise en place. Plus tard, un texte non officiel a circulé sur les réseaux sociaux, comportant les amendements proposés à la constitution de 2005. Au final, ce texte jamais démenti sera différent de celui communiqué officiellement par la CENI sur son site web officiel.

Ce rapport répertorie et analyse les discours et les violations des droits humains au cours de la période du référendum constitutionnel. Naturellement ces deux aspects sont intrinsèquement liés. Plus exactement, ces violations semblent trouver leur légitimité dans un appel public au lynchage à l'égard des opposants à la révision de la Constitution, lancé par Pierre NKURUNZIZA. Ce discours a été prononcé à Bugendana en Province Gitega au centre du pays, en date du 12 décembre 2017.

I.1. Contexte

Le référendum constitutionnel du 17 mai 2018 a été organisé au lendemain de l'échec du dialogue inter burundais piloté par le médiateur et Président ougandais Yoweri Museveni assisté par l'ex-président tanzanien, Benjamin Mkapa. Le dernier round de ce dialogue avait été organisé à Arusha du 27 novembre au 8 décembre 2017. Un accord politique était attendu par la médiation mais les positions des blocs opposés (gouvernement et opposition) étaient inconciliables. La session avait été boycottée par les leaders de l'opposition en exil, notamment le CNARED, et de la société civile indépendante, en exil. Le président Nkurunziza qui, par ses multiples blocages, a contribué à cet échec, a lancé la campagne sur le référendum constitutionnel le 12 décembre 2017. Ceci afin de faire sauter le dernier verrou qui l'empêche de briguer un nouveau mandat en 2020 alors que le contentieux sur le troisième mandat n'est pas encore vidé. Le vote de ce projet ne fait l'objet d'aucun doute au vu de la terreur instaurée. Ainsi le Président Pierre Nkurunziza pourra rester encore au pouvoir pendant 14 ans, jusqu'en 2034.

Malgré les recommandations de l'opposition burundaise et de la communauté internationale de ne pas ternir ce référendum unilatéral, le Président Pierre Nkurunziza a fait la sourde oreille en poursuivant son plan. Pour éviter les témoins gênants, il a interdit d'antenne les médias indépendants étrangers qui faisaient la couverture du pays, la BBC et la Voie de l'Amérique. Ceux-ci diffusant aussi en kirundi jouiraient de plus en plus d'audience, depuis que toutes les radios locales indépendantes ont été détruites et interdites, depuis la mi-mai 2015.

Tous les organismes ayant habituellement le mandat d'observer les élections se sont abstenus. Ce qui fait qu'aucun observateur indépendant n'a été déployé sur le terrain.

Dans ce contexte, et dans un processus ni libre ni transparent, avec des électeurs soumis à la terreur, la société civile burundaise n'a pas non plus désigné d'observateurs. En revanche, elle a décidé de faire l'observation des violations des droits de l'homme au

cours de cette consultation. Le présent rapport a pour but de présenter les observations sur les différentes violations survenues au cours du processus référendaire dont le scrutin a eu lieu le 17 mai 2018.

I.2 Une révision constitutionnelle taillée pour les intérêts d'une seule personne : Pierre Nkurunziza

Alors que le contentieux né du troisième mandat de Pierre Nkurunziza a plongé le pays dans une crise profonde avec les caractéristiques que l'on connaît en termes de violations massives des droits humains, Pierre Nkurunziza, en décidant de faire sauter le verrou des mandats, a pris le risque d'entraîner le Burundi dans une crise plus grave pour satisfaire ses propres intérêts.

La décision controversée de briguer un troisième mandat a été prise par Pierre Nkurunziza alors que plusieurs débats avaient été menés sur sa légalité. Du côté du pouvoir, plusieurs raisons ont été avancées, notamment le fait que pour son premier mandat, il avait été élu au suffrage universel indirect et non directement par la population. Mais ce mode d'élection présidentiel était bien prévu par la Constitution, et n'altérerait en rien les prérogatives de chef de l'Etat qu'il a exercé pleinement au cours de son premier mandat, de 2005 à 2010.

La cour constitutionnelle devant statuer sur cette légalité a subi de fortes pressions du pouvoir afin de la contraindre à décider dans le sens souhaité par Pierre Nkurunziza. Le vice-président de cette cour a dû démissionner, et s'exiler, après avoir dénoncé les pressions et les menaces dont les membres avaient été l'objet. Juste après le déclenchement de la crise, les chefs d'Etat des pays de la communauté est africaine avaient saisi leurs ministres de la justice pour donner leur avis sur cette question. Leur réponse était claire, tant la constitution que l'Accord d'Arusha limitaient les mandats présidentiels à deux.¹⁰

Par ailleurs, lorsque le président Pierre Nkurunziza prêtait serment presque en catimini, le 20 août 2015 pour un troisième mandat contesté, Pierre NKURUNZIZA avait déclaré qu'il allait exercer son tout dernier mandat présidentiel que lui considérait comme le

¹⁰ East African Community, Report of the meeting, Meeting of the attorneys general, ministers of justice and constitutional affairs, Arusha, 15th May, 2015.

deuxième. En outre, il avait promis aux chefs d'Etat de la Communauté Est africaine de ne pas se présenter pour un quatrième mandat.¹¹

Par ailleurs, à travers le communiqué du Sommet urgent des Chefs d'Etat de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur la situation du Burundi du 06 juillet 2015 à Dar es salaam, au point 5.C, il est précisé que : « **Whichever political party wins the presidential elections and all other political parties commit to uphold the Arusha Peace and Reconciliation Agreement and commit not to amend the Constitution of Burundi in respect to term limits and other fundamental principles enshrined in the Arusha Agreement** ».

Quoique la position de l'EAC n'ait pas pu être constante et tranchée sur la crise qui prévaut au Burundi, il est clair que depuis 2015, cette communauté avait mis en garde quiconque voudrait modifier la constitution en vue de remettre en cause la limite des mandats présidentiels ainsi que l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation.

Afin de renforcer sa position au sein de son parti le CNDD-FDD, Pierre Nkuruziza s'est fait nommer au titre de « **Guide suprême éternel** » et justifier ainsi son ambition de rester au pouvoir. Avec le nouveau projet de constitution, tous les aspects consociatifs vont sauter. Le mandat présidentiel va passer de 5 à 7 ans, après une remise des compteurs à zéro en 2020. Le Président Pierre Nkuruziza pourra donc rester au pouvoir jusqu'au moins en 2034.

Le projet de constitution présenté au vote le 17 mai consacre un pouvoir présidentiel absolu. Le président sera le seul chef à bord, avec un premier ministre qui va coordonner l'équipe gouvernementale en exécutant les décisions et les politiques du président. Il pourra être démis au bon vouloir du président seul. Un chef de cabinet donc. En outre, seul le parti ayant gagné les élections sera représenté au gouvernement.

Le système de deux vice-présidents sera abrogé. Le premier vice-président qui dans l'ancienne constitution devait assurer un certain équilibre, étant d'origine ethnique différente de celle du Président, n'aura aucun pouvoir. Il sera là pour faire de la figuration.

Le pouvoir du parlement déjà réduit le sera encore davantage. Les lois simples seront adoptées à la majorité absolue, alors que dans la constitution de 2005, il fallait les deux tiers des voix.

¹¹ <http://m.dw.com/en/burundai-nkuruziza-tells-eac-hellquit-after-3-terms/a-18435582>

I.3 La milice Imbonerakure formée et galvanisée pour tuer

Certains faits survenus au cours de la période autour du référendum constitutionnel mettent en exergue des risques de crimes graves de masse y compris un génocide pouvant viser simultanément les Tutsi et les opposants politiques au Burundi, comme cela était distillé dans de nombreux messages sibyllins propagés sous le manteau et même publiquement dans le pays.

Selon un rapport conjoint de la FIDH et de la Ligue ITEKA, une répression aux dynamiques génocidaires est en cours au Burundi.

Selon ce rapport, « Les éléments recueillis par la FIDH et la ligue ITEKA confirment la radicalisation et les dérives extrêmement inquiétantes du régime : l’ethnisation de la crise ; le recours à une propagande fondée sur une idéologie ethnique, qui assimile les opposants, les membres de la société civile, les journalistes, et les Tutsi à des ennemis du régime qu’il faut éliminer ; la poursuite des crimes de masse à huis clos ; l’utilisation d’unités d’élite et de milices pour réprimer les opposants ; la rupture de la coopération avec les Nations unies et le retrait du Burundi de la Cour pénale internationale (CPI).»¹²

Au cours de la période sous revue, plusieurs facteurs renforcent l’hypothèse de l’éventualité de crimes de masse dont les signes précurseurs sont visibles.

Parmi ces facteurs, il y a le fait que la milice Imbonerakure créée par le pouvoir CNDD-FDD, bénéficie du soutien officiel et total de Pierre NKURUNZIZA et du parti dirigeant. Du point de vue idéologique, Pierre Nkurunziza a publiquement affirmé que son « dieu est un Imbonerakure ». Par ailleurs, on sait que ces miliciens font des entraînements militaires et qu’ils ont reçu des armes à feu.

De plus en plus, la milice imbonerakure supplante aujourd’hui toutes les institutions étatiques de sécurité l’armée, la police, la justice et l’administration. Elle a acquis tous les pouvoirs d’arrêter, imposer des amendes, intervenir dans la gestion de l’ordre public et tuer en toute impunité. Celle-ci va d’ailleurs être renforcée avec l’article 50 du projet de Constitution qui stipule « qu’aucun burundais ne pourra être extradé ». Ce qui constitue une tentative de soustraire les criminels, au service du pouvoir, de poursuites judiciaires.

Au regard de son modus operandi, de son organisation et du soutien dont elle bénéficie de la part du pouvoir et de son idéologie, beaucoup de similitudes se dégagent avec la milice interahamwe qui a participé au génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Il en a de même

¹² <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/burundi/burundi-une-repression-aux-dynamiques-genocidaires>, 15 novembre 2016.

des discours d'intolérance et de haine qui ressemblent à s'y méprendre avec ceux prononcés avant le génocide contre les Tutsis au Rwanda, en 1994.

En effet, beaucoup de discours de haine ethnique et de lynchage des « ennemis » sont prononcés et assumés publiquement par les hautes autorités du pays. Le dernier en date qui a été le plus diffusé est celui prononcé par Melchiade NZOPFABARUSHE. Dans ce cas, face à la désapprobation générale, les autorités étatiques ont fait semblant de s'en démarquer, alors que de manière générale la diffusion de ce type de messages de haine jouit d'une totale impunité. L'exemple venant du Président Pierre NKURUNZIZA, en personne.

Il faut noter que même dans le cas de Melchiade Nzopfabarushé, l'infraction lui imputée¹³, malgré sa gravité, a été réprimée de façon légère, alors que celui-ci avait incité au meurtre des opposants politiques, appelant à les assassiner et les jeter dans le lac Tanganyika pour y nourrir les poissons. Le Tribunal de Grande Instance de Bujumbura Rural saisi en procédure de flagrance l'a condamné le 30 avril 2018 à une peine d'emprisonnement de trois ans au moment où Germain Rukuki¹⁴, un ancien responsable des finances de l'ACAT-Burundi, lui a été condamné à une peine de 32 ans, alors qu'il n'a commis aucune infraction aux yeux du droit positif burundais. Son crime étant d'avoir été un défenseur des droits de l'homme. Donc, deux poids deux mesures.

II. UNE CAMPAGNE REFERENDAIRE PONCTUEE DE DISCOURS DE HAINE ET DE NOMBREUSES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS.

La période d'avant et pendant la campagne pour la révision de la Constitution a été caractérisée par des violations massives et systématiques des droits et libertés des Burundais, les plus visés étant ceux qui sont considérés comme membres de l'opposition politique ou soupçonnés de vouloir voter ou de faire campagne contre le projet de constitution.

Les membres de la milice Imbonerakure viennent en tête parmi les auteurs présumés de ces violations.

¹³ Il était accusé de menaces d'attentat contre des personnes, jeter l'alarme dans la population par menaces d'un danger pour la vie, faux bruits de nature à porter atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, imputations dommageables.

¹⁴ Voir le rapport de l'OMCT et de la FIDH sur le dossier de Germain RUKUKI.

II.1. Intimidations et discours de haine

Depuis le déclenchement de la crise de 2015, le discours de la haine est devenu récurrent, l'arme ultime que le régime utilise pour gagner les faveurs de la majorité hutu en tentant de créer une diversion autour de la nature de la crise en cours. Les éléments répétitifs de ce discours reviennent sur le risque de retour au pouvoir de Tutsi nostalgiques des pouvoirs anciens pour opprimer et tuer les membres de la majorité hutu. Le pouvoir de Pierre Nkurunziza se présentant comme l'ultime rempart contre cette menace.

Ce genre de discours, combiné à l'existence et à la militarisation de la milice imbonerakure, et à la collaboration de plus en plus évidente avec les FDLRs dont les aînés Interahamwe ont commis le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, fait craindre une dérive vers des crimes graves et massifs.

Sans être exhaustif, deux exemples emblématiques de discours sont repris de par le rang de leurs auteurs et leur contenu, en commençant par celui du Président Pierre Nkurunziza.

II.1.1. Les discours de Pierre NKURUNZIZA : intolérance et incitation à la haine

Presque un mois avant le lancement du référendum, le 12 décembre 2017, Pierre Nkurunziza a marqué les esprits dans un discours prononcé le 18 novembre 2018 à Cibitoke, lors de la célébration de la journée du combattant. Dans ce fameux discours, il annoncé que « le premier imbonerakure est Dieu. Comploter contre les Imbonerakure, c'est aller contre la volonté de Dieu, car Dieu aime les enfants, la jeunesse. C'est aussi lutter contre le Cndd-Fdd, car nous tous au parti, nous avons commencé comme Imbonerakure ». Le Président a en outre exprimé son total soutien aux imbonerakure en ces termes « Les responsables de votre parti au haut niveau vous soutiennent face aux accusations qui pèsent contre vous. Ne vous en faites pas, on est et on sera toujours avec vous ! Encore plus, Dieu, le tout puissant, est avec vous. Il est même un de vous. Chers Imbonerakure, vous avez la fibre divine ! »¹⁵ Ce jour-là le Président a beaucoup parlé de Dieu et du ciel. C'est ainsi qu'il a averti quiconque serait tenté de s'opposer au changement de la constitution en ces termes « Ce n'est pas un jeu, c'est très sérieux, il faut leur donner un lasser passer. On se rencontrera au ciel. »

¹⁵<https://www.yaga-burundi.com/2017/12/01/dieu-imbonerakure-deux-notions-incompatibles>

Cette ligne dure a été confirmée et renforcée à Bugendana. Le Président a averti que celui qui osera s'opposer au projet de constitution aura dépassé la ligne rouge.

Lors de la campagne pour le référendum le 2 mai 2018 à Gitega, le discours du Président était plein de menaces : « Qu'il soit burundais ou étranger, celui qui va se mettre en travers de ce scrutin, je vous le dis, il aura affaire à Dieu, et Dieu qui est au ciel est témoin ici. Mais je sais qu'il y a des gens sourds à ces messages, qu'ils essayent seulement. »

Les avertissements émis dans les différents messages s'adressent aux opposants politiques et à tous ceux qui seraient tentés par le refus de la modification de la constitution. Mais certains messages sont aussi spécifiquement adressés à des membres du parti CNDD-FDD, tentés par la fronde. Ce type de messages laisse penser à une possible chasse aux sorcières même après le référendum.

II.1. 2. Le discours du cadre du CNDD-FDD Melchiade NZOPFABARUSHE : une incitation au meurtre non voilée

En réunion avec les membres du parti au pouvoir de Migera à Kabezi en date du 29 avril 2018, son village natal, Melchiade NZOPFABARUSHE, ancien chef de cabinet civil adjoint de Pierre NKURUNZIZA, ancien vice-président de la ligue des jeunes Imbonerakure et qui occupait à ce moment le poste de directeur administratif et financier de la Mutuelle de la Fonction Publique, a prononcé un discours appelant clairement au lynchage des opposants.

Sans détours, Melchiade Nzopfabushe a dit « s'il y a un opposant qui enseigne le contraire de ce que veut le pays, nous ne sommes pas ensemble. Nous nous en débarrasserons. Nous avons même fait fabriquer des bateaux que nous mettrons au port de Karonga. Nous le descendrons dans le lac Tanganyika et on en fera ce qu'on veut, d'autant plus que les poissons sont devenus rares dans le lac. On l'y mettra et il ira à pied au Congo. On fera ça dans tout le pays, dans chaque commune et nous ferons régner la loi du plus fort (un proverbe kirundi « uhagarikiwe ningwe aravoma » qui signifie littéralement celui qui est gardé par un léopard peut puiser de l'eau).¹⁶

Les propos tenus par ce cadre du CNDD-FDD ont été vite relayés par les médias et les réseaux sociaux et ont fait scandale, provoquant la gêne des responsables du parti. Il a été

¹⁶ <http://igihe.bi/Melchiade-NZOPFABARUSHE-yavuze.html>

arrêté dans une procédure de flagrance, jugé et condamné. Il a été accusé de menaces d'attentat contre des personnes, de jet d'alarme dans la population par menace d'un danger et de faux bruits de nature à porter atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat.¹⁷

En réalité, son principal tort aura été de dire tout haut ce que beaucoup de responsables du parti et des membres de la milice imbonerakure disent tout bas. Il été condamné à trois ans de servitude pénale et une amende équivalente à 342 dollars américains. Une peine faible par rapport à la gravité du délit.

Il s'agit du premier cadre du parti au pouvoir condamné pour de tels propos alors que plusieurs enregistrements vidéo et audio de cadres et de membres du parti et de la ligue des jeunes circulent en toute impunité depuis des mois sur les réseaux sociaux.

II.1.3. Le député Léonidas Mukeshimana ou le discours type du CNDD-FDD

Les discours et messages de haine sont devenus le lot quotidien des Burundais diffusés de façon sournoise par des membres du CNDD-FDD et de sa milice. Ils sont rapportés un peu partout dans le pays. Parfois, ils sont assumés à haute et intelligible voix, en public. Ainsi par exemple, en date du 8 mai 2018, alors que des militants du parti présidentiel étaient réunis au chef-lieu de la commune Muhuta, province Rumonge, le député Léonidas Mukeshimana, élu dans la province de Rumonge, a pris la parole et a traité les partisans du « NON » de porte-malheurs en les mettant en garde qu'ils seront pourchassés jusque dans leur dernier retranchement.

II.2. Des intimidations au quotidien

Depuis 2015, les Burundais vivent dans une terreur inqualifiable soit pour adhérer au parti dirigeant ou pour les réduire au silence. De nombreux actes d'humiliation sont devenus le lot quotidien de nombreux burundais non membres du parti dirigeant. Cependant, même les membres ne sont pas du tout à l'abri de l'arbitraire.

Ces intimidations sont donc actuellement érigées en mode de gouvernance ou de contrôle de fait de toutes les ressources par une poignée de personnes autour de Pierre NKURUNZIZA, s'appuyant sur la milice Imbonerakure et certains éléments connus des corps de défense et de sécurité.

¹⁷ <http://www.iwacu-burundi.org/melchiade-nzopfabarushe-condamne-a-3-ans-de-prison-ferme-pourincitation-a-la-haine/>

Dans le cadre du référendum, pour s'assurer que tous les Burundais en âge de voter allaient le faire, la possession du récépissé d'inscription au rôle a été systématiquement imposée à tout citoyen, le contrôle systématique étant fait par les Imbonerakure. Ainsi, des pressions de tout genre ont été exercées notamment dans des places publiques dont les marchés, les routes, les lycées et collèges. Des collégiens et lycéens ont ainsi été renvoyés de leurs écoles tant qu'ils ne s'étaient pas fait inscrire. Cette situation a été régulièrement rapportée mais n'a fait objet d'aucune intervention des autorités politiques pour y mettre fin. Surtout qu'on sait que la participation aux élections est un droit et non une obligation et ce en vertu du droit positif burundais.

En plus des intimidations et de menaces, beaucoup d'arrestations ont été opérées au cours de cette période. Selon Aimé Magera, porte-parole du parti FNL, aile dirigée par Agathon Rwasa, au moins 130 militants de la Coalition Amizero y'Abarundi ont fait objet d'arrestations illégales pendant la campagne électorale¹⁸ qui s'est clôturée deux jours avant la tenue du référendum du 17 mai 2018. A son tour, Hon. Agathon Rwasa, Président de la Coalition Amizero y'Abarundi, dans sa déclaration rendue publique le lendemain de la tenue du référendum, énumère de multiples atteintes aux droits et libertés de ses membres et dénonce le climat d'intolérance et d'impunité qui est promu par le parti au pouvoir.

Dans plusieurs endroits du pays où la campagne de propagande de la Coalition Amizero y'Abarundi s'est déroulée, des policiers ou des personnes en tenue policière ont été vus prenant des images des participants dans la campagne¹⁹. Par la suite, une partie de ces derniers ont fait l'objet d'arrestation par les agents du Service National de Renseignement (SNR) en complicité avec les Imbonerakure.

A travers tout le pays, un climat de terreur généralisé et d'atteintes aux libertés des citoyens a été instauré avec l'implication de tous les organes de l'Etat, y compris la justice. Celle-ci a fermé les yeux, lorsqu'elle n'était pas utilisée comme un outil de répression, participant par endroit à cautionner le jeu du régime qui consiste à malmenier systématiquement les opposants y compris par des emprisonnements et des condamnations non justifiées.

¹⁸ Déclaration faite à travers l'émission « Agateka kawé » de la Radio Inzamba du 15 mai 2018.

¹⁹ Reportage du journal de la Radio Inzamba du 08 mai 2018.

II.3. Les contributions forcées aux élections en toute illégalité

Les contributions forcées sont justifiées par une ordonnance du 11 décembre 2017 signée conjointement par les ministres de l'intérieur et de la formation patriotiques et des Finances. C'est par elle qu'il a été décidé d'imposer des contributions forcées, dites volontaires, en vue de financer les élections de 2020. Outre les modalités très contestables de sa mise en œuvre, plusieurs éléments démontrent le caractère illégal de cette décision.

Cette ordonnance conjointe viole la loi fondamentale qui, en son article 159 précise clairement que les Finances publiques sont du domaine de la loi et que seul le parlement est compétent pour légiférer dans toute matière ayant trait aux finances publiques. Deux ministres n'ont donc pas les prérogatives de légiférer en lieu et place du parlement.

Par ailleurs, à moins que l'Etat ait déclaré faillite, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, les charges publiques ne peuvent pas être financées par des contributions volontaires. Le gouvernement du Burundi a fait fi de ce principe et cherche à renflouer ses caisses de manière opaque car les montants requis et leurs modalités de gestion n'ont jamais été précisés.

En effet, les contributions collectées ne sont prévues nulle part dans la loi des finances et aucun mécanisme de gestion, de contrôle ou de redevabilité n'a été mis en place. En outre, le budget des élections de 2020 n'a été publié ni par le gouvernement ni par la commission électorale « indépendante » et les montants des cotisations consignés dans l'ordonnance ne sont que forfaitaires et parachutés sans base de calcul ni référence.

De plus, compte tenu du niveau élevé de corruption et des malversations financières dans le pays, l'utilisation des fonds collectés dépendra du seul vouloir discrétionnaire du Président de la République. Il y a un risque élevé que ces montants soient utilisés de différentes manières pour renforcer la tyrannie et la répression pour faire taire toute voix discordante.

II.4. Les principaux cas de violence et autres violations des droits de l'homme pendant la campagne et le référendum²⁰

Pendant cette période, plusieurs violations ont été rapportées à la fois par les ONGs locales et internationales ainsi que les médias indépendants. Les cas repris ne sont pas exhaustifs. De même, qu'on ne pourrait pas affirmer, pour l'instant, que tous les crimes sont tous liés à la fièvre référendaire. Globalement, la plupart de ces violations sont des crimes d'Etat perpétrés impunément par les éléments de la milice Imbonerakure, des corps de défense et de sécurité et du SNR.

Le rapport trimestriel de la Ligue Iteka valable de janvier à mars 2018 mentionne 63 cas de personnes assassinées dont 54 cas de torture, 15 cas de Violences basées sur le Genre, 488 de personnes arrêtées arbitrairement et 9 cas de personnes portés disparues. Quant au rapport trimestriel de la Campagne SOS-Torture²¹ rendu public en date du 03 mai 2018 et portant sur le premier trimestre de l'année 2018, répertorie 26 assassinats, 26 cas de torture, 226 arrestations arbitraires, 29 arrestations illégales, 15 cas de disparitions forcées et 10 tentatives d'assassinats. Dans tous ces cas, les principales victimes sont essentiellement constituées par les membres des partis de l'opposition politique, et de façon particulière de militants du FNL, fidèles à Agathon Rwasa. Rien que pour le mois de mars, les rapports de l'ONG ACAT-Burundi, Ligue ITEKA et APRODH font état de plusieurs dizaines de personnes tuées.

Le rapport de l'APRODH mentionne également trois cas de viols et violences basés sur le genre au cours du mois de mars 2018. Le magazine Humura de la Radio Publique Africaine²² qui a relevé quelques cas emblématiques du climat de terreur entretenu dans le pays pendant la période précédant le référendum jusqu'au 15 mai 2018, a rapporté plusieurs faits relevés cidessous.

En date du 11 février 2018, l'administrateur de la commune BUSONI en province de KIRUNDO a pris la décision d'empêcher aux personnes ne s'étant pas encore fait enregistrer au rôle électoral de vaquer à leurs activités.

²⁰ Les répertoriés ont été extraits des Rapports de ACAT-Burundi, SOS-Torture, Ligue ITEKA, les journaux INZAMBA et Humura, SOS Médias et autres sources d'information notamment certaines communications sur les réseaux sociaux.

²¹ <http://sostortureburundi.over-blog.com/2018/05/rapport-trimestriel-sur-la-situation-des-droits-de-lhomme-au-burundi.html>

²² Journal du Magazine Humura Burundi du 15 mai 2018.

Dans la commune voisine de Kirundo, en date du 17 février 2018, l'administrateur a donné aux Imbonerakure, l'ordre de bloquer la route et toute personne qui n'avait pas encore de récépissé n'avait pas le droit de circuler.

En province de Kayanza, même pour aller cultiver dans son propre champ ou pour aller au marché, toute personne devait prouver son enregistrement au rôle électoral à défaut de quoi des intimidations suivies parfois par des actes de violence s'en suivaient pour obliger tous les citoyens à se faire enrôler.

Dans les provinces de MWARO, BUJUMBURA, CIBITOKÉ, RUMONGE, KAYANZA et MUYINGA, les membres du Parti SAHWANYA FRODEBU ont été spécialement ciblés et ont subi des actes de violence de la part de la milice Imbonerakure.

Les membres du MSD ont également fait les frais de cette campagne de terreur. Une quarantaine d'entre eux ont été torturés et plusieurs dizaines ont été contraints à l'exil.

Au final, le constat est que cette campagne de terreur a touché toutes les provinces du pays, en prenant des formes diverses, allant de l'intimidation, aux entraves sur les libertés jusqu' aux assassinats.

II.5. L'assassinat de Simon BIZIMANA : un cas emblématique de la résistance pacifique et de la répression

Ce jeune citoyen de Cendajuru a été assassiné pour avoir refusé de se faire enregistrer aux élections en invoquant sa croyance religieuse.

Simon BIZIMANA est mort à l'hôpital de CANKUZO en date du 18 mars 2018, alors qu'il était âgé de 35 ans. Un mois plus tôt, exactement le 14 février 2018, il avait été arrêté par le chef de colline de Gisoro, Marc Nimpa, et soumis à un interrogatoire à genoux devant le chef de poste de la police de Cendajuru. Il aurait ensuite été conduit dans un bois et frappé avec un "fer à béton" et sa bible par l'administrateur de Cendajuru Béatrice Nibaruta.²³

Le lendemain, après une nouvelle séance de tortures par l'administrateur de Cendajuru, le sang coulant des narines et des oreilles, le jeune homme a été emmené au chef-lieu de la province par le responsable provincial du SNR à Cankuzo Bonaventure Niyonkuru. Avant d'embarquer dans le véhicule du chef du SNR, le jeune homme a juste eu le temps de crier

²³ <http://www.iwacu-burundi.org/a-tous-les-petits-simon-1>

à sa femme : "Yudita wanje, nsabira ikigongwe bandekure" (Ma chère Judith, demande pardon pour moi afin qu'ils me relâchent). Il ne reverra plus jamais Cendajuru.

La mort de Simon Bizimana est survenue après des interrogatoires et une détention arbitraire à Cankuzo, sans soins médicaux malgré qu'il fût dans un état sanitaire critique. Le 14 mars 2018, ayant déjà perdu connaissance, il a été emmené à l'hôpital de Cankuzo par des policiers et est décédé trois jours plus tard. A ce sujet, le groupe de presse IWACU a mené une enquête détaillée sur la responsabilité des autorités policières et administratives dans ce crime.²⁴

L'ONG APRODH donne aussi des détails sur la disparition de Simon Bizimana dans des conditions troubles²⁵, alors qu'il était aux mains de l'autorité. Le FOCODE a également mené une enquête sur le cas de Simon BIZIMANA²⁶.

II.6. Intimidations et violations des libertés publiques pendant la campagne référendaire

La période précédant le référendum constitutionnel du 17 mai 2018 a été caractérisé par plusieurs limitations aux droits et libertés arbitrairement imposées aux citoyens en général et aux militants de l'opposition politique en particulier. La Ligue ITEKA²⁷ a répertorié différentes violations dans le numéro 110 du 07 au 13 mai 2018 qui sont reprises ici.

□ Le 12 mai 2018, en zone Kigwena, de la commune et province Rumonge, des activités économiques liées à la pêche ont été perturbées par la chef de zone, prénommée Frida pour forcer la population à aller retirer les cartes électorales.

□ En date du 7 mai 2018, des militants du parti FNL aile d'Agathon Rwasa qui allaient participer au meeting de sensibilisation pour voter « NON » au référendum constitutionnel ont été bloqués dans les collines avoisinant le centre urbain de Cankuzo.

²⁴ <http://www.iwacu-burundi.org/enquete-mort-de-simon-lhomme-.../>

²⁵ Les rapports et publications de l'ONG APRODH sont consultables au site : <http://www.aprodhasbl.org>

²⁶ Les rapports et déclarations du FOCODE peuvent être consultés sur le site : www.focode.org ; www.ndondeza.org

²⁷ La Ligue Iteka est l'ONG la plus ancienne dans la défense des droits humains au Burundi. Elle publie hebdomadairement des bulletins de monitoring sur les violations des droits humains au Burundi.

Le gouverneur Désiré Njiji aurait donné l'ordre aux transporteurs de ne pas déplacer les militants fidèles à Agathon Rwasa des communes vers le chef-lieu de la province Cankuzo.

□ Le 13 mai 2018, vers 17 heures, le cortège d'Agathon Rwasa de la coalition Amizero y'Abarundi, a été pris pour cible par des jeunes Imbonerakure en zone et commune Buhiga. Le cortège venait de la ville de Karuzi et se rendait à Buhiga pour y tenir un meeting.

□ En date du 11 mai 2018, en commune Mabanda de la province Makamba, des habitants du chef-lieu de la commune Mabanda, ont été terrorisés par des jeunes du CNDD-FDD lors de la campagne référendaire du parti au pouvoir. Selon des sources sur place, des slogans hostiles à l'opposition ont été scandés par ces jeunes armés de gourdins. Des routes ont été bloquées pendant toute la durée du meeting par ces jeunes alors que la police était présente. Sans aucune réaction.

□ Le 12 mai 2018, en commune Rusaka, de la province Mwaro, la campagne du parti FRODEBU a été perturbée. Monsieur Donatien Bihumugani, président du parti dans cette commune a été arrêté vers 13 heures par le commissaire communal de police de Rusaka accompagné du responsable du SNR de cette même province. Selon des sources sur place, Donatien Bihumugani était accusé de distribuer des dépliants sur lesquels était écrit "NON". Vers 14 heures de la même journée, il a été relâché ayant démontré qu'il avait la permission de l'administration communale pour la campagne référendaire du 13 mai 2018. Les militants ont dû mener la campagne référendaire au milieu de la route parce l'administrateur n'avait pas accordé une place pour le meeting.

En date du 9 mai 2018, des jeunes Imbonerakure ont effectué une patrouille au chef-lieu de la province Bururi à la recherche de la délégation de la coalition "Amizero y'Abarundi" venue pour la propagande du 10 mai 2018, dans le but de les intimider. Selon des sources sur place, le président de cette coalition a dénoncé le comportement de ces jeunes Imbonerakure qui ont menacé et empêché certains militants de cette coalition de se rendre au stade de Kabuye pour écouter le discours d'Agathon Rwasa.

Le 12 mai 2018, au chef-lieu de la commune Gihogazi, province de Karuzi, des Imbonerakure commandés par leur chef communal prénommé Rénovat ont circulé au centre de négoce de Gihogazi donnant un avertissement aux motards que quiconque

participera aux propagandes de la coalition "Amizero y'Abarundi" représentée par Agathon Rwasa ou transportera un membre de cette coalition, sera sévèrement corrigé et sa moto confisquée. Selon des sources sur place, cela a causé la panique au sein de ce groupe dont les membres gagnent leur vie que grâce au transport rémunéré de personnes.

En date du 13 mai 2018, lors de la campagne menée sur la colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, Athanase Mpawenayo, représentant communal du parti CNDD-FDD a informé la population qu'à partir du 15 mai 2018, la sécurité nocturne sera assurée par des Imbonerakure formés à cet effet et partout dans le pays.

Il a dit que celui qui sera attrapé en train de faire campagne pour voter "NON" au référendum sera corrigé par ces Imbonerakure avant de l'amener à la police la plus proche.

Le 8 mai 2018, le matin, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, cinq maisons dont les propriétaires sont Jean Ndayisaba, Isidore Bigirimana, Mireille, Alexis et Romuald, tous de l'ethnie tutsi ont retrouvé du sang répandu à leurs vérandas, sauf chez Mireille où le sang avait été mis sur sa clôture. La population de cette localité a accusé les Imbonerakure qui font les rondes et patrouilles nocturnes. Aucune enquête n'a été initiée bien que les familles concernées aient saisi les autorités administratives et policières.

En date du 9 mai 2018, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, lors des meetings de propagande organisés par le parti CNDDFDD, le chef de zone Buhinyuza Félix Nkerandanga a dit à la population que celui ou celle qui osera voter « NON » aura choisi le noir comme malédiction et sera immédiatement candidat à la mort qui pourra survenir ce jour à son arrivée à la maison.

Selon les rapports publiés mensuellement par le Réseau des Citoyens Probes (RCP) sur les manifestations publiques et autres événements, plusieurs incidents ont émaillé la période référendaire²⁸. A titre d'illustration, le rapport du mois de février 2018 indique

²⁸Rapport janvier 2018:

<http://rcpburundi.org/IMG/pdf/Rapport%20du%20mois%20de%20Janvier%202018.pdf>

Rapport février 2018 : <http://rcpburundi.org/nouvelles/article/rapport-des-manifestations->

que durant les 10 jours d'enregistrement des électeurs, la population a été malmenée par les administratifs et les jeunes imbonerakure qui les forçaient d'aller s'enrôler de force. Enfin, SOS-Torture, dans son rapport hebdomadaire du 05 au 12 mai 2018 précise que « Les agressions contre des militants de l'opposition rapportées depuis quelques semaines, visant notamment ceux du parti FNL des fidèles du député Agathon Rwasa, n'ont pas diminué d'intensité. Au moins vingt-trois (23) militants de ce parti ont été victimes de bastonnades, de tortures et d'arrestations arbitraires dans différentes localités. La plupart des victimes ont été agressées par des membres de la milice imbonerakure à leur retour de meetings de la coalition Amizero y'Abarundi (dont le FNL est fondateur), la coalition ayant décidé de battre campagne pour le « non » en vue du référendum ».

III. ORGANISATION DU SCRUTIN DU 17 MAI 2018 ET DEPOUILLEMENT

Malgré le climat d'intimidation et de terreur instaurés, une frange importante de la population opposée à la tenue du référendum et à la révision de la Constitution, a pu vaincre la peur et de façon inattendue a bravé ces contraintes pour participer aux meetings organisés par Agathon RWASA au nom de la Coalition AMIZERO Y'ABARUNDI.

Tout ça malgré qu'un grand débat ait fortement opposé les tenants du boycott total et ceux d'une participation visant à battre campagne et voter pour le NON.

Sans entrer dans ce débat fort controversé, la coalition AMIZERO a pu organiser des manifestations, certes fortement encadrées par des miliciens imbonerakure et la police et surtout contraintes par le climat général de terreur, forçant le pouvoir à ouvrir des espaces que l'on croyait totalement verrouillés.

Cela a été possible en dépit du fait que le référendum s'est tenu à huis clos. Sans aucun observateur et les médias indépendants fermés.

La synergie des médias organisée par le Gouvernement du Burundi fut une mascarade dans la mesure où les quelques médias supposés indépendants en étaient exclus ou emmenés à jouer un rôle d'accompagnateur de la Radio-Télévision Nationale du Burundi (RTNB) qui filtrait les informations à diffuser.

publiques-et-autresevenements-du-mois-de-fevrier Rapport mars 2018:

<http://rcpburundi.org/burundi/article/rapport-des-manifestations-publiques-et-autresevenements-du-mois-de-mars-2018>

En dehors du pays, l'Allemagne et le Canada ont pris la décision d'interdire la tenue du référendum constitutionnel sur leurs territoires considérant que le référendum n'était pas crédible et qu'il était organisé sur fond de violations des droits et libertés fondamentaux des citoyens.

III.1 Des irrégularités graves et notoires qui enlèvent toute crédibilité au scrutin du 17 mai 2018

Le référendum organisé le 17 mai 2018 était entaché de graves irrégularités qui font perdre à la consultation référendaire toute crédibilité par son manque de liberté et de transparence et suite aux violences notoires exercées sur les opposants.

A titre illustratif, voici quelques exemples de manquements et irrégularités qui ont entaché le scrutin :

- Comme l'enrôlement aux élections a concerné également des jeunes âgés actuellement de seize (16) ans, compte tenu du fait qu'ils auront 18 ans lors des élections de 2020, aucun mécanisme concret n'a été mis en œuvre pour s'assurer que ces jeunes n'ont pas voté le 17 mai 2018 ;
- Dans presque tous les bureaux de vote, les Imbonerakure étaient sur place pour intimider, influencer le vote et empêcher à ceux qui voulaient voter NON de le faire ;
- Dans certains bureaux de vote, ce sont les Imbonerakure qui ont décidé de voter en lieu et place des électeurs notamment dans le cas où ceux-ci ne savaient ni lire ni écrire ou étaient très âgés ;
- Des traitements sélectifs des électeurs votant dans des lieux autres que ceux de résidence pour des raisons professionnelles ou autres selon qu'ils étaient pressentis voter pour ou contre la révision de la Constitution ;
- Dans plusieurs localités du pays, des franges de la population ont été empêchées de voter parce qu'ils étaient connus pour être membres de la Coalition Amizero y'Abarundi ;
- Les électeurs ont été surveillés jusqu'aux isoloirs et certains ont vu leurs bulletins de vote déchirés lorsqu'ils avaient voté « non » ; □ Un changement ou une inversion des urnes par bureaux de vote et des mentions inappropriées sur les urnes dans le but d'influencer le vote ;
- De façon systématique, les mandataires régulièrement accrédités par la CENI pour le compte de la Coalition Amizero y'Abarundi ont été empêchés d'accéder aux bureaux de

vote en vue d'assister au comptage des voix et apposer leur contreseing aux procès-verbaux ;

□ Les membres des bureaux de vote n'avaient pas de matériel suffisant notamment une tenue distinctive et dans la plupart de cas, les membres de bureaux de vote ne portaient pas de signes distinctifs ;

□ Dans plusieurs bureaux de vote, les isolements étaient faits de cartons de fortune montés de toutes pièces et ne garantissaient point la discrétion dans le choix du vote ;

□ La plupart des observateurs de l'opposition politique ont fait objet d'arrestation soit la veille de l'élection soit le jour de l'élection et la province de RUMONGE semble avoir battu le record dans ce genre de persécutions et certains ont fait soit objet de tortures ou de disparitions forcées ;

□ L'élection n'était pas concurrentielle du fait que les partisans du non ont été malmenés par les miliciens Imborerakure avant, pendant et après le vote ;

□ Les résultats du vote ne reflètent pas les vœux exprimés par les électeurs car les mandataires des partisans du non, à savoir Amizero y'Abarundi ont été empêchés d'accéder aux bureaux de vote en vue d'assister au comptage de voix et apposer leur contreseing aux procès-verbaux ;

□ Enfin, le projet de constitution ayant été rendu public tardivement, le vote exprimé par l'électeur porte sur un texte dont les électeurs ignoraient le contenu, altérant ainsi le caractère utile et sincère du vote.

□ Concernant le dépouillement, seules des informations non officielles ont circulé sur les réseaux sociaux puisque la CENI n'a pas fait de communication officielle ni sur les résultats provisoires ni sur la date de proclamation des résultats provisoires et ce jusqu'au 21/05/2018.

III.2 La position de l'opposition politique ayant participé au référendum

A travers les communiqués respectifs du Président de la Coalition Amizero y'Abarundi, du porte-parole de cette coalition et du porte-parole du FNL d'Agathon Rwasa convergent sur la gravité des irrégularités qui ont entaché l'élection référendaire. Ils s'insurgent contre les violences et les persécutions orchestrées contre les membres de la coalition ainsi que les mandataires qui n'ont pas eu l'accès aux bureaux de vote. Selon les communiqués de ces responsables politiques, il est demandé à la CENI de réorganiser un scrutin crédible et se réservent le droit de contester les résultats selon des moyens

appropriés. Cependant Agathon Rwaswa a demandé à ses partisans de rester calmes et sereins.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, l'Etat de droit, la voie de la démocratie et le pluralisme politique, l'espace civique, la cohabitation et la coexistence pacifique des Burundais, l'essor économique, la reprise des relations normales avec la communauté internationale, la survie politique et physique des minorités, le respect des minorités, tels sont des aspects qui sont remis en cause et qui se retrouvent en danger suite à la récente révision de la Constitution.

Comme le confirme la plupart des positions exprimées par plusieurs pays à l'instar des Etats-Unis, l'Allemagne et d'autres, le référendum organisé le 17 mai 2017, à huis clos, n'est pas crédible. Il est fait dans l'intérêt du parti au pouvoir, si pas celui d'une personne, pour consacrer un pouvoir absolu. Et cela sans consulter les forces qui comptent dans le pays, en faisant un pied au nez aux négociations inclusives initiées par la Communauté est africaine avec le soutien de la Communauté internationale.

La remise en cause de l'Accord de paix d'Arusha fait courir des risques énormes au pays et à la région. La paix déjà précaire depuis 2015, ne pourra pas être sauvegardée pendant longtemps et le pays ne peut que continuer de s'enfoncer dans une régression multiforme, physique, morale et dans tous les secteurs.

Face à tout ce qui précède, les Organisations auteurs de ce rapport conjoint de monitoring formulent les recommandations ci-après :

Au Gouvernement du Burundi :

- a. Libérer tous les prisonniers d'opinion sans conditions ;
- b. Accepter de négocier sans préconditions avec les opposants politiques dans l'intérêt d'un avenir commun, partagé de tous les Burundais ;
- c. Cesser toutes les formes de persécution à l'encontre des opposants ou d'autres citoyens présumés comme tels ;
- d. Faire cesser les intimidations orchestrées par les Imbonerakure à l'endroit de la population partout dans le pays et dans les milieux scolaires et universitaires en particulier.

A la Communauté de l’Afrique de l’Est

- a. Constaté son incapacité à aider les Burundais à sortir de la crise actuelle et en appeler à l’Union Africaine et aux Nations Unies pour des efforts conjoints plus concrets et contraignants au régime de Bujumbura ;
- b. Prendre des mesures conséquentes pour cesser de soutenir un régime totalitaire, responsable de graves et massives violations des droits humains, et mettre la pression sur ce régime, notamment à travers un embargo économique ciblé pour qu’il accepte de participer à des négociations inclusives ;
- c. Respecter scrupuleusement les conventions internationales en matière d’accueil et de protection des réfugiés burundais se trouvant dans les différents pays de l’EAC ;

A l’Union Africaine et aux Nations Unies :

- a. Mettre en œuvre la responsabilité de protéger en faveur du peuple burundais victime de répression et d’atrocités de masse ;
- b. Instaurer un cadre permanent de monitoring des violations des droits humains sur le Burundi et soutenir tous les mécanismes internationaux mandatés à cet effet ;
- c. Soutenir la Cour Pénale Internationale dans son travail d’enquête et de poursuite des auteurs de crimes pour mettre fin à l’impunité au Burundi ;
- d. En collaboration avec les pays de l’EAC, prendre des sanctions économiques ainsi que des sanctions individuelles à l’endroit des autorités burundaises afin d’amener le régime à accepter de négocier sans condition préalable ;
- e. Procéder au retrait des éléments des forces de défense nationales burundaises (FDNB) de toutes les opérations de maintien de la paix (OMP) onusiennes et de l’Union africaine en l’absence de progrès du processus politique et dans le cas de la poursuite des graves violations des droits humains au Burundi ;

Au Peuple Burundais :

- a. Ne pas céder à la terreur érigée en mode de Gouvernement et continuer à témoigner et dénoncer par tous les moyens, les dérapages commis par le régime en place ;
- b. Garder la cohésion et de ne pas : aux manœuvres divisionnistes et aux discours de haine et d’aversion ethnique du pouvoir et de ses acolytes.

RAPPORT DU MOIS DE MAI 2018

Un peuple en détresse victime d'un régime totalitaire

Rapport sur la gouvernance et les
droits socio-économiques au Burundi

0. INTRODUCTION

Le gouvernement de Pierre Nkurunziza ne cesse de bafouer les droits élémentaires du peuple burundais. Dans un contexte politico-économique et sécuritaire tendue, le régime de Pierre Nkurunziza passe à une vitesse supérieure pour changer des lois démocratiques et instaurer des lois liberticides qui conduisent à un régime totalitaire d'un seul homme, conformément à la nouvelle constitution qu'il a fait passer le 17 mai 2018.

Le mois de mai 2018 a été particulièrement caractérisé par l'organisation d'une élection référendaire d'une nouvelle constitution du Burundi dont le seul objectif est d'instaurer un pouvoir d'un seul homme. La campagne électorale qui a débuté le 1er mai 2018 a été caractérisée dans tout le pays par un terrorisme d'Etat, tandis que le référendum proprement dit a été émaillé de graves irrégularités et tricheries. La campagne de persécution des opposants politiques a été poursuivie par le régime pendant et après la campagne.

Entre temps, tous les domaines de la vie du pays sont paralysés. L'économie est aux abois. Les médicaments manquent cruellement dans toutes les structures de soins de santé du pays à cause d'une crise grave de devises. Le domaine éducatif souffre des conséquences néfastes de la crise politique qui n'en finit pas.

Dans ce rapport du mois de mai 2018, le FORSC essaie de passer en revue la situation des droits de l'homme qui a prévalu province par province, pendant cette période référendaire sur le changement de la constitution. Il revient sur la situation des droits à l'éducation et à la santé, sur les pénuries répétitives du carburant et sur différents faits de mauvaise gouvernance qui ont caractérisé cette période sous rapport.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

Le mois de mai 2018 a été caractérisé par des violences et violations des droits de l'homme essentiellement liées au référendum constitutionnel qui a eu lieu en date du 17 mai 2018. Le mois a débuté avec une campagne référendaire qui a été clôturée en date du 14 mai dans un climat de violence et de terrorisme d'Etat décidé de faire passer de gré ou de force la volonté du chef de l'Etat de changer la constitution. Ainsi, la milice Imbonerakure a multiplié la chasse aux opposants déclarés ou présumés. Dans les collines du pays, les membres de cette milice de Pierre Nkurunziza ont torturé, intimidé toute personne qui était contre le changement de la constitution. Dans les lignes qui suivent,

nous relevons des cas d'illustrations de la situation politico-sécuritaire morose qui a prévalu durant cette période très critique pour l'avenir du Burundi.

(1) En province Bubanza, un membre de la coalition Amizero y'Abarundi du nom d'Alexandre Ndaruhagaye a été battu et grièvement blessé le matin du 11 mai 2018 au village VI de la commune Gihanga. Les auteurs de ce forfait ont été identifiés comme étant des membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources administratives contactées sur place, la victime a été accusée d'être en détention des documents de propagande contre le référendum constitutionnel.

(2) En province Bujumbura, connue comme étant un fief de l'opposition, le régime de Pierre Nkurunziza a intensifié les patrouilles tant la journée que la nuit. Des hommes en uniforme militaire armés de fusils et gourdins passaient de maison en maison, cartes de vote à la main pour imposer le choix du oui à population. « Celui qui tentera de voter non sera exécuté le même jour, des caméras de surveillance seront placées dans les centres de vote et partout dans les bureaux de vote pour surveiller chaque électeur », disaient-ils aux habitants. Des personnes contactées dans cette province nous disaient qu'ils avaient très peur. Des jeunes gens nous disaient vivre en clandestinité par peur d'être la cible de violences de la part des patrouilleurs terrifiants. Ils nous déclaraient ne pas être à mesure de vaquer librement à leurs activités quotidiennes. Durant ce mois de mai 2018, des fouilles perquisitions répétitives ont été organisées dans des ménages soupçonnés d'être de l'opposition. C'est le cas en commune Mutimbuzi où dans la nuit du 22 mai 2018, une fouille perquisition a été opérée en zone Rukaramu dans le secteur Kinyinya I et II dans des ménages soupçonnés d'être des opposants. Les policiers et les Imbonerakure ont profité de ces fouilles pour rançonner la population, chaque ménage ayant été contraint de payer chacun 20.000F pour être préservé des violences.

Juste après le début de la campagne référendaire qui a commencé le 02 mai 2018, un membre influent et mobilisateur du FNL pro Rwasa du nom de Ntirandekura Félicien a été arrêté à Kabezi le jeudi matin 3 mai 2018, par des Imbonerakure de cette localité en complicité avec le chef du Service Nationale de Renseignement Bujumbura le prénommé Aloys. La victime était accusée de sensibiliser la population contre le vote de la nouvelle constitution en date du 6 mai 2018, quinze autres personnes ont été arrêtées et torturées en commune Mutambu par des Imbonerakure en complicité avec la police, sous les ordres du secrétaire provincial du parti CNDD-FDD du nom de Nkeshimana Emmanuel. Ils ont été ensuite conduites au cachot de la commune après avoir été sérieusement tabassées,

accusées de tenir une réunion illégale et de sensibiliser la population de voter non au référendum constitutionnel. Plusieurs autres opposants au régime ont reçu des menaces de mort sur des messages et des coups de téléphone dans cette même province.

Au dernier jour de la campagne, le 14 mai 2018, neuf (9) personnes revenant du meeting organisé par Amizero y' Abarundi en province Gitega ont été arrêtées en commune Mubimbi par des Imbonerakure dirigés par Ndayisenga Émile. Elles ont aussi été tabassées et torturées par ces Imbonerakure. Elles ont été libérées le lendemain mais après avoir payé chacune une rançon de 30.000 FBu. La plupart d'entre elles ne pouvaient plus marcher suite à des coups et blessures que des Imbonerakure leur avaient infligés. Elles ont même eu peur d'aller se faire soigner dans les centres de santé ou hôpitaux les plus proches, de peur d'être poursuivies par les mêmes bourreaux. En commune Mutambu de cette même province de Bujumbura, au centre de vote situé à l'ECOFO Gomvyi, les Imbonerakure avaient chassé tous les autres mandataires non acquis à leur cause. Ils étaient tous seuls sur les bureaux de vote comme mandataires. Sous les ordres de leurs chefs Nizigiymana Patrice et Ndikumana Ildephonse, ils contraignaient publiquement, en violation flagrante du code électoral, tous les votants à voter en faveur du oui. Les agents de la CENI ne pouvaient rien faire face à la situation par crainte d'être la cible de la violence érigée en mode de gouvernement par le régime du CNDD-FDD. Au bureau de vote situé dans la localité de Kavumu, colline Nyamaboko, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, un certain Innocent Hakizimana, Directeur du Lycée communal Nyamaboko dirigeait une équipe qui sillonnait tous les bureaux de vote pour forcer la population à voter en faveur du oui. En commune Mutimbuzi, les Imbonerakure dont les noms suivent se sont distingués dans le forcing et l'intimidation des électeurs. Il s'agit de Ndikumana Jean Paul directeur du lycée communal Mutimbuzi, Nepomuscene et Mafyeri tirés de la prison de Mpimba le 9 mai 2018 pour cette mission. Armés de fusils et circulant à l'aide d'une voiture, ils recommandaient aux Imbonerakure de surveiller tous les votants dans les isoloirs et les y accompagner pour les intimider et les contraindre à voter en faveur de la nouvelle constitution. En commune Kabezi, une tentative d'arrestation illégale et arbitraire d'un élève du lycée communal Mubone, en classe de seconde, élève du nom de Nahayo Thierry a échoué face à la résistance de la famille et des voisins. Un groupe d'Imbonerakure dont le nombre oscillait entre 15 et 20 accompagnés d'un policier du surnom de Bikovu a fait irruption dans le ménage et des échauffourées ont commencé. Les assaillants sont par la suite partis un à un parce que la plupart cachaient qu'ils étaient

contre cette injustice. En commune Mugongo–manga, exactement en zone Ijenda, un couvre-feu a été imposé par les Imbonerakure en complicité avec l'Administrateur communal, le chef de poste de police, et le chef de zone Ijenda du nom de Bazahica Stany alias Masahani. L'objectif de ce couvre-feu était de permettre aux patrouilleurs de nuit de rançonner les habitants de la localité qui étaient souvent accusés de violer le couvre-feu. Des commerçants se lamentaient que leurs activités tournaient aux ralenti parce qu'ils étaient contraints de fermer et rentrer avant 20 heures.

(3) En province Cankuzo, commune Mishiha, précisément à Kirehe et à Mugeru, mais aussi en commune Cankuzo et en commune Kigamba, les Imbonerakures perturbaient les activités des taxi-motards sur les parkings, les accusant d'avoir participé à la campagne du non mené par le député Agathon Rwasu, président de la coalition Amizero y'Abarundi. Ils disaient à ces derniers qu'ils n'ont plus droit à ces parkings : « Muratwara izo motos zanyu kuri parkings za Rwasu, aho twakababwiriye mwa ntumva mwe", « Prenez vos motos sur les parkings de Rwasu, nous vous avons toujours dit, vous espèces de sourds », a proféré un Imbonerakure à un motard au chef-lieu de la province Cankuzo, le 7 mai 2018. A Mugeru en commune Mishiha, les parkings devaient rester vides, les jours de Campagne du CNDD FDD.

(4) En province Cibitoke, ce sont les entraînements paramilitaires ponctués de coups de feu au bord de la rivière Rusizi qui ont fait peur à la population. Depuis le 03 mai 2018, ces entraînements se faisaient à partir de 18 heures. En date du 3 mai 2018, sur la colline Mparambo II, commune Rugombo, frontière du groupement Itala- Luvungi dans la plaine de la Rusizi, zone Uvira province du sud Kivu en République Démocratique du Congo(RDC), des coups de feu y ont été entendus. Les sources sur place indiquent que c'étaient des entraînements paramilitaires des jeunes Imbonerakure apprenant la manipulation des fusils. Dans un contexte de campagne électorale, ces coups de feu jouaient le rôle d'intimidation des opposants politiques.

En date du 14 mai 2018, un groupe de jeunes Imbonerakure armés des gourdins en complicité avec le chef de zone Buhindo a attaqué des membres de la coalition Amizero y'abarundi sur la colline et zone Buhindo, commune Murwi, de cette province Cibitoke. Ainsi, les nommés Ndayishimiye Alexis, Nduwimana Berchmans et Bayubahe Éric ont été sérieusement torturés par ces jeunes Imbonerakure sur l'ordre du chef de zone du nom de Barusasiyeko Albert. Ce dernier a donné le coup d'envoi à ces malfaiteurs en leur

disant de montrer ce qu'ils avaient appris pendant la formation paramilitaire. Des informations sur place nous disent que pas mal opposants politiques ont pris le chemin de l'exil vers les pays de la région, après l'incident.

Le 19 mai 2018, trois membres de la coalition Amizero y'Abarundi venaient de passer deux jours au cachot du poste de police communal de Bukinanyana, province Cibitoke, accusés d'avoir tenté de perturber la sécurité le jour de l'élection référendaire du 17 mai 2018. Ndikumana Jacques, Ndayambaje Protais et Mpanganze avaient été arrêtés par les jeunes Imbonerakure armés de gourdins. « Nous avons de la chance si nous sommes encore en vie car ils nous avaient menacés de mort pendant la nuit, le jour du scrutin », précisait ces détenus qui regrettaient le montage dont ils étaient victimes.

Dans la nuit du 11 au 12 mai 2018, des criminels armés de fusils et habillés en uniforme militaire ont tué 26 personnes dont 11 enfants et blessé grièvement 7 personnes sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke. L'attaque était visiblement bien connue à l'avance par le régime du CNDD-FDD puisque les militaires qui étaient sur la position proches de l'endroit du crime avaient reçu l'ordre de ne pas intervenir, selon des militaires de cette position contactée.

(5) En province Gitega, 43 agents électoraux ont été rayés des listes et remplacés par les Imbonerakure parce qu'ils n'étaient pas membres du CNDD-FDD. Les victimes l'ont appris alors qu'elles se présentaient pour participer à une formation des agents des bureaux de vote, organisée le 3 mai 2018. Malgré les réclamations de ces agents électoraux, toute sorte d'explications leur ont été fournies jusqu'aux alibis inventés de toute pièce, allant jusqu'à leur demander de présenter leurs cartes d'électeurs de 2015.

Dans cette même province, le nommé Rurajuragiza Corneille est mort lors d'une attaque le 31 mai 2018 d'un groupe de malfaiteurs armés de fusils et de grenades, attaque qui a ciblé des ménages vivant sur la colline Mirama, zone Mugeru, commune Bugendana. Quatre autres personnes ont été grièvement blessées et évacuées à l'hôpital Mutoyi

(6) Le 13 mai 2018, la délégation dirigée par Agathon Rwasa en province Karusi a été victime d'une attaque armée pendant laquelle un des véhicules a été fortement touché par un projectile tiré par des gens qui n'ont pas été identifiés pour empêcher la tenue d'un meeting dans cette province. La délégation a dû rebrousser chemin de peur d'être tuée.

(7) En province Kayanza, commune Gatara, des kiosques servant de salons de coiffure se trouvant sur la colline Butwe, appartenant à des membres de la coalition Amizero y'Abarundi ont été pillés et détruits le 29 mai 2018 par des Imbonerakure en complicité avec l'administration communale qui accusait les victimes d'avoir voté non au projet de la constitution. Ces dernières vivent actuellement dans la désolation après avoir perdu leurs biens qui faisaient vivre leurs familles.

(8) En province Kirundo, des Imbonerakure estimés entre 80 et 100, répartis en 3 groupes, armés de gourdins et munis de pierre se sont organisés pour attaquer des membres de la coalition Amizero y'Abarundi qui venaient d'un meeting du référendum que cette coalition avait tenu en commune Ntega le 13 mai 2018. L'attaque sanglante s'est soldée par la mort d'une personne et de nombreux blessés. Sur la colline Ibambo, zone Kigoma en commune Bugabira, des membres d'Amizero y'Abarundi ont également été victimes, le même jour, des jets des pierres par des Imbonerakure fâchés de voir que la campagne du non avait bel et bien connue un fort soutien.

Des victimes grièvement blessées identifiées sont notamment les nommés Coyitungiye Emmanuel et Ndikumagenge Gérard originaires de la colline Mukerwa. Les Imbonerakure des noms de Tuyisenge, Cuko, et le surnommé Kindyogo ont tendu l'embuscade à ces deux membres du parti FNL. Jusqu'à la matinée le lendemain, les deux personnes étaient introuvables parce qu'elles avaient eu peur de rentrer à la maison. D'autres personnes qui ont échappé à la mort sont connues sous les noms de Nibizi Léonard et Sibomana Pascal, originaires de la colline de Sigu, commune Busoni. Ces derniers ont été sérieusement battus sous l'ordre du chef des Imbonerakure à Sigu du nom de Bukuru Thomas, titulaire du centre de santé de Sigu ainsi que Nsengiyumva Albert qui circulait librement en tenue policière pour intimider les gens de l'opposition. Aucune enquête n'a été menée pour punir les coupables.

Ces jeunes miliciens du parti au pouvoir n'ont pas dormi la nuit du 16 mai 2018, la veille des élections référendaires. Toute la nuit, les ménages des opposants politiques étaient sous la garde menaçante des policiers et Imbonerakure. Des membres du parti FNL aile de Rwsa Agathon ont passé la nuit dans la brousse par peur d'être tués. En commune de Kirundo, le marché a été forcément fermé par l'administrateur Jean Claude surnommé Karash, le jour du vote. Tous les motards avaient été obligés de circuler après avoir

terminé à voter. Dans la rue, les Imbonerakure vérifiaient les signes du vote sur les doigts de tout passant.

(9) En Mairie de Bujumbura, le harcèlement de ceux qui sont soupçonnés d'avoir voté non au référendum de la constitution est aussi une triste réalité. En zone urbaine de Kanyosha, des Imbonerakure ont barré l'accès des bouchers, membres de la coalition Amizero y'Abarundi à l'abattoir se trouvant au quartier Ruziba, près de la rivière Mugere. Certains ont dû payer des rançons. Dans cette même zone de la Mairie, au même quartier de Ruziba, à la plage près du stade dit olympique, les pêcheurs soupçonnés d'être des opposants politiques qui ont voté non au référendum de la constitution n'ont pas eu droit au lac Tanganyikales les 23 et 24 mai 2018. De même, certains ont payé des rançons au parti CNDD-FDD pour mériter l'accès.

Les informations provenant des services de la Mairie de Bujumbura nous disent que l'ouverture des marchés reconstruits et la distribution des stands au sein de ces marchés ont été retardées parce que le parti CNDD-FDD veut se tailler la part du lion au détriment de ceux qui en avaient avant la reconstruction. Le Maire de la ville Freddy Mbonimpa avait sorti un communiqué fixant la date d'ouverture de ces marchés en date du 30 mai 2018, rendez-vous n'a pas été respecté.

(10) La province Makamba n'a pas été épargnée par les violences et violations des droits humains liées au vote référendaire. Les nommés Habineza Nicaise et Kabura Gaspard, tous retraités ex-FAB ont été arrêtés et torturés chez eux en commune Kibago par un groupe des Imbonerakure en patrouille samedi le 12 mai 2018. Selon des témoins proches des deux familles, les victimes ont été réveillées par le bruit des jeunes miliciens en patrouille. Alors qu'ils allaient s'enquérir de la situation autour de leurs ménages, ils ont été arrêtés et tabassés par ce groupe qui était dirigé par le président du conseil communal, en même temps secrétaire communal du CNDD-FDD, Hatungimana Jérédie, les accusant d'être des partisans du non au référendum. Selon la même source, les victimes ont été acheminées la même nuit au cachot du commissariat communal dans un état de santé critique.

Dans beaucoup d'endroits de la province Makamba, le droit d'un vote libre et transparent a été violé. Au bureau de vote de l'école fondamentale Siza, en commune Makamba, le président du bureau en même temps directeur de cette école influençait les votants jusqu'à les accompagner dans les isolements, les intimidant et leur demandant de voter "oui". Cela a été observé aussi au bureau de vote du lycée Communal saint Pierre Claver de Makamba.

Un mandataire du CNDDFDD accueillait des votants avant qu'ils franchissent les lignes. En commune Nyanza-Lac, au bureau de vote de la colline Mugerama, Nyamayingwe Japhet, secrétaire du CNDD-FDD sur cette colline a obligé les votants sur les lignes de Voter "oui". Le même scénario s'est produit en commune Kibago sur toutes les collines. Un certain Gasongo, un des représentants de la jeunesse du CNDD-FDD est allé jusqu'à obliger les Imbonerakure de monter des barrières pour contrôler les signes de vote sur les doigts à tout passant. En commune Kayogoro, les mandataires de la coalition Amizero y'Abarundi ont été intimidés et chassés. Au centre de vote Gasana, Dieudonné Kwizera de cette coalition a été intimidé par la jeunesse du CNDDFDD. Cela s'est passé aussi au chef-lieu de la zone Mugeni ou le chef de zone Nzeyimana Elias a intimidé un certain Égide, mandataire d'Amizero y'Abarundi qu'il ne voulait pas voir observer le déroulement du scrutin. En commune Vugizo, sur la colline Gahandu, un jeune Imbonerakure a été arrêté accusé de souffler le «non» aux votants. Il a été vite conduit au poste de police de la commune. Deux autres personnes étaient gardées à la police pour mobilisation des gens à ne pas aller voter. Elles ont été arrêtées sur la colline Matyazo de la zone Gishiha.

(11) En province Muramvya, depuis mercredi le 2 mai 2018 jusqu'au 14 mai 2018, tout le travail était paralysé. Les fonctionnaires, les commerçants, les taxi-motards, les agriculteurs, tous étaient mobilisés à suivre obligatoirement les gens du CNDD-FDD dans leurs meetings. Les taxis motos et les taxis vélos étaient notamment sommés pendant les deux semaines de faire des cortèges interminables du matin au soir en se rendant et en venant des lieux des meetings. Ils se plaignaient ainsi que leur travail de survie était impossible. Ceux que nous avons approchés nous ont dit qu'il y en a parmi eux qui ont préféré fuir vers d'autres provinces pour revenir après le référendum. Ce qui les énervait davantage, c'était l'obligation de décorer et arborer leurs motos et vélos aux couleurs du CNDD-FDD alors que tous ne sont pas membres de ce parti.

Les petits commerçants étaient contraints, non seulement de fermer leurs boutiques, mais également de contribuer financièrement et suivre toutes les rencontres organisées par ce parti. Pire encore, certains responsables des établissements secondaires avaient l'obligation d'envoyer tous les élèves aux différents lieux de meetings. C'est le cas notamment de l'école fondamentale de Kirama en zone Bugarama qui a rangé ses élèves dans un meeting qui a eu lieu le samedi 5 mai à Bugarama, tous vêtus de l'uniforme du CNDD-FDD.

Les membres des partis politiques de l'opposition étaient de leur côté filés et certains avaient eu peur de suivre leurs leaders. Le 5 mai 2018, le député Agathon Rwasa et Yves Sahinguvu de la coalition Amizero y'Abarundi avaient une rencontre dans la commune Bukeye. Leurs militants qui s'y sont rendus ont été verbalement menacés à leur retour par des Imbonerakure, et ont eu peur par la suite de poursuivre la campagne.

Le 13 mai 2018, la Coalition avait prévu un meeting dans la commune Mbuye, précisément au centre de négoce de Kivoga situé au chef-lieu de la commune. A cette date, la coalition avait bel et bien reçu l'autorisation des autorités provinciales et communales d'y tenir un meeting. Même la Commission Electorale Provinciale Indépendante (CEPI) était au courant. Arrivée au lieu du meeting, la délégation de la Coalition conduite par Honorable Yves Sahinguvu, ancien Vice-Président de la République, a été accueillie par une triste surprise. Alors qu'il se préparait à s'adresser à cette foule nombreuse qui avait inquiété les militants du parti CNDD-FDD, il y a eu une irruption subite d'une camionnette du CNDD-FDD qui avait des grands porte-voix ouverts au maximum et qui ont empêché ce leader de la Collation « Amizero y'Abarundi » de poursuivre son discours.

Quand les jeunes de cette coalition ont tenté de se quereller avec les Imbonerakure, les Bashingantahe de la coalition dont Yves Sahinguvu lui-même les en ont empêché. C'est ainsi que ceux qui étaient venus écouter le message de cette coalition sont rentrés, la mort dans l'âme.

Le jour du scrutin, 7 membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été arrêtés et jugés en flagrance au Tribunal de Grande Instance. Ils étaient tous accusés de perturber les élections et ont été conduits à la prison centrale de Muramvya. Le Tribunal leur a infligé une peine de 2 ans de prison et une amende de 400.000FBu chacun.

Le 21 mai 2018, une fouille perquisition ciblée et sélective a été organisée par la police au quartier de Kigwati de la commune Muramvya. Seuls les ménages des membres de l'opposition avaient été ciblés. Un fusil de type kalachnikov a été « trouvé » dans un ménage dont le père de famille est un membre de l'UPRONA non gouvernementale. D'aucuns disent que ce fusil a été amené par les mêmes policiers qui effectuaient cette mission. La victime a été mise sous les verrous.

Deux jours plus tard, le 23 mai 2018, une autre fouille perquisition a eu lieu sur la colline Murambi en commune Muramvya dans un seul ménage d'un tutsi membre d' « Amizero y'Abarundi ». Un uniforme militaire et un béret rouge avec insigne de l'armée rwandaise

ont été « trouvés » dans sa maison. La victime est condamnée à 20 ans de prison et une amende d'un million de nos francs alors qu'elle ne connaissait rien de ces objets, selon les membres de sa famille.

Dans la nuit du 24 au 25 mai 2018, un incendie d'origine criminel a ravagé des kiosques au centre de négoce de Gatabo en commune Rutegama. D'après l'administration, une bougie laissée allumée dans un des kiosques serait à l'origine de l'incendie. Mais les gens trouvés sur place nous ont indiqué que le premier kiosque brûlé et qui a propagé le feu appartenait à un proRwasa, et la victime avait déjà eu des menaces avant l'incendie lui disant de quitter ce centre pour avoir voté « oya ». Ainsi, une peur panique règne au sein de la population de la province Muramvya qui est soupçonnée par le régime d'être en majorité des opposants politiques, selon des personnalités influentes du CNDD-FDD originaires de cette province.

Rappelons à toutes fins utiles que la province de Muramvya vient de passer 7 mois sans gouverneur de province, à cause des malentendus et des divisions entretenues par le Président Pierre Nkurunziza qui en profitent pour essayer de récupérer cette province, selon les mêmes sources au sein du régime.

(12) En province Ngozi où la campagne contre le « oui » était visiblement une grande réussite, le régime a riposté par de fortes séquestrations des opposants. Sur la colline Muhama, zone Mubanga, commune Ruhororo, un groupe d'Imbonerakure dirigés par Niyonkuru Zabulon et Bukuru, tous originaires de Muhama ont intercepté et séquestré le 12 mai 2018 un groupe d'hommes et femmes du site de déplacé de guerre qui venaient de rendre visite à une famille qui habite cette colline. Ils ont blessé grièvement un certain Ezéchiel. Ces déplacés ont été séquestrés sous prétexte qu'ils avaient dépassé le temps de rentrer chez eux alors qu'il était 20h. En date du 14 mai 2018, vers 20 heures, des Imbonerakure ont lancé des pierres sur un véhicule qui transportait des membres d'Amizero y'Abarundi qui venaient de participer au meeting en province Gitega. Les victimes arrivaient au niveau de la colline Gitamo, commune Ruhororo. En date du 16 mai 2018 vers 20h, un catéchiste connu sous le prénom de Félix, originaire de la colline Bucamihigo a été enlevé et conduit par des Imbonerakure dans un endroit où ces derniers appellent « centre de correction » des opposants politiques, situé sur la même colline. Son épouse qui avait un numéro de téléphone du chef de position militaire situé tout près du site des déplacés a alerté et les militaires ont réussi à sauver la victime. Félix serait

victime de la position de l'Eglise Catholique du Burundi qui a dit que le changement de la constitution du Burundi était inopportun.

(13) Au cours du meeting organisé le 8 mai 2018 par le CNDD-FDD en commune Muhuta, province Rumonge, le député Leonidas Mukeshimana élu dans la province de Rumonge qui a pris la parole a traité les opposants politiques de porte -malheurs. D'après des personnes qui étaient sur place lors de ce meeting, elles affirment que ce député a mis en garde les militants des partis d'opposition qui battaient campagne pour le « Non » les menaçant d'être pourchassés jusque dans leur dernier retranchement. « Abigisha oya tuzobirukako n'ibirenge bishuhe », ce qui signifie « Ceux qui sensibilisent pour le non seront pourchassés jusque dans leur dernier retranchement », a - t-il fait savoir. Léonidas Mukeshimana a poursuivi en disant que celui qui votera le oui aura choisi la " lumière". D'après des témoins qui assistaient à cette campagne du CNDD-FDD dans cette localité, ce discours a été perçu comme une forme d'intimidation à l'endroit des opposants d'Amizero y'Abarundi qui eux faisaient la campagne pour le Non.

Toujours dans la province de Rumonge, trois personnes dont un prénommé Laurent et une femme du nom de Nihorimbere Emelyne, tous de la coalition Amizero y'Abarundi sur la colline Muhuzu ont été interceptés et enlevés le soir du mardi 8 mai 2018 par des jeunes Imbonerakure accompagnés du chef de la colline Karonke, zone Minago commune Rumonge. Ils ont été accusés de faire la campagne référendaire du Non au-delà des heures fixées par la CENI.

Non loin de la commune Rumonge, en commune Buyengero, 9 membres de la coalition Amizero y'Abarundi ont préféré fuir leurs domiciles. Trois d'entre eux ont été malheureusement interpellés par des jeunes Imbonerakure pendant leur fuite. Ils ont aussi été détenus au cachot du poste de police de la commune Buyengero.

Au moins 72 mandataires de la coalition Amizero y'Abarundi ont été pourchassés et privés du droit de suivre le déroulement du vote dans cette province de Rumonge.

(14) La même scène d'appel à la violence contre les opposants politiques a été observée en province Bururi, précisément en commune Songa en date du 7 mai 2018. Les partisans du non ont été traités de de porte- malheurs par le secrétaire général du parti au pouvoir, le Général Evariste Ndayishimiye.

En zone Gasanda, commune et province Bururi, le prénommé Nephtalie, enseignant membre du FNL d'Agathon Rwasa a été arrêté le 08 mai 2018 et détenu au cachot de

police en commune Bururi. Cet enseignant du collège communal de Gasanda était accusé d'avoir assumé publiquement qu'il votera « non » au référendum du 17 mai 2018.

(15) En zone Gihofi, Commune Bukemba de la province Rutana, la campagne de la coalition Amizero y'Abarundi a été perturbée par la police mercredi 9 mai 2018. Le stade Gihofi où devrait se tenir la campagne a été fermé. Elle s'est, par après tenue au stade Bambo du cheflieu de la commune Bukemba. "Le commissaire provincial de police Leonidas Hatungimana est venu prendre des images pour intimider nos membres", lance un des représentants de la coalition. "On ignore la destination de ses images, mais il se pourrait qu'elles servent pour l'arrestation et l'intimidation de nos militants", fait savoir un député de cette famille politique.

Dans cette même province Rutana, nous y avons également enregistré des violences politiques et électorales comme nous le montrent les cas suivants : En date du 23 mai 2018, Bazira Anicet, membre du FNL/ Rwaswa a été enlevé par des gens non identifiés alors qu'il allait prier à l'église méthodiste de la localité de Muzye, zone et commune de Giharo. Mandataire au cours du référendum du 17 mai, d'aucuns pensent qu'il serait victime de cet engagement politique. Jusqu'à la fin du mois, la famille et les amis n'avaient aucune trace de la victime. Le responsable provincial du parti CNDD-FDD qui habite le centre de Muzye et le responsable provincial du SNR originaire de la localité de Muzye ont gardé le silence et n'ont rien fait pour aider la famille à retrouver le leur. Les habitants et les voisins se murmurent à l'oreille et n'osent pas dénoncer la responsabilité de ces deux personnalités dans la disparition de ce membre influent de la coalition Amizero y'Abarundi.

II. LE DROIT A L'EDUCATION : LA POLITISATION DE L'ECOLE ET LES ABANDONS SCOLAIRES ALARMANTS CONSTITUENT DES DEFIS MAJEURS AU BURUNDI

Le système éducatif burundais se détériore du jour au lendemain suite à la politisation de l'école qui est devenue un fléau dans le pays. L'école est devenue un milieu politique par excellence. L'encadrement intellectuel est relégué au second plan, la rigueur scientifique n'est plus une préoccupation des gouvernants.

Le régime du CNDD-FDD se moque éperdument des compétences techniques des enseignants et de l'autorité pédagogique. L'essentiel, c'est l'appartenance politique qui compte. Selon une source au ministère de l'éducation, tous les directeurs d'écoles, tous les inspecteurs scolaires sont des membres du parti au pouvoir, n'en déplaise aux partisans de la qualité de l'enseignement.

Durant cette campagne du référendum constitutionnel, l'école a fait objet de politisation à outrance. Des clubs scolaires pour enseigner l'idéologie du parti au pouvoir ont été mis en place et les élèves qui n'y participaient pas étaient considérés comme des ennemis de la nation. Cette période du rapport a été caractérisée par d'autres faits qui minent et déstabilisent l'école burundaise dans l'indifférence et la complicité totale de l'autorité au plus haut sommet.

Les abandons scolaires constituent des conséquences néfastes de cette irresponsabilité publique et politique du régime en place au Burundi.

(1) En Mairie de Bujumbura, les directeurs des écoles ont brillé par leur absence au service durant les deux semaines de la campagne pour le référendum constitutionnel. A l'ETS Kamenge, les terrains de l'école ont été occupés le 9 mai 2018 par la campagne du parti au pouvoir et les élèves étaient forcés d'y participer et sensibilisés de voter pour le oui au scrutin référendaire. Dans toutes les écoles de la Mairie, le slogan de la campagne du CNDD-FDD était le même : « voter non est une malédiction »

(2) En province de Rumonge, des enseignants membres du parti présidentiel ont été recrutés en masse malgré leur incompétence. L'appartenance au parti au pouvoir est très déterminante pour intégrer la fonction publique.

Dans cette province de Rumonge, des responsables des écoles traitent encore d'ennemis de la nation" les élèves qui n'ont pas retiré les cartes d'électeurs. Dans certains établissements scolaires, les élèves ont refusé de récupérer les cartes d'électeurs.

Les commissions électorales communales sur place à Rumonge font savoir que les cartes non retirées ont été remises aux directeurs des écoles. Les enfants propriétaires de ces cartes sont menacés de préciser un autre pays auquel ils appartiennent pour qu'ils aillent y voter.

Des groupes d'élèves Imbonerakure avaient été créés dans différentes écoles pour surveiller leurs camarades et donner des rapports pour les élèves qui s'opposaient au choix du oui au référendum. Certains élèves du secondaire disaient avoir peur d'éventuelles represailles surtout que tous les établissements secondaires sont dirigés par des membres influents du parti au pouvoir.

(3) En province Makamba, le parti au pouvoir a été accusé par les parents d'élèves de perturber les activités scolaires au profit de la campagne référendaire. Le cas relevé concerne l'École Fondamentale de Musanga, à la Direction Communale de l'Enseignement Makamba. Tous les écoliers de la 6ème à la 9ème année et enseignants ont été contraints de participer à la campagne du CNDD-FDD tenue sur cette colline en date du 7 mai 2018. L'ordre est venu des responsables de ce parti au niveau local. « On nous a intimé l'ordre de suspendre les activités scolaires pour participer à la campagne. Tous les bancs pupitres ont été acheminés sur le lieu de la campagne », témoigne une élève de cette école. « Si à chaque campagne de chaque parti politique, nos enfants doivent y participer, quel sera le rendement à la fin de l'année scolaire ? », s'interrogeait un parent contacté. Les parents, enseignants et élèves demandaient que des écoliers soient épargnés des activités politiques pendant la période des cours.

(4) Sous la complicité des autorités scolaires, certains élèves Imbonerakure se comportent dans les écoles comme étant au-dessus de la loi et deviennent de plus en plus incontrôlables à l'école. C'est le cas d'un élève dans une école technique en province Cankuzo. Le nommé Irutingabo Boris, membre de la milice Imbonerakure et élève de la première année Informatique d'opérateur à l'ETS Cankuzo a failli battre son directeur quand ce dernier avait tenté de le punir, suite à une faute qu'il avait commise. Le corps professoral déçu par le comportement de cet élève a siégé et a décidé de le renvoyer de l'école. L'élève s'est, par après, confié au DPE (Directeur Provincial de l'Enseignement) le nommé Tangira Léonidas. Sous pression de son parti, le Directeur Provincial de l'Enseignement a fini par céder et de retourner par force l'élève à l'école, violant ainsi la décision des éducateurs au niveau de l'école. Le directeur de l'école n'a pas digéré cette ingérence du DPE et a refusé catégoriquement d'accueillir l'élève.

Malgré ce refus, le DPE n'a pas cédé et a lui-même affecté l'élève, pendant les stages, à la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) en province Gitega où il poursuit son stage jusqu'à cette date. Le directeur de l'ETS Cankuzo Anselme Barandya a écrit une lettre au Ministre en charge de l'éducation lui demandant d'intervenir avant le chaos mais n'a pas encore eu de suite. Presque dans toutes les écoles du pays, les directeurs ont instauré des clubs scolaires dits « Umuco » c'est-à-dire « la lumière », qui sont encadrés par des membres du parti au pouvoir. Ces clubs constituent notamment des cadres d'enseignement et de mobilisation politique. Les élèves y apprennent l'idéologie du parti notamment la signification des insignes du parti, le programme politique. Les élèves sont contraints d'y participer. Ceux qui n'y participent pas sont considérés, selon des élèves contactés, comme des ennemis de la nation. Cela viole gravement le règlement scolaire qui érige l'école en un milieu apolitique où se donnent le savoir et la science. Un enseignant contacté s'interroge si tous les partis politiques créaient des clubs semblables, ce qui se passerait dans les écoles !

(5) Les sources de la Direction Provinciale de l'Enseignement en province Kayanza précisent que 22000 élèves ont abandonné l'école au cours de l'année scolaire 2016-2017. La DPE Kayanza relève 81 cas de filles qui ont abandonné l'école suite aux grossesses non désirées dont 43 cas de grossesses non désirées enregistrés dans les écoles fondamentales, et 38 dans le post-fondamentale. 60 cas de jeunes filles ont été victimes de mariages précoces, selon cette même source. Les autres cas sont liés à la pauvreté et à la famine qui sévissent dans les ménages. Le régime refuse toutefois de publier ces statistiques dans la perspective de cacher le mal qui ronge le pays depuis la crise de 2015.

(6) Dans les écoles à régime d'internat, les problèmes alimentaires et de literies se posent avec acuité. Le gouvernement paie 800FBu de nourriture par jour et par élève sans prendre en compte la flambée des prix des produits sur le marché. Par exemple, un kg de haricots est passé de 600700 FBu à 1300 FBu, le riz de 1000 à 2000 FBu. Ainsi par exemple, l'Ecole Normale Arthur Chilson de Kibimba compte 481 élèves internes qui ont des difficultés d'alimentation et de logement. Elle exprime un besoin d'au moins 200 matelas et un manque criant de livres scolaires dans toutes les sections du cycle post fondamental.

(7) Cette période du rapport a été difficile pour les étudiants de l'Université du Burundi où les étudiants Imbonerakure en complicité avec le service chargé de la sécurité n'ont pas facilité les affaires aux étudiants considérés comme des opposants politiques. Dans un

communiqué sorti le 23 mai 2018, le directeur adjoint chargé de l'encadrement et de la sécurité a fermé les entrées qui donnent accès direct aux quartiers limitrophes des zones urbaines de Nyakabiga et Rohero à partir de 21 heures du soir. La mesure est seulement applicable aux seuls étudiants qui ne sont membres du parti au pouvoir, et qui sont contraints de payer une rançon de 2000 à 5000FBu pour pouvoir passé au-delà de 21 heures. Les étudiants connus comme des jeunes du parti au pouvoir peuvent librement passer parce qu'ils collaborent avec les policiers et les veilleurs de nuits qui sont placés à ces entrées. « J'ai dû payer 2000 Frs aux policiers et Imbonerakure pour pouvoir passer à l'entrée interdite par le Directeur adjoint chargée de la sécurité », témoigne un étudiant contacté.

Les étudiants de l'Université du Burundi dénoncent sans cesse le comportement des Imbonerakure qui organisent des rondes nocturnes et maltraitent des étudiants qui sont identifiés comme des opposants au régime. Des étudiants ont été ciblés et blessés lors de ces rondes nocturnes et la direction chargée de la sécurité s'est contenté d'arrêter et de conduire les victimes dans les cachots au lieu de s'en prendre aux auteurs des forfaits.

III. DROIT A LA SANTE : UN MANQUE CRIANT DE MEDICAMENTS DANS LE PAYS

La crise politique née du troisième mandat du président Pierre Nkurunziza a ruiné le secteur de la santé au Burundi. Les partenaires qui assistaient le secteur sont partis et ont laissé le secteur à lui-même dans l'indifférence totale de l'autorité politique qui se fout des conséquences néfastes sur la santé de sa population. Ainsi suite au manque de devises et à la mauvaise gestion de l'Etat, le domaine souffre cruellement d'un manque criant de médicaments. La CAMEBU n'est plus à mesure d'alimenter les structures de soins tandis que les importations ne sont plus possibles. Lors de la cérémonie de célébration du 1er mai 2018 en province Cankuzo, journée du travail et des travailleurs, Maxime Ndayisaba, représentant de la Confédération des Syndicats du Burundi a dénoncé l'institution de la Mutuelle de la Fonction Publique qui n'est plus à mesure de s'approvisionner directement dans les industries de fabrication de médicaments à l'étranger, et plus capable de servir ses abonnés alors que les cotisations n'ont pas été suspendues. Une carence de médicaments s'observe partout dans le pays.

En province Kirundo, huit mois viennent de s'écouler sans que cette province sanitaire soit servie en médicaments. Selon les sources de certains infirmiers et infirmières œuvrant à l'hôpital de référence de Kirundo, au cours de ces six mois écoulés, l'hôpital a connu une rupture totale de certains médicaments couramment utilisés, ce qui a été à la base de plusieurs décès surtout infantiles. Les mêmes sources précisent que des médicaments injectables pour baisser la température sont presque inexistants. Des enfants ne cessent de mourir devant les infirmiers et médecins se trouvant dans le service d'urgence suite aux convulsions causées par des températures élevées. Des fois, stipulent nos sources, des enfants référés des centres de santé et ayant des parents démunis meurent étant déjà à l'hôpital ou bien encore au moment où leurs parents sont à la recherche de médicaments introuvables. Les patients doivent s'acheter aussi les cathéters pour injection, gans, les quinines pour la malaria.

L'hôpital de référence de Kirundo se contente de donner uniquement des amodiaquines. La province Kirundo est pourtant victime d'épidémie de paludisme qui a été à l'origine d'une centaine de décès surtout dans les communes de Ntega et Bugabira.

Au centre d'approvisionnement des médicaments du Burundi CAMEBU en sigle, la plupart des médicaments n'y sont plus. Le district de Vumbi avait commandé dans cette institution de l'Etat des médicaments d'une valeur de 22millions de francs burundais, mais cette dernière n'était capable de livrer que des médicaments valant seulement 5 millions. Le district a été obligé de s'approvisionner auprès des magasins des grossistes sur un prix généralement élevé par rapport à la CAMEBU.

Suite à cette situation dramatique, les victimes sont laissées à elles-mêmes. Les fonctionnaires affiliés à la mutuelle se lamentent de n'être plus pris en charge par cette institution de l'Etat alors que cette dernière continue d'encaisser des cotisations qui ne servent aujourd'hui qu'à payer les salaires de ceux qui y travaillent.

Les pharmaciens qui collaborent avec la Mutuelle de la Fonction Publique ne donnent des médicaments qu'a ceux qui les payent à 100%. Ils regrettent de ne pas être facilement remboursés par la Mutuelle de la Fonction Publique, la quote-part sur les médicaments vendus à ses affiliés. Les médicaments appelés génériques pour les enfants durent peu de temps dans les Centres de santé. Pour les médicaments génériques des adultes, quelques - uns sont trouvables dans les structures de soins. Quant aux médicaments appelés spécialités, ils ne sont plus disponibles dans les pharmacies de la Mutuelle de la Fonction Publique. Même le peu de médicaments de cette catégorie qui sont encore trouvables, ils

sont dans les pharmacies privées où le coût est élevé. Si un médicament est prescrit à un patient par le Médecin, pour s'en procurer, ceux qui le peuvent vont l'acheter à Bujumbura, à environ 200 km.

En province Makamba, les patients qui se confient aux structures sanitaires publiques grognent contre la carence de médicaments qui s'y observe. Des patients et garde-malades contactés sont fâchés. « J'ai emmené mon épouse qui devrait accoucher par césarienne à l'hôpital Makamba. Les médecins m'ont demandé de chercher les médicaments prescrits dans des pharmacies privées car l'hôpital n'en disposait aucun. Ça m'a coûté plus de 35000 francs le seul jour de la césarienne », se lamente un père qui venait acheter des médicaments dans une pharmacie. « On ne peut même pas trouver des antipyrétiques pour calmer la température. Qu'on nous dise la vérité, il n'y a plus de gratuité de soins pour les enfants de moins de cinq ans et de maternité », lâche une maman qui cherchait des calmants de température pour son enfant. Les mêmes lamentations s'observent pour les malades chroniques. « Je viens de passer plus d'un mois sans contrôle suite au manque de tube utilisé pour faire la glycémie, non plus il n'y a plus d'insuline pour stabiliser ma maladie ! », s'inquiète une mère diabétique. Une source à l'hôpital Makamba confirme que ce problème est connu aussi pour les hypo et hypertensions ainsi que les épileptiques. Selon des sources dans différents districts sanitaires, la carence de médicaments est une triste réalité. « Les districts sont chargés d'alimenter différentes structures sanitaires, on procède aux réquisitions mais la CAMEBU qui est la seule entreprise où on doit s'approvisionner connaît un problème. On ne sert que moins de 20% du total de la réquisition. Donc on est capable de servir les malades une seule semaine pour une période d'un mois », précisent ces sources. « Le gouvernement doit laisser les structures sanitaires faire des commandes dans d'autres entreprises pharmaceutiques autres que la CAMEBU pour satisfaire les besoins des patients », renchérisent nos sources.

En province Cankuzo, au moment où la population de Cankuzo se lamente des contributions interminables exigées par le parti au pouvoir, le manque criant et la cherté de médicaments vient ajouter le mal au mal. Dans tous les Centres de santé et Hôpitaux publics de Cankuzo, il n'y a pas de médicaments d'usage courant comme les antalgiques et antipyrétiques. Il n'y a pas d'aspégic, de dipilon, de quinine, d'amodiaquine, d'amoxicilline, etc. Les enfants victimes de température élevée sont renvoyés aux Centres de Santé privés qui n'est qu'un seul en commune Cankuzo et deux à Mishiha. Sauf la Goutte Epaisse pour le test du paludisme, pas d'autres examens possibles

aujourd'hui, le NFS n'est plus faisable pour cause de manque de réactifs. Or les infections, les saignements causés par des accidents et par le paludisme sont légions dans les hôpitaux de Murore et Cankuzo. Dans le secteur privé, à Cankuzo, les cartes de la Mutuelle ne fonctionnent plus. « Les enfants et les adultes meurent dans le silence coupable du régime car l'on ne peut pas se faire soigner dans les CDS privés faute de moyens financiers » se lamente une maman qui rentrait avec son bébé sans avoir reçu de médicaments alors que son enfant était à 39.8° de température.

Ce manque de médicaments est dénoncé partout dans les autres provinces du pays à l'image des provinces ci-haut évoquées.

IV. DES CRISES REPETITIFS DU CARBURANT AU BURUNDI

La pénurie répétitive du carburant continue d'être une préoccupation de la population burundaise. Au milieu du mois de mai, le pays a encore vécu des moments durs de pénurie de carburant parce que le régime n'a pas mis en place des stocks de recours, selon des sources du ministère de l'énergie. Il suffit d'une rupture d'approvisionnement pour que la crise se généralise partout dans le pays, selon cette même source. Des spéculations autour de l'importation de ce produit sont aussi à la base de la pénurie, selon cette même source. L'octroi des licences d'importations est fait suivant des critères subjectifs liés à la corruption.

A titre d'illustrations :

Dans la semaine du 14 mai 2018, nous avons observé une pénurie de carburant en province Cibitoke. Toutes les stations de cette province étaient à sec. Seul le marché noir vendait de l'essence à 4500 et 5000FBu alors que le prix officiel est de 2300FBu, avec toutes les conséquences sur le prix du transport.

Durant cette même période, les informations recueillies en province Rumonge nous indiquaient que la province était en difficultés suite à cette crise de carburant. Les vendeurs clandestins locaux n'avaient plus ce produit. Les habitants de la localité descendaient en Mairie de Bujumbura pour l'acheter à un prix de 6000FBu le litre au marché noir du quartier Buyenzi.

En Mairie de Bujumbura, des files d'attentes pénibles des conducteurs de voitures étaient observables dans certaines stations qui disposaient de carburant.

V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

Deux radios internationales suspendues et deux autres mises en garde au Burundi Le régime du CNDD-FDD a suspendu les émissions des radios BBC (British Broadcasting Corporation) et VOA (Voice Of America) sur tout le territoire burundais pour une durée de 6 mois. La décision a été signée par le Président du Conseil National de la Communication, le CNC en sigle, vendredi le 4 mai 2018, une semaine après une plainte déposée par le gouvernement du Burundi contre la radio internationale BBC. La radio Voix d'Amérique a été aussi victime d'avoir recruté ces derniers temps, selon le communiqué du Conseil National de la Communication, un journaliste burundais qui est poursuivi par la justice burundaise. Trois autres radios à savoir la Radio France Internationale, la radio Isanganiro et la radio CCIB FM+ (Chambre de Commerce et de l'Industrie du Burundi) ont été mises en garde. Selon des sources du CNC, le vrai motif de la fermeture de ces radios les plus écoutés au Burundi était en réalité le vœu du régime de cacher la vérité sur les abus en rapport avec le référendum de la constitution. En effet, ce nouveau verrouillage du paysage médiatique burundais est intervenu à moins de deux semaines avant ce référendum constitutionnel. L'agence de régulation et de contrôle des télécommunications ARCT en sigle a vite retiré la licence d'exploitation à la radio VOA.

Des allégations de distributions d'armes à feu en province

Bujumbura Des sources sur place en commune Mutimbuzi ont fait état, en date du 15 mai 2018, de distribution d'armes à feu à des Imbonerakure sur toutes les collines de cette commune. Avant cette distribution, une réunion à huit clos a été organisée à l'endroit des conseillers collinaires actifs au parti au pouvoir, selon ces mêmes sources, à laquelle 9 conseillers ont participé sur les 12 attendus. La distribution a été effectuée par un certain Népomucène Nsengumuremyi, chef Imbonerakure et agent du Service National de Renseignement. Les Imbonerakure connus sous les identifications de Zaburoni et Cokumpa de Mushasha II, Jean et Désiré de Muyange II, Didier et Kabano de Rukaramu sont parmi les bénéficiaires de ces armes, selon notre source. La population a peur de l'usage que ces personnes vont faire de ces armes reçues.

Des contributions financières par commune pour le compte du parti au pouvoir en province Makamba

En province Makamba, tous les comptables communaux avaient reçu une lettre du cabinet du Gouverneur Gad Niyukuri leur exigeant la contribution de deux millions de francs (2.000.000 FBu) par commune. Cette somme devrait être versée au comité provincial du CNDD-FDD chargé de l'organisation de la campagne référendaire. Chaque comptable était contraint de son côté, à verser personnellement 200.000FBu comptant pour sa contribution personnelle. Certains agents communaux ont dénoncé le détournement des deniers publics.

Une décision de fermeture d'un marché public au profit d'un marché privé mal accueillie en commune et province Rumonge

L'autorité administrative en commune Rumonge a pris une mesure d'interdire les commerçants tanzaniens de vendre leurs marchandises au marché du port de Rumonge. Pour des raisons de spéculations frauduleuses et de corruption, ces autorités exigent à ces commerçants d'exercer leurs activités commerciales au marché d'un grand opérateur économique nommé Sion, très proche du régime CNDD-FDD, situé au quartier Kanyenkoko à environ un km du port.

Ainsi, en date du 28 mai 2018 le marché du port commercial de Rumonge n'a pas ouvert ses portes. Les commerçants tanzaniens et burundais protestaient contre cette décision qualifiée d'injuste. Ils accusaient l'administration de pencher du côté de cet opérateur économique pour donner à ce dernier l'occasion de percevoir des taxes supplémentaires. Ils estiment que les taxes qu'ils paient à l'Office burundais des Recettes sont suffisantes et élevées pour aller payer d'autres dans un marché privé. En plus, ces commerçants regrettaient d'autres frais supplémentaires de chargements et de déchargement s'ils devaient aller vendre leurs marchandises dans ce marché privé. Un bras de fer était engagé entre l'administration et ces commerçants, et les Tanzaniens menaçaient d'abandonner ce port commercial de Rumonge au cas où cette mesure n'était pas levée. Dans les stands de ce port, plus de 150 sacs de poisson mukeke sec en provenance de la Tanzanie étaient toujours entassés au lieu de leur déchargement à cause de ce bras de fer.

Les commerçants burundais accusent les autorités burundaises de prendre des décisions qui défavorisent le commerce transfrontalier. Les fruiticulteurs se trouvent toujours dans la désolation. Depuis la détérioration des relations entre le Burundi et le Rwanda, les commerçants burundais ont été interdits d'exporter les mandarines dans ce pays. Ce qui a occasionné de fortes pertes des populations qui vivaient du commerce des fruits au Rwanda. On assiste actuellement à la détérioration de ces fruits car le seul marché de l'intérieur du Burundi ne suffit pas à écouler toute la production de mandarines.

Des membres des associations d'épargne et de crédit empêchés de tenir des rencontres en province Mwaro

Pendant la campagne électorale du référendum, l'administrateur de la commune Rusaka, Bernardine Nduwimana et le secrétaire communal du parti au pouvoir Athanase Mpawenayo ont perturbé les activités des associations d'épargne et de crédit, SILC en sigle dans la commune. Sans aucune raison valable, ils leur ont interdit de tenir leurs réunions qui se tiennent normalement une fois par semaine et qui constituent des occasions d'acquérir de petits crédits pour la survie. L'administration communale avançait l'argument que ces réunions peuvent être des cadres d'échange pour perturber les élections référendaires.

En date du 12 mai 2018, les membres d'un groupement SILC de la colline Matyazo de cette commune ont voulu tenir cette rencontre mais se sont heurtés à une interdiction musclée de l'administrateur communal, alors que de telles rencontres continuaient à se tenir dans d'autres communes de cette province.

Une insubordination qui bafoue l'organisation hiérarchique de la société burundaise

Des membres de la milice Imbonerakure désormais incontrôlables bafouent l'organisation hiérarchique de la société. La crise politique déclenchée depuis 2015 par le troisième mandat illégal et inconstitutionnel du Président Pierre Nkurunziza a eu comme conséquence l'anomie sociale et a plongé le pays dans des divisions et des discriminations socio-politiques dangereusement destructrices de la société. Le régime de Pierre Nkurunziza essaie de simuler la protection d'une partie de la population et d'en discriminer une autre. Ainsi, le régime place au-dessus de la loi la jeunesse réunie au sein de la ligue affiliée au parti CNDD-FDD, qui bafoue et se moque en conséquence de l'organisation hiérarchique de la société. Cette jeunesse qui tue et torture les présumés opposants et les opposants déclarés ne respecte plus rien et veut faire la loi partout.

Deux communes et une province du pays sans administrateurs ni gouverneur

La commune Nyabikere, en province Karusi, n'a pas d'administrateur communal depuis le 28 février 2018. Cette date correspond à l'arrestation et l'emprisonnement de l'ancien, le nommé Nakumuryango Léonidas qui a été accusé, par la police anticorruption, d'avoir corrompu le président du Tribunal de grande instance de Gitega pour obtenir la libération de son frère Mpfayokurera Maternus, présumé avoir volé des sacs de ciments qui devaient servir à la construction du stade de Karusi, où ce dernier était chef chantier. L'autre commune qui n'a pas d'administrateur, c'est celle de Kiremba en province Ngozi. L'ancien administrateur Nkerabahizi Cyriaque a été arrêté deux semaines après un match de football qui avait opposé l'équipe communale à celle du Président Pierre Nkurunziza, c'était le 03 février 2018. L'administrateur a été accusé d'avoir recruté, dans son équipe, des réfugiés congolais qui n'avaient pas facilité le jeu libre du Président.

Une partie du marché de la commune Kiganda et un dépôt de la REGIDESO en Mairie de Bujumbura incendiés

Des kiosques au centre de négoce du marché de Gatabo en commune Kiganda, province Muramvya ont pris le feu dans la nuit du 24 au 25 mai 2018. D'après l'administration, une bougie laissée allumée dans un des kiosques serait à l'origine de l'incendie. Durant cette même nuit, tout le matériel de la REGIDESO se trouvant dans son principal dépôt se trouvant au quartier industriel tout près de la BRARUDI est parti en fumée.

Ces incendies rappellent des dizaines d'autres que le pays a déjà connues depuis la prise du pouvoir de Pierre Nkurunziza. Le plus grand incendie que le monde n'oubliera jamais étant celui qui a détruit totalement le marché central de Bujumbura se trouvant au cœur de la capitale. Sans enquêtes approfondies, le régime a toujours trouvé des raisons pour expliquer ces différents incendies. Signalons que les bureaux servant de service de comptabilité à cette même entreprise de la REGIDESO avait été incendié en date du 23 août 2017 et aucune enquête n'a été faite pour déterminer les causes de l'incendie.

Le régime de Pierre Nkurunziza privé du droit d'organiser une importante rencontre du COMESA

Le sommet des chefs d'Etat du COMESA qui devrait se tenir à Bujumbura du 01 juin au 10 juin 2018 a été reporté et délocalisé à Lusaka, en République Zambienne. Le Burundi a été signifié n'être pas à mesure d'organiser une si importante réunion faute d'infrastructures adaptées mais en réalité, considèrent certains observateurs, le pays est victime de la mauvaise gouvernance instaurée en mode de pouvoir et de l'insécurité qui y règne. Le Président Pierre Nkurunziza a perdu la confiance des autres chefs d'Etats de la région d'autant puisque lui-même ne quitte plus le pays depuis la crise politique qu'il a déclenchée en 2015, en briguant un troisième mandat qui violait la constitution et l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi

En ratant ce privilège d'organiser le sommet des chefs d'Etats de la COMESA, le pays a perdu l'honneur de recevoir des hôtes de haut niveau africain et l'occasion de gagner des devises qui allaient souffler son économie.

Des cas de spoliation et d'expropriations : une triste réalité dans le pays

Au moment où l'on s'attendait que la Commission Nationale Terre et autres Biens soit un mécanisme d'unification et de réconciliation des burundais, des lamentations contre cette institution ne cessent d'être enregistrées dans le pays. Elle est aujourd'hui considérée comme un instrument de division, de discrimination et de vengeance du régime de Pierre Nkurunziza contre une partie de la population que ce dernier accuse d'avoir été à l'origine des crimes que le pays a connus depuis l'indépendance et pendant les régimes militaires issus des coups d'Etats qui ont suivi.

Dans nos précédents rapports, nous avons déjà relevé des cas de victimes de spoliations de terres et autres biens dont cette commission a été coupable.

La CNTB a expulsé de sa terre et autres biens la famille Nduwingoma Sammuel, originaire de la commune Mutimbuzi, province Bujumbura depuis le 29 mai 2018. Elle a cédé la place à un habitant du nom de Gahiga qui est connu comme ayant une origine congolaise. La victime crie à l'injustice et précise avoir acheté cette parcelle en 1999 à 21 personnes et dit posséder tous les papiers et documents nécessaires dont un titre de propriété, signé de la base au sommet par les instances habilitées.

Dans cette même commune, les riziculteurs de la plaine de la Ruzizi grognent. Ils ont été sommés de quitter leurs propriétés qu'ils exploitent depuis bien des années, sans aucune indemnisation. A partir de juillet 2018, ils ne seront plus permis de cultiver le riz dans cette plaine. Une société chinoise en complicité avec le parti au pouvoir se prépare à exploiter ce grand marais, des machines sont déjà sur place. Selon des sources de la SRDI, la société chinoise va réhabiliter cet endroit en vue d'améliorer les conditions d'exploitation rizicoles. Mais la question est de savoir, selon les exploitants de cette plaine, si les 1800 personnes qui étaient réunies en association vont continuer leurs activités après la réhabilitation ?

Les victimes disent ne pas en être certaines et se rappellent des marchés publics réhabilités en Mairie de Bujumbura où le régime refuse de redistribuer les stands aux anciens propriétaires.

VI.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La campagne référendaire qui a débuté avec le début du mois de mai 2018 a été caractérisée par des violences et des violations graves des droits et libertés de la personne humaine. Ces violations des libertés fondamentales ont émaillé le scrutin du 17 mai et la période post scrutin. Les victimes étaient accusées par des jeunes de la milice Imbonerakure, agissant en complicité avec l'administration et la police, tantôt de faire la campagne du non, tantôt d'avoir voté contre le changement de la constitution ou gratuitement d'avoir perturbé le déroulement du vote. Nous avons enregistré des cas illustratifs presque partout dans le pays qui démontrent sans nul doute à qui veut le comprendre, que le peuple burundais est menacé dans sa survie et que le pays est au bord du gouffre si le régime demeure comme tel. L'économie nationale est aux abois, la santé de la population est en danger au moment où l'éducation nationale souffre de plusieurs maux.

Compte tenu de ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Aux membres du gouvernement et des institutions de l'Etat du Burundi :

- De restaurer un Etat de droit qui respecte les principes sacro-saints des droits de l'homme, de gouvernance et de démocratie ;
- De s'opposer aux pressions politiques d'un groupe d'autorités publiques qui conduisent le pays droit dans le gouffre ;

De prendre des sanctions contre les auteurs des crimes qui se généralisent dans le pays ;

De se solidariser avec une population en détresse qui manque l'essentiel pour sa survie.

A l'EAC, UA et ONU :

De contraindre Pierre Nkurunziza à dialoguer avec ses partenaires et à céder le pouvoir conformément à la loi qui régit le Burundi ;

De prendre des sanctions économiques plus fortes pour amener le régime aux négociations inclusives avec les partenaires politiques et économiques.

A la CPI :

De sortir sans délais les mandats internationaux contre les auteurs des violences et des violations des droits de l'homme au Burundi.

RAPPORT DU MOIS DE JUIN 2018

Des crimes économiques aux persécutions incessantes contre les opposants déclarés ou non du régime du CNDD-FDD

Rapport sur la gouvernance et les droits socio- économiques au Burundi

0. INTRODUCTION

Les persécutions et les crimes contre les opposants déclarés ou non du régime politique de Pierre Nkurunziza s'accroissent du jour au lendemain. La milice des jeunes Imbonerakure a organisé et met en œuvre une chasse impitoyable de toute personne soupçonnée d'avoir voté contre le référendum du 17 mai 2018. Les membres des partis de l'opposition sont les premières et principales cibles. Le contexte socio-politique est tel que des citoyens ne sont plus autorisés de vaquer tranquillement aux activités de leur survie quotidienne. Partout dans le pays, des personnes actives vivent dans la clandestinité simplement parce qu'elles se sont publiquement montrées en défaveur du régime en place au Burundi, pendant que d'autres sont malmenées, arrêtées et torturées. La crise politique en cours se répercute gravement sur l'enseignement, l'éducation et la santé des Burundais.

Dans ce rapport du mois de juin 2018, le FORSC essaie d'illustrer, par des faits concrets recueillis dans différentes provinces, la situation de la gouvernance et des violations de droits de l'homme prévalant dans le pays.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES CONSECUTIVES AU REFERENDUM DE LA CONSTITUTION

Les actes d'intolérance politique et de persécutions des opposants ou présumés tels au régime de Pierre Nkurunziza et de son parti CNDD-FDD déstabilisent la société et l'économie burundaise. Des milliers de burundais qui ont suivi la campagne référendaire de l'opposant Agathon Rwaso et la coalition Amizero y'Abarundi vivent quotidiennement la peur au ventre. Partout dans le pays, des personnes actives vivent dans la clandestinité simplement parce qu'elles se sont montrées publiquement en défaveur du régime en place au Burundi, pendant que d'autres sont malmenés, arrêtés et même torturés. Beaucoup ne vaquent plus tranquillement à leurs activités de survie, menacés par la milice Imbonerakure qui fait la loi sur toutes les collines du pays.

Dans ce chapitre, nous faisons le tour de certaines provinces du Burundi pour illustrer cette situation inquiétante.

(1) En province Bubanza, en date du 26 juin 2018, des policiers du poste de police en commune Gihanga ont arrêté et torturé Kezakimana Pascasie alias Wajinyonge, l'épouse du commerçant François Bizimana. Cette femme est active dans la coalition de l'opposition Amizero y'Abarundi. Ils l'ont ensuite dépouillé d'un montant de deux

millions de francs burundais qu'elle avait avec elle avant de la mettre au cachot où elle a passé deux nuits.

Le 27 juin 2018, sur ordre de la prénommée Alida Niyongere, l'épouse de l'administrateur communal de la même commune de Gihanga, ces policiers ont ensuite arrêté et torturé le nommé Manirakiza Etienne au moment où ce dernier empêchait des tacherons de l'administrateur qui traçaient une route dans la parcelle de la victime. Alida Niyongere qui assistait aux travaux a intimidé la victime en lui disant qu'elle ne pouvait pas cohabiter avec une personne d'origine sociale tutsi et encore un opposant politique et ennemi du pays. C'est ainsi qu'elle a appelé des policiers qui sont vite arrivés et ont roué de coups la victime avant de la conduire dans un cachot du poste de police sur place.

(2) En province Muyinga, le nommé Rivuzumukuru Symphorien vivant sur la sous colline Kigarama, colline Muzingi, zone Gisanze, commune Gashoho, a été humilié et torturé dans la nuit du 8 juin 2018. La victime a été accusée de fournir des renseignements aux déplacés de guerre se trouvant dans cette zone et d'avoir participé dans la campagne contre la constitution de juin 2018. Elle venait de prendre son courage en quittant le site de déplacés pour retourner sur sa colline d'origine. Les jeunes Imbonerakure en ronde nocturne ont violé son domicile et l'ont roué de coups le traitant de malfaiteur. Ils l'ont traîné par terre nu et l'ont ensuite conduit au domicile du chef de zone Macumi Pascal avant de lui infliger une rançon de 3.000 FBU et de le relaxer vers 4 heures du matin. Dans la même commune de Gashoho, des Imbonerakure ont séquestré, en date du 11 juin 2018, le prénommé Nestor, un autre déplacé de guerre du même site de Muzingi. La victime qui gagne sa vie en exerçant le transport rémunéré par moto a été accusée de n'avoir pas participé à une réunion de sécurité qui avait eu lieu en date du 8 juin 2018. Les jeunes Imbonerakure l'ont arrêté et lui ont demandé s'il avait personnellement participé à ladite réunion de sécurité et de dire, au cas contraire, les mobiles de son absence. Par la suite, le motard a été sommé de payer une amende de 2.500 FBU et de ne plus exercer le métier de transport rémunéré par moto. Aujourd'hui, la victime ne sait pas à quel saint se vouer et vit dans une peur indescriptible en « résidence surveillée ».

(3) En province Bujumbura, des jeunes de la milice Imbonerakure y sont aussi actifs et surveillent avec beaucoup d'ingéniosité les habitants considérés en majorité par le régime comme des opposants. Ainsi, les habitants de cette localité sont malmenés et persécutés. En commune Mutimbuzi, les Imbonerakure exigent aux riziculteurs de payer une somme de 1000FBU par sac de riz récolté. Des sources sur place nous disent que les fonds

collectés par ces Imbonerakure servent à approvisionner des Interahamwe et Imbonerakure patrouillant dans la réserve naturelle de la Rukoko frontalière avec la RDC, et sur les frontières du Rwanda en province Cibitoke.

(4) En province Cibitoke, un membre de la coalition Amizero y'Abarundi du nom de Vianney Ndimubakunzi a été poignardé la nuit du 6 juin 2018 sur la colline Rukana commune Rugombo, par un jeune Imbonerakure. « On m'avait averti que j'allais être tué si je n'adhère pas au parti au pouvoir », explique-t-il les larmes aux yeux. « J'ai vu parmi mes bourreaux un jeune Imbonerakure du surnom de Pasi qui était avec d'autres jeunes », raconte-t-il. Un responsable d'Amizero y'Abarundi dans cette province de Cibitoke affirme que la victime est persécutée parce qu'elle est active dans cette coalition de l'opposition politique. Au chef-lieu de la commune Buganda de cette même province, deux membres de la coalition Amizero y'Abarundi ont été battus par des jeunes Imbonerakure dans la nuit du 18 juin 2018 sur la colline Gasenyi. Joseph Nahimana et Fabrice Niyokwizera ont vu surgir chez eux un groupe de jeunes Imbonerakure armés de gourdins et en tenues noires vers 21 heures qui ont commencé à les tabasser sans aucune autre forme de procès. « Un chef Imbonerakure surnommé Vyubi a donné l'ordre à ses collègues en disant que nous avons refusé d'adhérer au parti au pouvoir », regrettent les deux jeunes gens.

(5) En province Mwaro, les persécutions des opposants déclarés et présumés passent notamment par la perturbation de leurs activités économiques. L'administrateur communal de Rusaka et le chef de zone Makamba de cette commune, en même temps représentant communal du parti CNDD-FDD perturbent le secteur théicole en empêchant les théiculteurs à vendre ce produit à l'usine privée PROTHEM parce que cette entreprise appartient à un présumé opposant au régime. En commune Gosozi, les habitants subissent des intimidations et menaces parce qu'ils continuent à vendre les feuilles de thé à cette usine. A titre d'illustration, un ex-chef des Imbonerakure dans cette commune de Rusaka, Dieudonné Ndashinze, alias Kibiriti, a grondé en date du 13 juin 2018 deux dames de la colline Kizi (dont l'une s'appelle Mélanie Nibitegeka) à leur retour de la commune Gisozi, qu'elles risquent la prison si elles continuent d'acheminer les feuilles de thé à l'usine PROTHEM. Budigoma Salvator, un enseignant de l'Ecole Fondamentale Rucunda dans cette même commune de Rusaka, province Mwaro a été tabassé par 2 jeunes Imbonerakure au cours de la journée du 19 juin 2018. Cet enseignant qui habite au chef-

lieu de la commune Rusaka se rendait à son travail. Arrivé dans un boisement d'eucalyptus, il est tombé dans un piège tendu par ces jeunes Imbonerakure munis de gourdins. La victime a reçu un coup au niveau du bras et a esquivé un autre coup qui allait l'atteindre au niveau du visage. Elle a crié au secours et les gens des alentours sont intervenus. Un des agresseurs, le prénommé Gérard a été arrêté par la police puis relâché après. Lors de l'interrogatoire policière, le chef de zone Makamba et président communal du parti CNDD-FDD à Rusaka, Mpawenayo Athanase, est entré chez l'OPJ et a intimidé cet enseignant, en le traitant d'indiscipliné. Le deuxième agresseur prénommé Téléphone a pris fuite. L'enseignant est accusé d'avoir quitté les rangs du parti au pouvoir pour l'opposition.

(6) La Mairie de Bujumbura n'est pas épargnée par la chasse aux personnes connues pour avoir participé à la campagne contre le vote de la constitution de juin 2018. Des Imbonerakure profèrent des menaces à l'endroit de toute personne qui a été aperçue dans les meetings de la coalition Amizero y'Abarundi pendant la campagne référendaire de mai 2018. Une personne du nom de Nzorubara Cyprien, adepte du parti FNL d'Agathon Rwasa du quartier Busoro, zone Kanyosha, commune Muha a été menacée par des Imbonerakure de son quartier accusé d'avoir participé aux meetings de la coalition dirigée par Rwasa et incitant la population à voter le « non » au référendum constitutionnel.

(7) En province Ngozi, commune Busiga, trois membres de la coalition Amizero y'Abarundi dont deux enseignants, Bucumi Stany et Dushime Papin ont été arrêtés et incarcérés en date du 15 juin 2018, accusés de tenir une réunion illégale et d'avoir mobilisé pour le « non » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Ils ont été conduits aux cachots du commissariat de police situé au chef-lieu de la province Ngozi où ils étaient toujours détenus au moment de la rédaction de ce rapport.

(8) En province Rumonge, deux femmes, Ndorimana Francine et sa mère originaire de la zone Kizuka, commune et province Rumonge ont été hospitalisées au centre de santé Kizuka depuis le 12 juin 2018 après avoir subi des tortures de la part des jeunes Imbonerakure de Kizuka. D'après un député de la coalition Amizero y'Abarundi élu dans la circonscription de Rumonge, ces deux membres du parti FNL d'Agathon Rwasa ont été victimes d'avoir voté « non » lors du dernier référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Ces jeunes Imbonerakure travaillent en collaboration directe avec le chef de zone Kizuka, le nommé Kamwenubusa Louis, lui-même membre de la ligue des jeunes Imbonerakure en commune Rumonge et représentant communal des démobilisés du parti CNDD-FDD.

Selon ce même député, d'autres membres des partis d'opposition dans cette zone sont pourchassés, soupçonnés d'avoir rejeté le projet de la nouvelle constitution. Les familles des deux femmes ont saisi le parquet le 14 juin 2018 mais n'ont pas eu gain de cause. Le dossier a été classé sans suite car les bourreaux des deux femmes n'ont pas été inquiétés.

(9) En province Karusi, deux hommes adeptes du parti FNL proches de Rwasa Agathon ont été gravement blessés à la tête sur la colline Gatabo, zone Nyabibuye, commune Shombo. Le représentant provincial de ce parti FNL, Ndayisenga Ézéchiel, a confirmé que les deux hommes, Butoyi Célestin et Sindayihebura Paul ont été blessés la nuit du 25 juin 2018 vers 20h au cours d'une attaque menée par un groupe de jeunes Imbonerakure dirigés par le responsable du parti CNDD FDD sur cette colline, le nommé Xavier Nahimana, lorsque les victimes se trouvaient dans un bistrot avec d'autres habitants de la place. Il cite certains noms des auteurs de l'attaque dont un certain Jacques et Dieudonné, deux Imbonerakure du lieu qui faisaient partie de ce groupe. Ézéchiel Ndayisenga, responsable provincial du FNL et viceprésident du conseil communal de Shombo fustige ce comportement d'intolérance politique et signale que ces mêmes victimes faisaient objet de menaces ces derniers jours et qu'ils étaient qualifiés d' « ibipinga » par certains Imbonerakure. Il indique que ces deux hommes blessés ont été conduits au centre de santé Nyabibuye pour les soins médicaux.

Un autre cas d'illustration concerne un infirmier de l'hôpital Buhiga, de la même province Karusi, Christian Niyonizigiye, arrêté après une fouille perquisition qui a eu lieu chez lui et embarqué dans la camionnette du Service National de Renseignement de cette province. Le commissaire provincial de la police affirmait pourtant qu'aucune arme n'avait été trouvée dans son ménage, et que le mobile de cette arrestation était à demander au responsable provincial du SNR. La victime est un membre de la coalition Amizero y'Abarundi. 43 cartes du parti FNL non complétées se trouvaient dans des cartons servant de poubelle au moment de la fouille perquisition. La victime s'exprimait en disant que ces cartes dataient de très longtemps, selon le commissaire provincial.

II. DES CONTRIBUTIONS FORCEES OU RANÇONNEMENTS MENACENT LA SURVIE ECONOMIQUE DES BURUNDAIS

Le régime du CNDD-FDD a décidé de passer par la voie des contributions forcées pour combler le vide financier créé par le gel des aides étrangères provenant de l'Union Européenne suite à la crise politique qui a commencé en avril 2015. Malgré la réglementation de ces contributions par le gouvernement, le désordre social et politique dû à l'impunité des crimes et à l'injustice sociale tolérée par le régime, fait que des citoyens subissent des rançonnements de la part de certaines autorités de l'Etat et des jeunes de la milice Imbonerakure qui font la pluie et le beau temps dans tout le pays.

En province Bujumbura, des autorités administratives en collaboration avec les membres de la milice Imbonerakure ont pris l'option de rançonner les opposants déclarés et présumés faute de les arrêter et de les torturer. Des informations recueillies affirment que des ménages d'opposants ou présumés sont contraints de payer un montant de 2000FBu à 3000FBu par mois dans toutes les communes de la province depuis fin mai 2018. Selon les collecteurs, cet argent est donné aux jeunes Imbonerakure qui « veillent à la sécurité. » En commune Mutimbuzi, des Imbonerakure faisaient payer aux riziculteurs de la localité une somme de 1000FBu par sac récolté. Selon certains de ces jeunes contactés qui participent à la collecte de ces fonds, cet argent permet d'approvisionner leurs collègues qui patrouillent dans la réserve naturelle de la Rukoko, aux frontières avec la RDC et le Rwanda afin d'« assurer la sécurité du pays ». Ces montants sont payés en plus des taxes communales. Des membres de l'opposition qui ne parviennent pas à payer cet argent sont privés des documents administratifs et se voient même refusés l'accueil dans les structures de soins de santé.

En province Muramvya, depuis le début de l'année 2018, personne ne peut plus recevoir l'un ou l'autre document administratif sans payer ce qui a été appelé « contribution au développement ». Ainsi, les administrateurs exigent, en dehors des prix normaux de ces documents, 1.000FBu pour l'eau, 1.000FBu pour le développement, 1.000FBu pour l'ambulance et 1.000FBu pour la construction des écoles. La population est contrainte de contracter des dettes pour avoir accès à ces documents administratifs incontournables.

Dans cette même province, le parti CNDD-FDD, de son côté a imposé une contribution financière au moment où ce parti est en train de construire sa permanence provinciale au chef-lieu de la province. Durant cette période du rapport, les Imbonerakure faisaient du

porte à porte pour faire payer aux citoyens un montant de 2.000FBu par ménage. Pour les propriétaires de boutiques et bistrot, ils faisaient payer 5.000fu. Le directeur de l'ECOFO Butovyi, en commune scolaire et province Rutana a exigé en date du 1er juin 2018, à tous les enseignants de son établissement de signer un engagement d'un retrait à la source d'une somme de 1000franc par mois. Selon ce directeur, cet argent sera versé au compte de la province en guise de contributions pour les élections de 2020. Pour ne pas perdre le boulot, les enseignants n'ont pas hésité à signer cet engagement. Ils s'étonnent que cette mesure ne concerne que leur établissement et que ce nouveau retrait s'ajoute à celui décidé par le gouvernement du Burundi.

Le gouvernement du CNDD-FDD se dit très fier d'avoir déjà collecté un montant important de fonds pour les élections de 2020 et dit redoubler d'efforts pour en collecter davantage, au détriment d'un peuple qui vit dans une pauvreté indescriptible. Au cours d'une conférence de presse organisée en date du 5 juillet 2018 par le ministre des finances, Domitien Ndiokubwayo, le gouvernement a déjà collecté plus de 17 milliards de francs burundais sur plus de 70 milliards nécessaires pour la réussite des élections de 2020. Il a indiqué que les retraits à la source sur les salaires des fonctionnaires de l'Etat ont déjà totalisé 2 .688.217.781 francs burundais. D'autres catégories des travailleurs du secteur privé ont collecté 6 .234 .323.549 francs burundais. L'Etat a déjà versé sur le compte « élection 2020 » plus de 6 milliards de francs burundais. Le ministre des finances a déclaré que jusqu' au 31 mai 2018, les contributions pour les élections de 2020 atteignaient 17 .250.774.664 francs burundais. Cet argent se trouve sur le compte « élections de 2020 » ouvert à la Banque de la République du Burundi BRB, a-t-il déclaré. Il est indispensable de souligner que les contributions que le gouvernement retire à la source sur les salaires des fonctionnaires l'ont été unilatéralement sans consentement des syndicats des travailleurs. Des responsables à tous les niveaux, dans les ministères, les hôpitaux, les écoles, ont été obligés de donner des contributions supplémentaires en plus des retraits à la source sur leurs salaires. Le ministre des finances a en outre fait savoir que la population civile non salariée devrait commencer à donner ces contributions dès le mois de juillet 2018, ceci en conformité à l'ordonnance conjointement signée par les ministres des finances et de l'intérieur. La question qui se pose est de savoir si l'Etat parviendra à avoir ce montant de 70 milliards, des contributions de la population burundaise en situation économique difficile suite à la crise politique née du troisième mandat de Pierre Nkurunziza !

III. L'EDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT AU BURUNDI : LA CRISE POLITIQUE N'EPARGNE PAS LE SECTEUR

La période de juin 2018 coïncide avec la passation des examens de fin d'années et du concours national au niveau des écoles fondamentales. Des tricheries ont été rapportées dans des écoles du pays. Dans certaines écoles, l'autorité scolaire est pointée du doigt comme étant l'auteur principal de ce phénomène. La période a été aussi caractérisée par une intense politisation de l'école et par d'autres faits qui ont attiré l'attention de notre rédaction.

Des tricheries au concours national organisées par l'autorité scolaire en province Bubanza

Les tricheries au concours national édition 2018 ont été découvertes au premier jour de la passation du concours national qui a débuté le 05 juin 2018. Ces tricheries ont été découvertes par un agent du ministère de l'éducation qui était envoyé superviser cette épreuve dans la province Bubanza, précisément en zone Mitakataka. « Dans chaque centre de passation, un groupe d'enseignants, selon la qualification, se pointe à l'extérieur. Au moment de la distribution des copies d'examen, une copie sort et les enseignants passent l'examen comme les élèves. Ils passent alors les réponses aux élèves qui ne font que copier », l'opération est baptisée « groupe labo » en RDC, selon le journal « la voix de l'enseignant ». C'est comme cela que les choses étaient préparées à la Direction communale de l'Enseignement en commune Bubanza. Ayant constaté les faits, un cadre du ministère, conseiller au cabinet du ministre de l'éducation, de l'enseignement technique et professionnel, Hasabumutima Pierre a pris le courage entre ses mains et a protesté malgré les menaces de mort qui pesaient sur lui. Lorsque le Directeur Communal de l'Enseignement en commune Bubanza, Nizigiyimana Kadafi, a appris que le superviseur avait protesté contre ces tricheries, il lui a téléphoné pour lui dire : « Ivyo uriko uragira n'ibiki ? Uriko ubuza abana kwikorera ikibazo ? Ugomba tuzobe abanyuma ? Wewe ntuzi ko turi mwihiganwa ? », ce qui signifie : « Qu'est-ce que tu es en train de faire ? Tu empêches les enfants de faire l'examen ? Tu ne sais pas que nous sommes en compétition ? », a révélé le superviseur au cours de la séance au tribunal. L'auteur de ce coup de téléphone n'a pas été inquiété, la cour ayant constaté qu'il n'y avait pas de preuves pour poursuivre le Directeur Communal de l'Enseignement DCE en sigle et le Directeur Provincial de l'Enseignement DPE en sigle, le nommé Ndayiziga Venant. Ainsi, le tribunal de grande instance de Bubanza a condamné 5 enseignants qui surveillaient la

passation des épreuves du jour, les nommés Niyonkuru Noël, Ndayiragije Emile, Nijebariko Isaac, Nyandwi Anastasie et Ntezimana Concilie, à une année de servitude pénale et à une amende de 100000 FBu chacun. Précisons que l'élève Ntakirutimana Aline surprise avec une copie des réponses qu'elle venait de recevoir n'a pas été inquiétée. Elle a continué son examen après avoir pleurniché en disant que c'était le directeur qui lui avait donné ces réponses et qu'elle n'était pas la seule à avoir ces copies de réponses au concours. Après cet incident, l'examen a continué comme si rien n'était jusqu'à la fin. La mesure de chasser les directeurs d'écoles qui n'atteignent pas 30% de taux de réussite au concours national dans le classement des écoles, mesure prise par le ministère il y a deux ans, est le motif de ce comportement de certaines directions scolaires.

Des fraudes d'examens signalées dans d'autres coins du pays.

En province Makamba, le nommé Nubahe Charles, encadreur au lycée technique de Nyanzalac et 5 élèves ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat communal de Nyanza-Lac depuis l'après-midi du 25 juin 2018. Ils étaient accusés de fraude d'examens. Le scénario est le même au lycée Communal Kayogoro dans la Direction communale de Mabanda où 5 élèves ont été renvoyés pour fraude d'examens. Un enseignant du nom de Mbonwanayo Alfred était soupçonné d'être impliqué dans cette affaire et d'en profiter pour abuser sexuellement des jeunes écolières. Des sources sur place ont dénoncé le fait que les élèves de sexe masculin donnent de l'argent pour obtenir des points gratuits. Des élèves ont porté plainte auprès de la direction avant de démasquer ces cas. Le conseil de discipline a décidé de renvoyer définitivement les élèves coupables de ces fraudes mais l'enseignant inculpé n'avait pas été inquiété.

La ministre de l'éducation exclue les filles victimes de grossesses non désirées du système éducatif formel

Les filles victimes de grossesses non désirées en milieu scolaire ne sont plus autorisées à fréquenter les écoles d'enseignement formel public et privé. Dans une note circulaire référencée 620/CAB/DGEFPF/5176 du 26 juin 2018 adressée à tous les directeurs provinciaux de l'enseignement, la ministre de l'éducation et de la formation professionnelle, Janvier Ndirahisha, a pris la mesure d'interdire aux jeunes filles victimes de grossesse non désirées ainsi qu'aux garçons coupables de ces délits, d'être

admis dans les écoles d'enseignement public et privé. Par le passé, une fille qui avait été engrossée pouvait réintégrer le système éducatif formel au terme de sa grossesse.

Cette catégorie d'élèves aura désormais le droit de suivre uniquement l'enseignement des métiers et professionnel. « C'est un retour en arrière inquiétant en matière de droits de l'enfant », constatent des experts en droits.

Une cinquantaine de coups de fouets pour sanctionner un élève accusé d'engrosser sa camarade de classe

Des jeunes Imbonerakure ont infligé une sanction corporelle de cinquante coups de fouets à Niyokwizera Elysé, élève en 1ère Lettres Modernes au lycée communal de Bugiga en commune Bukemba, province Rutana en date du 08 juin 2018, l'accusant d'avoir engrossé sa camarade de classe N. M. Ne pouvant pas tenir tête face à la punition, la victime a pris le chemin d'exil en direction de la Tanzanie et a mis un terme à ses études.

Des séances d'apprentissage des chansons du parti au pouvoir dans les écoles

Sur ordre du régime du parti CNDD-FDD au pouvoir, des clubs scolaires ont été instaurés partout dans les écoles du Burundi dans lesquels les élèves apprennent l'idéologie du parti. Dans certaines écoles, les activités de ces clubs sont organisées tous les mardis, jeudis et samedi et des élèves qui n'y participent pas reçoivent des mises en garde répétées de la part de l'autorité scolaire. C'est le cas de l'ECOFO de la commune Mutambu, en province de Bujumbura. A cette école, l'autorité exige aux élèves de retourner à l'école tous les samedis pour apprendre les chansons du parti CNDD-FDD, sur ordre du secrétaire provincial du parti du nom de Nkeshimana Emmanuel, natif de la commune. Précisons que dans cette école le directeur exige aux enseignants du cours de civisme d'enseigner le parti CNDD-FDD, ses bienfaits et son histoire, selon des informations recueillies sur place.

Des élèves stagiaires accusés de vol de médicaments en province Cankuzo

Deux élèves stagiaires à l'hôpital Murore Nula et Tumaine ont été renvoyés définitivement en date du 15 juin 2018 accusés de vol de médicaments. Ce renvoie était consécutif à une fouille perquisition policière faite dans leurs homes pendant laquelle des médicaments divers et du matériel chirurgical comme bistouris, fil à suture, pinces et ciseaux chirurgicaux, Avaient été retrouvés dans leurs chambres. Ces élèves faisaient des

circoncisions à domicile contrairement à la déontologie professionnelle médicale, pour avoir l'argent leur permettant de survivre après suspension des aides de la CTB (Coopération Technique Belge).

Quatre enseignants arrêtés en commune Ryansoro, province Gitega

Fulgence Bizimana, Jean Bosco Butoyi, Prospère Nshirimbere et Emile Niyomwungere, tous enseignants à l'ECOFO Ndava en commune Ryansoro, province Gitega ont été arrêtés en date du 28 juin 2018 sur ordre de l'administrateur communal et du directeur de l'école qui les accusent de ne pas être sur la ligne de conduite souhaitée par le parti CNDD-FDD. Ces enseignants avaient émis des doutes et des inquiétudes sur la gestion de leur école et avaient tenté de demander des comptes à cette autorité communale qui s'est par la suite vengé contre eux. Les victimes ont été arrêtées après une réunion des responsables du parti au niveau communal. La veille de leur arrestation, ces enseignants avaient encouru des menaces de mort et avaient écrit au chef de poste de police local demandant protection. Ils ont par la suite été conduits à la prison centrale de Gitega.

Vol organisé de matériels scolaires à l'école fondamentale de Mubuga I en province Gitega

Le prénommé Dieudonné, directeur de l'école fondamentale de Mubuga en province Gitega, est accusé de vol de 3 machines à coudre et de 55 ciseaux destinés à l'enseignement du cours entrepreneuriat aux élèves de son établissement. Le crime a été consommé, selon des témoins sur place, en date du 27 juin 2018. Cette même source nous affirme que le directeur a agi en complicité avec un membre du conseil de direction de cette école, la prénommée Aline. La veille, le directeur avait donné congé au veilleur de nuit qui restait après la mort d'un autre, non remplacé. Il était venu à l'école à moto vers 20 heures du soir et y avait trouvé la sentinelle à qui il avait confié un congé, le lendemain qui est le jour du vol en question. Le personnel de l'école a demandé au directeur d'amorcer les enquêtes pour identifier les auteurs du vol, en vain. Aucune enquête policière n'a été faite à ce sujet.

Le directeur de l'ECOFO Rukaramu accusé de détournement en commune Mutimbuzi, province Bujumbura

Le nommé Hilaire Irabaganje, directeur de l'ECOFO Rukaramu II, commune Mutimbuzi, province Bujumbura est accusé de détournement des vivres destinés à la cantine scolaire (financé par le PAM), au profit de son élevage de porcs. En date du 27 juin 2018, il a été attrapé en flagrant délit par les élèves avec un sac de farine de maïs de plus de 100kg qu'il détournait. En plus, ce directeur est accusé de donner un repas incomplet par élève conformément aux exigences du PAM.

Le directeur débloque seulement 60g par élève et par jour de farine de maïs et de haricot alors que le PAM avait prévu 150g par élève et par jour. Selon des sources sur place, le directeur détourne au moins 180g par jour et par élève sur les deux produits, en plus des quantités de bidons d'huile volés par jour. La même source accuse le directeur communal de l'enseignement de complicité dans cette affaire de détournement. En plus des 100kg attrapés en flagrant délit, les élèves ont découvert dans la maison du veilleur des sacs contenant chacun au moins 20kg, 25kg, 30kg, 35kg et 4 bidons d'huiles. Les parents des élèves ont essayé de dénoncer ce cas aux autorités scolaires hiérarchiques, mais la direction communale de l'enseignement a classé le dossier sans suite. Aucune enquête policière n'a été diligentée pour sanctionner les auteurs.

IV. LA CRISE POLITIQUE AU BURUNDI ET L'ACCES AUX SOINS DE SANTE DE LA POPULATION

Les difficultés d'accès aux soins de santé constituent une conséquence directe de la crise qui sévit au Burundi depuis 2015.

Nous avons enregistré durant cette période de rapport, quelques faits illustrant cette situation.

Des patients victimes de leurs appartenances politiques en province Bujumbura

En province Bujumbura, des informations recueillies nous disent que des membres de la coalition politique Amizero y' Abarundi et du parti Sahwanya FRODEBU sont privés de certains droits notamment le droit à la santé.

Une jeune femme prénommée Marie Louise dit avoir failli accoucher à la maison le 29 mai 2018, car le chef du centre de santé de la commune Kabezi le nommé Donatien Nduwimana lui avait refusé l'accès à la maternité avec comme motif que son mari est

membre du parti Sahwanya FRODEBU. Elle a accouché par après dans un hôpital se trouvant en Mairie de Bujumbura.

Ndaruzaniye Gabriel a été refusé au centre de santé de Mutambu, le 24 mai 2018, parce qu'il est membre de la coalition Amizero y' Abarundi. La victime voulait se faire dépister la malaria mais le responsable du centre de santé Laurent Vyamungu, ne lui a pas facilité la tâche.

Nahimana Dismas a été chassé de l'hôpital Rwibaga, alors qu'il s'y rendait pour faire un test de tuberculose. Il était accusé d'être membre de la coalition politique Amizero y' Abarundi.

En outre, les médicaments manquent dans les centres de santé de cette province voire dans les hôpitaux. Après consultation, les patients doivent sillonner les pharmacies privées où ces médicaments coûtent les yeux de la tête. Cette situation résulte du manque de fonds pour l'approvisionnement en médicaments.

Le personnel médical et paramédical forcé d'acheter des t-shirts et chapeaux pour le défilé de célébration de l'indépendance

Le personnel médical et paramédical de la province Makamba a été contraint d'acheter des t-shirts et chapeaux dans le cadre du défilé du 1er juillet 2018. « On nous a obligés d'acheter cette tenue pour une somme de 33000 francs chacun. Il n'y a pas eu de passation de marché pour offrir le marché au moins disant. C'est une injustice », se lamentaient des travailleurs du centre de santé Muyange contactés. « La décision a été prise par le médecin chef de district et le gestionnaire dudit district. Ils le font dans le but de gagner des commissions », lance un infirmier de l'hôpital du district de Nyanza-lac. Au district sanitaire, ils disent que le marché a été attribué à une entreprise qui le fait habituellement pour son personnel, mais ajoute que les prix ont augmenté suite aux conjonctures économiques du moment.

Manque de médicaments dans les structures de soins en province Rumonge

Des informations recueillies sur place en province Rumonge disent que les centres de santé manquent cruellement de médicaments durant ces derniers temps. Ils ont le droit de s'approvisionner en médicaments génériques uniquement au bureau provincial de la santé. La pharmacie du bureau provincial de santé ne dispose que des médicaments de type générique. Les médicaments de type spécialités n'existent plus dans les structures de

soins de santé de la province. Les malades qui en ont besoin doivent s'arranger pour les trouver ailleurs. Ils regrettent que même les médicaments génériques manquent souvent. La province de Rumonge n'est pas la seule à connaître cette situation, toutes les autres provinces du pays en connaissent autant, d'après nos différentes sources locales.

Le médecin directeur de l'hôpital Rwibaga accusé de dilapidation des biens publics en commune Mugongo manga, province Bujumbura

Le nommé Ninteretse Rémy, directeur de l'hôpital Rwibaga en province Bujumbura gère cette structure de soins de santé comme son entreprise personnelle, selon le personnel de cet hôpital. Il est notamment accusé d'utiliser 300 litres d'essence par semaine, 60.000FBu de frais de communication par semaine pour son téléphone portable, en plus du téléphone fixe se trouvant dans son bureau, 400 litres de mazout par semaine pour le groupe électrogène alors que le courant fourni par la REGIDESO manque rarement. Les week-ends, il utilise les véhicules de l'hôpital pour des affaires familiales. Après que cette affaire ait été connue du public et des employés, il a commandité l'arrestation du chargé de maintenance, le nommé Grégoire Ngendakuriyo qui a ainsi été mis sous les verrous depuis le 25 juin 2018 au cachot du poste de police Rwibaga. La victime a été soupçonnée par le directeur de livrer des informations en rapport avec cette malversation aux défenseurs des droits humains et aux médias. La radio RPA venait en effet de dénoncer cette malversation à travers son journal « Humura Burundi » produit depuis l'exil.

La victime a été relâchée vers 17h30 mercredi le 27 juin 2018 après avoir signé par force un document qui l'oblige à obéir aux ordres de la direction pour ne pas être destitué de ses fonctions.

V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

Une marche-manifestation d'intimidation et d'appel à la haine en province Muramvya

Une marche manifestation d'intimidation et de haine a été organisée en date du 2 juin 2018 en province Muramvya. Le thème central de cette marche était d'insulter publiquement ceux qui sont taxés de « colons », sous-entendant tous ceux qui ne sont pas du parti CNDD-FDD. Pendant la manifestation, les adeptes du parti au pouvoir ont également ciblé le représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies Michel Kafando, les burundais en exil comme Catherine Mabobori et le défenseur des droits de l'homme Pierre Claver Mbonimpa. La population de la province était forcée de participer à cette marche. Ainsi, toutes les boutiques étaient fermées de force par les jeunes Imbonerakure et les habitants forcés de quitter leur domicile pour se rendre au lieu de rassemblement. On pouvait lire et entendre les slogans suivants : « Turiyamirije Abakoloni n'ibihweba vyabo » c'est-à-dire « Nous dénonçons les colons et leurs acolytes », « Michel Kafando, subira iwanyu bitarenze ejo » « Michel Kafando, retourne chez toi au plus tard demain », « Abarundi twarahinyuye abaduhakuye » « Nous les burundais, avons découvert ceux qui ont tué les nôtres », « Turiyamirije abanye politike n'abandi Barundi barikumwe n'abakoloni » « Nous dénonçons les hommes politiques qui collaborent avec les colons », « Turiyamirije igihugu c'Ubufaransa » « Nous dénonçons les agissements de la France au Burundi », « Turiyamirije Inama nshingamateka ya Bulaya » « Nous dénonçons le parlement européen », « Abansi b'igihugu jabuka Kanyaru musangeyo abandi » « Les ennemis du pays, partez hors du pays et retrouvez y les vôtres », « Gosora ibikumbi vyose tuyikuremwo » « Tamisons les déchets et chassons-les hors de nous », etc.

A la fin de la marche, le conseiller principal du gouverneur a pris la parole en haranguant haineusement les participants à cette marche. Il a longtemps insisté sur les événements malheureux qui ont endeuillé le Burundi en répétant les dates de 1965, 1972, 1993, et surtout la date de la tentative échouée de renversement du pouvoir actuel du 13 mai 2015. Signalons que l'auditoire était à plus de 80% composé d'écoliers et élèves forcés à y assister.

Précisons que cette activité avait été organisée dans toutes les provinces du pays et le mot d'ordre était le même partout.

Des rançonnements contre les éleveurs de vaches en province Makamba

Les éleveurs de vaches qui ont conduit leurs troupeaux, dans le cadre de la transhumance, en commune Nyanza-Lac, province Makamba, s'insurgent contre des « cotisations » intempestives imposées par l'administration et la police. Le chef de zone Kazirabageni et le chef du poste de police local sont pointés du doigt comme étant les auteurs de ces forfaits. « Avant de nous installer, chaque éleveur doit payer une somme de 300.000 francs au chef de zone », témoigne un éleveur contacté. « On croyait être sécurisé après le paiement mais on a trouvé que c'était le début. Tout éleveur et gardien doivent cotiser par la suite pour toutes les activités de développement qui se font en commune Nyanza-Lac et dans toute la province », précise un autre éleveur. « On ne peut pas comprendre comment on est contraint à des cotisations pour chaque vache jusqu'au petit veau. En plus des 300.000 francs dits d'installation, une vache participe aux travaux de développement : 1000 francs pour la construction de l'immeuble provincial, 2000 francs pour le développement de la commune », s'exclame notre interlocuteur. Ces éleveurs sont pour la plupart originaires de la commune Vyanda, en province Bururi connue dans les milieux politiques du CNDD-FDD comme abritant en majorité des opposants politiques du régime.

Des caféiculteurs déplorent un retard de paiement de leurs ventes en province Karusi

Les caféiculteurs de la province Karusi se lamentent qu'ils attendent vainement d'être payés pour leur café cerise vendu au cours de la saison qui se clôture. Cela est ainsi au moment où le responsable du ministère ayant l'agriculture dans ses attributions et le directeur général de l'autorité de régulation de la filaire café, ARFIC en sigle, avaient promis ce paiement depuis le 31 mai 2018. Le président de l'association des caféiculteurs en commune Mutumba que nous avons contacté sur ce sujet dit que les cultivateurs du café vivent une pauvreté sans égal dans leurs ménages. Eraste Ncabugufi affirme que lui et ses collègues comptent sur cet argent pour pouvoir manger, déplorant n'avoir pas eu de récolte de haricots pour cette dernière saison culturale à cause des pluies diluviennes qui ont endommagé leurs champs.

Perturbations de l'activité économique sur le port de Rumonge en province Rumonge

La décision prise le mois passé par l'administration communale de Rumonge, empêchant les commerçants de vendre les poissons secs et des vivres à l'entrée du port de Rumonge a affecté l'activité économique à ce port. Les petits commerçants burundais qui s'approvisionnaient à ce port ont dénoncé cette mesure estimant que la mesure est de nature à défavoriser le commerce transfrontalier. Des sources proches des services de l'Office Burundais des Recettes ont révélé que la décision a eu comme impact négatif la chute des recettes fiscales. Des commerçants étrangers ont préféré aller vendre leurs produits dans des ports d'autres localités proches, notamment au port de Kabonga en commune Nyanza lac, province de Makamba, au centre de Magara en commune Bugarama, province Rumonge pour contourner la décision. La population du centre de Rumonge demande la levée de cette mesure. Cette population pense que la mesure risque d'entraîner la fermeture du port dont les activités faisaient vivre beaucoup de gens de ce centre urbain. En date du 7 juin 2018, aucun bateau de transport des marchandises en provenance de la Tanzanie ni de la république démocratique du Congo n'a accosté à ce port commercial de Rumonge.

Rappelons que l'exigence administrative d'aller faire ce commerce dans un marché privé d'un grand homme d'affaire du parti au pouvoir est la cause directe de cette décision administrative, selon des sources bien informées.

La Commission nationale Terres et autres biens accusée d'être partielle dans la gestion des conflits fonciers entre résidents et rapatriés

Les résidents de la commune et province Rumonge s'insurgent contre la CNTB qui selon eux, écoutent seulement les rapatriés au détriment de l'autre partie du conflit. En effet, durant toute cette période de juin 2018, cette commission a beaucoup travaillé dans cette partie du pays. D'après des sources de l'administration à la base en zone Buruhukiro, commune Rumonge, au moins 22 sous - groupes des agents de cette commission ont été déployés dans toutes les collines de la zone. Ainsi, plus d'une centaine de résidents ont été convoqués à cette occasion. Les habitants de cette zone ont dénoncé le fait que la commission ait encore reçu des dossiers qui avaient été tranchés par des tribunaux. Cette commission n'hésitait pas non plus à recevoir des plaintes pour des litiges fonciers dont le règlement à l'amiable avait été conclu entre résidents et rapatriés. Les rapatriés disaient

n'avoir pas été satisfaits et demandaient de récupérer plutôt la totalité des propriétés. D'autres rapatriés se constituaient en faux témoins, ce qui a exacerbé les conflits. Au moment où les conflits fonciers avaient été résolus par médiations par les anciens membres de cette commission, les tensions entre ces deux communautés se sont ravivées suite aux comportements partisans des nouveaux membres de la commission. Les résidents estiment les décisions aujourd'hui prises par cette commission comme étant une « campagne d'expropriation illégale ».

Le défenseur des droits de l'homme Germain Rukuki retiré de force de l'hôpital encore malade

La police burundaise a été précipitamment retiré de force, le 18 juin 2018, le défenseur des droits de l'homme Germain Rukuki de son lit d'hôpital encore malade pour le faire retourner à la prison de Ngozi où il croupit injustement depuis juillet 2017. Il était hospitalisé depuis une semaine après avoir été opéré à la suite d'une fracture de sa jambe. Selon un de ses avocats, cette attitude est de nature à lui refuser des soins de santé appropriés. Condamné à une peine de 32 ans par le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa, en Mairie de Bujumbura, cet activiste des droits de l'homme au sein de l'Association des Chrétiens contre la torture (ACAT) est accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et de tentative de renversement des institutions démocratiquement élues en 2015.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation de la gouvernance et des droits de l'homme demeure préoccupante au Burundi. Les violations des droits de l'homme, le désordre et l'impunité des crimes, l'intolérance et les divisions politico-ethniques sont érigés, depuis la crise de 2015, en mode de gouvernance politique. Cette crise de la gouvernance a un impact grave sur la vie et la survie des burundais. Les secteurs de l'économie, de la santé et de l'éducation en souffrent de manière particulière. Les contraintes incessantes de contributions financières, les rançonnements, les discours de la haine, les injustices de plusieurs sortes sont entre autres les abus de l'autorité dénoncés par le présent rapport.

Vu cet état de fait, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Aux membres du gouvernement et des institutions de l'Etat du Burundi :

- De restaurer un Etat de droit qui respecte les principes sacro-saints des droits de l'homme, de bonne gouvernance et de démocratie ;
- De mettre un terme à l'injustice sociale, aux contributions forcées et aux rançonnements des populations en situation de détresse financière et économique ;
- De sanctionner conformément à la loi les auteurs des tricheries et du désordre dans les écoles ;
- De lutter pour la bonne gouvernance économique en sanctionnant les auteurs des détournements, malversations économiques et corruption qui sont devenues une calamité dans le pays.

A l'PEAC, UA et ONU :

- De contraindre Pierre Nkurunziza à dialoguer avec ses partenaires et à céder le pouvoir conformément à la loi qui régit le Burundi ;
- De prendre des sanctions économiques plus fortes pour amener le régime aux négociations inclusives avec les partenaires politiques et économiques en vue d'une résolution pacifique et définitive du conflit burundais.

A la CPI :

- De sortir sans délais les mandats internationaux contre les auteurs des violences et des violations des droits de l'homme au Burundi.

RAPPORT DU MOIS DE JUILLET 2018

**Persécutions de tout un peuple comme priorité de gouvernance
politique et socio-économique**

Rapport sur la gouvernance et les droits
socio- économiques au Burundi

0. INTRODUCTION

Le contexte politique et socio-économique demeure préoccupant au Burundi. Le régime de Pierre Nkurunziza s'évertue pour cacher le mal et nier que le pays est en crise. « Une maladie déclarée est à moitié guérie », dit l'adage burundais. En ne reconnaissant pas le mal qui le ronge, le régime ne pourra que plonger le pays plus profond dans le gouffre. Des exactions et crimes continuent à être commis dans le pays, et le rapport de juillet 2018 relève une situation inquiétante en ce qui est du non-respect de droits et libertés, qui ne permet pas aux burundais de vivre et vaquer tranquillement à leurs activités quotidiennes. Il relève des cas de persécutions des opposants politiques déclarés ou présumés, des faits de contributions forcées et/ou de rançonnements des citoyens, ce qui menace la survie des burundais. Le rapport met en exergue les conséquences de la crise politique et socio-économique sur la situation du droit à la santé et du droit à l'éducation. Avant de présenter ses recommandations à l'endroit des différents intervenants, le rapport épingle certains faits de mauvaise gouvernance qui ont caractérisé la période du rapport.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

Le phénomène de persécution des opposants politiques déclarés ou présumés constitue un mode de gouvernance du régime CNDD-FDD et du Président Pierre Nkurunziza. Quiconque n'adhère pas à la ligne directrice tracée par le régime n'a pas de place au soleil, les jeunes de la milice Imbonerakure faisant la chasse à l'homme.

Partout dans le pays, cette milice fait la pluie et le beau temps. Au moment où les dirigeants ne cessent de déclarer que le pays est en paix et en sécurité, des burundais sont malmenés, arrêtés, torturés et privés de leur liberté, accusés de tous les maux parce qu'ils refusent simplement d'adhérer au parti au pouvoir. Des entraînements paramilitaires et des rondes nocturnes sont quasi quotidiens à travers tout le pays. A cela s'ajoutent des contributions forcées, des rançonnements et des collectes de vivres répétitives.

Des cas d'illustration du phénomène de persécution des opposants politiques

(1) En province Bujumbura, la population de la commune Mutimbuzi vit dans une peur panique suite au bruit de bottes inhabituel dans leur localité. Ces derniers jours, les habitants dénoncent une présence assez importante des miliciens Imbonerakure et Interahamwe habillés en tenues militaires et policières et armés de fusils d'assaut. Cette

présence est surtout signalée dans les localités de Kagaragara, Ruvyagira, Vugizo, Kinyinya et sur les bordures de la rivière Rusizi depuis le 8 juillet 2018. Leurs campements se situent dans la réserve naturelle de la Rukoko, Maramvya et Rubirizi. Les sources sur place indiquent que ces combattants sont ravitaillés par les autorités administratives dont l'administrateur communal du nom de Barindambi Damien. Des agents du SNR dont Joseph Mathias Niyonzima alias Kazungu, le commandant du camp Gakumbu et colonel Ignace Sibomana collaborent avec deux célèbres Imbonerakure Nsengumuremyi Nepomuscène et Nkurunziza Désiré pour superviser les activités de ces groupes de combattants. Les généraux Ntakarutimana Etienne alias Steve, chef national du renseignement burundais en compagnie du Général Gervais Ndakugarika alias Ndakugarika les rejoignent des fois sur terrain pour leur donner des instructions.

Les autorités à la base collectent des vivres et de l'argent maison par maison pour ravitailler ces groupes de combattants. Elles intimement l'ordre aux habitants de ne rien dire aux média et aux observateurs des droits humains. « Quiconque prononcera un seul mot sur ce dossier sera tabassé ou tué », raconte un habitant de la commune Mutimbuzi que nous avons contacté. Ces collectes de fonds et de vivres se font malheureusement dans un contexte économique où des pluies torrentielles ont ravagé et endommagé leurs maisons et champs de culture.

(2) En province Cibitoke, une persécution impitoyable contre des adeptes de la coalition Amizero y'Abarundi continue d'être une triste réalité. Quelques cas illustrent cette situation.

Cigezeho Tharcisse et Ndungutse Fabrice, tous deux membres de la coalition Amizero y'Abarundi et originaires de la colline Cunyu, commune Buganda ont été séquestrés, arrêtés et torturés le 10 juillet 2018 par le responsable provincial du SNR en collaboration avec des jeunes Imbonerakure. Les deux victimes étaient en train de causer avec leurs amis et ont été surpris par un groupe de jeunes Imbonerakure en compagnie du nouveau responsable du SNR à Cibitoke du nom de Miburo Venant.

En date du 19 juillet 2018, c'était le tour de Jacques Ndikumana et de Juvénal Harikuriyo. Les deux membres de la coalition Amizero y'Abarundi, originaires de la colline Kaburantwa, commune Buganda, ont été arrêtés et ligotés alors qu'ils se rendaient dans

les champs pour récolter des vivres. Pour les arrêter, le SNR et les Imbonerakure avaient comme alibi que les victimes tentaient de traverser la rivière Rusizi pour rejoindre la rébellion en RDC.

Nduwimana Callixte et Nzomwita Thaddée, tous membres de la coalition Amizero y'Abarundi respectivement originaires des collines Rugeregere et Kagazi en commune Rugombo ont été tabassés par des agents du SNR et des Imbonerakure les 23 et 30 juillet 2018. Les deux ont été accusés de se rebeller contre le parti au pouvoir en persistant à se comporter en opposants politiques. Dans un état critique, les deux ont été conduits dans des centres de soins locaux.

Dans cette même province, les jeunes Imbonerakure de la transversale 6, colline Kagazi, commune Rugombo ont été responsables du vol d'une arme kalachnikov à un policier dans la nuit du 6 au 7 juillet 2018. Le fusil a par la suite été retrouvé le matin du 12 juillet 2018. Une réunion de sécurité tenue le 10 juillet 2018 avait intimé l'ordre à ces jeunes Imbonerakure d'amener cette arme dans les meilleurs délais. Aucune enquête n'a été diligentée pour sanctionner les auteurs du vol. C'est plutôt le policier qui a été arrêté et emprisonné.

(3) Les persécutions d'opposants politiques sont signalées aussi en province Kirundo. Nzovugankize Abdallah, responsable du parti FNL dans la zone de Nyagisozi en commune Busoni, Macumi Juma et Simbayobewe Abibu tous de la colline Sigu, zone Nyagisozi ont été arrêtés, torturés et incarcérés en date du 18 juillet 2018 au cachot du poste de police en commune Busoni. Selon des informations émanant de la population de cette localité, ces trois membres du parti FNL ont été tabassés par Ndorere Juvénal, chef de zone Nyagisozi, Bukuru Thomas, titulaire du centre de santé de Sigu, « enfant chéri » de l'honorable Jean Baptiste Nzigamasabo surnommé Gihaha, cité dans de multiples exactions. D'autres bourreaux identifiés étaient le directeur de l'Ecole fondamentale de Sigu, le nommé Rashidi et un certain Minani. Les trois membres du parti FNL ont été accusés de s'opposer au Président Pierre Nkurunziza. Ils ont en plus été accusés d'avoir battu campagne pour le « non » au référendum dernier.

A la fin du mois de juillet 2018, six autres membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » étaient dans différents cachots des communes de cette province. Il s'agit d'Abu Bakar Ahishakiye, Majidi, Juma, Niyonkuru Déo et Rucahobatinya tous originaire

de la zone Bugorora, commune Bwambarangwe et Asman Alban de la colline Ceru, zone et commune Kirundo. Le prénommé Gaspard, responsable du SNR en commune Bwambarangwe et l'administrateur communal Fébronie Nahingabiye sont les auteurs de ces arrestations et accusent les victimes tantôt de recrutement et de vouloir rejoindre la rébellion, tantôt d'avoir fait la promotion du « non » lors de la campagne du référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Abu Bakar était dans l'isolement, sous menottes depuis son arrestation en date du 26 juillet 2018 et ne bénéficiait pas de visite car considéré comme le meneur principal de l'équipe des opposants dans cette commune.

(4) Le chef-lieu de la province Rutana a été envahi dans la nuit du 13 au 14 juillet 2018, par des jeunes de la milice Imbonerakure venus de tous les coins de la province. Ils sillonnaient les rues du chef-lieu en scandant des slogans hostiles aux opposants du 3ème mandat du Président Pierre Nkurunziza. Ils avaient été convoqués pour participer au bétonnage de la dalle de la permanence provinciale en construction du parti au pouvoir. Les habitants de la ville ont fait état d'un tapage nocturne dégoûtant pendant toute la nuit. Ces Imbonerakure logeaient à l'internat du lycée de Rutana et étaient soutenus par des députés issus de leur parti.

Des contributions forcées continues et des rançonnements de la population

Au moment où la majorité des burundais sont aujourd'hui rangés dans la catégorie des personnes vulnérables, le régime de Pierre Nkurunziza s'active à imposer à cette population des mesures de contributions et/ou de rançonnement, tantôt pour les élections de 2020, tantôt pour la solidarité nationale en violation flagrante des règles et lois qui régissent le pays. En date du 5 juillet 2018, le gouvernement du Burundi via son ministère de l'intérieur a lancé une nouvelle campagne de contribution forcée pour les élections de 2020. Des quittances ont été distribuées aux différentes autorités publiques qui se chargeront de la collecte des fonds. Un ménage doit payer 2000 FBu par an et un élève en âge de voter 1000 FBu par an y compris les ménages des fonctionnaires, peu importe les prélèvements forfaitaires mensuels exigés sur leurs salaires depuis la fin de l'année 2017. Le 26 juillet 2018, le régime a lancé une nouvelle campagne de collecte de vivres pour la solidarité nationale envers les « vulnérables », conformément à un décret du 18 juillet 2018. Ainsi, des collectes de vivre ont été organisées dans tout le pays depuis le 28 juillet 2018 et n'ont pas épargné des personnes vulnérables vivant encore dans les sites de déplacés de guerre, comme le témoignent certaines des victimes.

En province Bujumbura, commune Mutimbuzi, une somme de 1000FBu a été exigée par sac de riz, pendant la récolte rizicole au cours de ce mois de juillet 2018. Une autre contribution de 500FBu par personne et 1000FBu pour les commerçants a été instaurée depuis le 3 juillet 2018 pour la construction d'une permanence communale du parti CNDD-FDD. En province Cibitoke, une réunion de sensibilisation pour les contributions forcées aux élections de 2020 a été tenue, au chef-lieu de la province Cibitoke en date du 14 juillet 2018, par le représentant du parti CNDD- FDD au niveau provincial. Selon cette autorité, toute personne qui ne donnera pas cette contribution aura des sanctions qu'elle mérite car, selon elle, le Burundi ne peut plus compter sur des aides des colons. « Il y aura le contrôle des carnets de reçus distribués aux chefs de collines et de quartiers chaque fin de la semaine », a-t-il martelé.

Le 14 juillet 2018, en province Kirundo, des barrières ont été érigées sur les voies publiques partout dans toutes les communes. Des Imbonerakure procédaient à la vérification systématique de chaque personne adulte qui passait pour voir si elle détenait sur elle un reçu de contribution aux élections de 2020. En commune Ntega dans les zones Mugendo, Murungurira et Ntega, les gens qui n'avaient pas encore donné cette contribution étaient battus et contraints de retourner à la maison. Certains n'ont pas eu droit d'accéder à leurs champs ou au marché. Des menaces de non octroi des documents administratifs aux personnes qui n'auront pas donné cette contribution ont été proférées. Certains Imbonerakure ont même dit à la population qu'un malade sera amené à l'hôpital après s'être mis en ordre avec le gouvernement.

Au centre urbain de la province de Kirundo, des barrières avaient été tendues à l'entrée de la ville. Sur toutes les bornes fontaines, des Imbonerakure avec des quittances y étaient positionnés pour contraindre les gens à donner d'abord la contribution aux élections avant de puiser l'eau. Des domestiques sont rentrés sans avoir puisé de l'eau

Des chefs de quartiers ont, par après, donné des injonctions à ces Imbonerakure de laisser les gens puiser de l'eau et aller exiger cet argent ménage par ménage pour éviter le désordre. A côté de cette contribution, une autre de 500 FBu est demandée à la population de Kirundo pour la construction de la permanence provinciale du parti CNDD- FDD.

En province Bururi, le nouveau gouverneur de province, Niyonzima Frédéric a réuni en date du 11 juillet 2018 ses cadres et chefs de services avec pour point à l'ordre du jour, la

réparation de son véhicule et un financement par l'ensemble des fonctionnaires sur leurs propres deniers. L'intéressé a parlé de la nécessité de collecter plus de 8 millions de FBu pour réparer la voiture endommagée lors d'un accident de roulage qui avait failli coûter la vie à l'ancien gouverneur, Christian Nkurunziza. Un compte bancaire a été ainsi ouvert pour les versements. Les fonctionnaires dénoncent « des contributions en cascade ». Certains fonctionnaires craignent aussi que le cabinet du gouverneur ne cherche à les indexer en cas de refus.

En province Gitega, au cours de la réunion du 9 juillet 2018 dirigée par l'administrateur communal de Buraza Rutozi Didace à l'endroit de la population de sa commune, il a bien précisé que le montant de 2000 Fr est une somme minimum. Il faudra, selon lui, majorer le montant exigé par le gouvernement pour que la province de Gitega soit exemplaire et ainsi faire oublier son image d'une province qui a enregistré beaucoup de votes contre la nouvelle constitution. Il faudra, selon lui, se laver de cet affront. Pour les fonctionnaires, le minimum serait de 10 000F bu, en faisant fi des contributions retenues à la source sur leurs salaires. En commune et province Gitega, tous les fonctionnaires de la zone Mungwa sont obligés de payer chacun 10 000 FBu pour la construction du terrain de football de la colline Bihanga, et la population 2000FBu par ménage. Parallèlement, des contributions au niveau provincial sont exigées pour la construction du stade de Gitega et des écoles.

II. DU DROIT A LA SANTE : DE LA CROISSANCE INQUIETANTE DES CAS DE MALADIE MENTALE A LA PENURIE GENERALISEE DE MEDICAMENTS

La crise du leadership qui se caractérise par des abus du pouvoir et les multiples violations des droits de l'homme ont des conséquences terribles sur la santé de la population burundaise. Ces derniers temps, le pays enregistre une forte croissance des cas de maladies mentales. L'unique centre psychiatrique dont dispose le Burundi est plein à craquer. Il se plaint, de la même manière que les autres structures de santé, du manque criant de médicaments. Dans toutes les provinces du pays, la pénurie de médicaments est généralisée.

Les effectifs de burundais atteints par les maladies mentales sont en forte croissance au centre neuropsychiatrique de Kamenge (CNPK). Ce dernier lance un cri d'alarme.

Au cours d'une période n'excédant pas un mois, plus de 440 cas de personnes ont été enregistrées en province Muyinga. Au cours de cette même période, le centre a inscrit 219 cas des malades mentaux. En 2017, il avait dénombré 1784 cas en province Makamba, tandis qu'en 2016, la province de Rutana avait, à elle seule, connue 1050 cas de personnes ayant développé un handicap mental.

Ce centre déplore une croissance spectaculaire des malades mentaux dans le pays et des difficultés d'accès aux traitements. Mwamba Jules, un des responsables du CNPK a déclaré lors d'un point de presse accordé aux journalistes, que les médicaments coûtent extrêmement chers pour que la population puisse s'en procurer facilement. Ce responsable a lancé un vibrant appel à une intervention musclée du gouvernement du Burundi pour déclarer la gratuité du traitement contre la maladie comme il le fait pour d'autres maladies chroniques en vue de faire face à ce défi.

Le centre neuropsychiatrique de Kamenge est en train de préparer l'ouverture de deux autres centres de même type à l'intérieur du pays, car le seul centre fonctionnel en Mairie de Bujumbura n'est plus à mesure d'accueillir tous les malades mentaux. En plus, ce centre est situé loin de beaucoup de malades. Il ne peut plus contenir le nombre croissant de malades et n'est plus capable de les soigner tous sans l'assistance du gouvernement.

Partout dans le pays, la grogne contre la pénurie de médicaments est généralisée. En province Buzanza, la population se lamente de la pénurie des médicaments dans les hôpitaux et centres de santé.

Selon des informations recueillies auprès des responsables sanitaires, la pénurie s'observe depuis le deuxième trimestre de cette année. Un patient hospitalisé nous a dit qu'il est contraint d'aller chercher lui-même le médicament lui prescrit par un médecin dans les pharmacies privées à très cher. Selon un des responsables sanitaires en province Bubanza, la CAMEBU ne sert que 30% de la demande.

En province Cibitoke, les enfants de moins de 5 ans ne bénéficient plus de gratuité des soins. A titre illustratif, une mère contactée nous a révélé avoir passé deux semaines à faire soigner son enfant de 2 ans qui était hospitalisé à l'hôpital saint Augustin de Gihanga. Elle allait chaque jour acheter le médicament qui lui était prescrit par le docteur. Elle achetait aussi des sérums et nous a révélé qu'elle n'y a bénéficié que du lit d'hôpital seulement. Contacté à propos, les responsables sanitaires reconnaissent ce manque criant de médicaments. Le directeur de l'hôpital général de Mpanda par exemple nous a signifié que la CAMEBU est presque vide, que quand ils vont s'approvisionner, ils ne reçoivent que 30% des produits qu'ils cherchent. Et quand ils veulent compléter auprès des pharmacies privées, ils ne sont pas autorisés à acheter des médicaments qui dépassent 5 millions de FBu.

Un autre phénomène qui gangrène le secteur de la santé, ce sont les cas d'arrestation et de privation des libertés dont sont victimes des agents de la santé. Nous avons relevé des cas dans des rapports précédents. Pour cette période, nous avons enregistré un cas d'un infirmier du nom de Niyonizigiye Christian, membre de la coalition Amizero y'Abarundi, œuvrant au service de l'hôpital de Buhiga, en province Karusi. Il a été arrêté en date du 12 juillet 2018 par les agents du SNR de la province Karusi après une fouille perquisition dans son ménage qui n'avait révélé rien d'anormal. Le commissaire provincial avait affirmé que rien de suspect n'avait été trouvé dans son ménage mais avait été surpris de voir que le responsable du SNR l'avait embarqué avec lui.

En province Bururi, les infirmiers affectés aux postes de surveillance épidémiologique de la maladie d'Ebola grognent du non-paiement de leurs indemnités de risques. D'après un des infirmiers affectés dans un poste de surveillance d'Ebola, il est prévu une collation d'une somme de dix mille francs burundais comme indemnité de risques par jour et par infirmier affecté dans un poste de surveillance épidémiologique. Ces infirmiers font savoir que chacun devrait avoir une indemnité de risques de 300 mille francs burundais par mois.

Ils affirment qu'ils ont commencé la surveillance d'Ebola depuis le 1er mai 2018 et réclament déjà trois mois d'arriérés de ces indemnités. Interrogés pour savoir s'ils ont soumis la question aux responsables hiérarchiques, ces infirmiers disent que les chefs de districts ont été informés de ce retard. Ils craignent que leurs indemnités ne soient détournées surtout que leurs collègues affectés aux postes frontaliers situés en province Cibitoke avaient déjà reçu un demi- mois uniquement pour le mois de démarrage. Ce retard de paiement des indemnités touche les infirmiers affectés aux postes de surveillance épidémiologique de Gitaza, Magara, Rumonge en province Rumonge, Kabonga et Rusoro en commune Nyanza- Lac, province Makamba, Gatumba, Mairie de Bujumbura exactement au port de Bujumbura et à l'aéroport international.

III. LE DROIT A L'EDUCATION : DU DESORDRE ET DE LA VIOLENCE SCOLAIRES AUX TATONNEMENTS POLITIQUES

La crise politique qui secoue le pays n'a pas épargné le secteur de l'éducation. En croyant vouloir maîtriser ce secteur, l'autorité scolaire au haut niveau tâtonne dans ses prises de décisions. Des mesures non réfléchies et non concertées menacent l'enseignement de la jeunesse burundaise. Suite à une politisation du milieu scolaire par le régime du CNDD-FDD, le désordre et l'anarchie s'y sont installés. Les éduqués ne voient plus le bout du tunnel et lassés, certains jouent l'école buissonnière.

Levée de la mesure interdisant la fille victime de grossesse non désirée d'accéder à l'école publique

Dans un communiqué rendu public le 27 juillet 2018, la ministre de l'éducation, Janvier Ndirahisha, a levé la mesure interdisant les jeunes filles victime de grossesses non désirées d'accéder à l'école publique. Elle a ainsi demandé à la commission chargée de la réintégration scolaire de les recevoir comme à l'accoutumé. C'est suite aux pressions venant de toute part que la Ministre de l'éducation s'est rétractée. En date du 18 juillet 2018, elle avait été convoquée par le parlement pour s'expliquer par rapport à cette mesure.

Menace d'annulation en violation des règlements scolaires des résultats du concours national pour les élèves absents aux examens de fin d'année

Un communiqué de presse du 9 juillet 2018 du la Ministre de l'éducation envoyé à tous les directeurs provinciaux et communaux de l'enseignement demande à ces derniers de constituer des listes d'élèves qui se sont absentés aux examens de fin d'années.

De par cette note, la Ministre a l'intention d'annuler les résultats du concours national de tous ces élèves. La note a été très critiquée par les partenaires de l'éducation, les syndicats et les enseignants qui estiment que la Ministre ne peut en aucun cas prendre une telle décision étant donné que pour passer au cycle post fondamental, le seul critère est la réussite à ce concours.

En effet, après la passation du concours national de la 9^{ème} année, édition 2017- 2018, les élèves ne sont, pour la plupart, plus revenus à l'école. Les parents et les élèves savaient que la réussite à ce concours national était le seul critère fixé par le ministère de l'éducation pour accéder à l'enseignement post fondamental. Le ministère n'a pas valorisé les résultats scolaires de l'année en considérant ces derniers comme constituant une part importante à l'avancement de l'élève.

Suppression des frais de mission des professeurs sportifs en province Bubanza

Le directeur provincial de l'enseignement prénommé Venant a imposé la suppression des frais de mission des professeurs d'éducation physique et sportive prévus pour l'encadrement des élèves lors des tournois interscolaires. Au cours d'une réunion qu'il a tenue à leur intention au chef-lieu de la province Bubanza en date du 16 mai 2018, il leur a intimé l'ordre de se débrouiller pour faire ce travail, pourtant des frais de déplacement sont bel et bien prévus pour une telle activité.

Quatre enseignants victimes d'une dérive autoritaire en province Gitega Sur ordre de l'administrateur communal et des cadres du CNDD- FDD de la commune Ryansoro, province Gitega, quatre enseignants du lycée communal Ryansoro : Fulgence Bizimana, Jean Bosco Butoyi, prospère Nshirimbere et Émile Niyomwungere ont été transférés à la prison centrale de Gitega en date du 6 juillet 2018. Ces enseignants ont été victimes d'avoir dénoncé une gestion frauduleuse de leur école et de ne pas vouloir adhérer au parti CNDD - FDD. Les victimes avaient été arrêtées en date du 28 juin 2018 et mises au cachot du poste de police de la même commune. Elles avaient en outre dénoncé le directeur Junjika Léonidas d'avoir engrossé une jeune élève de cette école.

Un étudiant de l'Université du Burundi arbitrairement arrêté et torturé

Niyonkuru Léonard, natif de la colline Bigina, commune Kayogoro, province Makamba et étudiant à la Bac2 de l'École Normale Supérieure et militant du FNL Amizero y'Abarundi a été arrêté le 4 juillet 2018 à son domicile situé au quartier Gikizi.

Des agents du SNR ont fouillé sa maison avant de le dépouiller de son portable. Avant de l'embarquer, ils l'ont accusé de travailler à la solde du Rwanda. La victime a par la suite été transférée à la prison centrale de Mpimba, le 12 juillet 2018. Des témoins à la prison centrale de Mpimba rapportent que l'étudiant présentait des signes de torture. Ses yeux étaient rougeâtres et marchait difficilement. Il a été accusé d'outrage aux institutions et de travailler à la solde du renseignement rwandais.

Un enseignant frappé par son élève en province Bubanza

Le nommé Bukuru Ahmad, enseignant du cours de français au lycée communal de Rugazi, en province Bubanza a été frappé par son élève Banzubaze Ernest, délégué de classe de 2ème Langue en date du 9 juillet 2018. C'était après l'affichage des premiers résultats de fin d'année. L'élève a remarqué qu'il avait échoué dans des cours comme l'Anglais, le Kiswahili, le Français, le cours de formation civique et humaine et les mathématiques. Il s'est alors dirigé dans une salle de réclamation où étaient l'enseignant et les élèves. Il a alors frappé froidement l'enseignant au niveau de la tête et ce dernier s'est évanoui. L'enseignant a reçu les premiers soins à Rugazi mais a été transféré à Bujumbura. Le coupable est parti sans être inquiété.

Le directeur provincial de l'enseignement en province Cankuzo accusé de favoriser l'impunité dans les écoles

Tangira Léonidas, directeur provincial de l'enseignement en province Cankuzo est accusé de vouloir protéger des élèves fautifs sanctionnés par leurs écoles. La dernière tentative d'annulation d'une décision du jury de délibération date du 9 juillet 2018. Le concerné est allé au Lycée Communal Mishiha pour exiger l'annulation d'une décision qui avait été prise envers une élève qui n'avait pas eu son diplôme. Le jury de cette école avait en effet décidé de ne pas octroyer le diplôme de la section normale à Ndayizeye Jeannette parce qu'elle n'avait pas fait de stage comme les autres et qu'elle avait ensuite un échec en éducation. Des responsables du parti CNDD-FDD et des Imbonerakure ont mené une forte pression sur le directeur et les enseignants, mais ces derniers ont résisté. La candidate n'a pas eu de diplôme.

Le Directeur provincial de l'enseignement est aussi pointé du doigt pour avoir été impliqué dans un dossier frauduleux d'Alain Harindintwari, fils de l'ancien Directeur de l'école paramédicale Cankuzo, Gaétan Bampamye qui vient de décrocher un diplôme dans cette école en plus du diplôme à l'Ecole des travaux publics qu'il avait déjà. Le fils et son père sont reconnus comme étant très influents dans le parti CNDD-FDD. Le père fut d'ailleurs le responsable provincial de la milice Imbonerakure dans la province.

Rappelons que le directeur provincial de l'enseignement avait tenté, en vain, d'annuler la décision du jury de l'ETS Cankuzo qui avait renvoyé un élève Imbonerakure, Irutingabo Boris, pour avoir battu son directeur qui lui demandait de raser sa barbe.

IV. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

Le service de la Régie Nationale des Postes non apprécié par les ayants-droit en province Cankuzo

En province Cankuzo, les fonctionnaires salariés payés par la Régie Nationale des Postes ont des difficultés d'avoir leur argent en temps voulu. Tantôt il n'y a pas de connections internet, tantôt les ordinateurs sont en panne ou encore pas de carburant pour le moteur en cas de manque d'électricité. Les ayants-droit de la RNP regrettent que cette micro finance de l'Etat n'accorde pas de crédits demandés par ses bénéficiaires alors que de nombreux fonctionnaires vivent des crédits aujourd'hui suite à la cherté de la vie. La RNP de la province Cankuzo refuse en plus de livrer le document de non redevabilité aux bénéficiaires de peur de voir ces derniers partir dans d'autres banques ou microfinances, à savoir la COOPEC, la BCB ou la BANCOBU. Souvent le demandeur de ce document fait des navettes Cankuzo- Bujumbura pour l'avoir.

Limogeage systématique des opposants politiques au sein de l'administration publique en province Bujumbura

Le régime du CNDD-FDD a décidé de limoger tous les responsables administratifs à la base issus des partis de l'opposition dans presque tous les secteurs de la vie de la province Bujumbura. Au cours d'une réunion tenue à Ijenda, commune Mugongo-Manga en date du 23 juillet 2018, le gouverneur Nadine Gacuti, en collaboration avec tous les administrateurs communaux et les chefs de zones, les députés Zénon Ndaruvukanye, Jean Pierre Sinzinkayo et la ministre Evelyne Butoyi qui sont tous du parti au pouvoir

ont limogé publiquement trois chefs de colline à savoir le chef de colline d' Ijenda du nom de Ntiroranya Deo, membre du parti UPRONA aile Nditije, le chef de colline Mugoyi, commune Mugongo-Manga du nom de Karerwa Venant et le chef de colline Nyamugari. Les trois chefs de colline ont été tous victimes d'avoir fait la propagande du non au référendum du 17 mai 2018, et du refus d'adhérer au parti CNDD-FDD. Les autres chefs de colline ont été obligés d'adhérer par force au parti pour garder leurs postes comme par exemple les chefs de colline Buhoro du nom de Sota Jean et de Rwibaga du nom de Myaka Patrice.

Le médecin directeur de l'hôpital de Rwibaga en commune Mugongomanga, prénommé Espérance a aussi été limogé accusée de ne pas être active dans les différentes collectes de contributions pour le compte du parti.

En commune Mukike, la seule personne non membre du parti au pouvoir qui était jusque-là restée responsable du centre de santé de Bikanka, le nommé Eric Bakunduwukomeye a aussi été limogé. Au cours de ladite rencontre, le gouverneur Nadine Gacuti avait publiquement déclaré qu'il était plus que temps de « nettoyer la maison », en kirundi "gukura imicafu " en vue de permettre au régime de s'atteler sans obstacle aux activités de développement. Les deux communes Mukike et Mugongomanga sont considérées par le régime comme étant un fief de l'opposition politique.

Attribution illégale d'un terrain de trois hectares au parti CNDD-FDD

Le conseil des Ministres a approuvé, le 19 juillet 2018, l'attribution au parti CNDD- FDD d'un terrain de trois hectares situé au quartier Magarama dans la ville de Gitega, tout près de l'endroit dit "kuri place". C'est dans cet espace public d'intérêt commun où a été déposée la « grande pierre » qui symbolise la « fidélité éternelle » du « guide suprême éternel » en la personne du Président Pierre Nkurunziza. Selon ses proches, ce dernier prévoit d'y construire une grande infrastructure de culte dans laquelle les adeptes se recueilleront pour se souvenir de leur « leader bien aimé ». Les habitants des environs de l'espace craignent d'être chassés de leurs propriétés au profit de l'élargissement de l'espace de culte.

Pénurie continue du carburant au Burundi

La pénurie du carburant continue d'être une triste réalité au Burundi. Partout dans les provinces du pays, le carburant devient rare tandis que le marché noir se développe sans cesse.

A titre d'illustration, nous évoquons ici le cas de la province Gitega qui jadis abritait les stocks stratégiques du carburant qui alimentait tout le pays. Les sources bien informées nous apprennent que les stocks sont vides aujourd'hui. Il n'y a plus de stocks de carburant, le pays s'approvisionne de goutte en goutte comme un malade sous perfusion.

Depuis ce 16 juillet 2018 jusqu'au 20 juillet 2018, une seule station d'essence "Mogas" sur 7 existant en ville et province Gitega distribuait de 8h à 10h de l'essence. Le propriétaire de la station disait par après que le carburant était terminé. Curieusement, au parking de Masanzira dans la localité de zege où stationnent les véhicules de transport Muyinga, Ngozi, Ruyigi, Rutana et Makamba, des policiers à bord d'un véhicule de police sans plaque vendaient le carburant à 4000FBu/litre. Les gestionnaires des stations disent qu'ils ont des problèmes d'importation suite à la crise de devises qui sévit au Burundi. En conséquence, les prix de transport ont été revus à la hausse. Par exemple, le prix du ticket Gitega-Rutana est passé de 4000FBu à 6000 FBu.

Des tracasseries contre des motards en commune Nyanza-Lac, province Makamba

« Ma moto a été saisie par le représentant communal de l'AMOTABU prénommé Vivant. je n'ai pas été informé du motif de cette saisie », se lamente un taxi motard. « Elle vient de passer plus de 5 mois au poste de police communal », ajoute-t-il. « Plus de 15 motos sont gardées à ce poste de police depuis plus de 6 mois, il y en a qui y passent une année ou plus. On nous exige de payer entre 50 000 et 100 000 francs sans nous mettre au courant de l'infraction commise. Comment se fait-il qu'un représentant de l'association se permette de taxer des amendes à ses collègues ? », s'interroge un autre. « Celui qui ose revendiquer sa moto est accusé d'être un opposant qui est contre le programme du gouvernement ! », lâche fâché un autre. « Par ailleurs les représentants de l'association n'ont pas été élus par les membres de l'association, ils ont été nommés par l'administration pour nous museler dans nos activités. Ils ne travaillent pas pour le bien des associés », fait savoir un des membres du comité de l'association des taxis motos en commune Nyanza-lac. Ces taxis motards accusent la police de complicité. « Les contrôles techniques

expirent alors que nos motos se trouvent au poste de police. Si on tente d'aller les récupérer, à la police, on nous oblige de présenter des documents à jour. C'est honteux qu'une police ose saisir des motos sur injonction d'un civil », constatent-ils. « Certains de nos collègues ont dû fuir cette commune suite à ces amendes intempestives. On ne peut pas avoir de versements et cela cause des malentendus avec nos patrons », regrette une autre victime. Ils demandent à la police et à l'administration de se saisir de la situation.

Impunité des crimes et risque d'exécution extrajudiciaire d'un détenu en province Kirundo

Des sources concordantes rapportent qu'un Imbonerakure du nom de Ndayizeye, appréhendé le matin du 15 juillet 2018 et cité parmi les criminels reconnus en province Kirundo aurait été exécuté le lendemain par le responsable provincial du SNR. C'était après un double crime commis par cet Imbonerakure en date du 6 juillet 2018. Le criminel avait été découvert suite à des appels téléphoniques de rançonnements des familles des victimes à l'agence de communication Lumitel. Le responsable provincial du SNR avait constaté que toutes les réalités autour des crimes commis dans cette province allaient être connues et aurait préféré mettre fin à la vie du témoin gênant.

Un certain Nkurunziza, chef de quartier Nyange - Bushaza du centre urbain de Kirundo, un Imbonerakure connu aussi dans différents crimes, est l'auteur de l'arrestation de Ndayizeye qui était recherché par le commissaire provincial de la police.

Le service de communication Lumitel en province Kirundo, avait fourni l'identification de l'auteur des coups de téléphone y compris sa photo. Le criminel Ndayizeye, après son arrestation, a montré à la police là où se trouvait la cachette d'armes utilisées sur la colline Mwenya en commune Kirundo et Rwisuri en commune de Vumbi. Un peu de temps après, et encore détenu au cachot du commissariat de police en province Kirundo, le responsable provincial des renseignements a demandé que Ndayizeye soit conduit chez lui au bureau. Des témoignages indiquent qu'il a par la suite demandé aux policiers qui assurent sa sécurité d'aller se promener et qu'il s'occupera personnellement de la personne.

C'est ainsi que dans la nuit du dimanche 15 juillet 2018, Ndayizeye est porté disparu.

Le commissaire de police à Kirundo a transmis la mauvaise nouvelle à l'échelon supérieur qui, par la suite, lui a donné injonction d'arrêter ce responsable provincial du SNR.

Lorsque le commissaire a voulu mettre en exécution cette mission, le responsable des renseignements a menacé d'ouvrir le feu. C'est ainsi qu'un coup de téléphone de Bujumbura aurait demandé à toutes ces deux personnes de se présenter dans l'urgence à Bujumbura sans véhicule de service, ni armes ni police de sécurité.

Le lendemain 16 juillet 2018, chacun s'est débrouillé pour rejoindre la capitale et le 17 juillet 2018, ce responsable des renseignements à Kirundo a été arrêté et incarcéré. Jusqu'à la fin de ce mois du rapport, les informations recueillies nous indiquaient que ce dernier était encore détenu.

Des responsables publics se font tabassés en province Cankuzo

L'administrateur de la commune Cankuzo Innocent Nyandwi a été battu par des personnes en état d'ébriété qu'il forçait d'aller éteindre des feux de brousse déclarés la nuit du 07 juillet 2018 sur la montagne Mahango. Selon des informations recueillies sur place, l'administrateur, lui aussi en état d'ébriété s'était permis de gifler les cabaretiers et leurs clients les contraignant de fermer et d'aller de force éteindre le feu. Par crainte de leur sécurité pendant la nuit noire, tout le monde avait refusé de se rendre sur ce travail délicat. Ainsi, d'autres souldards qui ne supportaient pas le comportement violent de l'administrateur se sont mis à se défendre et l'ont également battu. En date du 1er juillet 2018, le commissaire de police judiciaire nommé Manisha et son fils s'étaient attaqués à des personnes qui exercent le métier de soudeur, mais ces dernières avaient riposté en tabassant le fils jusqu'à lui briser une dent.

Le gouverneur de Bururi exige la libération de six Imbonerakure détenus au cachot du commissariat de police en province Bururi

Des nouvelles recueillies nous disent que le nouveau gouverneur de Bururi fait tout pour faire libérer six membres de la milice Imbonerakure accusés de battre une femme enceinte qui a fini par avorter suite à la souffrance subie. Le crime a eu lieu au mois d'avril 2018 en commune Vyanda.

Ces Imbonerakure sont Kantungeko, Ndagijimana, Arthemon Minani, Niyonizigiye Richard, Hakizimana et Jean Bosco Niyubahwe, originaires de la commune Vyanda, province Bururi. Ils ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat de police au chef-lieu de la province Bururi en date du 24 juillet 2018, sous un mandat d'amener délivrer par le parquet de la République.

Depuis le 26 juillet 2018, le gouverneur de la province Bururi met la pression sur le parquet de la république exigeant la libération des six jeunes Imbonerakure sans aucune autre forme de procès. Le magistrat en charge du dossier subit des menaces de la part de ce même gouverneur. Des sources judiciaires à Bururi dénoncent cette ingérence et demandent que cela cesse.

A côté de ses pressions sur la justice, le gouverneur se permet d'organiser lui-même des opérations d'arrestations des citoyens. A peine au fauteuil du gouverneur, il a commandité l'arrestation de cinq citoyens dont un technicien médical à l'hôpital de Bururi et quatre personnes originaires de la commune Matana, les accusant de vente et consommation de boissons prohibées.

Des sources dignes de foi disent que ces personnes étaient connues par le nouveau gouverneur pour avoir collaboré dans cette sale besogne avant d'être nommé au poste. Précisons que le gouverneur était un chef Imbonerakure dans la province avant sa nomination.

Paralysie au port de Rumonge suite à des mesures administratives impopulaires

Les activités tournent au ralentie au port de Rumonge depuis quelques temps. Lors de notre passage en date du 16 juillet 2018, aucun bateau chargé de marchandises n'avait accosté dans ce port. Des sources sur place jettent le tort aux autorités administratives qui ont empêché l'exportation des vivres vers la RDC et le Rwanda depuis 2017. Au début, les autorités provinciales avaient interdit l'exportation des produits BRARUDI vers la République démocratique du Congo.

D'après un commerçant propriétaire d'un petit dépôt de ces produits se trouvant près de ce port, les activités tournent au ralenti depuis bientôt 6 mois. Les congolais n'amènent plus au Burundi leurs marchandises puisqu'en retour, ces congolais ne sont pas autorisés à s'approvisionner au Burundi. Selon un autre petit commerçant trouvé à l'entrée du port commercial de Rumonge, les Tanzaniens et les congolais ne viennent plus au port de Rumonge à cause des taxes surélevées payées au bureau de la douane maritime de la province Rumonge.

Ce bureau fait payer les frais d'accostage et d'embarquement. Des taxes que les commerçants Tanzaniens, congolais et burundais considèrent comme étant des barrières freinant les échanges entre les trois pays via le lac Tanganika. Comme conséquences, les recettes de l'OBR issues des activités qui se font au port de Rumonge ont sensiblement chuté, d'après les commerçants burundais avec qui nous nous sommes entretenus. Ces

commerçants disent qu'ils peuvent passer un mois sans payer des taxes à l'office burundais des recettes par suite de la réduction sensible des activités sur ce port.

Tous demandent aux autorités la levée des mesures interdisant l'exportation des produits burundais vers les pays voisins pour encourager les commerçants étrangers à revenir au Burundi. A défaut, les Burundais et plus particulièrement les habitants de la ville de Rumonge craignent que le port commercial de Rumonge ne ferme au profit des ports de Kabonga en commune Nyanza-Lac, et ailleurs.

V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La crise socio-politique et économique persiste et s'accroît au Burundi. Les autorités du CNDD-FDD ferment les yeux et les oreilles, pourvu que leur parti reste au pouvoir bon gré mal gré. Au lieu de servir le pays, elles cherchent plutôt à se servir par des contributions forcées, des rançonnements des citoyens et par une gestion opaque et mafieuse de la chose publique. Les domaines clés de la société, tels la santé et l'éducation sont fortement gangrenés par la crise politique qui secoue le pays depuis 2015.

Vu l'état de la situation au Burundi, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Aux membres du gouvernement et des institutions de l'Etat du Burundi :

- De restaurer un Etat de droit qui respecte les principes sacro-saints relatifs aux droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratie ;
- De mettre un terme aux persécutions des opposants politiques, aux contributions forcées et aux rançonnements des populations en situation de détresse financière et économique ;
- De sanctionner conformément à la loi, les auteurs des crimes ignobles qui endeuillent la population burundaise ;
- De lutter pour la bonne gouvernance économique en mettant en avant des mesures administratives et des lois qui favorisent l'intérêt supérieur du pays ;

A l'PEAC, UA, l'UE et ONU :

- De contraindre le gouvernement de Pierre Nkurunziza de négocier avec l'opposition afin de restaurer la paix au Burundi
- De prendre des sanctions économiques plus fortes pour amener le régime aux négociations inclusives avec les partenaires politiques et économiques en vue d'une résolution pacifique et définitive du conflit burundais
- De prendre et/ ou renforcer les sanctions ciblées contre les responsables des plus graves violations des droits humains notamment les supérieurs hiérarchiques dans l'idéologie, l'encadrement et la gestion de la milice Imbonerakure ainsi que les auteurs du discours de la haine

A la CPI :

- D'accélérer la procédure d'enquête afin de lancer des mandats internationaux contre les auteurs des crimes contre l'humanité commis au Burundi

**RAPPORT SPECIAL SUR SITUATION DES DEPLACES DE GUERRE
INTERNES, REFUGIES ET RAPATRIES, AOUT 2018 ;**

**Les réfugiés harcelés par la Tanzanie pour rentrer de force
dans un pays toujours en crise**

Rapport sur la situation des déplacés de
guerre internes, réfugiés et rapatriés

0. INTRODUCTION

Depuis l'annonce de Pierre Nkurunziza de vouloir briguer un mandat de trop au mois d'avril 2015, le Burundi traverse une crise politique grave qui a poussé plus de 400 000 burundais à prendre le chemin d'exil et qui a entraîné plus de 2000 morts, des milliers de personnes torturées et emprisonnées, et des centaines de cas de disparitions forcées.

Cette crise a aggravé la situation des personnes déplacées de guerre internes qui étaient déjà stigmatisées par le régime du CNDD-FDD comme constituant une preuve gênante des crimes du passé commis contre une catégorie de la population burundaise.

Malgré une volonté manifeste des autorités burundaises consistant à révéler à la face du monde que la paix règne au Burundi alors que des crimes contre l'humanité y sont une triste réalité, l'appel hypocrite des réfugiés pour rentrer au pays n'a pas été suivi comme le régime le voulait. Et même des réfugiés qui choisissaient de rentrer retournaient à l'exil suite aux conditions de sécurité et d'existence impossibles dans leurs collines d'origine. Ainsi le régime a choisi de poursuivre les réfugiés dans leurs terres d'exil notamment en Tanzanie pour les contraindre à rentrer au pays bon gré malgré.

Dans ce rapport, nous relevons des violations de droits des réfugiés burundais, la situation sociale et humanitaire des déplacés de guerre internes au Burundi et celle des rapatriés de la crise qui dure de plus en plus dans le pays.

I.SITUATION SOCIO-SANITAIRE ET HUMANITAIRE DES DEPLACES DE GUERRE INTERNES AU BURUNDI

Des menaces et intimidations incessantes contre les déplacés de guerre

Depuis le début de la crise politique qui commence avec la troisième candidature illégale du Président Pierre Nkurunziza, le CNDD-FDD a remué sa haine qu'il entretient depuis le maquis contre les occupants des sites de déplacés de guerre de 1993 en majorité de la composante sociale tutsi. Ce parti encore dans le maquis avait massacré dans la nuit du 20 juillet 1996 six cents quarante-huit (648) rescapés de guerre qui habitaient dans le site de déplacés de guerre situé en commune Bugendana, province Gitega.

Aujourd'hui, la jeunesse de la milice Imbonerakure a activé la machine criminelle contre ces rescapés de guerre de 1993, sous la bénédiction du pouvoir du même parti. Dans tout le pays, les déplacés de guerre vivent quotidiennement sous des menaces et intimidations. Les jeunes de la milice Imbonerakure font la loi et assurent le contrôle et la surveillance rapprochés des différents sites de déplacés implantés dans le pays. Selon certains de ces

jeunes contactés, « ces lieux sont dangereux car ils peuvent être des fiefs pour les groupes armés qui combattent le régime ». Ainsi, des rondes nocturnes des Imbonerakure sont quasi quotidiennes autour de ces sites. Pour y sortir ou y entrer, ce sont ces jeunes qui accordent l'autorisation. « Nous sommes comme dans un camp militaire », s'inquiète un occupant d'un site de déplacés.

Le parti au pouvoir y organise en plus des activités de propagande et de démonstration de force sous forme de sports de masse au rythme des chants et slogans haineux, de menace et incitation à la violence. Les déplacés de guerre sont forcés d'y participer chaque samedi.



A titre d'illustration, les imbonerakure des collines Bucamihigo, Buniha et Kinyami, zone Ruhororo, province Ngozi ont effectué en date du 21 avril 2018, un sport de masse dans les aires du site des déplacés de Ruhororo. Ils faisaient des tours autour du site transportant chaque fois des pierres qu'ils déposaient en face des maisons des occupants du site. Ces pierres, aujourd'hui encore entassées vont servir à la construction d'une permanence collinaire du CNDD-FDD.

Au cours de cette activité, ces imbonerakure ont entonné des slogans en disant par exemple qu'ils n'ont pas oublié le génocide de 1972 et que pour le moment celui qui « tenterait de toucher le rasoir, sera rasé complètement ». Ils chantaient aussi en disant que Pierre Nkurunziza est intouchable et que celui qui voudra se suicider tenterait de le



toucher.

Au cours de la campagne au référendum du 17 mai 2018, des imbonerakure des collines de la commune Ruhororo, avaient envahi le site de déplacés de Ruhororo. Ils passaient pendant la nuit dans chaque ménage du site demandant au chef du ménage le nombre de votants hébergés. Ils menaçaient en disant que toutes les voix avaient été comptabilisées et que les ménages des opposants de la Coalition Amizero y'Abarundi avaient été recensés. Ils menaçaient en disant que si le vote "non" remportait sur le "oui", tous les opposants et leurs membres allaient être éliminés.

En commune Busoni, province Kirundo, dans les sites des déplacés de Rutabo, Rusarasi, les Imbonerakure viennent des collines surplombant ces localités pour y faire des patrouilles pendant la nuit. Ils y érigent des barrières pendant la nuit pour empêcher toute liberté de mouvement des occupants de ces sites qui sont accusés d'avoir envoyé beaucoup de jeunes dans la rébellion. Au mois de mars 2018, des citoyens Batwa vivant

dans le site Rutabo ont été tabassés sur une barrière qui avait été érigée sur la route qui mène à l'entrée de ce site accusés de ne pas montrer leur enthousiasme vis-à-vis du pouvoir et d'être ainsi des opposants au régime du CNDD-FDD.

En province Gitega, les sites de déplacés les plus menacés sont Mutaho, Bugendana, Bukirasazi. A Mutaho, les jeunes imbonerakure du parti au pouvoir en complicité avec l'administration locale font tous les samedis matin des entraînements para militaires autour du site, munis de gourdins, des baïonnettes, des machettes, et scandant des chansons qui terrorisent les déplacés. « Nous allons vous chasser du site et vous allez rejoindre vos frères qui ont fui le pays », disent-ils. Certains d'entre eux sont armés de fusils comme Ciza Gervais, Minani Elias, Niyonkuru Désiré.

En commune Bugendana, les déplacés vivent toujours dans une grande détresse. Ils continuent à subir des menaces de la part des imbonerakure et de l'administration communale. Cette dernière leur a intimé l'ordre de quitter le site pour regagner leurs anciennes propriétés. Quand ils vont dans les champs, ils sont menacés de mort par des imbonerakure. Dès lors, nous confie un des déplacés contactés, ils ont décidé d'y aller en groupe pour faire face à ces agressions.

En commune Bukirasazi, le site est surveillé par les imbonerakure dirigés par Léandre (alias Bassolé) qui y font des patrouilles pendant la journée et la nuit. Un couvre-feu y a été instauré depuis un certain temps. Personne n'est autorisé à y entrer ou sortir après 20h du soir. C'est au moment où les autres habitants de la commune circulent librement dans les rues du centre urbain à la même heure et au-delà. La surveillance a été renforcée pendant ces jours pour bien gérer les mouvements des jeunes élèves du site en vacances, selon notre contact.

Si par malheur, le pays était attaqué, les Imbonerakure jurent d'envahir à leur tour les sites de déplacés de guerre qui, selon eux, regorgent des opposants politiques. Ainsi, les déplacés internes s'inquiètent de leur sécurité car ceux qui devaient les protéger sont ceux-là même qui menacent leur sécurité. Des discours haineux prononcés par certains dirigeants font appel à leur élimination sinon au démantèlement des sites de déplacés de guerre.

De l'alimentation et de la santé des habitants des sites de déplacés de guerre

Suite à la pauvreté qui gangrène la plupart des familles vivant dans les sites des déplacés, des cas de morts s'observent à grande échelle car beaucoup de personnes ne peuvent pas se faire soigner en dehors des centres de santé c'est-à-dire dans les hôpitaux publics ou privés. Les sources recueillies dans les sites de déplacés de la province Gitega nous affirment que lors du recensement des vulnérables, les déplacés vulnérables ne sont pas considérés par cette initiative car ils sont accusés de ne pas soutenir le parti au pouvoir. Des enfants meurent à cause des maladies liées à la malnutrition dont le marasme et la kwashiorkor.

Des déplacés de guerre parcourent de longs trajets pour accéder à leurs collines d'origine et vaquer aux activités champêtres. Après, regrettent-ils, leurs anciens voisins restés sur les collines natales pillent les récoltes se trouvant dans leurs champs. Ainsi, ils se contentent de ce qui reste de cette récolte. A la question de savoir pourquoi ils ne retournent pas sur leurs collines, ils disent qu'ils craignent pour leur sécurité parce que certains sont contraints de céder une grande partie de leurs terres à l'administration et aux imbonerakure ou de payer des rançons pour avoir le droit d'exploiter leurs champs.

Nous observons que des enfants de moins de 5 ans souffrent de maladies liées à la malnutrition suite à la pauvreté qui gangrène les familles des sites déplacés. Aux sites de déplacés de guerre de Mutaho et Bugendana, en province Gitega, le PAM a dû intervenir pour sauver les enfants mal nourris. A Bukirasazi, l'ONG « World Relief » est à l'œuvre pour sauver les enfants qui étaient en majorité souffrants de malnutrition sévère. Depuis le mois de janvier 2018, au moins 9 enfants et 13 tous âgés de 5 ans vivant respectivement des sites de Bugendana et Mutaho sont décédés des suites de carence alimentaire.

Au moment où les déplacés de guerre et toute la population burundaise disent vivre dans la misère et la pauvreté, le régime du CNDD-FDD ne cesse de les contraindre à donner diverses contributions soit pour le développement soit pour les élections. Depuis le samedi 28 juillet 2018, il a instauré une campagne de collecte forcée de vivres dans tous les ménages du pays dans le but, selon le pouvoir, d'assister les plus démunis et plus vulnérables. Dans ce même cadre, des imbonerakure ont procédé ce même jour vers 9 heures du matin à la collecte des aliments au site de déplacés de guerre de Rusarasi, commune Busoni en province Kirundo. Les victimes traumatisées par une forte présence

d'imbonerakure dans le site ont été contraintes de donner le peu de récolte de haricots qu'elles avaient eu pendant cette dernière saison culturale.

En province Ngozi, les centres de santé de la commune Ruhororo (Burasira et Ruhororo) sont obligés de transférer les patients qui manifestent des complications à l'hôpital de Mivo tandis que ceux de Ruyaga, Gitwenzi et Mubanga font des transferts à l'hôpital Tangara. Les habitants de la commune Ruhororo demandent aux autorités sanitaires de revoir cette décision compte tenu de la longue distance que les malades doivent parcourir et les coûts financiers nécessaires pour y arriver surtout que les routes sont impraticables. Il n'y a pas de véhicules de transports permanents dans les deux localités. Des informations qui parviennent aux habitants de la commune Ruhororo disent que cette décision a été prise parce que l'hôpital autonome de Ngozi a été privatisé.

De l'éducation des enfants des sites de déplacés de guerre :

Suite à la pauvreté qui englouti leurs familles, à la recherche de la survie et aux grossesses non désirées, la majorité des filles ne dépassent pas la 6ème année de l'Ecole fondamentale. Des cas d'abandons scolaires sont observés pour la plupart des enfants ressortissants des sites des déplacés. Ces enfants manquent de matériel scolaire, de vêtements et de nourriture et préfèrent abandonner l'école et aller se positionner chaque jour au bord de la route pour quémander à tout passant tandis que les autres descendent dans les centres urbains à Bujumbura et ailleurs pour chercher des meilleures conditions de vie.

Des lamentations concernant l'instauration des cantines scolaires dans les écoles fusent de partout dans les sites de déplacés de guerre de la province Gitega. Et pour cause, les écoles proches des sites de déplacés de guerre ne sont pas servies. Les déplacés de guerre dénoncent l'administration scolaire qui discrimine ces écoles lors de l'inventaire des écoles qui doivent bénéficier les cantines scolaires. Beaucoup d'enfants ont abandonné l'école au cours de cette année scolaire 2017- 2018, certains pour cause de famine, d'autres chassés pour n'avoir pas payé les frais exigés par l'école et/ou l'administration. A l'ECOFO Mutaho, 47 abandons en majorité des enfants du site de déplacés de guerre sur 139 inscrits ont été enregistrés. Quarante et un (41) sur 104 ont aussi été victimes d'abandon scolaire à l'ECOFO Bugendana et 26 sur 98 inscrits dont la plupart sont du site de déplacés de guerre, n'ont pas pu terminer leurs études pendant cette même période.

Du droit à une justice équitable et à la dignité humaine

Les déplacés de guerre regrettent que la justice n'intervienne pas en leur faveur lorsqu'ils sont victimes de la violence et d'injustice. D'après les habitants des sites visités, tout conflit entre déplacés de guerre et membre du parti au pouvoir se résout en faveur de ce dernier.

Les déplacés de guerre des sites de la province Gitega disent ne plus avoir aucun droit et déclarent être victime de rejet de la part de l'autorité publique qui les considère comme des ennemis du pays et des étrangers. Ils ne savent plus à quel saint se vouer. Ils se demandent quand les autorités sauront les traiter avec la dignité inhérente à la personne humaine. Ils ont perdu toute la confiance que les dirigés peuvent avoir en leurs dirigeants.

Spoliation des propriétés foncières appartenant aux déplacés de guerre

L'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation des burundais signé en 2000 avait permis aux réfugiés qui avaient quitté le pays lors des crises politiques consécutives des années 1972, 1988 et 1993 de récupérer leurs propriétés foncières. Cet accord prévoyait la mise en place d'une commission nationale terres et autres biens (CNTB) qui a vu le jour de manière spéculative. Le régime du CNDD-FDD l'a utilisé comme une arme pour réprimer ses opposants et pour se venger contre ceux qui ont occupé les terres après l'exil des populations victimes des régimes issus des coups d'Etat militaires tutsi.

Aujourd'hui, cette commission tourne au profit des rapatriés au détriment des résidents. Des déplacés de guerre se plaignent contre les manœuvres des agents de cette commission au niveau communal qui fait des tractations pour céder les propriétés des déplacés laissées sur leurs collines d'origine, aux rapatriés.

Ces derniers profitent d'un régime qui leur est favorable pour spolier des terres et des biens des résidents dont des déplacés de guerre. Même des terres qui étaient inoccupées dans les années d'exil leur sont attribuées après avoir curieusement réclamé que ces propriétés étaient les leurs avant l'exil.

Au moment où le code foncier de 2009 interdit l'administration territoriale de ne pas se mêler dans la gestion des terres et autres biens, la CNTB a nommé des agents de l'administration pour la représenter au niveau provincial, communal et collinaire. Ce qui ne permet plus de dissocier les agents de la commission et de l'administration. Des agents de l'administration gèrent des affaires foncières au nom de la commission et/ou en son nom propre en violation flagrante de la loi foncière comme déjà ci-haut mentionné.

A titre d'illustration, l'administrateur de la commune Ruhororo Mamerthe Birukundi a fait passer un communiqué dans les différentes églises de sa commune, en date du 24 juin 2018, dans le souci d'informer toute la population qu'à partir du 25 juin jusqu'au 19 août 2018, toute personne ayant une propriété dans les marais doit payer une taxe de 1000FBu chacune. Dépassant cette période, elle a bien précisé que la commune va se charger de recenser toutes les terres des marais dont les propriétaires n'auront pas payé la taxe pour les mettre dans les mains de la commune. Les habitants de la commune dont des déplacés de guerre du site Ruhororo disent ne pas avoir cet argent et s'inquiètent ainsi des conséquences de cette mesure.

II.SITUATION SOCIALE ET HUMANITAIRE DES CERTAINS REFUGIES ET RAPATRIES BURUNDAIS.

Selon les chiffres donnés conjointement par le gouvernement et le HCR, du 7 septembre 2017 jusqu'au 30 juin 2018, 34 000 réfugiés burundais de la crise de 2015 ont été rapatriés et tous rentraient des camps de réfugiés se trouvant en Tanzanie. Parmi eux 31% sont des filles et des femmes, 700 enfants non accompagnés et 57 % parmi ces réfugiés sont des mineurs. Dans la province Makamba par exemple, plus de 6 000 réfugiés burundais sont rentrés de la Tanzanie. En provinces Ruyigi et Rutana, plus de 5 000 réfugiés sont rentrés dans chacune de ces deux provinces. Les provinces Kirundo et Cankuzo ont accueilli plus de 3000 burundais rapatriés dans chacune. Les provinces Rumonge et Karusi ont à leur tour accueilli 9000 rapatriés chacune. La province compte 65 rapatriés. Le HCR confirme que jusqu'au 31 mai 2018 plus de 390 000 réfugiés burundais sont encore dans des camps de réfugiés.

En Tanzanie, il y aurait plus de 240 000 réfugiés. En RDC plus de 44 000. Au Rwanda plus de 69 000. En Ouganda plus de 41 000. Au Kenya plus de 13 000, au Mozambique plus 4800. Plus de 3 600 se trouvent au Malawi et plus de 2 500 réfugiés burundais vivent en Zambie. Ces différentes statistiques ont été livrées par le HCR à la presse locale en date du 5 juillet 2018 dans la capitale du Burundi.

Des services de qualité envers les réfugiés en République rwandaise

Dans leurs pays d'accueil notamment au Rwanda, en Tanzanie, en République Démocratique du Congo, en Uganda, en Zambie, au Kenya et ailleurs, les réfugiés burundais vivent dans des camps de réfugiés, d'autres se sont installés dans les villes et dans les centres urbains.

Dans certains pays, la satisfaction des besoins fondamentaux notamment l'accès à la nourriture, le logement ou les soins de santé ainsi que d'autres besoins que l'homme doit satisfaire pour assurer sa survie reste préoccupante.

Concernant les réfugiés burundais au Rwanda, après trois ans, on constate qu'ils commencent progressivement à s'adapter malgré les nombreux défis liés à leur survie quotidienne.

Pour les réfugiés vivant au camp de réfugiés de Mahama et des centres urbains de la République du Rwanda, le HCR et le gouvernement rwandais ont fourni des efforts remarquables pour assister les réfugiés burundais à tous les niveaux. A titre illustratif, on observe dans ces camps des centres de santé et des centres nutritionnels qui y sont construits et qui assurent des services appréciables aux réfugiés en général et les personnes vulnérables. En cas de nécessité, il y a des ambulances qui déplacent des malades vers divers hôpitaux du pays plus nantis. Le gouvernement et le HCR collaborent pour assurer la survie des réfugiés et pour trouver progressivement des solutions à certains problèmes souvent évoqués notamment la carence de bois de chauffage, la scolarisation des enfants réfugiés urbains, l'obtention du titre de voyage. Le ratio alimentaire a été revue à la hausse à la satisfaction des réfugiés burundais.

Séquestrations et rapatriement forcé des réfugiés burundais en Tanzanie

Depuis un certain temps, l'autorité tanzanienne en collaboration avec les services du SNR et des Imbonerakure, a multiplié des actes d'intimidation, d'arrestations et de tortures envers des réfugiés qui tentent de se mettre en position de leaders dans différents camps de réfugiés en Tanzanie. Aujourd'hui, des réfugiés ont été privés de leur liberté, d'autres sont portés disparus, d'autres tués pendant que d'autres encore sont dans une peur panique suite aux discours terrifiants et intimidants qui les appellent à retourner dans le pays natal arguant que la paix est revenue et que donc leur exil en Tanzanie n'est pas justifié.

Pour forcer les réfugiés à rentrer dans leur pays, l'autorité tanzanienne a pris des mesures interdisant les réfugiés de sortir de leurs camps pour se rendre à l'extérieur faire les

provisions nécessaires dans les marchés environnants et de faire le commerce des produits de base en grande quantité. Le gouvernement tanzanien menace de fermer tout le mouvement de commerce de l'intérieur du camp en date du 15 août 2018, le temps qui est réservé à l'enregistrement au HCR pour vider les camps de réfugiés. Ceci transparait dans un communiqué affiché depuis le 27 juillet 2018.

Au cours d'une visite que le gouverneur de la province de Kigoma a organisé en date du 25 juillet 2018 au camps de réfugiés de Nduta, il a menacé de refouler tous les réfugiés burundais vers leur pays d'origine en alléguant que ces réfugiés n'ont plus de place et qu'ils constituent d'ailleurs une menace à la sécurité et à l'économie de son pays.

Au cours de ces séances, les réfugiés estiment que leur retour au pays demeure un danger pour leur sécurité mais les autorités tanzaniennes persistent à confirmer que la paix règne dans le pays et qu'ils doivent nécessairement rentrer au pays. Pourtant des rapatriés volontaires revenus dans les camps témoignent des exactions encourues chez eux de la part de la jeunesse de la milice Imbonerakure au moment de leur arrivée sur leurs terres natales.

Le comportement de la Tanzanie est contraire de l'esprit de l'article 12 de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de l'article 33 de la convention des Nations unies de 1951 sur le statut des réfugiés qui interdisent le refoulement des réfugiés. Une série d'actes illustrent la détermination des autorités tanzaniennes à forcer les réfugiés burundais à rentrer :

Le 13 juillet 2018, le tout nouveau ministre de l'intérieur tanzanien a ordonné dans une note affichée à tous les réfugiés qui se trouvent en dehors des camps de réfugiés de regagner tous les camps faute de quoi des sanctions allant de l'emprisonnement au paiement d'une amende de 50 000 sh allait être prise à leur contre.

Le 17 juillet 2018, le chef des camps de réfugiés en provenance de Kigoma a tenu une réunion avec les chefs de villages, il a accepté ouvertement pour la première fois que des imbonerakure et des agents des services de renseignement burundais sont en Tanzanie pour traquer les opposants. Il a souligné que ces malfaiteurs utilisent les motos en provenance du Burundi. A cet effet, cette autorité a ordonné que les motards n'ont pas désormais le droit de sortir du camp puisqu'ils sont accusés d'amener des personnes qui n'ont pas les cartes de réfugiés, il a ensuite ordonné la fermeture des pharmacies privées au camp de Nduta.



Camp des réfugiés de Nduta, Tanzanie

Le 24 juillet 2018, dans le camp de Nduta, le nouveau Ministre de l'intérieur devant les chefs de zones a prononcé un discours appelant tous réfugiés burundais à se faire inscrire sur la liste de rapatriement, il a dit : « La paix règne partout au Burundi, il faut plus vite rentrer dans votre pays, nous avons besoin de cette place pour d'autres projets, nous voulons aussi l'ordre » a conclu le Ministre

Le 26 juillet 2018 dans le camp de Mutendeli, le gouverneur de la province Kigoma, le général de brigade Emmanuel Maganga a rassemblé tous les réfugiés burundais dans ce camp avec un discours d'intimidation les obligeant de se faire inscrire sans délai pour le rapatriement. Ce chef de Kigoma a signifié aux réfugiés qu'il vient pour renforcer et mettre en action les exigences du Ministre tanzanien de l'intérieur que ce dernier a imposées aux réfugiés du camp de Nduta. Dans son discours, il a eu le soin de déclarer ce qui suit : « Suite à l'entretien fait par son excellence le Président de la République unie de Tanzanie avec son homologue, le Président du Burundi Pierre Nkurunziza, lors de leur rencontre à Ngara le 20 juillet 2017, notre gouvernement a décidé de vous rapatrier, aucun burundais ne bénéficiera de l'octroi de la nationalité tanzanienne ou une réinstallation vers un troisième pays d'asile. Seuls les congolais sont concernés. Ceci est un dernier avertissement, celui qui s'opposera à cette décision sera urgemment traqué par

notre police et refoulé au Burundi ou mis en détention dans la prison de Nyamusivya pour avoir le temps de réfléchir sur son rapatriement. »

Le 27 juillet 2018, le chef du camp de Mutendeli a affiché un communiqué interdisant toutes les activités dans le camp : Fermeture des boutiques, l'arrêt de circulation des motos et taxis, la suspension de tous les petits commerces qui se faisaient dans le camp. Selon un des représentants des réfugiés, ces mesures répressives ont été prises pour rendre



la vie impossible dans le camp et par conséquent pousser les réfugiés à vider les lieux.

Une affiche interdisant plusieurs activités au camp des réfugiés de Mtendeli

Un accueil moins chaleureux des rapatriés au Burundi

Contrairement à ce que déclarent les autorités burundaises les rapatriés qui rentrent de leur exil ne sont pas bien accueillis par le gouvernement du Burundi. Sur les frontières de la Tanzanie, ils sont accueillis par une cohorte de jeunes imbonerakure qui les guettent et qui font semblant de les accueillir avant de leur soutirer des biens et de l'argent.

En date du 4 juillet 2018, l'administration locale à Mishiha a accueilli 50 ménages de 158 personnes. Le 13 juin 2018, 84 ménages de 260 personnes ont été accueillis en commune Gisagara. D'autres étaient originaires d'autres communes en l'occurrence Cendajuru et Kigamba. Affamés et épuisés, ils étaient venus par des camions de l'OTRACO. A leur descente, ils regrettaient leur retour car ils venaient de passer deux jours sans manger. Quelques jours après, nous avons appris que certains ménages étaient retournés en Tanzanie ayant été déçus de l'accueil dans leur pays natal. Des jeunes Imbonerakure leur avaient dépouillé du paquet-retour. Des rapatriés qui n'ont pas pu retourner à l'exil vivent de la charité et passent tout leur temps à mendier chez les voisins, selon des sources recueillies en commune Mishiha et Gisagara en province Cankuzo.

Quarante-huit personnes issues de dix familles venues du camp de réfugiés de Kakuma au Kenya sont arrivées le 4 juillet 2018 à l'aéroport international de Bujumbura. Il s'agissait du premier vol sur quatre organisés par le HCR, qui étaient attendus durant le mois de juillet. Ces rapatriés étaient tous originaires de la province Kirundo au nord du Burundi. Chaque rapatrié âgé de 18 ans bénéficiait d'un paquet retour de 60 dollars et 40 dollars pour les moins de dix-huit ans. Ce traitement est considéré comme particulier par les rapatriés de la Tanzanie et des pays de la région des grands Lacs qui, eux ne reçoivent plus cet argent, selon des rapatriés contactés. « Je suis rentré de ma propre volonté », confirme Félicien. Il explique que "Rester au Kenya c'était difficile sans travail. J'ai cherché un travail manuel pour cultiver mais au Kenya c'est impossible. Il fallait rester les bras croisés et attendre la nourriture du HCR. Une ration qui ne peut pas satisfaire toute une famille. A six ans, un enfant ne peut pas aller à l'école, ou alors il va dans une mauvaise école. »

Au nord du Burundi, les rapatriés font parler d'eux dans les communes Busoni, Bugabira, Ntega et peu dans les autres communes de la province Kirundo. Ces derniers sont venus

du camp des réfugiés de Mahama au Rwanda, un camp qui abrite plus de cinquante milles burundais ayant fui la persécution consécutive aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du président Pierre Nkurunziza. Ces rapatriés qui se comptent autour d'une centaine de personnes mènent une vie précaire et déplorable du moins selon des témoignages recueillis à Gasenyi sur la frontière, lors d'une visite de la délégation gouvernementale en date du 26 juillet 2018. Certains ont trouvé leurs maisons saccagées, d'autres ont trouvé leurs maisons ruinées et détruites. Ces rapatriés signalent mener une vie très difficile.

Les rapatriés du site Kabanga et Gatara sont en mauvais terme avec la population avoisinante. Cette dernière accuse ces rapatriés d'avoir subi une formation militaire au Rwanda. Ces rapatriés dénoncent les actes des jeunes Imbonerakure qui arrêtent des jeunes rapatriés et par après les conduisent dans des lieux inconnus. C'est le cas de deux cadavres des jeunes gens qui ont été trouvés au début de cette année à Kigeri juste après avoir traversé la frontière en provenance du camp des réfugiés de Mahama. Ces derniers ont été tués après être violemment torturés par des Imbonerakure du CNDD - FDD qui patrouillent dans cette localité. Même à côté, dans la réserve naturelle de Murehe en cette même commune de Busoni, la population locale de Bishiha et Vyanzo dénonce l'existence des fosses communes.

Ces témoignages affirment que des jeunes rapatriés burundais surtout d'ethnie tutsi ont été tués et jetés dans ces dernières. Des cris des personnes souffrantes et agonisantes s'entendent souvent pendant la soirée et cet endroit est bien gardé par des Imbonerakure.

Quatre personnes sont pointées du doigt comme étant des chefs des opérations à savoir l'honorable Jean Baptiste Nzigamasabo surnommé Gihaha, Muvunyi Salvator, un démobilisé du FDD, Fabien Bizumuremyi, président du parti au pouvoir en province de Kirundo et démobilisé du FDD ainsi que Abel Ahishakiye président de la ligue des jeunes Imbonerakure en cette même province.

Ceux qui rentrent sont surtout des femmes et des enfants et quelque peu des vieux hommes. Lors de cette visite gouvernementale qui visait notamment les refoulés du Rwanda n'ayant pas des pièces d'identification, les rapatriés qui étaient présents ont signalé que leurs enfants ont intégré les écoles mais que certains n'ont pas continué suite à la famine qui sévit dans leurs familles. Ils ont demandé au gouvernement de leur venir en aide et surtout de leur procurer des semences pour cette saison.

III. CONCLUSION

Les déplacés de guerre internes vivent dans la peur-panique face à un régime qui les traque et les accuse d'être des bastions de la rébellion et de l'opposition politique. Ils subissent quotidiennement des intimidations et des discriminations de tout genre. Suite à ce traitement inhumain et à la pauvreté, leurs enfants ont abandonné l'école et passent leur temps dans les rues à quémander pour leur subsistance.

Quant aux réfugiés burundais, victimes du troisième mandat de Pierre Nkurunziza souffrent énormément dans leurs camps disséminés dans différents pays de la sous-région et ailleurs. Le régime de Pierre Nkurunziza qui est responsable de leur exil fait tout pour les rendre plus malheureux. En complicité avec certains pays dont la Tanzanie, il les poursuit partout où ils se trouvent pour les contraindre à retourner au pays, en violation flagrante des lois internationales qui les protègent.

Pourtant ceux qui y retournent de leur gré sont souvent obligés de prendre le chemin de l'exil pour une fois encore car les persécutions les visant sont quasi permanentes et incessantes. Et dans toute cette péripétie, la milice Imbonerakure joue un rôle central car le pays est aujourd'hui dans l'incapacité de contrôler les agissements de la jeunesse de la milice dans différentes collines et communes.

IV. RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement Tanzanien Assurer la protection internationale des réfugiés conformément aux conventions internationales auxquelles elle a librement souscrit ;

Arrêter tout acte ou parole susceptible de forcer les réfugiés burundais à rentrer dans un pays toujours en crise ;

Enquêter sur les violations des droits humains dont les réfugiés burundais font objet.

Au HCR Veiller au respect des normes internationales relatives à la protection internationale des réfugiés ;

Analyser les possibilités de réinstallation de certains réfugiés dans des pays tiers.

Au Rapporteur spécial de la commission de l'union africaine des droits de l'homme et des réfugiés Mettre sur pied une mission d'enquête dans les camps de réfugiés Burundais se trouvant en Tanzanie afin de mener des investigations poussées relativement aux violations des droits humains dont les réfugiés font objet ;

Coopérer et engager un dialogue avec le Gouvernement Tanzanien afin de le ramener à respecter les normes internationales relatives à la protection internationale des réfugiés.

RAPPORT DU MOIS D'AOUT 2018

Des crimes politiques aux rançonnements et spoliations des terres et autres biens

Rapport sur la gouvernance et les droits socio- économiques au Burundi

0.INTRODUCTION

Le peuple burundais vit des moments les plus sombres de son histoire. Le pays a perdu tous les piliers d'un Etat moderne et d'un Etat de droit. Le FORSC a observé, durant ce mois d'août 2018, plus de 60 incidents de violences et/ou de faits de violations des droits de l'homme. Le contexte politique est notamment caractérisé par des violences contre des opposants politiques présumés ou déclarés, en l'occurrence ceux de la coalition Amizero y'Abarundi, et par des demandes incessantes de contributions forcées aux élections de 2020, au parti CNDD-FDD, mais aussi pour l'accueil des visites présidentielles dans différentes provinces du pays.

Au niveau social, c'est la crise de l'éducation et de l'école qui constitue la une de l'actualité burundaise. Le secteur est notamment gangrené par la corruption, le monnayage des points et les tricheries de tout acabit. Les enseignants sont aussi la cible du système répressif instauré par le régime de Pierre Nkurunziza.

Au niveau économique, c'est la hausse des prix des produits de première nécessité entraînée par une quatrième hausse des prix du carburant depuis le début de cette année 2018.

Ce rapport du mois d'août 2018 évoque plusieurs autres faits de mauvaise gouvernance notamment des cas de spoliations de terres et autres biens, des licenciements abusifs, des discours d'appel à la haine et à la violence, des cas de corruption et d'irrégularité dans le secteur de la justice et des cas de manquements graves dans le paiement des salaires dans certaines entreprises et dans le secteur de l'éducation.

Le FORSC émet des recommandations à l'endroit des différentes institutions de l'Etat burundais et à certains partenaires du pays pour les appeler à s'investir pour changer cette situation.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

La milice Imbonerakure en complicité avec des autorités de l'administration territoriale, de la police et des agents de renseignement quadrillent le Burundi et commettent des crimes contre des victimes qu'ils accusent de se rebeller contre le régime de Pierre Nkurunziza. Ils font la chasse à l'homme contre toute personne qui n'adhère pas ou qui est soupçonnée de ne pas être du parti au pouvoir. Les militants de la coalition Amizero

y'Abarundi ont été principalement la cible des violences pendant cette période du rapport. Nous vous livrons, à titre d'illustration, la situation qui prévaut dans au moins 15 provinces du pays.

(1) En province Cibitoke, plusieurs sortes de violences et de crimes ont été commises dans différentes localités de la province.

Dans la nuit du 31 août 2018, un groupe de miliciens Imbonerakure a tabassé les nommés Nsanzerugeze Sadiki, Nicontije Jean, Mpanzwenimana, Ndayishimiye Synforien, Irakoze Joseph, et Butoyi Emmanuel sur la colline Muzenga, commune Buganda. Les victimes, toutes membres de la coalition politique Amizero y'Abarundi sont tombées dans une embuscade tendue par ces miliciens pour exiger ce qu'ils appellent « contribution à la sécurité de la population ». Les auteurs du forfait n'ont pas été inquiétés alors que le commissaire provincial de police avait promis de mener des enquêtes et de poursuivre les auteurs.

La famille Ndereyimana Nestor, résidant sur la colline Mparambo II, commune Rugombo a été attaquée la nuit du 26 au 27 août 2018 par un groupe d'Imbonerakure armés de machettes et de couteaux, accusant cette famille de sorcellerie. Une vache appartenant à la victime a été sauvagement blessée à la machette. Selon des témoins, la famille est la cible d'attaques répétées. L'année passée, la famille avait été victime d'une attaque à la grenade qui avait blessé un enfant du même ménage, Ndereyimana Aimé.

Toujours dans cette province de Cibitoke, quatre personnes résidant sur la colline Rusenda, commune Bukinanyana (Ndikumana Gabriel, Mpanzwenayo Jean Paul, Nsanzurwimo et Ndayongeje Phaniel) ont été arrêtées le 22 août 2018 par des jeunes Imbonerakure les accusant de collecter des vivres pour des rebelles. Les membres de leurs familles respectives s'étaient réveillés le lendemain pour manifester leur mécontentement au poste de police communal où les victimes avaient passé la nuit au cachot. Ils dénonçaient des montages des Imbonerakure qui voulaient leur faire du mal parce qu'ils avaient refusé d'adhérer au parti au pouvoir. Quatre jours après, les victimes ont été relaxées par le commissaire provincial qui promettait cependant de faire des enquêtes plus approfondies.

Des miliciens Imbonerakure ont encore tabassé le nommé Joseph Nzomwita la nuit du 22 août 2018 sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province cibitoke. Selon les sources administratives à la base, la victime venait d'irriguer le champ de riz et rentrait à

la maison vers 20 heures. Il a rencontré un groupe des Imbonerakure en patrouille munis de gourdins et de machettes qui ont commencé à le tabasser l'accusant de rentrer tard. La victime a été évacuée dans un centre de santé proche de chez elle en état de coma. Selon les habitants de la localité, ces jeunes sont bien identifiés mais la police informée des actes ignobles commis ne réagit pas et a elle-même peur de ces Imbonerakure.

Un groupe de personnes armées de machettes et de couteaux a attaqué et tué le nommé Christophe Niyonkuru, dans la nuit du 20 août 2018 sur la colline Munyika II, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources policières, la victime rentrait de son travail et est tombée dans une embuscade des jeunes Imbonerakure en patrouille qui l'ont poignardée à mort. Cette même source indique que des conflits familiaux étaient à l'origine de cet assassinat. Trois personnes soupçonnées dans ce crime ont été appréhendées.

Dans cette même province de Cibitoke, un vieil homme de plus de 65 ans connu sous le nom de Daniel Sinabikeka a été grièvement blessé dans la nuit du 17 août 2018. Un groupe de personnes non identifiées armées de machettes l'ont attaqué à la machette chez lui sur la colline de Gabiro-Ruvyagira, commune Rugombo, province Cibitoke. Ses bourreaux l'accusaient de sorcellerie. L'administrateur communal s'est contenté de dire qu'il allait tenir une réunion de sensibilisation pour apaiser les tensions.

Un groupe de jeunes Imbonerakure ont tabassé le nommé Ndizeye Chadrack, membre de la coalition Amizero y'Abarundi dans la nuit du 13 août 2018 sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke. Des témoins sur place rapportent que des jeunes Imbonerakure munis de gourdins en patrouille nocturne l'avaient interpellé de chez lui vers 23 heures et a été surpris par des coups quand il était sorti de sa maison pour répondre à l'appel. Ses bourreaux l'accusaient de collaboration avec des rebelles contre le régime. La famille et les voisins ont appelé le chef de colline qui l'a conduit au centre de santé proche de son domicile. Les malfaiteurs n'ont pas été inquiétés.

(2) En province Bubanza, une personne a été tuée et trois autres grièvement blessées par balle au cours de la nuit du 04 août 2018 vers 21 heures, sur la colline Mudubugu, commune Gihanga. Selon les sources militaires, il s'agissait d'un jeune Imbonerakure du nom de Bucumi qui s'était chamaillé avec un militaire du camp Mudubugu qui était sortie sans arme. Ce dernier est ensuite vite rentré au camp militaire pour amener son fusil et a tiré à bout portant sur les gens qui étaient sur place. La balle a raté ce jeune Bucumi et a

atteint son frère Nduwimana Dieudonné qui était à côté de lui et qui est mort sur le champ. La population a eu tellement peur qu'elle n'a pas passé la nuit chez elle. « On croyait que c'était une attaque de rebelles », raconte un habitant sur place. Une intervention militaire est venue pour calmer la population. Le militaire en colère a été désarmé, arrêté et détenu au cachot du camp militaire de Mudubugu.

Dans cette même province, une jeune fille de 15 ans a été sauvagement tuée au cours de la nuit du 20 août 2018. Son corps a été retrouvé dans un champ de manioc, précisément sur la colline Kanabubu, commune et province Bubanza. Les sources sur place indiquent que la victime a été violée avant d'être égorgée par les Imbonerakure en patrouille. Les auteurs n'ont pas été inquiétés car aucune enquête n'a été diligentée par la police.

Un militaire de la position située à la transversale 09, connu sous le surnom d'Idi a été tabassé dans la nuit du 20 août 2018 par des Imbonerakure de la localité alors qu'il rentrait vers 21 heures chez lui à la transversale 5. Ses bourreaux l'accusaient de ne pas être au service alors que la victime montrait une autorisation de congé de trois jours. Le lendemain, il a tenté de porter vainement plainte, et ni le chef de colline, ni l'OPJ, personne ne l'a aidé, se contentant de lui dire qu'ils n'avaient pas d'autorité sur ses bourreaux, pourtant bien identifiés et connus dans la localité.

Quatre personnes d'une même famille ont été arrêtées le 09 août 2018 au chef-lieu de la commune Gihanga, province Bubanza, accusées de ne pas coopérer avec des policiers qui opéraient une fouille- perquisition à leur domicile. La mère Odila et sa fille de la 5^{ème} année de l'ECOFO ont été conduites au cachot du poste de police communal, le père Mbazumutima et son fils Bertrand ont été d'abord torturés avant d'être conduits aux cachots du SNR en Mairie de Bujumbura. La famille était soupçonnée de détenir des armes à feu dans sa maison, ce qu'elle nie catégoriquement en parlant de montage grossier. Dans cette même commune de Gihanga, deux jeunes Imbonerakure : Bazira et Ndayizeye ont été surpris en zone Buringa, le 1er août 2018, en train de dépecer un port volé dans le ménage du prénommé Arcade. Au lieu d'être traités comme des voleurs qualifiés et être punis conformément à la loi en vigueur, le chef de colline dit les avoir envoyés chez le propriétaire de la bête volée pour un arrangement à l'amiable.

Les habitants du village 2 de cette même commune s'insurgent en plus contre la mesure prise par la SRDI de déraciner toutes les cultures vivrières plantées sur une superficie de plus de 30 hectares avec comme motif que le terrain est réservé à la culture du riz seulement. Cette population en colère regrette cette décision qui ne tient pas compte de la

misère qu'elle vit au quotidien. « A côté de la culture du riz, nous y avons planté d'autres cultures pour pouvoir survivre et nous l'avons toujours fait sans problèmes. Aujourd'hui, les autorités de cette entreprise ne nous comprennent pas parce que tout est politisé pour l'heure », explique un des cultivateurs rencontré au chef-lieu de cette commune. Selon le responsable de la SRDI, il faut y planter seulement du riz et les cultivateurs n'ont pas le droit de changer le programme cultural de cette société. Selon lui, il tranquillise et précise que les cultures déjà plantées ne seront pas détruites, mais il demande à ces cultivateurs de ne pas continuer à planter et de respecter cette mesure.

(3) En province Cankuzo, plus précisément sur la colline Mishiha, zone Munzenze, commune Mishiha, un jeune Imbonerakure du nom de Ntahobari Cyprien a tué à coups de machette une femme sexagénaire en date du 23 juillet 2018. Le coupable accusait sa victime d'être une sorcière. Il a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat provincial de police à Cankuzo.

Un garçon de 14 ans prénommé Eric travaillant au domicile d'Asmani, l'agent de transmission de l'honorable Anglebert, a été torturé en date du 7 août 2018 accusé d'avoir violé la fille de son patron. Il a ensuite été jeté au cachot du commissariat de police. Au moment où des Imbonerakure faisaient des manœuvres pour le sortir du cachot pendant la nuit, les OPJ ont fait vite pour le transférer à la prison de Ruyigi pour le protéger contre un plan d'exécution sommaire que concoctaient les accusateurs.

Un professeur de l'ETS Cankuzo du nom de Twarazose Prosper est introuvable depuis le 1er août 2018. Il était en conflit avec le patron du SNR en province Cankuzo qui l'accusait de travailler pour la compagnie de télécommunication SMART en plus de sa fonction d'enseignant. Une incertitude a plané depuis cette date sur sa disparition forcée ou sur son exil. La piste que ce professeur serait parti en exil est la plus probable, selon certains de ses collègues.

Au moment où les boissons prohibées sont combattues farouchement par les autorités à la base, les Imbonerakure les fabriquent, les consomment et les vendent sans s'inquiéter. C'est le cas de deux Imbonerakure de la commune Mishiha, dans cette même province de Cankuzo. Ndongeje Simon et Niyonzima François paient 50000Frs à l'administrateur et au chef de poste de police pour continuer ce sale métier. En date du 23 août 2018, les deux jeunes miliciens, en état d'ivresse, se sont bagarrés et se sont blessés mutuellement. L'administration et la police ont fermé les yeux et les oreilles face à ces infractions de droits commun.

Des Imbonerakure de la commune Gisagara, sous l'ordre du représentant communal du CNDD-FDD en même temps directeur du lycée Murore, Gratien Nitunga, ont torturé deux jeunes filles, mineures de sixième année à l'ECOFO Muganza, Jeannette et Alice avant de les mettre au cachot du poste de police communal en date du 23 août 2018. Les victimes avaient été accusées d'avoir brisé un tuyau qui mène l'eau au Lycée, mais l'entourage avait crié à l'injustice puisque le dysfonctionnement de ce tuyau venait de passer beaucoup de temps et que ces enfants n'y avaient aucune responsabilité.

(4) En province Rutana, un jeune Imbonerakure du nom de Sugutora Jean Claude a tué sa mère Sirahenda Eugénie, âgée de 64 ans, à l'aide d'un bâton, en date du 4 août 2018, sur la colline Bukemba, zone et commune Bukemba. Les voisins de la victime ont tenté de la secourir en la dépêchant à l'hôpital de Gihofi, mais elle a fini par mourir. L'auteur de ce crime a été arrêté et incarcéré au cachot de poste de police de Bukemba. Le célibataire, enseignant au lycée communal Rubirize à Bukemba partageait la même maison avec sa mère. Nous n'avons pas pu savoir le mobile de cet assassinat.

(5) En province Muyinga, des violences commises par des jeunes de la milice Imbonerakure ont été signalées sur la colline Karehe, Zone Mwakiro en commune Mwakiro. Ces jeunes Imbonerakure continuent de semer la terreur dans cette commune suite à leurs patrouilles nocturnes et violentes. Des démobilisés des anciens mouvements rebelles sont les chefs de ces bandes de miliciens qui s'attaquent violemment aux citoyens. En date du 9 août 2018, vers 19 heures, ils ont fait irruption dans des buvettes de bières locales à Karehe et ont forcé des citoyens de rentrer chez eux. Ils ont tabassé un citoyen qui avait traîné à s'exécuter ne voulant pas rentrer sans avoir vidé sa bouteille. La victime s'était évanouie au point que le poste de police le plus proche avait été interpellé pour la secourir. Ainsi, quatre jeunes Imbonerakure dont le nommé Munezero Ernest ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police communal à Mwakiro, avant d'être transférés à la prison centrale de Muyinga.

Dans la localité de Jani, en commune Gasorwe, après une réunion qui avait rassemblé les démobilisés des anciens mouvements rebelles et les jeunes de la milice Imbonerakure en date du 30 août 2018, des jeunes de cette colline ont été tabassés dont un qui a vu son bras fracturé. Les Imbonerakure affirment avoir corrigé des participants à la réunion qui s'étaient mal comportés en émettant des interventions critiques. Une tension est née cette nuit entre des adeptes de la coalition Amizero y'Abarundi et les Imbonerakure. Ces derniers ont passé toute une nuit de patrouille, de menaces et intimidations après avoir

entendu des rumeurs faisant état de vengeance contre eux. Le conseiller de l'administrateur communal de Gasorwe a reconnu qu'il y a eu des tensions entre les deux groupes, mais l'affaire a été vite réglée. Entre temps, les victimes des bastonnades dont un vieil homme vu avec une machette à la main n'ont pas eu droit à la justice. Les auteurs n'ont pas été inquiétés.

(6) La province Ngozi n'a pas été épargnée des arrestations et violences contre des opposants de la coalition Amizero y'Abarundi. Au moins cinq membres de cette coalition en ont été victimes en date du 30 août 2018 en commune Nyamurenza, sur ordre de l'administrateur Niyonzima. Les victimes sont Citegetse Christian et Manirakiza Paul respectivement représentant communal de la coalition en communes Gashikanwa et Nyamurenza, Mugisha Augustin, Ciza Norbert et Miburo Vincent, tous membres de la coalition accusés de collaborer avec des mouvements de rebelles. Leurs familles rejettent l'accusation et disent que l'administration communale a fomenté un alibi pour les arrêter. Ils sont en vérité accusés d'avoir été à l'origine d'un grand mouvement de citoyens contre le vote de la nouvelle constitution observé dans la province au début de la campagne du référendum constitutionnel en date du 02 mai 2018.

L'administration de la commune Ruhororo, province Ngozi, en collaboration avec des jeunes Imbonerakure ont refusé en date du 21 août 2018 à un déplacé de guerre de 1993, le nommé Niyonzima Jean Marie, le droit de réhabiliter sa maison. Pour démanteler le site des déplacés, l'autorité communale a pris la décision de ne permettre à aucun déplacé de guerre de réhabiliter ou de faire l'extension de sa maison, selon des sources sur place. Ceci pour les contraindre tous à vider ce site. Cette décision est tombée au moment où la plupart des maisons sont dans un état critique car vieilles d'au moins 24 ans, et au moment où des jeunes gens ont le besoin de se construire des maisons pour pouvoir se marier. Aujourd'hui, la construction de nouvelles maisons est interdite et les jeunes qui désirent se marier sont contraints de construire ailleurs.

Une autre stratégie de démantèlement des sites de déplacés de guerre envisagée et en application, c'est la construction des permanences du parti CNDD-FDD dans les sites. En collaboration avec les conseillers des collines sur lesquelles est implanté le site des déplacés de Ruhororo, le parti a construit récemment une permanence sur la colline Bucamihigo entre deux maisons toutes du site des déplacés. Une autre permanence est implantée dans le site des déplacés du côté de la colline Rwamiko. Les déplacés du site Ruhororo considèrent ce comportement du parti CNDD-FDD comme une sorte de

provocation et d'intimidation. En effet, au cours des activités de construction de ces permanences, les Imbonerakure entonnent des chansons de haine et d'intimidation des occupants de ces sites de déplacés de guerre qui sont à majorité des burundais issus de la composante sociale tutsi.

(7) En province Kirundo, au moins sept membres du parti FNL réunis au sein de la coalition Amizero y'Abarundi ont été arrêtés par des Imbonerakure, torturés et incarcérés dans les cachots des postes de police en communes Ntega et Bwambarangwe. Quatre victimes Ntaconsanze, Ryumugabe, Barengayabo et Niyukuri ont été arrêtées le 25 août 2018 sur la colline Gihome, zone Muhendo commune Ntega. Selon des témoignages recueillis, un groupe d'Imbonerakure sous la responsabilité d'un certain Ntereke Alphonse surnommé l'homme, un des chefs Imbonerakure qui se démarque par ses bavures et de Jean Marie Mugumyankiko ont encerclé les ménages de ces membres du FNL. Ils les ont malmenés, tabassés torses nues avant de les conduire au cachot du poste de police de la commune Ntega. Lors de la séance de torture, des policiers assistaient sans en dire un mot. Les Imbonerakure de la localité avaient été frustrés par un mandat d'amener de l'un d'entre eux que le procureur avait donné à une des victimes dont un enfant avait été battu avec comme mobile que son père avait voté non au référendum de la constitution.

D'autres membres de la coalition Amizero y'Abarundi victimes de violences d'Etat sont Ahishakiye Abu Bakar, Niyonkuru Alexis et Mugeru Juma, tous de la zone Bugorora en commune de Bwambarangwe, la même province de Kirundo. Ces personnes ont été arrêtées sous l'ordre de l'administrateur communal Fébronie Nyingabire ainsi que Deo Icobatinya chargé du service de renseignement en cette commune. Ils ont été accusés de faire des recrutements et des entraînements paramilitaires. Les victimes et leurs familles affirment plutôt qu'elles ont été incarcérées suite aux résultats des élections récoltés dans les bureaux de vote où ces gens étaient mandataires de la coalition Amizero y'Abarundi. Dans ces bureaux, les témoignages nous disent que le non a remporté grâce à leur vigilance. Le parti au pouvoir a alors gardé une dent contre ces opposants politiques.

(8) En date du 25 août 2018 vers 19h30, des jeunes Imbonerakure ont pillé des boutiques en zone Muyira, commune Kanyosha, **province Bujumbura** après avoir dissuadé les habitants en tirant des coups de feu. Le bilan de l'attaque a été lourd pour les victimes. Ils ont volé des vivres et au moins 70000FBu chez un certain Jean Berchimans. Ils ont emporté des vivres et un montant qui tourne autour de 66000FBu chez un certain

Ntunzwenimana. Ces Imbonerakure en complicité avec des policiers bien identifiés ont torturé et contraints des habitants qui étaient sur le lieu de donner de l'argent. La localité est la cible des violences parce que connue comme fief de l'opposition politique du parti au pouvoir.

Des Imbonerakure en patrouille nocturne dirigés par le nommé Nduwimana Donatien alias sakisi ont tué, en date du 16 août 2018, le nommé Antoine Rurihose sur la colline Muyira, commune Kanyosha. La victime a été accusée de n'avoir pas encore contribué aux élections de 2020.

Complice des actes ignobles commis par ces miliciens, l'administrateur communal du nom de Munzerere Jean Berchimans, contacté s'est contenté de dire qu'il n'était pas au courant de cette situation.

Des Imbonerakure en complicité avec des policiers ont arrêté le 13 août 2018, 28 pêcheurs sur la rivière Rusizi, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, accusant ces derniers de collaborer avec les groupes rebelles. Les victimes ont ensuite été conduites aux cachots du poste de police de la commune pour interrogatoire. Leurs biens matériels, téléphones mobiles et argent ont été saisis et volés par après.

Un officier militaire du nom de Eric Niyonzima, commandant du 412ème bataillon d'infanterie actuellement en renfort dans la première division opérant dans la réserve naturelle de Rukoko et aux environs en compagnie d'un autre officier, chef de poste de la même localité, sont accusés de grivèlerie et de violence contre des propriétaires de bistrot en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi. En date du 29 août 2018, les deux officiers ont refusé de payer leurs consommations et s'en sont plutôt pris à leur victime propriétaire du bar, Ndikumwenayo Faustin, dont ils ont fracturé le bras, la jambe gauche, puis menotté et menacé d'emprisonnement.

Après cet incident, les autres propriétaires de bistrot ont eu peur et ne travaillent plus le soir, craignant d'être malmenés par les deux officiers.

(9) En province Ruyigi, deux veuves, Imelde Bukuru et Goreth Ndikumana, habitant respectivement les collines Nyabitika et Nyabitsinda en commune Nyabitsinda de la province Ruyigi ont été arrêtées samedi 04 août 2018, par des policiers puis, conduites au cachot du poste de police de la commune. Ces femmes, toutes membres du parti FNL pro Agathon Rwasa et de la coalition Amizero y'Abarundi sont accusées par l'administration d'avoir empêché la population, chacune sur sa colline résidentielle, à payer deux mille

francs exigés comme contribution aux élections de 2020. Le représentant de ce parti en commune Nyabitsinda, de même que le député Pascal Bisumuremyi élu dans la circonscription de Ruyigi sur la liste de la coalition Amizero y'Abarundi, disent que ces deux veuves sont tout simplement victimes de leur appartenance politique. Pour preuve, ils disent que ces femmes s'étaient déjà acquittées de ladite contribution.

(10) En province Makamba, au moins 138 personnes ont été arrêtées dans des circonstances variées dont 15 rapatriés, 16 chrétiens de la coalition des églises pour la moisson, 20 jeunes et deux facilitateurs en formation sur le leadership, 10 membres du parti UPD Zigamibanga et 77 au cours des fouilles perquisitions dans plusieurs coins de la province. 17 personnes ont été interpellées le 06 août 2018 lors d'une rafle effectuée par la police au quartier Makamba II du chef-lieu de la province. La plupart de personnes interpellées étaient des maçons et aidemaçons qui se trouvaient à l'endroit communément appelé « Kw'ipine », une escale où des manœuvres attendent des propriétaires de chantiers. Les victimes contactées affirmaient qu'elles étaient accusées d'avoir arrêté de prêter sur le chantier de l'immeuble qui abritera les bureaux de l'administration provinciale. « Nous avons arrêté de nous présenter à ce chantier car nous y avons passé plusieurs mois sans être payés alors que nous avons des familles à nourrir », nous ont-il déclaré.

(11) Vingt-huit personnes étaient en état de privation de liberté en date du 27 août 2018 consécutivement à la croisade de prière de la famille présidentielle qui avait commencé le 22 août 2018 au chef-lieu de la **province Karusi**. Vingt-trois parmi elles étaient détenues au cachot du poste de police de la commune Buhiga où se déroulait la croisade, et cinq autres qui restent étaient au cachot du commissariat de police.

Les victimes étaient en majorité accusées de ne s'être pas éloignées de la route où passaient les hautes autorités de l'Etat dont le Président Pierre Nkurunziza lui-même. Elles ont été relaxées après avoir payé des amendes allant jusqu'à 50000 FBu

Dans la même province, la police en collaboration avec des miliciens Imbonerakure a arrêté le nommé Éric Ndikumasabo et ses trois enfants mineurs après une fouille perquisition effectuée le 21 août 2018 à son domicile se trouvant sur la colline Mubaragaza, commune Mutumba. Les sources sur place indiquent que la victime est « coupable » d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD et d'être adepte de la coalition

Amizero y’Abarundi comme le confirme Nathan Barampama, représentant provincial de cette coalition.

(12) A la prison de Mpimba, en **Mairie de Bujumbura**, un éleveur du nom de Bernard Mpubusa, âgé de 70 ans au moins, et six autres dont ses employés gardiens de vaches y logent depuis mi-août 2018. Retraité de la BRB et membre de la coalition Amizero y’Abarundi, il a été arrêté en date du 06 août 2018 accusé de collaboration avec les rebelles dans la zone de Buringa, commune Gihanga où il exerçait son élevage de vaches. Sa défense affirme que le détenu a passé deux semaines sous interrogatoire au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura où ses employés ont été sauvagement torturés pour qu’ils acceptent de charger leur employeur comme quoi il collabore avec des rebelles. Les sources sur place à la prison de Mpimba disent que le détenu est en état de santé critique, souffrant de maladie chronique et infecté par une maladie qui a fait jaunir sa jambe. Le directeur de la prison de Mpimba, le prénommé Arthémon n’a pas autorisé à la victime d’aller se faire soigner.

(13) En **province Gitega**, des voleurs armés de fusil ont attaqué dans la nuit du 7 août 2018 le marché de la zone Rwisabe, commune Mutaho. Ils ont pillé des marchandises se trouvant dans des boutiques du marché. La population des environs et les commerçants de ce marché ont attribué cette attaque à des Imbonerakure qui veillent à ce marché chaque nuit. Pendant la journée, les armes qu’ils utilisent la nuit sont conservées chez le chef de zone Rwisabe, Ndayikengurukiye Ferdinand et le chef de colline Kivoga, Nduwimana Edouard. Ce chef de zone reconnaît bien que la sécurité du marché pendant la nuit est assurée par les Imbonerakure, mais aucune enquête n’a été faite pour identifier les coupables. Une personne du nom de Nkunuzimana Marc résidant sur la colline Rushanga, commune Bugendana, province Gitega a été battue à mort par des personnes qui l’ont attaquées chez lui en date du 26 août 2018. Selon des sources de sa famille, ceux qui lui ont fait du mal sont des Imbonerakure qui agissaient en complicité avec une autorité au niveau de la commune qui devait une grande somme d’argent à la victime. Cette dernière recevait toujours des menaces de mort chaque fois qu’elle demandait à cette autorité de lui remettre son argent.

La même journée du 26 août 2018, vers neuf heures du matin, un jeune homme du nom de Havyarimana Vianney du site de déplacés de guerre de Bugendana a été arrêté en présence de l’administrateur communal Bukuru Béatrice, par des policiers à bord d’un véhicule double cabine. Depuis ce jour, la victime est portée disparue car aucun membre

de la famille n'est au courant de son sort. L'autorité administrative et policière au niveau provincial et communal dit ne pas savoir également la destination de ce jeune homme que le pouvoir accusait d'avoir participé aux manifestations publiques contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza en 2015. Les occupants du site de déplacés de guerre de Bugendana craignent pour leur sécurité. « Ils sont en train de mettre en application les menaces que profèrent les Imbonerakure à notre endroit : « nous vous enlèverons un à un jusqu'à ce que le site soit vide », nous disent-ils. »

Le nommé Nziranziza Jean Bosco, originaire de la colline Mubuga, commune et province Gitega et membre du FNL et de la coalition Amizero y'Abarundi a été battu à mort le 27 août 2018 par des Imbonerakure qui l'ont surpris chez lui. La victime avait fui son domicile lors de la campagne du référendum de la constitution en mai dernier fuyant les menaces de la part des Imbonerakure de la localité. Il était revenu chez lui au début de ce mois d'août 2018.

(14) En province Bururi, un responsable Imbonerakure et directeur de l'Ecole paramédicale de Bururi, Nyandwi Zabulon, a ordonné, lundi le 13 août 2018, l'arrestation et l'emprisonnement du magistrat Claver Ndikumasabo après un malentendu dans un bar entre les deux hommes. La victime a été accusée par la suite d'« Injures graves ». Au cours de l'audience publique en flagrance du 18 août 2018, le procureur près la cour d'appel de Bururi n'a pas pu convaincre le siège sur la flagrance de ce procès.

Selon les avocats de la défense, ce procès est caractérisé par plusieurs irrégularités dont le dépassement des délais prévus pour flagrance.

Une source proche du dossier dit que certaines autorités administratives ont influencé le parquet. Le procureur a déclaré en audience publique, que même si le siège décidait de le libérer, il n'acceptera pas de le relâcher.

La cour d'appel a ordonné le 23 août 2018 la libération immédiate du détenu. Les juges ont d'abord cassé la procédure de flagrance et jugé l'affaire dans une procédure ordinaire. Ils ont retenu l'infraction d'injure contre le directeur de l'école paramédicale de Bururi et ont condamné le magistrat de lui verser 100000 Fr burundais pour dédommagement.

II. DES CONTRAINTES DE CONTRIBUTIONS ET DES RANÇONNEMENTS CONTRE LA POPULATION

Le régime de Pierre Nkurunziza en mal de faire fonctionner ses institutions et sa milice Imbonerakure a choisi la voie du rançonnement des populations et des contraintes de contributions financières. Tantôt le régime veut construire des infrastructures publiques, soit il veut construire des permanences du parti au pouvoir, ou encore organiser des élections et même accueillir le Président de la République lors de ses visites dans les provinces. Cette situation est devenue un mode de gouvernance et les Burundais ne savent plus à quel saint se vouer dans un contexte de misère et paupérisation indescriptible. Voici quelques faits qui ont caractérisé le pays pendant cette période d'août 2018.

En province Bujumbura, des Imbonerakure des communes Mutambu et Nyabiraba, avec la complicité des autorités administratives ont érigé depuis le 22 août 2018, des barrières à l'entrée et à la sortie de leurs communes pour exiger des reçus de contributions aux élections de 2020, et cela pour toute personne qui entre ou qui sort de leurs communes. Le secrétaire provincial du parti au pouvoir Nkeshimana Emmanuel, est l'organisateur et le superviseur de ce contrôle qui n'épargne pas les visiteurs ou les passants et qui se fait la nuit comme la journée. Certains habitants dans l'incapacité de payer cette contribution ne sont plus libres de mouvements, ce qui handicape leur survie quotidienne.

Sur la colline Kinama, commune Mubimbi, les Imbonerakure en complicité avec l'administration communale exigent un montant allant de 2000 à 3000FBu aux boutiquiers et 1000 FBu aux conducteurs de taxi-vélo en plus des taxes annuelles exigées par le gouvernement.

En province Gitega, l'administrateur de la commune Bukirasazi et le responsable communal du parti au pouvoir ont réuni le 14 août 2018, les chefs de service œuvrant dans cette commune, les chefs de collines et les chefs des Imbonerakure. L'objet de la réunion était d'analyser l'état des lieux des contributions pour les élections de 2020. L'administrateur communal a saisi l'occasion pour intimer l'ordre de ne plus accueillir ou délivrer un document administratif à quiconque n'aura pas de reçu de paiement de cette contribution. Elle a indiqué que même les malades ne seront plus reçus sans cette preuve de paiement. A la justice comme à l'administration, le justiciable devra d'abord exhiber son reçu avant d'avoir accès au service de l'Etat. L'administrateur communal a demandé aux Imbonerakure présents de veiller à la mise en application de cette décision.

L'administrateur communal de Makebuko, Nikwibitanga Cyprien, a abondé dans le même sens, sauf qu'il a tenu à préciser que le secteur de la santé était une exception. En Mairie de Bujumbura, des administratifs à la base ont rivalisé d'ardeur pour rançonner les demandeurs de services administratifs dans les différentes zones qui la constituent. Dans les bureaux d'Etat civil et les secrétariats des zones, tous avait un mot d'ordre d'exiger aux demandeurs de services un document prouvant la participation aux « travaux communautaires » et/ou le reçu de contribution aux élections de 2020. Ceux qui n'exhibaient pas les deux documents étaient contraints de payer une somme de 5 000FBu ou de 10 000 de francs burundais pour avoir accès au service demandé.

L'administrateur communal de Buhiga, province Karusi a exigé en vain, le 13 août 2018, aux citoyens réunis en association d'entraide et de solidarité de débloquent de l'argent issus de leur cotisation pour acheter des cahiers et d'autres matériels scolaires pour les donner aux élèves en fin de camp de travail. Selon des sources sur place, ces citoyens avaient déjà collecté un montant équivalent à au moins 22 millions de francs burundais et avaient réservé au moins 2 millions pour l'achat du matériel scolaire pour les enfants démunis. Au moment où ils allaient donner ce matériel à ces enfants, l'administrateur s'est interposé exigeant que ça soit lui-même qui fasse la distribution. Il a fallu l'intervention des supérieurs hiérarchiques pour que ce matériel scolaire ne soit pas détourné à d'autres fins.

Dans la matinée du 05 août 2018, sur toutes les voies de la commune Ruhororo en province Ngozi, les Imbonerakure en complicité avec l'administration publique avaient érigé des barrières pour obliger la population à payer les contributions aux élections de 2020. Personne n'avait le droit de passer sans payer cette contribution ou sans en montrer les preuves de paiement. Chaque adulte devrait payer 2000FBu et chaque jeune ayant l'âge de voter au moins 1000FBu. Les habitants de la commune Gihanga, province Bubanza s'insurgent contre un couvre-feu à partir 20 heures et un rançonnement d'une somme d'au moins 20 à 30 mille francs burundais pour ceux qui sont attrapés au-delà de cette heure. Cela a été dit par l'administrateur communal lors d'une réunion de sécurité tenue en date du 23 août 2018. « On ne voit pas pourquoi il instaure ce couvre-feu alors qu'il n'y a pas de guerre. La mesure est guidée par le motif de rançonner les gens », s'insurge un habitant du chef-lieu de cette commune visiblement fâché. Ce dernier précise que ce couvre-feu cache un non-dit. L'administration communale confirme cette décision

en signalant que la mesure a été prise pour des raisons de sécurité. Le soir, les habitants sous la panique courent vers leurs domiciles pour ne pas être attrapés par des policiers et Imbonerakure qui quadrillent le chef-lieu de la commune.

En date du 06 août 2018, tous les habitants de la commune Mishiha étaient mobilisés à l'occasion de la visite du Président Pierre Nkurunziza en province Cankuzo. Les propriétaires de véhicules et de motos n'étaient pas autorisés à faire leurs affaires. Ils avaient été tous contraints par l'administrateur de la commune Mishiha, Analet Hakizimana, de rendre disponibles leurs engins remplis de carburant pour transporter les habitants à destination du chef-lieu de la province Cankuzo. « Rendez disponibles vos véhicules et motos, remplis de carburant pour transporter la population de Mishiha au chef-lieu de la province Cankuzo où nous allons accueillir le Président de la République. Il n'y a qu'un seul Président et un seul administrateur communal. Si vous désobéissez, ça signifiera que vous avez un autre président parallèle que vous obéissez. Pour cela, vous quittez notre pays. Ceux qui n'arriveront pas à 6 heures du matin à Cankuzo seront considérés comme des rebelles et devront regagner les autres dans le camp de Mahama au Rwanda », menaçait l'administrateur communal de Mishiha.

Des contributions ont été aussi exigées en province Ruyigi pour accueillir le Président de la République lors de sa dernière visite de travail dans cette province, le 07 août 2018. En date du 04 août 2018, à trois jours de la visite présidentielle, des messages sur téléphones, via SMS ou whatsapp circulaient entre fonctionnaires de l'État. Ces messages émis par les chefs de service à différents niveaux exigeaient aux fonctionnaires de remettre chacun à son chef direct une contribution destinée à l'accueil du président. Selon certains de ces messages, les enseignants devaient payer chacun 2000fr, 5000fr pour les directeurs des Écoles fondamentales, 10000fr pour les directeurs des lycées communaux, 20000fr pour les directeurs des écoles à régime d'internat. Mais, suite à l'indifférence de pas mal de fonctionnaires et l'inertie d'un bon nombre de chef de service dans la collecte de cet argent, une autre communication faisait appel à une contribution à hauteur des possibilités de chacun. Par peur, beaucoup de fonctionnaires ont payé ces contributions mais n'ont jamais eu écho de comment cet argent a été géré, et par qui, vu que les dépenses liées aux visites du président sont supportées par le service de son intendance.

Le responsable communal du parti CNDD-FDD à Rugombo, province Cibitoke, Monsieur Jésus Marie Mpawenimana et son adjoint Ramadhan Sibomana ont obligé à maintes reprises, chaque fois à la fin du mois, les chefs des centres de santé de la

commune à débloquer chaque fois au moins 100.000fr chacun pour contribution au fonctionnement du parti. Des sources sur place nous disent que les victimes sont appelées au téléphone et sont menacées de perdre leurs fonctions s'ils ne paient pas cet argent.

« Nous avons signalé cela à nos chefs hiérarchiques pour qu'ils nous aident à faire cesser ces comportements, mais nous n'avons pas encore été entendus », se plaignent-ils.

III. LE DROIT A L'EDUCATION : DE LA POLITISATION AUX VIOLENCES CONTRE DES ENSEIGNANTS

La crise politique créée par le troisième mandat de Pierre Nkurunziza n'a pas épargné le secteur de l'éducation en général, et les enseignants en particulier. En tant que principale franche de la population active et éclairée qui supporte mal toute sorte d'injustice, les enseignants ont été et continuent d'être la cible des violences politiques au Burundi. Le système de Pierre Nkurunziza a instauré une surveillance accrue et un contrôle rapproché sur les enseignants. A côté de la répression des enseignants non acquis à sa cause, le régime prévoit une forme d'attraction en faisant miroiter quelques postes devant ceux qui acceptent de le servir. Les postes de responsabilités jadis techniques ont été transformés en de postes politiques et sont accordés aux seuls adeptes du parti au pouvoir en faisant fi des compétences exigées par les postes. Ainsi, la gestion responsable de l'école est la moindre des préoccupations du régime, pourvu que le gestionnaire serve son parti politique. Le gestionnaire de l'école fortement politisé fait tout alors pour mettre à l'écart les enseignants qui brisent le silence et osent dénoncer les dérapages observés.

La crise politique du troisième mandat de Pierre Nkurunziza a engendré une crise grave de l'éducation et de l'école. Des phénomènes atypiques s'y passent et dégradent l'école burundaise. Dans les lignes qui suivent, nous rapportons quelques cas qui illustrent la situation.

(1) Deux enseignants et un préfet des études, Haramizigiro Chrisante, Haragakiza Henri et Niyongabire Innocent du lycée communal Kanyabitumba, zone Mudende, commune Buyengerero, province Rumonge ont été interpellés le 2 août 2018 par la police accusée de corruption et monnayage des points. Ils ont été conduits à la prison centrale de Murembwe, en commune Rumonge. Certaines personnes dont les familles des victimes ont dénoncé des montages et des arrestations arbitraires à mobile politique, au moment où les plus grands criminels proches du régime ne sont jamais inquiétés de leurs crimes.

(2) Les enseignants de l'école paramédicale de Mishiha à Cankuzo qui se sont opposés à l'octroi du diplôme à une fille qui n'a pas fait le stage de fin du cycle ne cessent de subir des menaces en provenance des responsables scolaires jusqu'au niveau provincial. Ils sont chaque fois menacés de refaire le jury de délibération afin de donner le diplôme à cette jeune fille soutenue par un responsable des Imbonerakure de la région prénommé Christophe en même temps enseignant à cet établissement. Les enseignants attendent actuellement la décision du ministre.

(3) En Mairie de Bujumbura, lors de la passation de l'examen d'Etat donnant accès à la formation universitaire, le directeur du Lycée Technique de Buterere, Benjamin Manirambona, a été surpris vendredi le 10 août 2018 au centre de passation du Lycée du Lac Tanganyika en uniforme d'élève en train de passer l'Examen d'Etat parmi ses élèves. Ces tricheries se multiplient et se généralisent dans le pays dans un contexte de dégradation sans cesse de l'éducation et de l'école burundaise.

(4) En province Cankuzo, en complicité avec son père Gaetan Bwampamye, ex Directeur de l'EPM Cankuzo, et ex représentant provincial des Imbonerakure, un Imbonerakure du nom d'Alain Fabius Harindintwari a décroché un diplôme frauduleux et croyait que le pouvoir de son père était éternel. Au moment de la passation de l'examen d'Etat dernier, le tricheur n'a pas eu le droit de passer l'Examen d'Etat. Il a perdu son temps et son travail à la SOGEA SATOM où il utilisait le faux diplôme.

(5) En province Cibitoke, l'inscription des écoliers en première année primaire pose problème à la direction communale de Rugombo. Des directeurs obligent les parents à donner une somme de 5 mille francs burundais pour faire inscrire les enfants. « On vient de me dire que toutes les places sont occupées mais mon voisin a donné de l'argent et on a inscrit son enfant », explique un parent en colère.

IV. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

Une entreprise agro-alimentaire perd ses 1503 ha au profit de l'Etat burundais en province Cibitoke

Le 30 août 2018, des Imbonerakure en compagnie des administratifs ont vandalisé l'entreprise agro-alimentaire RUGOFARM située à moins de trois km du chef-lieu de la commune Rugombo, en province Cibitoke. Les assaillants qui disaient vouloir mettre en exécution un jugement fait par la cour spéciale de la Commission Nationale des Terres et autres Biens ont saisi des récoltes notamment de palmiers à huile avec comme motif que cette usine continuait à exploiter un terrain de plus de 1503 hectares que ladite cour spéciale a cédé à l'Etat. Au même moment, quatre travailleurs de l'usine Rungwe Kiatbu Jean Bosco, Dieudonné Nshimirimana, Bukuru Thierry, Innocent Niyonkuru et Jean Claude Habarugira ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la commune Rugombo. Signalons que sur une propriété totale de 1507 hectares, l'entreprise est en droit aujourd'hui d'exploiter seulement 4 hectares.

Une maison d'un ancien dignitaire défoncée par l'administration provinciale de Bururi

Le gouverneur de la province Bururi en collaboration avec le responsable provincial et le Directeur provincial de l'agriculture et élevage ont ordonné le 10 août 2018, de défoncer les portes d'une maison sise en commune Matana, appartenant à un ancien dignitaire en exil, le nommé Simbananiye Arthémon, pour y stocker des engrais chimiques.

Un officier de l'armée s'accapare d'une parcelle d'autrui en commune Matana, province Bururi

De son côté, le colonel en fonction surnommé Gafuni s'est attribué, depuis le 29 août 2018, une parcelle se trouvant au centre de négoce de Matana, appartenant à un citoyen du nom de Ntinanirwa Anselme.

Le gouverneur de la province Muyinga suspend les activités d'exploitation du site Murama en commune Gasorwe

En passant par un représentant de la CNTB en province Muyinga, le gouverneur de cette province, Aline Manirabarusha, a suspendu le 14 août 2018 les activités de construction d'une école que l'Eglise Pentecôte de Murama en commune Gasorwe avait commencée sur sa propriété tout près de l'église. Selon des sources sur place, le terrain est convoité par le gouverneur et veut à tout prix l'avoir, de gré ou de force. Le gouverneur ne se

présente pas lui-même, il a passé par le berger de ses vaches qui dit que la propriété lui a appartenu depuis longtemps. Madame Médiatrice, membre de la délégation provinciale de la CNTB est complice du gouverneur et fait tout pour que le berger gagne le procès à la commission qu'elle représente. Ainsi, elle vide le dossier de sa substance pour faciliter la spoliation, selon des agents de cette commission contactée.

Le Révérend Pasteur Kubwimana Cassien tente de défendre sa cause, mais en vain. Pourtant, son projet de construction d'une école, avait été salué par les habitants de sa commune.

La CNTB est accusée partout dans les provinces d'entretenir des conflits fonciers en remettant en cause les médiations faites par l'ancienne commission qui était dirigée par l'abbé Kana Astère, et cherchant à gérer des dossiers fonciers qui ne sont pas de sa compétence. En province Rutana, il y a de vives tensions entre rapatriés et résidents de la colline de Ruranga, zone Butare, en commune Bukemba. Ces tensions sont consécutives aux récentes décisions de la CNTB qui obligent les résidents à céder leurs terres entières aux rapatriés alors que la même commission leur avait antérieurement fait partager ces propriétés.

Les employés de LUMITEL crient aux licenciements abusifs et aux traitements illégaux

Les employés de la compagnie de téléphonie mobile LUMITEL ont fait une marche manifestation en date du 7 août 2018 pour dénoncer leur employeur qui applique, selon eux, un traitement injuste et illégal de ses employés. Ils déplorent 63 licenciements sans indemnisations, en seulement 7 mois, alors que ces employés devaient bénéficier des contrats à durée indéterminée conformément au code du travail burundais. Ils déplorent aussi les mauvaises conditions de travail et les violations du Code du travail. Ces travailleurs se sont confiés à l'inspection générale du travail et espèrent que ce service va les aider à avoir gain de cause.

Des propos d'appel à la haine et à la guerre du Président Pierre Nkurunziza pour noyer l'origine de la crise politique dont il est l'auteur

Le président Pierre Nkurunziza a effectué une visite de travail en province Cankuzo en date du 6 août 2018. Dans son discours de circonstance, comme il le fait dans les autres provinces du pays qu'il visite ces derniers temps, il prépare les esprits des Burundais à une guerre contre les colons notamment de Belgique et du Rwanda. Selon des sources sur place, il n'a parlé que de la crise qu'a connue le Burundi depuis la période précoloniale

jusqu'au jour de l'indépendance. « Le Burundi se souvient toujours des jours les plus sombres et malheureux qu'il a connus à cause des traîtres burundais qui ont trahi leurs frères, de la Belgique qui nous a divisés et du Rwanda qui nous a attaqués », a-t-il martelé. Le Président Burundais rempli de peur, appelle tous les citoyens à préparer leurs lances et flèches afin de résister contre les ennemis comme les rois l'ont fait avant l'avènement des armes à feu. Pour lui les blindés sont disponibles, et d'autres armes lourdes pour anéantir toutes forces extérieures.

Pour les habitants de Cankuzo, son discours était purement et simplement la préparation de la population à une guerre qui pourrait surgir entre le Burundi et le Rwanda. Des sources proches de la présidence indiquent que le Président Pierre Nkurunziza, par ses visites, veut noyer et déplacer l'origine et les auteurs de la crise burundaise, en faisant croire aux burundais que l'origine de la crise ne vient de lui mais de l'extérieur.

Un juge et un greffier arrêtés en province Cibitoke : des dossiers de corruption font la une dans le secteur de la justice burundaise

Le juge président, Roger Nibizi et son greffier titulaire, Aline Nishimwe, du tribunal de résidence de Rugombo en province Cibitoke ont été arrêtés et se trouvent à la prison centrale de Mpimba. Ils sont accusés de changement du dispositif des jugements rendus. « J'avais gagné le procès mais j'ai eu le regret de voir le changement du nom de mon dossier », se lamente un justiciable rencontré au tribunal de résidence de Rugombo. Les justiciables et les juges de Rugombo saluent cette arrestation car ce juge président avait exagéré dans ce genre de corruption. « Nous les avons convoqués à Bujumbura pour expliquer ce cas et dire qui leur a donné l'ordre de changer ce dossier mais ils n'ont rien expliqué », a précisé une source du ministère de la justice. Cette source qui a requis l'anonymat indique qu'à moins de deux mois seulement, 6 juges et 3 greffiers sont sous les verrous suite aux demandes de pots de vin aux justiciables.

Une autorité de justice corrompue dicte l'orientation des procès au TGI Mwaro

Le Président du Tribunal de Grande Instance en province Mwaro, Thomas Ntukamazina, est accusé par ses pairs de donner des ordres aux juges pour qu'ils orientent les procès comme il le veut. Cela arrive pour des dossiers où il a reçu des pots de vin ou ceux de ses amis du parti au pouvoir. Ceux qui acceptent son système sont récompensés. Ils sont par exemple favorisés et envoyés dans des séminaires de formation pour bénéficier d'un per

diem. Ces jours-ci, ce juge président du Tribunal de Grande Instance de Mwaro a une manie d'appeler un à un les juges en audience publique pour leur donner son orientation. En ce moment, l'audience publique s'arrête quelques minutes en attendant le retour du magistrat absent. Certains magistrats se plaignent de cette ingérence. Tout récemment, un des magistrats a refusé de sortir du siège pour recevoir ces injonctions, disant qu'il va travailler comme la déontologie l'exige. Et au juge président de menacer : « On verra qui de nous deux est le plus fort ».

Des affaires judiciaires en irrégularité : les justiciables affluent pour être écoutés par une délégation du Ministère en province Bururi

Plusieurs justiciables de la province Bururi ont afflué depuis lundi 13 août 2018 au chef-lieu de la province pour se plaindre devant une délégation du ministère de la justice. Des affaires mal instruites, des mauvaises exécutions des jugements rendus, un non-respect des délais d'appel ou des vices de procédures à tous les niveaux des tribunaux de résidences et de grande instance et des vérifications des exécutions mal faites. Des justiciables accusent certains juges d'être souvent corrompus par des parties en conflits et s'écartent volontairement des lois. Certains habitants ont demandé à la délégation d'apporter des corrections aux jugements qui ont été mal faits et aux autres qui traînent encore dans les mains des juges. Des sources judiciaires font savoir que le ministre a décidé d'envoyer cette délégation après avoir reçu beaucoup de plaintes à propos de beaucoup d'affaires judiciaires mal jugés en rapport avec les litiges fonciers dans la province Bururi. La délégation a clôturé ses travaux en date du 18 août 2018.

La hausse incessante du prix de carburant et ses multiples conséquences

En date du 8 août 2018, pour la quatrième fois depuis le début de l'année 2018, le Ministre de l'énergie et des Mines a annoncé la hausse du prix de carburant passant de 2150FBu à 2400 FBu pour l'essence, et 2350FBu pour le mazout. Cette hausse de prix a aggravé la situation de pauvreté qui règne dans le pays où les prix des produits sur le marché ont augmenté en conséquence.

En Mairie de Bujumbura, les prix du ticket de bus a augmenté de 20FBu passant de 380 FBu à 400FBu, et le prix du ticket pour les bus qui se rendent à l'intérieur du pays a été augmenté d'au moins 5%.

L'augmentation des prix de ces produits varie de province en province. En province Gitega, le prix de l'essence est passé de 2220 FBu par litre à 2430FBu. Ainsi, les prix des tickets de transport ont conséquemment varié

En province Rumonge, la révision à la hausse des prix du carburant et du ticket de transport a entraîné la flambée des prix de certains produits alimentaires dans le marché. Le haricot jaune par exemple a connu une augmentation de 150 francs burundais par kg. Il est passé de 1350 francs burundais le mois de juillet à 1500 francs burundais. D'autres variétés de haricot ont vu leurs prix grimper de 50 francs burundais par kg. De même que les graines de maïs. Par contre, le prix du riz d'origine Tanzanienne a baissé de 400 francs burundais par kg par rapport au prix d, il y a deux mois. Un kg de riz d'origine Tanzanienne coûte actuellement 1600 alors qu'il s'achetait à 2000 francs burundais le mois de juillet.

Le sel de cuisine était devenu un produit rare au marché de Rumonge. Il n'était disponible, en petite quantité, le 17 aout 2018, que chez un seul commerçant du marché central de Rumonge. Un sac de 50 kg s'achetait à 20000 francs burundais alors que les prix par kg variaient entre 1000 et 1200 francs burundais. Il y a quelques temps pourtant, un kg de sel s'achetait entre 600 et 700 francs burundais.

Au moins vingt à vingt-trois mois d'arriérés de salaires à plus de 500 veilleurs des écoles fondamentales en province Ruyigi

Plus de 500 veilleurs des écoles fondamentales de la province Ruyigi grognent, l'Etat du Burundi leur doit au moins 20 à 23 mois d'arriérés de salaires depuis 2016. Ils ont eu leur dernière tranche de salaires en février 2016 et depuis cette ce mois, ils n'ont rien touché, se lamentent-ils. Suite à ces arriérés, ces veilleurs se retrouvent dans des conditions socioéconomiques difficiles. Ils expliquent qu'aucun commerçant n'accepte actuellement de leur donner à crédit un quelconque produit, même un demi kilo de sel, suite aux impayés déjà accumulés. Nous avons perdu la crédibilité dans la communauté et nos familles en souffrent sérieusement, disent-ils. Pour ces veilleurs, le salaire mensuel, petit soit-il, était l'unique source de recette monétaire qui leur permettait de satisfaire à leur niveau, les besoins de leurs familles.

Les veilleurs qui nous ont confié l'information font savoir qu'ils ont à maintes reprises réclamé leurs salaires, mais une seule réponse leur a été chaque fois donnée : « Attendez, vous serez payés quand l'argent sera disponible ». Pour ceux qui menacent de résilier le contrat, les directeurs des écoles leur disent qu'ils seront directement remplacés et qu'ils

n'auront plus rien à réclamer auprès de l'école. « Nous sommes entre le marteau et l'enclume », indiquent-ils, désespérément.

Selon des sources bien informées, les salaires des veilleurs des écoles fondamentales sont en principe virés sur les comptes des écoles en même temps que les subsides de l'Etat. Mais, depuis 2016, l'irrégularité de tous ces frais est devenue la règle, ce qui menace non seulement la survie des familles des veilleurs, mais aussi le fonctionnement des écoles fondamentales. Néanmoins, quelques écoles et leurs veilleurs échappent à ce problème : ce sont les écoles fondamentales se trouvant dans la ville de Ruyigi qui font recours aux contributions ad hoc des parents des écoliers, en fonction des besoins.

Trois mois d'arriérés de salaires pour 372 travailleurs dont 72 journaliers de l'entreprise de café SOGESTAL

La Société de gérance des Stations de lavage du café SOGESTAL Gitega vient de passer trois mois sans payer les salaires de ses employés qui s'élèvent à au moins 372 dont 72 journaliers. A chaque réclamation, le directeur de cette entreprise, Nibitanga Samuel, rétorque que le café n'est plus vendu à l'étranger comme avant, suite aux sanctions imposées au pays. Les victimes accusent plutôt le directeur de corruption et de malversations financières. Elles donnent quelques exemples d'illustration. La société dispose d'un garage et de ses mécaniciens mais, le directeur fait réparer les véhicules de l'entreprise dans un garage appartenant au responsable provincial du parti au pouvoir, le nommé Nshimirimana Georges. Elles dénoncent une vente illicite des véhicules de cette entreprise. Il a déjà vendu au moins trois véhicules de l'entreprise prétextant que ces derniers sont en mauvais état. Le personnel a crié et a appelé la police anticorruption qui n'a pas réagi, constate un d'entre eux.

V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Burundi ne connaît pas de répit. Les violences et les violations des droits de l'homme sont le lot quotidien des burundais. La chasse à l'homme contre des opposants au régime est une triste réalité. Parallèlement à ces violences politiques, le régime ne cesse de contraindre la population à payer des contributions de tout genre. Des citoyens sont victimes de rançonnements, de spoliations de terres et autres biens et d'injustices de tout acabit. La population se trouve dans une situation humanitaire et sécuritaire qui se dégrade du jour au lendemain au moment où le régime de Pierre Nkurunziza ne cesse de présenter la situation comme étant la meilleure du monde. Préoccupé par cette situation qui se dégrade continuellement, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Aux institutions de l'Etat burundais :

- D'évaluer en toute honnêteté et sincérité la situation politique, socio-économique et humanitaire dans laquelle se trouve le pays en vue de sauver le peuple et le Burundi ;
- De se désolidariser avec des personnalités au plus haut niveau de l'Etat qui attisent le feu par des discours d'appel à la haine et à la violence ;
- De mettre fin aux violences et aux violations des droits de l'homme qui touchent tous les burundais sans exception ;
- De mettre un terme aux rançonnements de la population et aux contributions forcées qui aggravent la situation économique des ménages burundais en proie à une paupérisation sans cesse croissante ;
- De mettre fin au désordre qui règne dans le pays et qui mine l'avenir de la nation burundaise ;
- De privilégier le dialogue et la concertation pour trouver des solutions à la crise politique, sociale et économique que nourrit et entretient le Président Pierre Nkurunziza pour son intérêt personnel au détriment du peuple burundais.

A l'EAC, UA et ONU :

- De faire pression sur le Président Pierre Nkurunziza en vue de l'amener à fléchir face à la douleur du peuple burundais ;
- De continuer à suivre et à dénoncer les violations des droits de l'homme qui se commettent au Burundi et à soutenir des mécanismes de justice et de poursuite des criminels à l'origine du mal burundais.

A la CPI :

- D'émettre des mandats internationaux pour arrêter les criminels qui commettent et entretiennent les violences et les violations de droits de l'homme au Burundi

RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

Des violences politiques aux mesures administratives qui nuisent à la survie et à l'éducation des pauvres

Rapport sur la gouvernance et les droits
socio- économiques au Burundi

0. INTRODUCTION

Ce rapport de septembre 2018 revient sur des faits qui caractérisent le contexte de crise sociopolitique et économique que vit le peuple burundais. Le FORSC rapporte au moins 57 cas d'incidents et de faits de violations de droits de l'homme durant cette période du rapport, dont notamment des cas de violences commises par les Imbonerakure en complicité avec des agents de l'administration et de la police, des cas de tortures, d'arrestations arbitraires et détentions illégales, des cas de recouvrement forcé des contributions financières, des rançonnements et des spoliations.

Au niveau social, c'est la crise de l'éducation et de l'école qui constitue la une de l'actualité burundaise. L'année scolaire 2018-2019 a débuté dans un contexte difficile caractérisé par des mesures de fermeture d'établissements scolaires, de hausse des frais scolaires défavorisant les enfants issus des familles pauvres, des violences scolaires et des violences sexuelles. Le secteur est gangrené par la corruption, le monnayage des points et les tricheries de tout acabit.

Au niveau économique, des responsables publics n'ont pas cessé de prendre des mesures impopulaires qui défavorisent le citoyen dans ses efforts de recherche de survie. Nous rapportons notamment la mesure de suspension des ONGs internationale intervenue à la fin du ce mois, des cas de persécution des citoyens burundais, des cas de corruption, de malversations économiques et financières et d'autres faits de mauvaise gouvernance qui ont caractérisé cette période du rapport.

Le rapport se termine sur des recommandations que le FORSC adresse aux différentes institutions de l'Etat burundais et aux partenaires du pays pour un changement positif dans le pays.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

Les présumés ou opposants déclarés continuent de faire objet de chasse à l'homme dans tous les coins du pays. Dans cette partie, le rapport fait état des cas de violences commises par des Imbonerakure en complicité avec des agents de l'administration et de la police. Il relève au moins 27 incidents et faits de violences observés dans 10 provinces du pays dont notamment des cas de tortures, d'arrestations arbitraires, de rançonnements et d'extorsion, de recouvrement forcés des contributions aux élections de 2020, des cas de

spoliations de terres sur fond de violences physiques et un cas de couvre-feu violent et injustifié en commune Gihanga, province Bubanza.

(1) En province Cibitoke, le nommé Elias Yamuremye, vice- président communal de Mugina de la coalition Amizero y'Abarundi a été tabassé le 15 septembre chez lui sur la colline Rugajo. La victime avait répondu à un appel du secrétaire communal du parti au pouvoir du nom d'Alexis Nibizi. Ce dernier avait recommandé à ses compagnons dont Nkurikiye Augustin, Nestor Nzokiranteveye et Paul de corriger cet opposant politique pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Malgré la plainte déposée par la victime, les bourreaux n'ont pas été inquiétés.

Dans cette même province, en commune Buganda, le responsable communal du SNR a arrêté et torturé le 22 septembre, le nommé Joseph Nzeyimana, résidant sur la colline Cunyu, zone Gasenyi l'accusant de ne pas participer dans une manifestation organisée par le régime condamnant le rapport des experts de l'ONU sur la situation des droits de l'homme dans le pays. « J'étais au centre comme les autres et le responsable du SNR surnommé Boulot, accompagné des jeunes Imbonerakure, m'a appelé et m'a livré à ces derniers qui m'ont tabassé en me taxant d'être un opposant du régime. J'ai été sauvé par un policier qui passait dans les environs et qui a eu pitié de moi », témoigne la victime.

Une autre victime s'appelle Scholastique Ndayizeye, une femme veuve originaire de la colline Gahoma, zone Butahana, commune Mabayi. En date du 23 septembre 2018, elle recevait des soins de santé à l'hôpital de Cibitoke et racontait le calvaire vécu la veille : « Des policiers et des jeunes Imbonerakure m'ont tabassée en présence des autorités administratives et policières. Je tentais de réclamer mes indemnités et de refuser le traçage d'une piste dans mon champ de thé sans indemnités d'expropriation ». Selon des informations recueillies auprès des habitants, c'est l'administrateur de Mabayi, Pascal Bararurwuzuye qui récupère et gère les indemnités que la société Russe Tanganyika Mining Burundi, exploitant les minerais dans cette localité, devrait accorder aux propriétaires des terres. Les victimes n'ont qu'à recevoir ce que l'administration décide de donner, ce qui est une injustice, selon les victimes. Contacté, l'administrateur communal s'est refusé de commentaire en rapport avec la torture infligée à la veuve.

(2) En province Bubanza, neuf personnes dont six hommes et trois femmes, toutes membres du FNL, fidèles d'Agathon Rwasa étaient au cachot du commissariat communal de la commune Mpanda en date du 19 septembre 2018. Les victimes avaient été arrêtées par des Imbonerakure et des policiers au domicile de l'une d'entre elles, un certain

Nduwayo, habitant à la 3^{ème} avenue dans la localité de Murengeza. Elles avaient été accusées de tenir une réunion illégale. Cependant, les témoins et les victimes disent que certaines venaient du marché de Musenyi et d'autres d'un centre de santé et qu'elles étaient croisées en cour de route échangeant quelques nouvelles avant de se quitter. Un Imbonerakure surnommé Cewusi qui les avait vues avait trouvé un alibi pour leur faire du mal.

En date du 03 septembre 2018, un petit vendeur de bière de sorgho surnommé Gasongo venait de passer quatre jours au cachot du commissariat communal de Gihanga, victime d'avoir répondu aux policiers en patrouille qui l'appelaient, de l'attendre car il prenait sa douche. Avant de le conduire au cachot, des policiers et des Imbonerakure le tabassaient en l'accusant d'être encore à l'extérieur de sa maison à 21 heures alors que le couvre-feu avait commencé à 20 heures. Ces policiers l'ont ensuite contraint de payer 50000 FBU que le détenu n'a pas pu avoir. Ils lui ont enfin collé l'infraction d'injures envers les forces de l'ordre.

Dans cette commune de Gihanga, le couvre-feu instauré à partir de 20 heures du soir est un alibi pour malmener et rançonner les citoyens qui y vivent. Ces derniers dénoncent l'administration locale du CNDD-FDD qui, selon eux, cache mal une haine et un extrémisme ethniques envers les habitants qui sont en majorité de la composante sociale tutsi.

En date du 12 septembre 2018, vers 20h30, la police et les Imbonerakure en patrouille ont arrêté et conduit au cachot les nommés Citegetse Yvette et Mbonabuca. Le lendemain, ils ont payé respectivement 50000FBU et 20000FBU avant qu'ils ne soient relaxés. Les victimes ont eu une quittance commune sur laquelle était marqué seulement 10000FBU.

Le 14 septembre 2018, un certain Rino a été sérieusement tabassé par un groupe d'Imbonerakure qui était dirigé par le prénommé Olivier, directeur de l'ECOFO Kagwema, en commune Gihanga. La victime est un employé d'un certain Makerere, proche de l'administration communale, qui s'accapare des propriétés des habitants de Kagwema ces derniers jours. L'administrateur communal a ordonné aux policiers de procéder à l'arrestation de ces Imbonerakure, en vain. Ces derniers n'ont pas été inquiétés au moment où la victime se faisait, elle-même, soigner.

(3) En province Bururi, commune Mugamba, un chef d'antenne policière a été tué et un autre policier grièvement blessé dans un coup monté par des militaires de la position Muyange, zone Muramba, le soir du 5 septembre 2018. Des témoins rapportent que des

militaires et des Imbonerakure avaient assiégé la colline Kivumu dans le but de procéder aux arrestations des jeunes opposants de la localité et savaient que les policiers sur place n'allaient pas leur permettre la même chose. C'est ainsi que les policiers de la zone Kivumu ont tenté d'intervenir pour porter secours à la population. Les militaires ont alors ouvert le feu contre eux, tuant ainsi le chef d'antenne qui commandait et blessant un des agents qui étaient avec lui. Des sources administratives et judiciaires dans la zone Kivumu et dans la province Bururi ont confirmé les faits faisant croire à une simple erreur de communication. Mais, certains Imbonerakure qui avaient été forcés de participer à cette opération malgré eux ont dénoncé un plan bien organisé pour éliminer une position policière qui ne facilitait pas la tâche à la milice Imbonerakure.

(4) En province Ngozi, des Imbonerakure de la colline Nyamugari ont arrêté en date du 1er septembre 2018, cinq étudiants sur la colline Nyamugari de la zone Ruhororo et commune Ruhororo. Les cinq étudiants venaient de la Mairie de Bujumbura pour rendre visite à leur collègue du nom de Nibizi Clémence et s'étaient munis d'une assistance en savons, habits et sel de cuisine pour le compte d'un groupement des Batwa de Kamapfizi, se trouvant sur la même colline. Les victimes ont été embarquées dans une camionnette et conduites au commissariat de police de Ruhororo où elles ont été incarcérées pendant deux jours avant d'être transférés à la PJ de Ngozi. Suite à une pression des défenseurs des droits de l'homme, elles ont été libérées après 5 jours d'emprisonnement et acheminés à Bujumbura pour vérifier leur provenance et leurs identités. En commune Gashikanwa, quatre personnes ont été arrêtées et torturées en date du 23 septembre 2018. Il s'agit de Nsabimbona Anani, Ruyikiri François, Ndarusangiyabandi Juma et Rwaswa Gérard, tous de la colline Buhoro, zone Gatobo. Les victimes étaient accusées d'avoir voté contre la constitution du 17 mai 2018 et d'avoir refusé d'adhérer au CNDD-FDD. Elles ont ainsi été soupçonnées de collaborer avec les mouvements rebelles.

Le même jour, des Imbonerakure ont tabassé une femme du nom de Mukeshimana Aicha, membre du FNL et de la coalition Amizero y'Abarundi, pour les mêmes motifs que les précédents

(5) En province Makamba, les habitants de la commune Kibago se plaignent contre les jeunes de la milice Imbonerakure du CNDD-FDD. Ces derniers sont accusés de tendre des embuscades aux burundais en provenance de la Tanzanie pour les dépouiller de l'argent.

Le cas le plus récent est celui du 24 septembre 2018 où deux jeunes natifs de la province Karusi sont tombés dans une embuscade tendue par ces miliciens sur la colline Murambi, frontalière avec la République unie de Tanzanie. Selon une source locale, les victimes ont été interpellées avant d'être dépouillées d'une somme de 270000 shillings. Elles ont seulement bénéficié d'un ticket de transport leur permettant de continuer la route jusque chez eux en province Karusi.

Dans cette province du sud du pays, des Imbonerakure ont malmené le 7 septembre 2018, sur la colline Kiyange, commune Kibago, un avocat du nom d'Augustin Ndamukunda qui faisait une visite de terrain dans le cadre de la défense de son client en conflit foncier avec le chef de cette colline Minani Sept. Selon des témoins, c'est ce dernier qui a commandité l'attaque. Parmi les Imbonerakure auteurs du crime, un certain Misago Semu récemment libéré sur grâce présidentielle après qu'il ait battu des agents de l'Office Burundais des Recettes qui menaient une saisie de fraudes au marché local.

(6) En province Rumonge, les habitants dénoncent le recouvrement forcé des contributions pour les élections de 2020 faites par les autorités administratives et des harcèlements dont ils sont victimes à cause du non paiement de cette contribution. En effet, des citoyens ont regretté notamment le fait qu'ils ne pouvaient plus avoir accès aux services publics, sans le reçu de paiement de cette fameuse contribution. Pour obtenir un extrait d'acte de mariage, faire l'inscription à l'état civil pour le mariage, obtenir un extrait d'acte de naissance ou de décès et d'autres documents délivrés par les autorités administratives, il faut présenter au préalable un reçu attestant que vous avez payé la contribution de 2000 pour les élections de 2020. Un habitant de la ville de Rumonge à qui on venait de refuser un extrait d'acte de naissance pour son enfant nous a déclaré : « on dirait que ceux qui ne contribuent pas à ces élections ne valent plus rien. Un simple reçu de 2000 franc vous donne droit à la nationalité et à tous les services de l'Etat ». Des chefs de quartiers munis de reçus de paiement avaient été déployés depuis le 14 septembre 2018 pour que la population cherchant des documents administratifs chez l'administrateur paye d'abord cette contribution. L'administrateur communal refuse de signer quoi que ce soit sans la présentation de ces reçus de paiement. Ainsi, les reçus de cette contribution sont annexés aux documents des bénéficiaires pour que cette autorité accepte d'apposer sa signature.

(7) En province Bujumbura, des sources locales signalent la présence des miliciens rwandais Interahamwe qui font des patrouilles nocturnes avec des éléments de la Force de Défense Nationale et des jeunes de la milice Imbonerakure. Après l'attaque meurtrière qui a eu lieu vendredi le 14 septembre 2018 sur le poste frontalier de Gatumba en commune Mutimbuzi, ils sont nourris et logés dans le camp militaire de Gatumba pendant la journée, et le soir à partir de 17h, ces miliciens Interahamwe se joignent aux burundais pour assurer le contrôle de la sécurité sur la frontière et dans les environs. Ils sont aussi signalés dans les localités de Rukaramu, Maramvya et Vugizo de cette même commune de Mutimbuzi. En zone Maramvya, nos sources nous révèlent qu'il y a 10 Interahamwe dont en tête Mutuyeyezu Jean Claude avec un Imbonerakure qui les guide du nom de Nkurunziza Désiré. En zone Rukaramu, 6 Interahamwe dont en tête Nkundabagenzi Innocent avec un imbonerakure éclaireur du nom de Nduwamungu Fiston. Dans la localité de Vugizo, 8 Interahamwe sont identifiés dont en tête Cyubahiro Olivier qui collabore directement avec un agent du SNR surnommé Kazungu. La population de ces différentes localités vit la peur au ventre suite à des intimidations qu'elle subit jour et nuit.

Des Imbonerakure qui gardaient les machines d'une société chinoise réhabilitant la route Bujumbura-Bubanza en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi ont tabassé et tenté de tuer, en date du premier septembre 2018 le nommé Pascal Mpawenimana du village II qui se rendait à son poste de garde d'un champ de tomate de la même localité.

La victime a été évacuée et hospitalisé dans un centre de santé proche en état de santé critique suite aux coups et blessures que lui ont infligés ces sentinelles Imbonerakure.

(8) En province Muramvya, la population est soumise ces derniers temps à de multiples problèmes de contributions financières et matérielles forcées exigées par les autorités administratives en complicité avec les dirigeants du CNDD-FDD. En effet, depuis le début du mois d'août 2018, la population n'a cessé d'être sollicitée pour donner de l'argent et autres services.

Tous les chefs de collines accompagnés de jeunes de la milice Imbonerakure ont sillonné toutes les collines de la province pour collecter de l'argent qui va être donné comme « contribution » à la construction des permanences collinaires appelées « inama nshingiro ». Ainsi, chaque ménage devrait donner obligatoirement 1.000fu. Pour les ménages qui ne pouvaient pas avoir de l'argent liquide, ils ont été contraints aux autres travaux forcés

dont la collecte de moellon, de sable etc. Après cette collecte, tous les véhicules des établissements secondaires et autres véhicules de l'Etat étaient réquisitionnés pour le transport de ce moellon et sable. Même les véhicules des privés n'étaient pas épargnés.

Des contributions forcées avaient également été collectées à l'occasion du « camp de travail et formation patriotique » organisé par le pouvoir à l'endroit des élèves en vacances, internés au Lycée de Muramvya et provenant de différentes communes de la province. Les propriétaires des boutiques, hôtels et bistrotts devaient contribuer obligatoirement entre 2.000 et 5.000fu pour l'hébergement et la restauration de ces élèves. D'après certaines sources, presque 90% de ces élèves étaient des jeunes Imbonerakure et les enseignements qui y étaient dispensés concernaient les idéaux du parti au pouvoir. Les victimes de ces rançonnements n'ont pas eu droit aux quittances et/ou aux reçus de versement, ce qui démontre qu'il s'agissait d'un vol organisé par le pouvoir.

L'autre fait qui inquiète la population de la province, c'est un recensement systématique de personnes qui exercent différents métiers que le parti au pouvoir est en train de mener dans différentes communes de la province. Les coiffeurs, les fabricants de briques et tuiles, les peintres, les dessinateurs, les vendeurs ambulants, les photographes et cameramen sont concernés. Ces derniers ont demandé l'objectif de ce recensement mais sans réponse.

A côté de ces contraintes de contributions financières, nous rappelons que le régime s'active à obliger tout citoyen burundais en âge de voter de s'acquitter de sa contribution aux élections de 2020.

(9) En province Cankuzo, cinq personnes étaient au cachot du commissariat provincial de police le 6 septembre 2018. Ces détenus dont un infirmier du nom de Kabura et une infirmière employée de l'Hôpital Cankuzo avaient été arrêtés par le responsable du SNR sous les ordres du chef provincial d'Imbonekarure, Anicet Niyonkuru qui travaille aussi à cet hôpital. Il les accusait de tenir une réunion clandestine nocturne chez Kabura.

Ces arrestations ont été opérées dans un contexte des préparatifs d'accueil de ce que le pouvoir appelle « Flambeau de la Paix » et de la visite du président du Sénat Révérien Ndikuriyo, qui avaient débuté la veille. Ainsi, depuis le 05 jusqu'au 07 septembre 2018, il n'y avait pas de travaux de développement. La circulation routière était bloquée, les boutiques fermées sous menace de payer de lourdes amendes. Révérien Ndikuriyo a ses propres champs à la sous colline Munazi, zone et commune Cankuzo.

Chaque fois qu'il est en visite dans ses champs, c'est une forte mobilisation pour ses honneurs et aucune autre activité de développement n'est permise.

Le nommé Macumi Léonidas, représentant des Imbonerakure en commune Kigamba a été démis de ses fonctions le 20 septembre 2018. Selon des sources de son parti, ce responsable du CNDD-FDD a à son actif suffisamment de crimes de tortures, d'arrestations arbitraires mais aussi de violences sexuelles contre les opposants politiques et présumés tels. A moins d'une année, il avait engrossé au moins six filles bien identifiées et qui l'ont dénoncé. D'autres qui ne sont pas connues et qui n'ont pas osé le dénoncer sont indénombrables. La plupart de ses victimes sont des élèves et ont pour le moment abandonné leurs études et d'autres sont des filles en chômage. « Pour ne pas continuer à salir le parti CNDD- FDD, nous avons opté de lui enlever la représentation des Imbonerakure et le remplacer par Séverin Barinakandi qui est plus ou moins sage », se moque un des représentants communaux du CNDD- FDD. L'administration et la police n'ont pourtant rien fait pour punir le fautif. Il demeure un élément dangereux contre la société en général et la jeunesse féminine en particulier.

(10) En province Kirundo, le conseiller en charge du développement de l'administrateur en commune Bugabira, monsieur Ntahimpereye Elie, alias Sumurenzo a été arrêté le 21 septembre 2018. Il a été accusé d'escroquerie sur au moins 150 ménages de sa commune. Selon les sources sur place, ce conseiller exigeait une somme de 50 milles Francs burundais à chaque ménage pour les inscrire sur la liste des bénéficiaires d'aides des tôles que le Président prévoyait donner aux familles refoulées du Rwanda, ainsi que d'autres qui sont rapatriées des camps des réfugiés du Rwanda et de la Tanzanie. Les victimes avaient été lassées d'attendre cette aide et l'ont dénoncé en justice. Nos sources précisent que l'administrateur de la commune de Bugabira du nom de Mukandori Renée est activement impliqué dans l'affaire, même si elle n'a pas été inquiétée

Après un long moment d'interrogatoire, le procureur de la République en province Kirundo a décidé de mettre à l'arrêt le prévenu. A côté de ce dossier d'escroquerie, un autre dossier de viol sur au moins une dizaine de filles du primaire et du secondaire pesait sur lui. Ces informations précisent que plus de dix victimes sont tombées enceintes et leurs familles avaient été terrorisées pour ne pas porter plainte. Il avait été accusé également de faciliter le départ de ces jeunes filles au camp des réfugiés de Mahama au

Rwanda pour camoufler ses crimes de viol. Certains parents ainsi que des membres du CNDD- FDD ont pointé du doigt l'administrateur communal de Bugabira et le secrétaire communal du parti au pouvoir d'avoir longtemps couvert ces crimes alors qu'ils en étaient au courant.

Rappelons que cette commune de Bugabira a été le lieu d'expérimentation du parti CNDDFDD de la chanson « Terinda Abakeba bavyare imbonerakure », ce qui signifie « Engrossez les opposants politiques pour qu'elles enfantent des Imbonerakure ».

II. LE DROIT A L'EDUCATION : DES BESOINS IMMENSES NON SATISFAITS AUX MESURES QUI NUISENT A L'EDUCATION DES PAUVRES

De nombreux défis ont caractérisé la rentrée scolaire 2018-2019 qui a eu lieu en date du 10 septembre 2018 dans les écoles tant publiques que privées du Burundi. Nous relevons notamment la fermeture des établissements, les défis liés aux immenses besoins exprimés dans ce secteur, la hausse des frais scolaires qui a défavorisé les enfants des familles pauvres, les cas de corruption, de fraudes d'examens, de favoritisme et politisation de l'école, de violences de tout genre dont des violences sexuelles et des cas de discrimination des enseignants sur base, soit de leur appartenance ethnique et/ou politique.

II.1. Fermeture de 31 établissements scolaires au Burundi

En date du 4 novembre 2018, le Ministre de l'éducation, de la formation technique et professionnelle, Janvier Ndirahisha, a annoncé la fermeture de 31 établissements scolaires, en application d'une ordonnance qui précise que les écoles qui n'ont pas 30% de réussite dans les examens d'Etat seront rayées de la liste des écoles admises au Burundi. Ont été concernées par cette mesure de fermeture les écoles suivantes : Lycée de l'avenir, Lycée Bukirasazi, Sunshine college, Ecole le Flambeau, Lycée Technique Kimbanguiste, Lycée Technique de la Foi, Lycée Comibu Nyakabiga, Lycée Jabe, EDAC, ETALIBU, ECOF, Lycée du Large, Lycée William Thomson , Lycée Nelson Mandela, Ecosa, Lycée Technique Carama, Ecole Don Joseph, Lycée Technique Don de Dieu, Lycée Technique d'Alliance, Lycée de l'Humanité, Lycée E.G.Lacs, Lycée Cibitoke1 , Lycée Idéal Horizon, Lycée Newton, C.S.Kanyosha, Lycée Africain, ISP,EPOKA, Collège des Anges de Rugombo et le Lycée Communal de Bitare de la commune Bukinanyana. Une seule école fermée dans la province Rumonge est le Lycée

Islamique de Rumonge. La ministre Janvier Ndirahisha a demandé aux parents des élèves qui fréquentaient ces écoles de les faire réinscrire dans d'autres écoles.

La mesure a étonné les analystes de l'éducation qui trouvent qu'elle ne résout en rien les problèmes qui hantent le secteur et que les écoles manquent plutôt d'encadrement de la part de l'Etat. « La crise de l'école au Burundi est plus profonde que le pense la Ministre. Ces échecs ne sont que des manifestations d'un profond désarroi de l'éducation au Burundi », constate-ton.

II.2. Des listes d'orientation non disponibles à la rentrée scolaire dans certaines écoles

Dans la municipalité de Bujumbura, des listes d'orientation des élèves de la 7ème et 1er post fondamental n'étaient pas encore arrivées aux écoles respectives dont le Lycée Reine de la paix de Ngagara et au Lycée Mgr Skeppers de Nyakabiga visitées, à la rentrée scolaire. Une semaine après le début de la rentrée scolaire, certains élèves n'avaient pas encore retrouvé leurs noms sur les listes d'orientation des élèves de la 9ème qui passent de l'école fondamentale au post-fondamentale.

En date du 14 septembre 2014, les élèves et les parents étaient très nombreux au bureau chargé de l'orientation scolaire pour réclamations.

II.3. Insuffisance d'enseignants, de bancs-pupitres, de matériel pédagogique et de salles de classe

Les écoles burundaises enregistrent des besoins cuisants qui ne trouvent plus de réponses ces derniers temps. Le secteur semble n'être plus une priorité du régime. Presque partout dans les écoles publiques, ce sont des lamentations relatives à l'insuffisance des enseignants, des bancs pupitres, du matériel pédagogique, de literies et de nourriture dans les internats, etc.

Au Lycée Don Bosco de Burengo, en province Ngozi, le directeur de cette école signale l'insuffisance des supports pédagogiques, des produits de laboratoire, l'insuffisance du personnel enseignant et les ruptures répétitives du courant électrique de la REGIDESO.

En province scolaire de Bururi, la direction signale un manque criant d'enseignants dont le nombre s'élève à 419 et un manque de bancs pupitres dans toutes les écoles de cette province.

Le Directeur du Lycée Notre Dame de Rohero, Pierre Joseph Nsabimana signalait lors de la rentrée que la 3ème post-fondamentale n'avait pas de manuels scolaires et que les livres de lecture étaient en nombre insuffisant. Au niveau du laboratoire, il faisait savoir

que les produits étaient inutilisables car périmés. Quant au personnel, il déplorait le déploiement d'un professeur qui n'avait pas été remplacé alors qu'il totalisait 16 heures de cours.

Mme Annonciate Ndayizigiye, directrice du lycée municipal de Gikungu en Mairie de Bujumbura, signalait de son côté l'insuffisance des bancs pupitres. « Nous n'allons pas avoir assez de bancs pupitres pour tous les élèves », disait-elle. Les sureffectifs des élèves impactent également sur l'organisation des évaluations. « Certains préfèrent organiser les interrogations pendant l'après-midi », expliquait Mme Ndayizigiye.

La question du profil des enseignants du quatrième cycle de l'école fondamentale se pose avec acuité. L'organisation des enseignements par domaines n'a pas été accompagnée par des formations de mise à niveau suffisantes, ni par une réforme de la formation initiale, lit-on dans le Plan Transitoire de l'Education (PTE) : « Ni les instituteurs du primaire promus enseignants dans le quatrième cycle de l'ECOFO, ni les professeurs des disciplines des anciens collèges, devenus professeurs d'au moins deux disciplines regroupées dans un domaine, n'ont été réellement préparés à ce changement », disent les auteurs du PTE.

Au niveau du 4ème cycle, la plupart des enseignants dispensent des matières qui n'ont pas fait objet d'une formation initiale. En réalité, les enseignants ne donnent que des chapitres qui ont trait avec leur formation initiale, estime Mashandari, le président du Conseil National du Personnel de l'Enseignement Secondaire CONAPES en sigle. Le grand problème est qu'on demande aux enseignants de fournir trop d'efforts alors qu'il y a des matières qui leur échappent. Pour ce professionnel de l'enseignement, on devrait partir du sommet à la base. Avant la mise en application de toute réforme, il fallait commencer par la formation des futurs formateurs au niveau des instituts pédagogiques, estime-t-il.

A l'horizon 2020, les statistiques estiment les besoins en enseignants à 6 380 enseignants à recruter, rien que pour les 3 premiers cycles de l'école fondamentale (1ère-6ème année). Depuis plusieurs années, le nombre d'enseignants reste en deçà des besoins exprimés à cause du manque de moyens.

Pour le cycle post-fondamental, la disponibilité des manuels scolaires enregistre un grand retard. « Jusqu'aujourd'hui, il y a des écoles qui n'ont pas encore eu de livres. En d'autres termes, il y a des matières qui n'ont pas été enseignés », déplore le syndicaliste. Ce dernier évoque également le manque de supports pédagogiques. Le cours sur les Techniques de l'Information et de la Communication (TIC) exige au moins la

disponibilité d'un ordinateur. Or très peu d'écoles en disposent. Ça devient un casse-tête pour un enseignant d'apprendre aux apprenants comment manipuler un ordinateur sans la pratique. De surcroît, l'informatique n'a pas fait l'objet d'une formation initiale pour 99% des enseignants.

En province Gitega, à la 2ème semaine de la rentrée scolaire, aucune école ne disposait de livres des élèves dans les classes terminales post fondamentales. Seules 5 écoles avaient quelques livres guides des enseignants car ayant fait les photocopies. Il s'agissait du lycée sainte Thérèse, le Lycée Notre Dame de la Sagesse, le lycée Regina Pacis, le séminaire de Mugeru et le lycée Gitega.

En date du 14 septembre 2018, le directeur provincial de l'enseignement, Bernard Ndabahagamyé, a tenu une réunion à l'intention des directeurs des écoles secondaires de son ressort. Il leur a dit que jadis, les manuels scolaires étaient fournis à travers la coopération technique belge, et que suite aux sanctions prises contre le gouvernement du Burundi, cette coopération n'existe plus. Pour lui donc, chaque directeur devrait s'arranger pour trouver les manuels (par photocopie) car ces manuels sont disponibles au ministère de l'éducation sur clés USB. Les directeurs se demandaient où ils allaient trouver ces frais de photocopie.

Le Directeur Provincial de l'Enseignement a tenu à préciser que sa province scolaire qui compte au moins 500 écoles manque au moins 1 100 enseignants dont le lycée urbain de Rango qui manque à elle-seule 5 enseignants au post fondamental.

Le directeur a en outre précisé que l'Etat ne peut plus engager de nouveaux enseignants car il serait difficile de leur trouver les salaires au moment où le pays est sous sanctions économiques imposées par l'Union Européenne, un ancien partenaire principal. Il a ajouté que les directeurs devront gérer le personnel disponible pour couvrir tous les cours. Des professeurs seront ainsi obligés de dispenser des cours dont ils n'ont pas la qualification.

La rentrée scolaire 2018-2019 a été aussi marquée par une insuffisance des auditoires dans tout le pays. Dans certaines écoles à régime d'externat, les effectifs des élèves par classe sont passés de 70 à 150 élèves par classe. Au moins 4 élèves se retrouvaient sur un seul banc pupitre.

Selon des spécialistes de l'éducation, d'ici 2020, les études faites projettent les besoins en infrastructures scolaires à 932 salles de classe supplémentaires à travers tout le pays. Ils estiment qu'il faut construire en moyenne 310 classes par an.

Les provinces de Kirundo, Muramvya et Muyinga affichent des taux élevés d'effectifs avec une moyenne de plus de 120 enfants par classe. La Mairie de Bujumbura est une exception avec la moyenne de 116 enfants par salle de classe. Dans un contexte de classes surpeuplées, tous les élèves ne sont pas suivis et encadrés par l'enseignant.

D'après encore une fois Emmanuel Mashandari, président du CONAPES, les effectifs pléthoriques dans les écoles posent un problème crucial. La nouvelle méthodologie dite par « groupes » n'est pas applicable. Le système d'évaluation est également remis en cause. L'organisation des évaluations orales très pratiquées au niveau du 1er cycle devient problématique.

Pour compenser le manque de salles de classe, la majorité des classes des trois premiers cycles de l'école fondamentale font recours à la double vacation (deux groupes se relayant dans une salle de classe). « Cela a pour conséquence la réduction du temps d'apprentissage. Il est estimé que les élèves du primaire en double vacation ne bénéficient actuellement que de 490 heures de temps d'apprentissage annuel », précise le PTE. Il importe de signaler que le temps scolaire annuel est officiellement fixé depuis 2012 à 855 heures pour les deux premiers cycles, et 950 heures pour le 3ème cycle.

Dans un point de presse animé le 5 septembre 2018 par le Secrétaire Permanent au ministère de l'Education et de la Formation Technique et Professionnelle, monsieur Hermenegilde Burikukiye, le Ministère disait être bien prêt pour un meilleur début de l'année scolaire.

II.4. Des besoins sont immenses en province scolaire de Bubanza

A la Direction Communale de l'Enseignement de Gihanga, 240 livres du cours de mathématique, 498 des langues, 240 des sciences de la terre, 240 de Sciences humaines, 240 d'entrepreneuriat, 240 d'Arts sont les besoins en livres exprimés pour les classes de 7ème année dans les l'ECOFO. Pour la 8ème année, il manque 166 de mathématique, 273 des Langues, 153 des Sciences de la terre, 161 de Sciences Humaines, 158 d'Entrepreneuriat et 165 d'Arts

Pour la 9ème année, 345 de Mathématique, 713 des Langues, 389 de Sciences de la Terre, 337 de Sciences Humaines, 341 d'Entrepreneuriat et 352 d'Arts

Dans les classes de 7ème année, 9 guides de l'enseignant de mathématique, 18 de langues, 9 de sciences de la terre, 9 de sciences humaines, 9 d'entrepreneuriat et 9 d'arts manquent

Pour les classes de 8ème année, 6 de mathématique, 18 de langues, 6 de sciences de la terre, 6 de sciences humaines, 6 d'entrepreneuriat et 6 d'arts sont les guides de l'enseignant dont ces classes ont besoin.

Pour les classes de 9ème année, 21 de mathématique, 42 de langues, 21 de sciences de la terre, 21 de sciences humaines, 21 d'entrepreneuriat et 21 d'arts sont les guides de l'enseignant dont ces classes ont besoin.

Les besoins en personnel sont aussi immenses : 37 enseignants aux 3 premiers cycles, 14 au 4ème cycle et 25 au post fondamental.

II.5. La mesure de hausse des frais scolaires et ses conséquences : les enfants issus des familles pauvres défavorisés

La rentrée scolaire 2018-2019 a coïncidé avec une mesure du gouvernement burundais de hausse considérable des frais scolaires. Ces derniers sont notamment passés de 7000 FBU à 15000 FBU par trimestre pour les écoles publiques à régime d'externat et de 15000 FBU à 45000 FBU pour les écoles publiques à régime d'internat. Une grande partie d'élèves qui logeaient dans les internats ont fait recours aux collèges communaux pour fuir le paiement des frais de l'internat. Il ya peu, certains enfants refusaient de fréquenter les collèges communaux demandant avec insistance à leurs parents de leur chercher des places dans des écoles à régime d'internat. Aujourd'hui ce n'est pas une chose facile. La mesure a été à l'origine des conflits entre certains parents et leurs enfants. Suite à la mesure, les internats ont été vidés de leurs candidats. Au lycée Gisenyi, en Mairie de Bujumbura, 52 élèves avaient été affecté à l'internat mais jusqu'en date du 18 septembre 2018, seuls 22 élèves s'étaient déjà présentés.

En province Kirundo, au quatrième jour de la rentrée scolaire, moins d'une centaine avait rejoint les internats dans différents établissements tels le lycée Kanyinya et Kirundo situés au centre de la province, et le lycée de Mukenke situé en commune Bwambarangwe. Presque la moitié des élèves qui étudiaient sur ces établissements les avaient quittés pour chercher des places ailleurs dans des lycées communaux où le minerval est abordable, selon des témoignages récoltés.

Cette somme est sans doute le facteur d'élimination des enfants dont les parents sont pauvres, nous confient des fonctionnaires du centre urbain de Kirundo.

Certains élèves ont choisi de rester sur ces établissements mais ont adopté le régime d'externat. Ils ont préféré aller demander d'être logés dans des familles proches des écoles

La mesure a entraîné des retards à l'école car grand nombre d'élèves des familles pauvres ne voyaient pas de possibilités financières pour aller à l'école, jusqu'au jour de la rentrée.

Le régime en place au Burundi est accusé de favoriser les couches sociales riches au détriment des pauvres, en prenant une mesure pareille. Un employé de l'une des sociétés de gardiennage contacté regrette l'avenir de sa famille et de ses trois enfants à qui il payait les frais scolaires. « Je ne reçois que 50 000 FBU par mois pour faire face à cette situation ».

Rappelons que sur 58000 élèves lauréats du concours national 2018, 6542 ont eu droits d'être orientés dans les lycées publics car ayant rempli les conditions d'orientation, c'est-à-dire avoir obtenu 110/200 points. Seuls quatre mille (4000) avaient droit à l'internat car ayant été orientés dans les filières scientifiques, techniques et pédagogiques. Malheureusement, tous les enfants n'ont pas pu rejoindre leurs orientations dans ces écoles à régime d'internat. Certains n'ont même pas pu aller à l'école suite à cette montée vertigineuse des frais scolaires.

II.6 Le secteur de l'éducation gangrené par une corruption institutionnalisée

Au moment où le régime se vante d'assurer un enseignement fondamental gratuit, les directeurs des écoles en collaboration avec leurs comités de gestion composés des parents politiquement motivés ne cessent de fixer des paiements scolaires qui pèsent très lourd sur des parents déjà appauvris suite à une crise économique qui dure longtemps. Les frais exigés aux parents portent des noms différents selon les circonstances : c'est soit les frais d'inscription au début de l'année, soit les frais des bancs pupitres, de matelas dans les écoles à internat, ou de vacatariat, etc.... Des cas illustratifs sont légion.

1) La directrice de l'ECOFO Ruhanda, en commune Giheta, province Gitega, du nom de Nkurunziza Jacqueline a exigé une somme qui varie entre 5000fr et plus aux parents qui voulaient inscrire leurs enfants. Ceux qui n'étaient pas capables de payer cet argent ont été contraints de travailler dans son champ pour compensation.

2) La directrice du centre de métier Kinama en Mairie de Bujumbura du nom de Nibizi Fidélité a exigé une somme de 5000FBU bu à chaque candidat qui voulait se faire

inscrire. C'était la toute première fois que ce paiement était exigé dans ce centre, s'étonnaient les parents.

3) Dans des lycées communaux de Ruhororo, en province Ngozi, des directeurs exigeaient à chaque élève qui recherchait une place de redoublement une somme allant de 10000 à 15000 FBU pour l'achat d'un banc pupitre

4) Le DPE Cankuzo Tangira Léonidas demandait entre 40.000 et 60.000FBU aux élèves pour leur réorientation dans la section Banques et Assurances se trouvant à l'ETS Cankuzo. Contrairement à l'Ordonnance Ministérielle prévoyant la note à prendre en compte pour fréquenter l'enseignement technique (110/200), des sources sur place nous disent que ce directeur n'exigeait point cette condition. Jusqu'au 18 septembre 2018, plus de 90 élèves étaient déjà inscrits en première année post fondamentale. Alors que le Ministre avait mis en place des commissions chargées d'étudier les recours, le DPE faisait seul ces réorientations.

II.7. Des faits inédits ont marqué la fin de l'année scolaire 2017-2018

(1) Des vols d'examens et grilles de correction signalés à la direction de l'ECOFO Bubanza où 5 élèves ont avoué avoir volé ces documents et ont été sanctionnés. La DPE Bubanza a accusé des enseignants non membres du parti CNDD-FDD d'être les auteurs de ces vols.

(2) Au Lycée Technique Kabamba, en commune Rugazi, des élèves membres de la milice Imbonerakure ont tabassé un élève l'accusant de dénoncer un cas de délibération frauduleux. Il a été laissé pour mort avant qu'il ne soit évacué dans une structure de soins tenue secret pour des raisons de sa sécurité, tant ses bourreaux regrettaient qu'il soit encore en vie.

(3) Au Lycée communal Cendajuru en province Cankuzo, un enseignant membre de la milice Imbonerakure a été accusé de violences sexuelles et de falsification des notes d'un élève, mais a été couvert par le directeur communal de l'enseignement. Les enseignants de ce lycée ont été intimidés pour avoir protesté contre ce cas.

(4) Au Lycée communal Mishaha, toujours en province Cankuzo, le jury avait décidé l'ajournement d'un élève qui s'était absentée aux examens de fin d'année, le Directeur Communal de l'Enseignement et le chef des Imbonerakure ont ordonné aux enseignants de refaire la délibération pour donner le certificat à l'élève.

(5) Au Lycée Communal Kanyabitumba, commune Buyengero, province Rumonge, trois enseignants ont été interpellés et emprisonnés dans la prison de Rumonge accusés de corruption sexuelle et monnayage des points. Un parmi eux a par la suite été libéré, car il est de la famille du Directeur Communal de l'Enseignement. Les deux autres restent cloués.

(6) Au Lycée communal Muyange, commune Burambi, province Rumonge, le directeur de l'école est accusé de distribuer des points fictifs aux élèves affiliés au parti CNDD-FDD pour qu'ils avancent de classe. Cette situation inéquitable a frustré les élèves non membres du parti qui ont échoué au moment où les enseignants n'ayant pas cautionné cette tricherie ont peur de perdre leur boulot car le fautif n'a pas été sanctionné, garde son autorité sur l'école et jure de se venger contre ses dénonciateurs.

(8) Au Lycée communal Mayengo en commune et province Rumonge, sous l'instigation d'un directeur déchu, les parents et élèves se dressent contre la nomination d'un nouveau directeur. Le Directeur provincial intervient et règle la situation.

(9) A l'école fondamentale de Mutturirwa II, commune et province Rumonge, le directeur de l'école ouvre une action disciplinaire contre une enseignante redéployée qu'elle accuse de ne s'être jamais présentée alors que l'enseignante a même eu une attestation de service. La Directrice Provinciale de l'Enseignement constate qu'il y a des mobiles ethniques derrière mais laisse faire.

(10) A l'ECOFO Muhuzu II, commune et province Rumonge, le directeur suspend le salaire d'une enseignante depuis novembre 2017. Il a fallu l'intervention de la ministre de l'éducation pour débloquer le salaire de cette enseignante. Malheureusement, le directeur fautif n'est pas inquiété.

(11) Au Lycée Rutana, 15 ordinateurs sont volés en l'espace d'un mois, le directeur, le Préfet des études, 2 secrétaires, 1 bibliothécaire sont arrêtés et transférés à la prison.

(12) En province Kayanza, les élèves qui ont échoué et qui cherchent des places de redoublement sont contraints de présenter une attestation de participation aux travaux du camp de travail et une attestation de contribution aux élections de 2020. Beaucoup d'élèves non membres du parti au pouvoir cherchaient, en vain, des places de redoublement à la fin du mois de septembre 2018.

III. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

III.1. Un infirmier déstabilisé suite à ses dénonciations relatives à la gestion dans son secteur

Le nommé Serges Nsabimpa, infirmier du district sanitaire de Fota exactement au Centre de Santé Kibimba, commune Ndava province Mwaro est en insécurité physique et psychologique suite à ses actions de dénonciations des cas de mauvaise gestion dans son secteur. A ce centre de santé où il prestait, il a dénoncé une fraude de 5 000 000 FBU dans une lettre adressée au ministère ayant la santé dans ses attributions. Une équipe d'inspection envoyée par son ministère pour vérifier les faits a validé ses dénonciations. Le ministère a ensuite muté l'infirmier au Centre de Santé Gitara situé dans la même commune Gisozi. Là aussi, il a démasqué une tricherie du personnel, concernant les données livrées au Comité Provincial de Vérification et de Validation. Il a notamment révélé le fait qu'à ce centre de santé, des rapports sont dressés, faisant état d'un effectif fictif de personnes soignées pour mériter faussement des notes supérieures qu'attribue ce comité aux centres de santé qui prestent convenablement.

L'infirmier est sous menace d'une nouvelle mutation vers l'hôpital Fota situé en commune Ndava, plus loin de son domicile. Il déclare être victime d'injustice alors que les auteurs de ces crimes ne sont, eux, inquiétés.

III.2. Une activité de sensibilisation de la Croix rouge empêchée en commune Rusaka, province Mwaro

Une équipe de la Croix Rouge Burundi, branche de la province Mwaro n'a pas eu l'autorisation d'organiser, en date du 19 septembre 2018, une activité de sensibilisation de la population de la zone Makamba en commune Rusaka contre le paludisme et pour l'amélioration de l'hygiène. Lors de cette activité baptisée « Cinéma mobile », des prix sont distribués donnés à ceux qui répondent correctement aux questions posées.

Le chef de la zone Makamba et président communal du parti au pouvoir, Athanase Mpawenayo a empêché au téléphone la tenue de cette activité, prétextant qu'il n'a pas été informé. Pourtant, le Secrétaire Provincial de la Croix Rouge à Mwaro avait informé l'administrateur de cette Commune, Bernardine Nduwimana en présence dudit chef de zone. En plus, les chefs de collines de cette Zone Makamba avaient sensibilisé la population pour répondre à cette activité. La population sur place n'a pas apprécié le geste de ce chef de zone.

Signalons que la Croix-Rouge agit dans ses activités comme un auxiliaire des pouvoirs publics. Il gère le fonds de la Banque Mondiale de lutte contre le paludisme et la tuberculose.

III.3. Mesure de suspension des activités des taxi-motos en zone et commune Rusaka, province Mwaro

Dans cette même province de Mwaro, l'administrateur de la commune Rusaka, Bernardine Nduwimana, a pris une mesure en date du 17 septembre 2018, mesure interdisant tous les taxis motos de la zone Rusaka de continuer à travailler. La mesure a été motivée par le refus de payer la taxe communale. Contactés, les concernés répliquent en disant qu'ils ne refusent pas de payer la taxe communale, mais qu'ils tardent de payer à cause des difficultés de trouver des clients. « Nous passons des journées entières sans clients. Nos anciens clients n'ont plus d'argent pour se procurer de nos services suite à la pauvreté qui touche des familles entières », nous a déclaré un des motards contactés. Par après, juste après la sortie de la mesure, ces motards se sont tous acquittés de la taxe communale, mais n'avaient pas eu droit de reprendre leur activité de survie jusqu'à la fin de cette période de rapport. L'article 2 de la décision de l'administrateur précise que ces taxis motos ne reprendront les activités qu'après autorisation de cette autorité communale. Signalons aussi que cette mesure ne concerne pas la zone Makamba, dirigée par le président communal du parti au pouvoir et qui selon bon nombre d'observateurs neutres, dicte quoi faire à l'administrateur.

III.4. Persécution des déplacés de guerre de 1993 du camp de Ruhororo, province Ngozi

« S'il n'est pas tard, il est temps que les déplacés se préparent pour retourner chez eux ». C'est la déclaration menaçante de l'administrateur de la commune Ruhororo envers les déplacés de guerre du site Ruhororo, lors d'une réunion organisée lundi le 24 septembre 2018, et qui rassemblait les populations des collines Kinyami, Rwamiko, Nyamugari et Bucamihigo, sur lesquelles est implanté ce site des déplacés. L'administrateur a bien précisé que le gouvernement burundais ne peut plus accepter l'existence des sites des déplacés internes alors que les burundais sont en état d'ivresse de paix qui règne dans le pays. L'administrateur a rappelé qu'aucun occupant du site se trouvant dans la commune dont il est administrateur n'a le droit de faire l'extension de sa maison et/ou de construire une nouvelle maison, de retaper sa maison en mettant du ciment ou du sable sur les murs.

En plus, a-t-il déclaré, ceux qui habitent des maisons dont ils ne sont pas propriétaires vont être chassés de ces maisons. La réunion a eu lieu après un travail de recensement effectué dans ce site en vue d'identifier les premiers occupants des maisons. L'administrateur Birukundi Mamerthe était accompagné par le chef de poste de la police en commune Ruhororo, le prénommé Ferdinand.

III.5. Des malversations économiques au sommet de l'Etat

Selon des informations recueillies, tous les véhicules de l'État du Burundi, des véhicules des services étatiques oeuvrant dans les provinces du nord à savoir Kayanza, Ngozi, Kirundo et Muyinga s'approvisionnent en carburant à la station de pétrole appartenant au Président de la République Pierre Nkurunziza et se trouvant dans la localité de Vyerwa en province Ngozi.. Les mêmes sources nous indiquent que tous les commerçants du marché central de Ngozi devront déménager vers le nouveau marché de Vyerwa, appartenant également au Président de la République. Les vendeurs de l'huile de palme auraient déjà rejoint le marché. La police fait des perquisitions dans les boutiques pour chercher un vendeur de cette denrée qui n'exécute pas cette mesure et lui fait payer une amende de 50 mille francs.

Une autre information obtenue nous affirme que tous les véhicules du ministère de la justice sont réparés dans un garage du quartier asiatique appartenant à Kanyana Aimée Laurentine, patronne du ministère.

III.6. Des appels incessants aux marches-manifestations contre des rapports de droits de l'homme de l'ONU sur le Burundi.

Dans la matinée de samedi 22 septembre 2018, des jeunes Imbonerakure courraient de partout dans les rues de la ville de Rumonge, scandant des slogans hostiles aux enquêteurs de l'ONU mandatés pour suivre la situation des droits de l'homme au Burundi, traitant le récent rapport de ces enquêteurs de mensonger. Des taxis vélos, des habitants de la ville avaient été contraints de se rassembler devant le bureau communal de la commune et province Rumonge. Les manifestants se sont dirigés vers le port de pêche de Rumonge en passant par la route nationale RN3. Un policier redéployé pour assurer l'encadrement de cette manifestation a fustigé des manifestations publiques qui ne font que salir l'image du

pays, selon lui. Pour forcer les gens à participer dans cette manifestation, l'administration avait ordonné la fermeture du marché central de Rumonge, boutiques et kiosques ainsi que tous les services des privés. La manifestation était dirigée par l'administrateur communal de Rumonge, Célestin Nitanga.

La même manifestation était organisée partout dans les provinces et dans les communes, mais nos sources révèlent que l'engouement de la population en général n'était pas au rendez-vous.

Le régime de Pierre Nkurunziza fait toujours recours aux marche-manifestation chaque fois que l'instance onusienne publie ses rapports sur la situation des droits de l'homme, au lieu de produire des contre-rapports pour en contredire le contenu.

III.7. L'administration publique accusée de pots de vin et intimidations dans les dossiers de fournitures de marchés à l'ONG Catholic Relief Services en province Muyinga

Le gouverneur de la province Muyinga, Aline Manirabarusha et l'administrateur de la commune Gashoho, Désiré Bigirimana sont accusés d'abus d'autorité dans la gestion des marchés publics au sein de l'ONG CRS section Muyinga. Des informations dignes de foi révèlent que ces autorités dictent le choix des fournisseurs qu'elles mandatent après avoir empoché des pots de vins. Ainsi, dans un dossier de marché de fourniture des vivres destinés au camp des réfugiés congolais de Musasa installé en commune Gashoho, lancé au début du mois d'août 2018, ces autorités ont contraints une dame chargée de passation de marchés au sein de l'ONG à fuir la province parce que la victime avait admis comme gagnant un homme d'affaire non désirable par ces autorités, alors que les deux autorités avaient présenté quatre soumissionnaires qui leur avaient donné des pots-de-vin d'une valeur de 12.000.000 FBU pour le gouverneur et de 9.000.000 FBU pour l'administrateur de Gashoho. Chaque soumissionnaire devrait mener une compétition pour décrocher un marché de fournitures d'une valeur de 30 millions de Francs Burundais et avait l'obligation de libérer 10 % du montant de soumission à l'autorité qui avalise les candidatures. Le marché dont il est question concernait la fourniture des denrées alimentaires, notamment, le haricot, le maïs sous forme de grain, la farine de manioc, la farine de blé, ainsi que d'autres denrées alimentaires destinées à la nourriture des réfugiés congolais du Camp de Musasa.

Signalons que l'homme d'affaire indésirable est victime de son appartenance à la composante sociale tutsie. Il est aussi important de rappeler que Jean Pierre Mumputu,

cadre de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage a été tué le 26 juin 2018 après avoir gagné au Programme de Développement des filières PRODEFI en sigle, un marché de distribution de vaches équivalent à 6 milliards de francs burundais.

III.8. Suspension des ONGs sur fond de crise de devises au Burundi

Le Conseil National de Sécurité a pris le 27 septembre 2018, la décision de suspendre pendant trois mois, au moins 130 ONGs internationales œuvrant dans le cadre de l'humanitaire au Burundi. La décision devrait entrer en vigueur le premier octobre 2018. Déjà, la direction de Care International annonçait samedi le 29 septembre 2018 la suspension de toutes les interventions et dépenses dans le cadre des programmes menés en partenariat avec cette ONG, dans une correspondance adressée à ses partenaires nationaux.

D'après des sources bien informées provenant du ministère des finances, le manque de devises est la raison majeure derrière cette suspension. Le régime cherche à contraindre ces ONGs à faire des dépôts de leurs fonds en devises à la Banque de la République du Burundi. Le régime les accuse de faire leurs dépôts dans les pays frontaliers pour fuir l'application de la loi burundaise contraignante.

Le vice-président du sénat Anicet Niyongabo avait au cours d'un point de presse organisé en date du 13 septembre 2018 prédit cette suspension en menaçant de suspendre tout ONG qui n'aura pas respecté des équilibres ethniques en matière de recrutement du personnel. Les ONGs étrangères sont régies par la Loi n° 1/01 du 23 janvier 2017 portant modification de la loi n°1/011 du 23 juin 1999 portant modification du décret-loi n°1/033 du 22 août 1990 portant cadre général de coopération entre la République du Burundi et les ONG étrangères. En vertu de l'article 18, alinéa 5, « le recrutement du personnel local doit se faire dans le respect des équilibres ethniques et de genre prescrits dans la Constitution de la République du Burundi ». De cette disposition, il ressort qu'en matière de recrutement du personnel, les Organisations Non Gouvernementales Etrangères sont astreintes aux mêmes principes que l'Administration Publique Burundaise. A toutes fins utiles, il sied de rappeler que, en son article 148, la Constitution de la République du BURUNDI, dispose que « L'Administration est largement représentative de la nation burundaise et doit refléter la diversité de ses composantes. Les

pratiques qu'elle observe en matière d'emploi sont basées sur les critères d'aptitude objectifs et équitables ainsi que sur la nécessité de corriger les déséquilibres et d'assurer une large représentation ethnique, régionale et de genre. La représentation ethnique dans les entreprises publiques est pourvue à raison de 60% au plus pour les Hutu et 40% au plus pour les Tutsi ». Par ailleurs, de façon plus générale, l'article 6 de la Loi régissant les ONGs étrangères, référencée ci-dessus dispose que « Les activités des ONG étrangères doivent être en harmonie avec la loi burundaise et s'inscrire dans les programmes et priorités du Gouvernement du BURUNDI ». Et l'article 17 de la même loi précise que « Les ONGEs et leurs personnels s'engagent à travailler conformément aux lois et règlements en vigueur au Burundi ». Le Sénat rappelait qu'en vertu de l'article 38 de la loi les régissant, toutes les ONGEs agréées (à la date de la promulgation de la loi) disposaient d'un délai de 6 mois pour se mettre en conformité avec les dispositions de ladite loi. La loi ayant été promulguée le 23 janvier 2017, le Sénat a laissé suffisamment de temps aux ONGEs concernées pour se mettre en conformité avec elle et aux ministères concernés pour faire appliquer la loi. Le vice-président du Sénat avait seulement parlé des équilibres ethniques dans le recrutement du personnel, mais en réalité la loi qui régit les ONGEs précise aussi en son article 39 que les rémunérations nettes perçues par les employés locaux sont soumises aux taux unique de 35% au titre de contribution spécifique.

Aux expatriés, il lui est imposé une contribution de 3% de son salaire mensuel. En plus, cette loi stipule que chaque ONG doit s'engager à verser un tiers de son budget sur le compte du gouvernement du Burundi et à respecter la loi régissant les activités bancaires. La mesure frappe 130 ONGs étrangères recensées par le Ministère de l'Intérieur. Onze pays de l'Union Européenne comptent 75 organisations œuvrant au Burundi. La Belgique vient en tête avec 15 organisations. Elle est suivie par l'Italie avec 12 et la Hollande avec 11 organisations. Après l'Union Européenne viennent les Etats unis d'Amérique avec 31 organisations qui interviennent au Burundi. Quant à l'Afrique, le Rwanda vient en tête avec 2 organisations.

Tout compte fait, ces ONGEs pallient aux lacunes de l'Etat. La suspension va avoir des conséquences socio- économiques catastrophiques. La chaîne des incidences pourrait être longue car elles apportent des devises. En outre, elles louent des bureaux, leurs employés

font travailler du personnel chez eux, ils s'approvisionnent aux marchés locaux, mangent, boivent, sortent en touristes, etc.

III.9. Pénurie d'eau potable et de courant électrique

Les habitants des quartiers Mugomere, Birimba, Kanyenkoko, Teba et Nkayamba du centre urbain de Rumonge disent que leurs robinets d'eau potable sont secs depuis le mois de juin 2018. Des conducteurs de taxi vélos puisent l'eau potable à environ 5km du centre de la ville de Rumonge et vendent le bidon à 400 FBU. Ceux qui n'ont pas de moyens utilisent l'eau du lac Tanganyika, souillée par les déchets managers. Les victimes reconnaissent qu'elles attraperont des maladies d'hygiène mais disent qu'ils n'ont pas de choix.

Les sources recueillies auprès des employés de la REGIDESO à Rumonge font savoir que ce problème de manque d'eau dans la ville est connu par les responsables de cette entreprise. Elles affirment que la raison principale de cette pénurie d'eau est le tarissement des nappes phréatiques des sources d'eau de la commune Burambi. L'autre raison qui explique cette faible quantité d'eau est la fermeture du forage de Kanyenkoko depuis janvier 2018. L'eau de ce forage était concentrée en ions de fer et colorée en jaune. Constatant qu'elle n'avait pas d'équipements adéquats pour traiter qualitativement l'eau de ce forage, la REGIDESO avait choisi de fermer cette station de pompage de Kanyenkoko, diminuant ainsi, de manière sensible, la quantité d'eau disponible pour le centre urbain.

La ville de Rumonge connaît en outre plusieurs coupures de courant électrique qui affectent beaucoup certaines activités dont la vente des produits de conservation comme le lait, la viande, les poissons frais et les autres activités comme la soudure, les salons de coiffure, les secrétariats publics et des services publics fonctionnant grâce au courant de la REGIDESO.

En révisant de manière vertigineuse les prix de l'eau et d'électricité, l'Etat du Burundi avait soulevé le motif de les rendre disponibles, mais malheureusement l'accès à ces produits reste un défi partout dans le pays.

III.10. Fermeture des restaurants au marché de la province Mwaro : la pénurie d'eau en est la cause

En province Mwaro, des restaurants du chef-lieu de la province ont été fermés depuis le 24 août 2019 par une mesure du gouverneur Jean Marie Nyakarerwa. Dans sa lettre de fermeture, le gouverneur dit que l'hygiène y est déficiente et que des propriétaires doivent chercher des documents nécessaires endéans un mois. Ces derniers se plaignent en disant que l'autorité ne leur précise pas les documents qu'ils doivent présenter alors qu'ils ne vivent que de cette activité. Précisons que la majorité des exploitants de ces restaurants sont des chômeurs lauréats de différentes écoles, qui y trouvaient un moyen de se prendre en charge. Certains disent qu'ils avaient emprunté le capital chez des particuliers. Cette mesure a été prise dans un contexte généralisé de pénurie d'eau au marché et au moment où les latrines publiques du marché sont fermées.

III.12. Pénurie du sel de cuisine et flambée des prix du haricot et du riz

Le prix du sel de cuisine est de 1200 franc burundais le kg au marché de Rumonge si on parvient à obtenir ce produit. Or, le prix du kilo de sel n'avait jamais dépassé 600FBU. Les commerçants affirment que le sel de cuisine originaire de la Tanzanie n'est plus approvisionné au Burundi via le port commercial de Rumonge. L'usine qui produisait cette denrée en Tanzanie aurait suspendu ses activités de production à cause des travaux de rénovation de l'usine. Cette pénurie du sel de cuisine vient de durer autours de 6 mois, ce qui explique cette hausse du prix qui est passé du simple au double depuis le début de cette année.

D'autres produits comme le haricot connaissent une augmentation de 100frans burundais par kg en commune et province Rumonge au courant de ce mois de septembre 2018. Le prix du haricot jaune est passé de 1500 à 1600 FBU. Les autres variétés de haricots ont grimpé de 1000 francs burundais à 1100 FBU. Même d'autres aliments de base connaissent une hausse des prix dans cette province. Les commerçants en donnent des explications : la dernière hausse des prix du carburant a entraîné la hausse des frais de transport. Il y a aussi la faible production des denrées alimentaires de base dans le pays. L'autre cause non moindre est la suivante : les agriculteurs cherchent des semences de haricots et raflent une part importante sur le marché pour se préparer à la saison culturale

III.13. Un monument érigé au nom du « génocide hutu au Burundi perpétré en 1972 » : une arme de guerre du régime Pierre Nkurunziza pour diviser le peuple burundais et se maintenir au pouvoir

En date du 22 septembre 2018, les habitants de Nyambeho en commune Giheta ont été surpris par une pancarte qui dénonce "le génocide hutu du Burundi perpétré en 1972 (avant & après)". Cette dernière est érigée au futur site mémorial des victimes à Nyambeho en commune Giheta, province Gitega. La pancarte n'a pas été enlevée. Pourtant, l'administration provinciale et communale rejette la responsabilité de la pancarte, ce qui cache mal leur complicité notoire. La Commission Vérité Réconciliation ne reconnaît pas cette pancarte et regrette qu'elle soit érigée à cet endroit alors que c'est la seule commission qui a la responsabilité de gérer cette question des monuments en mémoire des victimes.

Ce monument dédié à la seule composante sociale hutu sert à raviver les rancœurs et à attiser les haines et les divisions ethniques, une arme chère du régime Pierre Nkurunziza qui planifie de se venger contre les crimes du passé qui ont emporté son père, comme il ne cesse de le déclarer, s'étonne une source de la présidence contactée.

III.14. Des tailleurs harcelés en Mairie de Bujumbura : un abus du pouvoir d'un sénateur

Les tailleurs de l'avenue de la mission au centre-ville de la Mairie de Bujumbura ont été malmenés en date du 07 septembre 2018. Ils ont été raflés et leurs machines emportées par la police qui avait comme alibi que ces tailleurs ne payent pas les impôts. Des sources bien informées nous ont cependant affirmé qu'un ancien tailleur devenu sénateur de la province Muramvya, originaire de la commune Rutegama, le nommé Pierre Claver Nduwimana était le commanditaire de ce harcèlement. Ces sources nous disent que ce sénateur a créé une association des tailleurs et veut forcer tous ces tailleurs d'y adhérer comme membres et ainsi s'acquitter des cotisations régulières exigées par le règlement.

III.15. Suspension d'une émission en direct sur la Radio Isanganiro Dans l'après-midi du 25 septembre 2018, des policiers se sont violemment introduits dans les enceintes de la Radio Isanganiro pour ordonner la suspension d'une émission en direct dont les animateurs avaient choisi le sujet du 5ème round du dialogue à Arusha en Tanzanie.

L'émission était préparée dans le cadre du partenariat des radios Isanganiro et Rema FM en collaboration avec Labenevolencia Grands Lacs.

« Une sirène a retenti et nous avons vu un pick-up de la police s'introduire dans notre parcelle avec au moins 4 policiers à bord. C'est ainsi qu'une personne en tenue civile est entrée dans notre studio d'enregistrement. Il a demandé menaçant, à l'Assistant du Ministre de l'Intérieur de vider le lieu et de suspendre l'émission », nous a déclaré un des journalistes présents au moment de l'incident.

La radio avait aussi comme invités Léonce Ngendakumana, vice-président du parti SahwanyaFRODEBU. Des auditeurs s'exprimaient en disant ce qu'ils pensent et attendent de ce round de dialogue entre partenaires nationaux.

IV.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation des droits de l'homme demeure préoccupante au Burundi. Le régime de Pierre Nkurunziza utilise les jeunes Imbonerakure pour traquer les opposants politiques et présumés tels. Ces derniers sont par conséquent victimes de chasse à l'homme. Au lieu de servir son peuple, le régime cherche plutôt à se servir lui-même, en passant par des contributions forcées, des rançonnements, et des spoliations. Les domaines sociaux dont l'éducation sont laissés à eux-mêmes dans un contexte de besoins immenses non satisfaits. Des mesures aux conséquences dramatiques sont couramment prises au détriment d'un peuple qui souffre dans l'indifférence de l'autorité publique, préoccupée de ses intérêts personnels et égoïstes. Compte tenu de cette situation, le FORSC recommande ce qui suit aux différents acteurs et partenaires du Burundi :

Aux institutions gouvernementales :

- De combattre les violations flagrantes des droits et libertés individuels et collectifs qui se commettent dans l'impunité totale au Burundi ;
- De se désolidariser avec le pouvoir de Pierre Nkurunziza qui ne fait que plonger le pays dans la dérive autoritaire et la pauvreté ;
- De mettre fin aux contributions forcées, aux rançonnements, aux spoliations et aux injustices qui sont érigés en mode de gouvernance ;
- De remettre le pays sur les rails de la bonne gouvernance et le développement ;

A l'EAC, UA et ONU :

- De mettre une pression sur le régime de Pierre Nkurunziza et l'amener sur la table de dialogue et de concertation avec ses partenaires politiques et financiers ;
- De mettre en application les différentes recommandations et décisions de l'UA et de l'ONU.

A la CPI :

- D'émettre des mandats internationaux pour arrêter les criminels qui commettent et entretiennent les violences et les violations de droits de l'homme au Burundi.

RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2018

Des citoyens dénoncent « de prétendus élus égoïstes inaptes à défendre les intérêts des citoyens »

0. INTRODUCTION

La situation des droits socio-économiques et de la gouvernance au Burundi ne cesse de se détériorer et les faits sur terrain le prouvent à suffisance. Le contexte socio-politique est caractérisé par des violations graves des droits et libertés fondamentaux de l'être humain. Le rapport met en exergue des cas illustratifs de ces violations des droits de l'homme. Au moins 24 cas d'arrestations arbitraires, 5 cas d'arrestations et de disparitions forcées dont des rapatriés, 9 cas de tortures, 9 cas d'assassinats et au moins 4 cas d'attaques armées dont celle qui a ciblé l'administrateur communal de Busoni. Dans ce premier chapitre relatif au contexte sociopolitique et économique, nous évoquons des cas d'insécurité grandissante surtout dans les provinces Cibitoke, Buzanza et Bujumbura, des cas d'Imbonerakure qui sèment le désordre partout dans le pays, des cas de demandes incessantes de contributions forcées ainsi que des cas de contrefaçon impliquant des autorités publiques en province Makamba.

Au chapitre deux qui concerne le droit à l'éducation, nous relevons entre autres cas ceux d'un écolier mort suite aux bastonnades de son enseignant et d'un directeur d'internat tabassé par des cuisiniers sur ordre d'un directeur d'école, des renvois abusifs pour cause de non-paiement des contributions aux élections de 2020, des manquements et magouilles attribués aux gestionnaires des écoles sans oublier les contraintes de paiements des montants excessifs aux parents pour financer les écoles. Le chapitre trois aborde le secteur de la santé. Il relate notamment les cas de détournements de primes de l'OMS offertes aux infirmiers affectés aux sites de prise en charge contre l'Ebola, la mauvaise gestion des structures de soins avec des impacts sur les conditions de travail dans le secteur, des vols de médicaments et du matériel de soins, des injustices et une politisation à outrance du secteur de la santé, une médecine légalisée et dangereuse contre les maladies chroniques. Le dernier chapitre relate d'autres faits de mauvaise gouvernance notamment des conséquences liées à la mesure de suspension des ONGs étrangères surtout dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'assistance aux vulnérables dont les femmes allaitantes et enceintes, sans oublier l'accès à des semences et des engrais chimiques. Nous décrivons aussi des faits de détournement des fonds publics, des malversations et détournements des indemnités attribuées à des victimes d'expropriations des terres minières en commune Mabayi. Dans ce domaine de la gouvernance, des citoyens de la province Muyinga dénoncent entre autres « des prétendus élus égoïstes incapables à défendre les intérêts des citoyens »

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

Des miliciens Imbonerakure, des agents de l'administration territoriale et le parti CNDD-FDD au pouvoir quadrillent le pays et font la chasse aux opposants politiques déclarés ou présumés. Des crimes sont quotidiennement commis au vu et au su de tout le monde. Entre temps, le régime de Bujumbura déclare officiellement que la paix règne dans le pays et que tout va dans le meilleur des mondes. Pourtant, le peuple burundais s'inquiète des morts, des blessés, des tortures, des arrestations et emprisonnements, des vols, des armes, des machettes et gourdins, des entraînements paramilitaires, des injustices de tout acabit, des attaques armées aux multiples victimes, des incendies, etc. Les faits sont légion. Nous en retenons, dans les lignes qui suivent, quelques cas illustratifs enregistrés dans au moins 15 provinces du pays, comme nous le faisons depuis 2017.

(1) En province Cibitoke, le chef de colline Mparambo I située en commune Rugombo a arrêté en date du 5 octobre 2018, le nommé Onesphore Niyonzima natif de la colline Nyabisindu, commune et province Cankuzo, et l'a conduit directement au cachot du service national des renseignements à Cibitoke. Selon des informations recueillies auprès des agents du SNR, la victime âgée de 24 ans était accusée de venir de la République rwandaise voisine et le chef de colline le soupçonnait d'être un candidat à la formation militaire qui, selon, lui se fait dans ce pays. Cette même source nous affirme que le jeune homme a passé une nuit de cauchemar sous des séances atroces de torture. En état critique, il a été embarqué dans un véhicule plaque D 3981 A du chef provincial du SNR Venant Miburo à destination inconnue jusqu'à ce jour.

Dans cette même province, trois personnes dont deux rwandais (Callixte Mpozenzi et Juvénal Mundane) et un burundais membre de la coalition Amizero y'Abarundi, (Fabien Ngerageze) ont été enlevées sur la colline Rusenda, commune Bukinanyana l'après-midi du 25 octobre 2018 par le responsable provincial du service national des renseignements, accusées de collaborer avec des groupes armés au Rwanda. On les a toutes embarquées ligotées dans le véhicule de ce responsable du SNR à Cibitoke, plaque D3981A. « Le véhicule a pris la direction de Kayanza. Nous avons peur qu'on leur ait fait du mal », alerte un des voisins des victimes. Les habitants de cette localité précisent que ces deux rwandais venaient de passer plus de 30 ans sur cette colline et s'étaient mariés à des burundaises. Contacté, le responsable du SNR à Cibitoke ne nie pas cette triple arrestation mais dit d'attendre les enquêtes.

Des jeunes Imbonerakure ont tabassé le 20 octobre 2018 sur la transversale 1, colline Nyamitanga, commune Buganda, le nommé Frédéric Ndayizeye, membre de la coalition Amizero y'Abarundi. Le crime a été commis en présence du commissaire communal de Buganda. La victime était accusée de collaborer avec les groupes terroristes qui ont attaqué à partir de la République démocratique du Congo dans la nuit du 19 au 20 octobre 2018, la position militaire se trouvant à la frontière de la commune Gatumba. En état critique, elle avait été évacuée dans un centre de santé locale où elle subissait des soins. Des informations sur place nous indiquent que l'ordre d'arrêter tous les membres de l'opposition a été donné par les forces de sécurité. « Nous sommes obligés de quitter cet endroit car on nous menace à cause de notre appartenance politique » se lamente un des membres de l'opposition en colère.

Un des administratifs à la base de cette localité parle d'une intolérance politique et regrette que des innocents soient victimes de suspicion. Contacté, le commissaire communal de Buganda nie ces allégations mais demande aux victimes de porter plainte à la justice contre ces jeunes Imbonerakure. Trois personnes dont une femme et son enfant d'une année et demie et un autre de 13 ans ont été tués et un homme grièvement blessé dans la nuit du 8 octobre 2018 sur la colline Camakombe, zone Ruziba, commune Mugina province Cibitoke. Les auteurs de ce crime ne sont pas encore identifiés. Deux de ces gens sont morts fusillés sur le champ et un enfant est mort en cours de route vers l'hôpital de Bujumbura. Des autorités administratives et sécuritaires pointent du doigt « des terroristes en provenance de la République rwandaise » sans donner des preuves de ces accusations.

Des personnes armées de gourdins et de machettes ont attaqué dans la nuit du 17 octobre 2018 la famille du nommé Barnabé Ndegeya résidant sur la colline Muyange, commune Mugina, province Cibitoke. Elles ont grièvement blessé sa vache par des coups de machettes après avoir constaté que leur victime n'avait pas passé la nuit à domicile. Selon des sources policières, Ndegeya est accusé de sorcellerie. « On m'avait averti que d'un moment à l'autre, je pouvais être tué et j'ai esquivé un peu », explique cet homme visiblement fâché et traumatisé. Des Imbonerakure sont soupçonnés être derrière cette criminalité.

Toujours dans cette province de Cibitoke, les militaires et la police anti-émeutes accompagnés de jeunes Imbonerakure et des miliciens Interahamwe font des patrouilles jour et nuit, armés jusqu'aux dents, au bord de la rivière Ruhwa, frontalière avec le

Rwanda, précisément sur les collines de Ruhwa, commune Rugombo et Ruce, Amakombe en commune Mugina. Selon les informations recueillies sur place, ils attendent des ennemis qui attaqueraient à partir de ce pays voisin que le régime burundais redoute tant. « Je ne passe plus la nuit chez moi suite à ces éléments armés », précise un habitant de Ruce. « La nuit, les jeunes du parti au pouvoir circulent avec des armes et traumatisent des personnes qu'ils soupçonnent d'être des opposants politiques », se lamente un des administratifs de cet endroit. Ces hommes armés chargés de la sécurité de la localité ont instauré un couvre-feu qui commence à partir de 20 heures. Celui qui se promène au-delà de ce temps est considéré comme un ennemi.

Quatre militaires sont morts et six autres grièvement blessés dans la nuit du 20 octobre 2018, au cours d'une attaque perpétrée sur une position militaire se trouvant à côté du centre de santé sur la transversale 3, colline Nyamitanga, zone Ndava commune Buganda province Cibitoke. Selon une source administrative à la base, des crépitements d'armes lourdes ont retenti vers 1 heure sur cette position militaire. La même source parle de deux tantes militaires brûlés et d'une mosquée qui a été touchée par des balles. « Nous avons passé une nuit blanche suite à cette attaque », explique un des habitants rencontrés sur place visiblement traumatisé. Contacté, le commandant de la première région militaire reconnaît l'attaque et dit qu'il y a eu même des militaires blessés. « C'était un groupe armé en provenance de la République Démocratique du Congo qui est passé sur la rivière Rusizi et qui a eu des confrontations avec nos forces" indique cet officier supérieur.

Deux corps décapités déjà en décomposition ont été retrouvés le 26 octobre 2018 dans la forêt se trouvant sur la colline Mirundi, zone Masango, en commune Bukinanyana, province Cibitoke. Des sources militaires disent avoir été alertées par des passants qui ont vu deux cadavres de jeunes gens ligotés et décapités. « Nos chefs nous ont demandé de quitter le lieu et nous avons vu arriver le chef de zone Masango qui a fait enterrer les cadavres », indique un des militaires sous couvert d'anonymat. Contacté l'administrateur communal, Jean Bosco Hategekimana confirme cette information et dit qu'il a donné l'ordre d'enterrer ces cadavres pour éviter la contagion des maladies qui proviendraient de la décomposition de ces corps.

Un autre fait d'insécurité qui a caractérisé la province Cibitoke, c'est la mobilisation des citoyens pour aider les services de sécurité à veiller aux côtés d'eux. Les hommes de la transversale 9 et 10, colline Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke ont passé toute la nuit du 29 octobre 2018 aux côtés des jeunes Imbonerakure et militaires au bord

de la rivière Rusizi, frontière avec la République démocratique du Congo, pour « traquer l'ennemi ». Ces citoyens se lamentent d'avoir passé une nuit de ronde nocturne au moment où le régime ne cesse de déclarer que le pays est en paix. « Les militaires nous ont dit de ne pas dormir car les rebelles ne sont pas loin de notre colline », s'inquiète un des habitants contactés. Un membre du parti d'opposition précise qu'il va déménager de cet endroit avec toute sa famille car il craint pour sa sécurité. « On nous oblige d'aller faire cette ronde au bord de la rivière Rusizi. Moi, en tant qu'opposant politique, je vois qu'il y a quelque chose qui est caché derrière. Un jour, ils nous jetteront dans cette rivière ». Béatrice Kaderi, administrateur communale de Rugombo explique que la sécurité est une affaire de tous. Selon elle, la population doit comprendre que la sécurité incombe à tout le monde.

Signalons aussi que des militaires burundais en compagnie des jeunes Imbonerakure en tenues militaires et des hommes parlant le kinyarwanda munis des armes lourdes ont traversé, en date du 30 octobre 2018, de 18 heures à 19 heures, la transversale 4, zone Gasenyi, commune Buganda province Cibitoke. Selon des sources militaires, l'objectif était de se rendre en RDC pour traquer des groupes rebelles burundais se trouvant dans ce pays. « Nous avons voulu traverser la nuit pour ne pas trop alerter la population », indique un officier militaire sous couvert d'anonymat.

(2) En Mairie de Bujumbura, des jeunes Imbonerakure de la zone Musaga ont passé au moins deux semaines de ce mois d'octobre 2018 à faire un recensement des partis politiques auxquels appartiennent les habitants de cette zone et à exiger des contributions forcées soi-disant pour la construction d'une permanence du CNDD-FDD en Mairie de Bujumbura. De ménage en ménage, des habitants ont été contraints d'affirmer faussement qu'ils étaient membres du CNDD-FDD par peur d'être la cible des violences de la part de ces violeurs de domicile. Les fonctionnaires et les commerçants devaient payer 1000FBU tandis que les chômeurs et les cultivateurs payaient systématiquement 500FBU. Un corps sans vie d'un homme a été retrouvé dans un caniveau à la 7ème avenue de la zone Bwiza, en commune urbaine de Mukaza, en date du 12 octobre 2018. La victime Ndayikengurukiye Christophe était connue dans ce quartier pour son métier de plombier.

Il avait passé le soir de la veille dans un bar appelé 5/5 situé à la 4ème avenue de la même zone de Bwiza partageant un verre avec d'autres personnes. Le corps de la victime ne présentait aucune blessure, visiblement le plombier avait été étranglé.

En date du 12 octobre 2018, des policiers commandés par le chef de poste de police de la zone Ngagara avaient ceinturé le domicile du député Fabien Banciryanino pour lui interdire la tenue d'un point de presse qu'il avait organisé. Personne n'avait le droit ni d'entrer ni de sortir du domicile de ce député. Il avait pourtant fini par dénoncer la situation de certains prisonniers qui restent injustement sous les verrous. « Il y a des détenus qui ont purgé leurs peines, d'autres ont été graciés par le président de la République sans oublier ceux qui ont été acquittés mais qui croupissent toujours dans les prisons », a-t-il déclaré aux medias après le départ des policiers.

Il a eu le soin de signaler aux medias qu'il y a plus de 400 dossiers de prisonniers détenus illégalement à la prison centrale de Mpimba et qu'il y en a même qui n'ont pas de dossiers et qui ne se sont jamais présentés devant un juge alors qu'ils viennent de passer plus de 2 ans dans les prisons.

Dans la nuit du 19 octobre 2018, des Imbonerakure en mission dans la prison de Mpimba ont tabassé le colonel Kadende détenu depuis trois ans dans différentes prisons du pays. La victime a par après été placé dans une cellule correctionnelle sur ordre de la direction de cette prison. Des sources sur place affirment que ce colonel n'est pas un détenu comme d'autres puisque la direction de la prison centrale de Mpimba le fait surveiller par au moins quatre codétenus du parti CNDD-FDD. Aucun membre de sa famille n'a été autorisé de lui rendre visite et la victime n'a pas eu droit à des soins de santé. Arrêté le 5 novembre 2015, il est accusé de détention illégale d'armes.

Un militaire du nom de Lucien Ntakirutimna est porté disparu depuis le 7 octobre 2018. Des informations recueillies disent qu'il avait répondu à un coup de téléphone d'un ami du nom de Hakizimana Pascal, alias Nyangoma, lui aussi militaire. La victime avait rejoint ce dernier en zone urbaine de Nyakabiga et depuis sa famille ne l'a plus revu. Sa famille reçoit des menaces par téléphone lui demandant de cesser de parler de cette disparition. Des éléments du SNR circulent aux alentours de son habitation pour la surveiller et sans doute lui faire peur. Lucien Ntakirutimana habitait au quartier Gikoto, zone Musaga, en commune Muha.

(3) En province Muyinga, des jeunes Imbonerakure de la Commune Muyinga ont agressé des militants du parti Sahwanya FRODEBU – Nyakuri. La scène se passe le dimanche 7 octobre 2018 à l'endroit communément appelé « Kukabasazi », précisément sur la colline Mukoni, non loin du terrain de football en face du quartier dénommé « quartier CNDD ». Alors que les chrétiens catholiques étaient en pleine messe dominicale, une équipe de jeunes Imbonerakure, dirigée par un certain Rufyiri s'est arrogée le droit de descendre le drapeau du parti Sahwanya FRODEBU Nyakuri dirigé par l'opposant politique Jean Minani, en exil. Ils l'ont déchiré au vu et au su de tous les curieux et passants. Des témoins disent avoir été irrités par la brutalité, l'humiliation, la maladresse verbale et physique qui ont caractérisé cet acte de barbarie.

A l'origine de cette agression politique, les militants du parti humilié avaient pris la décision de déménager de leur ancienne permanence sans l'aval des militants du parti présidentiel CNDD– FDD. Selon le chef de colline Mukoni prénommé Martin contacté, « l'acte posé par les jeunes Imbonerakure s'inscrit dans le cadre de faire un clin d'œil aux irréductibles. Tout ce que l'on doit savoir, au Burundi, actuellement, il n'y a qu'un seul et unique parti, voulant dire le parti au pouvoir CNDD – FDD, les autres partis politiques même agréés sont réduits aux simples accompagnateurs qui doivent tout simplement se taire, sinon ils seront sévèrement châtiés ». Après avoir eu écho de cet incident politique, le gouverneur de province, Aline Manirabarusha, qui était à la messe, a dû interrompre momentanément la prière pour se rendre au lieu de l'incident. Curieusement, les fautifs n'ont pas été inquiétés.

(4) En province Bubanza, des habitants du chef-lieu de la commune Gihanga qui étaient dans un bistrot à 21 h20 minutes ont été torturés dans la nuit du 25 octobre 2018 par des Imbonerakure et des policiers qui les accusaient d'avoir violé le couvre-feu instauré depuis au moins deux mois. Les victimes Nestor, représentant les commerçants à Gihanga, Félix Batungwanayo, professeur à l'ITAB Gihanga, Manirambona Etienne, un certain Fabrice, un serveur de bistrot et J Claude le propriétaire ont vu l'irruption d'une dizaine de policiers dans le bistrot qui les ont tabassés, poussés sur la route et jetés brutalement dans le pick up de la police puis conduits au cachot. Elles ont été relâchées le lendemain vers 5 h du matin sur ordre du chef de police de la région ouest qui a recommandé que les victimes sortent du cachot pour aller se faire soigner.

Un agent du bureau d'État civil, membre du parti UPRONA, Samson Gahungua, a été arrêté le 13 octobre 2018 par la police et conduit directement au cachot du commissariat

de police en commune Gihanga. La victime était en pleine cérémonie du 57ème anniversaire de l'assassinat du prince Louis Rwagasore. Elle a été accusée d'avoir dans son téléphone portable un message qui pouvait perturber la sécurité dans cette commune, selon l'autorité communale. Le message dont il est question n'aurait jamais été révélé par ses détracteurs, selon des sources proches de sa famille.

(5) En province Cankuzo, un rapatrié du nom de Magorwa Sylvain qui venait de rentrer du Camp de Nduta en Tanzanie est porté disparu depuis le premier octobre 2018. La victime venait de passer deux jours chez elle sur la colline Munzenze, commune Mishiha. Selon des témoins, c'est l'administrateur communal, Anaclet Bizimana, qui a ordonné son arrestation. Le chef de zone Munzenze en collaboration avec d'autres Imbonerakure l'ont ainsi arrêté, torturé et l'ont ensuite conduite dans un lieu inconnu. Ancien membre du CNDD-FDD, Magorwa Sylvain avait quitté le CNDD- FDD et avait adhéré au FNL d'Agathon Rwasa avant d'abandonner ses études au Lycée Muyaga et de fuir le pays suite aux menaces de mort qu'il recevait régulièrement.

Dans cette même province, six Imbonerakure ont été engagés pour garder le parc national de la Ruvubu et ont eu la mission de collecter, par tous les moyens de l'argent, selon d'autres Imbonerakure contactés. Ainsi en date du 16 octobre 2018, ils ont saisi plus 70 vaches qui broutaient autour de ce parc et ont imposé un montant total de 3.500.000FBU à leurs propriétaires, soit 50.000FBU par vache. Selon Barinakandi Severin, nouveau représentant des Imbonerakure en commune Kigamba, cette sanction est applicable avec rigueur pour bannir à jamais ce comportement des éleveurs Tutsi qui font brouter leurs vaches dans des espaces protégés. Néanmoins, les éleveurs disent que leurs vaches n'étaient pas à l'intérieur du parc et que même s'ils paient cet argent, ils ne reçoivent pas de quittances. La population dénonce une manière d'autofinancement de la part des Imbonerakure de la localité. Ces derniers tuent aussi les buffles du parc et vendent leurs viandes discrètement. La semaine d'avant, ils avaient collecté 1.500.000FBu chez les propriétaires de vaches de la colline Rwamvura et Kivumu en commune Kigamba, province Cankuzo, les accusant de faire brouter leurs vaches dans le parc et dans le champ de tir du domaine militaire du camp Mutukura. En commune Gisagara de la même province de Cankuzo, il est signalé un cas d'assassinat politique commis en date du 21 octobre 2018 par le responsable provincial du SNR Niyonkuru Bonaventure. La victime s'appelait Jonas Mugāra, représentant de FNL d'Agathon Rwasa en commune Gisagara, province Cankuzo. Selon des sources proches de la victime, celle-ci était recherchée par

les Imbonerakure et les agents du SNR depuis 2015. Ce jour, il se rendait à Cankuzo en provenance de Rusigabangazi, zone Camazi, commune Gisagara et avait pris le soin de dévier son itinéraire en passant par Cendajuru pour tenter d'échapper à la traque des Imbonerakure. Malheureusement ces derniers ont fait un réseau pour l'arrêter coûte que coûte. Il a été arrêté à Cendajuru où l'administrateur communal Beatrice Nibaruta a ordonné qu'il soit tué, car avaitelle bien précisé, « il nous a échappé à maintes reprises ». Le patron du SNR a garanti à l'administrateur communal de Cendajuru qu'il ne peut en aucun cas échapper à la mort. Jonas a été tué au parc de la rivière Ruvubu, confirment les témoins sur place.

(6) En province Makamba, le nommé Charles Njejimana, retraité ex- Forces Armées Burundaises résidant sur la colline Murambi, zone Gitaba a été arrêté après une fouille perquisition policière le 8 octobre 2018. Selon des informations proches de sa famille, son arrestation a été consécutive à un malentendu qui l'avait opposé aux jeunes Imbonerakure de sa colline, la veille, dans un bistrot. Ces derniers ont alors fomenté un montage arguant que ce retraité possédait un fusil. Aucun objet suspect n'a été trouvé à son domicile mais il a été conduit au cachot du commissariat communal de police à Makamba.

En commune Nyanza-Lac, un Imbonerakure prénommé Vivant, a arrêté le 10 octobre 2018 un citoyen de nationalité rwandaise du nom de Callixte Hategekimana, originaire de cette même commune, mais résidant actuellement dans la ville de Makamba, qui venait rendre visite à son ami célestin, habitant en commune Nyanza-Lac. Selon une source proche du dossier, la victime possède pourtant un visa d'établissement au Burundi.

Le nommé Chadrack Nsengiyumva, enseignant à l'école fondamentale Mugeregere en commune Kayogoro a été retrouvé mort dans sa chambre le matin du 9 octobre 2018. Selon une source locale, cet enseignant qui avait été redéployé en provenance de l'ECOFO Nyabigega située en Direction Communale de l'Enseignement de Bururi, avait été intoxiqué dans un bistrot où il avait été la veille. La même source précise que les autorités scolaires, administratives et policières locales sont restées indifférentes face à la mort de cet enseignant. Aucune enquête n'a été diligentée là-dessus. « On a contacté le directeur communal de l'enseignement à Kayogoro, il n'a pas réagi. Il n'a même pas voulu aider la famille à évacuer le corps de la victime », s'indigne un de ses collègues contactés. "A la fin de l'année scolaire passée, des autorités scolaires avaient tenu des réunions menaçant les enseignants redéployés. « Il faudra suivre de près tous les enseignants redéployés, si les résultats ne sont pas satisfaisants, ils seront sévèrement sanctionnés y

compris des emprisonnements », avait menacé le Directeur Communal de l'Enseignement de Kayogoro.

Un employé de la Banque de Gestion et de Financement, agence Makamba, le nommé Gervais Sindayihebura a été arrêté dans l'avant midi du 12 octobre 2018. Selon une source proche de cette banque, la victime a été interpellée par le chef du service de renseignement en commune Mabanda sur un mandat du procureur du parquet de Makamba, et Gervais est soupçonné "d'espionnage", selon ses collègues. La victime a par la suite été directement conduite au cachot du commissariat communal de police à Mabanda.

En date du 17 octobre 2018, une somme de plus de 12 millions de francs burundais a été volée à l'agence de la compagnie de télécommunication VIETEL Makamba. Selon une source au sein de cette compagnie, cette somme a été volée par Kabura Shabani, un des agents du service comptable. Les employés de cette agence contactés affirment que cela serait lié aux mauvais traitements des employés de cette compagnie par les actionnaires.

Signalons qu'une somme de plus de 30 millions avait été volée au début de ce mois d'octobre 2018 à l'agence de la régie nationale des postes à Makamba, d'après un rapport de l'inspection effectuée à cette agence.

Depuis 2014, une somme de plus de 600 millions a été volée dans différentes banques et microfinances du chef-lieu de la province Makamba.

En 2014 par exemple, plus de 500 millions ont été volés à l'agence de la banque de crédit de Bujumbura en sigle BCB. La même année, plus de 40 millions ont été volés à la micro-finance COOPEC de Makamba. Ces vols semblent être organisés et une complicité des autorités publiques n'est pas du tout à exclure, selon notre source locale.

Dans cette même province, la population dénonce l'existence d'un réseau de contrefacteurs impunis. En date du 19 octobre 2018, le nommé Nibogora Hassan arrêté et détenu pour cause de paiement d'un faux billet dans un bistrot situé au quartier Bukeye au chef-lieu de la commune Nyanza-Lac, a été libéré sans aucun procès. Ce représentant des taxis motards et membre influent du CNDD-FDD ferait partie d'un vaste réseau de contrefacteurs qui font circuler de faux billets dans cette commune et dans toute la région de l'Imbo. Selon des commerçants de Nyanza-Lac contactés, « de faux billets avaient été remarqués lors du contrôle de chaque matin ». « Hassan est connu comme un représentant des taxis motards contestés par tous les propriétaires de motos de cette commune Nyanza-Lac. Il a été placé par les autorités administratives et policières pour

dilapider les biens de l'association en complicité avec le commissaire communal de police et l'administrateur », dénonce un des membres du comité de cette association. « Quiconque parmi les membres de l'AMOTABU ose dénoncer les malversations est vite arrêté et accusé d'atteinte à l'ordre public par l'administration et le commissaire communal de police », dénoncent les taxis motards contactés.

Signalons que ce contrefacteur n'a passé que deux jours au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-Lac avant d'être libéré, alors que trois autres jeunes garçons interpellés un jour avant pour le même motif d'accusation avaient été transférés directement au cachot du parquet de Makamba. Les familles des jeunes garçons interpellés ont dénoncé l'application de deux poids deux mesures.

(7) En province Rutana, trois Imbonerakure, Sabiyumva, Ntakarutimana et Nsengiyumva ont violemment tabassé en date du 2 octobre 2018, la nommée Odette Niyukuri résidant sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, l'accusant de les avoir traités de brigands. L'autorité administrative et policière a été informée de cette violence mais les auteurs n'ont pas été inquiétés.

En date du 17/10 /2018, sur cette même colline de Kinzanza, trois Imbonerakure, Batohana, Irakoze et Nkurunziza Emery ont tabassé et blessé grièvement un agent de police du nom de Horicubonye. Ce policier venait de les surprendre en train de consommer du chanvre. Ces Imbonerakure ont fini par être maîtrisés et ont été conduits au cachot du commissariat communal de Gitanga.

(8) En province Ruyigi, un jeune Imbonerakure du nom de Wilson Ndikumana surnommé Songa, infirmier à l'hôpital Kinyinya, chef de zone Kinyinya, responsable des démobilisés en province Ruyigi, chef des Imbonerakure en commune Kinyinya et le chargé de la propagande communal du parti CNDD-FDD, s'est bagarré dans la soirée du 30 octobre 2018 avec cinq policiers au chef-lieu de la commune Kinyinya. Ces policiers voulaient secourir une femme que cet Imbonerakure était sur le point d'abuser sexuellement. Selon des sources sur place, ce n'était pas pour la première fois que ce membre de la jeunesse affiliée au parti au pouvoir se livrait à de tels actes, sans être inquiété. Ces policiers étaient intervenus suite à un bruit causé par cet Imbonerakure qui s'attaquait à sa victime et aux habitants qui avaient inondé le lieu et qui criaient fort. Ces policiers ont fini par maîtriser le violeur et l'ont conduit au cachot du commissariat communal.

(9) En province Muramvya, un défenseur de droits de l'homme, David Ninganza, porte-parole de la SOJPAE et de la FENADEB, qui était en mission de travail a été arrêté le 19 octobre 2018 et détenu avec son chauffeur et une jeune fille étudiante qui était avec lui. Ils ont été détenus aux cachots de la police judiciaire de la province Muramvya. Les trois personnes ont été accusées de filmer le cortège présidentiel qui passait.

Un policier s'était précipité sur la jeune fille qui filmait innocemment le cortège et lui avait arraché son téléphone avant d'exiger leur arrestation. Dans son interrogatoire, la jeune fille prénommée Diane n'a pas nié les faits mais avouait l'avoir fait sans être au courant que c'était interdit. Signalons que dans le registre du cachot, onze jours après leur arrestation, rien n'était signalé dans la colonne « Infraction ». Par après, ils ont été conduits à la prison de Muramvya.

(10) En province Kayanza, un marchand de vaches, de nationalité rwandaise connu sous le nom de Nkega a été arrêté en date du 02 octobre 2018 par des agents du SNR de la localité de Rwegura. Un Imbonerakure de la colline Tondero, zone Rugazi, commune Kabarore surnommé Sirono est à l'origine de cette arrestation illégale. Un burundais qui travaillait avec ce rwandais a tenté de corrompre ces agents en leur donnant de l'argent a été lui aussi arrêté, mais relaxé suite à l'intervention de son neveu très influent au niveau du parti au pouvoir local. Le rwandais a été ensuite conduit au cachot du SNR en ville de Kayanza.

Des Imbonerakure ont arrêté en date du 24 octobre 2018, le nommé Mbonihankuye, enseignant à l'ECOFO Camazi après avoir raté son assassinat en date du 19 octobre 2018. Cette arrestation est intervenue après celle de Nduwimana Sixte et de Nduwimana Nestor le 20 octobre 2018. Les trois membres du FNL aile de Rwaso Agathon sont tous accusés d'avoir volé et déchiré le drapeau du CNDD-FDD, une infraction qu'ils rejettent vigoureusement et que les victimes et leurs familles considèrent comme alibis pour leur faire du mal car ils ont refusé d'adhérer au parti au pouvoir.

(11) En province Bujumbura, un corps sans vie d'un certain Nzigamasabo Léopold a été découvert le matin du 09 octobre 2018 sur la colline Kinyinya, zone Rukaramu en commune Mutimbuzi. Les habitants de la localité dénoncent des jeunes de la milice Imbonerakure d'être les auteurs du crime. Aucune enquête n'a été faite, l'administration policière et administrative s'est contentée d'affirmer que la victime s'était suicidée. Pourtant, selon les mêmes sources, des signes d'assassinat étaient visibles sur son corps.

En commune Kabezi de cette même province, les habitants disent avoir peur suite à une forte et inquiétante présence des militaires et des Imbonerakure lourdement armées qui patrouillent tant la journée que la nuit, surtout au bord du lac Tanganyika. Pendant toute la période concernée par le rapport, aucune personne n'était autorisée à circuler au-delà de 20h. La situation est la même en commune Kanyosha et Mutimbuzi, surtout en zone Gatumba dans les localités de Vugizo, Karagaragara, Ruburizi et Maramvya.

Les habitants de la commune Kabezi se plaignent des contributions forcées pour le compte des Imbonerakure opérant des rondes nocturnes. Ils sont contraints de payer une somme allant de 3000 FBU à 5000FBU par ménage pour des citoyens à faible revenus, et entre 5000 FBU et 20.000FBU pour les commerçants et les fonctionnaires de cette commune.

Après versement du montant exigé, l'administration à la base et les Imbonerakure collecteurs enregistrent les noms de ceux qui paient seulement dans un cahier, sans reçu justifiant la contribution et montant, révèle un habitant de la localité contacté.

(12) En province Gitega, un motard du nom de Vedaste Ntezicimpa a été tué au chef-lieu de cette province dans la nuit du 21 octobre 2018. Le corps avait été privé des organes génitaux qui avaient été arrachés. Selon des témoins, la moto et le téléphone portable de la victime avaient été retrouvés chez un jeune Imbonerakure du nom d'Eric Hakizimana, habitant au quartier Rango de la même ville de Gitega. La police et l'administration locale ont appréhendé le suspect qui a dénoncé d'autres Imbonerakure de différents quartiers de la ville dont Éloge Dushime, Pacifique Irakoze et Gentil Elvis Arakaza interpellés le 24 octobre 2018 dans le quartier de Nyabututsi de la ville de Gitega. Des pressions provenant de certaines autorités du parti au pouvoir pour relâcher les suspects pèsent sur la police. La famille de la victime et la population de Gitega redoutent que les criminels soient libérés.

Dans cette même province de Gitega, un désordre causé par une mauvaise alimentation a éclaté, en date du 11 octobre 2018, et a été à l'origine des atrocités envers des prisonniers à la prison centrale de Gitega. En effet, la police et l'administration pénitentiaire a utilisé une force disproportionnée pour réprimer les grévistes. Lors de la répression, 3 prisonniers ont été blessés par balles et n'ont pas eu la permission d'aller se faire soigner. L'administration a ensuite privé, au moins pendant trois jours, les prisonniers de l'alimentation en eau et électricité dans le cadre justement de la répression contre la grève

et les grévistes. En plus, 21 prisonniers ont été mis dans la cellule de correction où des agents du SNR en complicité avec Bukuru Aline, directrice de la prison, leur ont imposé des séances de torture atroces. La plupart de ces prisonniers qui étaient des membres des ex-Forces Armées Burundaise et des membres du parti d'opposition (Mouvement pour la Solidarité et le Développement) anti 3ème mandat de Pierre Nkurunziza ont passé des jours sans nourriture et sous un froid atroce, sans oublier des coups de chocottes. Un vieux de 63 ans, le nommé Nkurunziza Berchmans, membre de ce parti, parmi les victimes, n'en dira pas le contraire.

(13) En province Mwaro, la police en complicité avec l'administrateur communal de Rusaka a arrêté le 6 octobre 2018 le prénommé Audace, moniteur agricole de la colline Kiyege. Encadrer les théiculteurs pour le compte de l'usine théicole PROTHEM est le mobile de l'arrestation. Cette usine privée, en compétition avec l'Office du Thé du Burundi, se trouve dans le collimateur de l'autorité publique. L'administration de la commune Rusaka a interdit au personnel de cette usine de cueillir le thé dans cette commune, ce qui ne se remarque pas curieusement dans d'autres communes de la province Mwaro.

Sur ce même chapitre d'arrestations arbitraires, il s'agit du cas Budigoma, un enseignant à l'Ecole Fondamentale de Rucunda en commune Rusaka de la province Mwaro, et du cas d'un certain Kwizera arrêtés sur la colline Gikebuka dans la semaine du 15 au 20 octobre 2018 accusés d'avoir subi une formation militaire au Rwanda. Budigoma fut un membre du parti au pouvoir CNDD-FDD qu'il a quitté depuis un certain temps. De son côté. Kwizera était habillé d'un tricot militaire de son frère aîné, un pensionné de l'armée burundaise. Il a été photographié au bureau de l'OPJ qui faisait l'interrogatoire. Les Imbonerakure de la localité sont fiers de leur administrateur qui, selon eux, « coince comme il faut les opposants politiques ».

Il ya quelques mois, ces Imbonerakure avaient tabassé Budigoma en pleine journée alors que la victime se rendait au travail. Ses agresseurs n'ont jamais été inquiétés. Au contraire c'est la victime qui avait été intimidée par le chef de zone Makamba et président du parti CNDD-FDD en commune Rusaka, au bureau de l'OPJ, alors qu'elle y était pour porter plainte.

(14) En province Kirundo, des Imbonerakure commandés par Riyazimana Jérôme, responsable des jeunes Imbonerakure en commune de Ntega, Jean Paul Muhiziwintore, vice-président des jeunes Imbonerakure en province Kirundo ainsi que Nkunuzimana Claude président du parti CNDD - FDD en commune de Vumbi ont arrêté onze personnes les accusant d'organiser une réunion illégale au centre Gasura, en date du 21 octobre 2018 et les ont incarcérées au cachot du commissariat communal de Vumbi. Parmi les victimes se trouvait un certain Mihigirwa Zacharie, membre du parti FNL et membre du conseil communal de Vumbi.

L'autre nouvelle qui a caractérisé la sécurité dans cette province, c'est l'attaque armée qui a visé le véhicule de l'administrateur de la commune Busoni, Marie Claudine Hashazinka, dans la nuit du 29 octobre 2018, sur la colline Nyakizu, zone Gatare dans cette même commune de Busoni. L'administrateur, le chauffeur et le policier qui étaient dans le véhicule visé sont sortis indemnes, mais le véhicule a été endommagé. L'administrateur est sorti de la brousse après l'intervention des militaires qui œuvrent à Gatare et Nyagisozi sur le lac Rweru, frontière naturelle entre le Rwanda et le Burundi.

Des informations recueillies sur place nous indiquent qu'il s'agit d'un règlement de compte entre les Bagumyabanga membres du parti CNDD- FDD de la commune de Busoni. Des membres de ce parti dans cette commune se lamentent en disant que l'administrateur travaille en collaboration avec le tristement célèbre député du nom de Jean Baptiste Nzigamasabo surnommé Gihaha, élu dans cette circonscription, et que les deux appliquent la dictature dans leur mode de gouvernance.

A titre d'illustration, les deux se sont donnés le privilège de s'approprier à eux-seuls la pêche dans le lac Rweru et se sont enrichis grâce à cette activité qui leur apporte des revenus importants. Un véhicule camionnette garni des poissons ne cesse de l'exporter au Congo en transitant par Bujumbura, et cela au moins deux ou trois fois la semaine, alors que personne d'autre n'a le privilège de vendre quoi que ce soit à l'extérieur du pays.

L'administrateur est ensuite indexé comme étant une personnalité arrogante qui sous-estime tout le monde. Ces informations précisent également qu'elle ne cesse de torturer des gens dans son bureau y compris même certains membres faibles du parti CNDD-FDD.

II. LE DROIT A L'EDUCATION : DES VIOLENCES, DES MANQUEMENTS ET DES MAGOUILLES A L'ECOLE

Des violences physiques, des renvois abusifs pour cause de non-paiement des contributions aux élections de 2020, des manquements et magouilles attribués aux gestionnaires des écoles, tels sont certains des faits enregistrés durant cette période de rapport dans le domaine de l'enseignement.

Un écolier mort des punitions corporelles de son enseignant en province Gitega

Un élève de la 5ème année de l'ECOFO Bihanga, zone Mungwa, commune Gitega nommé Cédric Bigirimana, âgé de 12 ans, est mort le 24 octobre 2018 à l'hôpital de Songa dit « Bétaniya » suite aux coups de bâtons et de pieds lui infligés par son enseignant, Mathieu Mbarushimana. Les médecins ont affirmé que l'enfant avait la colonne vertébrale cassée et les reins détruits. L'auteur du crime a été arrêté pour répondre de cet acte ignoble. Il a écopé de 20 ans de servitude pénale dans un jugement de flagrance rendu par le Tribunal de Grande Instance de Gitega.

Des renvois scolaires pour motif de non-paiement des contributions aux élections de 2020

En province Makamba, les parents des élèves et écoliers ont protesté contre les renvois abusifs de leurs enfants pour motif qu'ils n'avaient pas encore payé les contributions aux élections de 2020. Selon les parents contactés, les directeurs des écoles renvoyaient même des écoliers et élèves qui n'avaient pas encore atteint l'âge de voter. « A côté des discours qui disaient que les contributions aux élections de 2020 sont volontaires, les directeurs des écoles s'arrogent le droit de renvoyer des écoliers et élèves », se lamentait un parent dont un enfant avait été chassé de l'école. « On nous exige de payer les frais alloués aux élections alors qu'on reçoit à peine les frais scolaires », se lamente un parent rencontré au chef-lieu de la commune Mabanda.

« C'est vraiment honteux ces contributions ! Imaginez un chef de ménage qui est obligé de payer 2000 francs pour son propre compte, 2000 francs pour son épouse et une autre contribution pour ses 4 ou 5 enfants ? », lancent fâchés des parents du chef-lieu de la province Makamba contactés. Certains directeurs d'écoles contactés disent qu'ils sont conscients de la misère de la population mais qu'ils exécutent les ordres de leurs chefs hiérarchiques. « On nous oblige de renvoyer tout élève qui n'a pas encore payé ces contributions, nous sommes obligés de le faire ainsi sinon ils menacent de nous démettre de nos fonctions », ont révélé les responsables d'écoles contactés. Et d'ajouter, « dans la

réunion tenue le 17 octobre 2018 avec le gouverneur Gad Niyukuri, il nous a obligés de collecter ces frais avant tout autre frais »

Des abandons scolaires pour cause de grossesses non désirées

Plus de 3700 cas d'abandons scolaires liés aux grossesses non désirées ont été enregistrés au Burundi au cours de l'année scolaire 2015-2016. Les données ont été fournies par la Directrice Générale de l'Enseignement Fondamental et post Fondamental en date du 11 octobre 2015 lors de la célébration de la journée internationale dédiée à l'éducation de la jeune fille. Selon cette Directrice Générale, au cours de l'année scolaires 2015-2016, le Ministère de l'Education Nationale a dénombré 3742 jeunes filles qui ont abandonné l'école pour cause de grossesses non désirées. Parmi elles, 2286 cas ont été enregistrés uniquement dans le cycle fondamental de la première à la 9eme année. Une situation qui inquiète beaucoup le Ministère de l'Education qui affirme que beaucoup de jeunes filles sont des enfants qui deviennent des mères à l'âge précoce. Ainsi, durant la même période, le ministère fait un classement des quatre provinces qui viennent en tête dans des cas d'abandons scolaires des jeunes filles victimes de grossesses non désirées.

La province Gitega vient en tête, Muyinga occupe la deuxième place, Rumonge la troisième et Bururi en quatrième position. Rumonge qui avait abrité la journée internationale de la fille burundaise a enregistré depuis 2015 plus de 450 cas d'abandons scolaires des jeunes filles victimes de grossesses non désirées. Trois communes ont été classées premières dans cette province. Celle de Rumonge occupe la première place, elle est suivie par celle de Buyengero puis la commune de Burambi. Le ministère regrette que les auteurs de ces grossesses non désirées contre ces jeunes filles ne soient pas identifiés et poursuivis par la justice. Ainsi, une situation d'impunité dont jouissent les auteurs de ces grossesses ne fait qu'encourager le phénomène.

Une insuffisance inquiétante de bancs pupitres en province Kayanza

A l'ECOFO Kirema en zone et commune Kayanza, une insuffisance inquiétante et gênante de bancs pupitres s'y fait sentir. En moyenne 5 à 6 élèves s'essayent sur un même banc. Au cours d'une réunion organisée par le directeur de cette école, ce dernier a exprimé un besoin criant d'au moins 100 bancs pupitres pour que les élèves puissent s'asseoir à 3 par bancs pupitre. Les parents se sont alors convenus d'une contribution de 1000 FBU par parent pour pouvoir acheter ces pupitres et les amener à l'école. La moyenne de 6 élèves par pupitre est générale dans toutes les ECOFO de la province Kayanza.

Des salles de classes surpeuplées et sans bancs pupitres en province Cibitoke

Quelques écoles fondamentales des communes de la province Cibitoke n'ont pas de salles de classe. Des sources éducatives parlent d'un manque criant des locaux ou de salles de classe. Ainsi, une salle de classe peut contenir plus de 140 écoliers qui s'asseyent à même le sol pendant les leçons. « On ne comprend pas comment nos enfants vont étudier même si le gouvernement nous rassure que l'enseignement marche très bien », se lamente un parent rencontré au cheflieu de la province. Les enfants n'arrivent pas à écrire et à suivre la maîtresse suite à ces effectifs inacceptables dans des salles de classes sans pupitres. Les enseignants disent qu'ils ont un problème très sérieux de ces enfants qui n'ont pas où s'asseoir. Les parents et les enseignants demandent que l'Etat intervienne rapidement. Contacté, le Directeur de l'Enseignement à Cibitoke reconnaît ce défi mais n'en voit pas l'issue.

Des parents crient aux malversations dont le Directeur de l'ECOFO Rukaramu est responsable

Le nommé Hilaire Irabaganje, directeur de l'ECOFO Rukaramu 2, en zone Rukaramu commune Mutimbuzi, province Bujumbura est accusé par les parents d'élèves de dilapider et de détourner impunément les biens de l'école. Des élèves ont fabriqué des briques et il les a utilisées pour construire sa propre maison. En pleine journée, au vu et au su de tout le monde, il a utilisé les tôles de l'établissement sur le toit de sa propre maison. A côté de ces détournements, il exige aux parents de contribuer une somme de 2000FBU chacun pour la construction d'une salle de classe. Aux mois de mai et juin derniers, il a détourné des vivres destinés à la cantine scolaire, selon les mêmes sources. Ces dernières précisent bien que le Directeur a détourné la farine de maïs destinée à nourrir les enfants et l'a donnée comme nourriture à ses bêtes. Informé de la situation, le Directeur Communal du nom de Ndikumana l'a laissé faire. Les parents s'inquiètent et dénoncent mais la situation ne change guerre.

Un Abbé directeur d'internat tabassé par des cuisiniers au Lycée Musenyi, en province Ngozi

L'Abbé Rurikumutima Pascal, directeur d'internat au Lycée Musenyi, en province Ngozi, qui est une école d'excellence, a été sérieusement tabassé par des cuisiniers de ce lycée dans la nuit du 15 octobre 2018. Des informations recueillies sur place indiquent que l'incident a été commandité par le directeur de ce lycée, Abbé Victor Ntihakose qui

accuse sa victime de ne pas appartenir au parti CNDD-FDD. Depuis cet incident, il n'était pas encore revenu au lycée jusqu'à la fin du mois d'octobre 2018.

Des parents contraints de financer la construction des salles de classe

Au cours d'une réunion organisée en date du 28 octobre 2018, les parents d'élèves du Lycée Municipal Mutanga, en Mairie de Bujumbura ont été informés que l'école veut construire trois nouvelles salles de classe et que par conséquent chaque parent doit payer 23 000FBU par élève pour financer cette activité. La décision fait suite à un effectif élevé d'apprenants par salle de classe. Un parent qui a 5 enfants a demandé s'il allait payer 115 000 FBU. La direction a fait sourde oreille, maintenant la décision comme telle.

Un directeur magouilleur enfin suspendu de ses fonctions en province Cibitoke

Le directeur de l'Ecole Fondamentale de Mugina en province Cibitoke, le nommé Sylvain Nyandwi reconnu comme faisant avancer des élèves ayant échoué a enfin été suspendu de ses fonctions. A la question de savoir pourquoi il n'a pas été arrêté et puni conformément à la loi, le Directeur Provincial de l'Enseignement indique que des enquêtes sont en cours et que d'autres sanctions vont tomber. « Nous sommes satisfaits de cette décision du Directeur Provincial de l'Enseignement à Cibitoke », indiquent un enseignant et les parents rencontrés sur le lieu. Les élèves qui ont échoué et qui n'avaient pas « bénéficié de cette magouille » saluent cette décision et demandent de punir sérieusement cette autorité.

Répercussions de la hausse du minerval au fonctionnement des écoles

Le Lycée de l'Espérance, ancienne école technique des métiers de Buhiga située dans la Direction Communale de l'Enseignement de Buhiga, province Karusi, court un risque de fermeture de ses portes. Ce lycée public à régime d'internat compte cette année scolaire 93 élèves alors qu'au cours de l'année scolaire écoulée elle en avait plus de 200. Les éducateurs de cet établissement scolaire disent que cela est dû à la hausse du minerval qui est actuellement fixé à 45 000FBU alors qu'il était de 15 000FBU l'année scolaire passée et de 10 000FBU l'année précédente. Ces autorités scolaires disent que certains élèves préfèrent l'externat pour payer 7000FBU de minerval.

Les sources en provenance de la Direction Provinciale de l'Enseignement indiquent que ces 93 élèves pourraient être réaffectés au Lycée Buhiga, aussi à régime d'internat et les deux lycées se trouvent juxtaposés et sont tous deux sous convention de l'Eglise Anglicane. Le Lycée de l'Espérance en question a une section scientifique et cette filière va être ouverte au Lycée Buhiga qui est une ancienne école de la place qui avait

seulement la section lettres modernes et qui compte 500 élèves internes. Le Directeur Provincial mène encore des consultations avec les concernés avant qu'une décision ne soit prise. Signalons que la province scolaire de Karusi compte cinq établissements secondaires publics à régime d'internat.

Le directeur du lycée Mukoni en province Muyinga accusé de manquements graves

Le directeur du Lycée Mukoni, Séverin Nzikobanyanka, est accusé par des enseignants et des parents de son école d'une gestion calamiteuse et frauduleuse de l'établissement.

Des sources concordantes affirment que ce responsable d'école fait fi des directives de la Ministre de l'Education, principalement celle qui interdit l'exigence de quoi que ce soit pour accorder une place scolaire.

L'obtention d'une place de redoublement est conditionnée à cette école par le paiement d'une somme de 15000 FBU. Le Directeur Séverin exige le paiement de 2000FBU dont 1.000 FBU pour les frais d'assurance et 1.000 FBU pour le rayonnement sportif. Ceci concernait chaque demandeur de place au Post-Fondamental en provenance d'une autre école.

Pour les élèves du cycle fondamental (7ème – 9ème) en système d'externat, il exigeait le montant détaillé comme suit : 5.000 FBU d'inscription, 1.000 FBU de frais d'assurance, 1.000 FBU de frais de rayonnement sportif et 15.000 FBU pour achat d'un banc-pupitre. Il faut bien sûr ajouter à ces montants les frais de minerval qui équivalent à 21000FBU par an. Tous les redoublants de la même école doivent à leur tour payer 5000 FBU libérés comme une contribution à l'achat des bancs – pupitres.

Malgré la perception de ces frais indus, les professeurs signalent un manque criant du matériel didactique tant réclamé par le personnel (livres, cahiers de préparation, cahiers des points, les journaux de classe, etc.) Faisons remarquer que notre source fait état de plus de 160 élèves en provenance d'autres écoles qui se sont fait inscrire à ce lycée.

III.DROIT A LA SANTE : DETOURNEMENTS ET MAUVAISE GESTION DU SECTEUR

Des détournements de primes de l'OMS offerts aux infirmiers affectés au site de prise en charge contre Ebola, une mauvaise gestion des structures de soins avec un impact sur les conditions de travail dans le secteur, des vols de médicaments et du matériel de soins, des injustices et une politisation à outrance du secteur de santé, une médecine légalisée et dangereuse contre les maladies chronique, tels sont quelques faits qui ont été rapportés et qui ont caractérisé le secteur de la santé durant ce mois d'octobre 2018.

Des infirmiers dénoncent des détournements de leurs primes

En date du 12 octobre 2018, une délégation du Ministère de la Santé a informé les infirmiers du site de prise en charge contre Ebola situé en province Cibitoke que leurs primes avaient été revues à la baisse dès le mois d'octobre 2018. Désormais, selon cette délégation, chaque infirmier affecté dans ce service devrait obtenir une somme forfaitaire de 200000FBU par mois au lieu de 300000FBU par mois presté comme le stipulait le contrat signé au début de cette activité. La délégation du ministère a justifié cette révision à la baisse des primes de ces infirmiers par le manque de financement.

Des infirmiers contactés estiment que cet argent est subtilisé par les autorités du Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida. Ces mêmes infirmiers précisent que des superviseurs de l'Organisation Mondiale de la Santé qui passent régulièrement dans différents sites de prise en charge contre Ebola révèlent à ces infirmiers que leurs primes ont été débloquées à raison de 10000FBU par jour et par infirmier. Les infirmiers affirment ne pas comprendre les mobiles qui seraient derrière cette révision à la baisse de ces primes. Certains infirmiers disent qu'ils venaient de passer trois mois sans être payés. Ils demandent au Ministre de la Santé de les remettre dans leurs droits en respectant les clauses des contrats qu'ils ont signés lors de leur affectation dans ce service de prise en charge épidémiologique contre l'épidémie d'Ebola. En tout, une douzaine de sites contre l'épidémie d'Ebola ont été créés sur les frontières du Burundi avec les pays limitrophes.

Des revendications syndicales à la base de la grève des infirmiers de l'hôpital Roi Khaled

Les infirmiers de deux syndicats SYNAPA et CNTS de l'hôpital Roi Khaled en Mairie de Bujumbura ont entamé un mouvement de grève le 17 octobre 2018. Ils revendiquent notamment leur représentation au conseil d'administration de l'hôpital, le versement en tranches des arriérés de salaires de 2009 jusqu'en 2013 comme convenu avec la Direction. Ils dénoncent la mauvaise gestion de leur institution qui entraîne des répercussions négatives sur leurs conditions de travail.

Le médecin provincial de la province Bururi s'insurge contre la commercialisation « légalisée » des médicaments contre les maladies chroniques

Depuis un certain temps, l'association des guérisseurs du Burundi a commencé la commercialisation des médicaments traditionnels affirmant que ces produits traitent les maladies chroniques en l'occurrence le foie, l'insuffisance rénale, l'estomac, l'hypertension et d'autres types de maladies. La population contactée fait savoir que le coût d'un lot de ces médicaments varie entre 5000 FBU et 50 000FBU.

Après vérification, la Direction Provinciale de la Santé a sollicité l'intervention du Gouverneur de province pour arrêter ces activités en rapport avec la vente de ces produits estimant que ces médicaments ne figurent pas sur la liste des médicaments essentiels. Il accuse le Gouverneur d'avoir couvert cette vente illégale et dangereuse. Ce médecin provincial s'était enfin adressé au Ministre de la Santé et de Lutte contre le Sida pour arrêter la vente de ces médicaments.

Cette association des guérisseurs du Burundi a obtenu la reconnaissance du Gouverneur de Bururi en date du 29 août 2018 et une autorisation d'exposition des médicaments traditionnels depuis 2009.

Le médecin provincial s'oppose aux activités de l'association et précise que l'autorisation d'exposition de ces médicaments que l'association fait valoir ne signifie pas qu'elle a le droit d'exercer l'art de guérir les maladies chroniques.

Vol d'un appareil de monitoring au service de gynécologie et des dénonciations de politisation de l'enquête et du milieu hospitalier de l'hôpital Makamba

Un appareil de monitoring du service de gynécologie a été volé à l'hôpital Makamba en date du 7 octobre 2018. Le 29 octobre 2018, un anesthésiste du service de laboratoire, membre du comité provincial du parti UPRONA, à la garde ce jour, a été arrêté « sans qu'un autre employé du service concerné soit inquiété », s'interroge un de ses collègues. « Pourtant, le chef du service dans lequel l'appareil a été volé avait affirmé qu'il avait fermé les portes du service avant que notre collègue n'arrive à la garde », s'inquiète un autre employé du service de laboratoire contacté. « Une lettre de demande d'explication avait été adressée à M. Lambert, et la direction de l'hôpital n'a pas attendu la réaction du présumé voleur de l'appareil, elle a vite fait recours à la police », s'interrogent ses collègues.

A cet hôpital, des suspicions et une méfiance sur base ethnique et politique connaissent une recrudescence inquiétante. Selon des informations à cet hôpital, des divisions sur base ethnique et politique y sont une triste réalité. « Les nominations des chefs de services dans notre hôpital ne tiennent plus compte du niveau et de l'expérience, mais plus des critères ethniques et politiques. Si tu n'es pas hutu et du parti CNDD-FDD, quel que soit ton niveau, tu ne peux pas être un chef de service. Des licenciés en santé et expérimentés sont subalternes des infirmiers de niveau A2 voir même A3 », témoigne un des membres du syndicat national du personnel paramédical.

« Des patients préfèrent se rendre dans des centres de santé au lieu de se confier aux services de notre hôpital suite au mauvais service et accueil alors qu'il y a des employés qui ne font absolument rien, affectés comme des informateurs de la direction et du CNDD-FDD », déplore la même source.

« Certains de ces informateurs ont été souvent surpris en flagrant délit avec des médicaments et matériels volés, mais ils n'ont jamais été inquiétés car ils sont du parti CNDD-FDD. C'est déplorable qu'on arrête M. Lambert pour de simples soupçons alors que des voleurs à cet hôpital sont connus. Demandez à chacun des employés de cet hôpital, un certain Nahigombeye, infirmier et membre du CNDD-FDD a été surpris par le même Directeur administratif et financier avec des médicaments et autres matériels, mais

il n'a pas été inquiété par qui que ce soit », lance fâcher un des employés de cet hôpital. Et d'ajouter, « Ce même infirmier et informateur du CNDD-FDD a été dénoncé par un diabétique qui l'a surpris fraudant des médicaments. Au lieu d'arrêter l'auteur de ces fraudes, la direction de l'hôpital s'est tourné sur un autre infirmier qui n'a été cité ni de près ni de loin dans cette affaire avant de faire un montage contre ce dernier en collaboration avec un patient »

Signalons que cet anesthésiste a été d'abord entendu par le représentant du service national de renseignement et le Gouverneur de Makamba dans le cabinet de ce dernier, avant d'être placé isolé dans le cachot du commissariat communal de Makamba.

IV. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

Dans ce chapitre, nous parlons des conséquences liées à la suspension des ONGs étrangères, surtout dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'assistance aux vulnérables dont les femmes allaitantes et enceintes, sans oublier l'accès à des semences et des engrais chimiques. Nous décrivons notamment des faits de détournement des fonds publics, des malversations et détournements des indemnités attribuées à des victimes d'expropriations des terres minières en commune Mabayi. Dans ce domaine de gouvernance, des citoyens de la province Muinga dénoncent « des prétendus élus égoïstes incapables à défendre les intérêts des citoyens »

Des conséquences liées à la suspension des activités des ONGs étrangères

En province Muramvya, des bénéficiaires des mutuelles de santé mises en place par MEMISA Belgique dans toutes les communes se trouvent dans une grande détresse. Ces mutuelles aidaient beaucoup la population paysanne dans différents soins de santé. Elle recevait notamment une carte d'assurance médicale de 3.000 FBU par an et était soignée ou hospitalisée gratuitement en présentant cette carte. « Aujourd'hui, tout est arrêté », déplore une femme rencontrée à l'hôpital qui était venue se faire soigner.

Cette ONG avait aussi mis en place des cellules et mécanismes de veille sanitaire à base communautaire pour le fonctionnement d'un système d'alerte à base communautaire, et ce mécanisme n'a plus de suivi, maintenant.

En province Muyinga, des citoyens sont frustrés. Etant donné que la saison culturelle bat son plein et que les activités des ONGs qui procuraient des semences sont suspendues, les pauvres agriculteurs demandent aux responsables administratifs à tous les niveaux de trouver des solutions urgentes à leurs préoccupations. L'exemple le plus écœurant est celui d'une ONG locale appelée PIPE Niyongana, subventionnée par une des ONGs nationales CAPAD (Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement), qui avait déjà apprêté les semences pour la saison agricole en cours. Ces dernières sont coffrées dans les magasins, vu que la suspension des activités est tombée juste avant leur distribution aux bénéficiaires. Ainsi, les autorités administratives (locales et communales) sont sommées par la population de débloquer la situation dans les meilleurs délais, faute de quoi, des manifestations à caractère subversif sont envisageables en vue de se défaire « des prétendus élus égoïstes, gourmands et inaptes à défendre les intérêts des citoyens », du moins selon les dires de ces citoyens.

Les femmes allaitantes, bénéficiaires de la bouillie de la part de CRS (Catholic Relief Services), à travers le projet « AMASHIGA » exigent de sursoir sur la mesure qui n'a d'autres visées que priver les citoyens des droits élémentaires, telle que l'autosuffisance alimentaire. La tension monte chaque instant, les esprits sont surchauffés, le peuple est mécontent.

Dans la ligne droite de promouvoir la Filière « Café », la Fédération TERINTAMBWE, Collectif des Associations regroupant les Caféculteurs de Muyinga, avait précédemment promis, sous forme de motivation aux caféculteurs ayant coupé totalement de vieux arbres caféiers, de l'engrais pour les nouveaux rejets, des semences sélectionnées compatibles avec les plantations caféicoles, sans oublier de nouveaux plants caféiers. La suspension des activités des ONGs internationales qui la finançaient fait que cette ONG locale ne soit plus à mesure d'exécuter ces activités.

La commune Giteranyi, frontalière de la République Unie de Tanzanie connaît de nombreux cas de rapatriés. Ces derniers ne mâchent pas leurs mots en déclarant haut et fort et sans faux fuyant que les autorités gouvernementales issues du parti présidentiel sont de « Grands Menteurs » et que la décision prise de suspendre les ONGs étrangères est un coup dur pour eux. Ils déplorent les déclarations mensongères que des autorités du pays prononcent lorsqu'elles sillonnent les camps des Réfugiés Burundais établis en Tanzanie pour les sensibiliser au rapatriement. A leur arrivée au bercail, ils disent qu'ils sont accueillis par la misère dans laquelle croupissent leurs voisins qui avaient résisté aux

mauvais traitements des jeunes Imbonerakure de la localité. Ils regrettent le comportement de ceux-ci qui les dévalisent de leur maigre paquet – retour. Ils s'évertuent à leur extorquer des aveux, des informations relatives aux bandes armées qui s'organiseraient dans les camps des réfugiés de leur provenance (Rwanda ou Tanzanie) et qui s'apprêteraient à attaquer le Burundi. La suspension des activités de l'ONG CRS (Catholic Relief Services), principalement celles en rapport avec le Programme « Amashiga » a causé un énorme préjudice aux femmes allaitantes rapatriées, nous rapporte un observateur local.

En Commune Butihinda, la situation est encore aggravée par la suspension des activités des Associations/Groupements Associatifs qui opèrent dans le secteur minier. Dans cette commune, la main d'œuvre anciennement occupée par le secteur minier a été fortement touchée par l'attribution du marché à la Société dénommée « African Mining Company » qui exerce à la colline Masaka pour être logée à la colline Gahararo. Cette dernière n'emploie qu'une infime portion de main d'œuvre journalière, comparativement aux gens anciennement employés par les exploitants artisanaux. Plusieurs familles qui avaient l'habitude de se faire embaucher quotidiennement auprès des Associations engagées dans l'exploitation artisanale des mines sont fortement frappées par la mesure de suspendre les activités des Associations / Groupements Associatifs du secteur minier. Elles réclament la levée de cette mesure qui risque de créer des retombées très négatives à l'économie de toute la commune Butihinda, mais aussi sur les ménages qui vivaient grâce à ces exploitations.

Des habitants du chef-lieu de la province Muramvya dénoncent un détournement flagrant des fonds alloués à la reconstitution de l'enclos royal



Photo de l'enclos royal reconstitué en quatre maisonnettes semblables

Le projet de reconstitution de l'enclos royal en commune et province Muramvya soulève des remous, des interrogations et des étonnements. En effet, depuis le mois de juin 2018, la commune a entrepris la reconstitution des maisonnettes en paille de l'enclos royal se trouvant tout près du lycée Muramvya. 162.000.000FBU constitue un budget total alloué à ce projet déjà réalisé. Il s'agit de 4 maisonnettes traditionnelles en paille et une clôture en barres de fer. Tout le monde se demande alors comment ces travaux peuvent consommer un tel budget. Pour les spécialistes en la matière, ils affirment que ces travaux ne peuvent pas coûter plus de 30.000.000FBU. Certains dénoncent un détournement notoire et y voient une main du parti au pouvoir, surtout que le chef du chantier était en même temps n°2 de la ligue des jeunes Imbonerakure dans cette province.

Le chef de colline Makamba en province Makamba accusé de détournement des fonds collectés pour la construction d'un pont

En province Makamba, les habitants de la colline Nyantakara accusent Nteturuye, le chef de cette colline et membre du CNDD-FDD d'avoir détourné de l'argent destiné à la construction d'un pont reliant les collines Nyantakara et Kabizi. Selon ces habitants, cet élu local a collecté une somme importante d'argent auprès de toutes les couches sociales invoquant le motif de réfection de ce pont mais n'avait rien fait pour justifier l'utilisation de ces fonds. « Un motard payait une somme de 3000 FBU, un coiffeur 2250 FBU servant pour la première tranche », disait-il. Des motards contactés accusent cet élu collinaire de les harceler pour payer une deuxième tranche de 2000FBU alors qu'il n'a rien fait avec la première tranche. « Il nous intime l'ordre de payer une somme de 2000FBU servant de deuxième tranche alors que rien n'a été fait avec la première », grogne un propriétaire d'un salon de coiffure contacté depuis cette colline. « On travaille à perte depuis que cet axe est impraticable. On est obligé de faire 18 kilomètres de plus pour arriver au chef-lieu de la commune Kayogoro.ce qui occasionne des dépenses supplémentaires », se plaint un commerçant. Selon ces habitants, ce chef de colline a, dans un premier temps apporté des planches qu'il a stockées dans un bureau de la commune, arguant qu'elles vont servir pour la réhabilitation de ce pont.



Photo du pont non réhabilité

« On ne connaît pas la destination de ces planches depuis un certain temps. Elles ont été déplacées vers une destination inconnue depuis plus d'un mois », lance fâché un des propriétaires de motos contactés. Cette route est impraticable depuis plus de deux mois, selon une source locale.

Des menaces de démantèlement du site de déplacés de guerre en commune Ruhororo, province Ngozi

En province Ngozi, commune Ruhororo, des menaces de démantèlement du site de déplacés de guerre de 1993 continuent. Des réunions sur réunions, l'autorité publique locale imagine des stratégies pour arriver à cet objectif. En date du 4 octobre 2018, le chef de colline Rwamiko connu sous le nom de Baragunzwa Jean, alias Kajandi, a tenu une réunion à l'intention des habitants de cette colline. Dans son discours, cette autorité collinaire a signalé que la réunion était organisée dans le but d'informer les déplacés de guerre que le projet de démantèlement des sites des déplacés est un projet du gouvernement et que l'exécution ne devra pas tarder. Il a tenu à préciser que la mise en application de cette décision commencera par le site des déplacés de Ruhororo. Il a ajouté que les déplacés qui vont saboter les activités relatives à la mise en application de ce projet devront comparaître en justice. « Le gouvernement de Pierre Nkurunziza ne peut pas tolérer encore l'existence des sites des déplacés de guerre internes au moment où la paix règne partout dans le pays », a-t-il martelé.

Avant de clore la réunion, le chef de colline a profité de l'occasion pour communiquer aux habitants de la composante sociale hutus du clan « Abahanza », qu'une réunion à leur intention était organisée au chef-lieu de la commune Ruhororo.

L'administrateur communal de Babayi en province Cibitoke accusé de malversations économiques et de détournement des indemnités foncières attribuées aux victimes d'expropriation des terres minières

Le conseil communal de Mabayi en province Cibitoke est divisé par le dossier relatif à l'indemnisation insignifiante qui est attribuée à la population expropriée des terres minières sur la colline Gahoma, zone Butahana, province Cibitoke. Les sources sur place disent que ce conseil communal accuse l'administrateur de malversations économiques car si la société dénommée "Tanganyika Mining" exploitant de l'or dans cette localité donne de l'indemnisation à la population, l'administrateur Pascal Basarurwuzuye ne facilite pas les transferts. Au cours d'une réunion du conseil communal public tenue le 22 octobre 2018 à Gahoma, la population sur place a accusé Basarurwuzuye de faire passer

les indemnités sur un compte non connu ouvert par cette autorité. « Cette société nous donne une indemnité insignifiante à cause de notre administrateur qui en tire des profits », se lamente un habitant de cette localité visiblement en colère. Un des membres du conseil communal précise sans mâcher les mots que cet administratif ne mérite pas d'être un responsable digne de ce nom. « Nous l'avons conseillé de cesser de s'ingérer dans cette affaire, en vain », a-t-il expliqué. Parmi ces membres du conseil communal, certains proposent de le limoger l'accusant de malversations économiques, mais d'autres demandent de faire des enquêtes. Le directeur général de cette société n'a pas voulu s'exprimer sur cette transaction sur le compte personnel de l'administrateur.

V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le contexte socio-politique, économique et sécuritaire décrit dans ce rapport constitue une menace grave à la survie et au développement socio-économique des burundais. Les faits rapportés constituent une fois de plus, des preuves que le pays continue de plonger dans le gouffre de la dictature, de la crise sociale et politique au profit de quelques autorités publiques qui ne pensent qu'à leurs intérêts individuels. C'est au moment où ces autorités ne cessent de proclamer la paix recouvrée sur toute l'étendue du territoire burundais et ne veulent entendre dire que le pays est en crise.

Suite à tout ce qui précède, le FORSC recommande :

Au gouvernement et aux institutions étatiques du Burundi :

- De sentir le mal qui ronge le pays et d'agir pour libérer le peuple ;
- De mettre fin aux multiples violations des droits de l'homme qui se commettent dans l'impunité totale des auteurs ;
- De mettre un terme au système mafieux de gouvernance qui mine l'économie et le développement de la nation.

A l'EAAC, UA et ONU :

- D'exercer une forte pression sur le régime de Pierre Nkurunziza qui veut conduire le pays dans la violence et l'amener sans tarder à la table de négociation ;
- De mettre en application les différentes recommandations et décisions de l'UA et de l'ONU.

A la CPI :

- D'émettre des mandats internationaux pour arrêter les criminels qui commettent et entretiennent les violences et les violations de droits de l'homme au Burundi.

RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

Le régime contraint les citoyens à « remplacer les partenaires financiers » faute de quoi des « sanctions » contre les « ennemis » de la nation ou les traîtres

0. INTRODUCTION

Le régime de Pierre Nkurunziza continue à nier l'existence d'une crise socio-politique et économique et fait tout pour responsabiliser ceux qu'il désigne comme des « ennemis du pays ». De manifestations en manifestations, il sensibilise le peuple burundais en faisant comprendre que le régime du CNDD-FDD est plutôt une victime de la communauté régionale et internationale. Le FORSC rapporte les faits qui se produisent dans le pays, et qui malheureusement démontrent le contraire des déclarations du régime.

Il rapporte pendant cette période de novembre 2018, au moins 31 cas de crimes de sang et au moins 60 cas d'arrestations arbitraires, mais sans prétendre être exhaustif car le monitoring au Burundi fait face à des défis énormes. Le rapport met en exergue, en s'appuyant sur des faits d'illustration, un contexte notamment d'arrestations arbitraires, d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de violences domestiques à mobile politique, de désordre dû à une justice deux poids deux mesures sur fond de discours de haine et d'appel à la violence politicoethniques.

Au deuxième point du rapport, nous relevons des faits de contributions financières forcées et de rançonnements en mettant un accent particulier sur les conséquences de ce système qui a des répercussions graves sur les droits socio-économiques et sur les droits civils. L'accès à des services publics est aujourd'hui conditionné par le paiement de ces contributions forcées. Des élèves sont chassés de l'école, des malades sont repoussés dans les structures de soin, des justiciables ne sont plus reçus dans le système de justice sans montrer que l'on s'est acquitté de ces contributions forcées.

Le troisième point aborde les effets de la crise politique sur la vie des déplacés de guerre de 1993 qui sont pris comme des opposants au régime et qui ont été, dans l'histoire de la rébellion du CNDD-FDD, la cible des attaques meurtrières.

Au quatrième point, le rapport relève des statistiques inquiétantes d'abandons scolaires qui hypothèquent l'avenir de la jeunesse burundaise et de la nation tout entière.

Les deux derniers points dénoncent des faits de mauvaise gouvernance dont des recrutements à base d'appartenance politique, ou à travers des pots-de vin, des cas de corruption qui gangrèment la société, les cas de spoliations foncières déguisées sous forme d'expropriations pour intérêt public alors qu'elles violent la loi en la matière.

Le rapport conclue sur une situation qui appelle au changement et émet des recommandations à différents acteurs en mesure de recréer les bases de retour à la paix et à la sécurité.

I. UN CONTEXTE DE CRIMES DE SANG, D'ARRESTATIONS ILLEGALES, DE TORTURES ET DE DISCOURS D'APPEL A LA VIOLENCE ET A LA HAINE POLITICO-ETHNIQUE

(1) Des tortures, des arrestations arbitraires, des exécutions extrajudiciaires et disparitions forcées, des violences domestiques sur base politique, des vols de bétails organisés, des rafles de motos suivi de rançonnements, une justice à deux poids deux mesures caractérisent le vécu quotidien des burundais, à travers une chasse à l'homme affinée, contre des opposants déclarés et/ou présumés. Nous faisons un tour des différentes provinces et rapportons notamment au moins 31 personnes tuées et 60 cas d'arrestations arbitraires sur fond de discours de haine, de violences politiques et d'appel continu à la haine politique et ethnique.

(2) **En province Bujumbura**, le chef communal de la ligue des jeunes miliciens Imbonerakure de la commune Mutimbuzi du nom de Dusengumuremyi Nepomuscene a animé une réunion entre 15h et 16h30 min en date du 23 novembre 2018, en zone Maramvya, précisément au lycée communal de Mutimbuzi. Participaient à cette rencontre tous les Imbonerakure en qualité d'anciens combattants et natifs choisis des collines Bugoma, Budahigwa et Mutara. Deux Imbonerakure bien rôdés dont Bizimana Abraham alias Mafyeri, récemment libérés de la prison centrale de Bujumbura et Nkurunziza Désiré connu dans sa province comme étant un grand exécutant de plusieurs cas de crimes, avaient aussi répondu à l'appel et coprésidaient la séance. Le grand message du jour a été exprimé dans les termes suivants :

« Mbonerakure, anciens combattants, namwe mwese bagumyabanga, ba maso dukomeze guhasha izo mbwa z'abatutsi, ntizizopfe zigarutse ku butegetsi. Kumarira n'udusigaye tumvyumva kumwe ? kuko utundi twarahunze. Igihugu ni ic'abahutu, Twaragitsindiye, tuzogitwara gushika 2062. Mubimenyeshe n'atabizi. Akavyuye umutwe, mumena amaso. Dukomeze guhongora injavyi n'ibipinga bisigaye »,

Ce qui signifie en langue française :

« Jeunes Imbonerakure, anciens combattants et vous tous membres du CNDD-FDD, soyez vigilants, continuons à traquer ces chiens Tusti, qu'ils meurent sans jamais revenir au pouvoir. Eliminons ceux qui restent ! Sommes-nous tous d'accord ? Une bonne partie de ces Tutsi ont fui. Le pays appartient aux Hutu. Nous l'avons eu par la guerre, nous le gouvernerons jusqu'en 2062. Apprenez-le à ceux qui ne le savent pas.

S'il y a un qui lève la tête, utilisez la politique du gros bâton. Continuons de mettre hors état de nuire les perturbateurs et les opposants qui restent ».

Ces Imbonerakure se sont convenus de travailler de façon que leur territoire soit le fief des seuls membres du CNDD-FDD et sympathisants, à partir du début de 2019, a-t-on appris de la bouche de certains participants à la réunion. Pour le moment, la population de la commune Mutimbuzi non membre du parti, surtout celle issue de la composante sociale tutsi, vit une peur panique suite à des discours incendiaires lancés par des Imbonerakure et administratifs de la commune.

(3) En province Muyinga, quatre jeunes Imbonerakure du centre urbain de Muyinga dont un certain Juma, un tailleur couturier, ont été arrêtés en date du 05 novembre 2018 et coffrés au cachot du commissariat provincial de police. Les responsables du parti au pouvoir au niveau de la commune Muyinga les accusaient de diffamation et de trouble à l'ordre public. Des témoins qui avaient vu les victimes se saouler au bistrot racontent que ces dernières avaient déclaré que le responsable provincial du CNDD-FDD, Honorable Sinzotuma Cyprien, ainsi que Shabani, le responsable provincial de la Ligue des jeunes Imbonerakure avaient reçu d'importantes sommes d'argent de la part de l'ex-président de ce parti, Hussein Radjabu, en exil, en vue de bien se positionner pour les élections de 2020. Un seul parmi les quatre détenus a été provisoirement relaxé le lendemain.

(4) En province Karusi, des militaires ont encerclé, deux heures durant, le domicile de Victoire Rivuzimana se trouvant au site de déplacés de guerre de Kigoma, au chef-lieu de la province Karusi, en date du 05 novembre 2018. Depuis 23h30, ils étaient sur le domicile de la victime qui avait été livrée par un groupe de jeunes Imbonerakure de la place dont le chef de ces jeunes, le chef de colline et le chef de zone, tous résidents dans ce site. Des policiers sur les lieux ont dénoncé un complot que les trois responsables collinaires avaient organisé pour faire arrêter cette dame que ses bourreaux jalourent pour posséder et gérer le cabaret le plus fréquenté du chef-lieu de la province.

(5) En province Kayanza, trois adeptes du FNL d'Agathon Rwasa les nommés Nduwimana Sixte, Nduwimana Nestor et Mbonihankuye, un enseignant de l'ECOFO Camazi, ont été transférés le 2 novembre 2018 au cachot du commissariat de la province Kayanza. Les deux premières personnes avaient été arrêtées et détenues au cachot de la commune Matongo en date du 20 octobre 2018 et la dernière l'avait été depuis le 24 octobre 2018, après avoir échappé à une tentative d'assassinat organisé par des Imbonerakure le 19 octobre 2018. Accusés soit de vol du drapeau du CNDD-FDD, soit de

préparer la déstabilisation des institutions, soit de collaborer avec des rebelles, le régime de Pierre Nkurunziza est déterminé à en découdre avec toute voix discordante avec le vœu du pouvoir qui veut se maintenir bon gré mal gré.

(6) En province Cibitoke, au moins 18 personnes qui faisaient l'extraction de l'or ont été tuées en date du 25 novembre 2018 sur les collines Kibaya et Ruhembe, zone Ndora en commune Bukinanyana. Des témoins sur place rapportent que des militaires et des Imbonerakure en patrouille dans la réserve naturelle de la Kibira ont accusé les victimes de violer la loi en matière d'exploitation des minerais. Ces sources précisent que 14 orpailleurs sont morts sur le champ et disent que d'autres ont pris fuite. Mais des informations obtenues par après ont fait état de quatre autres cadavres retrouvés sur le même endroit. « Nous avons demandé à la population d'abandonner la vieille habitude mais elle n'avait pas voulu comprendre que les choses avaient changé », a révélé un officier militaire contacté. L'administration communale de Bukinanyana s'est gardée de tout commentaire face au triste événement. Entre temps, les familles des victimes de la tragédie pleurent leurs morts dans le silence du cimetière.

Cette province de Cibitoke a connu des effets de la guerre que le régime a menée au début de ce mois contre les groupes rebelles burundais qui se sont installés dans des territoires de la RDC frontaliers avec le Burundi. Des corps sans vie ont notamment été repêchés dans la rivière Rusizi qui fait frontière entre les deux pays sur la partie nord-ouest.

A titre d'illustrations, trois corps sans vie flottant sur la rivière Rusizi, ont été découverts du côté du Burundi, sur la transversale 4 de la colline Nyamitanga, commune Buganda, le matin du 7 novembre 2018. Des sources militaires ont révélé que ces corps, visiblement en décomposition, étaient des jeunes de la milice Imbonerakure morts suite aux affrontements qui avaient eu lieu le 1er novembre 2018 dans les hauts plateaux du territoire d'Uvira en République démocratique du Congo entre les rebelles RED-Tabara et des combattants militaires et miliciens du pouvoir burundais qui avaient traversé la frontière pour traquer ces rebelles.

Vers 11 heures le même jour, les pêcheurs ont découvert encore deux autres corps sans vie flottant sur la même rivière, du côté de la transversale 3 de la colline Nyamitanga.

Des informations recueillies en RDC et auprès des survivants avaient aussi fait état de plusieurs burundais tués suite à cette guerre que le régime de Pierre Nkurunziza a menée en RDC pour traquer ses opposants politiques.

Entre temps, la chasse à l'homme continuait dans le pays et dans la province Cibitoke.

Un enseignant membre influent de la coalition Amizero y'Abarundi du nom de Elvis Ndayirukiye a été tabassé en date du 05 novembre 2018 par des jeunes Imbonerakure sur la colline Rusagara, commune Mugina. Les bourreaux avaient reçu l'ordre de leur chef nommé Bizimana, surnommé Bwayaze. Les habitants proches du lieu sont venus intervenir et ces Imbonerakure ont pris fuite. La victime a été conduite vers le centre de santé pour les soins. Elle a ensuite porté plainte auprès de l'officier de police judiciaire, mais celui-ci a eu lui-même peur de ces miliciens à qui le régime a donné des pouvoirs qui vont au-delà des pouvoirs publics.

Dans cette province de Cibitoke, des éleveurs de vaches dénoncent des vols répétitifs de leurs troupeaux, sans que des interventions de protection ne leur soient garanties. Ainsi, dans les vingt premiers jours du mois de novembre 2018, au moins 22 vaches ont été volées sur la colline Rusiga située à 2 km du chef-lieu de la commune Rugombo. En date du 18 novembre 2018, six vaches ont été volées dans cette localité. Des sources policières nous ont indiqué que des autorités sont impliquées dans ce vol. Des Imbonerakure avaient été arrêté et jugés en flagrance le dernier mois dans cette affaire, mais les vols n'avaient pas cessé. Le chef de zone Cibitoke Antoine Mbonimpa est accusé de commander une équipe de jeunes Imbonerakure en patrouille de nuit dans cette affaire de vol de vaches, affirment des sources bien informées dans cette localité.

Dans cette localité, l'office burundais de recette OBR en sigle y avait déjà saisi de grandes quantités de produits fraudés dont des quantités de plus de 50 bidons d'huile appartenant à une autorité administrative locale. Le mois passé, plus de 28 vaches avaient été volées en moins de deux semaines alors que la frontière burundo-congolaise est gardée par les militaires, policiers et les jeunes Imbonerakure. Ces derniers sont soupçonnés de s'approvisionner via ces crimes de vol et de fraude.

En conflit de partage des objets volés, des jeunes Imbonerakure se sont bagarrés et battus sur la colline Mparambo II, commune Rugombo dans la nuit du 28 au 29 novembre 2018. Quatre jeunes d'entre eux ont été grièvement blessés aux coups de gourdins qu'ils s'étaient mutuellement administrés. « On ne savait pas que ceux qui nous disent être nos protecteurs sont nos bourreaux » se sont lamentées les habitants de cette localité, victimes de crimes presque quotidiens. Sur place, la police est intervenue et parmi ces jeunes Imbonerakure, trois ont été arrêtés et ont été conduits au cachot de la commune de Rugombo.

L'autre fait qui n'a pas laissé indifférente la population de Cibitoke, c'est la rafle d'au moins 80 motos fait par le nouveau commissaire provincial de Cibitoke, OPP 1 Bonfort Ndoreraho en date du 23 novembre 2018. Ce qui a fâché les victimes, c'est le fait que la rafle était sélective : les motos appartenant aux membres du CNDD-FDD n'étaient pas concernées. « On ne comprend pas comment il rafle seulement des motos censées ne pas appartenir au parti au pouvoir », se lamentaient des motards contactés.

Le chef de colline Gafumbegeti, en zone Butahana, commune Mabayi, du nom de Messie Ntunzwemayo et son chauffeur ont été arrêtés par la police en date du 24 novembre 2018 avec trois armes de type kalachnikov. Comme motif officiel de cette arrestation, ce chef de colline est accusé de trafic d'armes, mais en réalité, selon notre source, il a été victime de continuer l'exploitation des minerais alors que le Président de la République l'a interdite. Cette même source nous précise aussi que le chef de colline Rutorero, Wilson Bakara a été de son côté démis de ses fonctions par le Gouverneur de province le 25 novembre 2018 pour le même motif. Les deux avaient continué à collaborer avec les FDLR interahamwe en exploitant les minerais se trouvant dans la réserve naturelle de la Kibira où ils sont campés alors que l'ordre d'interdire cette exploitation est venue d'en haut, il y a plus d'un mois.

(7) En province Makamba, Célestin Karenzo alias Kitoko, commissaire communal de la police judiciaire à Nyanza-Lac et frère de Misago Zachet, administrateur de la commune Kayogoro a été arrêté l'après-midi du 21 novembre 2018 et libéré le 26 novembre 2018. L'arrestation était intervenue après que la police ait mené une fouille perquisition au cours de laquelle deux motos volées avaient été saisies. Selon des membres de l'association des taxis motards à Nyanza-Lac qui avaient porté plainte, ce commissaire fait partie d'un réseau de voleurs de motos qui commettent des forfaits en province Makamba et dans les environs. « Deux motos ont été saisies chez ce commissaire alors que son mécanicien prénommé Pierre essayait de les transformer dans le but que leurs propriétaires ne les reconnaissent plus », témoigne un taxi motard contacté. « On a toujours été maltraité par ce commissaire en collaboration avec les représentants de l'association des motards chaque fois qu'on dénonçait leurs magouilles. Et voilà, toutes les motos volées ont été transformées par ce commissaire », constate notre interlocuteur. Le commissaire venait de rejoindre au cachot un certain Hassan Nibogora qui représentait l'association, avec qui il brillait dans plusieurs magouilles y compris la mise en circulation de faux billets de banque. Malheureusement, le commissaire, pourtant pris en

fragrant délit, a passé le temps de la rosée au cachot du commissariat de police, car il a vite été relaxé six jours après, sous les yeux hagards des victimes.

Justice deux poids deux mesures, des présumés opposants politiques de leur côté, sont arrêtés injustement simplement pour leur appartenance politique. Salvator et Zébédé Ntakirutimana, tous membres du FNL de la coalition Amizero y'Abarundi ont été arrêtés le 5 novembre 2018 et incarcérés au cachot du commissariat communal de police de Vugizo. Les victimes ont été accusées par les membres du CNDD-FDD de perturbation de l'ordre public et de rébellion envers le régime en place.

Au cours d'une réunion tenue le 10 novembre 2018 à la permanence provinciale du CNDDFDD en province Makamba, les membres de ce parti ont félicité ceux qui traquent les « malfaiteurs » et décidé de traquer plus fort tous les militants du parti FNL pro Rwasa et tous les opposants politiques.

Le commissaire provincial de police à Rutana Ninganza Léonidas et Ndimurukundo Abdoul Mossi récemment nommé commissaire de police en province Muramvya, tous natifs de la commune Makamba, s'étaient joints aux autres membres du CNDD-FDD pour échanger sur la vie de leur parti politique. Ils avaient pris le soin de porter des foulards du CNDD-FDD et de mettre en garde quiconque se hasarderait à prendre des photos.

L'objectif de cette réunion dans laquelle les deux commissaires ont promis une aide, était de traquer les membres du parti FNL qui aurait adopté une stratégie de faire une propagande clandestine ménage par ménage, mais aussi d'enrôler le plus de membres possibles dans leur parti.

Après la réunion, tous les participants étaient interpellés à doubler d'ardeur dans cette mission « noble » qu'ils venaient de recevoir de leurs chefs.

En date du 10 novembre 2018, un Imbonerakure du nom d'Elias Bavuge a tabassé nue sa femme Isidora Niyukuri l'accusant d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Les faits se sont passés sur la colline Kigomagoma, commune Kayogoro. Jetée dans la rue, la victime s'est rendue nue chez le chef de colline et secrétaire collinaire du CNDD-FDD pour réclamer des habits, en vain. Cet administratif collinaire, complice, n'a pas pu convaincre le bourreau, armé de couteau, de restituer les habits à sa victime.

Des violences conjugales sur bases politiques et ethniques connaissent une recrudescence en province Makamba. Une femme de la colline Kazirabageni avait été battue en

septembre dernier par son mari membre de la ligue des jeunes du CNDD-FDD, l'accusant d'avoir mis au monde une fillette d'un homme de l'ethnie tutsi, avant leur mariage.

Un autre fait de violence enregistré concerne l'assassinat d'un certain Boniface Nizigiyimana dont le cadavre a été ensuite jeté dans la rivière Maragarazi, à la frontière burundo-tanzanienne où il a été retrouvé en date du 13 novembre 2018.

Des témoins ont rapporté que la victime a été tuée le 11 novembre 2018 par un certain Éric Ndayizeye qui était avec elle sur une moto sur la colline et zone Gatabo, et qui est retourné seul tard dans la nuit vers minuit. La famille de la victime a porté plainte chez le chef de zone Gervais Habonimana, mais celui-ci a fait sourde oreille. Le criminel est un membre très influent du CNDD-FDD au niveau local, selon des sources sur place. La victime, également membre de la milice Imbonerakure était connu comme une personne qui militait de manière modérée, selon toujours cette source locale et qui n'était pas très estimé par des collègues zélés.

« Le chef de zone a refusé que des gens aillent chercher cette personne depuis sa disparition », témoigne un habitant de la colline Gatabo. Ce sont des tanzaniens qui ont repêché le cadavre qui était jonché de beaucoup de blessures et amputé des oreilles.

Le présumé auteur du crime a tenté de combattre la police venue l'interpeller sur mandat du procureur. Il a été arrêté et détenu au cachot du commissariat communal de police de Kayogoro. Le chef de colline avait donné rapport aux autorités hiérarchiques en disant que la victime s'était noyée dans la Maragarazi.

« Un autre Imbonerakure connu sous le nom de Nkorabara de cette colline avait tué un prénommé Bosco en juin dernier, mais ce chef de zone avait refusé qu'il soit interpellé avant de faciliter son départ en République tanzanienne », dénonce un autre habitant contacté.

Durant cette période, la traque aux opposants a frappé d'autres citoyens entre autres les nommés Ndikumana Charles, retraité Ex- FAB interpellé par le chef du SNR dans la commune Mabanda le 22 novembre 2018, Niyonizigiye Révocat , chef de quartier MakambaII de 2015 à mi 2018 et un motard prénommé Chadraque, interpellé et gardé au cachot toute la journée du 26 novembre 2018, Jean Marie Nkurunziza, enseignant de l'école fondamentale Matyazo arrêté ce même jour et récupéré du cachot de police à Vugizo par le SNR vers une destination inconnue selon notre source. Il y'a aussi Lazare Rumambo alias Yuda du FNL Amizero y'Abarundi interpellé le 29 novembre 2018 sur la

colline Mugerama, Ciza Jean un autre membre de cette coalition et Égide Bucumi du FROLINA, tous de la colline Mugerama, interpellés le 30 novembre 2018.

(8) En province Kirundo, Hitimana Prosper, enseignant au lycée communal de Murungurira en commune Ntega et membre du parti UPRONA de la coalition Amizero y'Abarundi a subi, au centre de Murungurira, une séance de torture grave lorsqu'il rentrait chez lui en provenance du chef-lieu de la province Kirundo en date du 05 novembre 2018. La victime a d'abord subi des tortures qui lui ont été infligées par son directeur du nom de Ntukabumwe Gérard, Imbonerakure du parti CNDD- FDD et ensuite par le président de ce parti au niveau communal du nom de Mugumyankiko Jean Marie surnommé Sindyibigori. Des sources sur place précisent que Monsieur Hitimana a été victime de son appartenance politique et ethnique. Les mêmes sources précisent que Mugumyankiko Jean Marie surnommé Sindyibigori a osé dire à la victime que s'il ne change pas d'idées politiques pour adhérer au parti au pouvoir, il sera enterré dans une fosse comme l'ont été les Hutu en 1972. Dans un état critique, le pauvre enseignant a eu peur de se rendre au centre de santé par peur d'être achevé. Il a même eu peur de retourner au service.

(9) En province Rutana, des Imbonerakure en complicité avec des policiers du chef-lieu de la commune Giharo ont arrêté en date du 25 novembre 2018, sur la colline de Kabingo zone de Butezi, 19 militants du FNL Amizero y'Abarundi dont le chef de colline de Mura en zone Butezi et le responsable communal de ce parti. Ils ont tous été conduits au cachot du commissariat de police au commun accusé d'organiser une réunion illégale.

Dans cette même province, un officier retraité de police prénommé Juvénal et un certain Simon ont failli être lynchés à la machette en date du 27 novembre 2018 sur la colline Kinganda, zone Gitaba, commune et province Rutana. Des témoins disent que les victimes allaient visiter un terrain qui fait objet de litige. C'est alors qu'une bande d'Imbonerakure armée de machettes les ont assaillis. Ils disent avoir eu la vie sauve suite à la grâce de Dieu.

En date du 15/11 sur la colline Mungwa, zone Ngoma, commune de Musongati, province de Rutana, un enseignant militant du Fnl, aile Rwaswa, prénommé Emile a été malmené par un Imbonerakure qui l'accusait d'avoir prêché en faveur du non lors du précédent référendum de la constitution.

(10) En province Bururi, le nommé Niyomwungere Fidèle, membre du parti FNL d'Agahon Rwaswa a été arrêté le soir du 29 novembre 2018 par le responsable du service provincial de renseignement de Bururi, à son domicile situé en zone Vyuya commune

Mugamba. La victime a été soupçonnée de participation aux bandes armées. D'après, une source judiciaire à Bururi, elle est accusée de s'être rendu régulièrement ces derniers temps en République Démocratique du Congo. Aucun objet suspect n'avait été retrouvé chez lui lors de son arrestation.

Dans cette province, le gouverneur est accusé de jouer à l'OPJ. En date du 15 novembre 2018, il a exigé l'arrestation de 13 personnes sur la colline et zone Gasibe, commune Matana, dont les Imbonerakure de la localité accusaient de couper des arbres appartenant à l'Etat. Après une enquête, la police les a blanchies estimant que ces coupes d'arbre leur appartenant. Malgré cela, les victimes ont trouvé que leurs coupes ainsi que leurs charbons avaient été spoliés par les même Imbonerakure, avec la complicité de l'administration locale du CNDD-FDD.

(11) En province Ngozi, le nommé Rwirabura est mort au cachot du commissariat communal de police en commune Mwumba en date du 6 novembre 2018. La victime avait été tabassé la veille par un Imbonerakure du nom de Moussa sur le nouveau marché de Vyerwa dit " le marché du Président" se trouvant en commune Mwumba, l'accusant de vol. Selon des témoins, les policiers qui gardaient le cachot ont emmené le cadavre dans un endroit inconnu pour camoufler le crime et protéger le criminel. La famille de la victime ne cesse de réclamer le leur pour pouvoir l'enterrer dignement. Malheureusement les policiers qui étaient là cette nuit ont été mutés dans le but d'effacer toute trace.

Dans cette province, la traque aux opposants politiques est aussi une triste réalité. Hasabukuri Jean claud (36ans), Mbonimpa Bosco (31ans), Nduwayo Ferdinand (23ans), Hakizimana Jean Marie (24ans) tous originaires de la zone Mivo et membres de la coalition Amizero y'Abarundi ont été arrêtés en date du 9 novembre 2018 accusés de rébellion et de collaboration avec des malfaiteurs qui combattent le régime de Pierre Nkurunziza. Les familles des victimes disent que les leurs sont victimes de leur appartenance politique et la justice n'a pas montré de preuves de ces accusations.

(12) En Mairie de Bujumbura, trois personnes, membres du FNL aile d'Agathon Rwasa, ont été enlevées le 16 novembre 2018 soir vers 18heures au quartier Musama en zone urbaine Kanyosha. Les victimes Ntakirutimana Bernard, Ferdinand Muteriteka et Nsengiyumva Théogène se trouvaient dans un bar situé à la 12ème avenue. Ils ont été emportés par un véhicule TI a vitres fumées à bord duquel se trouvaient trois personnes en tenue civile et un policier. Depuis ce jour, personne ne les a plus revus.

L'actualité des droits de l'homme a également été marquée, pendant ce mois de novembre, par l'arrestation en date du 11 novembre 2018 et le transfert dans différentes prisons de quatre officiers retraités. Il s'agit du Général Ndayisaba Célestin alias Kibadashi, transféré à la prison centrale de Muramvya, des Colonels Gunungu Nahigombeye transférés quant à eux à la prison centrale de Muyinga, et du Colonel Niyonkuru transféré à la prison centrale de Gitega. Tous les quatre retraités et officiers supérieurs de l'armée Burundaise ex- FAB avaient passé toute la journée sous interrogatoire au parquet général de la République sur le dossier en rapport avec l'assassinat de feu président Melchior Ndadaye en 1993.

La réouverture de ce dossier d'assassinat de Melchior Ndadaye à une période de crise politique a soulevé des remous. Le régime du CNDD-FDD en général et Pierre Nkurunziza en la personne cacheraient des visées politiques sans aucune intention de combattre l'impunité dans la mesure où lui-même est accusé de crimes contre l'humanité par l'ONU et la Cour Pénale Internationale. En plus que des mécanismes avaient été prévus par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation pour traiter le dossier délicat qui comporte aussi des crimes impardonnables après l'assassinat du héros de la démocratie.

(13) En province Gitega, Irankunda Désiré, originaire de la province Rumonge et Mugisha Isaac, originaire de la province Cibitoke, tous étudiants à l'Université Espoir d'Afrique à Bujumbura ont été arrêtés au quartier Nyabututsi, commune Gitega par des Imbonerakure qui les ont manu militari acheminés au bureau du SNR pour interrogatoire. Membres de l'association "Campus pour Christ", ils étaient en mission d'évangélisation dans les Universités de Gitega, et avaient l'ordre de mission délivré par les responsables de l'association. Ils ont été accusés d'être des espions de ceux qui se prépareraient à attaquer le pays et ont ensuite été transférés au SNR à Bujumbura où ils auraient été relaxés par après.

En date du 17 novembre 2018, vers 21heures du soir, un policier du nom de Bimenyimana Olivier a été tué fusillé par un autre policier Nibitanga Dieudonné au quartier Mushasha précisément dans la vallée entre ce quartier et celui de Shatanya. La victime était avec ses trois amis de route au moment où ils rentraient chez eux. Le criminel arrêté reconnaît les faits et dit qu'il avait soupçonné la victime d'avoir des armes sur lui.

(14) En province Kirundo, un militaire issu des anciens rebelles du CNDD-FDD a tué deux de ses camarades et en a blessé un autre en date 09 novembre 2018. Le crime se passe sur la position de Kinyovu en zone Ntega où ce militaire Mafume a tiré sur son camarade ex-FAB, du nom de Rugemintwaza Gervais alias Biregeya qui est mort sur le champ, et a blessé un autre militaire qui tentait d'appeler au secours sur son téléphone portable. Après le coup, le criminel s'est tiré dessus et a rendu l'âme également sur place. Le mobile du crime n'a pas été connu à part une dispute qui avait précédé les faits. L'enterrement a été vite organisé sans qu'aucune enquête n'ait été diligentée.

Dans cette même province, pendant deux jours, au moins huit cadavres ont été repêchés dans le lac Rweru situé en commune Busoni depuis le 12 jusqu'au 14 novembre 2018. La nouvelle a été annoncée à l'administration locale et à l'administrateur de la commune de Busoni Marie Claudine Hashazinka qui ordonné l'enterrement sans condition de ces cadavres. Ces derniers ont été enterrés dans les cimetières de la colline Nyagisozi et de la sous colline Rukurajoro, colline et zone de Gatara à trois cent mètres du lac Rweru.

La population locale a murmuré qu'il s'agissait des personnes qui rentrent du Rwanda, qui sont massacrées par des Imbonerakure et Interahamwe qui sillonnent la réserve naturelle de Murehe, jusqu'à la frontière rwando - burundaise de Gasenyi - Nemba. Les noms des assassins qui sont pointés du doigt sont notamment les Imbonerakure du nom de Muvunyi Salvator, du député Jean-Baptiste Nzigamasabo surnommé Gihaha, de Bizumuremyi Fabien, secrétaire provinciale du parti au pouvoir en province Kirundo et d'Abel Ahishakiye démobilisé des forces armées burundaise FAB en sigle.

L'autre fait qui a marqué la vie de la province pendant cette période, c'est la rafle de toutes les motos et des taxis voitures qui a été observée en date du 27 novembre 2018. Même si la moto saisie était en ordre avec tous les documents, son propriétaire était contraint de payer une somme allant de 10 à 20.000 FBU pour la récupérer sans aucune justification. Au départ, les engins étaient saisis dans le but de contrôler des documents mais par après les « taximen » ont constaté qu'ils étaient menacés pour qu'ils donnent de l'argent à remplir les poches des responsables de la police.

Le pouvoir partout dans les provinces maintient un climat de terreur et d'intimidation. Très tôt le matin du 24 novembre 2018, des Imbonerakure en T- shirts et képi militaire ont organisé un sport de masse et des exercices paramilitaires. Les matraques à la main, ils entonnaient des slogans de haine comme « Muramera magabo mwa mbonerakure, abansi ntaho bagiye » (« Vous jeunes Imbonerakure, restez vigilants et aux aguets car les

ennemis rodent encore autour de nous »), « Tuzokugwa inyuma Nkurunziza, uri umugabo nta mujeri zizotwinjirana » (« Nous serons toujours derrière toi Président Nkurunziza, ces chiens errants ne pourront jamais pénétrer dans notre pays »), etc.

(15) En province Cankuzo, le patron du SNR dans cette province, Bonaventure Niyonkuru, avait juré d'en découdre avec tout opposant politique. Il organisait depuis son arrivée une chasse à l'homme acharnée contre des opposants politiques déclarés ou présumés. La population pousse un ouf de soulagement après sa mutation vers la province de Rumonge. « Je ne peux pas ne pas tuer car je n'ai plus peur de Dieu car j'ai beaucoup péché à tel enseigne que Dieu ne puisse pas me pardonner », disait-il. Voici ses dernières opérations dans cette province. Après des exécutions sommaires de quatre fidèles du FNL d'Agathon Rwaswa dont Magorwa Sylvain et Jonas Mugara en octobre 2018, trois Imbonerakure : Cyriaque, Emmanuel, et Eric en complicité avec ce chef provincial du SNR et des responsables communaux du CNDD-FDD avaient, le 1er novembre 2018, tabassé deux professeurs de l'ECOFO Kigamba en commune Kigamba. Le veilleur de l'Ecole Normale Communale de Kigamba connu sous le nom de Bigango, lui aussi membre du même parti avait été chassé de ses fonctions sans lui signifier les motifs le 3 novembre 2018. Une journée après, un titulaire du CDS Humure dans la même commune avait reçu des menaces comme quoi il avait fait campagne pour le « non » lors du référendum constitutionnel. Les Imbonerakure l'avaient contraint de payer 1.000.000FBu pour pouvoir conserver sa fonction et sa vie, mais la victime a vite reçu une lettre de destitution en qualité de titulaire et avait été muté ailleurs dans un autre centre de santé comme simple infirmier.

D'autres cas rapportés dans cette province à l'actif du chef SNR muté concernent un démobilisé Ex-FAB prénommé Godefroid, originaire de la colline Saswe, commune Kigamba, porté disparu depuis le 21 novembre 2018, et un jeune homme embarqué le 25 novembre 2018 par deux agents du SNR Cankuzo, le visage bandé, vers une destination inconnue. Les familles et les voisins d'Arnaud Patient Ngabonziza, le jeune infirmier, ont perdu l'espoir de le retrouver vivant. Il travaillait dans une pharmacie à Shinge en commune Kigamba. Les témoins affirment que c'est Bonaventure Noyonkuru, patron SNR Cankuzo en la personne qui est responsable de la disparition du jeune homme.

(16) En province Bubanza, une personne du nom de Nahayo a été sauvagement tuée au cours de la nuit du 30 novembre 2018 par balles sur la colline Gitanga, commune et province Bubanza. Membre de la coalition politique de l'opposition Amizero y'Abarundi,

ses bourreaux ont inventé le motif de sorcellerie pour lui ôter sa vie. Les autorités à la base complices des criminels qui sont des Imbonerakure de sa colline ont évoqué aussi le motif de sorcellerie comme si les sorciers doivent être tués, alors que la peine de mort a été abolie au pays, s'exclame un voisin de la victime contacté.

II. DES ADMINISTRATIFS RIVALISENT D'ARDEUR DANS LA COLLECTE DES RANÇONNEMENTS ET CONTRIBUTIONS FORCES

(17) Les contributions financières forcées et les rançonnements constituent une grande menace pour la survie des ménages burundais. Non seulement les faibles finances dont disposent les citoyens en souffrent, mais aussi le système de collecte forcée rend la vie difficile. L'accès à des services publics est aujourd'hui conditionné par le paiement de ces contributions. Des élèves sont chassés de l'école, des malades sont repoussés dans les structures de soin, des justiciables ne sont plus reçus dans le système de justice sans prouver que l'on s'est acquitté de ces contributions. Des barrières sur les routes, le refus d'octroi de documents administratifs limitent et affectent le droit à la liberté de mouvement.

A côté des contributions aux élections de 2020, les burundais ont payé des contributions pour la célébration de la journée des combattants, le développement, la construction des écoles, des centres de santé et infrastructures publiques. Le régime exige que les burundais remplacent les partenaires financiers qui ont suspendu leurs appuis, ce qui est un grand défi compte tenu du pouvoir économique médiocre dont disposent la majorité de burundais. Nous relevons des cas qui illustrent la triste réalité de contributions forcées et/ou de rançonnements pendant cette période.

(18) **En province Bujumbura**, la population de la commune Mutambu se lamente contre la nouvelle mesure administrative des contributions forcées pour les élections de 2020 avant la fin de ce mois de novembre. Toutes les personnes qui résident ou qui exercent les activités dans la commune doivent s'acquitter de cette contribution au plus tard le 30 novembre 2018, selon l'ordre donné par l'administrateur communal. Ainsi, des Imbonerakure contrôlaient les entrées et sorties de la commune Mutambu, en tête le nommé Nizigiyimana Patrice, pour vérifier les reçus. Pourtant, s'indigne la population, des habitants avaient payé sans recevoir des reçus de paiement. Certains ont été contraints de payer pour la deuxième fois.

La reprise des contributions forcées s'est observée aussi en commune Mugongo-Manga. En date du 16 novembre 2018, l'administrateur communal du nom de Ndabahinyuye Diomède a tenu une réunion avec les autorités administratives de sa commune dont le DCE, le chef de poste de police, certains directeurs des écoles, les chefs des centres de santé, le gérant de l'OTB et d'autres pour les sensibiliser à plus mobiliser le personnel de leurs secteurs enfin de s'acquitter des contributions pour les élections de 2020 avant le 05 décembre 2018. En date du 17 novembre 2018 il a aussi rencontré des responsables de taxis motos, les chauffeurs, les commerçants et autres pour le même objectif. Il a profité de l'occasion pour attirer l'attention des opposants et a appelé tous à surveiller ceux-ci le jour comme la nuit. Pour lui, ce sont des perturbateurs et de traites « ibipinga », « injamvyi » de la sécurité dans la commune. Aux Imbonerakure, à la FDN et à la police de mater toutes les personnes qui ne s'acquitteront pas de la contribution aux élections avant l'échéance convenue et surtout les dénoncer aux autorités administratives.

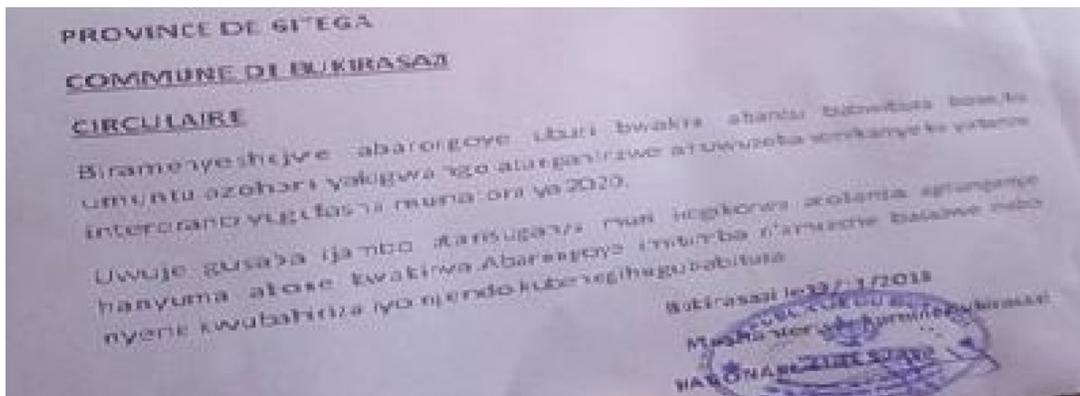
(19) En province Muramvya, depuis le début de l'année 2018, personne ne peut plus recevoir l'un ou l'autre document administratif (attestation, procuration, extrait d'acte de naissance....), sans qu'il ait payé ce qui a été appelé « contribution au développement ». Ainsi, les administrateurs exigent, en dehors des prix normaux de ces documents, 1.000FBU pour l'eau, 1.000FBU pour le développement, 1.000FBU pour l'ambulance et 1.000FBU pour la construction des écoles, et un reçu de la contribution aux élections de 2020 équivalent à 2.000FBU à chaque contribuable. La population est incapable de payer tout cela, mais elle est contrainte de contracter des dettes pour y parvenir car ces documents sont incontournables. Le parti CNDD-FDD est en train de construire sa permanence provinciale au chef-lieu de la province. Ces derniers jours, les Imbonerakure font du porte à porte pour chercher à tout prix de l'argent. Ils font payer 2.000FBU par ménage et par force. Les propriétaires de boutiques et bistrots paient, à leur tour, 5.000FBU peu importe leur appartenance politique.

(20) En province Gitega, la contribution forcée pour les élections de 2020 manifeste des conséquences néfastes sur la population. Celui qui ne présente pas de reçu de paiement n'a droit à aucun service à l'administration publique depuis la base jusqu'à la commune. Des jeunes Imbonerakure sillonnent les ménages pour exiger la présentation des reçus. En commune Bukirasazi, l'administrateur communal Suavis Habonarugira a donné l'ordre à tous les chefs de service de ne plus recevoir et rendre service à aucune personne qui ne présente pas de reçu. Les institutions financières de cette commune en l'occurrence la

poste et la COOPEC ne donnent service au client qui a le reçu de paiement de la contribution aux élections de 2020. En justice, personne ne peut ni se plaindre ni être rétabli dans ses droits sans le reçu. Dans le domaine de la santé, tous les centres de santé sont concernés, sauf l'hôpital de Kibuye où les gestionnaires ont refusé cet ordre. C'est pourquoi il y a à cette structure un effectif très élevé de patients.

En date du 6 novembre 2018, aucun habitant du site de déplacés de Bukirasazi n'était autorisé à sortir du site, même les élèves, car encerclé par les Imbonerakure qui exigeaient 2000FBU par ménage ou la présentation du reçu de paiement. Se plaignant chez l'administrateur communal, Suavis Habonarugira, les déplacés de ce site ont eu la réponse qu'ils doivent impérativement donner cette somme dans les meilleurs délais à défaut de quoi d'autres sanctions seront prises à leur égard. Rappelons qu'un fonctionnaire dont la contribution est retenue à la source doit payer une autre somme de 2000FBU pour son ménage.

A cela s'ajoutent d'autres contributions comme la contribution pour les enseignants vacataires, pour la construction des écoles, pour aider les pauvres, pour la construction des permanences du parti CNDD-FDD et la construction des stades. Cela se fait sous le slogan du pouvoir :« Nous sommes capables de développer notre pays sans faire recours à l'étranger ».



En date du 14 novembre 2018, presque toutes les activités publiques dans la commune Giheta étaient paralysées sur ordre de l'administrateur communal Alexis Manirakiza. Au centre de santé Gisuru, personne n'était autorisée à se faire soigner sans présenter de reçu de paiement pour les élections de 2020. Cela concernait même les femmes enceintes et les petits enfants. Mémement au marché de Giheta, pour y entrer, il fallait présenter le reçu à défaut de quoi il fallait retourner à la maison avec ses marchandises ou sans

s'approvisionner. L'administrateur avait déjà averti les directeurs des écoles que tous les élèves, en âge de voter n'ayant pas donné cette contribution, devaient être renvoyés de l'école au plus tard le 21 novembre 2018.

Au centre-ville Gitega, des jeunes Imbonerakure avaient érigé le 29 novembre 2018 des barrières à chaque route qui entre ou sort de la ville de Gitega pour exiger aux passagers les reçus de paiement de la contribution pour les élections de 2020. Ceux qui n'avaient pas de reçus étaient sommés de descendre des véhicules. Ils les ont gardés toute la journée et les ont relâchés à 17h du soir. Celui qui payait était libéré après la réception du reçu. Signalons que même les malades qui allaient se faire soigner n'avaient pas été épargnés par l'opération, sans oublier les fonctionnaires qui allaient au service et dont la contribution est retenue à la source.

(21) En province Bururi, les autorités provinciales considèrent les écoles comme « des ménages » qui doivent payer les contributions aux élections à raison de 1000FBU par élève en âge de voter, et de 2000FBU par enseignant qui, selon ces autorités provinciales sont considérés comme des éducateurs et donc occupant la place des parents. C'est donc déjà officiel, les responsables scolaires de la province de Bururi ont annoncé aux enseignants que les écoles sont considérées comme des ménages au même titre que les ménages de la population. L'échéance de paiement avait été fixée au 1 décembre 2018. En plus des retraits à la source, les enseignants paient 2000FBU à l'école en tant qu'éducateur, 2000FBU en tant que parent chef de ménage. Au début de cette année 2018, des directions des écoles avaient aussi collecté une somme de 2000 FBU par enseignant destiné à la contribution du ministère de l'éducation nationale pour les mêmes élections de 2020.

(22) En province Bubanza, plus de 500 enseignants de la direction provinciale de l'enseignement se lamentent des retraits de cotisations sur leurs salaires par des syndicats dont ils ne sont pas membres. Un enseignant rencontré au chef-lieu de la commune Gihanga a trouvé qu'on avait retiré sur son salaire d'octobre 2018, vingt mille francs burundais. « Le retrait mentionne qu'il s'agit des cotisations syndicales mais mon syndicat STEB nie avoir encaissé ces cotisations », précise le syndicaliste en colère. Le président du syndicat STEB, Remy Nsengiyumva a précisé le 3 novembre 2018 que des contacts sont en cours pour que la question soit résolue. Contacté le responsable provincial de la fonction publique à Bubanza refuse tout commentaire.

(23) En province Ngozi, les commerçants de la commune Ruhororo ont été contraints de contribuer à raison de 25 sacs de ciment par centre commercial pour la construction des écoles, centres de santé et autres infrastructures publiques. Au cours d'une réunion organisée en date du 26 novembre 2018, Birukundi Mamerthe, administrateur de la commune Ruhororo leur a signifié qu'ils doivent remplacer les pays partenaires financiers de l'occident qui ont suspendu les appuis au développement.

(24) En province Rumonge, la population a été contrainte de contribuer pour la célébration de la journée provinciale des combattants. Des sommes comprises entre 1000 FBU et 5000 FBU ont été exigées aux enseignants des écoles primaires, fondamentales et lycées communaux. Des directeurs d'écoles ont commencé à transmettre des messages d'appel aux enseignants à partir du 12 novembre 2018 pour demander des contributions. Ceux qui tentaient de résister étaient traités comme de traites et des ennemis du parti CNDD-FDD et de la nation, précisent certains enseignants. Dans le secteur de la santé, une somme de 10000FBU a été exigée à ceux qui ont une quelconque responsabilité. Des boutiquiers, petits commerçants ont contribué à hauteur de 3000 FBU à 5000 FBU. Certains regrettaient d'être obligés de donner cet argent par peur et pour sauver leur peau. Du côté des hôtels de la ville de Rumonge, les contributions étaient collectées par des responsables du parti au niveau provincial. La journée provinciale des combattants dans la province de Rumonge a été célébrée dans la localité de Kiyagayaga, zone Rusabagi, commune Burambi vendredi le 16 novembre 2018.

III. DES INTIMIDATIONS ET SEQUESTRATIONS ENVERS LES DEPLACES DE GUERRE DE 1993

(25) Des menaces et intimidations pèsent lourd sur des déplacés de guerre au Burundi déplacés qui sont considérés par le pouvoir du CNDD-FDD d'appartenir en majorité à la composante sociale tutsie et d'être des opposants politiques. Encouragés par les autorités locales, des voisins proches du régime malmènent ces déplacés de guerre dont le sort est inquiétant vu le contexte politique qui tend à exploser. Quelques faits étayent cette triste réalité au site de déplacés de guerre se trouvant en commune Ruhororo, province Ngozi.

(26) En date du 5 novembre 2018, la famille du défunt Kayobera munie de houes et de machettes s'est réveillée très tôt le matin et a envahi l'enclos d'un déplacé de guerre du nom de Nyabenda. Ils ont commencé à labourer cet enclos jusqu'à 10 m de la maison de

la victime. Celle-ci est allée se plaindre chez l'administrateur qui s'est présenté sur le lieu mais n'a pas empêché la famille de Kayobera de violer le domicile d'autrui.

(27) Le jour suivant du 06 novembre 2018, c'était le tour de la famille du déplacé de guerre du nom de Ngendakumana. Vers 5h du matin, ce dernier a été réveillé par des gens qui étaient en train de récolter des régimes de bananes dans sa parcelle. Un conseiller collinaire est intervenu mais les coupables n'ont pas été inquiétés et ont plutôt dit la parcelle leur appartient et que la fois suivante ils viendront démolir la maison du déplacé.

(28) L'administration de la commune Ruhororo en collaboration avec le parti CNDD-FDD ont spolié une partie de la propriété d'un déplacé de guerre du nom de Nahimana Berchimas, originaire de la colline Mubira, zone Ruhororo, et y a construit une permanence de ce parti.

(29) Les déplacés de guerre de la commune Ruhororo déplorent aussi une prière forcée que les autorités locales et les Imbonerakure leur imposent chaque jeudi de la semaine pour le compte du parti CNDD-FDD. Le parti exige à ses membres et non membres de pratiquer le jeûne et de prier le bon Dieu afin que le parti au pouvoir et son gouvernement continuent à diriger le pays.

(30) Les déplacés de guerre de la commune Ruhororo n'ont plus accès libre à des attestations de résidence et d'identité complète. L'octroi de ces deux attestations nécessite désormais l'autorisation de l'administrateur communal. Aucun ressortissant du site de déplacés de guerre n'est plus libre de mouvement. Les autorités administratives ont pris cette décision de priver la liberté de circuler aux jeunes garçons de la commune Ruhororo et surtout à ceux du site Ruhororo sous prétexte que ces jeunes vont dans les pays voisins afin de pouvoir intégrer les groupes rebelles qui sont en train de se préparer pour déstabiliser le Burundi.

IV. DES ABANDONS SCOLAIRES INQUIETANTS

(31) Les abandons scolaires au Burundi sont inquiétants et hypothèquent l'avenir de la jeunesse et de la société burundaise.

(32) En Mairie de Bujumbura, les cas d'abandons scolaires qui touchent la fille burundaise sont inquiétants. La Direction Provinciale de l'Enseignement a recensé 90 cas dont 75 cas au deuxième cycle de l'école fondamentale entre la première année et la 3ème année durant cette année scolaire écoulée 2017-2018. Les responsables scolaires en

Mairie de Bujumbura expliquent que ces abandons scolaires des jeunes filles sont dus au phénomène de grossesses non désirées.

Ce même service comptabilise en plus 7608 cas d'abandons scolaires dont 3589 jeunes filles et 3234 cas au cycle fondamental en fin d'année scolaire 2016-2017. Remy Nintije, conseiller éducatif en Mairie de Bujumbura pointe du doigt les conducteurs de taxi vélos, de taxi- moto, des chauffeurs de bus, des militaires et policiers comme étant les auteurs de ces grossesses. De l'autre côté, des victimes accusent les jeunes de la milice Imbonerakure et le parti CNDD-FDD ayant érigé les violences sexuelles en une arme de guerre contre les opposants politiques

(33) En province Gitega, le Directeur Provincial de l'Enseignement évoque de son côté 3892 abandons durant les deux mois du début de l'année scolaire 2018-2019, et précise que 80% des cas sont dus à la pauvreté

(34) En province Bubanza, 9711 abandons scolaires dont 5250 garçons et 4461 filles ont été enregistrés à la direction provinciale de l'enseignement à la fin de l'année scolaire 2017-2018. Selon le directeur provincial de l'enseignement, la cause principale de ces abandons est liée aux différentes contributions exigées aux élèves comme le paiement des enseignants bénévoles, la contribution à la construction des locaux, l'achat des bancs pupitres, etc.

V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES RAPPORTEES

(35) Dans cette partie du rapport, nous avons rapporté au moins trois cas de spoliation ou d'expropriation foncière, soit pour des motifs de récupération des terres de l'Etat, soit pour des motifs d'exploitation minière, ou soit pour des motifs d'excès de pouvoir dont des autorités publiques sont coupables. Nous rapportons aussi des cas de corruption, des cas de gestion malsaine des services de l'Etat.

(36) Des populations de la province Bujumbura dénoncent des spoliations de leurs propriétés en commune Kabezi, les habitants ont été surpris par une décision de la CNTB qui les interdisait de mettre le pied dans leurs champs se trouvant en bas de la route nationale Rumonge. La mesure attribue une propriété d'au moins 350ha se trouvant dans la localité de Mubone, Bihara et Kizingwe à la compagnie de Gérance de coton qui est

une entreprise de l'Etat. La CNTB a accusé la population de ces localités d'exploiter des propriétés qui ne leur appartiennent pas.

Les cultivateurs déplorent l'instrumentalisation de la CNTB par le régime du CNDD-FDD qui fait de cette commission « une arme de guerre, de répression et de vengeance ».

(37) Quarante-cinq ménages victimes de spoliation de terres en province Muyinga

Quarante-cinq ménages de la colline Masaka, zone Buvumbi, commune Butihinda ont été stupéfaits de la vente de leur superficie foncière à un étranger de couleur blanche pour exploitation minière, selon leur dire. Des sources locales affirment que la vente a été faite par le Président, Pierre Nkurunziza. Pour une population vivant principalement de l'exploitation artisanale de l'or, cette vente sans indemnisation révolte les victimes qui grognent. Le Chef de Zone Buvumbi a proféré des menaces selon lesquelles toute personne qui osera « s'opposer aux programmes et projets du Père de la Nation » sera sévèrement châtiée.

(38) Spoliation des parcelles sur la route nationale Bujumbura-Ijenda en province Bujumbura

Des citoyens dénoncent un système mafieux de spoliation de leurs propriétés non exploitées se trouvant tout au long de la route nationale RN7 Bujumbura- Ijenda en province Bujumbura. L'administrateur de la commune Kanyosha, Jean Berchimans Munzerere, passe par Louis Nduwayo, chef de colline Musave, Augustin, chef de colline Kabumba et le chef de colline Ruyaga.

Ces derniers ont eu entre autres missions d'identifier des parcelles disponibles, de les distribuer moyennant des pots-de-vin et d'acheminer ces montants collectés à l'administrateur qui collabore avec le chef de poste de police dans ce dossier. Les propriétaires de ces parcelles dénoncent ces spoliations mais n'ont personne pour les écouter.

(39) Destruction des maisons dans le site de déplacés de guerre en province Karusi

Les habitants du site de déplacés de guerre du chef-lieu de la commune Gitaramuka, province Karusi grognent. L'administrateur communal Ngabire Jeannette a pris la décision de détruire, sans indemnisation, au moins huit maisons du site pour y ériger des bureaux de la direction communale de l'enseignement. Pour rappel, l'administration planifie depuis un certain temps l'expulsion de ces déplacés de guerre vers leurs collines d'origine.

(40) La distribution en Mairie de Bujumbura de stands dans les marchés nouvellement réhabilités émaillée des irrégularités et de corruption

Des bénéficiaires de stands dans des marchés nouvellement réhabilités en Mairie de Bujumbura déplorent une distribution émaillée d'irrégularités et de corruption. Les autorités municipales en collaboration avec les commissaires de marchés ne donnent pas les numéros de stands à ceux qui possèdent des reçus de paiement. Elles attribuent des stands aux personnes influentes du parti au pouvoir et à celles qui paient des pots-de-vin. Le constat est que des bénéficiaires ne reçoivent pas des stands auxquels ils ont le droit. On observe des cas où des bénéficiaires obtiennent des stands dans une partie réservée au commerce des pagnes alors que ce sont des vendeurs de légumes.

(41) Cinq mois d'arriérés de salaires aux employés de la SOGESTAL Kirimiro en province Gitega

Les employés de la SOGESTAL Kirimiro, en province Gitega viennent de passer 5 mois sans salaires. La raison majeure avancée par les autorités de la société est que le café burundais n'est plus écoulé à l'étranger depuis les sanctions économiques contre le pays par l'Union européenne. Au cours de la réunion que le directeur général a tenu à l'endroit des employés en date du 2 novembre 2018, il leur a dit qu'il faut s'habituer à de tels phénomènes car le pays est en crise économique comme les autres pays du monde. Il a ajouté que dans les jours à venir, tous les fonctionnaires de l'Etat risquent de travailler sans salaires. Les conséquences de cet état de fait sont énormes. Les employés ayant des crédits en banques sont en train d'encaisser des intérêts de retard, et leurs familles respectives sont en difficultés financières.

(42) Des ruptures de stocks incessantes de carburants au Burundi

Des ruptures de stocks de carburants ont encore été observées pendant cette période dans plusieurs coins du pays y compris la capitale. En province Cibitoke, aucune goutte d'essence n'était disponible dans les 5 stations d'essences que compte la province depuis le début de la semaine du 12 novembre 2018. Les conséquences comme à l'accoutumé pèsent sur le transport public et privé. Des bénéficiaires s'inquiétaient de la hausse des prix de transport qui a dépassé le cout réel. Selon un passager rencontré au chef-lieu de la province, pour aller à Bujumbura, le ticket était passé de 4000 FBU à 5000 FBU. Alors qu'un litre d'essence coûtait 2350 FBU, le marché noir le fournissait à 4000 FBU.

Cette pénurie a été par la suite généralisée dans presque toutes les stations d'essence se trouvant dans les provinces du pays.

(43) La ligne Kenya Airways suspendue suite aux malentendus avec les autorités burundaises

La compagnie kényane d'aviation civile «Kenya Airways» a suspendu, à compter du 11 novembre 2018, la ligne aérienne qui relie Bujumbura et Nairobi. Compte tenu des raisons d'intérêts d'affaires, la compagnie avait décidé de changer de modèle d'avion, passant d'un Embraer de 96 sièges, à un Bombardier Q400 de 84 places.

Les autorités burundaises n'ont pas supporté ce changement se plaignant du manque de confort des appareils. C'est ainsi que le bras de fer engagé a abouti à la mesure de la compagnie de suspendre les liaisons entre les deux pays.

(44) Des pots-de-vin lors du recrutement des agents de vaccination

Partout dans le pays, le recrutement des agents de vaccination contre la méningite a été caractérisé par des irrégularités dues à l'implication du parti au pouvoir. Les listes étaient confectionnées à partir des permanences de ce parti sous paiement de pots-de-vin et/ou promesses de céder une partie des rémunérations au parti au CNDD-FDD. Nous rapportons quelques illustrations dans les lignes qui suivent.

En province Makamba, selon des informations en provenance du district sanitaire de Makamba, nous avons appris que le nommé André Nininahazwe, secrétaire communal du parti CNDDFDD et directeur du lycée d'excellence de Makamba procédait à un recrutement parallèle à celui des services techniques. Ce responsable du parti au pouvoir avait intimé l'ordre aux personnes chargées du recrutement, de mettre sur la liste définitive des candidats membres de son parti. Sur 156 candidats, ce secrétaire communal du CNDD-FDD a donné une liste de 116 candidats provenant de son parti. « On ne comprend pas pourquoi ce responsable impose un recrutement sur base politique alors qu'il s'agit d'un travail technique », déplorait un professionnel de santé contacté. Les candidats ont été contraints de laisser un cinquième de la prime qui leur était destinée, dans les caisses du parti au pouvoir. « On nous exige, avant d'être recruté, de payer une somme de 50 000 francs sur les 250 000 qui représentent une prime de ce travail. Pourtant la plupart de ces candidats étaient des chômeurs de longue date », avaient dénoncé certains candidats contactés. Le même phénomène s'est passé dans d'autres circonscriptions de la province notamment au district sanitaire de Nyanza-Lac.

En province Kirundo, le président du parti CNDD- FDD du nom de Bizumuremyi Fabien exigeait cinquante mille francs burundais voire plus, à tout membre proposé comme agent

de vaccination à la campagne de vaccination contre la méningite organisée en décembre 2018. Dans toutes les communes de cette province, c'était la même consigne : toute personne voulant participer à la campagne avait l'obligation de donner un pot- de- vin aux responsables du parti au pouvoir et aux points focaux dans des équipes cadres des différents districts sanitaires.

Un Imbonerakure surnommé Kiramvu de l'équipe cadre du district sanitaire de Kirundo et un certain Freddy du district sanitaire de Busoni exigeaient de leur côté un montant de quatrevingt mille francs comme pot-de-vin pour pouvoir inscrire un candidat sur la liste des vaccinateurs et pointeurs.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

(45) Le contexte socio-politique et économique met à mal la survie physique, financière et économique du burundais. La chasse à l'homme contre les opposants déclarés et/ou présumés, les discours de la haine et d'appel à la violence politique et ethnique sont des signes qui ne trompent pas quant à la situation explosive qui règne dans le pays.

(46) Les contributions forcées et les rançonnements constituent une menace à la survie des ménages burundais. Les collectes forcées nourrissent une tension sociale et sont à l'origine des violations graves des droits et libertés individuels et collectifs dont la liberté de mouvement et l'accès aux services publics.

(47) Les abandons scolaires mettent en danger l'avenir de la jeunesse et de la société burundaise. Les pots-de-vin, la corruption, les spoliations foncières annihilent le développement du pays et constituent des violations graves des droits à la propriété.

(48) Préoccupé par cette situation qui appelle à la promotion du changement, le FORSC recommande ce qui suit :

Au gouvernement et aux institutions de l'Etat du Burundi :

- De mettre un terme aux violations graves et persistantes des droits et libertés de la personne humaine au Burundi et de restaurer un Etat de droit ;
- D'arrêter sans délais les collectes forcées des contributions financières et les raquettes financières qui ont des conséquences graves sur les droits et libertés des burundais dont le droit d'accès aux services publics ;
- De prendre des mesures qui s'imposent pour lutter contre les abandons scolaires qui hypothèquent l'avenir de la jeunesse burundaise et de la nation toute entière ;
- De mettre fin à la corruption et aux spoliations déguisées en expropriations pour cause d'utilité publique alors qu'elles ne respectent pas les dispositions pertinentes du code foncier en vigueur.

A l'EAC, UA et ONU :

- De revenir sur les résolutions prises en rapport avec la protection des burundais notamment celle de la MAPROBU et de l'envoi des experts de droits de l'homme pour suivre la situation de plus en plus préoccupante dans le pays.
- De renforcer la pression contre le régime de Pierre Nkurunziza en vue de l'amener sur la table des négociations en l'empêchant notamment de régionaliser la crise burundoburundaise ;
- De continuer à soutenir le retour d'un Etat de droit au Burundi.

Aux forces vives de la nation burundaise de lutte pour le changement :

- De continuer à soutenir et se solidariser pour une lutte efficace en vue du retour de la paix et de la sécurité au Burundi ;
- De ne pas miser sur les efforts extérieurs mais de conjuguer leurs efforts pour trouver elles-mêmes les solutions durables à la crise politique que nourrit le régime de Pierre Nkurunziza.

A la Cour Pénale Internationale :

- D'émettre sans tarder les mandats internationaux contre les auteurs des atrocités qui continuent dans le pays.

RAPPORT DU MOIS DE DECEMBRE 2018

Le régime de Pierre Nkurunziza renforce les violences et les crimes de droits de l'homme malgré les pressions nationales et internationales

Rapport sur la gouvernance et les droits socio-économiques au Burundi

0. INTRODUCTION

Le contexte des droits de l'homme et des libertés fondamentales demeure préoccupant et grave dans le pays. Au moment où le régime de Pierre Nkurunziza présente le pays comme ayant recouvré la paix et la sécurité, des crimes graves sont rapportés et sont commis en toute impunité, la justice étant devenue un instrument du régime. Des assassinats, des arrestations arbitraires, des tortures, des disparitions forcées et des spoliations des biens appartenant à des personnes présumées ou déclarées opposants politiques sont des tristes réalités rapportées dans ce rapport de décembre 2018.

A cela s'ajoutent des contributions forcées intempestives que le régime ne cesse d'exiger à la population pour combler les vides créés par la corruption et les malversations économiques et financières érigées en mode de gouvernance.

Pour maximiser la demande et forcer le paiement des contributions aux élections, le pouvoir burundais a exigé aux jeunes élèves de payer ces contributions et chassent de l'école des enfants qui ne peuvent pas s'en acquitter. Il a en outre conditionné l'accès aux services et lieux publics tels des marchés d'approvisionnement au paiement de ces contributions.

Le rapport évoque l'épidémie de choléra qui a frappé la province de Rumonge suite à un manque criant d'eau potable, la REGIDESO étant dans l'incapacité financière d'approvisionner cette partie du pays depuis un certain temps. En plus de la saleté des eaux du Lac Tanganyika consommée par cette population, eaux reconnues comme étant un réservoir de vibrions cholériques, des eaux sales provenant des latrines détruites par des pluies diluviennes avaient envahi le lac.

La gouvernance pendant ce mois de décembre 2018 a été aussi caractérisée par la fermeture du bureau de l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, les spoliations ou pillages organisés des biens appartenant à des personnalités politiques en exil, les manifestations publiques à mobile de sensibilisation à la haine politique, la crise récurrente du carburant et ses effets sur les prix des besoins de base, le départ des ONGs internationales suite aux mesures contraignantes et immorales prises par le régime de Bujumbura.

I. CONTEXTE GENERAL D'ASSASSINATS, D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES, DE TORTURES, DE DISPARITIONS FORCES ET DE SPOLIATIONS DES BIENS D'AUTRUI

(1) La milice Imbonerakure en complicité avec l'administration locale et la police ne cesse de commettre des crimes d'assassinat, d'arrestations arbitraires, et de tortures. Nous illustrons cette affirmation par des faits rapportés ici et là dans des provinces du pays. Nous décrivons notamment dans cette première partie du rapport de décembre 2018 au moins 15 cas d'arrestations arbitraires, 10 cas de cadavres dont 6 en province Cibitoke, au moins 12 cas d'assassinats sans oublier des cas de spoliation des biens, de tortures, de disparitions forcées et d'autres formes de violences.

(2) **En province Bujumbura**, des jeunes de la milice Imbonerakure dont les surnommés Bwayaze, Mvubu, Adoti et Kiwi en complicité avec le chef de cellule surnommé Jodan ont tabassé en date du 1er décembre 2018 le nommé Nuwabagabo Dieudonné, habitant sur la colline Kinyinya en zone Gatumba, commune Mutimbuzi. Des informations recueillies disent que ce chef de cellule accusait sa victime de réclamer son argent suite aux services que cette dernière rendait à son bourreau sur un chantier de construction d'une maison. Non seulement elle n'a pas eu droit à son argent, mais elle a été ligotée lors de la scène de bastonnade avant d'être renvoyée chez elle dans un état critique.

Dans cette même commune de Mutimbuzi, le nommé Jean de Dieu Ndayishimiye travaillant dans un restaurant en zone Rukaramu est porté disparu depuis le 09 décembre 2018 après son arrestation intervenue sur ordre du major Eric, du chef du SNR Bujumbura nommé Gérard Ndayisenga et d'un Imbonerakure du nom de Tuyishime Innocent. En état critique suite aux tortures, la victime avait été conduite sur la position militaire de la même zone, accusée de collaborer sans preuves avec des groupes rebelles au régime en place. L'administrateur communal du nom de Barindami Damien avait indiqué qu'elle était détenue dans un endroit de la même commune, mais la famille a cherché le leur partout sans succès.

(3) **En province Ngozi**, des Imbonerakre ont encerclé en date du 8 décembre 2018, le domicile de Hasabamagara, un déplacé de guerre de 1993 qui avait pris la décision de retourner sur sa colline natale Buniha, en zone Ruhororo. Ils prétextaient que leur victime de la composante sociale tutsie avait insulté des personnes de la composante sociale hutu dans un bistrot de la même colline considérant ces dernières « d'animaux sauvages ». Très tôt le matin, ils ont conduit le concerné chez le chef de colline Buniha du nom de

Nahimana Audacie. Nahimana Audacie a exigé à la victime le paiement d'un montant de 20000FBU pour demander pardon à toutes les personnes d'ethnie "Hutu". La victime a vite compris qu'elle était indésirable sur cette colline et que c'était une façon de l'intimider. Ainsi, Hasabamagara a décidé de quitter son domicile. Précisons qu'il venait de passer 5ans sur sa colline natale.

Dans cette même commune, des Imbonerakure sous les ordres du prénommé Jérémie, président de la ligue des jeunes Imbonerakure sur la colline Bucamihigo se sont infiltrés le 19 décembre 2018, vers 10h du matin, dans un peuplement d'eucalyptus appartenant à un certain Déo, en refuge au Rwanda et ont coupé des arbres pour les utiliser à la construction d'une permanence du CNDD-FDD sise à Bucamihigo. Un des voisins de la victime s'est confié au conseiller collinaire connu sous le nom de Sibomana pour lui demander pourquoi les Imbonerakure de sa colline osaient couper les arbres d'un peuplement appartenant à un particulier. Le conseiller collinaire a répondu qu'il n'avait pas de compétences pour contrôler les Imbonerakure.

(4) En province Cibitoke, un policier prénommé Domitien en position sur la frontière burundo-rwandaise en zone Ruhororo, commune Mabayi est porté disparu depuis mercredi 19 décembre 2018. Selon des sources sur place, la victime avait été appelée au téléphone par le chef de cette zone Ruhororo du nom de Tharcisse Kamwenubusa, sous-escorte de quatre jeunes Imbonerakure qui l'accusaient de faciliter les commerçants en faisant entrer leurs marchandises au Rwanda et de collaborer avec les forces rwandaises en donnant des informations sur le Burundi. « Il a été ligoté sous l'ordre du chef de zone qui a appelé le responsable du SNR au niveau de la province. Pendant la nuit, ce dernier l'a embarqué à bord de son véhicule pick up immatriculé D 3981 A vers Cibitoke », précise un des jeunes Imbonerakure contacté. Des policiers de la même position ont affirmé que leur collègue était membre de la coalition Amizero y'Abarundi. « Il a été battu à mort dans les enceintes du bureau du SNR au chef-lieu de la province Cibitoke avant d'être embarqué dans le même véhicule dans la nuit du 20 au 21 décembre en état critique vers une destination inconnue », précise un des témoins du SNR. « Il peut avoir été tué », s'inquiète ce policier. Le responsable du SNR à Cibitoke, OPP 1 Venant Miburo, est accusé d'être responsable de cette disparition. Ce même responsable est accusé d'avoir battu et fait disparaître le 27 décembre 2018 une personne de nationalité rwandaise suspectée et arrêtée au marché de Ndora en commune Bukinanyana en train de vendre des vaches.

Quatre corps en état de décomposition ont été retrouvés sur la colline Ruhembe, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke en date du 5 décembre 2018. Des sources militaires disaient que ces personnes étaient des orpailleurs qui exploitaient illégalement de l'or dans la réserve naturelle de la Kibira, sur la frontière burundo-rwandaise. Ces mêmes sources indiquaient que les effectifs des militaires avaient augmenté à cet endroit pour empêcher des exploitants miniers en cachette. 14 autres personnes avaient été tuées au même endroit accusées d'exploiter les mines d'or alors que le Président Pierre Nkurunziza l'avait interdit.

Quatre personnes membres de la coalition Amizero y'Abarundi André Kwizera, Zephyrin Nduwimana, Félix Niyibizi et Jacques Simbagoye ont été arrêtées au chef-lieu de la commune Buganda, province Cibitoke, accusées de ne pas obéir à l'ordre du chef des jeunes Imbonerakure qui leur exigent d'aller participer à une manifestation publique contre le responsable de l'union Africaine qui était organisée au chef-lieu de la province Cibitoke. Elles ont été sévèrement battues avant d'être conduites au cachot du commissariat communal.

Le cadavre d'un homme du nom de Salvator Ngendabanka a été retrouvé dans la nuit du 10 au 11 décembre 2018 sur la colline Kibati, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Les voisins de la victime pensent que la victime a été tuée par des Imbonerakure qui digéraient difficilement l'intégrité de cet homme sur cette colline.

Une femme du nom de Claudette Kwizera a été tuée par son mari, Justin Ntamakuriro très influent au sein de la ligue des jeunes Imbonerakure sur la colline Butara, commune Bukinanyana province Cibitoke, tôt le matin du 13 décembre 2018. Des sources policières disent que l'auteur du crime l'a accusée de ne lui avoir pas donné de la nourriture alors qu'il rentrait de la réserve naturelle de la Kibira où il participait aux entraînements paramilitaires. La victime, enceinte de quatre mois, est morte sur place des coups de pieds de son bourreau.

Deux corps ligotés et attachés sur un arbre ont été retrouvés très tôt le matin du 15 décembre 2018 sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi province Cibitoke à quelques 8 km de la frontière burundo-rwandaise, précisément dans la réserve naturelle de la Kibira. Après l'interdiction d'exploitation des minerais par le Président Pierre Nkurunziza, des habitants de la localité se sont tués alors qu'ils essaient de continuer en cachette l'exploitation. La décision de Pierre Nkurunziza a aggravé la crise financière des habitants qui vivaient grâce à ce travail extrêmement difficile et fatigant.

Un membre de la coalition Amizero y'Abarundi du nom de Ntahomvukiye Mbongo a été arrêté en date du 11 décembre 2018 sur la colline Nyagwondi, zone Butahana commune Mabayi en province Cibitoke. Accusé de refuser d'adhérer au CNDD-FDD, il a été ligoté et embarqué dans le véhicule du responsable provincial du SNR immatriculé D3981A. Un des membres de la famille précise qu'il a été appelé par le responsable des jeunes Imbonerakure avant d'être arrêté. OPP 1 Venant Miburo responsable du SNR à Cibitoke reconnaissait cette arrestation et disait que le détenu était en train d'être interrogé pour question d'enquête. A la frontière burundo-congolaise et burundo-rwandaise du côté de cette province Cibitoke, on y observe des jeunes Imbonerakure en tenues militaires munis d'armes lourdes. Selon des sources sur place, ils y sont arrivés à bord des véhicules du lycée de Butara en commune Bukinanyana et du lycée Cibitoke pendant la nuit du 16 au 17 décembre 2018. « On nous a dit de collaborer avec ces jeunes Imbonerakure en gardant ces frontières car nous avons des rumeurs que les rebelles burundais se trouvant en République démocratique du Congo et au Rwanda peuvent attaquer notre pays », se lamentent des militaires sur place.

(5) En province Makamba, des habitants de la commune Kibago disent être inquiétés par la recrudescence de vols perpétrés par les jeunes du CNDD-FDD en toute impunité. Selon ces habitants, ces jeunes s'en prennent aux passants, les torturent leur proférant des injures haineuses et ethniques avant de voler leurs biens. « Au paravent, ils tendaient des embuscades aux personnes venant travailler en Tanzanie mais ces derniers jours ils s'en prennent même aux résidents », témoigne un habitant de la colline et zone Kibago. En date du 2 décembre 2018, deux jeunes Imbonerakure, Anicet Ndayongeje et J. Bosco Irakoze, ont malmené un élève prénommé Jean Marie. « Ils l'ont arrêté vers 18 heures 30 et l'ont contraint de se mettre à genoux. Des propos à caractère ethnique lui ont été proférés ». « Abatutsi mutegerezwa kwishura ivyo mwakoze mu 1972 » « les Batutsi, vous devez répondre de ce que vous avez fait en 1972 ». Ils lui ont ensuite dépouillé de son téléphone portable. Des administratifs locaux n'agissent pas face à ces actes de la jeunesse du CNDD-FDD. Le jeune élève malmené a porté plainte chez Ayubu Boba, chef de colline Kibago et membre du CNDD-FDD, mais ce dernier n'a rien fait contre ces Imbonerakure. « Il se contente souvent de dire qu'il va mener des enquêtes et tout s'arrête là », dénoncent des habitants contactés. La veille, les jeunes Imbonerakure des collines Rubimba et Kibago avaient intimidé des habitants qui s'étaient rendus dans leurs champs au lieu d'aller dans les travaux de propagande du CNDD-FDD. Certains ont été

dépouillés de leurs houes pendant que d'autres ont été sommés de donner 2000 francs au risque de perdre leurs vies. Accusé d'avoir organisé un karaoké sans son autorisation, le Gouverneur de la province Makamba Gad Niyukuri a interpellé le nommé Eric Havyarimana dans la nuit du 08 décembre 2018. La victime passait aux cérémonies d'ouverture d'un nouveau bar "Makamba paradise " et l'autorité administrative dont le conseiller socioculturel actionnaire, avait été informée de cette ouverture solennelle. Ce qui a surpris tout le monde, c'est que la victime a été la seule à être interpellée alors qu'il y avait d'autres actionnaires du bar dont notamment le conseiller socio-culturel qui était aussi dans ces cérémonies. Dans cette province de Makamba, le Gouverneur semble avoir pris la qualité d'OPJ et multiplie les arrestations et les interrogatoires dans son bureau. En date du 26 décembre 2018, il a arrêté quatre personnes Karenzi Ferouze, Katandazi Saleh, Nimbasha Moussa et Pascal Niyukuri, tous fidèles de la communauté islamique après les avoir interrogées dans son bureau. Selon des informations recueillies au sein de cette communauté, ces personnes sont accusées par Amiri Nsabimana Issa Mugenzi, représentant de la communauté région sud, de désobéir aux organes dirigeants de la communauté et de tenir des réunions nocturnes.

Selon une source au sein de la communauté musulmane en province Makamba, les organes dirigeants ont été mis en place en violation de loi car selon eux le comité sortant a été combattu par les autorités administratives au niveau province pour être remplacé par les militants du CNDD-FDD.

(6) En province Cankuzo, au cours d'une manifestation publique contre l'ONU, l'UA et Faki Mahamed organisée en date du 8 décembre 2018 par le Gouverneur Njiji Désiré, des Imbonerakure ont sillonné les quartiers de la ville scandant des slogans de haine et d'intimidation contre des opposants politiques. « Aho mu Kigwati/mu mitumba/Ku ndava... hariho ibigabo vy'ibipinga twarabihanuye vyanka kwumva. None tugirente ga yemwe ? Reka tubamese bazobibona », ce qui signifie « Là au quartier Kigwati, dans les collines, à Ndava et ailleurs, il y a des opposants que nous avons conseillés mais qui ne veulent pas entendre. Que faire donc ? Laissez-les, nous allons les savonner. Ils vont voir. ». A cause de la pluie qui avait commencé à pleuvoir tôt le matin, ces Imbonerakure avaient commencé leur manifestation à partir de 11 heures. Tous les magasins, boutiques et marchés étaient contraints de fermer sous des menaces de mort. « Uwutugara turamwica nta n'amande yiwe dushaka » pour dire « Celui qui ne ferme pas, nous le tuons. Nous n'aurons pas besoin de lui faire payer de l'amende », menaçaient-ils.

Le corps sans vie d'un certain Niyonkuru a été retrouvé le matin du 16 décembre 2018 tout près du marché de Cendajuru, en province Cankuzo. Vu l'état du cadavre, la victime avait été tuée, mais l'administration s'est contentée d'affirmer que la personne souffrait d'épilepsie. En moins d'un mois, ce cadavre était le deuxième après celui d'un veilleur au bureau zonal Cankuzo retrouvé au chef-lieu de la province le 19 novembre 2018. Les auteurs et les mobiles de ces deux crimes n'ont pas été identifiés.

(7) En Mairie de Bujumbura, des cas d'arrestations arbitraires, d'assassinats, de sévices et de tortures graves ont été enregistrés. Pour avoir été en voyage en République rwandaise, un employé de la SOCABU le nommé Etienne Munyankindi a été interpellé et détenu au cachot du Service National de Renseignement en Mairie de Bujumbura le 18 décembre 2018. Il a été surpris vers 10 h de la journée par des agents du SNR qui l'ont trouvé à son lieu de travail. Son arrestation est intervenue deux jours après son retour du Rwanda. Des proches affirmaient qu'il s'était rendu au Rwanda voisin pour des raisons de soins de santé. La direction de la SOCABU en savait plus, puisqu'il était parti officiellement. Toutefois, des sources proches de ses collègues disent que cette même direction, bien qu'elle était au courant des mobiles de son absence au service, elle lui avait infligé une suspension pour une durée indéterminée, la journée de son retour au Burundi le 14 décembre 2018. L'autre cas d'arrestation arbitraire est celui d'une activiste de la société civile burundaise, Arielle Sabushimike, interpellée ce vendredi 14 décembre 2018 par la police dans la ville de Bujumbura et détenue au cachot du Service National de Renseignement puis relaxée par après. Le cas d'une femme sous-officier de l'armée burundaise Jeanne Inamahoro arrêtée le 12 décembre 2018 et torturée au SNR a attiré aussi notre attention. La victime, infirmière à la marine militaire, a réussi à s'échapper et à prendre fuite après des séances de tortures terribles. Elle avait été enlevée tout près de la clinique prince Louis Rwagasore vers 11h du matin après avoir répondu à un appel téléphonique l'invitant à récupérer une somme d'argent envoyée de la Somalie par son mari en mission de maintien de la paix. Dans la nuit du 17 décembre 2018, elle est parvenue à sortir de l'hécatombe par miracle, aidée par une autre femme qui était chargée de les exécuter, avec une trentaine d'autres victimes, ligotées et toutes nues. Le 19 décembre 2018, elle est arrivée au lieu d'asile dans un état critique, couverte de plaies encore saignantes partout sur son corps.

L'autre cas d'arrestation concerne un certain Albert Niyonkuru alias Rwembe, employé de l'ONG Handicap International interpellé par des militaires du camp Muha le soir du 24 décembre 2018 vers 17 heures, dans le bar "chez Gérard" en zone Kinindo. Cet employé de l'ONGs Handicap International en province Makamba a été conduit au camp Muha avant d'être détenu au cachot du Service National de Renseignement en Mairie de Bujumbura. Il aurait été victime d'avoir partagé à un militaire un message audio dont le contenu n'a pas été dévoilé. Le militaire avait aussi été arrêté bien avant l'arrestation de la victime.

L'autre nouvelle qui a défrayé la chronique est un cas d'un assassinat attribué à un policier haut gradé qui a tué son épouse en zone urbaine de Kanyosha. Le major Prime Nduwimana, un Officier de la Police Nationale du Burundi (PNB) a tiré à bout portant dans la nuit du 4 décembre 2018 sur son épouse Hagabimana Louise, âgé de 36 ans et avec qui le bourreau avait 6 enfants. La victime est morte sur le champ, et l'enfant qu'elle portait sur son dos était grièvement blessé et a été admis dans un hôpital de Bujumbura. Le mobile du crime est un conflit d'infidélité conjugale dont le policier était coupable. Le coupable a tenté de justifier cet acte ignoble, mais il a été arrêté et condamné à perpétuité pour assassinat et tentative d'assassinat respectivement contre sa femme et son bébé de 8 mois.

Le jugement rendu dans l'après-midi du 7 décembre 2018 a recommandé au coupable de payer une somme de 50 millions en guise de dédommagement au père de la femme assassinée. Le tribunal a décidé aussi que la maison conjugale de cet officier soit mise en location et les frais issus de ce loyer vont assurer la pension pour les 6 enfants de cette famille. Il a autorisé au père de la victime d'aller élever ces enfants, rejetant ainsi la demande du criminel qui voulait que ces enfants soient élevés par leur tante. Les biens qui se trouvaient dans la maison conjugale et dans deux bistrots situés à Kajiji et Kibembe en zone Kanyosha ont été saisis et devraient être donnés au père de la femme tuée.

Un autre cas d'assassinat a été observé en date du 24 décembre 2018 en zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa où un corps sans vie non identifié a été retrouvé à l'endroit appelé « ku mase » tout près du lac Tanganyika. Le corps présentait des blessures et était déshabillé, selon un témoin.

(8) « Le parti politique qui n'acceptera pas de travailler avec le CNDD-FDD n'aura pas droit à l'espace politique car il sera considéré comme perturbateur », a bien précisé le représentant des étudiants Imbonerakure de la province Gitega, le nommé Simon

Ndayihaya lors d'une manifestation sportive organisée en date du 2 décembre 2018. Selon cet étudiant, les années 2019 et 2020 sont déterminantes pour leur parti car elles détermineront leur meilleur avenir politique, c'est-à-dire être au pouvoir jusqu'en 2045, raison pour laquelle les jeunes Imbonerakure doivent se mobiliser pour suivre de près les gens de l'opposition politique, selon ce représentant. Tous les autres partis politiques doivent disparaître entretemps, a bien souligné l'orateur du jour. Rappelons effectivement que sur terrain, aucune autre organisation soit politique, soit de la société civile qui n'est pas alliée au parti au pouvoir, n'a droit à une manifestation ou à une réunion. Trois jours avant, un corps sans vie d'un homme avait été retrouvé sur la colline Tankoma, à environs 3 km du centre-ville de la même province de Gitega. Les signes sur le corps montraient que la victime avait été tuée à l'aide d'une machette et d'un gourdin. L'administrateur communal Valentin Nahimana a exigé son enterrement sans aucune enquête. Les veilleurs de vaches des environs disent que ce cadavre avait été déposé par un véhicule qui est venu à cet endroit vers 2 heures et a fait demitour vers la ville.

(9) En province Bubanza, une personne du nom de Nahayo a été tuée par balle au cours de la nuit du 1er décembre 2018 sur la colline Gitanga, commune et province Bubanza. L'intolérance politique est à l'origine de ce meurtre, selon des témoins. Le défunt était membre de la coalition Amizero y'Abarundi. Cette même nuit, un vieux du nom de Bazirakumbona Joseph, membre du FNL aile Rwsa Agathon et représentant collinaire de la coalition Amizero y'Abarundi, a été tué poignardé chez lui sur la colline Gitanga dans la même province et commune Bubanza. Des tirs nourris ont suivi cet assassinat. La victime venait à peine de rentrer d'exil, il y avait seulement cinq jours. Elle avait fui le pays après être relâchée de la prison centrale de Mpimba, accusé de détention illégale d'arme. A ce moment, des Imbonerakure avaient tout pillé et brûlé ses maisons, mais aussi détruit ses plantations de bananes. Le nommé Mahungu Jean Marie, l'adjoint du chef Imbonerakure sur la colline Mutumba- Gitanga, un certain Bitozo, Kana, Bukuru Zaché et Nyabenda en complicité avec un policier ont été repérés comme étant les auteurs du crime. Ils avaient été arrêtés le même jour du crime mais ont été libérés en date du 7 décembre 2018, poursuivant ainsi des intimidations contre la famille de la victime et des crimes contre les opposants politiques. Une personne a été tuée décapitée au cours de la nuit du 18 décembre 2018 par des malfaiteurs qui n'ont pas été identifiés sur la transversale 11 située sur la colline Nyamabere, commune Mpanda de la même province de Bubanza. Un groupe de quatre personnes étaient entrées dans la maison de la victime

comme visiteurs. La victime n'étant pas chez elle, ces criminels l'ont attendue et l'ont décapitée à son retour juste à côté de sa maison et sa tête a été emportée. Un autre cas alarmant concerne un certain Ntakarutimana Théodore châtié et émasculé à l'aide d'un bistouri, en commune Gihanga, province Bubanza, en date du 04 décembre 2018, accusé par deux Imbonerakure, Ephrem et un certain Bizimana, de refuser d'adhérer au parti CNDD-FDD. Le premier est un étudiant d'université et a réussi à prendre fuite. Le deuxième a été arrêté et le dossier serait en cours. La famille de la victime dans un des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura, a peur et ne veut pas que les faits soient connus du public. Le nommé Niyongabo Barnabé, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté en date du 12 décembre 2018 au quartier Ragaza, en commune Gihanga, province Bubanza et conduit manu militari au cachot du commissariat provincial de police Bubanza. La victime cohabitait difficilement avec un militaire en fonction qui faisait tout pour lui faire du mal l'accusant d'être un opposant au pouvoir du CNDD-FDD.

(10) En province Kirundo, des policiers garde de corps de l'administrateur communal de Busoni, Marie Claudine Hashazinka, ont menacé de mort le 19 décembre 2018, des personnes qui préparaient les funérailles du commissaire du parti CNDD- FDD en commune Busoni du nom de Muvunyi Salvator. Celui-ci est décédé en date du 17 décembre 2018 après avoir refusé d'être soigné par une infirmière qu'il avait jugé de la composante ethnique Tutsi, qu'il haïssait avec beaucoup de virulence. Selon des sources sur place, l'administrateur communal avait commandé à ses garde-de-corps de tirer des coups de feu sur une camionnette qui transportait du sable vers la tombe du commissaire. Une tension entre l'administrateur et ce commissaire Muvunyi était grande depuis novembre 2018. Feu Muvunyi Salvator avait été pointé du doigt comme étant le commanditaire de l'embuscade qui a risqué d'emporter la vie de l'administrateur Hashazinka ce même mois de novembre 2018. Dans cette province Kirundo, quatre personnes de la famille Ruberintwari Jean Claude dont une maman et ses trois enfants ont été tuées à la grenade dans la nuit du 12 décembre 2018 vers 19 h, sur la colline Kavomo, zone et commune Kirundo. Les malfaiteurs ont lancé deux grenades successives au salon lorsque la femme de Ruberintwari et ses trois enfants attendaient encore l'heure du repas du soir. Sur le champ, la maman et ses deux enfants sont morts, tandis que le troisième enfant a rendu l'âme étant à l'hôpital de référence de Kirundo. Après le forfait, des policiers ont appréhendé deux personnes du voisinage pour des raisons d'enquêtes, apprend-on. Un autre assassinat avait été commis par des inconnus en

date du 10 décembre 2018 sur la colline Muramba, en zone Kirundo rurale. La victime Nkezamihigo Simon alias Rubera venait de sortir de la prison centrale de Ngozi et était membre du parti Sahwanya FRODEBU Nyakuri. Elle rentrait chez elle en compagnie de sa femme et de son petit frère en provenance du petit centre Kamabuye où ils partageaient un verre. Arrivés à peu près à 500 m de chez eux sur la colline de Muramba dans la zone de Kirundo, ils ont été surpris par un groupe de gens armés de machettes et de matraques qui ont attaqué la victime la tuant sur le champ. A maintes reprises, le sympathisant du FRODEBU Nyakuru de Jean Minani en exil avait reçu des intimidations de la part des jeunes Imbonerakure qui lui demandaient d'adhérer au CNDD-FDD, en vain.

(11) En province Bururi, le nommé Elias Ntakirutimana, chef des jeunes Imbonerakure sur la colline Nyagihotora, commune Matana, a été tué par balle dans la soirée du 25 décembre 2018. L'auteur de l'assassinat est un chef de position de cette localité Simon Ndayikengurukiye, matricule APN 1386. Ce dernier déclare avoir agi en légitime défense. En effet, des jeunes Imbonerakure ont cru qu'il avait pris une bière de trop et ont tenté de le désarmer, selon des témoins. Il reconnaît avoir ouvert le feu contre ses agresseurs et touché l'un d'eux qui est décédé sur le champ. Le parquet a aussi interpellé ce policier qui a été détenu à la prison centrale de Bururi. Il a par la suite été condamné à 10 ans de servitude pénale le 27 décembre 2018, lors d'un jugement en frange par le Tribunal de Grande Instance de Bururi.

Dans cette même province de Bururi, un corps sans vie du prénommé Germain Ngendambizi alias Mustafa a été retrouvé en date du 26 décembre 2018 dans la vallée de Kabasi- Muhora, sur la colline Burarana en zone Muzenga. Selon des sources sur place, la victime était un maçon. Son corps présentait des traces de sang dans la bouche. Le cadavre a été évacué par des volontaires de la croix rouge à Bururi vers la morgue de l'hôpital de Bururi. Les auteurs et les motifs derrière ce meurtre n'ont pas été connus.

II. DES CONTRIBUTIONS INTEMPESTIVES FORCEES AUX ELECTIONS DE 2020 ET DES RANÇONNEMENTS ORGANISES PAR LE REGIME BURUNDAIS : LES ELEVES N'EN SONT PAS EPARGNES

Partout dans les provinces du pays, l'administration scolaire avait eu la consigne de tout faire pour recouvrer les contributions annuelles aux élections de 2020 exigées aux élèves en âge de voter. Ainsi, des élèves ont été chassés de l'école pour le motif de non-paiement. En date du 12 décembre 2018, le directeur du lycée communal Kankima, en commune Mugongo-manga du nom de Setarara Donatien a renvoyé tous les élèves qui n'avaient pas encore contribué aux élections de 2020. Le directeur communal de l'enseignement en même temps secrétaire communal du parti CNDD-FDD du nom de Ndayisenga Vianney et Ndabahinyuye Diomède, administrateur communal, ont agi en complicité avec le directeur de l'école. Des parents contactés disent avoir été contraints de contracter des dettes pour pouvoir payer 1000FBU exigé à chaque élève. « Trois enfants sont à ma charge, j'ai eu des difficultés pour pouvoir payer 3000FBU en plus de 2000FBU exigé à chaque ménage. J'ai dû demander une dette mais je ne sais pas comment je vais la rembourser », nous a déclaré un parent. « Et puis, ces autorités administratives et scolaires avaient choisi des moments d'examens pour nous forcer à payer », a renchéri notre interlocuteur.

Le renvoi des élèves a été une méthode adoptée dans toutes les écoles du pays pour forcer les parents à payer les contributions aux élections de 2020. « On nous disait que les contributions aux élections étaient volontaires et non une contrainte. Est-ce que les enfants ont des sources de revenus pour financer les élections ou c'est une forme de maximiser les contributions des parents ? », s'interrogent nos interlocuteurs.

En province Makamba, des élèves disent avoir été renvoyés par leurs directeurs et avoir raté les évaluations faites en leurs absences.

En province Kirundo, le directeur de l'école des travaux publics E.T.P du nom de Nduwamahoro Marc s'active dans la politisation de son établissement, sans le moindre souci de violer la loi. Les élèves se lamentent et disent faire objet de discrimination de sa part pour le simple fait qu'ils ne sont pas membre du CNDD-FDD. Il a commencé la demande des contributions forcées aux élections de 2020 à ses élèves depuis octobre 2018 et a organisé beaucoup de réunions pour intimider les élèves qui ne sont pas membres de son parti. Au cours de ces réunions scolaires, ce directeur n'a cessé de menacer les élèves en leur disant qu'ils doivent tous adhérer au parti CNDD-FDD et de déclarer qu'il n'existe

qu'un seul parti au Burundi. Pour les parents qui assistent au comportement de ce directeur, les propos et les discours politiques de ce dernier constituent à leurs yeux des menaces contre les élèves. « Le directeur ne mérite pas seulement le limogeage mais également l'emprisonnement. Le directeur Marc Nduwamahoro ne sait pas ce qu'il doit faire », du moins selon certains habitants du centre urbain de Kirundo car « le gros de son temps est utilisé dans les activités de son parti ».

Le Directeur du Lycée Communal de Shombo, commune et province de Muramvya, Jean Baptiste Niyonzima, a de son côté organisé une descente publique couverte par le correspondant de la Radiotélévision Nationale du Burundi pour verser une somme de 235.000FBU collectés auprès de ses élèves sur le compte du gouvernement dédié aux élections de 2020. Dans sa déclaration au micro du correspondant de la RTNB alors qu'il était avec un groupe d'élèves à BANCOBU, il a signifié que cette somme a été cotisée par 80 élèves membres du parti CNDD-FDD. Pourtant tout le monde sait bien que les établissements scolaires sont des milieux apolitiques. Il a en outre invité toutes les écoles du pays de suivre ce « bon exemple », et a dit qu'il allait continuer à demander ce genre de contributions à tous ses élèves, membres ou pas de son parti politique. Les professeurs de ce lycée ont été ébahis en apprenant cette nouvelle, et y ont vu une politisation à outrance du milieu scolaire, en violation flagrante des lois qui régissent les écoles.

Du côté des ménages, l'autorité « publique » du CNDD-FDD a adopté la stratégie de refuser à la population l'accès à des droits civiques pour contraindre celle-ci à s'acquitter des contributions aux élections de 2020. Il s'agit notamment de l'accès aux soins de santé, de l'accès au marché d'approvisionnement, l'accès à des documents administratifs, etc.

En province Bujumbura par exemple, aucun citoyen n'avait droit d'entrer au marché central de la commune Kabezi, sans avoir présenté un reçu de paiement de la contribution aux élections de 2020 le premier décembre 2018. Au cours d'une réunion tenue en date du 24 décembre 2019, l'administrateur de la commune Mugongo-manga du nom de Ndabahinyuye Diomède alias Bukori, avait de son côté fixé une date limite ou un ultimatum au 27 décembre 2018. A partir de cette échéance, personne n'était autorisée à fréquenter le marché de Rwibaga sans avoir présenté le reçu des contributions aux élections de 2020. Il avait été signalé aux chefs de zone, aux chefs collinaires et Imbonerakure de contrôler tous les chemins qui mènent au marché de Rwibaga à partir de

cette date, pour vérifier que toute personne qui désirent fréquenter ce marché, avait avec elle un reçu de paiement.

Le marché de Rwibaga est l'un des marchés les plus fréquentés de la province Bujumbura car c'est là où l'on vend vaches, chèvres, moutons, poules, nourriture, habits et autres. Le jour de la réunion, les propriétaires des boutiques à l'intérieur du marché et aux alentours avaient été priés de verser la somme avant 15h00, au cas contraire, leurs boutiques allaient être distribuées aux autres qui honorent les priorités du parti CNDD-FDD.

En commune Isare, province Bujumbura, aucune personne n'était autorisée à bénéficier des services des soins de santé dans les hôpitaux ou centre de santé sans présenter un reçu de paiement de la contribution aux des élections de 2020, à partir du 20 décembre 2018. Certaines familles avaient commencé à se rendre dans les centres de santé des communes les plus proches comme en commune Mubimbi. Mais la situation s'est ensuite généralisée. Des malades ont été obligés de rebrousser chemin le 24 décembre 2018 sans bénéficier des soins de santé au centre de santé de Mageyo en commune Mubimbi. « La mesure vient d'en haut, nous sommes de simples exécutants », disaient les infirmiers contactés. Nadine Gacuti, Gouverneur de Bujumbura et le secrétaire provincial du parti CNDD-FDD trouvent normal la situation, selon les proches.

Des élus collinaires accusés de ne pas collecter les fonds destinés aux élections de 2020 à la satisfaction de l'administration du CNDD-FDD constituent la cible des mesures de limogeage. C'est le cas en province Makamba où le Gouverneur Gad Niyukuri a limogé le nommé Sagirije, chef de colline Kanzege en commune Makamba, le 20 novembre dernier en pleine réunion pour n'avoir pas suffisamment collecté ces contributions. Lors de cette réunion, beaucoup d'autres élus locaux et directeurs d'écoles avaient été mis en garde. « Il nous exige de forcer les gens à payer ces contributions alors que la plupart croupit dans la misère. On fait de notre mieux pour les collecter mais le constat est qu'ils ne sont vraiment pas capables de payer les différentes contributions exigées par le gouvernement », témoignent certains administratifs contactés. Pour maximiser les sources de revenus, l'administration du CNDD-FDD instaure plusieurs mesures et stratégies de recouvrements financiers forcés.

Le Gouverneur de la province Bujumbura, Gacuti Nadine, en complicité avec ses administratifs et le secrétaire provincial du parti a exigé aux détenteurs des véhicules à usage civil et commercial qui travaillent à l'intérieur de la province ou quittent la Mairie

pour se rendre à l'intérieur et vice versa, le paiement d'une contribution financière. Ainsi, un véhicule à usage civile paie 3000FBU, celui à usage commercial 20.000FBU, un camion Benne paie 45000FBU, une moto civil paie 2000FBU et une moto taxi 15000FBU

En province Rumonge, depuis le 10 décembre 2018, le Gouverneur forçait les propriétaires de bus de transport, véhicule Probox et taxi moto de payer une somme de 12000 FBU pour la contribution aux élections de 2020. C'est le Gouverneur de la province Rumonge Juvénal Bigirimana en personne qui avait procédé à la distribution des carnets de reçus aux représentants des aides -convoyeurs communément appelés des « kokayi » pour collecter cet argent auprès des chauffeurs. Aucun véhicule ne pouvait avoir le droit d'embarquer les passagers avant de s'acquitter de cette contribution. Une femme qui se trouvait au parking au moment où le Gouverneur distribuait ces reçus chuchotait en se demandant avec tristesse : « Comment est- ce que nous allons travailler avec toutes ces contributions qu'on exige tous les jours ? ». Les boutiquiers au marché et dans les quartiers disaient travailler à perte à cause des contributions intempestives exigées par l'administration du CNDD-FDD et certains préféraient fermer leur commerce sans profit. Dans cette province de Rumonge, le Gouverneur a ordonné le 07 décembre 2018 à tout fonctionnaire œuvrant dans cette province de s'acquitter chacun d'une contribution matérielle pour la construction d'un nouveau bâtiment servant de bureau pour le Gouverneur. Au cours d'une réunion organisée à l'intention des responsables scolaires, il a indiqué que chaque fonctionnaire devra donner au moins un sac de ciment. Un projet y relatif est en cours d'étude. Selon le Gouverneur Juvénal Bigirimana, la province n'a pas de fonds pour la construction de ce bâtiment, d'où il invitait tous les responsables à faire la collecte des fonds/matériaux de construction de ce bâtiment auprès de leurs employés. Rappelons qu'en 2017, chaque fonctionnaire avait payé une somme de 5000 FBU et 2000 FBU pour le reste de la population, de l'argent qui était destiné à la construction d'un bâtiment de la maternité de l'hôpital de Rumonge.

Dans la semaine du 03 décembre 2018, des manœuvres faisant le déchargement des bateaux au port de Rumonge avaient été forcés de collecter environs 300000FBU pour contribuer aux élections de 2020. Certains disaient qu'ils étaient contraints de payer cet argent pour sauver leur peau et leur activité.

En province Cankuzo, Njiji Désiré, le Gouverneur de la province a écrit en date du 18 décembre 2018 des lettres à tous les représentants des ONGEs œuvrant dans sa province pour leur demander un soutien financier afin de pouvoir célébrer la bonne année. Voici un petit passage de la lettre : « Le bureau du gouverneur voudrait se souhaiter les meilleurs vœux du nouvel an et vous demande un soutien financier pour pouvoir bien terminer l'année 2018 ».

« Imaginez des fonctionnaires de haut niveau dans la province qui ne parviennent pas à s'acheter des boissons et de la nourriture pour célébrer la bonne année, qu'en est-il d'autres fonctionnaires ! », s'exclame un fonctionnaire contacté.

III. EPIDEMIE DE CHOLERA ET MALAISES DE GOUVERNANCE AU SEIN DU SECTEUR DE LA SANTE

III.1. Une épidémie de choléra déclarée en province Rumonge

Le Ministère de la Santé Publique a déclaré à la fin de ce mois de décembre l'existence de l'épidémie de choléra en province Rumonge. Dr Thaddée Ndikumana, le Ministre de la Santé Publique, indiquait que 45 cas de personnes atteintes d'épidémie de choléra étaient alités à l'hôpital de Rumonge jusqu' en date du 28 décembre 2018. Le Ministre de la Santé affirmait que les foyers de cette épidémie se trouvaient dans les quartiers Teba, Kanyenkoko et Gihwanya dans la ville de Rumonge. Les collines Muturigwa, Cugaro et Kibozi en zone Minago, la colline Mwange en zone Kizuka, les collines de Mutambara, Makombe et Gatete en zone Gatete, la colline Karonda en zone Kigwena et celle de Bisaka en commune Burambi. Les principales causes de cette épidémie déclarée à Rumonge étaient, selon le Ministère, les récentes pluies diluviennes qui avaient détruit beaucoup de latrines du centre urbain et le manque d'eau potable devenu un problème très criant dans la commune Rumonge.

Au 31 décembre 2018, le nombre de personnes atteintes par l'épidémie avait augmenté. Au moins 95 personnes étaient alitées à l'hôpital de Rumonge. La zone Gatete battait le record des personnes atteintes, selon des volontaires de la croix rouge. La moitié des cas provenait de cette zone du sud de la commune Rumonge. D'autres personnes atteintes de cette épidémie attendaient d'être évacuées dans cette partie de la province. L'ONG MSF avait installé des réservoirs d'eau potable à l'hôpital et dans d'autres coins stratégiques.

L'épidémie est apparue dans un contexte de pénurie grave d'eau potable. La REGIDESO avait fermé les robinets parce que financièrement incapable d'alimenter la population en eau potable. Les sources officielles ont indiqué que seulement une personne a succombé de cette épidémie, mais d'autres sources nous disent que l'autorité a tout fait pour que l'effectif des morts ne soit pas connu du public.

III.2. Trois mois d'arriérés de primes et indemnités destinés au personnel affectés au service de prise en charge contre l'épidémie d'Ebola

Alors que l'OMS est régulière dans le décaissement des indemnités destinées aux infirmiers affectés au service de prise en charge d'Ebola, trois mois d'arriérés sont déjà enregistrés. Le Ministère de la Santé n'a pas encore versé les primes et indemnités de risques des mois d'octobre, novembre et décembre 2018. Ces infirmiers regrettent qu'ils ne soient pas écoutés lors qu'ils essaient de réclamer leur dû alors qu'ils ont des informations faisant état du décaissement de cet argent par l'OMS. Ces infirmiers estiment que leurs indemnités risquent d'être détournées et demandent qu'ils soient remis dans leurs droits. Une délégation du Ministère de la Santé qui s'est rendu sur terrain au mois de décembre 2018 pour apaiser la colère de ces infirmiers leur a déclaré que les fonds alloués à ces indemnités et primes auraient été versés au compte du gouvernement du Burundi par l'OMS. Cette délégation a demandé à ces infirmiers de patienter. Toutefois, ces infirmiers disent que la patience a des limites et craignent de ne pas être payés. En tout, le Ministère de la Santé et de la lutte contre le sida a créé 19 sites de prise en charge d'Ebola frontaliers avec les pays limitrophes. Les infirmiers dénoncent aussi l'insuffisance du matériel notamment le manque des blouses et des pantalons adaptés. Ils affirment travailler en portant leurs propres habits. Le ministère n'a uniquement rendu disponible que des thermoflash pour détecter cette épidémie et des kits de protection alors que l'OMS a sorti tous les fonds indispensables pour ce travail.

IV. D'AUTRES FAITS CARACTERISTIQUES DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT CETTE PERIODE DU RAPPORT

Fermeture définitive du bureau de l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Après un refus catégorique de collaboration avec le bureau de l'OHCNUDH décidé par le Gouvernement du Burundi, celui-ci a fermé définitivement ce bureau. D'après une source interne de cet office, le Gouvernement du Burundi a adressé une note au Haut-Commissaire des Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève pour lui signifier de procéder à la fermeture définitive du bureau de l'Office aux Droits de l'Homme au Burundi. Selon différentes autorités du régime burundais qui se sont exprimés sur le sujet, la présence d'un tel bureau n'est plus nécessaire au Burundi parce que le pays est en paix et le respect des droits de l'homme est une réalité. Ce bureau avait entre autres missions la promotion et la protection des droits de l'homme, des missions que le pouvoir burundais considère déjà accomplies par cet office. Le Gouvernement du Burundi déclare à travers cette note envoyée au Haut-Commissaire des Droits de l'Homme que la situation des droits de l'homme au Burundi se porte bien. Il en veut pour preuve la mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation, la mise en place de l'institution de l'Ombudsman burundais et la commission nationale chargée de la rédaction des rapports périodiques sur la situation des droits de l'homme au Burundi. D'où, le maintien du bureau de l'Office des Droits de l'Homme de l'ONU n'est plus une nécessité au Burundi. Précisons que quatre bureaux régionaux de l'Office aux Droits de l'Homme au Burundi, celui de Bujumbura, de Makamba au sud du pays, de Gitega et de Ngozi au nord du pays avaient été fermés en date du 31 décembre 2017.

Des marches manifestations comme stratégie de mobilisation publique et de sensibilisation à la haine politique et ethnique

En date du 8 décembre 2018, le régime de Pierre Nkurunziza a organisé d'autres manifestations publiques dans tout le pays. Il s'agissait cette fois de s'en prendre à Moussa Faki de l'Union Africaine pour s'être exprimé contre la sortie des mandats internationaux contre des présumés assassins, en 1993, du Président Melchior Ndadaye, en violation flagrante de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation qui en prévoit des mécanismes de Justice Transitionnelle.

Des jeunes Imbonerakure, des chauffeurs de taxis (voiture) et taxi motos et d'autres membres du parti au pouvoir avaient été mobilisés en Mairie de Bujumbura. Rassemblés devant la permanence du parti CNDD-FDD et autour du rondpoint des Nations Unies situé en zone Ngagara, les manifestants ont commencé à scandé des propos de soutien au pouvoir et à la justice burundaise en la félicitant pour avoir récemment rouvert le dossier en rapport avec l'assassinat du président Melchior Ndadaye et ses proches collaborateurs.

Ces manifestants brandissaient des écrits qui s'en prenaient au Président de la Commission de l'Union Africaine Moussa Faki Mahamat à qui ils demandaient d'arrêter ses « bêtises ». Ce message des membres du parti au pouvoir avait été relayé par le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Intérieur qui représentait le Gouvernement dans cette marche manifestation. Cette autorité avait balayé d'un revers de la main les récentes déclarations de Moussa Faki qui affirmaient que le dossier de l'assassinat du Président Ndadaye est du ressort des mécanismes tels que prévu par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation.

Les banderoles des manifestants réclamaient l'arrestation par les pays qui les hébergent, de ceux qu'ils appelaient « criminels assassins Ndadaye ». La justice burundaise a émis en effet des mandats d'arrêt internationaux contre 17 anciens hauts cadres, officiers et civils en tête de liste l'ancien président Pierre Buyoya. Ce dernier a au lendemain de la sortie de ces mandats d'arrêt, accusé le régime de manipuler politiquement la justice burundaise et de faire diversion pour esquiver les véritables causes de la crise burundaise dont est responsable ce même Gouvernement depuis 2015.

Au sud du pays, ces manifestations ont eu lieu au chef-lieu de la province Bururi, mais des sources sur place affirment qu'elles ont duré le temps de la rosée. Même cas au chef-lieu de la province de Rumonge. Le chef de zone Rumonge a barricadé la route RN3 pour empêcher la circulation afin de contraindre les gens à rejoindre les manifestants en petit nombre. Mais juste quelques minutes après, le commissaire provincial de la police est intervenu pour enlever ces barrières, la circulation des bus a aussitôt repris son cours normal. Des sources sur place font savoir que les manifestants à majorité des jeunes du parti au pouvoir et des taxis vélos et motards se sont rassemblés comme d'habitude

devant les bureaux de la commune Rumonge, avant de rejoindre la RN3 jusqu'au port de pêche comme ils ont l'habitude de le faire.

En date du 15 décembre 2018, a eu lieu au chef-lieu de la province Mwaro, une marche manifestation organisée pour s'en prendre à l'Union Africaine qui, selon les manifestants, veut consacrer l'impunité au Burundi en ne soutenant pas le projet de punir les responsables du putsch de 1993. Il a aussi été une occasion de rejeter une vidéo produite par la radio BBC qui fait état de personnes tuées dans une maison située à Kinindo en décembre 2016. Des élèves avaient été forcés de participer à cette marche-manifestation.

Dans cette même province, une autre marche manifestation a été organisée en date du 29 décembre 2018. Cette fois, la marche était destinée à protester contre la récente lettre écrite par les évêques catholiques et celle du Président ougandais Yoweli Kaguta Museveni au Président Pierre Nkurunziza.

Des sources sur place nous disent que peu de gens s'étaient présentés. Pour mobiliser la population, le conseiller de l'administrateur de la commune Kayokwe, Onesphore Niyungeko passait dans toutes les rues, surtout au quartier Kagoma, à bord du véhicule du président du parti CNDD-FDD en province Mwaro, avec des lance-voix. « Gars à ceux qui ne vont pas participer à cette marche », menaçait-il. Des personnes qui n'avaient pas obéi ont été arrêtées par le commissaire communal de police à Kayokwe et conduites jusqu'à la commune avant de les faire revenir chez elles à pieds sur un trajet d'au moins 6 km.

Spoliations et pillages des biens appartenant aux opposants en exil

Le régime de Pierre Nkurunziza opère ces derniers temps des spoliations et des pillages des biens des opposants politiques en exil qu'il considère comme des traîtres et des criminels à châtier sans aucune autre forme de procès.

Ainsi, en date du 28 décembre 2018, des véhicules de police ont envahi les domiciles appartenant à trois opposants politiques en exil, Onésime Nduwimana, le Général Gacyubwenge et Edouard Nshimirimana. Des policiers en uniformes et des personnes en tenues civiles ont d'abord procédé à l'arrestation des veilleurs avant de défoncer les portes et de vandaliser toutes les trois résidences. Ces dernières ont ensuite été mises sous le contrôle et la surveillance des agents en tenues civiles qui sont des agents du SNR.

Ces agissements sont intervenus après l'annonce faite par la Ministre de la Justice, Laurentine Kanyana, le 13 décembre 2018, qui avait déclaré que des maisons des opposants politiques allaient être récupérées par le Gouvernement burundais pour être vendues aux enchères.

Ces spoliations rappellent le plan "kora" qui avait été annoncé par l'actuel Président du Sénat Réverien Ndikuriyo en 2016. Des policiers, des membres du SNR, de l'armée et des jeunes Imbonerakure avaient reçu l'ordre de tuer les opposants qui se trouvaient dans les quartiers contestataires du troisième mandat.

Elles rappellent aussi le fameux décret du 6 mai 1972 du Président Michel Micombero qui ordonnait la saisie des maisons et des biens et des avoirs en bancs des « traitres ». Des biens d'autrui avaient été saisis et certains de ces biens ont fait objet de préoccupation de la Commission Terres et autres Biens.

Vers la fin du troisième mandat de Pierre Nkurunziza, ce dernier craint de nouveaux frondeurs au sein de son parti. Il s'agit donc d'un rappel d'intimidation contre ceux qui tenteront de ne pas se ranger derrière lui. « Vous allez subir le même sort », tel est le message de Pierre Nkurunziza, selon une des personnalités proches de lui.

Des ONGs internationales décident de fermer leurs portes au Burundi

Suite aux conditions dures imposées aux ONGs internationales par le régime burundais dont notamment le recrutement sur base ethnique, certaines décident de fermer leurs portes.

Dans un communiqué de presse rendu public le 17 décembre 2018, l'ONG Avocat sans frontière a annoncé la fermeture de ses bureaux sur tout le territoire national. Cette ONG regrette qu'après 20 ans de service ininterrompu au Burundi, elle soit contrainte de fermer définitivement tous ses bureaux et de quitter le pays. Avocat Sans Frontière affirme être dans l'impossibilité de satisfaire toutes les conditions exigées aux ONGs étrangères.

Cette ONG avait été suspendue au même titre que d'autres ONGs étrangères œuvrant au Burundi au début du mois d'Octobre 2018. Privilégier les quotas ethniques au détriment des compétences techniques est la raison majeure de son départ. Elle refuse d'accompagner une mesure illégale et injuste qui a des répercussions graves sur les droits et la sécurité des citoyens.

Des pénuries récurrentes de carburant au Burundi à l'origine de la flambée des prix de transport, des prix des denrées alimentaires et du matériel de construction

Le pays enregistre des crises de carburants répétitives qui ont des répercussions graves sur la survie et le vécu quotidien de la population burundaise. Suite au manque de carburant dans la ville de Gitega, la circulation des véhicules de transport avait sensiblement diminué en date du 26 décembre 2018. Des passagers étaient massés aux différents parkings attendant les véhicules et avaient été obligés de reporter leurs voyages.

Malgré cette pénurie, la police avait interdit aux chauffeurs de hausser les prix de transport alors qu'ils achetaient le carburant au marché noir tenu par des agents de l'administration et de la police, entre 5000FBU et 6000FBU le litre. Les chauffeurs avaient donc choisi de garder les véhicules à la maison.

En province Rumonge, la crise de carburant a eu des conséquences graves sur les prix des denrées alimentaires affectant ainsi la vie de la population de faibles revenus. Au marché central de Rumonge, le prix du riz de variété burundaise a connu une augmentation de 200 FBU. Les commerçants disaient que ce type de riz s'achetait à 1500 FBU il y avait à peine deux mois. Le riz tanzanien s'achetait à 2000FBU et avait connu une augmentation de 200FBU également.

Le prix du haricot avait aussi grimpé passant de 1100 à 1500FBU pour les variétés de haricot accessibles à la population de faibles moyens. Le haricot jaune très préféré par les gens à moyens revenus a varié de 1500FBU à 1600FBU. Un sac de manioc qui s'achetait à 40000FBU coûtait 45000FBU. Le prix de la pomme de terre, la variété burundaise était passé de 450 à 600 FBU.

En province Bururi précisément en commune Matana, la hausse du prix du carburant a entraîné la flambée des prix des semences de pomme de terre qui constitue un aliment de base dans la localité. Les agriculteurs peinaient à s'en procurer. Un kilo de semence de pomme de terre de qualité coûtait 1600 FBU. L'année passée, à la même période, un kilo de semence de pomme de terre s'achetait entre 900 et 1000 FBU.

Au centre de Matana et au marché central du chef-lieu de cette commune, ou dans les boutiques, ces semences étaient introuvables. Les agriculteurs étaient obligés d'aller s'approvisionner au projet Kajondi, loin du centre Matana. En province Cankuzo, suite à

la hausse et la pénurie des produits pétroliers, les prix des matériaux de construction ont été revus à la hausse. Les prix des camions de sable, de moellon et de gravier ont grimpé d'au moins 50% depuis Janvier 2018. Un camion benne de sable coûtait 35.000FBU et le gravier coûtait 50.000FBU en Janvier 2018. En mars 2018, les propriétaires des camions bennes ont ajouté 10.000FBU pour chaque catégorie et depuis le 1er décembre 2018, le coût a monté jusqu'à 70.000FBU par benne de sable ou moellon, et 100.000FBU par benne de gravier. Certains qui avaient des chantiers en cours ont été obligés de suspendre les activités mais n'espèrent pas que la décision soit revue.

Un pont endommagé du côté de la province Cibitoke paralyse les activités sur la RN10. Les activités sur la route nationale numéro 10 (Rugombo-Kayanza) ont été paralysées depuis le 23 décembre 2018 entre les communes de Mabayi et Bukinanyana en province Cibitoke, suite à un pont qui est menacé d'écoulement sur l'un de ses bords. Les usagers de cette route dont des commerçants étaient en désolation totale. Les chauffeurs effectuaient un long trajet en passant par la province Bubanza et regrettaient de malheureusement consommer beaucoup de carburant dans un contexte de pénurie de ce produit. L'administrateur de la commune Mabayi Pascal Basaburwuzuye demande à l'Etat avec insistance pour que ce pont soit remis en état de fonctionnement vu l'importance des échanges commerciaux entre les populations des communes Mabayi et Bukinanyana.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le régime de Pierre Nkurunziza continue de creuser le fossé de la misère du peuple et continue la commission des crimes de tous genres malgré des pressions internationales qui ne cessent de peser sur lui. Il ajoute sans cesse le drame au drame par des mesures socio- politiques injustes et tendancieuses dans le sens de créer des divisions et de discriminer une partie du peuple burundais. La stratégie des manifestations publiques vise la manipulation, la sensibilisation à la violence et à la haine politico-ethnique. Les dignitaires du CNDD-FDD se moquent de l'intérêt national et privilégient les tractations politiques pour se maintenir au pouvoir par la force et la violence. Compte tenu de tout ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Aux institutions étatiques et au Gouvernement du Burundi :

- De mettre un terme aux multiples violences et violations des droits de l'homme commises dans le pays ;
- De mettre fin à la politique de la vengeance, de la division et de la haine politicoethnique qui ne fait que plonger le pays dans le gouffre de la souffrance et de la violence aveugle ;
- De refuser au régime de Pierre Nkurunziza de continuer à sucer le peuple par des contributions intempestives forcées au lieu de servir ce peuple qui l'a élu ;
- De remettre le pays sur la voie de la paix et du développement notamment en restaurant un Etat de droits ;
- D'assainir les relations diplomatiques avec les autres pays au lieu de maintenir une situation d'affrontement et tension qui ne font qu'isoler et affaiblir le pays. Aux citoyens burundais :
- De prendre leur destin dans leurs mains et faire face à un régime qui détruit sans vergogne les acquis de la paix retrouvée à travers l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation.

A l'PEAC, UA et ONU :

- De revenir sur les mesures prises pour protéger la population burundaise contre la tyrannie du régime intransigeant et destructeur de Pierre Nkurunziza ;
- De renforcer les mesures de pression notamment en privant le régime des moyens financiers qui nourrissent le système d'oppression et de répression des burundais qui veulent le changement.